Souvenirs d'un Trente-Troisième

ADRIANO LEMMI

CHEF SUPRÊME DES FRANCS-MAÇONS

PAR

DOMENICO MARGIOTTA

Ex-Secrétaire de la Loge *Savonarola,* de Florence ; ex-Vénérable de la Loge *Giordano Bruno,* de Palmi ;
Ex-SOUVERAIN GRAND INSPECTEUR GÉNÉRAL, 33e degré, du RITE ÉCOSSAIS ANCIEN ET ACCEPTÉ ;
Ex-Souverain Prince de l'Ordre (33e .·., 90e .·., 95e .·.), du Rite de Memphis et Misraïm ;
Ex-Membre Effectif du Souverain Sanctuaire de l'Ordre Oriental de Memphis et Misraïm, de Naples ;
Ex-Inspecteur des Ateliers Misraïmites des Calabres et de la Sicile ;
Ex-Membre d'Honneur du Grand Orient National d'Haïti et son Garant d'Amitié près le Souverain Sanctuaire de Naples ;
EX-MEMBRE ACTIF DU SUPRÊME CONSEIL FÉDÉRAL DE NAPLES (Rite Ecossais Ancien et Accepté) ;
Ex-Inspecteur Général de toutes les Loges Maçonniques des 3 Calabres ;
Ex-Grand-Maître *ad vitam* de l'Ordre Maçonnique Oriental de Misraïm ou d'Egypte (90 .·.), de Paris ;
Ex-Commandeur de l'Ordre des Chevaliers Défenseurs de la Maçonnerie Universelle ;
Ex-Membre d'Honneur ad vitam du Suprême Conseil Général de la Fédération italienne, de Palerme ;
EX-INSPECTEUR PERMANENT ET SOUVERAIN DÉLÉGUÉ
DU GRAND DIRECTOIRE CENTRAL DE NAPLES, POUR L'EUROPE
(HAUTE-MAÇONNERIE UNIVERSELLE)

« Si je n'étais Italien, je voudrais être Prussien. J'ai deux haines au cœur : Dieu et la France. »

(*Paroles d'*ADRIANO LEMMI, *dans l'un de ses discours après son élection frauduleuse au Souverain Pontificat de la Franc-Maçonnerie Universelle.)*

DELHOMME ET BRIGUET, ÉDITEURS

PARIS	LYON
83, RUE DE RENNES, 83	3, AVENUE DE L'ARCHEVÊCHÉ, 3



ADRIANO LEMMI

CHEF SUPRÊME DES FRANCS-MAÇONS

EN PRÉPARATION :

LE SATANISME

DANS

LA HAUTE-MAÇONNERIE

ÇONFESSIONS D'UN TRENTE-TROISIÈME

PAR

D. MARGIOTTA

Un grand volume in-octavo

PRÉSENTATION

UN NOUVEAU COMPAGNON D'ARMES

Ce titre est celui que Mgr Fava n'hésite pas à donner à M. Domenico Margiotta, tout récemment encore haut-maçon, aujourd'hui démissionnaire et converti. Suivant l'exemple du vaillant évêque de Grenoble, nous traiterons désormais, nous aussi, l'ex-Fr.·. Margiotta en ami et en compagnon d'armes.

Il fut l'un des camarades de lutte de miss Vaughan contre Lemmi, au lendemain du Convent secret du palais Borghèse; mais alors, encore dans les ténèbres de l'erreur, il n'avait en vue que de faire prévaloir contre Adriano-Simon, qualifié d'usurpateur de la direction suprême de la haute-maçonnerie, les droits maçonniques des indépendants des loges, des arrière-loges et des triangles. Il secouait le joug d'un fripon, d'un scélérat, mais sans s'affranchir de la domination de l'AUTRE, mais en restant, le malheureux, esclave de Satan.

Il croyait encore à son Grand Architecte de l'Univers; il voyait en lui le Dieu-Bon; il trouvait Lucifer mal représenté par le signor Lemmi.

Quand les Suprêmes Conseils de Palerme et de Naples, se révoltant contre l'Elu du 20 septembre 1893, firent leur union avec les hauts-maçons américains sécessionnistes et se rallièrent au Comité Protestataire de Londres, c'est lui qui fut chargé par le grand-maître Paolo Figlia, député de Palerme et l'un des plus notables adversaires de Lemmi, de rédiger un rapport sur la situation, d'indiquer la voie à suivre aux hauts-maçons italiens indépendants et désireux de soutenir le Sanctum Regnum de Charleston contre l'intrus du palais Borghèse. A raison de l'ancienne amitié qui existait entre miss Diana Vaughan et lui, il reçut, du Suprême Conseil Général de la Fédération maçonnique italienne, le mandat de sceller l'alliance, les maçons italiens indépendants ayant décerné à la grande-maîtresse de New-York les honneurs que l'on sait : ils la nommèrent Membre d'Honneur et Protectrice des Suprêmes Conseils de Palerme, de Naples et de Florence, ils décrétèrent que le nom de la S.·. Vaughan serait inscrit en tête du Livre d'Or de chaque loge, chapitre et aréopage appartenant à la fédération, et l'on se souvient que la grande-maîtresse américaine refusa ces honneurs et dignités, parce qu'elle venait de donner sa démission complète et irrévocable de la maçonnerie et qu'elle préférait se renfermer dans la retraite, abdiquer tout rôle désormais, tout en conservant, disait-elle, ses croyances inébranlables.

M. Margiotta a fait mieux que miss Vaughan, et il est allé plus loin. Il n'a pas repoussé la grâce dont Dieu l'a tout à coup comblé, par un de

ces mystères que notre intelligence humaine ne peut pénétrer. Il a ouvert les yeux.

L'erreur à laquelle il s'était abandonné si longtemps, l'a épouvanté; il l'a abjurée avec horreur, se demandant comment il avait pu être à ce point aveugle.

Et, à présent, cet homme qui, il n'y a pas longtemps encore, invoquait comme divinité le prince de l'orgueil se faisant passer à ses yeux pour « grand architecte de l'univers », à présent il se prosterne humblement devant Dieu, le seul vrai et unique Dieu, son Créateur et son Rédempteur ; il le supplie, dans sa prière quotidienne, d'éclairer à leur tour ses frères et ses sœurs de maçonnerie et de palladisme demeurés dans les ténèbres ; et son vœu le plus cher serait de voir, avant de mourir, la conversion de celle qui fut son amie et sa camarade de lutte contre le misérable chef suprême de la secte.

C'est une histoire bien intéressante que la vie de M. Margiotta. Tous ses nouveaux amis lui ont conseillé d'écrire ses *Confessions de Trente-Troisième*, et il les écrira, pour tâcher d'arracher des âmes à l'abîme. Appartenant à une excellente famille, très catholique, ayant un de ses frères dans le clergé, propriétaire dans son pays, où il est, en outre, fort estimé comme homme privé et très goûté comme littérateur, *comme poète italien, il s'était laissé séduire et tromper par le démon.* Gardant néanmoins au fond du cœur des instincts honnêtes, il se sentait parfois écœuré en constatant l'improbité de ses complices ; et chaque fois qu'il rencontrait dans les loges un acte contraire à l'honneur, il changeait de rite, passant de l'écossisme au misraïmisme, puis revenant à l'écossisme, lorsque se créa la fédération indépendante de Lemmi. Il alla et vint ainsi pendant longtemps, piétinant sur place dans l'obscurité, jusqu'au jour béni où la lumière divine l'a inondé et où il a compris que, bien que chef, s'il commandait à des hommes, il n'était qu'un *instrument*, et de qui? du roi des enfers !

Ah ! il nous arrive de bien loin, ce nouveau compagnon d'armes. Mais aussi il est une nouvelle preuve, bien éclatante, de l'infinie miséricorde de Dieu.

Sa conversion encouragera nos amis à prier, plus ardemment que jamais, pour ceux et celles dont les âmes restent encore à sauver.

DOCTEUR BATAILLE.

(*Revue Mensuelle, religieuse, politique, scientifique.* — N° d'août 1894.)

LETTRE DE MGR FAVA

ÉVÊQUE DE GRENOBLE

ÉVÊCHÉ
DE
GRENOBLE

Grenoble, le 8 août 1894.

Cher Monsieur Margiòtta,

Votre passage à Grenoble m'a fait grand plaisir, et, s'il plaisait à miss Diana Vaughan, dont vous m'écrivez, de vous imiter, je lui ferais bon accueil comme à vous.

Mon Divin Maître m'a montré comment il faut recevoir les âmes qui reviennent à Lui.

Vous parlez maintenant du F.·. Lemmi ; vous révèlerez ensuite le Palladisme, où Satan est chez lui : hélas ! vous les connaissez bien.

Vos lecteurs auront peine à vous croire. Cependant, la sincérité qui respire dans vos écrits, et les documents que vous apportez à l'appui de ce que vous dites, ne manqueront pas de les frapper.

On dira que vous vous vengez. Non, Monsieur, ce que vous faites n'est point de la vengeance ; vous remplissez un devoir. *Car il est écrit : Qui diligitis Dominum, odite malum.* Non, on ne peut pas aimer Dieu sans haïr le mal ; et si vraiment *on hait* le mal, qui est l'ennemi de Dieu, on le combat hardiment et vaillamment, afin de faire triompher la vérité.

Courage donc, cher compagnon d'armes, et ne remettons le glaive au fourreau que faute de sectaires à éclairer.

Tout vôtre.

† **Amand-Joseph,**
Evêque de Grenoble.

MES DÉMISSIONS

I

Bruxelles, 6 septembre 1894.

A Monsieur Adriano Lemmi, à Rome.

Vous savez que, dès le lendemain même de votre élection vénale et frauduleuse, j'ai refusé de vous reconnaître comme Souverain Pontife de la Maçonnerie Universelle.

Vous savez que je vous méprise depuis le jour où j'ai connu votre honteux passé.

Vous savez que j'ai abandonné une première fois le Rite Écossais Ancien et Accepté, lorsque, pour tripoter à votre aise les finances de la Maçonnerie italienne, vous avez acheté les démissions de Tamajo et de Riboli, et que j'ai cru, — autre grande erreur, — trouver l'honnêteté dans un autre rite.

Vous savez que j'ai toujours été de ceux qui, à aucun prix, n'ont voulu vous subir, et que j'ai tout tenté pour vous faire vomir par la Maçonnerie. Mais vous lui convenez, et elle vous garde, et elle a fait de vous son Chef Suprême !

Vous savez que, les scrutins du 20 septembre 1893 étant le plus monstrueux défi à l'indépendance et la plus vulgaire probité, j'ai adhéré, avec empressement, à la rébellion des hauts-maçons américains, et que j'ai fait, moi en Italie, campagne contre vous avec eux et avec tous les maçons qui vous méprisent.

Enfin, vous savez que la transaction Findel ne m'a pas fait dupe, pas plus que les congratulations que vous vous adressez réciproquement, vous et votre compère Carducci.

Mais ce que vous ne savez pas, le voici :

En vous envoyant par cette lettre ma démission générale, complète et irrévocable, de tous grades et fonctions maçonniques, en vous l'envoyant, à vous que les Triangles ont maintenu chef de la Haute-Maçonnerie, par adoption de la transaction Findel, j'ai le bonheur de vous apprendre que je suis allé plus loin que miss Vaughan. Puisque vous incarnez l'Ordre définitivement, quiconque, maçon, se respecte, ne peut que s'en retirer ; car il faut être bien avili pour accepter votre joug. Mais aussi il faut être bien aveugle pour maintenant ne pas ouvrir les yeux.

J'ai vu, et je vois.

Vous pouvez faire brûler mon nom entre les colonnes. Vous pouvez me vouer à toutes les malédictions infernales. Trop heureux je suis d'avoir brisé les chaînes que votre Grand Architecte impose ; trop de joie j'ai à vous déclarer que je suis plus que démissionnaire, car j'ai renoncé au Palladisme et me suis converti.

Chantez, avec vos dignes collègues, le Gennaïth-Menngog et *l'Hymne à Satan.* Faites-moi rayer sur le Livre d'Or du Grand Directoire Central de Naples ; je n'inspecterai plus jamais ni Loges ni Triangles ; comment, je me le demande, ai-je pu ne pas être asphyxié par les miasmes empoisonnés de ces antres ténébreux ?

Domenico Margiotta, ex-33e,
Ex-I∴ P∴ S∴ D∴ (1394).

II

Bruxelles, 6 septembre 1894.

A Monsieur le Chevalier Antonio Marando, des ducs d'Ardore, Grand-Maître du Suprême Conseil Fédéral, à Naples.

Vous êtes un ami sincère, un bon cœur, et le plus honnête de tous les hauts-maçons que j'ai connus ; — parce que vous êtes le digne fils d'un grand homme : Rosario Marando, duc d'Ardore, était l'honneur de la Calabre.

Cependant, ayant décidé de rompre définitivement avec la Franc-Maçonnerie, je vous envoie, par la présente, ma démission complète et irrévocable de « Membre actif du Suprême Conseil du Rite Ecossais Ancien et Accepté », que vous présidez, de « Souverain Grand Inspecteur Général, 33e » et de « Inspecteur Général de toutes les Loges maçonniques des Trois Calabres ».

Agréez mes salutations d'ami sincère.

DOMENICO MARGIOTTA, ex-33e.

III

Bruxelles, 6 septembre 1894.

A l'Honorable Monsieur Paolo Figlia, député au Parlement Italien, Grand-Maître général de la Fédération Maçonnique Italienne, Grand Commandeur du Suprême Conseil de Palerme,

à Palerme.

Je vous envoie, par la présente, ma démission complète et irrévocable de « Membre d'honneur ad vitam du Suprême Conseil Général de la Fédération Italienne ».

Après le Convent de septembre 1893, toute la boue maçonnique m'a dégoûté, et je me retire définitivement de la Maçonnerie.

Agréez mes salutations empressées.

DOMENICO MARGIOTTA, ex-33e.

IV

Bruxelles, 6 septembre 1894.

A Monsieur Fénelon Duplessis, ministre de l'instruction publique, Grand-Maître du Grand Orient National d'Haïti,

à Port-au-Prince.

Je fus fier du titre de Membre d'honneur du Grand Orient National d'Haïti ; et, lorsque, il y a un an, eurent lieu les réunions préparatoires de la Haute-Maçonnerie pour délibérer sur la proposition de transférer la direction centrale, j'avais vu avec plaisir la province triangulaire de Port-au-Prince se prononcer pour le maintien de la Suprématie à Charleston. Aussi, j'ai eu une grande surprise en constatant que le délégué, une fois rendu au palais Borghèse, avait voté contrairement à l'opinion de sa province. Mais ce qui m'a plus péniblement surpris encore, c'est qu'il n'ait pas été désavoué.

Cependant, après la réception de la Voûte de Protestation émanée du Comité d'Oxfort-Street de Londres, on n'a pas pu ignorer chez vous quelles ont été les manœuvres déloyales employées par le sieur Lemmi. Vous vous êtes donc, tous, ralliés à lui, en ratifiant le vote du 20 sep-

tembre 1893. C'est là un changement d'opinion qui, vous me permettrez de le dire, ne donne pas aux hauts-maçons de votre province le droit de s'en glorifier devant les honnêtes gens.

Déjà, lorsque j'étais Garant d'Amitié du Grand Orient National d'Haïti auprès du Souverain Sanctuaire de l'Antique et Primitif Rite Oriental de Memphis et Misraïm, de Naples, j'ai pu me convaincre, après quelque temps, que l'illustre grand-maître impérial (*sic*) et souverain grand hiérophante (*sic*) de ce rite, le sieur Giambattista Pessina, n'était qu'un charlatan de la pire espèce, un imposteur et un vulgaire escroc, bien digne de représenter son roi des marionnettes, Achille Ier, autre charlatan. Aussi, j'avais cessé de remplir les fonctions dont vous m'aviez chargé, et honorablement j'avais quitté le Pessina, en lui donnant la leçon qu'il méritait.

Mais, maintenant que le déshonneur a submergé tout dans l'Ordre maçonnique, c'est-à-dire qu'il a envahi jusqu'à la direction centrale et suprême, mon devoir est de me retirer définitivement de la Haute-Maçonnerie. Et ma retraite, je la fais non seulement avec le sentiment de me dégager de cette marée de boue qui monte si haut, mais aussi avec la certitude que l'orthodoxie maçonnique elle-même est la plus monstrueuse des erreurs. C'est là un de ces changements d'opinion qui honorent ; car reconnaître et proclamer la vérité après l'avoir méconnue, est un acte d'honnêteté et de loyale conscience.

C'est pourquoi, vous voudrez bien me considérer désormais comme tout à fait étranger au Grand Orient National d'Haïti. Ma démission de toutes dignités et fonctions maçonniques est irrévocable.

Je vous salue.

Domenico Margiotta, ex-33e.

V

Bruxelles, 6 septembre 1894.

A Monsieur Jules Osselin,
Grand Président de l'Ordre Maçonnique Oriental de Misraïm ou d'Egypte, et Grand-Maître de l'Ordre des Chevaliers défenseurs de la Franc-Maçonnerie Universelle,
à Paris.

Vous avez été très aimable envers moi; mais, ayant pris l'irrévocable détermination de me retirer de la Maçonnerie, je vous envoie, par la présente, ma démission solennelle de « Commandeur de l'Ordre des Chevaliers défenseurs de la Franc-Maçonnerie Universelle », ainsi que de « Grand-Maître ad vitam (90e.·.) de l'Ordre Maçonnique Oriental de Misraïm ou d'Egypte », dont vous êtes le Grand Président.

Par la même occasion, je crois devoir vous dire que, au point de vue de l'honneur, tel qu'il doit être compris par tout homme, en dehors de toute opinion politique ou religieuse, le Misraïmisme français qui vous a pour chef, devrait rompre absolument avec le Rite de Memphis et Misraïm de Naples, lequel n'a pas raison d'exister ; car c'est une honte d'appartenir à cette obédience, lorsqu'on sait que le chef de son Souverain Sanctuaire est un vulgaire flibustier.

Arrivé à la Grande-Maîtrise par la tromperie, le sieur Giambattista Pessina est un simple trafiquant, qui fait argent de tout. En outre, je dois vous signaler qu'il a pour agent secret à Paris, vous espionnant et espionnant aussi les catholiques, un individu de la plus vile espèce. C'est le nommé Luigi-Fortunato de Grandi, prêtre ayant apostasié en Italie, devenu secrétaire de Giambattista Pessina à Naples ; là, pour dix francs, pour cinq francs, pour un franc, pour une consommation

au café, il consacrait les hosties nécessaires aux profanations des Triangles palladiques ; à Paris, où Pessina l'a envoyé, il continue ces infamies certainement, mais il s'y fait passer pour repenti de sa chute et trompe encore tout le monde ; car il sait pénétrer auprès des ecclésiastiques, comme se faire admettre comme visiteur dans les Loges. Je sais qu'il traîne dans la capitale française une vie abominable, se saoûlant avec les dernières créatures, les plus immondes; vous pouvez vérifier ce fait, et vous jugerez par là ce que vaut le Pessina qui l'emploie.

Dans l'Ordre Oriental de Misraïm de Paris, je n'ai connu que d'honnêtes frères, et vous, je vous sais honnête homme. L'Ordre de Misraïm de Naples est, au contraire, des plus méprisables; car le chef est un bandit.

Pour cette raison et pour d'autres, je quitte la Haute-Maçonnerie.

Agréez mes salutations d'ami.

Domenico Margiotta, ex-33e-90e.

VI

Bruxelles, 6 septembre 1894.

A Monsieur Giambattista Pessina,
se disant Grand-Maître Impérial de l'Antique et Primitif Rite Oriental de Memphis et Misraïm,
à Naples.

Quand, après la trahison de Riboli, j'ai eu mon premier écœurement dans la Maçonnerie, on m'engagea à entrer dans le Rite de Memphis et Misraïm; je crus y trouver l'honnêteté. Des lettres m'affirmaient que le chef du rite était le frère de l'illustre jurisconsulte et sénateur Enrico Pessina, une des gloires de l'Italie. Plus tard, j'ai eu la preuve que j'avais été trompé ; et qui m'avait trompé? qui m'avait menti? Toi-même, Giambattista Pessina ; car c'est toi, imposteur, qui me sollicitas et qui m'écrivis les lettres auxquelles je fais allusion.

Entre le jurisconsulte Enrico Pessina et le chenapan du Rite de Memphis et Misraïm de Naples, il n'y a aucun lien de famille; et, je l'ai su ensuite, toi, fripon, tu es né à Messine en 1833, et ton père était un cantinier, du nom de Carlo Pessina.

Tu es le dernier des misérables; et, pour édifier le public, je mettrai au jour tous les documents de tes coquineries, avec toutes tes lettres contre Lemmi, Crispi et *tutti quanti*. Il sera intéressant de voir comment dans la Haute-Maçonnerie on s'estime mutuellement les uns les autres.

Outre remplie de fiel et de venin, bandit digne de t'interner dans les bois de la Sila, tu as tenté de me nuire dans l'esprit de mes amis, lorsque je t'ai jeté ma démission comme un crachat à la tête, ayant découvert tes infamies et tes filouteries. En essayant de m'éclabousser de ta boue, tu oubliais qu'en 1888, candidat au Parlement Italien, j'ai obtenu l'unanimité des suffrages dans ma ville natale, chef-lieu de la 2e circonscription électorale de Reggio-Calabres, sans parler d'un nombre considérable de voix dans les 48 autres communes. Et tu n'ignores pas que, si je ne fus pas élu, cela tint uniquement aux manœuvres gouvernementales du trigame et gallophobe Crispi, qui, d'accord comme toujours avec son compère Lemmi et me sachant leur adversaire implacable, employa l'argent de la Banque Romaine en distribution dans les campagnes, menaça de destitution, si j'étais nommé, le préfet, le sous-préfet et les maires, parce qu'au programme du candidat officiel, prô-

nant la Triplice, j'ai opposé, moi, le programme de l'union avec la France, notre chère sœur latine, contre l'Allemagne, et je marchai avec Cavallotti, Imbriani et tous mes amis antiprussiens. Crispi et Lemmi avaient juré d'avoir une majorité parlementaire antifrançaise, et ce n'est qu'à grand'peine, en intimidant mes électeurs des campagnes, qu'ils réussirent à faire passer le candidat triplicien, le docteur Patamia.

Maintenant, après avoir démissionné déjà de ton rite, je me retire tout à fait de la Maçonnerie ; car je vois que là, n'importe où l'on navigue, on tombe de Charybde en Scylla, d'un fripon à un coquin, d'un bandit à un brigand, d'un Pessina à un Lemmi. A de trop rares exceptions près, c'est partout de l'ordure ; si l'on y reste, on s'y enfonce.

Pour cela, je te renouvelle ma démission, et je t'annonce que je publierai ma lettre, et qu'après avoir fait connaître Lemmi, je te présenterai au public ; on saura ton satanisme, tes intrigues et tes escroqueries.

Domenico Margiotta, ex-33e-90e-95e

VII

Bruxelles, 6 septembre 1894.

A Monsieur G. B., 18e (Rose-Croix),
Premier Surveillant de la Loge « Giordano Bruno »
à Palmi.

Mon cher ami, je vous ai simplement dit que je partais en voyage, lorsque j'ai quitté Palmi, en vous laissant le soin de me suppléer. C'était vrai, je partais ; mais aujourd'hui j'ai le devoir de vous dire que, si jamais je reviens en ma ville natale, ce ne sera plus un maçon, mais un bon catholique que vous reverrez.

A ce titre, ayant eu le bonheur de retrouver la foi de mon enfance comme résultat des profondes tristesses éprouvées en voyant tant de scélératesses dans la Haute-Maçonnerie, je vous envoie, pour la communiquer à tous les frères de notre Atelier, ma démission de Vénérable de cette Loge *Giordano Bruno,* dont vous êtes l'un des premiers fondateurs.

Réunissez-vous à votre gré ; les affaires de la Loge ne me regardent plus. Nommez un autre Vénérable, si vous voulez maintenir l'indépendance avec le drapeau de la Fédération dont le Conseil général est à Palerme. Mais, si votre amitié veut écouter un loyal conseil, suivez mon exemple et renoncez à la Maçonnerie.

Oui, maintenant, je ne dois plus vous le cacher, vous êtes, mon cher ami, ainsi que mes ex-frères de Palmi, sous un joug que vous ne soupçonnez pas. Quelques hauts-maçons, affiliés à un rite suprême, vous dirigent en vous influençant à votre insu. Ne m'en veuillez pas d'avoir agi ainsi souvent sur vous ; car je croyais, en Vrai Elu et Parfait Initié, que c'était l'intérêt de notre institution. Mais apprenez-le et mettez à profit ce que vous déclare sur l'honneur un ami qui s'est converti et qui a eu la connaissance réservée des nombres mystérieux 77 et 666 : la Maçonnerie n'est pas autre chose que la religion de Satan, et c'est lui que nous adorions sous la formule de Grand Architecte de l'Univers.

Vous avez du cœur : abandonnez, comme moi, la secte, et je ferai tout mon possible pour vous aider à cela, en ami sincère.

Domenico Margiotta, ex-33e.

PAROLES D'AMITIÉ ET DE RAISON

A Miss Diana Vaughan
Ex-Grande-Maîtresse du Parfait Triangle *Phébé-la-Rose*, de New-York.

Ma chère amie,

Ce volume, — j'ai pris mes mesures pour qu'il vous parvienne, sans que son envoi dévoile votre retraite, — vous confirmera ce que je vous ai fait dire : *je me suis converti.*

Ne protestez pas, et écoutez mes explications.

Vous savez combien je vous suis dévoué et avec quel zèle je me suis employé, en Italie, à seconder vos courageux efforts dans votre lutte contre l'infâme Adriano Lemmi.

Dès que vous avez levé l'étendard de la révolte avec Palacios et Graveson, les maçons italiens antilemmistes ont constitué une Fédération Nationale des Loges Indépendantes, avec Suprême Conseil Général à Palerme; et nous avons répandu dans toute la péninsule, — moi personnellement, autant qu'il m'a été possible, — la Voûte de Protestation du Comité permanent de Londres, ce document si vibrant d'indignation et si flétrissant pour l'intrus du palais Borghèse.

Vous reconnaissez, n'est-ce pas? que toujours j'ai agi en maçon honnête. Réglant ma conduite sur la vôtre, j'étais fidèle à l'orthodoxie; j'avais à cœur de faire triompher la cause de Charleston ; je ne voyais alors qu'une chose: à tout prix il fallait sauver la Maçonnerie de la direction suprême d'un voleur, il fallait éviter aux Triangles la *lutea periclitatio*, l'épreuve boueuse.

Maintenant, je vous le demande, ma chère amie : *Est-ce que nous ne nous trompions pas gravement, vous, moi, tous nos collègues, frères et sœurs en indépendance?*

Oh ! pas au sujet d'Adriano-Simon, bien entendu !...

Nous avions le bon droit, l'équité, l'honnêteté pour nous ; je parle ici en ne nous plaçant pour l'instant qu'au point de vue de la justice en maçonnerie. Ce sont nos adversaires qui ont violé les Grandes Constitutions du Palladium, qui ont fraudé les scrutins, et qui, — vous le savez encore mieux que moi, — n'ont pas reculé devant le crime pour empêcher de venir au Convent Souverain plusieurs délégués opposés à leurs perfides projets. Du côté de vous et de tous vos amis, il n'y a eu, au contraire, que loyauté et observation rigoureuse de la loi suprême de l'Ordre.

Eh bien, malgré le bon droit maçonnique, qui a triomphé dans la Haute-Maçonnerie? — Le voleur.

Grâce à la combinaison Findel, qui a vaincu les résistances des maçons honnêtes? — L'assassin.

Car c'est pour nous une défaite écrasante; vous l'avez écrit vous-même en toutes lettres, lors de votre démission : « *Il y aurait grande « illusion à ne pas s'avouer la défaite ; la vraie Maçonnerie est morte ; « entendez les acclamations à la gloire du crime pontifiant ! ce sera là « toute l'oraison funèbre de l'assassinée !* »

Partout on s'est incliné devant l'affreux juif livournais, malgré qu'on ait reconnu partout qu'il était l'élu de la corruption et de la tricherie. Graveson lui-même s'est rallié, « pour ne pas prolonger, a-t-il dit, un schisme qui réjouissait les cléricaux » ; et Palacios, sans doute à contre-cœur, a déclaré ne pas faire opposition au vote des provinces triangulaires, ratifiant le projet de transaction imaginé par Findel et adopté provisoirement au Souverain Directoire Administratif de Berlin ; à contre-cœur, dis-je, mais enfin il s'est incliné, lui aussi.

En face de Lemmi, reste seulement la Fédération italienne qui marche sous la bannière de Figlia ; et même, tant la victoire du scélérat est complète, le Suprême Conseil de Paris et le Grand Orient de France, ayant à choisir entre le groupe de Figlia, composé de maçons amis de leur patrie, et Lemmi et ses acolytes, qui en sont les ennemis jurés, n'ont pas eu la pudeur de profiter de cette circonstance pour se séparer de l'intrus du Palais Borghèse ; au contraire, eux maçons français, ils se déclarent pour les maçons italiens gallophobes, ils reconnaissent l'autorité du voleur de Marseille, de ce bandit qui a inscrit dans le programme politique de la Haute-Maçonnerie un nouveau démembrement de la France, et ils ont refusé formellement, parce que Lemmi le leur a défendu, de constituer des garants d'amitié auprès des Suprêmes Conseils qui ont élu Figlia pour chef.

Aussi, Lemmi a dit que la rébellion de Palerme est sans importance, et que, une fois l'agitation calmée, Figlia restera presque seul, « avec une poignée de moucherons dans la main ».

Donc, la victoire d'Adriano-Simon est complète.

Or, ma chère amie, réfléchissez, interrogez votre conscience, comme moi je l'ai fait. Si Lucifer est vraiment le Dieu-Bon et l'*Excelsus Excelsior,* comment et pourquoi, dans sa providence toujours vigilante pour les intérêts de sa chère Franc-Maçonnerie, en aurait-il assuré la direction suprême à un méprisé personnage qui est le dernier des coquins ? — Non, miss, vous aurez beau déclarer vos croyances inébranlables, malgré la honte des faits récents qui ont causé votre démission ; non, vous ne pourrez pas à la fois proclamer la bonté et la toute-puissance du Grand Architecte de l'Univers, et expliquer sa prédilection si marquée pour Adriano Lemmi.

Voilà ce que je me suis dit, chère amie, et c'est le calme examen de la situation qui m'a fait douter de l'excellence du dieu du Palladisme. Puis, la lumière a éclairé, illuminé tout à coup mon âme, et j'ai vu — oh ! ne vous fâchez pas ! — Lucifer et son vicaire en tout se ressemblant. N'est-ce pas Lui qui, du temps même de Pike, inspirait tout, dirigeait tout ? Ne dites pas non. Et, à part le fait que Pike a sacrifié d'abord beaucoup de son argent à sa cause, tandis que Lemmi vole même les maçons, où est la différence pour tout le reste ?

Je vous en conjure, vous qui êtes bonne au plus haut degré, vous dont le cœur a toujours débordé de la vraie charité la plus ardente, réfléchissez. La vérité, je l'ai comprise : c'est que le Dieu des catholiques est le seul vrai Dieu ; c'est que Lucifer, loin d'être son rival qui l'enchaînera un jour en Saturne (mensonge du *Livre Apadno*), n'est que l'archange déchu, selon la tradition véridique de la Bible ; qu'il ne fait que ce que le seul vrai Dieu lui permet de faire ; et que, lorsque le Tout-Puissant Dieu des catholiques lui lâche la bride pour donner aux hommes plus de mérite à gagner le ciel, il cède à ses mauvais instincts, à sa méchanceté ; et c'est alors qu'il montre son âme noire éternellement damnée, en se complaisant à favoriser le triomphe des Lemmi.

Oui, c'est Dieu qui, en voyant la Haute-Maçonnerie s'agiter et préparer

le Convent secret du palais Borghèse, a *dit* à Satan : « Fais ce que tu veux » ; et Lui, il a donné le souverain pontificat de son occulte église à l'homme qui était le plus pervers, le plus indigne, le plus criminel. Voilà la logique des faits qui se sont passés. Dieu, le seul vrai Dieu, a permis cela, pour que la Maçonnerie se montre bien telle qu'elle est, pour que la turpitude de sa direction éclate à tous les yeux, et pour que les égarés honnêtes s'en retirent et reviennent à la vérité.

Reconnaissant mon erreur, je l'ai abjurée avec joie devant le Saint-Office, et je vous assure, ma chère amie, que j'ai eu la conscience soulagée d'un lourd poids. Au Vatican, les cardinaux Rampolla et Parocchi m'ont fait le meilleur accueil ; depuis, j'ai fait une retraite chez des religieux qui sont les vivants modèles de toutes les vertus ; le bon évêque de Grenoble m'a dirigé dans la voie de la réparation, en me prodiguant les conseils de sa grande connaissance des âmes et ces encourageantes paroles qui donnent la paix.

Oh ! chère amie, si vous le connaissiez, ce saint évêque, si, dans un sentiment d'abandonner un moment tout parti-pris, vous vouliez mettre le pied sur vos scrupules et venir entendre la voix qui sait si bien convaincre, j'en suis sûr, vous comprendriez qui est le Saint des Saints, à votre tour ; vous vous prosterneriez devant notre Créateur, notre Père, qui, Lui, ne veut que notre bien. Quelle allégresse vous donneriez à toutes les pieuses âmes qui prient pour vous, qui ont prié pour moi, et à qui je dois l'inoubliable bienfait de ma conversion !

De tout mon cœur, je souhaite, ma bonne et chère amie, que le vrai Dieu, par vous et par moi ensemble si longtemps méconnu, daigne faire briller aussi devant vos yeux la lumière pure et éblouissante de la vérité. Et dans ce doux espoir, je vous serre bien cordialement la main, vous priant d'agréer une accolade fraternelle, non plus l'accolade maçonnique, mais celle qui unit tous les humains à notre divin Maître.

Votre ami sincère et ancien F∴.

Professeur Domenico Margiotta.

MESURE DE PRÉCAUTION

Maintenant que je me suis mis à l'abri des vengeances directes de la secte, il est bien avisé de prévoir le cas où Lemmi me riposterait par la calomnie, ne pouvant pas m'atteindre autrement.

Aussi, je publie les pièces suivantes qui établissent mon identité et ma parfaite honorabilité, c'est-à-dire : 1° mon acte de naissance; 2° un certificat officiel de bonnes vie et mœurs; 3° l'extrait de mon casier judiciaire.

I

L'officier de l'Etat-Civil de la ville de Palmi :

Vu l'acte inscrit au n° d'ordre 35 du Registre des Naissances de l'année 1858 ;

Certifie :

Que Monsieur Margiotta, Domenico, est né en cette ville le 12 février 1858, fils des époux légitimes Monsieur Margiotta Antonino (fils de feu Francesco) et Madame Maria Mangione (fille de feu Antonio).

Palmi, 15 août 1891. — L'officier de l'Etat-Civil :

(Sceau de la Mairie et timbre de l'enregistrement) — (*Signé*) S. Barbaro.

II

Le Maire de la ville de Palmi

Certifie

Que Monsieur le Commandeur professeur Domenico Margiotta, fils de feu Monsieur Antonino et de Madame Maria née Mangione, de cette commune, *a toujours gardé une conduite morale, digne d'éloge sous tous les rapports.*

En foi de quoi.

Palmi, 29 mai 1894.

Le Maire :

(Sceau de la Mairie) — (*Signé*) S. Impiombato.

III

N° 4121 R. C. — Le Greffier du Tribunal de Palmi

Certifie

Qu'ayant effectué les plus diligentes recherches dans le casier judiciaire avec l'aide du registre de contrôle, au nom de Monsieur le Commandeur Domenico Margiotta, professeur ès-lettres et philosophie, né à Palmi le 12 février 1858,

RIEN NE RÉSULTE

(formule équivalant à celle : **néant,** usitée en France).

Palmi, 29 mai 1894.

Le Greffier :

(*Signé*) : Farciolo.

(Sceau de la chancellerie du Tribunal)

N° 306

Vu : le Procureur du Roi

(*Signé*) Vacca

(Sceau du Procureur du Roi)

I

Les débuts d'un Grand Maçon

Giuseppe - Antonio - Adriano - Léonida Lemmi est né à Livourne (Toscane), le 30 avril 1822, fils du sieur Fortunato Lemmi et de la dame Teresa Merlini, époux légitimes et catholiques.

En Italie, à cette époque-là, l'état-civil était tenu par la principale église de la ville ; l'acte de baptême tenait donc lieu d'acte de naissance. Aussi, c'est sur les fonts sacrés de la Cathédrale que le baptême d'Adriano a été célébré le 2 mai 1822, et il a eu pour parrain le sieur Nicolas Lemmi, frère de son père, assisté par le sieur Joseph Sandifort, de Manchester (Angleterre).

Après Florence, Livourne est la ville la plus importante de l'ancien Grand-Duché de Toscane. Au XIIIe siècle, elle n'était qu'un village ; mais les Médicis l'ont fait prospérer. Appartenant d'abord aux Génois, Florence l'acheta en 1421 pour s'en faire un port sur la Méditerranée et devenir ainsi une puissance maritime. C'est une ville très industrielle, et grand est son commerce avec le Levant, la France et l'Angleterre. Il y a là aujourd'hui un évêché, une église des grecs-unis, une synagogue, et plusieurs loges maçonniques où l'on ne fait que conspirer, car c'est la terre révolutionnaire par excellence.

Lemmi, en grandissant, devint le désespoir de ses parents, car il s'était enfoncé de bonne heure dans le vice et la débauche, se liant d'amitié avec quelques jeunes juifs ; leur compagnie lui était plus agréable que celle de ses coreligionnaires.

En 1843, il n'avait pas quitté sa ville natale. A cette époque la *Jeune-Italie*, fondée à Marseille en 1831 par Giuseppe Mazzini, était puissante et prospère ; et Mazzini, qui, après les mouvements insurrectionnels du Piémont de 1833-1834, s'était réfugié à Londres, organisait, de loin, sur tout le territoire italien des complots qui avaient pour but de renverser par la force les gouvernements constitués et de détruire la papauté.

Les jeunes gens de la presqu'île, enflammés par les théories révolutionnaires de Mazzini se rangeaient sous le drapeau de la *Jeune-Italie :* partout en Italie le parti mazzinien tend à la révolution, et les années 1843-1844 sont mémorables par une tentative d'insurrection à Bologne, au mois d'août, et une autre à Rimini, tentatives qui furent bientôt écrasées ; c'est à cette époque que se signala l'audace d'Attilio et Emilio Bandiera. Ces deux frères, nés à Venise en 1817-1819, avaient servi d'abord dans la marine autrichienne; puis, s'étant mis en relation avec Giuseppe Mazzini, ils résolurent de prendre part au mouvement insurrectionnel, et après avoir inutilement tenté une descente en Sicile, ils en tentèrent une deuxième dans les Calabres, unis à une horde de jeunes ardents et fanatiques, déterminés à pousser jusqu'à l'assassinat leur haine féroce contre les Bourbons. Mais, sur la dénonciation d'un ami de l'ordre, ils furent arrêtés, et ensuite condamnés à mort comme révolutionnaires et fusillés le 9 juillet 1844 à San-Giovanni-del-Fiore, près de Cosenza.

Adriano, qui a une âme éminemment haineuse et qui n'est pas capable de s'élever dans les horizons de la vertu et de l'honneur ; Adriano, qui a l'esprit méchant et avide d'aventures, à cette époque tumultueuse, le 29 décembre 1843, quitta le toit paternel et la Toscane, sans que personne pût jamais savoir les vrais motifs de son départ.

Et il n'est pas possible d'attribuer ce départ subit à une

cause politique, d'abord parce que Lemmi n'avait pas alors l'étoffe d'un conspirateur. D'autre part, s'il avait été agent de Mazzini, il aurait eu les moyens nécessaires pour vivre, et il se serait rendu dans le Piémont, où tous les conspirateurs trouvaient appui et protection à la cour, ou bien dans n'importe quelle autre contrée de l'Italie.

Cependant, personne ne le vit circuler en Italie, et il est bien établi qu'Adriano, en quittant la Toscane, n'a pas songé à l'un des autres pays de la presqu'île.

Mais, où est-il donc allé en partant de Livourne?... A Marseille !... Cela prouve bien que ce n'est pas comme conspirateur politique que, le 29 décembre, il s'éloigna de sa ville natale; car les mazziniens n'avaient pas à aller soulever Marseille, et quand la police de leurs pays les poursuivait, ils se sauvaient en Angleterre ou en Suisse.

Ce qui est certain, c'est que c'est au sol français seul qu'il songea. Donc, le 2 janvier 1844, il débarquait à Marseille, ayant pour toute richesse la somme de 300 francs dans sa poche et une lettre qu'il s'était fabriquée lui-même sur une feuille de papier à en-tête de la maison Falconnet et C[ie], de Naples, laquelle lui annonçait « qu'un crédit allait lui être ouvert sur la maison Pastré frères, banquiers à Marseille ».

Il se servait de cette fausse lettre pour faire des dupes : il empruntait à tort et à travers à ses compatriotes qui sont nombreux à Marseille ; car, comme on sait, il y eut de tout temps dans cette ville une forte colonie italienne, mêlée d'honnêtes travailleurs et de mauvais garnements. En lisant cette lettre, qui faisait beaucoup espérer, personne n'hésitait à lui faire crédit ; les restaurateurs ne lui refusaient pas une place à leurs tables, ni son logeur sa plus belle chambre. Mais Lemmi ne payait nulle part, se couvrait de dettes jusqu'à la racine de ses cheveux, et ne se préoccupait aucunement d'aller à droite et à gauche chercher du travail pour vivre honnêtement à la sueur de son front,

comme doit faire tout homme qui a de l'amour-propre. C'est bien là ce qui prouve qu'il n'agissait pas en politicien, mais en vulgaire escroc.

On reste étonné quand on pense qu'arrivé à Marseille, le 2 janvier, avec trois cents francs, il est endetté au bout de huit jours. Un honnête homme sait dépenser l'argent raisonnablement et attendre avec patience, sans se livrer à des actions déshonorantes ; donc, Lemmi, pour se trouver au bout de peu de jours dans la condition de duper tout le monde, a dû follement gaspiller sa monnaie dans les temples de Vénus et sur les autels de Bacchus, deux divinités auxquelles il sacrifie encore le plus aujourd'hui, quoique vieux et bien détérioré, et qui forment un trio, unies à sa haine mortelle contre l'Eglise.

Dans cette vie d'escroqueries, il fit un jour la connaissance d'un docteur Grand-Boubagne ; il sut si bien manœuvrer qu'il s'insinua dans sa famille et se rendit intéressant en faisant croire que, quoique momentanément gêné, il possédait un patrimoine considérable, lui revenant de la succession d'un oncle, et qui lui ferait une rente de 20.000 fr., lorsqu'il pourrait le toucher.

Il était donc reçu en ami intime chez le docteur, lequel ne lui refusait jamais son aide et sa protection, toutes les fois que Lemmi lui demandait quelque somme à titre de prêt ; il était considéré comme un membre de la famille ; souvent il y dînait, y passait les soirées, et on prenait plaisir à sa conversation, car il se montrait bon enfant et avait toujours le mot pour rire.

Le 3 février 1844, le docteur venait de sortir, quand Adriano arrive lui rendre visite. Madame était toute seule à la maison. Ils commencent à causer ; mais, au beau milieu du discours, Lemmi se plaint d'une indisposition subite, et prie la dame de le secourir. La bonne dame, ne soupçonnant pas un piège, court vite à la cuisine lui préparer une

tisane. La maladie était simulée pour éloigner Mme Grand-Boubagne. Aussi, Adriano profite de ce moment d'absence pour ouvrir le secrétaire, où il avait déjà remarqué une bourse en perles vertes. Il s'empare de cette bourse, qui contenait 300 francs en or, et file avec. La dame retourne dans son appartement, une tasse de tisane de tilleul dans la main, espérant soulager l'ami souffrant; mais pas d'ami, la salle était vide! Elle ne s'expliquait pas la fuite du prétendu malade; quand ses regards se portent sur le secrétaire ouvert, elle commence à comprendre, et, ayant vérifié le contenu du tiroir où elle renfermait son argent, elle constate que la bourse avait disparu. Elle ne pouvait qu'inculper Lemmi, car il était la seule personne qu'elle avait reçue dans son appartement, et je vous laisse à penser sa colère d'avoir si bien placé sa confiance!

Aussitôt le docteur rentré, sa dame le met au courant de ce qui s'est passé. En proie à la stupéfaction d'avoir été filoutés aussi indignement, ils comprennent qu'il ne faut pas perdre du temps, et immédiatement ils se rendent chez le commissaire du quartier. Les agents sont mis à la recherche du fripon et le surprennent dans une auberge, où il venait à peine de commencer à dépenser les 300 francs volés.

Mis en état d'arrestation, Lemmi n'oppose pas de résistance aux deux anges gardiens qui lui mettent les menottes et l'emmènent au poste, escorté par une foule de gamins qui sifflent et crient au voleur.

Il n'y avait pas moyen de nier; en effet, on avait saisi dans ses poches le corps du délit. Détail curieux, qui lui interdisait tout mensonge, c'est que, dans sa précipitation, il avait pris non-seulement l'argent avec la bourse qui le contenait et qui fut reconnue, mais même un papier sans valeur, de l'écriture de Mme Grand-Boubagne, qu'il avait empoché à tout hasard, et qui n'était qu'une recette pour la confection de la confiture de coings.

Après avoir subi le premier interrogatoire au commissariat de police, il est envoyé en prison et écroué. Il ne tarde pas longtemps à comparaître devant M. le juge d'instruction, auquel il n'essaye pas de nier le vol commis, l'ayant déjà avoué au commissaire.

Sur interrogation du juge, il déclare être venu de Livourne; on vérifie et on constate qu'il avait dit la vérité; il avait exactement indiqué le nom du bateau qui, le 2 janvier, l'avait amené à Marseille. La police constate aussi son séjour dans les auberges qu'il indique; ce qui fait découvrir ses escroqueries à l'égard de plusieurs personnes. On lui confisque sa fameuse lettre de la maison Falconnet et Cie, de Naples, dont on reconnaît la fausseté.

Mais le voleur est jeune et implore la pitié du juge d'instruction. Il ne paraît pas être un criminel invétéré, et on ne veut pas prolonger sa détention préventive. Son arrestation avait suivi de près le vol, qui était, comme nous avons dit, du 3 février, et l'instruction dura jusqu'au 18 mars, jour auquel le juge d'instruction rendit contre Lemmi une double ordonnance, le renvoyant: 1° devant le Tribunal Correctionnel de Marseille, pour le vol des 300 francs, et 2° devant la Chambre des mises en accusation de la Cour d'Assises des Bouches-du-Rhône, pour le faux commis avec la prétendue lettre Falconnet.

Le 22 mars 1844, Adriano comparaît à l'audience publique du Tribunal Correctionnel et se confond plus que jamais en excuses. Il se défend humblement; il plaide la tentation, en disant que cette bourse lui avait parue *dodue* (textuel), l'avait fasciné, et qu'il n'avait pas pu résister. Il fait un *meâ culpâ* solennel, verse des larmes abondantes, se désolant à la pensée que sa honte portera un coup terrible à sa bonne et honorable famille; il s'était qualifié d'ex-négociant; en un mot, il réussit à attendrir les magistrats, qui, comme nous verrons, furent pris de pitié et lui évitèrent la Cour d'Assises.

Mais tout cela n'était qu'une pure comédie. Adriano était un rusé compère, quoique jeune, et son but était de courber le front d'avance devant une condamnation impossible à éviter, en se ménageant un moyen de la nier plus tard.

En effet, à l'interrogatoire, il se dit *né à Florence ;* car il n'ignorait pas que beaucoup de familles Lemmi habitaient la capitale du grand-duché de Toscane, et il espérait que dans le nombre il se trouverait bien un Adriano quelconque sur lequel pourrait en l'avenir retomber l'infamie de sa faute, si par hasard la condamnation venait à être découverte.

Les juges ne soupçonnant pas la malice ne firent pas surseoir au jugement du procès pour vérifier son état-civil, et la condamnation mentionne donc : « Adriano Lemmi, âgé de vingt-deux ans, venant de Livourne, *se disant* ex-négociant et né à Florence. »

On le condamna à un an et un jour de prison, aux dépens avec contrainte par corps, et à cinq ans de surveillance de la haute police après l'expiration de la peine. Cette condamnation fut jugée suffisante pour servir de leçon au jeune voleur, et comme, en définitive, la fausse lettre Falconnet n'avait pas été employée à extorquer de l'argent à Pastré frères, on le jugea ainsi assez puni pour le vol Grand-Boubagne et les petites escroqueries aux logeurs et aux restaurateurs. D'où, abandon de poursuites devant la Cour d'Assises.

Lemmi fait sa prison. Mais le climat de la France lui paraît bien nuisible à sa santé ; et, ma foi, il juge que les entrevues qu'il devra avoir de temps en temps avec les commissaires de la haute police, froisseront énormément son amour-propre. Aussi, sans tambour ni trompette, il se met en rupture de ban, et, sitôt sorti de prison, il a soin de mettre entre lui et la France les monts et les mers, prend le paquebot et part furtivement pour se réfugier à Constantinople.

Il y a environ cinquante ans de cela; la capitale de l'Empire Ottoman avait alors 180.000 habitants de moins qu'aujourd'hui : elle était cependant une immense ville, si l'on compte ses faubourgs, ainsi qu'on a toujours coutume de le faire pour les statistiques de Constantinople. Sur 695.000 habitants, en 1845, il y avait 400.000 musulmans, 120.000 arméniens, presque autant de grecs, 33.000 juifs, à peine 12.000 catholiques, et le reste se composait de sujets étrangers appartenant à diverses nations, parmi lesquels une petite colonie italienne en voie de formation, et un assez grand nombre de polonais qui s'étaient révoltés contre le tsar et avaient trouvé un refuge aux bords du Bosphore. La majorité des italiens, à cette époque, avait choisi pour domicile le quartier des Blaquernes qui est aux pieds des ruines majestueuses de l'ancien palais de Constantin ; là aussi se trouve le quartier de Balata, toujours sale et puant, où de tout temps les juifs ont grouillé, comme une vermine humaine.

Donc, dans les premiers jours d'avril 1845, un paquebot en provenance de Marseille entrait dans la Corne-d'Or, amenant, parmi ses passagers, le jeune Adriano. Pendant son séjour forcé entre quatre murs, il avait été obligé de travailler, et, quoique le travail des prisons soit très peu payé, il lui était resté quelques économies, car il lui avait été impossible de dépenser; mais c'est vrai aussi que les frais du voyage avaient entamé sa petite épargne. Avec ce qui lui restait, il s'offrit immédiatement un logement provisoire dans un de ces grands établissements appelés khans ou caravansérails, qui sont des hôtelleries à très bon marché pour les innombrables voyageurs et petits marchands étrangers; toutefois, on n'y a guère autre chose que le lit et l'eau. Adriano dut se résigner, se logea comme il put, et se mit aussitôt à la recherche de quelques compatriotes, afin de les apitoyer sur son triste sort.

ACTE DE BAPTÊME
D'ADRIANO LEMMI

Fac-simile d'un extrait authentique des Archives de la Cathédrale de Livourne.

ARCHIVIO DELLA CATTEDRALE

Livorno a dì 14 **di** Febbrajo **18**93

Attestasi da me infr.to PARROCO DELLA CATTEDRALE **che dal Libro dei Battezzati dell' Anno** 1822 **resulta che il dì** 30 Aprile 1822 **nacque** Giuseppe Antonio Adriano Leonida del Sig. Fortunato del Sig. Giò. Spirito Lemmi, e della Sig. Teresa del Sig. Gaetano Merlini Coniugi, di Livorno **fu Battezzato il dì** 2 Maggio 1822 **e fu Compare** il Sig. Nicola Lemmi

In fede di ec.

Per uso Ecclesiastico

ARCHIVIO DELLA CATTEDRALE DI LIVORNO

C. Pietro Boccacci
Ec. Ag. dello Proposto

Le document ci-dessus, que je puis reproduire grâce à l'obligeante communication de la courageuse revue *la Franc-Maçonnerie démasquée*, est d'une très grande importance.

En effet, il établit authentiquement : 1° que le juif Adriano Lemmi n'est pas né dans la religion d'Israël, mais a été baptisé à sa naissance, étant fils de père et mère catholiques, et que par conséquent il est un renégat; 2° qu'il est réellement né en 1822, et non pas en 1820, comme il a essayé — on le verra plus loin — de le faire croire, afin de pouvoir rejeter la condamnation du Tribunal correctionnel de Marseille qui s'appliquait vraiment à lui (âgé de vingt-deux ans, dit le jugement du 22 mars 1844).

Traduction du document :

ARCHIVES DE LA CATHÉDRALE

Livourne, le 14 février 1893.

Il est attesté par moi soussigné CURÉ DE LA CATHÉDRALE que, du livre des Baptisés de l'an 1822, il résulte que le 30 avril 1822 est né Joseph-Antoine-Adrien-Léonidas, fils de M. Fortuné (fils de M. Jacques-Esprit Lemmi), et de Mme Thérèse (fille de M. Gaëtan Merlini), mariés, de Livourne. Il fut baptisé le 2 mai 1822, et fut parrain : M. Nicolas Lemmi.

En foi de quoi : — Timbre des archives de la cathédrale; — et signature de M. l'abbé Pietro Boccaci, vicaire de la cathédrale, préposé aux archives.

On raconte qu'au quartier des Blaquernes il finit par rencontrer un sicilien qui tenait une cuisine à l'usage des pauvres gens ; il leur vendait pour une menue pièce de monnaie des ragoûts faits avec des têtes de mouton, et c'était là tout ce qui entrait dans la composition des mets confectionnés par sa cuisine. Adriano s'était proposé pour aider le restaurateur sicilien ; il allait chez les bouchers chercher les têtes de mouton, après qu'on en avait enlevé la cervelle, et il lavait la vaisselle et les ustensiles de la cuisine ; en paiement, il avait la nourriture et le logement.

Pourtant, il ne garda pas longtemps cette situation ; la tête de mouton ne convenait plus à son estomac ; du moins il faut le croire, car il quitta son compatriote pour se mettre au service d'un vieil herboriste et marchand de pommades de Balata. Chez celui-ci, la nourriture était meilleure, et le patron donnait de l'argent à son employé lorsqu'il avait fait de bonnes ventes dans la journée, en allant crier dans les rues la marchandise de l'officine. Adriano, portant une tablette suspendue au cou, offrait des pâtes épilatoires, à la porte des établissements de bains, ou bien des pastilles, du rahat-loukoum (confiture sèche parfumée), aux environs du grand bazar.

Certainement, il aurait préféré faire un autre métier ; mais il avait remarqué que le vieil herboriste prenait quelque intérêt à lui ; il recevait de lui parfois des bonnes gratifications. D'autre part, la boutique de son patron était fréquentée par un rabbin polonais, condamné en Russie pour conspiration, lequel s'était évadé. Ce rabbin prit Adriano en amitié, à cause de ce que le jeune homme blasphémait volontiers contre le Christ. Lemmi, pour se faire bien voir des juifs de Balata, demanda un jour si on ne l'admettrait pas dans la religion de Moïse ; il était prêt à renier son baptême et à se faire circoncire. Ce fut une grande joie pour le rabbin polonais et pour le vieil

herboriste. Les deux juifs, contents et fiers d'avoir un néophyte, lui enseignèrent le Talmud, après que le rabbin eut, dans cette circonstance, montré son habileté de chirurgien sacré.

Dès lors, la position d'Adriano fut beaucoup adoucie. C'est le 14 janvier 1846 qu'il était devenu définitivement israélite par l'effet de la liturgique opération ; et il ne s'était pas converti par supercherie. Oh ! non, il avait été heureux d'associer sa haine contre l'Eglise à celle des juifs de Balata. Parmi les italiens habitant Constantinople, il y en avait plusieurs qui appartenaient à la religion mosaïque, notamment un certain Abraham Maggioro, dont Lemmi a toujours parlé avec de grands éloges, tant son nom était cher à son cœur.

Abraham Maggioro et le rabbin polonais, dont on n'a pas le nom, étaient versés dans les mystères de la cabale ; c'est eux qui initièrent Adriano aux secrets de la magie, et celui-ci fut un excellent élève. Il apprenait par cœur, avec une grande facilité, toutes les formules de l'occultisme, même les plus baroques et les plus incompréhensibles. Un de ses grands plaisirs était d'aller, la nuit, en compagnie de son patron l'herboriste et du rabbin polonais, passer quelques instants aux pieds de la Colonne Brûlée, qui avait servi de piédestal jadis à une statue de Julien l'Apostat, s'il faut croire la légende : là, nos juifs cabalistes se livraient à leurs salamalecs. Chaque jour, il se perfectionnait dans la science maudite ; car il s'était donné à son étude avec passion. Quant à voir sa position devenir brillante, il n'en était pas encore là. A Constantinople, les juifs sont en général peu fortunés ; ceux qui réussissent à s'enrichir à force de fraudes et d'usure quittent le pays, pour fuir le grand mépris dans lequel ils sont tenus par les Turcs.

Le vieil herboriste vint à mourir vers la fin de 1847. Un parent accourut pour recueillir son héritage, vendit toute

la marchandise pour réaliser de l'argent, et Adriano se trouva sans place. Le rabbin polonais avait quitté Constantinople trois mois auparavant. Lemmi fut quelque temps à la charge de son ami Abraham Maggioro.

On a dit aussi que le futur grand chef de la maçonnerie avait été masseur dans un établissement de bains de Péra. Si le fait est vrai, ce serait aux premiers mois de 1848 qu'il aurait exercé cette profession. D'une façon plus certaine, on sait qu'il fit, à cette époque, la connaissance d'un anglais, à Péra, venant de Londres, lequel était lié avec Mazzini.

En ce temps-là, les quelques francs-maçons qui se trouvaient à Constantinople étaient presque tous des anglais. L'association avait été introduite en Turquie vers 1738; mais, jusqu'à l'époque de la guerre de Crimée, elle subit mille vicissitudes; les affiliés, qui dépendaient de la Grande Loge d'Angleterre, voyaient sans cesse leurs loges disparaître, par manque de membres actifs, car le gouvernement alors ne les favorisait pas. Aujourd'hui, au contraire, la maçonnerie prospère à Constantinople. Il y a trois loges anglaises : la L.·. *Bulwer*, la L.·. *Oriental*, et la L.·. *Leinster ;* et en outre la L.·. l'*Etoile du Bosphore* (française), la L.·. *Ser* (arménienne), la L.·. *Proodos* (grecque), et la L.·. l'*Italia Risorta* (italienne), qui toutes donnent fréquemment des fêtes et reçoivent des FF.·. *mushafirs* (invités).

Quoiqu'il en soit, c'est, dit-on, en 1848, qu'Adriano Lemmi fut initié à la maçonnerie par des FF.·. anglais ; mais cette initiation ne paraît pas avoir été d'une régularité parfaite, et notre héros dut se faire régulariser dans la suite. Lemmi a laissé assez obscure cette période de son existence ; cela l'humilie, maintenant qu'il est millionnaire, d'avouer les professions de bas étage qu'il a été réduit à exercer à Stamboul. Comme vous le verrez plus loin, souvent il a été interpellé et mis en demeure de déclarer, avec

des preuves à l'appui, quelle a été sa situation en Turquie usqu'au jour où il fut recueilli par Kossuth ; mais il a préféré se dérober aux exigences de ses interrogateurs, et il en est résulté qu'il a été assez difficile de reconstituer l'état de ses occupations. Il est certain, seulement, qu'il a fait un peu tous les métiers, y compris la vente des pâtes épilatoires ; en 1849, *il tenait un petit kiosque sur la promenade des* Eaux-Douces, où il débitait aux oisifs la limonade et le rahat-loukoum.

Enfin, voilà l'ère des tribulations qui semble finir pour lui. C'est en 1849 que Kossuth arrive à Constantinople, et il vient fort à propos pour Adriano, à qui la limonade n'avait pas mieux réussi que les pâtes épilatoires.

Kossuth, cet agitateur qu'on peut bien appeler le Mazzini de la Hongrie, est né à Monok, d'une ancienne famille croate, dans laquelle *était héréditaire* la trahison. Reçu avocat en 1826, il fut admis en 1830 comme homme d'affaires chez la comtesse Szapary, envers laquelle il se comporta indignement. Etant parvenu à se faire aimer de la comtesse, il puisa en secret dans son coffre-fort pour payer ses personnelles dépenses. Celle-ci découvrit l'indélicatesse de son gérant ; mais Kossuth, pour se préserver d'une condamnation, remit aux magistrats les lettres intimes que la comtesse Szapary lui avait écrites dans un moment de faiblesse, et afin d'éviter le scandale qui allait résulter de ces preuves d'adultère d'une si grande dame, la justice aima mieux ensevelir l'affaire dans l'oubli. Kossuth fut obligé de quitter le pays, étant déconsidéré, et il alla se fixer à Pesth.

Dans sa vie révolutionnaire, arrêté et exilé plusieurs fois, il devint l'homme politique à la mode et causa beaucoup d'ennuis au gouvernement autrichien.

Comme je ne dois pas retracer ici la vie du grand maçon madgyar, je laisse aux historiens libres et honnêtes

le soin de refaire la véritable biographie de l'agitateur, auquel la franc-maçonnerie a élevé un monument de gloire nullement mérité. Quant à moi, qu'il me suffise de dire que la terrible guerre civile par lui provoquée n'ayant pas abouti, il gagna enfin la frontière de Turquie ; et le voilà à Constantinople, à la grande joie de Lemmi.

Le filou de Marseille était bien fait pour s'entendre avec le voleur de la comtesse Szapary ; mais ce dernier était, en outre, un personnage politique. Adriano réussit, par ses amis maçons anglais, à avoir une lettre de recommandation de Mazzini pour Kossuth ; l'agitateur hongrois l'agréa.

En vérité, Kossuth ne songea tout d'abord qu'à l'empêcher de mourir de faim. Il le prit simplement à son service en qualité de copiste, de *facchino*, de domestique à petits gages ; et, peu à peu, entrant dans les bonnes grâces de son patron, Adriano en devint enfin le secrétaire, toujours sur la recommandation de Mazzini, avec qui déjà il correspondait.

Quand Kossuth, au mois d'octobre 1851, quitta la Turquie pour se rendre aux Etats-Unis, au but de faire propagande active en faveur des patriotes hongrois, Lemmi l'accompagna. Mais, arrivés à Marseille sur le paquebot américain *le Mississipi*, Kossuth y descendit pour demander aux autorités la permission, qui lui fut refusée, de traverser la France pour se rendre à Londres. Lemmi, lui qui avait rompu son ban en s'évitant, par la fuite, les cinq ans de surveillance de la haute police française, auxquels il avait été condamné, se garda bien d'accompagner son patron en ville, et resta caché à bord du navire américain, protégé du pavillon des Etats-Unis.

Kossuth fut donc forcé de retourner sur *le Mississipi*, et, après un court arrêt à Gibraltar, il se rendit à Londres et enfin à New-York, toujours en compagnie du digne secrétaire, qui était devenu son ombre. C'est aux Etats-Unis, à

Cincinnati, dans la Loge n° 133, que Kossuth reçut l'initiation maçonnique.

Mais le 2 décembre 1851 arrive. Le prince Louis-Napoléon, alors président de la République française, annonce au peuple et à l'armée qu'il va soumettre aux suffrages de tous les citoyens les bases d'une constitution, renouvelée du système de l'Empereur, son oncle ; c'était un coup d'Etat. A cette nouvelle, Lemmi quitte Kossuth en Amérique et vient rejoindre Mazzini à Londres, où arrivait d'autre part Ledru-Rollin, qui, avec Mazzini et Kossuth, y devait, plus tard, former un triumvirat international et démocratique, pour réveiller en Europe le mouvement insurrectionnel entravé par les évènements.

Dès ce moment, Lemmi commence à jouer un rôle très important dans tous les assassinats politico-maçonniques et dans tous les soulèvements populaires dont l'Italie fut le théâtre sanglant. Il entretient, de la part de Mazzini, des intelligences avec les révolutionnaires de Toscane, ses compatriotes ; et c'est lui qui inspira, le 21 octobre 1852, la tentative d'assassinat, en plein jour, sur le président du conseil du grand-duc, le ministre Baldasseroni.

Le 6 février 1853, il y eut un commencement d'insurrection à Milan, alors sous la domination autrichienne, à la suite d'une proclamation signée de Mazzini et de Kossuth, et c'est Lemmi qui l'a envoyée de Suisse aux révolutionnaires lombards ; le fait est notoire dans la maçonnerie italienne.

Les gouvernements helvétique et piémontais s'efforcent de ne pas paraître complices ; ils l'étaient bien, tout au contraire. De nombreux émigrés de la Haute-Italie, réfugiés en Suisse ou dans le Piémont, suivaient les instructions de Mazzini, transmises par Lemmi.

Le Piémont, assisté de l'Angleterre (qui soutenait en secret la maçonnerie et Mazzini), s'efforce de conjurer

l'exécution d'un décret de l'empereur d'Autriche pour la confiscation des biens des révolutionnaires émigrés ; mais, le 18 février, sur les ordres de Kossuth et de Mazzini, un fanatique révolutionnaire a attenté à la vie de l'empereur pour le punir de ce décret, et Lemmi fut choisi pour armer le bras de l'assassin, qui était un hongrois, ami commun de Kossuth et de lui, Lemmi.

La Suisse (preuve de la gravité des évènements) est alors sommée d'expulser tous les émigrés indistinctement, sous menace de rompre les relations diplomatiques.

Nous voici maintenant à la guerre de Crimée, dont la véritable cause est connue des chefs de la franc-maçonnerie seuls. Si on veut examiner les faits, à présent que de nombreuses années ont passé et qu'on n'est plus sous l'influence des évènements, on comprendra facilement que les raisons qui ont été invoquées alors étaient des prétextes, et rien autre. L'Angleterre et le Piémont firent naître la querelle, au sujet de la Turquie contre la Russie, à propos d'une lutte d'influence à Jérusalem entre les chrétiens de l'Eglise grecque et ceux de l'Eglise romaine. Or, cette rivalité était bien ce qui préoccupait le moins l'Angleterre, on le reconnaîtra sans peine, et quant au Piémont, c'était bien aussi pour lui un souci des plus médiocres. Les deux puissances entraînèrent avec elles la France contre la Russie, sous le prétexte de protéger la Turquie.

La vérité, c'est que depuis longtemps, bien avant l'insurrection hongroise de Kossuth, les chefs secrets de la maçonnerie, lord Palmerston à leur tête, avaient arrêté un plan : on avait décidé l'élévation de la Prusse et l'abaissement de l'Autriche, l'unité de l'Allemagne au profit de la monarchie prussienne, l'unité de l'Italie au profit de la maison de Savoie, et la création d'un Etat polonais-madgyar. Mais la Russie avait mis entrave à l'exécution

de ce projet, qu'elle ignorait pourtant; craignant avec raison que l'insurrection hongroise vienne à s'étendre à ses provinces polonaises, le tsar s'était allié à l'empereur d'Autriche pour la répression et avait fortement contribué à la défaite définitive des révolutionnaires madgyars. De cela la conséquence avait été une communauté d'intérêts monarchiques établie entre la Russie et l'Autriche, et il fallait que les chefs secrets de la maçonnerie commencent par briser cette entente; sans quoi ce qui était projeté au sujet de l'unité allemande au profit de la Prusse et au sujet de l'unité italienne n'aurait pas pu jamais être réalisé. On voit que l'Autriche a été bien dupée à l'occasion de cette guerre. Pour la France, il fallait lui faire faire campagne avec l'armée piémontaise ; cela préparerait l'opinion publique dans les deux pays, en vue d'une autre action commune, la fois suivante contre l'Autriche.

Tout cela avait été combiné par lord Palmerston, qui, comme maçon de la plus haute importance, savait s'imposer à tous les chefs secrets, même à Mazzini. Kossuth était tout naturellement favorable à ce programme, car il en voulait à mort au tsar de lui avoir fait perdre sa situation en Hongrie.

On comprend aussi combien il fut facile d'entraîner Napoléon III ; les chefs de la secte lui rappelèrent ses serments de carbonaro, et en outre on lui montra des lauriers à cueillir ; le nouvel empire devait aisément se laisser tenter par la gloire.

Mazzini et Kossuth poussèrent donc à la guerre de Crimée, de toutes leurs forces, et ils firent un pompeux éloge de la France, et ils semblaient même demander aux révolutionnaires leurs sympathies pour son gouvernement. Cette conduite aurait dû ouvrir les yeux de tout le monde ; ca on savait bien que Mazzini et Kossuth n'aimaient pas la France et encore moins Napoléon III. Mais les gouverne-

ments et les peuples furent aveugles ; les habiletés de la diplomatie britannique réussirent à empêcher l'Autriche de joindre sa cause à celle de la Russie. Dès lors, cette puissance, ayant à la fois contre elle la France, l'Angleterre, le Piémont et la Turquie, devait fatalement être vaincue. C'est ce qui arriva, après une guerre de plus de deux ans pourtant ; et l'Autriche fut détachée de la Russie à tout jamais, et elle fut tellement punie de son ingratitude que, même sans attendre la fin de la guerre de Crimée, les chefs maçons qui s'étaient si bien joués d'elle travaillèrent déjà à la révolutionner, comme nous allons le voir tout à l'heure.

Je viens de m'expliquer sur ces points peu connus de la guerre de Crimée, d'abord parce qu'il était intéressant de les mettre en lumière, ensuite parce qu'il est bon de montrer Lemmi commençant à s'enrichir à la faveur de cette guerre.

En effet, que fait notre héros pendant que les nations se battent en Orient ?

Lemmi, qui, *par ses relations* avec Mazzini et Kossuth, est bien vu des gouvernants maçonniques du Piémont, obtient des fournitures pour les ambulances italiennes en Crimée. Il se transporte à Genève d'où il expédie à l'armée. Il encaisse d'une part la bonne monnaie, et il paie en faux chèques d'autre part. Ce sont ses premiers vols en grand ! Le petit voleur de Marseille ayant progressé a voulu se faire une renommée aussi comme faussaire.

La falsification découverte, il se sauve à Malte ; mais cela n'empêche pas qu'il soit condamné par contumace par la justice helvétique, avec ses deux associés fraudeurs.

Mais, pendant que les armées combattent en Orient, la politique des ennemis de l'Eglise ne chôme pas néanmoins. C'est dans l'année 1854 que le gouvernement piémontais, complice des Mazzini, Lemmi et consorts, se montre très anticlérical. Le 10 mars, les biens du séminaire de Turin

sont arbitrairement confisqués. Déjà la maçonnerie avait imposé un rapprochement à deux hommes d'Etat italiens qui longtemps s'étaient montrés adversaires, le F.·. Cavour et le F.·. Rattazzi. La paix ayant été faite entre eux, on nomma cette union politique le *connubio* (le mariage). En 1852, le *connubio* avait déjà valu à Rattazzi la présidence de la Chambre ; en 1854, il lui valut le ministère de la justice dans le cabinet présidé par Cavour. Aussi, au 28 novembre, est déposé un projet de loi pour la suppression des communautés et congrégations religieuses, dont le gouvernement piémontais convoite les richesses. Mais par un hasard singulier et très douloureux, la discussion de cette loi fut trois fois interrompue, à cause de morts et d'enterrements. La première loi se discutait à Turin en janvier 1855. Le président de la Chambre était alors Carlo Buoncompagni (mort subitement à Turin le 14 décembre 1880), l'un des hommes dédiés corps et âme à la révolution italienne et célèbre par ses violences contre l'Eglise. Or, celui-ci, dans la séance du 12 janvier, annonçait aux députés la mort de la mère bien-aimée de Victor-Emmanuel II, Marie-Thérèse-Françoise de Toscane, archiduchesse d'Autriche. Les funérailles terminées, on reprenait la discussion contre les couvents et les cloîtres ; lorsque voilà que le 21 janvier, le président annonce aux députés encore un très grand malheur : Sa Majesté Marie-Adélaïde, bonne et aimable reine, le jour précédent avait rendu sa belle âme en Dieu, à l'âge de 33 ans. On continue la discussion de la loi, et un nouveau malheur s'adjoint aux malheurs passés : la nuit du 11 février meurt le duc de Gênes, qui n'avait pas encore 32 ans ! Les honorables, pour la troisième fois, dans l'espace d'un mois, sont forcés d'accompagner au cimetière la mère, la femme, le frère du roi de Sardaigne. Tant de malheurs brisaient le cœur de toutes les personnes honnêtes ; mais le monarque ne comprenait pas les terribles avertissements du ciel.

Pendant ce temps-là, Mazzini ne perdait pas de vue les petits Etats italiens où la maçonnerie avait décidé de substituer la maison de Savoie aux souverains légitimes, en attendant de faire la République italienne.

Le 4 janvier, le chef du Comité Central Européen, — c'est le titre que Mazzini avait pris vis-à-vis de la Jeune-Europe, — avait réuni cinq de ses complices à Londres, et l'on avait admis, en outre, à la réunion le F.·. Félix Pyat, autre réfugié, qui était appelé président du groupe de la Commune Révolutionnaire. Ces deux comités correspondaient avec *un comité bruxellois*, *un comité établi à Jersey*, et il y en avait un cinquième à Genève, qui eut pour président le F.·. Eugène Sue. Ce sont là des choses connues de tous les maçons mêlés aux évènements de cette époque. A la réunion du 4 janvier, on mit en discussion qui devait être assassiné, du duc de Parme ou du duc de Modène. Ce dernier, François V, fut l'objet d'un réquisitoire très violent prononcé par Félix Pyat, qui lui reprochait surtout d'avoir rappelé les Jésuites et « d'être le frère de la comtesse de Chambord ». Mais Kossuth entraîna le vote contre le duc de Parme, Charles III, qu'il représenta comme le plus dangereux aux révolutionnaires par son caractère brutal et violent, dit-il ; il fit la comparaison entre lui et son père, prince faible qu'on avait fait tomber dans le protestantisme pendant quelque temps et qui songeait plus à ses plaisirs qu'à la politique. Kossuth lut à la réunion un rapport de son ancien secrétaire, Lemmi, qui dénonçait des « menées autrichiennes » de Charles III.

Donc, la mort du duc de Parme fut votée à l'unanimité, moins le suffrage de Pyat. Mazzini envoya à Lemmi un passeport au nom de « Lewis Broom », et notre héros quitta aussitôt Malte pour se rendre dans le duché à l'abri de ces faux papiers. Il débarqua à la Spezia, se rendit de là à Sarzana, et gagna Parme par la route de Pontremoli et

Fornovo. Mais il eut le soin de ne séjourner à Parme qu'un seul jour, prenant seulement le temps de voir en particulier les mazziniens de la ville et de leur fixer un rendez-vous à Castel-Guelfo. Les conjurés se réunirent le 25 mars dans une petite maison de campagne, située près du pont du Taro; la séance fut présidée par Lemmi, qui fit jurer le secret; un nommé Lippi avait confectionné un mannequin, sur lequel fut enseignée la manière de donner les coups de poignard les plus terribles, et l'on tira au sort l'assassin. Adriano lui dit : « C'est aujourd'hui la fête des jésuites et des nonnes; ils célèbrent l'apparition d'un ange à leur madone pour lui annoncer le Messie et qu'elle en serait la mère. Eh bien, mon frère, moi, je t'annonce que tu seras le Messie de la Révolution à Parme. Je te consacre libérateur des opprimés, sauveur des hommes aujourd'hui tyrannisés. Frappe le despote, sans que ta main tremble. Notre Dieu, qui n'est pas celui des prêtres, te protègera ! »

Le surlendemain, Charles III tombait sous le coup du sicaire, dont Lemmi avait ainsi stimulé le fanatisme. On sait que l'assassin (nommé Antonio Carra) réussit à s'enfuir; et les circonstances du complot sont connues, parce que Lemmi s'en est souvent vanté auprès de Frapolli et de plusieurs autres qui ont répété le récit. Adriano fut toujours glorieux d'avoir été l'émissaire de Mazzini dans un grand nombre de meurtres, et Mazzini disait volontiers : « Mon petit juif vaut dix bons diables, tant il est habile pour choisir les hommes qu'il faut dans les importantes actions et pour leur inspirer l'énergie nécessaire pour l'accomplissement du devoir. »

L'affaire de Parme fit beaucoup grandir Adriano dans l'estime de Mazzini, de Kossuth et des autres principaux chefs.

L'audace de Lemmi était si forte, qu'après le crime, il ne se pressa pas de quitter le duché; il demeura plusieurs jours incognito à Sant'Ilario; mais la révolution ne se fit pas,

comme il l'avait espéré. Le crime causa de l'horreur, et la veuve de Charles III, fille du duc de Berry, fut proclamée régente, pour gouverner sous le nom de son fils Robert, qui était un enfant de six ans.

Lemmi, toujours sous le faux nom de Lewis Broom, alla à Reggio, puis à Modène; il revint dans le duché de Parme, dans les derniers jours de juin, et c'est à lui qu'est due la tentative d'insurrection du 22 juillet, qui fut bientôt réprimée.

Cette fois, il quitta le centre et se sauva à Turin

Le gouvernement piémontais, en janvier 1855, supprimait 334 maisons de religieux et religieuses, mais laissait tranquilles les sociétés révolutionnaires, qui, grâce à cette complicité sous forme de tolérance, se développaient et machinaient des crimes épouvantables.

Notre bon Lemmi, qui avait à sa disposition autant de faux-papiers qu'il en avait besoin pour ses missions secrètes, avait changé encore de nom en cette année-là (1855). Muni d'un passeport hongrois, appartenant à un des séides de Kossuth, il put se rendre à Rome sous le nom de « Ulrik Putsch, cuisinier » ; et le 12 juin, il y eut une tentative d'assassinat sur le cardinal Antonelli !... Il repart aussitôt pour Gênes, où, le 30 du même mois, il y eut publication d'un manifeste de Mazzini pour pousser le peuple à l'insurrection Il est notoire que c'est Lemmi qui l'a répandu dans plusieurs villes et même à Rome, où coïncidence bizarre, le 9 juillet, le même jour qu'il est retourné dans la ville des papes, il y eut une tentative d'assassinat sur le Père Beckx, général des jésuites.

L'activité de Lemmi pour le mal est surprenante. Il est vraiment l'incarnation de Satan !... Dans tous les mouvements, dans tous les crimes, s'il n'y a pas toujours son bras, il y a toujours le bras de ses amis.

Lemmi et Orsini, — agent, ce dernier, de Mazzini, lui

aussi, — avaient transmis au comité révolutionnaire de Milan les instructions de Mazzini, en vue d'une insurrection prochaine ; elle devait commencer par le massacre de tous les officiers de la garnison. Ces instructions données, Orsini et Lemmi se retirèrent, celui-ci, rentrant en Suisse, avec son passeport hongrois, tandis qu'Orsini, sous le nom de « Georges Hernagh », se rendait en Autriche et parcourait la Hongrie dans le but d'organiser un soulèvement qui aurait coïncidé avec celui de la Lombardie.

Orsini fut arrêté à Hermanstadt, en Transylvanie, ramené à Vienne, puis transféré à Mantoue, où il fut jugé et condamné à mort, pour crime de haute trahison, le 20 août 1855.

Renfermé au château Saint-Georges, il s'en évade dans la nuit du 29 mars 1846, d'une manière très curieuse. Une femme affectionnée avait réussi à lui faire parvenir, dans la forteresse, une lime par laquelle Orsini, dans 24 jours, scia huit barreaux. Puis, formant une sorte de corde avec des draps de lit, il se laissa aller le long du troisième étage où était sa cellule ; mais il eut le malheur de tomber de la hauteur de 6 mètres et de se blesser à un pied et au genou. Malgré cela, il eut la force de se traîner jusqu'au bas des fortifications entourant la forteresse, et, au point du jour, quelques passants charitables le retirèrent de ce tombeau au moment où il se croyait perdu.

Le 13 novembre de la même année, deux autres agents de Mazzini sont pris à Rome.

L'Angleterre, ou pour mieux dire, lord Palmerston, d'accord avec Mazzini, prend prétexte de ce que le roi de Naples observe une stricte neutralité entre les puissances occidentales et la Russie, l'accuse de sympathies envers la Russie (c'était vrai, *Mazzini avait fait voler des papiers confidentiels*) et obtient la disgrâce du directeur de la police Mazza, très dévoué au roi de Naples et son protecteur contre les sociétés secrètes.

L'Angleterre, toujours brutale envers le roi de Naples, exerce une nouvelle pression sur lui en 1856 ; le gouvernement français se joint à elle. Aux mois de juin et de septembre, ces deux puissances menacent d'envoyer une escadre dans les eaux de Naples. On a su depuis que Napoléon s'était laissé entraîner par lord Palmerston, qui, en sa qualité de patriarche de la maçonnerie européenne, avait favorablement accueilli un projet de l'empereur français ; ce projet était d'installer à Naples le prince Murat, grand-maître du Grand Orient de France, comme roi en remplacement du Bourbon des Deux-Siciles. Ce complot avorta, la Russie, dont la guerre de Crimée était finie, ayant protesté contre cette intervention au sujet de la politique *intérieure* du roi de Naples.

Le 3 mai, le gouvernement français publie la statistique de la guerre de Crimée, dans laquelle l'influence britannique, c'est-à-dire la diplomatie maçonnique, avait entraîné la France. Cette guerre absurde a coûté la vie de 95.000 français, morts par blessures ou par maladies, et à la Sardaigne une dépense de 30 millions.

La fin de cette année 1856 est marquée par les opérations mazziniennes dans le royaume de Naples. Un agent de Cavour, nommé Henri Misley, haut maçon, avait présenté, quelques années auparavant, à Mazzini, à Londres, le baron Bentivegna, sicilien affilié aux loges. Crispi, de son côté, avait accrédité Bentivegna par une lettre à Lemmi, dont Mazzini, depuis quelque temps, prenait assez souvent conseil, voyant qu'il était habile aussi bien qu'homme d'action. Le baron se lia d'amitié avec Adriano, et ils étaient devenus tous deux très intimes. C'est alors, vers le mois de septembre, que le Comité Central Européen décida qu'on assassinerait le roi de Naples, en même temps qu'on ferait une insurrection en Sicile.

Bentivegna fut désigné pour fomenter l'émeute, et

Lemmi se chargea de l'assassinat. Dans le projet, on devait faire sauter Ferdinand II au moyen d'une bombe qu'un affilié fanatique, pour le choix duquel Mazzini s'en rapportait à Adriano, jetterait sous la voiture royale, pendant une promenade publique de Sa Majesté. C'est un juif lombard, nommé Giosué Possagno, qui avait trouvé les compositions chimiques de l'appareil explosif ; il fabriqua deux bombes, mais en les laissant inachevées, quant aux poudres à y introduire.

Lemmi, lorsqu'il fut muni des deux bombes, dont le transport n'offrait aucun danger, et qui avait la recette de Possagno pour compléter l'infernale machine au moment voulu, alla d'abord rejoindre Bentivegna qui l'attendait à Palerme. Afin de circuler librement dans le royaume et sans se faire connaître pour qui il était, il avait reçu un passeport français au nom de « Jacques Lathuile, négociant », que Ledru-Rollin s'était procuré pour lui par un de ses amis. Le but prétexté du voyage de Lemmi-Lathuile était des achats de vins pour une maison de Cette, qui vendait non seulement les produits de l'Hérault, mais qui importait aussi les vins d'Espagne et de l'Italie méridionale ; en outre, Lemmi-Lathuile était censé venir acheter en Sicile des sumacs pour les tanneries de Marseille.

Notre héros trouva à Palerme que tout était bien préparé pour l'émeute, et il écrivit à Mazzini, par un des messagers du comité londonien, que « les affaires seront fructueuses en Sicile ». Puis, il se rendit à Naples. L'assassinat du roi était fixé pour le 22 novembre, et le même jour éclaterait l'insurrection sicilienne. Bentivegna avait dit qu'il ne fallait pas compter sur un napolitain ; aussi, il avait fourni à Adriano un jeune homme des environs de Messine, nommé Filippo Carabi, qui fut son compagnon de voyage. Ce jeune homme paraissait bien décidé ; en outre, on comprend sans peine que Lemmi-Lathuile ne manqua pas de lui faire la leçon et de l'exctier pendant le voyage.

A Naples, ils logèrent séparément. Lemmi acheva de garnir une des deux bombes, en se conformant aux indications de Giosué Possagno, et les deux complices s'entendirent pour se rencontrer, un dimanche de très bon matin, à la première messe du couvent des Camaldules, qui est aux environs de la ville et où les touristes vont volontiers, parce que du haut de la montagne on a une des plus belles vues d'Italie. Lemmi avait passé la nuit à Soccavo, et Carabi à Nazaret. A la messe des Camaldules, notre héros avait sa bombe dans la poche. Ensuite, ils descendirent ensemble à Pianura, qui est au pied de la montagne et où il y a de grandes carrières de pierres. C'est là que fut faite l'expérience ; il n'y avait personne au travail dans les carrières, puisque c'était dimanche ; dans le cas où quelque touriste aurait entendu l'explosion et serait descendu des hauteurs du mont des Camaldules jusqu'aux carrières, les deux complices auraient eu le temps de s'en aller, et l'on aurait cru que c'était un accident par suite d'un oubli de quelque cartouche de mineur; mais Adriano et Filippo ne furent dérangés par personne.

Ils disposèrent la bombe et l'allumèrent à distance au moyen d'une longue mèche brûlant lentement. L'explosion fut terrible ; elle fut si destructive, brisant un énorme bloc de rocher, que le jeune Carabi comprit que, s'il jetait la seconde bombe en préparation sous la voiture royale, il était certain d'être tué en mille morceaux en même temps que Ferdinand II. Sans doute, ce jeune homme voulait bien risquer sa vie pour tuer le roi; mais il s'était dit, comme tous ceux qui font des coups de ce genre, qu'il aurait peut-être la chance d'échapper au massacre. L'expérience aux carrières de Pianura venait de lui prouver qu'il n'avait aucun espoir de s'en tirer sain et sauf ; peut-être aussi il réfléchit alors que son compagnon Lathuile se servait de lui comme instrument et le sacrifiait en s'arrangeant non seulement

pour ne courir aucun risque, lui, mais pour ne pas même se compromettre. Quoiqu'il en soit, le lendemain, Filippo Carabi dit à son compagnon qu'il ne fallait pas compter sur lui, qu'il avait beaucoup réfléchi, qu'il était le seul soutien de sa vieille mère et de ses deux sœurs, et qu'il lui conseillait de chercher un autre exécuteur de la sentence de Mazzini ou bien qu'il fasse lui-même sauter le roi : il lui jura de garder le secret, et quitta Naples immédiatement.

Lemmi était beaucoup contrarié de cette défection inattendue. C'était trop tard alors pour qu'il puisse recruter un autre exécuteur de la sentence mazzinienne ; car les choix de ce genre sont délicats à faire, et, une fois qu'on a choisi l'homme, il faut encore le sermonner pendant quelque temps. D'autre part, pour faire le coup lui-même, Adriano n'était pas d'un caractère à s'y décider ; il tenait bien trop à sa précieuse existence.

Il se promit de châtier plus tard le sicilien désobéissant ; en effet, Filippo Carabi fut assassiné, cinq ans après, dans une loge de Naples, un jour qu'il y était venu sans méfiance, et ce crime a été accompli avec autant de férocité que d'adresse ; les archives du Directoire de Naples contiennent les détails de l'affaire, la séquestration de Carabi en 1861, sa mise en accusation devant un tribunal secret, la torture épouvantable qu'on lui a fait subir, et le dernier supplice exécuté dans le plus grand mystère.

Pour revenir au complot de 1856 contre Ferdinand II, j'ajoute que Lemmi, malgré qu'il fût désappointé, resta à Naples, dans l'espérance de découvrir un nouvel instrument, mais en abandonnant le projet de faire coïncider le crime avec l'insurrection.

Au jour convenu, le 22 novembre, Bentivegna leva l'étendard de la révolte contre le roi, à Cefalù, à l'est de Palerme, et il y eut alors une grande agitation en Sicile. D'autre part, le faux Jacques Lathuile s'était mis en rapports directs

avec quelques hauts maçons napolitains, qui lui conseillèrent de renoncer à utiliser sa deuxième bombe, et on choisit une autre arme de meurtre : le fer, au lieu de la poudre. Dans l'armée royale, on avait des affiliés; deux jeunes soldats, Giuseppe Locuti et Agésilas Milano, furent présentés à Lemmi le 4 décembre, dans la maison d'un mazzinien, à Torre-del-Greco, pendant que l'insurrection se développait en Sicile. L'émissaire du comité de Londres désigna Milano.

Le 8 décembre, au moment où Ferdinand II passait en revue ses troupes de Naples, le soldat Agésilas Milano se détacha tout à coup des rangs et porta deux violents coups de sa baïonnette au roi, en le frappant en pleine poitrine. Par bonheur pour Ferdinand II, la baïonnette plia, et il ne fut pas blessé. Milano, arrêté sur l'instant, fut jugé, condamné à mort et exécuté le quatrième jour après son attentat. Mazzini fit faire une médaille commémorative, en l'honneur de ce criminel, qualifié « martyr ».

En Sicile, l'insurrection finit par être réprimée ; la majorité du peuple désapprouvait la révolte, et les appels des émeutiers ne trouvaient plus d'écho. Bentivegna fut fait prisonnier ; le 20 décembre, il était fusillé. Quant à Jacques Lathuile, il avait quitté le royaume, dès qu'il eût constaté que les affaires de la révolution tournaient à mal.

On admirera ici avec quelle habileté notre héros sut retirer son épingle du jeu ; Adriano n'est pas le premier venu, comme on le voit. Le gouvernement royal eut la preuve de l'existence d'un complot ; on soupçonna que tout avait été organisé par le comité de Londres ; la présence d'un émissaire de Mazzini fut constatée par la police, mais quand l'oiseau s'était envolé et sans qu'on pût découvrir jamais qui c'était. Les maçons eux-mêmes, sauf le seul Bentivegna, ignorèrent la véritable personnalité du mystérieux Lathuile ; elle n'est établie aujourd'hui encore que

par la relation officielle, mais secrète, du procès maçonnique de Filippo Carabi, aux archives du Directoire de Naples. Malgré l'évidence, et jusqu'à leur exécution, en dépit de toutes les sollicitations, Bentivegna et Milano nièrent avoir eu un complice ni même un inspirateur, l'un comme promoteur de l'insurrection, l'autre comme régicide.

En 1857, il y eut une superbe comédie jouée par la politique piémontaise. C'est aujourd'hui prouvé, plutôt mille fois qu'une, que Cavour et Rattazzi étaient d'accord avec les mazziniens et les garibaldiens pour faire l'unité de l'Italie au profit de la maison de Savoie, c'est-à-dire déposséder les souverains légitimes des duchés de Toscane, Parme, Modène, des Etats-Pontificaux et du royaume des Deux-Siciles, et reprendre à l'Autriche les pays de Lombardie et Vénétie ; mais devant les yeux des monarques européens qui n'étaient pas dans le secret, le Piémont voulait avoir l'air innocent du complot et paraître se faire forcer la main. Seuls, parmi la diplomatie européenne, quelques hommes d'Etat francs-maçons, anglais, français et prussiens, savaient ce qui se tramait. Or, le Comité international de Londres décréta pour l'année 1857 un soulèvement en Toscane et dans l'Italie méridionale. Alors, afin que le Piémont ne soit pas soupçonné de complicité, on décréta qu'une émeute aurait lieu, en outre, dans ce royaume; et c'est cela qui fut une comédie. Mazzini vint lui-même secrètement à Gènes, tandis que Lemmi se rendait en Toscane. La triple insurrection des mazziniens et garibaldiens éclata : le 29 juin, à Gênes ; le 30 juin, à Livourne ; le 1er juillet, à Naples. Cette fois encore le coup contre les trônes de Ferdinand II et du grand-duc de Toscane fut manqué. La preuve que l'émeute de Gènes était une farce, c'est que Mazzini ne fut pas inquiété par la police piémontaise et qu'il put retourner tranquillement à son poste de conspiration internationale.

Dans la même année, Mazzini avait fomenté un complot

contre Napoléon III ; ce n'était pas le premier. On trouvait que l'empereur français ne se hâtait pas assez d'agir pour l'unité italienne, et on avait résolu de l'y forcer par la terreur. C'est aujourd'hui reconnu que les révolutionnaires francs-maçons ne reculèrent pas devant une telle extrémité. A Mazzini, à Kossuth et à Ledru-Rollin, s'étaient adjoints dans le comité de Londres, Herzen, Bakounine, Turr et Klapka. Plus particulièrement et plus d'une fois déjà, les noms de Mazzini et Ledru-Rollin s'étaient trouvés mêlés à des projets d'assassinat contre Napoléon III. Donc, dès le commencement de 1857, Paolo Tibaldi, Giuseppe Bartolotti et Paolo Grilli avaient été choisis par Mazzini et Ledru-Rollin, dans un complot à Londres, pour assassiner Napoléon. Ils reçurent de Massarenti, autre affilié de Mazzini, 50 napoléons d'or, et partirent pour Paris commettre leur crime. Mazzini, avant leur départ, leur avait dit : « Vous étudierez les habitudes de l'Empereur, et vous ferez votre coup quand vous trouverez l'occasion favorable. » Massarenti, Campanella, Tibaldi, Grilli et Bartolotti, instruments actifs du complot, étaient des amis personnels de Lemmi. Mazzini et Ledru-Rollin étaient les chefs de tous les complots ayant pour but l'assassinat, comme a dit le Procureur impérial dans l'audience de la Cour d'assises de Paris, du 7 août 1857, où Grilli fut condamné à la déportation, et Tibaldi et Bartolotti à la détention. Mazzini et Ledru-Rollin montèrent en colère quand la tentative d'assassinat avorta.

Cette année encore, une bande de mazziniens débarqua à Sapri, près de Policastro, au nord des Calabres, ayant à sa tête le F.·. Carlo Pisacane, ami intime de Lemmi et Crispi ; mais ils furent vaincus.

Le 14 janvier 1858, à Paris, aux portes de l'Opéra, il y eut un nouvel attentat contre la vie de Napoléon III. Trois bombes fulminantes blessèrent 156 personnes et en tuèrent 8. Quelques-uns des coupables furent arrêtés ; mais beaucoup

s'étaient dispersés dans la foule. Au nombre de ces derniers, il n'est pas téméraire de compter notre héros Adriano; car, c'est exactement vers cette époque qu'il vint à Paris sous le nom de « James Mac-Grégor », cela sous prétexte de rendre visite à Giuseppe Mazzoni, son compatriote toscan, alors professeur de langues dans la capitale française. Orsini, Pierri, Rudio, auteurs principaux du crime, furent condamnés à mort; les deux premiers furent exécutés; Rudio fut commué en travaux forcés à perpétuité, peine qui avait été infligée à Gomez, domestique d'Orsini. Tous les quatre étaient francs-maçons et mazziniens; Orsini était venu à Paris sous le nom de « Allsop ». Les complices, qui purent filer hors de France, regagnèrent Londres, pour y perpétrer de nouveaux attentats. Il ne faut pas oublier que le 9 janvier, cinq jours avant le crime, Mazzini avait publié, à Gênes, un manifeste sanguinaire.

Tandis que l'on était sous le coup de l'indignation causée par l'acte exécrable d'Orsini, le gouvernement français, ému, avait envoyé, en février, aux puissances, un projet de loi sur les conspirations contre les souverains et sur la manière de les punir. Le Piémont fit un étrange accueil à cette note : la commission de la Chambre des députés la rejeta, avec 5 voix contre 2, le 13 mars, même après des modifications; mais le Conseil Fédéral de Berne, après une note française assez menaçante du 20 janvier, prescrivit une enquête à Genève où des complices de Mazzini s'étaient établis. Le gouvernement de Genève, n'osant pas aller contre les instructions du Conseil Fédéral, proclama la dissolution d'une société italienne de secours mutuels, et, au mois de mars, il expulsa 12 mazziniens français et 17 mazziniens italiens.

Dans ce même mois, en Toscane, on jugea ceux des insurgés de Livourne qui avaient été pris les armes à la main, le 30 juin de l'année précédente; dix-huit de ces

révolutionnaires, dont le crime était surtout d'avoir prêté l'oreille aux excitations de leur compatriote Lemmi, émissaire de Mazzini, furent condamnés, et huit desquels à mort.

Le comité international maçonnique de Londres essaya de prendre dans la Lombardie une revanche de ses échecs, en commençant une propagande auprès des étudiants. Il y eut donc une grande agitation parmi la jeunesse universitaire. Le résultat fut que l'Université de Pavie dut être fermée. A Milan, les étudiants criaient : « Vive l'Italie ! vive Victor-Emmanuel ! » Ce mouvement, qui se produisit en décembre, était la préface de la guerre qui allait bientôt éclater. On voit que le plan de lord Palmerston se réalisait peu à peu.

Je n'ai pas l'intention d'écrire ici, même en abrégé, l'histoire de la guerre d'Italie; tout le monde la connaît. Cependant, je veux rappeler que Napoléon III avait été très impressionné par l'attentat d'Orsini. L'homme qui avait voulu l'assassiner ne lui était pas inconnu; ensemble ils avaient fait partie de la Vente de Cesena, car l'Empereur, dans sa jeunesse, s'était affilié aux carbonari. On sait, par les révélations qui ont été publiées en 1874 par le *Giornale di Firenze*, que Napoléon alla voir Orsini dans sa prison, et que celui-ci lui déclara que d'autres bombes lui étaient réservées s'il ne tenait pas immédiatement sa promesse de contribuer à l'unité italienne. Napoléon courba la tête et ne résista plus, et l'on vit le fameux testament de Felice Orsini publié par le *Moniteur*, journal officiel de l'Empire. C'est ce qui permit à l'honorable député français, M. Keller, de dire au Corps Législatif, dans la séance du 13 mars 1861, que « la guerre d'Italie avait été l'exécution du testament d'Orsini ».

Mais on sait aussi que, si le parti piémontais fut désappointé par la paix hâtive de Villafranca, d'autre part, peu

dant cette guerre qui dura du 29 avril au 8 juillet 1859, les révolutionnaires en arrivèrent à leurs fins pour ce qui concernait la Toscane, les duchés de Parme et de Modène, les Légations et les Romagnes (ces dernières contrées appartenant aux Etats Pontificaux). On n'osa pas déposséder entièrement le Pape du premier coup. Quant au royaume des Deux-Siciles, la révolution n'y réussit pas encore cette année-là.

Voyons pourtant quelles furent les manœuvres des mazziniens dans ce royaume en 1859. Il est intéressant d'en parler, parce qu'ici nous allons avoir en scène un des plus intimes amis de Lemmi : le gallophobe Francesco Crispi.

C'est, en effet, Crispi qui fut chargé, cette fois, par Mazzini, d'aller tenter le soulèvement contre Ferdinand II, puisque Bentivegna et Lemmi n'avaient pas réussi auparavant. Né en Sicile, le 4 octobre 1819, Francesco Crispi avait pris part dans sa jeunesse à toutes les insurrections contre le gouvernement bourbonien. Franc-maçon de bonne heure, il était de ceux qui célébraient avec enthousiasme la devise de l'un des grades capitulaires de l'Ecossisme : « *Lilia Destrue Pedibus,* détruis les lys en les foulant aux pieds. » Après la restauration de 1849, il s'était réfugié en France, où il vécut obscur pendant neuf ans. Expulsé par la police impériale après l'attentat d'Orsini, il alla rejoindre Mazzini à Londres. C'est là que le chef du comité international maçonnique apprit la réussite d'un crime depuis bien longtemps couvé : ayant manqué Ferdinand II par le fer d'Agésilas Milano, on l'avait attaqué en secret par le poison.

Oui, c'est là le crime infernal qui a été commis, et dans mon pays le nom de l'empoisonneur est connu de tous ; mais je n'ose l'imprimer, par crainte du scandale que cette révélation ferait chez les catholiques. Je me contenterai de dire que cet homme infâme avait su capter la confiance du

roi et qu'il était franc-maçon, affilié à l'une des branches les plus scélérates de la secte, celle qui est dite des « Sublimes Maîtres Parfaits » (1). Moins que personne cet homme-là n'aurait dû être franc-maçon !...

Il se fit l'instrument de Mazzini, et l'infortuné Ferdinand II, qui ne pouvait se méfier d'un homme considéré comme des plus respectables par toute la cour, fut empoisonné par l'infâme, dans une tranche de melon. Le poison qui avait été ainsi administré était de ceux qui produisent leur effet au bout de quelque temps, mais dont cet effet est des plus terribles. Le corps du roi se couvrit de plaies d'où jaillissait une affreuse vermine, se multipliant toujours davantage, quoique les serviteurs avaient soin de l'enlever tout le temps avec de la ouate. Aussi il mourut dans les plus atroces souffrances, le 22 mai 1859.

La franc-maçonnerie avait obtenu son but ; Mazzini, Lemmi, Crispi et les autres savaient bien que le roi François II, qui succéda à son père, était trop jeune, plein d'inexpérience, et qu'il se confiait aveuglément à ses généraux, en particulier à Nunziante (2), qui, l'année suivante, le trahit sans vergogne, se vendant lâchement à l'ennemi.

(1) Le mot sacré de cette secte était OTEROBA, qui signifie : *Occide tyrannum, et recupera omnia bona antiqua.* Le sens de ce mot sacré est très clair, c'est-à-dire que *le régicide est le vrai moyen de ramener l'âge d'or !*

Le *Grand Firmament* (synonyme du Grand Orient de la Maçonnerie) s'érigeait en tribunal souverain, prononçant sur la vie ou la mort d'individus qui n'avaient pas même la satisfaction de connaître ni les juges qui les condamnaient, ni les lois d'après lesquelles ils étaient condamnés. Les assassinats, si souvent commis par ordre de ce Grand Firmament, prouvent assez qu'on ne se bornait pas à de simples menaces. Cette secte imposait à ses adeptes de *fomenter partout l'incendie des révolutions qui sont l'unique moyen de résurrection !!!*

(2) Alessandro Nunziante, duc de Mignano, depuis lors lieutenant général de l'armée italienne et sénateur du royaume, fut l'un des héros de la révolution napolitaine de 1860. Il était fils de Vito Nunziante et frère de Ferdinand, qui avaient donné maintes preuves de fidélité et de loyauté au trône des Bourbons. De bien humble origine, il était monté

Donc, après la nouvelle de la réussite de l'empoisonnement, les mazziniens tinrent conseil à Londres, et Crispi fut désigné. Bientôt, on apprit la brusque suspension d'armes ordonnée par Napoléon III à Villafranca (8 juillet); Mazzini jugea qu'il ne fallait plus attendre. Crispi partit de Londres le 16 juillet pour la Sicile, sous le nom d' « Emanuele Pareda ».

Pendant plusieurs semaines, Crispi parcourut la Sicile, vivant la vie agitée des conspirateurs; il apprenait à ses complices à manier les matières explosives qu'on leur avait envoyées du continent; il leur enseignait la fabrication de bombes infaillibles, dont il donnait le modèle en terre glaise. Aux découragés, il prêchait le soulèvement universel comme moyen de salut ; il assurait que, François II n'ayant qu'une armée faible et ne pouvant plus compter sur aucun secours de la part de l'Autriche récemment vaincue à Magenta et à Solférino, le succès d'une insurrection géné-

à un haut état, toujours à côté de Ferdinand II, militaire et courtisan en même temps, comme écrit Giacinto De Sivo dans son *Histoire des Deux-Siciles*. Il franchit rapidement les grades de la milice, commanda brillamment les bataillons de chasseurs napolitains et en fut récompensé par des honneurs et des faveurs de ces Bourbons qu'il allait trahir.

En effet, aussitôt qu'éclata en 1860 la révolution en Sicile, Nunziante y alla en qualité de commissaire royal, avec pleins pouvoirs de son roi Ferdinand II; mais déjà le traître s'était lié d'amitié avec le comte de Saburow, envoyé piémontais, et avec son successeur Villamarina, et il était tout à Elliot, ministre anglais ; il travaillait pour la révolution. Il se rendit ensuite à Palerme et persuada le roi d'abandonner les mesures de précaution et de défense qu'on avait prudemment adoptées contre l'invasion garibaldienne ; il prétendait, le fourbe, avoir un meilleur système pour empêcher tout débarquement.

Destiné, le 8 juin 1860, à commander en chef un corps de 24.000 hommes pour défendre les Pouilles et les Calabres, il promettait monts et merveilles ; mais, tout d'un coup, il quitta le service et se rendit à Turin, où il eut une entrevue avec le comte de Cavour, et après il retourna sur la frégate du roi de Sardaigne *Maria-Pia*.

Il prit congé de son armée avec un ordre du jour par lequel il exhortait les soldats à abandonner leur roi : « Je vous laisse, disait-il, en saint témoignage de mon amour, l'exhortation de vous montrer soldats de la glorieuse patrie italienne, vaillants contre les ennemis de

rale était maintenant certain. Il allait ainsi de Messine à Catane, à Syracuse, et vice-versa ; il aurait voulu voir Palerme donner le signal de la révolution.

Le 22 septembre, Crispi retournait à Londres pour rendre compte de sa mission à Mazzini. Après quoi, eut lieu un second voyage, qu'il accomplit sous le faux nom de « Toby Glivan ». Ayant été informé par Giorgio Tamajo que la date du soulèvement était fixée au 12 octobre, il partit le 6, et il arrivait à Messine le 11 ; mais le mouvement ne put pas être effectué, la population était réfractaire à ces excitations.

Mais nous ne devons pas perdre de vue notre Lemmi. Pendant la guerre d'Italie, il s'était tenu en observation. Quand, après les préliminaires de Villafranca, le ministère Cavour fit place au ministère Rattazzi (19 juillet), Lemmi fut chargé de surveiller en secret les intérêts mazziniens dans l'Italie Centrale, pendant que le compère Crispi se rendait de Londres en Sicile. En Toscane, malgré l'abdication forcée du grand-duc, l'opinion publique inclinait plutôt pour l'autonomie que pour l'annexion au Piémont ; à

l'Italie, et généreux dans le nouveau chemin de gloire destiné par la Providence à tous les enfants de la grande patrie commune. »

Les soldats, frémissant de colère, déchirèrent ce message ; mais l'exemple était donné, la défection de Nunziante fut très nuisible ; car étant considéré comme grand connaisseur de ses propres intérêts, en le voyant passer de la plus humble courtisanerie aux insultes les plus insolentes contre son souverain légitime, on conclut que la chute du trône des Bourbons était certaine. Le gouvernement de Turin récompensa Nunziante avec grades, honneurs et argent ; mais il n'a pas eu le pouvoir de le purifier de la honteuse réputation de traître à son roi.

Il fut le premier des officiers napolitains qui, en 1866, ait arboré la devise de l'armée de Sardaigne. Pendant qu'il commandait une division du corps d'armée Cialdini, il dirigea l'attaque de Borgoforte-sur-Po, dont il s'empara seulement après que les Autrichiens eurent décampé.

Il fut député et sénateur, commanda longtemps la division militaire de Milan ; mais il n'eut jamais réputation ni comme politicien, ni comme militaire.

Il est mort fou, le 7 mars 1881, dans une villa du Vomero, près de Naples, sans que personne ait plaint ce traître de haute marque.

Parme, à Modène et dans les Légations, on était d'avis de former une ligue des Etats de l'Italie Centrale. Mais, à la faveur des troubles, le docteur Farini, franc-maçon, était devenu dictateur, et il agissait contre le gré des populations. Lemmi, allant et venant, transmettait aux chefs locaux révolutionnaires les instructions du Comité de Londres, et toujours il excitait la populace contre les prêtres et les partisans des princes dépossédés, chaque fois que l'occasion se présentait. Son rôle secret fut très actif pendant les votes des diverses assemblées, où partout les représentants vendus ou terrorisés se prononcèrent en faveur de l'annexion, malgré les vœux de la grande majorité des citoyens.

Lorsque Mazzini décida le second voyage de Crispi en Sicile, notre Adriano eut mission d'aller le rejoindre à Palerme, pour l'aider à révolutionner l'île; mais il ne quitta pas l'Italie Centrale sans faire verser le sang innocent. C'est à ses menées ténébreuses qu'on doit les désordres qui éclatèrent à Parme au commencement d'octobre et où trouva la mort un officier bon catholique qui, à l'époque de l'assassinat du duc Charles III, avait publiquement déclaré que ce crime était dû à la franc-maçonnerie. Ce brave et loyal officier était le colonel Anviti. Lemmi, par ses affidés, ameuta contre lui la populace; une poignée de coquins lui chercha querelle dans la rue, et il fut massacré par cette bande scélérate (6 octobre). Farini se garda bien de faire arrêter et punir les coupables.

De Parme, l'émissaire de Mazzini se rend en hâte à Palerme; il y arrive presque en même temps que Crispi. L'insurrection, projetée pour le 12 octobre, rate tout à fait. Francesco considère la partie perdue et se met à l'abri; mais Adriano ne désespère pas, tout en manœuvrant dans l'ombre. Le directeur général de la police, Maniscalco, ouvre une enquête pour découvrir le mystérieux agitateur,

qui semble se jouer du gouvernement. On est déjà en novembre. Le haut fonctionnaire de François II reçoit une lettre insolente, laquelle lui enjoint de quitter immédiatement la Sicile et qui est signée J. L., initiales d'un des faux noms adoptés par Lemmi. Comme vous pensez, le directeur général de la police ne se laisse *pas intimider par* cet audacieux défi.

Trois jours après, Maniscalco, revenant de la promenade de la Favorite, marchait à pied parmi la foule, selon son habitude, dans la rue Maqueda. C'est l'usage à Palerme : à la promenade, toutes les classes se confondent, et les plébéiens coudoient les patriciens. Comme toujours, la foule était compacte. Tout à coup, du sein de cette houle humaine, un homme se rapproche de Maniscalco ; la lame d'un poignard brille dans l'air et va se plonger dans le cœur du directeur général de la police ; il tombe, on se précipite autour de lui ; la foule est en désordre, les femmes poussent mille cris. Dans le tumulte, l'assassin déchire d'un seul mouvement l'habit de papier qui le couvrait de la tête aux pieds, en jette les débris par terre et se perd comme par enchantement parmi le peuple, c'est-à-dire parmi ses complices inconnus qui jouent la surprise, l'indignation, crient plus fort que tout le monde et favorisent sa fuite. C'est un fait, qu'il fut impossible de le retrouver. Mais, dirai-je, la main de Lemmi était-elle étrangère à cet assassinat ?

L'année mémorable de 1860 arrive. Garibaldi, grand-maître général du rite maçonnique de Memphis et Misraïm, trouva le terrain tout préparé en Sicile par le travail souterrain de la secte, quand le 11 mai il débarqua à Marsala. Mais encore son expédition n'aurait pas réussi, si la plupart des généraux et des principaux fonctionnaires de François II n'avaient pas été achetés par l'or piémontais.

Je n'ai pas l'intention d'en dire long, ni même de

résumer, à propos de cette aventure qu'on appelle la campagne des Mille. Par de nombreuses révélations déjà faites, on sait que là encore c'était une comédie jouée par Cavour devant l'Europe (1). L'expédition de Garibaldi, organisée à Gênes par le docteur Bertani, censément était un acte de l'initiative du fameux condottiere, et le gou-

(1) Il n'est pas mauvais que je donne ici au lecteur quelques petits détails sur Cavour, lesquels sont le vrai portrait de l'homme.

L'historien libéral Zini avoue que Cavour ne voulait que des *garniments* autour de lui. Il tolérait les intrigants, mais éloignait les désintéressés et les modestes. Au commencement de son gouvernement, il songeait si peu à l'indépendance et à l'unité d'Italie, que du Congrès de Paris il écrivait à Rattazzi : « J'ai vu Daniele Manin, qui m'a parlé *de l'unité et de pareilles moqueries.* »

De la Rive, dans son éloge à Cavour, dit ses soins pour propager *l'église protestante* et vaincre la résistance des évêques, particulièrement ceux de la Savoie. Le Code punissait la vente des Bibles et la prédication hérétique ; mais Cavour « *mettait un zèle infini à sauver les accusés, il en entreprenait la défense, la traitait presque lui-même près les magistrats et les interprètes de la loi.* »

Cesare Balbo appliquait à Cavour une épithète pas du tout propre. Massimo d'Azeglio écrivait à Persano que Cavour a dit : « Si nous faisions pour nous ce que nous faisons pour l'Italie, *nous serions des grands fous.* » Et ailleurs : « Les affirmations de Cavour personne ne les prend au sérieux ; *ce cher homme est arrivé au point que la seule chose qu'on croit impossible c'est précisément celle qu'il affirme...* Il a des instruments, *pas des collaborateurs.* » Et à Torelli, en juin 1861, d'Azeglio écrivait : « Cavour avait créé le vide autour de lui, et tout se faisait par lui seul, moyennant des instruments. »

Le journal de Mazzini le dénonçait : « *Sceptique, méprisant des principes, charlatan de paroles, propre à faire le mal par tous les moyens du mal.* » Le socialiste Proudhon (Correspondance, vol. IX) dit : « Cavour me paraît un grand fripon, qui met le feu à l'Europe pour se soustraire à la banqueroute. »

Le comte de Rignon, maire de Turin, en un discours au roi, a dit : « *Qui a fait l'Italie? Cavour.* » Mais Cavour avait déjà dit à la Chambre Subalpine *que l'Italie c'est Garibaldi qui l'avait faite ;* Garibaldi à son tour reconnaissait que c'était Mazzini le facteur de l'Italie.

Qu'est-ce que nous devons en conclure? Que l'Italie moderne a été faite par la ruse unie à la trahison, par la force effrénée et par les sectes, par trois hommes qui ne connurent jamais les premiers éléments de la moralité, de la justice et de l'ordre, par trois hommes qui furent le vrai châtiment de Dieu pour l'Italie qui a voulu non seulement les subir, mais les glorifier? C'est vrai que *les peuples ont les gouvernements qu'ils méritent.*

vernement de Victor-Emmanuel publiquement le désavouait. En réalité, Cavour fournissait l'argent par des mandats sur M. Bombrini, directeur de la Banque.

Une preuve irréfutable, c'est celle-ci :

Au mois de juin (1860), le commodore américain William de Rohan, qui se joignait à l'entreprise, avait conduit en Sicile une seconde expédition de 3.400 volontaires, venant renforcer les Mille de Garibaldi. Puis, il retourna à Gènes pour prendre encore des hommes et les transporter à Palerme ; c'était le navire *le Washington*, qui devait faire cette troisième expédition, mais Bertani déclara au commodore qu'il n'avait plus d'argent. Celui-ci prend l'express pour Turin, voit Victor-Emmanuel en personne, et le roi demande à en référer à Cavour. Une heure après, un aide de camp de S. M. apportait au commodore la lettre suivante :

27 juin 1860.

Commandant,

Je vous renvoie ci-inclus les deux lettres de Médici (général garibaldien), que vous mettrez dans d'autres enveloppes et livrerez à Cavour.

J'ai déjà donné trois millions à Bertani.

Retournez immédiatement à Palerme pour dire à Garibaldi *que je lui enverrai Valerio en place de La Farina;* et QU'IL S'AVANCE **IMMÉDIATEMENT** SUR MESSINE, Francesco (le roi de Naples) étant sur le point de donner une constitution aux Napolitains.

Votre ami,

VICTOR-EMMANUEL.

La publication de ce document a été faite à Rome même, et en 1881, c'est-à-dire le fils de Victor-Emmanuel régnant dans la Ville Eternelle, par le journal *Fanfulla,* qui insérait une relation du commodore William de Rohan, racontant tous ces faits et produisant les documents à l'appui de son dire. Or, puisque le gouvernement italien a toujours nié que

Garibaldi ait été son instrument, et puisque ce document prouve ce que vaut cette négation, on pense que le *Fanfulla* aurait été saisi et son directeur mis en jugement, s'il avait publié une pièce fausse. Mais le gouvernement n'a pas protesté, n'a rien dit, parce qu'il était obligé de s'incliner devant l'apparition de la vérité aussi évidente.

Je crois qu'après l'insertion de cette lettre dans mon livre il n'y a plus guère besoin de rien diré sur la connivence du roi et de Cavour avec Garibaldi (1). Victor-Emmanuel ne s'est nullement laissé faire violence, comme les journalistes officiels l'ont répété sur tous les tons. Tout ce qui s'est passé en 1860 était réglé d'avance ; mais ce qu'il fallait, c'était

(1) Toutefois, je crois devoir rappeler, du moins en note, qu'il y a d'autres preuves de cette connivence.

Ainsi, on possède une lettre de Garibaldi à l'amiral Persano, écrite parce que celui-ci, amiral du royaume piémontais, lui annonçait qu'il venait le seconder. C'est Persano lui-même qui a publié cette lettre et les suivantes, dans un jour de dépit contre le gouvernement italien

« Palerme, 15 juin 1860.

« Amiral,

« Vous m'avez donné, en vérité, une bien agréable nouvelle, et je vous en atteste toute ma gratitude; *sous votre ègide toute-puissante, je suis tranquille.* — Je crois, comme vous, qu'il vaut mieux que la flotille vienne directement ici.

« J'ordonne donc à Médici d'entrer immediatement dans le petit port, où je l'attendrai.

« GARIBALDI. »

Le prince Eugène de Savoie-Carignan, de son côté, machinait contre François II, ainsi que cela résulte de la lettre suivante adressée de Turin au même Persano, sous la date du 1er août 1860

« Mon cher Persano,

« Je me réjouis avec vous et je vous fais mes compliments pour la manière distinguée dont vous avez rempli l'importante et difficile mission qui vous était confiée, et en même temps je vous remercie de m'avoir tenu au courant des évènements politique en Sicile.

« J'espère que tout ira bien, même à Naples.

« J'ai écrit au comte de Spanense qu'il plaçât toute sa confiance en vous comme en un ami intime.

« Le baron Nisco se présentera certainement à vous, avec un billet d'introduction de ma part. Je vous le recommande. Au besoin, protégez-le, et offrez-lui un refuge sur l'un de vos navires. — J'ai l'entier espoir que tout se terminera par le triomphe de la cause de l'unité et de l'inde-

sauvegarder les apparences et tromper la diplomatie russe et autrichienne qui n'était pas dans le secret, et c'est pour cela que Cavour s'est servi de Garibaldi, qui jouait (peut-être inconsciemment) le rôle d'un révolutionnaire indiscipliné et prenant pour lui seul la responsabilité de ses aventures.

Quant aux Napolitains qui ont trahi leur roi, c'est un fait avéré. Les uns ont agi par ambition et cupidité, comme Nunziante qui a reçu quatre millions ; les autres étaient déjà acquis secrètement à la révolution, comme Liborio Romano, ministre de François II, lequel fut sans la moindre honte le ministre de l'intérieur du cabinet formé à Naples

pendance italienne. Mais, pour cela, il faut de la prudence et une certaine discrétion.

« EUGÈNE DE SAVOIE. »

Cavour, en même temps et sous la même date, écrivait lui aussi à l'amiral Persano une lettre ainsi conçue :

« Monsieur l'amiral,

« Ainsi que je vous l'avais fait savoir par le télégraphe, le gouvernement désire que, si une révolution éclatait à Naples, vous acceptiez la dictature, dans le cas où elle vous serait offerte par le peuple. Si l'offre était faite à Villamarina, ce qui serait un mal, Villamarina devrait également accepter, afin d'éviter le plus grand des périls, celui de voir tomber le pouvoir entre des mains faibles ou infidèles.

« Que vous ayez ou non la dictature, vous devrez assumer immédiatement le commandement de la flotte napolitaine et occuper les forts avec les bersaglieri et l'infanterie de marine, et assumer au besoin, provisoirement, le commandement de l'armée.

« Vous rassemblerez à Naples ou dans le voisinage de cette ville, toute la flotte napolitaine, *en éloignant tous les officiers dévoués au roi* et en les remplaçant par des libéraux éprouvés.

« Devant expédier immédiatement une division piémontaise composée des brigades d'*Aosta-Piémonte* à Naples, vous aurez soin d'envoyer à Gênes un certain nombre de bâtiments napolitains et de nos navires pour la transporter.

« Si la révolution ne se fait pas avant l'arrivée de Garibaldi, nous nous trouverons dans une situation des plus graves. Mais ne nous décourageons pas pour cela. Vous vous emparerez, si vous pouvez, de tous les forts, vous réunirez la flotte napolitaine et la flotte sicilienne, vous donnerez à tous les officiers des brevets, vous leur ferez prêter serment au roi et au statut, et puis nous verrons. — Amiral, le roi, le pays et le ministère ont pleine confiance en vous. Suivez, autant que

par Garibaldi. Liborio Romano était depuis longtemps un des chefs de la maçonnerie dans les Deux-Siciles, et il présidait le Consistoire Ecossais de Naples, quand il mourut en 1868 ; on comprend par là combien il était d'accord dès le début avec le grand-maître Cavour, le grand-maître Garibaldi et le grand-maître Mazzini.

Voici ce qui a été écrit par un franc-maçon désabusé, Pietro Borelli, sous le pseudonyme de Flaminio, dans la *Deutsche Rundschau*, en octobre 1882 :

« Il ne faut pas qu'on croie en Europe que l'unité italienne avait besoin, pour se réaliser, d'une nullité intellectuelle comme Garibaldi. Les initiés savent bien que toute la révolution de Sicile a été faite par Cavour, dont les émissaires militaires, habillés en colporteurs, parcouraient l'île et achetaient à prix d'or les personnes les plus influentes. Le général, qui comman-

possible, les instructions que je vous envoie; mais, s'il arrivait des cas imprévus, faites pour le mieux, afin d'atteindre le but suprême que nous nous proposons : constituer l'Italie sans nous laisser vaincre par la révolution.

« Cavour. »

Voyons maintenant une lettre très curieuse envoyée de Naples par Persano au comte de Cavour, en date du 31 août 1860 :

« Excellence,

« J'ai dû distribuer d'autre argent ! Vingt mille ducats à Devincenzi, deux mille ducats au consul Fasciotti, sur l'ordre du marquis de Villamarina, et quatre mille ducats au comité. Bien que tout cela soit exécuté d'après les mesures que j'ai établies, sans qu'un seul sou passe par nos mains, cette question d'argent a fini cependant par me fatiguer. En vérité, ce n'est pas mon affaire. Je me suis vu forcé de me disputer avec Devincenzi en présence de Villamarina ; il me demandait plus de vingt mille ducats, et je ne voulais pas même lui en donner autant. »

Cette comédie de l'unité d'Italie s'est accomplie à force de trahisons, de lâchetés, d'infamies de toute sorte, d'argent dépensé sans compte pour *payer* les prétendues manifestations spontanées des populations ; et François II, le grand-duc de Toscane, le duc de Parme, le Souverain Pontife, ont tous été victimes des complots sortis de la pensée infernale de Mazzini, de Cavour, de Garibaldi et compagnie.

Cavour, dans sa lettre à Persano, fait mention du marquis de Villamarina. Ce Villamarina, en 1860, était ambassadeur du roi de Piémont à la cour du roi François II de Naples qu'il trahissait ignoblement ; c'était partout le rôle des ambassadeurs piémontais.

dait la flotte et l'armée devant Palerme, fut corrompu. Celui qui commandait à Naples reçut pour sa part deux millions. L'expédition de Garibaldi, avec ses fameux Mille dont le mauvais équipement n'était pas capable d'un engagement sérieux, ne fut pas autre chose qu'une comédie grotesque que l'on joua devant l'Europe pour décharger la responsabilité du gouvernement piémontais. Garibaldi lui-même avait perdu tout courage à la bataille du Volturne et fut trouvé par Nino Bixio caché dans un tombeau. « Aujourd'hui, lui dit celui-ci, il faut vaincre ou « mourir. » L'arrivée des bersaglieri piémontais le sauva et gagna la bataille. »

Mais je crois que ce qui montrera le mieux ce qu'a été l'unification de l'Italie, non seulement pour la prétendue conquête des Deux-Siciles, mais pour toutes les annexions, c'est le témoignage désintéressé de Carletti.

Carletti était le principal agent de Cavour. Après Villafranca, Cavour le donna à son compère Farini, le médecin improvisé dictateur à Modène et à Parme, pour être le chef de sa police politique. Carletti resta attaché à Farini, quand celui-ci devint ministre de l'intérieur, et il le précéda à Naples, toujours comme chef de la police politique, lorsqu'il y fut envoyé avec le titre de lieutenant du roi d'Italie. Donc, Carletti a été un haut fonctionnaire et un de ceux les mieux placés pour savoir beaucoup de choses, puisqu'il avait à agir lui-même. Ce qu'il a fait dans l'accomplissement de sa fonction n'est pas beau ; mais, en étant mêlé à toutes ces machinations, il est arrivé à se convaincre, par tout ce qu'il a vu, que les populations n'étaient pas vraiment dévouées à l'idée de l'unification et qu'elles préféraient au contraire l'ancien système des pays autonomes, quitte à se mettre en fédération. Et c'est là l'avenir réel de l'Italie ; car l'unité a été imposée aux peuples par la ferce du gouvernement piémontais, s'appuyant sur les minorités infimes des révolutionnaires capables de tous les crimes.

Honnêtement, Carletti a donné sa démission de chef de

la police politique, une fois convaincu qu'il avait prêté la main à une politique sectaire allant contre les véritables vœux du pays, et il a écrit ses mémoires, dont une partie a été réimprimée par le rédacteur en chef du *Contemporeano,* de Florence. A ce sujet, je répète ce que je disais tout à l'heure ; également, ces révélations-là n'ont pas été poursuivies par le gouvernement italien, et rien même n'a été démenti.

Je vais en citer quelques passages, d'autant mieux que cela me dispensera de parler, après la question de Naples, de celle des Marches et de l'Ombrie ; on sait que c'est dans la même année (1860) que le Piémont a encore arraché ces deux provinces au Patrimoine du Saint-Siège, sans l'ombre d'un prétexte. Récemment, je lisais un beau livre de M. le marquis de Ségur, intitulé *les Martyrs de Castelfidardo ;* j'ai vu par là que la vérité n'est pas encore bien connue en France sur la mort du général de Pimodan à cette bataille.

L'extrait que je donne nous édifiera d'abord sur la manière dont les élections et les plébiscites ont été faits sur la question de l'annexion des divers Etats au royaume piémontais :

« Nous nous étions fait remettre les registres des paroisses pour dresser les listes des électeurs. Nous préparâmes tous les bulletins, pour les élections des parlements locaux, comme plus tard pour le vote de l'annexion. Un petit nombre d'électeurs se présentèrent pour y prendre part ; mais, au moment de la clôture des urnes, nous y jetions les bulletins, naturellement dans le sens piémontais, de ceux qui s'étaient abstenus ; non pas tous pourtant, cela va sans dire, nous en laissions un certain nombre suivant la population du collège. Il fallait bien sauver les apparences, du moins vis-à-vis de l'étranger, car sur les lieux on savait à quoi s'en tenir.

« Qu'on ne se récrie pas ; je n'exagère rien, tout cela est de la plus scrupuleuse exactitude. Eh ! mon Dieu ! en France, où le peuple est habitué au fonctionnement électoral, où la formation du bureau est à peu près sérieuse, de semblables altérations du

scrutin n'ont pas été rares et ne le sont pas encore. On s'explique donc sans peine la facilité avec laquelle ont pu réussir de telles manœuvres dans des pays tout neufs à l'exercice du suffrage universel, et dont l'indifférence et l'abstention servaient merveilleusement la fraude, en faisant disparaître tout contrôle. Nous nous y prenions du reste de façon à rendre parfaitement illusoires les garanties de publicité et les moyens de surveillance. Dès avant l'ouverture du vote, des carabiniers encombraient les salles du scrutin et leurs abords. C'était toujours parmi eux que se choisissaient le président du bureau et les scrutateurs. Nous n'étions donc pas gênés de ce côté-là. Dans certains collèges, cette introduction en masse, dans l'urne, des bulletins des absents, — nous appelions cela compléter le vote, — se fit avec si peu d'attention que le dépouillement du scrutin donna plus de votants que d'électeurs inscrits. On en fut quitte pour une rectification au procès-verbal.

« Pour les bulletins négatifs ou hostiles au Piémont, nécessaires pour donner au vote un air de sincérité, nous nous en rapportions aux électeurs eux-mêmes.

« En ce qui concerne Modène, je puis parler savamment de tout cela, puisque cela se fit sous mes yeux et ma direction. Les choses du reste ne se passèrent pas autrement à Parme et à Florence. De son côté, le dictateur (Farini) avait pris, lors des élections, toutes les mesures pour être sûr du parlement. Il obligea les candidats à signer d'avance deux décrets qu'il avait préparés. Le premier prononçait la déchéance de la maison d'Este ; le second prorogeait indéfiniment les pouvoirs du dictateur. Deux hommes seulement se refusèrent à signer : le banquier Amadeo Livi et le professeur Paglia ; ils ne furent pas nommés, c'est facile à comprendre.

« Lorsque Farini annexa, par un décret, les Romagnes à son gouvernement, qui prit alors le nom de province d'Emilie, Pepoli et Montanari se débarrassèrent de Cipriani, qu'ils avaient appelés eux-mêmes au gouvernement. — Le père de ce Cipriani avait fait faillite à Balegna (Corse) ; son frère avait failli à Livourne, et lui-même avait fait banqueroute en Amérique : voilà l'homme appelé au gouvernement des Romagnes, à la place du légat du pape ! — On prit, pour s'en débarrasser, le prétexte d'un déficit de 20.000 francs, dont il était parfaitement innocent, mais que Pepoli, ministre des finances à Bologne,

avait remis tout simplement à Montanari, ministre de l'intérieur, pour ses dépenses de police.

« Le but de ces annexions successives de Parme et des Romagnes au gouvernement de Farini n'a jamais été nettement expliqué. Voici en deux mots le vrai motif : le gouvernement français affectait une grande répugnance à laisser annexer les Romagnes au Piémont ; mais on savait qu'il ne s'opposerait pas à l'annexion de l'Emilie. Question de mots ! Et, pour cette annexion au Piémont de toutes ces provinces ainsi habilement groupées sous le seul nom d'Emilie, ce que j'ai dit plus haut des élections aux parlements locaux s'applique exactement à ce second appel au suffrage universel. Plus des quatre cinquièmes des payants de l'Emilie ne se sont jamais approchés de l'urne ! C'est là un fait tellement notoire dans l'Italie centrale, que j'aurais pu me dispenser de le signaler, si je n'avais écrit que pour être lu au delà des Alpes.

« Du reste, les manifestations qui précédèrent ou accompagnèrent le vote dans les villes, furent également organisées par nous. Tous les écriteaux dont les journaux piémontais firent grand bruit, et qui portaient, les uns : *Vive l'indépendance d'Italie !* d'autres : *Nous voulons pour roi légitime Victor-Emmanuel !* étaient envoyés tout imprimés de Turin, et nous les placions nous-mêmes à tous les balcons, à toutes les fenêtres ; et, malgré la liberté des suffrages, personne n'aurait osé les enlever. Pour les illuminations, on stimulait le zèle des habitants à peu près comme on faisait à Paris, en 1848, avec cette différence que les bandes n'étaient pas tirées du peuple, mais bien des agents piémontais et la plupart étrangers, payés et remplissant une consigne ; et gare aux vitres de ceux qui n'obéissaient pas assez vite aux cris impératifs de *lumi ! lumi !* L'archevêque de Naples en sait quelque chose.

« Après le vote de l'annexion, je suivis à Turin Farini, qui prit le portefeuille de l'intérieur. Dès le lendemain même de mon arrivée, il me faisait partir pour Rome, avec la mission de pousser à l'action le comité révolutionnaire de cette ville ; sur mes conseils, une démonstration fut organisée pour le 19 mars, à l'occasion de la Saint-Joseph (1). Nous ne dissimulons pas que

(1) Il y eut, en effet, des troubles à Rome ce jour-là. Sous prétexte de fêter la Saint-Joseph, les perturbateurs célébraient *Giuseppe* Garibaldi.

nous n'avions aucune chance de succès dans une lutte, les Français fussent-ils restés l'arme au bras ; mais nous espérions intimider le pape, en l'abusant sur notre véritable force, et l'amener peut-être à quitter Rome, ce qui aurait entraîné le départ de l'armée française et assuré le succès. Mais la cour de Rome résista, et nous n'aboutîmes qu'à une échauffourée ridicule.

« Malgré cet échec, mon voyage ne fut pas perdu entièrement ; j'avais amené de Turin deux agents fort adroits, Biambilla et Bondinelli, que je parvins à faire entrer dans l'armée pontificale. Au moyen d'un système cryptographique convenu, ils devaient nous tenir au courant de ce qui se passait à Rome. Un peu plus tard et à diverses reprises, je fis entrer un certain nombre de carabiniers piémontais dans l'armée que créait alors le général de Lamoricière ; ils nous furent d'un grand secours à Castelfidardo.

« A mon retour de Rome, Farini me chargea, en sa qualité de ministre de l'intérieur, d'aller préparer la réception du roi, qui devait visiter officiellement « ses nouvelles provinces ». Je partis quelques jours avant la cour, avec cinquante carabiniers habillés à la française ; je crois fort inutile d'entrer dans les détails de ce voyage ; on a pu les lire tout au long dans les journaux de l'époque, dont les récits sont à peu près exacts, si l'on tient compte de l'illusion théâtrale. Et qu'on ne s'imagine pas que ces derniers mots ne fassent allusion qu'à nous-mêmes, humbles, mais utiles comparses qui figurions le peuple dans ces représentations officielles ; les principaux rôles eux-mêmes étaient parfois tenus par des personnages qui n'étaient rien moins qu'officiels. Ainsi, à Bologne, l'archevêque, Mgr Vialeprela, s'étant obstinément refusé à chanter le *Te Deum* qu'on lui demandait, et ayant pris, pour couper court aux dispositions plus modérées du chapitre, le parti énergique d'en suspendre tous les membres *à divinis*, trois aumôniers de régiments et douze élèves du séminaire de la Sapienza prirent la place du clergé épiscopal, et précédés de bannières pontificales qu'on s'était fait livrer par la sacristie, ils vinrent recevoir le roi sous le porche de la cathédrale de San-Pétronio.

« Cependant, malgré tout notre zèle, nous ne pûmes empêcher qu'à Parme quelques cris de *Vive la République !* et à Pistoïa des cris assez persistants *Du pain !* n'arrivassent jusqu'aux oreilles du roi. Ces deux manifestations intempestives amenèrent

une cinquantaine d'arrestations, qui furent du reste les seuls incidents désagréables du voyage.

« Quelques jours après, je fus envoyé à Ancône pour engager d'autres carabiniers dans l'armée du pape, où nous en avions déjà un certain nombre ; ce à quoi je réussis. Les instructions qu'avaient nos agents portaient sur trois points principaux : en garnison, provoquer le plus grand nombre possible de désertions à prix d'argent (ils avaient à cet effet caisse ouverte chez les consuls piémontais) ; en campagne et au combat, crier *Sauve qui peut !* et se débarrasser des officiers pendant l'action. On sait comment ils remplirent leurs instructions à Castelfidardo !

« D'Ancône, je me rendis à Florence pour y organiser en comité les romains exilés à la suite de l'affaire du 19 mars. Ce comité fut installé dans l'hôtel de New-York, où les émigrés étaient hébergés aux frais du gouvernement de Toscane. Cette organisation se rattachait à l'envahissement des Marches et de l'Ombrie, qu'on préparait déjà.

« On sait quelle clameur souleva le départ de Garibaldi pour la Sicile. On sait que les Tuileries adressèrent au Piémont une demande d'explication (lettre de M. Thouvenel, ministre des affaires étrangères de Napoléon III). Le ministre Cavour se défendit avec énergie d'avoir donné les mains à l'expédition de Sicile ; il soutint qu'elle avait été organisée à son insu, et que Garibaldi s'était emparé, par la force, des deux bâtiments sur lesquels il s'était embarqué. Enfin, à l'appui de ses affirmations, il publia la fameuse lettre de Garibaldi qui se terminait par ces mots : « Sire, je ne vous désobéirai plus. » La France voulut bien prendre au sérieux ces explications. Fut-elle vraiment dupe ? Je l'ignore. Mais bref... veut-on la réalité des choses ?

« Les deux bâtiments à vapeur ne furent pas enlevés de force, mais bien achetés par Garibaldi. Voici dans quelles conditions : Medici avait négocié l'affaire avec le propriétaire Rubattino (1). On était tombé d'accord sur le prix ; mais Rubattino, à qui l'on n'avait pas caché la destination des vapeurs, se refusait à les livrer, sans paiement, sur la seule signature de Garibaldi (2). L'acte de vente fut dressé chez le notaire royal Me Badigni, rue

(1) M. Rubattino est le directeur de l'importante compagnie de navigation italienne de ce nom.

(2) Bien connu pour n'avoir pas le sou.

du Pô, *à Turin*, et signé par le général Medici pour Garibaldi, Saint-Frond pour le roi de Piémont, Riccardi pour le ministre de l'intérieur Farini ; et, comme on manquait de munitions de guerre, on fit voile pour Talamone, où le gouverneur du fort remit poudre, cartouches et armes, sur un ordre écrit du ministre de la guerre, Fanti (1). Enfin, lorsqu'arriva la note Thouvenel, on manda en toute hâte Riccardi, chef de cabinet et gendre de Farini, auprès de Garibaldi, pour le prier de se déclarer indépendant ; ce qu'il fit par la lettre à Victor-Emmanuel dont nous venons de parler, et qui fut pendant plusieurs jours le sujet des commentaires *inspirés des journaux piémontais*. Je me borne à raconter.

« Garibaldi, alors maître de la Sicile, avait dirigé sur Livourne un certain nombre d'hommes sans aveu, que la révolution sicilienne avait fait apparaître, et qu'il ne pouvait parvenir à plier à aucune discipline ; le cabinet piémontais les campa à Ponte-d'Era (Toscane), et mit à la disposition de Nicotera, prêtre apostat qui les commandait, plusieurs officiers pour les instruire. Ce camp parut menaçant pour la tranquillité du pape ; la France en demanda la dissolution. Que fit-on ? Quelques jours après, on voyait arriver à Livourne par le chemin de fer, Nicotera en tête, un régiment revêtu de l'uniforme garibaldien, qu'escortait la garde nationale ; on l'embarqua immédiatement pour Palerme. C'était encore une mystification ; les Tuileries étaient satisfaites ; mais pas un homme n'avait quitté le camp de Ponte-d'Era. C'était bel et bien un régiment de l'armée régulière que l'on venait d'expédier en Sicile, sous les couleurs garibaldiennes. Nicotera avait reçu le brevet de colonel et 30.000 fr. pour se taire, au lieu

(1) Dans sa relation de l'expédition des *Mille*, Garibaldi écrit : « Nous obtînmes à Talamone tout ce qui était disponible : le commandant du fort, Giorgini, en nous donnant toutes facilités, a bien mérité de la patrie. » Il est vrai que, pour masquer la connivence du roi, on infligea une réprimande publique au commandant Giorgini, qui pourtant n'avait livré les armes à Garibaldi que parce qu'il en avait reçu l'ordre (secret) du ministre de la guerre. Quelle comédie !...

Garibaldi écrit encore : « Tout près de Talamone, à San-Stefano, il y avait un autre fort, gardé par un bataillon de bersaglieri ; le général Türr (un des Mille) y fut envoyé et put compléter ainsi nos munitions de guerre. » Il est évident que là aussi le commandant du fort avait reçu des ordres du ministre piémontais.

de 40.000 qui lui avaient été promis (1). Aussi ne se tut-il pas, et l'on n'a pas oublié les scènes scandaleuses du parlement de Turin.

« Pendant que, sous la casaque rouge, un régiment piémontais portait un puissant secours à l'expédition, le camp de Ponte-d'Era continuait à s'organiser, et, sitôt que tout fut prêt, les hommes qui le formaient pénétraient sur le territoire pontifical, ayant à leur tête le comité romain de Florence. Ils s'avancèrent en trois colonnes : la première sur Pérouse, sous les ordres de Sant-Angeli et Silvestrelli ; la seconde sur Urbino, avec Mustricola et Riquetti pour chefs ; la troisième sur Pesaro, commandée par Silvani et Trittoni.

« D'après le plan primitivement arrêté, les piémontais devaient attendre que les hommes qu'ils lançaient en avant eussent révolutionné les Marches et l'Ombrie et les appelassent pour y rétablir

(1) Nicotera est mon compatriote calabrais; il est né à San-Biagio, le 9 septembre 1828. Il avait participé d'abord au soulèvement des Calabres en 1848 : puis il passa dans l'armée de la révolution romaine, où Mazzini l'improvisa officier ; il fut blessé dans un combat contre l'armée française. Quand Pie IX rentra à Rome, il se réfugia à Turin, où il vécut obscurément jusqu'en 1857. A cette époque, sur l'ordre de Mazzini, il se joignit à Pisacane pour la tentative d'insurrection dont j'ai parlé plus haut. Fait prisonnier par l'armée de Ferdinand II à Sanza, il passa devant le conseil de guerre, fut condamné à mort; mais le roi de Naples commua sa peine en celle des travaux forcés à perpétuité. Il la subissait dans l'île de Favignana, sur les côtes de Sicile, lorsqu'il fut rendu à la liberté par Garibaldi après la reddition de Palerme (6 juin 1860). On vient de voir, par l'extrait des mémoires de Carletti, quel fut son rôle à ce moment. Plus tard, il fit avec Garibaldi la campagne du Tyrol (1866); le colonel de Victor-Emmanuel était alors devenu aide de camp du général condottiere ; il commanda les volontaires de Naples, lors de l'expédition contre Rome (1867). Au parlement italien, il a été député de Salerne ; Victor-Emmanuel l'a créé baron. Il siégeait d'abord à l'extrême-gauche, puis à gauche où il était chef d'un groupe qui portait son nom. En mars 1876, il a eu le ministère de l'intérieur dans le cabinet formé par Depretis, franc-maçon comme lui et trente-troisième. C'est à Depretis que j'ai succédé dans le Suprême Conseil du Rite Ecossais. Nicotera a ensuite quitté le ministère en décembre 1877. Deux ans après, lui et Cairoli, le fameux garibaldien, renversaient Depretis. On sait que, depuis lors, pendant plusieurs années, les partis Cairoli et Depretis se remplacèrent successivement au pouvoir ; c'était, à tour de rôle, la mise en action de la devise : « Ote-toi de là que je m'y mette ». Nicotera est mort le 13 juin 1894, à Vico-Equense, près de Salerne.

l'ordre. Mais, la situation de Garibaldi devenant inquiétante, la nécessité d'une prompte diversion fit mettre de côté des ménagements qu'on n'avait gardés jusqu'alors que pour satisfaire l'empereur (Napoléon III), désireux de ne pas froisser trop violemment l'opinion publique. L'armée piémontaise passa donc immédiatement la frontière.

« Le cabinet de Turin n'avait pas, du reste, — est-il nécessaire de le dire ? — pris une résolution aussi grave, sans s'être assuré que le gouvernement français continuerait de le couvrir du principe de non-intervention. La mission que Farini et Cialdini venaient de remplir à Chambéry avait eu pour objet cette délicate négociation (1). Napoléon III, il est vrai, n'avait pas caché, en

(1) Cet incident de la visite de Farini et Cialdini à Napoléon III, à Chambéry, est une des nombreuses preuves de la véracité de Carletti.

Napoléon III s'était arrêté en pleine victoire, dans la guerre d'Italie, et il avait signé brusquement, sans consulter son allié, la paix de Villafranca, qui mécontenta beaucoup les Italiens. Il pensait qu'en aidant le roi de Piémont à prendre la Lombardie, la Toscane, les duchés de Parme et Modène, les Romagnes et les Légations, il avait exécuté d'une manière suffisante le testament d'Orsini, son frère à la Vente de Cesena ; mais, depuis lors, Mazzini lui avait fait savoir que la haute-maçonnerie ne le tenait pas quitte. Alors, il fallait bien qu'il laissât faire, sous peine de nouvelles bombes. D'autre part, Napoléon III, qui avait à ménager les conservateurs catholiques, ne voulait plus paraître encourager les autres annexions méditées par le Piémont. On lui promit la vie sauve. C'est pour cela qu'il a jusqu'à la fin joué la comédie, lui aussi, et quand il désavouait publiquement les actes de la révolution en Italie, les mazziniens ne lui gardaient pas rancune ; car ils savaient à quoi s'en tenir, c'est-à-dire que c'étaient simplement des paroles pour la galerie catholique. A Rome, Pie IX et Antonelli n'étaient pas dupes de la comédie ; mais ils ne pouvaient qu'en gémir. Le plan satanique de la secte internationale antichrétienne s'accomplissait.

Le *Moniteur*, journal de l'Empire français, n'a pas raconté ce qui s'est passé à l'entrevue de Chambéry entre l'empereur et les deux envoyés de Cavour. Napoléon III était venu au chef-lieu de la Savoie pour recevoir les hommages de ses nouveaux sujets ; Cialdini et Farini, de leur côté, lui apportaient les salutations de Victor-Emmanuel ; cela, c'était le prétexte de l'entrevue. La vérité, c'est que le monarque piémontais voulait s'assurer que l'empereur ne donnerait aucun ordre sérieux à l'armée française de Rome pour s'opposer à l'envahissement des Marches et de l'Ombrie qui allait s'effectuer. Et, en effet, à peine de retour de l'entrevue, Cialdini se mit à la tête de l'armée piémontaise et attaqua les faibles troupes pontificales, commandées par Lamoricière et Pimodan.

« Le 11 ou 12 septembre, a écrit M. de Quatrebarbes, gouverneur d'Ancône pour le pape, lorsque le brave colonel pontifical Sapi se

accordant une réponse favorable, que, pour décliner toute solidarité, il pourrait se voir dans la nécessité de rompre diplomatiquement avec Victor-Emmanuel ; mais cette éventualité n'inquiétait guère Turin ; et, à peine Cavour était-il rassuré du côté des Alpes que, le jour même où l'armée pénétrait dans les Marches, la *Gazette officielle* publiait des décrets nommant Pepoli et Valerio commissaires royaux des Marches et de l'Ombrie, Sant-Angeli général de la garde nationale, Silvestrelli intendant à Rieti, Mastricola sous-commissaire à Ancône, Silvani sous-commissaire à Orvieto, Riquetti sous-commissaire à Pérouse, et Titloni sous-commissaire à Pesaro ; ces six derniers étaient des révolutionnaires expulsés des Etats pontificaux après l'affaire du 19 mars.

« Je n'ai pas à faire l'histoire de cette courte campagne des Marches, dont l'issue ne pouvait être douteuse avec la supériorité de nos forces et les éléments de décomposition que nous avions glissés dans l'armée pontificale. Je me borne à mettre au grand

défendait héroïquement à Pesaro dans une ville ouverte, un contre vingt, en face de l'armée piémontaise, le consul de France à Ancône, M. de Courcy, accourut en toute hâte au palais de la délégation que j'habitais. Il tenait à la main une dépêche télégraphique qu'il venait de recevoir, signée du duc de Grammont, ambassadeur français à Rome, et cette dépêche disait : « *L'empereur ne tolèrera pas la coupable* « *invasion des Etats pontificaux par le gouvernement piémontais* ».... Je me rendis sur le champ avec M. de Courcy au palais consulaire, et nous convînmes que, pour arrêter l'effusion du sang qui coulait à flots dans une lutte inégale et impie, un des employés du consulat se rendrait immédiatement en poste à Pesaro, pour communiquer la dépêche de l'ambassadeur au général en chef de l'armée piémontaise. Quelques heures plus tard, le représentant du consul de France remettait effectivement cette dépêche au général piémontais, qui se contentait d'en donner un simple reçu, puis marchait en avant sans autre souci de la défense du gouvernement français.

« Je ne redirai pas ici les paroles attribuées aux généraux Fanti et Cialdini pour expliquer leur audace. *L'Indépendance Belge* les a fait en partie connaître, et elles m'ont été répétées par les témoins les plus dignes de foi. Je ne veux affirmer ici que les choses que j'ai vues et entendues, et aucun démenti au monde ne peut empêcher le récit d'être vrai. »

Aucun démenti ne fut opposé à M. de Quatrebarbes.

Quant à ce qui a été dit par Napoléon III à Chambéry, parlant à Cialdini et Farini, on le sait fort bien. M. de Becdelièvre, colonel des zouaves pontificaux, fut un des prisonniers de l'armée piémontaise à cette époque. Interné à Recanati, après la capitulation de Lorette, il eut

jour un fait connu de quelques-uns, soupçonné de quelques autres, complètement ignoré du plus grand nombre : **Oui, le général de Pimodan est mort assassiné.** Au moment où il s'élançait à la tête de quelques hommes qu'il avait ralliés, pour charger une colonne piémontaise, un soldat, placé derrière lui, lui tira à bout portant un coup de fusil qui l'atteignit dans le dos. Ce soldat était ce Biambilla, que j'avais, quelques mois avant, fait engager à Rome. Il fut, arrivé au camp piémontais, nommé maréchal des logis dans les carabiniers, et il est aujourd'hui en garnison à Milan. Il n'avait fait du reste qu'obéir aux instructions de ses chefs.

« Quelques semaines avant l'entrée des Piémontais dans les Marches, j'avais été envoyé à Naples. Le cabinet de Turin commençait à concevoir une méfiance sourde à l'égard de Garibaldi. On savait que les mazziniens se donnaient beaucoup de mouvement à Naples, où se trouvaient réunis leurs principaux chefs : Mazzini, Aurelio Saffi, Mordini, Alberto Mario. On craignait que Garibaldi, sans intelligence politique et plus que médiocre administrateur, ne se laissât circonvenir par les menées des républicains, et qu'enfin cette révolution napolitaine, dont les rapides résultats, il faut bien le dire, étaient moins dus aux armes de l'aventureux général qu'à l'argent du Piémont, ne tournât à la confusion de Turin. Bref, le ministère voyait déjà se dresser le

avec le général Cuggia, qui commandait en second sous les ordres de Cialdini, la conversation suivante qu'il rapporte dans son livre *Souvenirs de l'armée pontificale* :

« — Ne craignez-vous pas, lui demandai-je (c'est M. de Becdelièvre qui parle), que la France ne vous arrête ? N'avez-vous pas lu la dépêche du duc de Grammont au consul d'Ancône que l'empereur s'opposera par la force à vos envahissements ?

« — Oh ! me répondit Cuggia en riant, nous en savons plus long que votre duc. Vendredi dernier, notre général en chef, Cialdini, déjeunait à Chambéry, où, après avoir demandé des conseils sur ce qu'il avait à faire, il lui fut répondu : « *Entrez, et faites vite !* »... Aussi, vous le voyez, nous allons vite. »

On ne dira pas après cela que le témoignage de Carletti est sans valeur, puisqu'il est victorieusement confirmé. C'était bon de faire bien connaître les mystères de cet épisode de l'unification italienne. Et je pense qu'on me saura gré d'avoir publié ces passages trop peu connus des mémoires de l'ancien chef de la police politique des Cavour et Farini ; on a fait disparaître l'ouvrage qui les publiait, et c'est pour cela que j'en réimprime ici des parties très importantes.

fantôme de l'Italie méridionale constituée en République, sous la présidence de Garibaldi. Ces craintes furent, au moins autant que la position embarrassée de l'armée méridionale devant Capoue, les raisons déterminantes de la brusque invasion des Marches. Ma mission était donc de m'assurer du véritable état des choses et de combattre les influences qui pourraient détourner Garibaldi des intérêts piémontais.

« Je trouvai Naples dans le plus incroyable désordre, le camp de Caserte dans un désordre plus incroyable encore. L'armée regorgeait de femmes : milady White (1) et l'amirale Emile en

(1) Plus exactement, miss Jessie White.

Garibaldi a raconté, dans sa relation des Mille, comment il fit la connaissance de miss Jessie White :

« Le 1er octobre, écrit-il, le combat s'était engagé avant l'aube, et, dans le fort de la bataille, vers les trois heures après-midi, je me trouvais complètement à jeun. Je m'occupais à former les colonnes d'attaque des réserves qui m'étaient arrivées de Caserte, pour les lancer sur l'ennemi entre Sant-Angelo et Santa-Maria, quand m'apparut un ange tutélaire sous les traits gracieux et intrépides de Jessie. Son apparition me frappa et me rappela la généreuse et chevaleresque nation qui m'a comblé de tant de marques d'une sympathie au-dessus de mes mérites. A mes yeux, elle en était l'emblème, d'autant plus qu'elle se présenta accompagnée d'un jeune marin, en uniforme de la flotte anglaise, portant un panier rempli de toutes sortes de provisions.

« Si ce n'était pas là une bonne fortune, je demande qu'on m'en indique de meilleures. A part moi, je me disais : « Ceci est de bon « augure ». J'avais grand faim et j'aurais peut-être cédé à la tentation. Mais un obus qui éclata à peu de distance, et dont un fragment m'atteignit à la cuisse gauche, me rappela à mon devoir. Je remerciai la charmante femme et la priai de se retirer ; ce qu'elle ne fit qu'à regret. »

Garibaldi ajoute en note :

« L'escadre anglaise, à l'ancre dans la rade de Naples, compta, ces jours-là, plusieurs déserteurs qui venaient grossir nos rangs. Telle était la sympathie de cette brave nation pour la liberté italienne. »

Ainsi, on le voit, non-seulement François II fut trahi par un grand nombre de ses généraux, mais encore l'Angleterre se comporta vis-à-vis de lui avec perfidie. C'était lord Palmerston qui avait commandé à l'escadre anglaise de venir mouiller dans les eaux du golfe napolitain. On comprend bien que l'escadre n'avait rien à faire là, puisque le cabinet de Londres s'était déclaré neutre. Mais la neutralité était un mensonge. Les soldats anglais, c'est Garibaldi qui le reconnaît, quittaient les vaisseaux de l'escadre et venaient grossir l'armée révolutionnaire. A qui fera-t-on croire que ces soldats étaient réellement déserteurs ? Quand Garibaldi n'eut plus besoin d'eux, ils rentrèrent tranquillement à leur

étaient les héroïnes ; les nuits se passaient en orgies. Garibaldi n'était plus reconnaissable quand il ne satisfaisait pas sa passion de popularité en se faisant acclamer dans les rues de Naples ; il partageait son temps entre milady et Alexandre Dumas (1) qui le suivaient partout. Il ne voyait rien, ne s'occupait de rien, et laissait les choses aller à vau-l'eau. A la faveur de cette insouciance, Naples était l'objet d'une exploitation en règle de la part des Conforti, des Scialoja, des Cardona, des Imbriani, des Tefano, etc. Je n'entrerai pas ici dans des détails ; on les trouvera dans la brochure que je prépare sur les affaires de Naples.

« Au point de vue politique, la situation du royaume de Naples était de nature à inspirer de graves inquiétudes au gouvernement du Piémont. Les bourboniens, un moment étourdis par la brusque et inexplicable apparition de Garibaldi, commençaient à envisager les évènements avec plus de sang-froid et à se compter ; on sentait les premiers mouvements des Abruzzes prêtes à se soulever contre les nouveaux venus. D'un autre côté, les mazziniens travaillaient l'esprit faible de Garibaldi, autour de qui ils comptaient de nombreux partisans.

« Des piémontais, il n'en était plus question. Il suffisait d'un mot de Garibaldi, ou d'un avantage de l'armée de François II, pour renverser de fond en comble les espérances des piémontais. Devant cette situation que j'exposai longuement au ministère, il ne pouvait hésiter, sans manquer à son programme d'unité ita-

bord, et on n'a jamais entendu dire qu'un seul ait passé devant le conseil de guerre de l'Amirauté anglaise. — En 1858, c'était un navire anglais qui avait débarqué dans les Calabres la bande de révolutionnaires à la tête de laquelle étaient Pisacane et Nicotera.

Miss Jessie White fit aussi à Naples la connaissance d'Alberto Mario, franc-maçon mazzinien et renommé socialiste, qui l'épousa. Aujourd'hui elle est veuve, et elle est M[me] Jessie Mario-White. Elle écrit avec beaucoup de talent ; elle était l'inspiratrice de son mari, et grand nombre des articles de la *Lega della Democrazia*, signés de lui, étaient d'elle en en réalité.

(1) Alexandre Dumas père était ce que, dans l'argot boulevardier parisien, on appelle « un bon gobeur ». Il s'était de Garibaldi enthousiasmé à outrance, et, lorsqu'il apprit l'expédition des Mille, il arriva vite avec son yacht ; bien entendu, à son arrivée, Palerme s'était déjà rendue aux troupes du condottiere. Le bon gros Dumas joua dès lors le rôle de mouche du coche. A Naples, il était l'organisateur de tous les grands festins ; on sait que la gourmandise était son péché mignon.

lienne, qu'il savait au fond avoir payée de son argent ; aussi n'hésita-t-il pas.

« J'étais encore à Naples, lorsque Farini y arriva avec le titre de lieutenant du roi ; je demeurai attaché à son administration, comme chef de la police politique. L'ancien gouverneur de l'Emilie arrivait à Naples plein de foi dans son habileté et dans l'avenir ; au bout de peu de mois, il partait désillusionné et profondément découragé. Après lui, furent bientôt usés et le prince de Carignan, et Constantin Nigra, et Ponza di San-Martino, et Victor-Emmanuel lui-même, quoique présenté par Garibaldi, et Cialdini, malgré l'appui des mazziniens eux-mêmes.

« J'ai quitté Naples avec Ponza di San-Martino ; en arrivant à Turin, ma démission m'a rendu ma liberté...

« L'expérience que j'avais acquise avait singulièrement modifié mes idées. Ayant touché les choses du doigt et connaissant mieux les besoins et les aspirations de l'Italie, je commençais à douter grandement du couronnement de l'édifice, dont les bases jetées à Plombières, avaient été si démesurément élargies. Je voyais le Piémont accepté avec répugnance et comme une transition par la Lombardie, s'imposant par la surprise et par des manœuvres à Parme, à Modène et dans l'Italie centrale, et se maintenant à grand'peine et à force de sang (1) dans le royaume de Naples que quelques hommes venaient de lui vendre. Je

(1) Pour qu'on ait un aperçu des crimes qui ont été commis en 1860 dans mon pays, il suffira que je cite un extrait du rapport envoyé à toutes les cours par le général marquis d'Ulloa, un des rares royalistes qui restèrent fidèles à François II :

« Les généraux traîtres et étrangers, les Pianelli, les Nerin, les Galateri, les Fumel, etc., en envahissant les Etats napolitains, annoncèrent une guerre d'extermination, dans laquelle la piété était un crime. Cialdini, qui peut se glorifier d'avoir ordonné plus de fusillades pendant la courte durée de sa lieutenance que tous les pouvoirs antérieurs, adressait, le 28 octobre, à tous les officiers sous ses ordres, cette proclamation : « *Faites publier que je fusille tous les paysans armés que je prends ; j'ai* « *déjà commencé, et partout où les insurgés* (défendant leur patrie et « leur nationalité contre l'envahisseur) *sont tombés entre les mains des* « *Piémontais, ils ont été fusillés, sommairement et sans miséricorde.* »

« On a vu des sacrifices humains de 40 ou 50 prisonniers à la fois. A Montecifiano, par exemple, sur 80 prisonniers, 47 furent passés par les armes ; à Montefiascone, 50 hommes, réfugiés dans la maison même de Dieu, y furent égorgés ; à Montecoglioso, un capitaine fit enfermer dans une chaumière 12 laboureurs qui ne l'avaient pas bien renseigné

n'avais aperçu nulle part cet enthousiasme pour l'unité italienne, qu'imbu des idées piémontaises je m'étais attendu à voir éclater de tous côtés : j'avais, au contraire, retrouvé partout, dans toute sa vivacité, l'instinct de l'indépendance locale. Partout enfin le Piémont était regardé comme un étranger et un usurpateur.

« En face de pareils sentiments, j'étais bien obligé de reconnaître que le véritable drapeau du mouvement italien n'avait pas cessé d'être *l'indépendance* et n'avait JAMAIS été *l'unité*. »

Je crois qu'on me saura bon gré d'avoir remplacé le récit de la guerre annexionniste de 1860 et la chronologie de ses batailles, que tout le monde connaît, par cet exposé documenté des dessous politiques des évènements. On sait ce qui a été vu sur le théâtre ; mais on ignore ce qui s'est passé dans les coulisses.

Maintenant, le lecteur a bien compris comment était dirigée l'action.

sur la marche des « insurgés » et les brûla vifs en présence de leurs familles.

« Du temps de Garibaldi, des populations entières ont assisté aux massacres d'Ariano, de Trasso, de Paduli, de Montemiletto, de Terrecusi, de Panepisi, de San t'Antimo, d'Isernia, de Castellacia, de Castelsarraceno, de Carbone, de Lutronico, pacifiques asiles de l'agriculture et de l'industrie.

« Sous la conquête piémontaise, on a vu la destruction de San-Marco-in-Lunis, de Viesti, de Cotronei, de Spinello, de Rignano, de Barrile, de Vico-di-Palma, de Campo-di-Miano, de Guardia-Reggia, à la suite d'ignobles scènes de pillages, de viols et de sacrilèges. Qui enfin n'a pas entendu l'affreux récit de la destruction et de l'incendie de Pontelandolfo et de Cusalduni ?...

« D'après les chiffres officiels, communiqués par le ministère de l'intérieur de Turin, bien au-dessous de la réalité sans aucun doute, et rapportés par le *Portafoglio Maltese*, il y aurait trente mille Italiens mendiant leur pain sur la terre étrangère à la suite de l'annexion, quatre-vingt mille privés de leur position à l'intérieur et réduits à la misère ; le nombre des fusillés et massacrés, on avoue qu'il s'élèverait à plus de dix-huit mille, et les Napolitains emprisonnés en une seule année dépasseraient quatorze mille. »

On reconnaîtra qu'une annexion, faite dans ces conditions-là, ne saurait être proclamée avoir eu lieu par le vœu des populations.

Tout s'est opéré par la franc-maçonnerie. Les trois principaux facteurs sont des grands-maîtres.

Au-dessus de tous, c'est lord Palmerston, le patriarche de la haute-maçonnerie politique, telle qu'elle fonctionnait à cette époque, bornant son œuvre à l'Europe et agissant par influences personnelles de chefs sur chefs, sans avoir encore cette organisation perfectionnée que nous verrons s'établir ensuite, en 1870.

Puis, c'est le travail parallèle du grand-maître Cavour et du grand-maître Mazzini, qui représentent l'un et l'autre deux courants maçonniques, partis de deux sources différentes pour confluer, le premier hypocritement, et le second impétueusement, à la destruction de la Papauté, qu'on espère submerger par l'unification de l'Italie.

Cavour veut l'unité, mais en gardant la monarchie, en la conservant constitutionnelle, et en implantant pour toujours la maison de Savoie d'un bout à l'autre de la péninsule.

Mazzini, qui a échoué dans ses tentatives de 1848 où il voulait républicaniser tous les peuples, et qui, à cause de son insuccès, est obligé d'incliner son influence devant celle de Palmerston, se résigne à l'acceptation de la monarchie piémontaise gouvernant l'Italie unifiée, mais c'est à titre de transaction, en attendant que les peuples soient mûrs pour la république.

Le capitaine de la franc-maçonnerie, et par conséquent l'instrument de Palmerston, Cavour et Mazzini, c'est Garibaldi, autre grand-maître.

Quant aux deux monarques, qui jouent leur rôle dans cette tragi-comédie, Napoléon III et Victor-Emmanuel II, ils cèdent à deux considérations tout à fait différentes dans leur action. Le premier ne marche qu'à contre-cœur ; on sent qu'il regrette son ancien serment de carbonaro ; il sait ce qui se trame, il voudrait bien ne pas être engagé dans cette méchante affaire ; mais il tient à sa couronne, et par

conséquent il lui faut ménager à la fois les mazziniens et les conservateurs catholiques; c'est de là que viennent ces pas en avant, ces brusques arrêts, ces demi-reculs, qui étonnent l'historien, de là sa conduite pleine d'hésitations et de contradictions ; aussi, il n'a pas satisfait les mazziniens et il s'est finalement aliéné les catholiques ; et tout cela pour conserver son trône! Infortuné Napoléon III, ce n'était pas fait pour lui porter bonheur, son triste règne était marqué par Dieu pour aboutir à Sedan... L'autre, Victor-Emmanuel, travaille d'un cœur joyeux à l'unité italienne, puisqu'elle doit se réaliser à son profit ; du moins il le croit; dans sa pensée, il se juge habile homme, et gaiement il se fait tirer les marrons du feu par Garibaldi; il est convaincu qu'il se sert de Mazzini, parce que sa réussite lui vient surtout des agitateurs révolutionnaires. Aveugle roi ! il n'a pas vu que c'est au contraire la révolution qui s'est servie de lui, et qu'à raison même de l'unité italienne accomplie, maintenant la maison de Savoie est prisonnière de la révolution, c'est-à-dire de la franc-maçonnerie.

Donc, en toute cette action, ceux qui connaissent les derniers secrets de la secte aperçoivent, en dehors de l'inspiration du patriarche Palmerston, les deux politiques maçonniques différentes, mais convergentes vers le même but, de Cavour et de Mazzini, et elles marchent d'accord en ce qui concerne le premier résultat à obtenir; la preuve en est dans ce que Garibaldi est mis en avant aussi bien par Cavour que par Mazzini ; tous les deux le poussent, le soutiennent, l'un fournissant l'argent, l'autre les soldats volontaires, celui-ci fomentant les émeutes qui serviront de prétexte aux envahissements, celui-là payant les trahisons qui faciliteront les succès de l'armée annexionniste.

Mais, tout en travaillant parallèlement à l'unité et en s'appuyant l'un sur l'autre, Mazzini et Cavour ont chacun une action occulte, personnelle, absolument distincte; et

les secrets de cette action occulte, ils ne se les communiquent pas. Chacun, dans l'œuvre mystérieuse, a son agent en chef, son homme de confiance. Le principal agent secret de Cavour, c'est Carletti; le principal agent secret de Mazzini, c'est Lemmi.

Lemmi, qui avait quitté en décembre 1843 Livourne, sa ville natale, non pas comme un conspirateur ayant à redouter la main de la police politique, mais comme un mauvais sujet qui fuit la maison paternelle pour mener une vie de fainéant et de vagabond, Lemmi, depuis sa liaison avec Kossuth, ensuite avec Mazzini, était devenu un personnage politique; ses menées et intrigues avaient fini par le faire classer dans la catégorie des proscrits. Aussi, ce fut comme un exilé qui voit se rouvrir devant lui les portes de la patrie qu'il fit sa rentrée officielle en Toscane, lorsque le grand-duc en fut chassé par l'annexion piémontaise. C'est à Florence qu'il s'établit.

Alors, voulant masquer son jeu et en même temps faire grande fortune, il se créa banquier. Ses patrons Mazzini et Kossuth ne manquaient jamais d'argent, fourni soit par la maçonnerie soit par l'Angleterre ; Lemmi auprès d'eux avait commencé par se faire une petite part de ressources, ses vols à l'époque de la guerre de Crimée avaient arrondi encore son capital, et enfin il trouva moyen de l'augmenter quand piémontais et révolutionnaires dilapidèrent les richesses des souverains dépossédés. A Florence, Lemmi pratiqua d'abord l'usure, en bon juif qu'il était devenu ; il prêtait à cinq et dix pour cent par mois ; on a dit même jusqu'à 200 et 300 pour cent l'an. Mais il ne négligeait pas la politique, et toujours il était pour Mazzini un auxiliaire précieux. Il se déplaçait fréquemment, allant et venant dans le nouveau royaume. A Naples, il rejoignit Mazzini et Garibaldi; Crispi aussi y était, malgré qu'il ne soit pas mentionné dans le rapport de Carletti.

C'est Lemmi qui, ayant en souvenir sacré sa conspiration de 1857, inspira à Garibaldi le scandaleux décret par lequel le condottiere-dictateur accorda une pension nationale à la famille de l'assassin Agésilas Milano.

A ce moment-là, Victor-Emmanuel craignit beaucoup, — on l'a vu plus haut, — que les révolutionnaires ne fassent pas bénéficier la maison de Savoie de la conquête des Deux-Siciles, et c'est pour cela que l'armée régulière se mit de la partie; il ne fallait pas laisser s'établir une république méridionale, le Piémont qui avait payé les frais de l'expédition garibaldienne aurait considéré qu'il était volé de son argent. D'autre part, Victor-Emmanuel jugeait qu'il était prudent, à cause des puissances catholiques, de s'arrêter pour l'instant à ce qu'on avait fait, tandis que Garibaldi et Mazzini proclamaient qu'il fallait maintenant aller à Rome pour parachever l'unité de l'Italie.

On raconte, à ce propos, que Garibaldi dit alors, un jour, chez Bertani, dont l'influence commençait à effacer celle de Liborio Romano :

— Tant que nous n'avons pas Rome, nous n'avons rien fait. Nous devons aller jusqu'au bout et nous inspirer de Dante, qui a écrit : « Nous ferons l'Italie, même avec l'aide du diable ! »

Lemmi, qui était présent, ajouta à haute voix, avec une sombre énergie :

— Surtout avec l'aide du diable !

Depuis longtemps déjà, en effet, Adriano, fanatique dévot de l'occultisme, fervent adepte de la plus noire cabale, était devenu sataniste à outrance ; j'aurai beaucoup de choses à dire là-dessus dans l'ouvrage que je prépare sur *le Satanisme dans la Haute-Maçonnerie*.

On sait que le gouvernement piémontais finit par empêcher les révolutionnaires d'aller à ce moment jusqu'au bout de leur programme. M. Pallavicino Trivulzio, nommé pro-

dictateur par Victor-Emmanuel et qui était le représentant du parti modéré, invita Mazzini à quitter Naples et même en fit sortir Francesco Crispi.

Quant à Lemmi, il ne fut pas inquiété. Cavour s'était demandé ce qu'était ce petit juivaillon remuant ; il avait ordonné une enquête sur son compte, et il avait bien compris que notre héros était l'agent secret de Mazzini. Dès lors, il le fit surveiller de près, mais sans le tracasser. Cavour, excellent diplomate, avait exactement jugé l'homme. Le découvrant plus cupide qu'ambitieux de gloire politique, il s'était dit qu'il le tiendrait, lui aussi, à sa façon, c'est-à-dire en ne pas entravant ses spéculations, ses tripotages financiers ; et voilà pourquoi le gouvernement piémontais ferma les yeux sur les usures et autres malhonnêtetés au moyen desquelles Adriano édifiait sa fortune. On sait que plus tard le gouvernement de Victor-Emmanuel le fit co-intéressé à la Régie des Tabacs.

Seulement, comme Lemmi continuait à être très dévoué à Mazzini, Cavour voulut s'assurer contre toute action anti-monarchiste de sa part. Dans son enquête, le ministre avait appris ce qu'Adriano avait fait à son départ de Livourne en décembre 1843, ses exploits à Marseille contre divers porte-monnaie, notamment contre celui du docteur Grand-Boubagne, et sa condamnation infamante par le Tribunal Correctionnel. Alors, Cavour, afin d'avoir une épée de Damoclès à tenir suspendue sur la tête d'Adriano, avait demandé au gouvernement de Napoléon III de lui faire délivrer une copie officielle authentique du jugement du 22 mars 1844 ; il l'avait reçue par voie diplomatique, en bonne et due forme, transcrite par le greffe de Marseille et portant le cachet du procureur impérial.

Ce texte officiel de l'infamante condamnation a été une arme terrible qui a longtemps servi à Victor-Emmanuel et à son successeur à maintenir Lemmi dans une prudente

réserve, et il est resté jusqu'en 1893 dans les archives du ministère de l'intérieur du gouvernement italien. Je dirai plus loin comment son existence fut connue d'un député indépendant, qui alors en parla à la tribune, ce qui n'empêcha pas Lemmi de nier, car il savait que le gouvernement à qui il avait donné des gages ne le publierait pas.

Je dirai aussi comment Adriano, ennuyé de voir cette preuve de son indignité subsister, s'entendit avec son compère Crispi pour la faire disparaître, et comment miss Diana Vaughan, l'implacable adversaire de Lemmi, ayant eu le vent de cette manœuvre, la déjoua en s'emparant elle-même du fameux document; car c'est elle qui aujourd'hui le possède, et ce n'est pas le seul papier important sur lequel elle a réussi à mettre la main.

Aussi, j'ai le devoir de dire que c'est à l'obligeance de miss Diana Vaughan que je dois de pouvoir publier dans ce volume le fac-simile photographique du jugement de condamnation d'Adriano Lemmi, tel que Cavour l'a reçu du gouvernement de Napoléon III, tel qu'il a été conservé pendant trente-deux ans dans les archives secrètes de Victor-Emmanuel II et d'Humbert Ier, tel que l'original se trouve actuellement, je le répète, entre les mains de l'ex-grande-maîtresse de New-York.

II

Création et fonctionnement de la Haute-Maçonnerie

En 1869, nous trouvons Lemmi déjà riche. Le voleur du docteur Grand-Boubagne, installé à Florence, est en pleine prospérité ; il a acheté des maisons dans l'ancienne capitale de la Toscane ; il y est gros propriétaire.

On ne reconnaîtrait plus maintenant le maigriot marchand de rahat-loukoum et de pâtes épilatoires de Stamboul ; car son ventre s'est beaucoup arrondi, son visage autrefois pâle a pris des couleurs, et sur son gilet une grosse chaîne d'or s'étale, surchargée par des breloques massives.

Pourtant, au milieu de sa fortune, il a un souci : il soupçonne qu'on peut savoir ses débuts marqués d'infamie, il craint que quelque jour un adversaire vienne les lui reprocher publiquement.

Que faire ?...

Il s'est fait délivrer son acte d'état-civil, qui inscrit sa naissance en l'an 1822, et là-dessus, après avoir gratté le dernier chiffre, il a mis un 0 à la place ; ainsi, il s'est fait être né en 1820 au lieu de 1822. Partout où il est nécessaire de justifier ses nom, prénoms, âge et lieu de naissance, il produit cet acte falsifié ; il se vieillit de deux années.

Il trompe ainsi, quand il s'affilie d'une loge à une autre, quand il est admis à la régie des tabacs, quand il passe des actes pour acheter ou revendre un immeuble ; jamais il ne laisse échapper une occasion de se donner deux ans de plus qu'il en a en réalité.

Mes lecteurs comprendront facilement le but de cette manœuvre. Lemmi, qui avait dit devant le tribunal de Marseille qu'il était né à Florence, n'avait pas songé — on ne pense pas à tout — à se dire âgé autrement que de vingt-deux ans (en 1844), comme il l'était vraiment alors. Voilà pourquoi ensuite, lorsqu'il s'est établi en Toscane, il a eu soin partout de se dire né en 1820 ; c'était pour réparer son oubli et avoir une autre manière de faire croire à un second Adriano Lemmi.

Si quelqu'un viendrait un jour lui dire : « Ne seriez-vous pas cet Adriano Lemmi qui a été condamné comme voleur à Marseille et qui y a subi un an et un jour de prison? voici un extrait du jugement » ; il répondrait : « Vous vous trompez, ce n'est pas moi ; cet homonyme avait vingt-deux ans en 1844, ainsi que le dit la condamnation, et moi, à cette époque, j'en avais vingt-quatre. »

Aussi, je le répète, il ne manqua jamais, depuis que la fortune avait fait de lui un personnage, de se vieillir de deux années, dans les actes privés, et même dans les actes publics, tellement grande est son audace.

En voici une preuve authentique :

Le 1er et le 3 juillet 1869, Adriano Lemmi était appelé devant la Commission d'enquête parlementaire comme témoin, afin de déposer sur certains faits au sujet de la Régie des Tabacs ; car il y avait déjà des tripotages. Le procès-verbal de sa deuxième comparution mentionne quel âge il a dit avoir, et il s'est bien donné comme ayant quarante-neuf ans, tandis qu'il n'en avait en réalité que quarante-sept en 1869 ; il n'a pas craint de faire cette fausse déclaration et de la signer.

Sur le document qui est à la Chambre des Députés, et qui a été publié pour les membres du Parlement par la commission présidée par l'honorable Pisanelli, on lit :

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Actes de la Commission d'enquête parlementaire touchant les faits de la Régie co-intéressée des Tabacs.

Séance publique du 3 juillet 1869.

Déposition du sieur Lemmi (page 180 du document).

Est introduit le témoin ADRIANO LEMMI, fils de Fortunato, **âgé de quarante-neuf ans,** né à Livourne, domicilié à Florence, propriétaire.

Le président. — Vous avez été appelé ici avant-hier et vous avez déjà été averti de votre devoir de dire la vérité ; faites-en encore le serment.

Le témoin. — Oui, monsieur.

Etc., etc.

On voit que c'est bien de notre Adriano Lemmi qu'il s'agit ; d'ailleurs, reportez-vous à l'acte de naissance que j'ai publié plus haut (page 9) ; cet acte le dit bien fils de Fortunato, *mais né en 1822.* Au surplus, quiconque en douterait n'a qu'à adresser la demande soit à l'état-civil de Livourne soit aux archives de la cathédrale ; les actes de naissance, n'importe qui peut s'en faire délivrer un extrait, et on n'a pas le droit de vous le refuser ; ce n'est pas comme le casier judiciaire que l'intéressé seul peut demander ou bien le chef du parquet, mais personne autre. Ainsi, tout le monde peut constater le mensonge de Lemmi, déposant sous la foi du serment.

Mais, dira-t-on peut-être, comment l'exactitude de ce procès-verbal ci-dessus est-elle constatée ?

Elle est constatée ainsi :

DÉCLARATION DE LA COMMISSION PARLEMENTAIRE

(Page 320 du document)

« Les présents procès-verbaux, qui constituent les comptes rendus sténographiques des six séances publiques de la Commission d'enquête parlementaire, correspondent aux originaux, qui

se trouvent dans les actes, *et qui sont signés par la personne examinée et interrogée,* ainsi que par le Président et le Secrétaire de la Commission.

« Signé : — le Président, PISANELLI ;
« le Secrétaire, G. ZANARDELLI. »

Il est compréhensible que le fait de mentir comme témoin, parce que le mensonge était son intérêt, ne devait pas faire hésiter un homme qui avait tant d'autres crimes horribles sur la conscience.

Mais nous allons laisser cet incident ; uniquement j'ai voulu le rapporter ici, parce qu'il dévoile les manœuvres de Lemmi en vue de la négation future de l'infamie de sa jeunesse.

Je reprends mon récit.

D'abord, pour ne pas oublier deux crimes à la charge des mazziniens, il faut rappeler les morts subites, qui eurent lieu coup sur coup, des deux oncles du roi François II : le comte de Syracuse, empoisonné à Pise (4 décembre 1860), et le prince de Capoue, empoisonné à Turin (21 avril 1861). Lemmi ne paraît pas avoir été employé au second empoisonnement; mais il est très suspect d'être l'inspirateur du premier, car il s'était rendu à Pise peu de jours avant la mort subite du comte de Syracuse.

Le 6 mai 1861. Kossuth, l'ancien patron de notre héros, s'installe à Turin, et aussitôt la question hongroise devient en faveur chez les gouvernants piémontais.

Le 18 mai, le député napolitain Ricciardi, ami de Lemmi, demande la confiscation, pour l'Etat et les communes, de tous les biens de l'Eglise. Cette motion avait été préparée de longue main par les loges.

J'ai montré Lemmi s'enrichissant par l'usure et la fraude ; mais j'ai dit aussi que ses tripotages ne l'empêchaient pas de jouer son rôle de principal agent secret de Mazzini en Italie. C'est à ce titre qu'il a été, en 1867, négociateur d'un

accord, entre celui-ci et le F.·. comte de Bismarck. En effet, c'est de cette époque que datent les premiers projets d'alliance définitive entre l'Italie et la Prusse. Malgré que Victor-Emmanuel avait pu prendre la Vénétie grâce à la guerre entre la Prusse et l'Autriche, il y avait encore beaucoup d'italiens qui était reconnaissants envers la France. Or, Lemmi hait la France, comme son patron Mazzini la haïssait, et il n'est pas étonnant de le trouver dans les intrigues entre Mazzini et Bismarck.

Le ministre prussien envoya donc à Mazzini une note, dans laquelle il exposait les arguments que le parti national italien (ainsi les francs-maçons et les révolutionnaires s'intitulaient) aurait à développer et à faire valoir auprès des populations de la péninsule, pour les détacher de leurs bons sentiments envers la France et les amener à désirer une ferme et définitive alliance envers la Prusse.

Voici cet important document :

Les affinités de langage et de race, les analogies de tempérament moral et de mœurs importent peu en fait d'alliances. Les alliances ne reposent que sur l'intérêt et ne sont déterminées que par les avantages qu'elles procurent. Quand deux Etats ont une situation géographique telle, qu'ils peuvent développer leur propre système d'action et augmenter indéfiniment leur puissance par l'industrie, le commerce et la *guerre*, sans que la puissance de l'un puisse jamais en aucune manière mettre obstacle à celle de l'autre, qu'au contraire la force de l'un accroit celle de l'autre, ces deux Etats sont et doivent être des alliés naturels. Au contraire, quand deux Etats ont une situation géographique telle que l'un ne puisse étendre sa sphère d'action sans nuire à l'autre ; quand le commerce de l'un ne peut prospérer qu'au détriment de celui de l'autre ; quand, en un mot, le but à atteindre pour arriver au plein développement de leur puissance est le même pour tous les deux, en sorte que, si l'un d'eux y atteint, l'autre n'y atteindra jamais, et sera par conséquent dans la dépendance du premier, non seulement il n'y a pas d'alliance naturelle entre ces deux Etats, mais il y a entre eux une rivalité nécessaire qui, à tout moment, peut et doit en faire des ennemis.

En partant de ces principes, les seuls conformes à la raison, il est facile de dire quelle est l'alliée naturelle de l'Italie et quelle est sa rivale naturelle.

L'alliée naturelle de l'Italie est l'Allemagne. La rivale naturelle de l'Italie est la France.

Supposons l'Italie entièrement maîtresse d'elle-même, forte de son unité politique, devenue l'entrepôt de ses propres produits si variés et de tous ceux du midi ; supposons l'Allemagne forte aussi de son unité politique, devenue l'entrepôt de ses propres produits et de ceux du nord ; l'Italie maîtresse de la Méditerranée, l'Allemagne maîtresse de la Baltique ; ces deux puissances, quoi qu'on en dise, les plus intelligentes et les plus civilisées, qui partagent l'Europe en deux et qui en forment le centre, ces deux puissances dotées de frontières si précises et si nettement délimitées, si différentes de langue et de tempérament, exerçant leur action dans des sens si divers, que jamais l'Italie ne pourra aspirer à dominer dans la Baltique, ni l'Allemagne songer à dominer dans la Méditerranée, et demandons-nous si elles peuvent faire autrement que de s'entr'aider mutuellement et de s'aimer cordialement.

L'Italie et l'Allemagne sont entourées de peuples qui aspirent à s'agrandir à leurs dépens. Au nord, l'Angleterre pèse sur l'Allemagne, et un jour l'orient arrivera à peser sur l'Italie. Au sud, au sud seulement, brille pour toutes deux l'étoile de l'avenir ; au sud, où l'Allemagne s'appuie sur l'Italie, où l'Italie a devant elle la Méditerranée qui peut redevenir un lac italien.

Le peuple qui a fait 1814, 1848 et 1866 est le véritable allié de celui qui a fait 1848, 1849 et 1860.

A la fin de l'année, l'Allemagne devra former un seul Etat puissant, s'étendant de la Baltique aux Alpes, du Rhin à la Vistule et à la Drave ; l'Italie ne devra plus avoir de provinces aux mains de l'étranger ; ou bien ni l'une ni l'autre n'auront compris leur situation réciproque.

Quant à l'Italie et à la France, la configuration du globe terrestre ne pouvant pas être changée, elles seront toujours rivales et souvent ennemies. La nature a jeté entre elles une pomme de discorde qu'elles ne cesseront de se disputer : la Méditerranée, rade admirable au centre de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique, canal entre l'Atlantique et le Pacifique, bassin entouré des terres les plus favorisées du ciel.

Ne serait-ce pas folie de penser que la France peut n'être pas jalouse de l'Italie qui s'avance si loin dans la Méditerranée, qui en possède les côtes les plus belles, les plus peuplées et les plus riches, de l'Italie qui est la voie directe entre l'Europe, l'Orient et les Indes ?

Tout le monde sait la joie qu'ont ressentie les Français à la nouvelle du désastre de Lissa. La France y a vu pour elle un grand avantage. Si, en 1859, elle a *témoigné quelques sympathies* à l'Italie, ce n'a été que par mode ou par amour-propre national. Si même, à cette date, on étudie attentivement la vraie opinion française, on verra que tout se bornait aux éloges de trois ou quatre journaux parisiens payés pour

les insérer. Et quand nous parlons de la France, nous entendons la France telle que sa situation géographique l'a faite, la nation française.

D'un autre côté, il est impossible à l'Italie de souffrir que la France menace à tout moment de s'emparer de Tunis, comme elle l'a fait récemment : de Tunis qui ne serait pour elle qu'une étape pour atteindre la Sardaigne. Il est indispensable à l'Italie de se constituer de telle façon qu'elle n'ait pas à trembler pour ses côtes, pour son commerce, pour ses provinces, à chaque froncement de sourcil du Jupiter français.

La France maîtresse de la Méditerranée? La France avec les frontières du Rhin? Non : l'Italie et l'Allemagne ne doivent à aucun prix le permettre. C'est pour elles une question de vie ou de mort. Et qu'on ne vienne pas parler de la reconnaissance de l'Italie envers la France. L'Italie ne doit rien à la France.

Voici le bilan de l'une et de l'autre. Il montre clairement quelle est la créancière.

La France a perdu, sur les champs de bataille italiens, dans l'intérêt de l'Italie, vingt mille soldats. Et c'est tout.

Pour le profit qu'elle a tiré de l'intervention française, l'Italie a donné Nice, la Savoie et 60 millions. Et c'est assez.

Mais qu'on jette un regard en arrière et qu'on se rappelle les années écoulées de 1797 à 1815; qu'on se rappelle le sang d'un million de soldats italiens versé au profit et pour la gloire de la France qui, pouvant faire l'Italie libre et grande, la fit esclave; qu'on se rappelle les millions payés par milliers à la France ou dépensés pour elle, et les incomparables trésors artistiques dérobés par la France à l'Italie et qui ornent encore aujourd'hui le Louvre!

La France, dans la guerre de 1859, n'a fait que payer à l'Italie une partie de sa dette.

L'Italie et la France ne peuvent s'associer pour exploiter en commun la Méditerranée. Cette mer n'est pas un héritage à partager entre parents.

L'empire de la Méditerranée appartient incontestablement à l'Italie, qui possède sur cette mer des côtes douze fois plus étendues que celles de la France. Marseille et Toulon ne peuvent entrer en comparaison avec Gênes, Livourne, Naples, Palerme, Ancône, Venise et Trieste.

L'empire de la Méditerranée doit être la pensée constante de l'Italie. le but à poursuivre par les ministres italiens, la base de la politique italienne.

Un homme d'Etat prussien persuadé de ces vérités a eu l'idée de faire l'unité de l'Allemagne en s'appuyant sur l'alliance de l'Italie. La Prusse et l'Italie auraient pu dicter la paix à Vienne en rejetant dans les pays slaves la dynastie des Habsbourg, qui, devenant ainsi un

danger pour la Russie, cessait d'en être un pour l'Allemagne et pour l'Italie. La Prusse aurait pu alors achever l'unité de l'Allemagne. En même temps que l'Italie et l'Allemagne continuaient ensemble leur unité, elles obtenaient la prépondérance en Europe. Et, bien que l'Angleterre et la Russie n'aiment pas à voir l'Allemagne constituer son unité, elles s'y seraient résignées, si cette unité avait eu pour conséquence de faire disparaître de la scène du monde une autre prépondérance.

L'occasion perdue se représentera. L'Italie et la Prusse étroitement liées peuvent la faire naître à leur gré.

Conséquence : Nécessité de l'alliance de l'Italie et de la Prusse par voie diplomatique. Ou bien : Alliance stratégique de la Prusse avec le parti national italien.

C'était utile de publier un tel document dans ce livre, parce qu'il permet de voir quelles mauvaises raisons les italiens gallophobes (Crispi, Lemmi et consorts) invoquent, même encore aujourd'hui, pour expliquer leur amour de la Prusse et leur haine de la France.

Poursuivons, d'une marche rapide, la revue des évènements.

Dès le commencement d'avril 1867, deux sociétés secrètes, adeptes de Garibaldi à Rome, le *Comité central d'insurrection* et le *Comité national romain,* ayant des ramifications à Florence et à Naples, préparent quelques mouvements, dont l'âme est Lemmi, et c'est lui qui dirige la propagation du manifeste de Garibaldi à tous les ennemis de la Papauté, daté du 9 septembre.

Mais, une des années les plus chères à Adriano, avant la brèche de la Porta-Pia, c'est 1868, où il se rendit à Rome, pour donner le mot d'ordre aux révolutionnaires garibaldiens et mazziniens, qui, peu de temps après sa visite, ont produit l'incendie et la dévastation de la caserne de Serristori, dont l'explosion a causé la mort de vingt-cinq zouaves, blessé un grand nombre de personnes, des enfants et des femmes. Ce crime exécrable a soulevé un cri d'indignation universel ; Monti et Tognetti, exécuteurs

matériels de l'ordre de Mazzini, furent condamnés à mort et exécutés le 24 novembre ; mais l'intermédiaire de l'ordonnateur du crime, l'homme qui, après Mazzini, en a été l'auteur moral et l'inspirateur, Lemmi, ne se fit pas prendre et trouva le moyen de s'éloigner de Rome sain et sauf. Depuis, il a toujours glorifié les deux assassins, et l'un des proches parents de Tognetti est un de ses intimes amis. D'ailleurs, la Chambre des députés de Florence, ayant à sa tête le ministre Menabrea, a fait l'apothéose des scélérats Monti et Tognetti et les acclama frères et enfants de la glorieuse patrie italienne. Déjà, il y a trente ans, le 23 janvier 1864, Francesco Crispi avait glorifié Agésilas Milano : « J'applaudis, dit-il, à la mémoire de ce héros. » Pour ces gens, les assassins s'appellent patriotes, mais pas lorsqu'ils commettent des attentats contre eux. Maintenant que M. Crispi est ministre, lui qui distribuait des bombes en 1860, il n'admet plus qu'on attente aux jours des ministres royaux, et il faisait écrire, il y a peu de jours, dans son journal la *Riforma* : « Les assassins politiques pouvaient se comprendre aux temps de la tyrannie, mais non pas maintenant que le soleil de la liberté éclaire notre peuple ! »

On sait qu'un dernier fragment des Etats de l'Eglise existait encore jusqu'en 1870 par la politique de Napoléon III ; car la convention du 15 septembre 1864 avait établi que Rome et ses environs devaient rester distincts du royaume d'Italie. Il s'agissait maintenant de s'emparer tout à fait de Rome et d'abolir le pouvoir temporel. Mazzini, vers 1865, avait organisé une association pour l'unité d'Italie, qui avait pour but d'accomplir cette unité avec Rome pour capitale, selon le programme de Garibaldi, et avec le concours des armes des citoyens. Mais l'Italie avait peur d'aller à Rome sans le consentement de la

France, et à ce propos Bettino Ricasoli, en plein parlement piémontais, proclamait quel était le véritable but de la Révolution.

« Oui, disait-il, nous voulons aller à Rome ! Rome, séparée politiquement du reste de l'Italie, demeurera le centre d'intrigues et de conspirations, une menace permanente contre l'ordre public (?!). Donc, aller à Rome est pour les Italiens non seulement un droit, mais une inexorable nécessité. Mais comment devons-nous y aller ? Sur ce point, plus que sur tout autre, le gouvernement du Roi sera ouvert et précis. Nous ne voulons pas aller à Rome à l'aide de mouvements insurrectionnels, intempestifs, téméraires, qui puissent mettre en péril les acquisitions faites et compromettre l'œuvre nationale. Nous voulons aller à Rome de concert avec la France. »

Mazzini voulait la destruction du pouvoir temporel du Pape, mais disait qu'il ne voulait et qu'il ne pouvait obtenir ce résultat que par la révolution, car il haïssait la France et Napoléon III qui s'y opposaient. Bismarck se servait de Mazzini pour rompre l'alliance de l'Italie et de la France, et profiter de la guerre entre la Prusse et la France pour forcer le gouvernement italien à s'emparer de Rome, malgré la volonté de Victor-Emmanuel. Voilà pourquoi l'Italie, en 1870 abandonna la France à sa propre destinée ! Bismarck était donc allié avec Mazzini et avec la franc-maçonnerie italienne pour la prise de Rome sans le vouloir de la nation française.

La monarchie de Savoie, en 1870, est-elle allée à Rome de sa volonté, ou y fut-elle forcée ?

Personne n'ignore les négociations d'alliance entamées, en 1869, entre la France, l'Autriche et l'Italie, négociations qui n'ont pas abouti ; car Napoléon ne voulut pas adhérer à la proposition du ministre autrichien de Beust tendant à laisser à l'Italie toute liberté d'aller à Rome.

Ayant éclaté cependant en 1870 la guerre entre la France et la Prusse, et le sort des armes ayant paru, dès les

premiers moments, favorable aux armées allemandes, le général Cialdini se leva au Sénat, porte-voix de Victor-Emmanuel, pour démontrer la nécessité de courir au secours de l'empire, tandis que le parti populaire poussé par la franc-maçonnerie faisait du tapage pour qu'on allât à Rome. Au parlement, le parti d'opposition, composé des plus ardents révolutionnaires, déclara énergiquement que tout retard à occuper Rome était une trahison envers le pays Mais le ministre Lanza fit repousser par la majorité tous les ordres du jour demandant l'occupation de Rome, non seulement; mais il renouvela, sans le concours du parlement, la convention du 15 septembre, laquelle établissait de renoncer à Rome.

Eh bien, vu que les ordres du jour et les discours à la Chambre n'aboutissaient à rien et qu'on craignait encore d'aller à Rome, on commença à agiter le pays contre une alliance avec la France et à tenir des réunions secrètes.

Peu de jours après que la guerre entre la France et la Prusse avait éclaté, les révolutionnaires de la péninsule ont tenu un comice au théâtre de Milan, auquel intervinrent plus de trente mille personnes occupant le théâtre et les rues avoisinantes, personnes ayant à leur tête les agitateurs les plus renommés et redoutés.

Après ce comice public, il y eut un conciliabule politique secret composé de 15 hauts-maçons de la presqu'île. Et qu'on ne vienne pas nier cette réunion secrète de juillet 1870 ; car je suis en mesure de donner tous les noms des frères 33[es] qui y étaient présents. C'est le général Nicolas Fabrizi qui raconta l'affaire à mon ami Oreste Cecchi, capitaine garibaldien et membre du Suprême Conseil de Turin, qui est entré lui aussi à Rome par la brèche de la Porta-Pia. Voici donc les quinze 33[es] qui ont fait le conciliabule de Milan : docteur Timoteo Riboli, Francesco Crispi, colonel Cucchi, Asproni, Bertani, Fabrizi, Frapolli, Cairoli, Rattazzi, Scismit-

Doda, Morelli, Sineo, Cosentini, Mancini et le général Raffaele Cadorna, dans le but de s'entendre sur les déterminations à prendre en cas de défaite de l'armée de Napoléon. Alors il a été décidé d'envoyer Cucchi auprès de Bismarck pour obtenir du gouvernement prussien les armes nécessaires pour aller contre Rome, si par hasard Victor-Emmanuel avait continué à hésiter. Cucchi remplit sa mission mystérieuse, laquelle ne s'est pas répandue alors dans le monde profane ; et Bismarck, en échange d'une agitation italienne pour empêcher une alliance avec la nation française, promit et fournit aux révolutionnaires de l'Italie les fusils demandés par Cucchi et même l'argent pour payer la populace.

Après que le parti du complot eut dans ses mains les fusils de Bismarck, les députés de la gauche, présents à Florence, parmi lesquels il y en avait de ceux qui avaient pris part au conciliabule de Milan, vu que le courant populaire était créé par l'argent fourni par le trésor prussien, se réunirent et se déclarèrent en permanence, pour être avec le peuple si le gouvernement avait encore hésité, et adressèrent au Conseil des ministres la sommation suivante que je produis textuellement :

Aux Ministres du Roi,

La catastrophe aujourd'hui annoncée (Sédan) trace au gouvernement le facile accomplissement de son devoir : l'immédiate occupation de Rome. Au nom de la Patrie, nous vous supplions de prononcer le mot qu'elle invoque ; qu'elle sache au moins que maintenant, éloignés les obstacles à la revendication de ses droits, vous n'avez pas hésité.

Ne discutons pas sur les retards inexplicables des jours passés, en cette heure qu'agite le sort de l'avenir ; mais le retard qui jusqu'à aujourd'hui pouvait être considéré comme une faute inexcusable, demain serait considéré comme un crime de lèse-nation, de trahison !

Ne veuillez pas avoir une responsabilité qui serait condamnée par votre conscience, avant de l'être par l'histoire. En tout cas, nous ne voulons pas l'avoir devant le pays.

Songez que, si le soleil de demain se levait sans que l'Italie sache que son drapeau va s'arborer dans sa capitale, sur le Capitole, elle pourrait

pourvoir à son propre salut, se voyant abandonnée par vous, et voyant rompu le lien des plébiscites.

Citoyens amis du pays et dépositaires du mandat de nos autres collègues, nous ne voulons pas en ces moments suprêmes manquer à notre devoir, espérant que vous ne serez pas inférieurs au vôtre

Florence, 3 septembre 1870.

Signé : Asproni, Bertani, Botta, Cairoli, Corrado, Cosentini, Crispi, Cucchi, Damiani, De Boni, Del Zio, Fabrizi, Frapolli, Greco, La Porta, Lovito, Mancini, Marolda-Petilli, Melissari, Miceli, Morelli Salvatore, Oliva, Rattazzi, Ripari, Seismit-Doda, Sineo.

Comme on le voit, tous les noms des 33es présents à la réunion secrète de Milan, figurent parmi les signataires de la sommation aux ministres du Roi ; les autres signataires sont tous aussi des noms des francs-maçons occultistes du trente-troisième grade.

Aux députés qui sont allés consigner cette adresse, il fut demandé ce qu'ils auraient fait, si le ministère s'était refusé à obéir. Ils ont répondu : *Nous ferons les barricades, et unis au peuple nous irons à Rome sans vous !* Ces paroles épouvantèrent le gouvernement, qui ne voulait pas brusquer l'occupation de Rome ; mais, quand Mazzini, à son tour, d'accord avec les francs-maçons de Milan, fit entendre, lui aussi, ses menaces et fit même commencer un soulèvement républicain en Sicile, le ministère se décida à s'emparer de Rome, et ordre fut donné à Cadorna de marcher contre la Ville Sainte.

Mais Cadorna avait été déjà désigné, par la franc-maçonnerie, au commandement de l'*armée populaire* à diriger sur Rome, si le gouvernement ne voulait pas l'envoyer *officiellement*.

Victor-Emmanuel, qui, comme j'ai dit, ne voulait pas encore l'occupation de Rome, eut soin d'écrire le 8 Septembre une lettre à Pie IX, dans laquelle il mettait en avant le prétexte de ne pas laisser s'accomplir contre l'Eglise et

la monarchie une révolution menaçante. Il y disait, entre autres choses :

Un orage plein de dangers menace l'Europe. Encouragé par la guerre qui désole le centre du continent, le parti de la révolution cosmopolite augmente d'audace et prépare, particulièrement en Italie et dans les Provinces gouvernées par Votre Sainteté, les dernières offenses à la Monarchie et à la Papauté. Je vois donc la nécessité absolue, pour la sécurité de l'Italie et du Saint-Siège, que mes troupes, placées déjà à la garde des frontières, s'avancent afin d'occuper les positions qui seront indispensables pour la sécurité de Votre Sainteté et pour le maintien de l'ordre.

Votre Sainteté daignera de ne pas voir en cette démarche de précaution un acte hostile. Mon gouvernement et mes forces se limiteront absolument à une action conservatrice et à sauvegarder les droits, facilement conciliables, des populations romaines avec l'inviolabilité du Souverain Pontife et de son autorité spirituelle, ainsi qu'avec l'indépendance du Saint Siège.

Votre Sainteté veuille me permettre d'espérer encore que le moment actuel ajoute efficacité à ces sentiments de conciliation que je me suis toujours étudié, avec une infatigable persévérance, de traduire en acte, afin que, satisfaisant aux aspirations nationales, le Chef de la catholicité conservât sur les bords du Tibre un siège glorieux et indépendant de toute souveraineté humaine.

Comme on voit, le gouvernement de Victor-Emmanuel affirmait ne pas vouloir détruire tout à fait le pouvoir temporel : mais il ne faisait plus au Pape la proposition de Menabrea, de lui laisser Rome et Civita-Vecchia.

Quand les révolutionnaires virent enfin que Victor-Emmanuel se décidait à marcher contre Rome, les fusils fournis par Bismarck furent distribués secrètement dans Rome même, par les émissaires du général Cadorna avec la complicité du baron d'Arnim, ambassadeur de Prusse près du Vatican, pour aider à une insurrection contre le Saint-Siège, laquelle pût servir de prétexte à une intervention basée sur la nécessité de rétablir l'ordre. Mais, une insurrection ne s'étant pas produite, on marcha quand même contre la Ville Éternelle. Raffaële Cadorna, simple

général piémontais, n'avait d'autre mérite que d'avoir contribué à l'organisation de l'armée toscane en 1859; mais il avait un mérite indiscutable maçonnique. C'est pourquoi il fut choisi et *imposé* par la franc-maçonnerie à Victor-Emmanuel comme général en chef de l'armée chargée de s'emparer violemment de l'état pontifical. La maçonnerie imposa le choix de Cadorna ; elle savait bien qu'elle pouvait avoir toute confiance en lui, car il avait donné en maintes circonstances des preuves lumineuses de sa férocité et de sa haine contre la papauté ! Il avait fait des carnages en Sicile, quand on l'y envoya pour réprimer le prétendu brigandage, une première fois, et une deuxième fois pour réprimer le soulèvement de Palerme au mois de septembre 1866. Donc la franc-maçonnerie était certaine que *son élu* ferait du carnage à Rome contre les soldats du Pape et contre les inoffensifs citoyens, coupables seulement d'aimer leur Souverain Pontife. On a mis sous ses ordres soixante mille hommes, dont une division sous le commandement de Nino Bixio, célèbre pour avoir dit que les catholiques étaient des ennemis point dignes de haine, mais de mépris, et pour avoir lancé, le 23 novembre 1862, publiquement, dans la Chambre des députés, la terrible phrase : *qu'il espérait que les Romains perdraient patience et que, s'emparant du Pape et des Cardinaux, ils les jetteraient dans le Tibre.*

De l'armée assaillante faisait aussi partie le rénégat Sirtori. Ce misérable avait été ordonné prêtre à 25 ans; mais en 1840, il jeta le froc aux orties pour se livrer librement à la débauche, et il devint soldat de la révolution italienne. C'était l'un des meilleurs soldats de Garibaldi, qui le nomma chef de son état-major quand il envahit la Sicile; il fut élevé au grade de général en même temps que Nino Bixio, lorsque l'armée garibaldienne fut admise à fusionner dans celle d'Italie.

Cadorna, Bixio et Sirtori, cette trinité d'ignobles scélé-

rats, voilà bien les gens qu'il fallait, les dignes francs-maçons qui allaient se livrer à *l'infamie* d'assaillir la petite armée du Pape composée en tout de 8.000 soldats commandés par le général Kanzler.

Les opérations de guerre commencent. Le 15 septembre, Cadorna adressa une lettre à Kanzler, lui demandant, au nom de Victor-Emmanuel, d'ouvrir les portes de Rome et d'y laisser passer librement les troupes du Piémont pour y maintenir l'ordre. Naturellement Kanzler refusa de céder à l'intimation ; car l'ordre n'avait pas été troublé, et il ne voulait pas trahir lâchement son souverain. Le 16 septembre, Civita-Vecchia fut envahie par l'armée italienne, et ce même jour, le baron d'Arnim, qui, sur l'ordre de Bismarck, trahissait, au bénéfice des révolutionnaires, la puissance près laquelle il était accrédité, convoqua le corps diplomatique, et essaya de le décider à envoyer au Saint-Père une adresse, le suppliant *hypocritement* de donner ordre d'ouvrir les portes de la Ville Sainte aux troupes italiennes. *En même temps*, il entretenait une très active correspondance avec le général en chef italien ! Le 20 septembre enfin, à 5 heures du matin, les bombes de l'infâme Bixio et les canons du lâche Cadorna dénouaient par la force la question romaine. La brèche de la Porta-Pia est ouverte. Le sacrifice est accompli. La franc-maçonnerie a triomphé.

« Le baron d'Arnim (dit M. le comte d'Ideville, *témoin oculaire*), lui aussi fit son entrée triomphale par la brèche, monté sur le cheval d'un soldat italien ; le pacte était scellé entre la Prusse et la Révolution italienne... Rome offrit alors le spectacle de Paris aux grands jours de la Révolution. Rien n'y manquait ; les hommes à figures sinistres, armés de fusils enlevés aux prisonniers pontificaux ; d'autres, armés de piques et de poignards ; puis des démonstrations, des cris, une vraie orgie révolutionnaire qui ne fait que croître et embellir. *Nous y sommes enfin, et cette fois pour toujours*, disaient les soi-disant libéraux. La canaille est

complètement maîtresse d'une ville occupée par une armée de 60.000 hommes. On a assassiné des zouaves pontificaux qui tentaient de rentrer dans les logements qu'ils occupaient en ville, pour enlever leurs bagages ; on a assassiné des prêtres, de pauvres gendarmes vêtus en bourgeois ; on a tenté de piller le palais Lancellotti ; on bâtonne et on insulte dans les rues les jeunes gens ayant appartenu à la garde urbaine ; et lorsqu'on rend compte de ces crimes au général Cadorna, il répond philosophiquement : « *Lasciate il popolo sfogarsi* ! Laissez le peuple se dégonfler ! »

Ils furent innombrables, les assassinats, les profanations, les actes les plus odieux de violence commis ce jour-là dans la ville des Papes par une bande de bandits soi-disant émigrés politiques venant de tous les points d'Italie et introduits à Rome par Cadorna. Le jour du 21 septembre, le général envahisseur fit au peuple romain la proclamation suivante, qui fut affichée dans tous les coins de Rome :

Romains !

La bonté du droit et la vaillance de l'armée m'ont, en peu d'heures, amené parmi vous, pour vous rendre à la liberté !

Désormais, votre avenir, celui de la nation, est dans vos mains. Forte de vos suffrages, l'Italie aura la gloire de résoudre enfin le grand problème qui fatigue si douloureusement la société moderne !

Merci, Romains, au nom de l'armée, pour le joyeux accueil que vous nous avez fait. L'ordre, si admirablement gardé, continuez à l'observer ; car sans ordre il n'y a pas de liberté.

Romains !

La matinée du 20 septembre 1870 marque une des plus mémo rables dates de notre histoire.

Rome, encore une fois, et maintenant pour toujours, est redevenue la grande capitale d'une grande nation !

Vive le Roi ! Vive l'Italie !

Le général en chef, gouverneur de Rome :
Raffaële Cadorna

Parmi les prétendus émigrés politiques rentrés à Rome,

il y en avait beaucoup qui, jadis, s'étaient sauvés pour délits et crimes de droit commun, et un nombre considérable de francs-maçons. Alors le Grand Orient d'Italie, déjà installé à Florence, fit, lui aussi, son entrée officielle sous les auspices du frère général en chef, et adressa aussitôt aux loges italiennes la circulaire suivante :

Très chers Frères,

Le gouvernement italien vient de prendre possession de Rome.

Le Grand Orient de la Maçonnerie en Italie et dans les colonies décide donc de s'y établir sans retard.

Nous avons, en conséquence, transmis nos ordres pour la translation de Florence à Rome, capitale définitive de la Nation.

Or.·. de Rome, le 22 septembre 1870 (E.·. V.·.)

Le Grand-Maître Adjoint,
L. Mazzoni, 33e.·. (1)

Le Souverain Grand-Maître,
L. Frapolli, 33e.·.

Maintenant qu'on sait comment les choses se sont passées, à qui doit-on le 20 septembre ? Le frère Giosué Carducci, l'auteur célèbre de l'*Hymne à Satan*, répond à notre interrogation :

« Oh! l'entrée à Rome ! Le gouvernement d'Italie monta la voie triomphale, comme si c'était la Scala-Santa, à genoux, la corde au cou, faisant des bras en croix à droite et à gauche, et implorant pitié : « Je ne puis pas faire le contraire, je ne puis pas ; on m'a poussé à coups de pieds par derrière. »

De son côté, la *Rivista della Massoneria italiana* dit, par la plume d'un frère athée (car dans la secte il y a des athées aussi bien que des satanistes) :

« La Révolution est allée à Rome pour combattre le Pape face à face ; pour assembler, sous la coupole de Saint-Pierre, les champions de la raison ; pour donner à la franc-maçonnerie des

(1) Dans l'ouvrage que je prépare, *le Satanisme dans la Haute-Maçonnerie*, j'aurai l'occasion de parler des deux grands-maîtres Mazzoni et Frapolli.

proportions gigantesques dans le cœur même de Rome, la capitale de l'Univers. Elle y attaquera sans pitié les religions qui ont pour point commun la croyance en Dieu et en l'immortalité de l'âme. »

Et Francesco Crispi, à son tour :

« Nous sommes allés à Rome pour abattre cet arbre dix-huit fois séculaire du catholicisme. »

C'est donc bien la franc-maçonnerie qui a effectué la prise de Rome pour abattre non le pouvoir temporel du Pape seulement, mais la religion catholique elle-même, et pour y établir, dès qu'il serait possible, son siège suprême en face du Vatican.

Et la meilleure preuve encore, c'est la circulaire qu'Adriano Lemmi envoya à toutes les Loges d'Italie le 3 décembre 1887, où il est dit :

« L'anniversaire du 20 septembre, du jour où Rome est devenue capitale de l'Italie, et où le pouvoir temporel du pape a été renversé, regarde exclusivement la franc-maçonnerie. Il est un anniversaire, une fête purement et simplement maçonnique, puisque il marque la date de l'arrivée de la franc-maçonnerie italienne à Rome, but qu'elle visait depuis de si longues années. »

Ici, je demande pardon aux lecteurs d'être obligé d'interrompre mon récit, pour leur présenter un nouveau personnage, très important, mais qui n'est pas un italien.

En effet, la date du 20 septembre 1870 n'est pas seulement une date italienne ; c'est aussi surtout une grande date maçonnique. Elle marque à la fois la suppression du pouvoir temporel de la Papauté et l'organisation d'un rite suprême introduit dans la maçonnerie pour donner le caractère satanique à la divinité vague, plus ou moins bien connue sous le nom de *Grand Architecte de l'Univers.*

Mazzini, dans les dernières années qui ont précédé la prise de Rome, s'était mis en rapport avec un chef maçon du

Rite Écossais, le F. Albert Pike, président du Suprême Conseil de Charleston (Etats-Unis), grand cabaliste, personnage livré avec passion à toutes les études de l'occultisme, et qui jouissait d'une grande influence au point de vue doctrinaire. Mazzini avait compris que la franc-maçonnerie était un levier puissant pour révolutionner le monde entier ; mais il la voyait divisée en de nombreux rites, souvent rivaux et même hostiles entre eux. De même qu'il avait voulu l'unité de l'Italie pour abattre la puissance temporelle du Saint-Siège, de même il rêvait l'unité de toute la maçonnerie du monde pour détruire l'Eglise elle-même comme puissance spirituelle (1).

Pourquoi s'adressa-t-il à Albert Pike, plutôt qu'à un autre chef de Grand Orient ou de Suprême Conseil ? C'est parce que le Rite Ecossais Ancien et Accepté, s'il n'est pas le plus important comme nombre d'adeptes, est du moins celui qui est pratiqué dans le plus grand nombre de pays, et parce

(1) Mazzini n'a pas été le premier à rêver l'unification de la franc-maçonnerie. Le F∴ Ragon, que les maçons français appellent leur AUTEUR SACRÉ, a écrit dans son livre *l'Orthodoxie Maçonnique*, paru en 1853, à la page 354 :

« On a dit : La fraternité universelle engendrera l'unité. Qu'est-ce réellement que la fraternité universelle, si ce n'est la franc-maçonnerie, dont les membres épars chez tous les peuples du globe, tendent à n'en faire un jour qu'une seule famille de frères, pour arriver à l'unité de l'humanité ?

« Mais cette unité nominale ne peut se réaliser que lorsque l'unité maçonnique existera véritablement, *c'est-à-dire lorsqu'elle émanera d'un centre unique, immense congrès supérieur qui donnera l'impulsion intellectuelle et administrative au centre unique secondaire de chaque Etat ou nation*... Pour atteindre ce but, conçu depuis des siècles, c'est-à-dire pour parvenir à la formation d'UN CENTRE UNIQUE UNIVERSEL, il faut indispensablement qu'il n'y ait qu'une seule direction dans chaque Etat, et comme il n'y a qu'une maçonnerie, il ne peut exister qu'un seul foyer. »

Mais Ragon et Mazzini ne pensaient pas au même moyen de procéder pour réaliser l'unification. De l'avis de Ragon, il fallait que dans chaque pays il n'y ait qu'une seule fédération d'ateliers, et, par conséquent, un seul rite pour toute la maçonnerie du globe ; mais cela ne pouvait être réalisable. Au contraire, Mazzini, qui avait un esprit très pratique, s'était

qu'Albert Pike était parvenu à exercer une prépondérance considérable sur tous les Suprêmes Conseils nationaux de ce rite, dont on le reconnaissait comme le plus haut chef, mais jusqu'alors en ce qui concernait surtout la question liturgique et dogmatique, il est juste de le dire.

En effet, sans qu'il soit nécessaire de remonter aux *origines de la franc-maçonnerie, il est utile* d'expliquer, en quelques mots, l'importance du Rite Ecossais Ancien et Accepté, qui procède du rite dit Ecossais de Perfection ou d'Hérodom, en 25 degrés, très pratiqué au XVIIIe siècle par les maçons se vouant à l'occultisme en Europe. C'est en 1761 que le juif Stéphen Morin, délégué par le Conseil des Souverains Princes Maçons siégeant à Paris, reçut la mission de propager en Amérique le système d'Hérodom, et il débarqua à Saint-Domingue ; là il s'adjoignit Moïse Hayes et Francken, chargeant le premier de créer des ateliers dans l'Amérique du Nord et le second dans la Jamaïque. Hayes fonda à Boston une Sublime Loge de Perfection, dont il fut le grand-maître, et donna une mission à un de ses coreligionnaire et frère maçon, Isaac Dacosta, pour la Caroline du Sud ; ce qui amena la création d'une deuxième Sublime Loge de Perfection, établie à Charleston en 1763, avec ledit F.·. Dacosta pour grand-maître, auquel le F.·. Joseph Myers succéda. Les deux puissances maçonniques de Boston et de Charleston créèrent de nombreuses loges et arrière-loges

dit qu'il ne fallait pas songer à supprimer tous les rites au profit d'un seul, qui serait devenu le rite unique, selon la pensée de Ragon ; lui, Mazzini, il disait : « Laissons subsister toutes les fédérations telles qu'elles sont, gardons tous les rites qui existent avec leurs systèmes, leurs autorités centrales et leurs modes divers de correspondance entre hauts-gradés du même rite; mais créons un rite suprême, qui restera inconnu et dans lequel nous appellerons les hauts-maçons de notre choix, en leur imposant le plus rigoureux secret vis-à-vis de leurs autres frères des rites ordinaires. Par ce rite suprême, nous gouvernerons toute la franc-maçonnerie ; en lui sera le centre unique universel, d'autant plus puissant pour la direction qu'il sera plus ignoré. » (*Lettre de Mazzini, à Albert Pike, du 22 janvier 1870, de Londres.*)

aux Etats-Unis, et elles-mêmes s'étaient donné le titre de Mères-Loges du Monde Unies. Tout ceci est très utile à rappeler, pour qu'on comprenne bien plusieurs documents que j'aurai à insérer plus loin.

Les députés des grands-maîtres, en recevant la mission de fonder des ateliers et de visiter les régions où ils avaient haute *juridiction*, étaient désignés sous le *titre* de Souverains Princes de Jérusalem ; il y en avait un pour chaque région ; donc, c'était une fonction, et non pas un degré d'initiation. Le 15 mai 1781, eut lieu à Philadelphie un convent de ces députés inspecteurs, réunis sur la convocation de Hayes et Myers. A cette assemblée, fut créé un nouveau député inspecteur, Moïse Cohen, pour la Jamaïque, attendu que Francken, primitivement nommé par Stephen Morin, avait négligé son mandat. Bientôt vint à la Jamaïque un autre juif franc-maçon, le F.·. Isaac Long, qui devait jouer un grand rôle dans la secte, ainsi qu'on va le voir.

Le convent de Philadelphie avait décidé qu'à l'avenir il pourrait y avoir plusieurs Souverains Princes de Jérusalem par région. En vertu de cette décision, Moïse Cohen institua Isaac Long à ce titre ; et celui-ci, qui trouvait son champ d'action trop limité à la Jamaïque et qui projetait de grands desseins, passa à Charleston. C'était un homme très actif ; non seulement il créa de nouvelles loges, mais il amenait encore les loges d'autres rites (telles que celles du Royal-Arche) à se réunir à la Mère-Loge de Charleston, à se ranger sous son obédience. Par contre, la Mère-Loge de Boston n'était pas en prospérité.

Néanmoins, quand on pense à l'immensité du territoire des Etats-Unis, on comprend que les ateliers, à cette époque de début, se trouvaient bien clairsemés ; c'est ce qui a fait dire que, malgré l'activité de quelques grands-maîtres, la maçonnerie végéta longtemps dans l'Amérique du Nord. En 1795, Isaac Long se dirigea en Europe, en laissant au

colonel John Mitchell la direction de la Mère-Loge de Charleston.

Puis, six ans plus tard, Isaac Long retourna aux Etats-Unis, et cette fois il apportait le plan de la réalisation de sa grande idée, qui était la création d'un rite en 33 degrés, destiné à devenir vraiment universel. Avec le colonel John Mitchell, le docteur Frédéric Dalcho, Abraham Alexander, Isaac Auld et Emmanuel de la Motta, tous les cinq ayant le titre de Souverains Princes de Jérusalem, il fabriqua ce rite, prenant les 25 degrés du système d'Hérodom et y ajoutant 6 grades templiers, qui complétaient 4 degrés empruntés à l'Illuminisme allemand d'Adam Weishaupt, et deux grades dits d'administration, dont le dernier remplaça la fonction de député inspecteur (Souverain Prince de Jérusalem) et prit le titre de Souverain Grand Inspecteur Général, 33e et dernier degré ; c'était le couronnement du nouveau système (1). Isaac Long donna à son œuvre le nom de Rite Ecossais Ancien et Accepté ; les premières grandes constitutions furent signées à Charleston, le 31 mai 1801.

Afin d'assurer une grande vogue à ce rite, Isaac Long le rattacha directement aux Templiers par une légende mystérieuse. Déjà, tous les hauts grades des autres rites avaient imaginé de prétendre, dans le cérémonial de certaines initiations, venger les Templiers condamnés au moyen-âge par la Papauté et la Monarchie ; c'était un prétexte pour jurer haine à mort à la royauté et au catholicisme. Mais Isaac Long avait trouvé beaucoup mieux que cela. D'après la tradition, c'est en Ecosse que se réfugièrent les chevaliers du Temple qui réussirent à échapper aux poursuites

(1) Dans le *Diable au XIXe Siècle*, au IIe volume, pages 495 et suivantes, M. le docteur Bataille, qui a appartenu comme moi à la haute-maçonnerie et dont je suis heureux de confirmer grand nombre de révélations, a exposé, dans un résumé très clair, l'origine de chacun des 33 degrés du Rite Ecossais Ancien et Accepté.

ordonnées contre leur ordre, convaincu de secrets complots et d'occultisme poussé aux dernières limites de l'impiété. On prétend même que les fugitifs étaient parvenus à acheter au bourreau la tête du grand-maître Jacques-Bourguignon de Molay, détachée du corps et soustraite au bûcher ; en outre, ils avaient mis en lieu sûr la monstrueuse idole, appelée Baphomet, à laquelle ils rendaient les honneurs divins dans leurs secrètes assemblées. En arrivant à Charleston en 1801, Isaac Long y transporta le Baphomet qu'il affirmait avoir retrouvé, ainsi qu'un crâne qu'il déclarait être celui du grand-maître Molay. C'étaient les insignes reliques ! les saintes choses ! et Long assurait que le vrai Dieu-Bon en personne lui avait juré qu'à ces précieux restes la victoire était attachée contre le catholicisme. Le Baphomet templier était le Palladium qui ferait triompher la franc-maçonnerie à jamais.

C'est en le plaçant sous un pareil patronage que le F∴ Isaac Long proclama le Rite Ecossais Ancien et Accepté le plus parfait de tous les rites maçonniques ; en effet, il était appelé à prendre une très grande extension. La Mère-Loge de Boston avait cessé son fonctionnement depuis quelques années. Celle de Charleston, reconstituée selon le nouveau système d'écossisme en 33 degrés, devint la racine de l'arbre maudit qui allait étendre ses rameaux sur le monde entier. L'atelier supérieur des Souverains Grands Inspecteurs Généraux dans chaque contrée s'appellerait « Suprême Conseil », et c'est du Suprême Conseil de Charleston que procèderaient tous les autres ; il serait ainsi le Premier Suprême Conseil du Globe.

Voilà donc l'histoire résumée des origines de ce rite qui avait le plus spécialement attiré l'attention de Mazzini ; car, dans les années qui précédèrent l'usurpation de Rome par les Piémontais, il pouvait constater que les prévisions d'Isaac Long s'étaient réalisées. Or, cet Albert Pike, à qui le grand

conspirateur révolutionnaire avait songé pour en faire son allié dans l'œuvre de destruction totale de l'Eglise, était à cette époque le successeur d'Isaac Long même, c'est-à-dire le Souverain Commandeur Grand-Maître du Suprême Conseil de Charleston.

Maintenant, si on veut se rendre compte que Mazzini ne se trompait pas sur l'importance du Rite Ecossais Ancien et Accepté pour ce qui touche l'extension acquise, il suffira de parcourir le tableau officiel que je reproduis et qui est un document dont personne, pas même Lemmi, aujourd'hui successeur de Mazzini et de Pike, ne pourra contester la parfaite exactitude. — Du reste, toutes les pièces que je produis sont officielles.

TABLEAU DE LA GÉNÉALOGIE

DES SUPRÊMES CONSEILS DU RITE ECOSSAIS ANCIEN ACCEPTÉ (1).

A. LE SUPRÊME CONSEIL DE CHARLESTON, Premier Suprême Conseil du Globe, créé le 31 mai 1801 sous le 33e degré de latitude nord, dans la Caroline du Sud, aux Etats-Unis d'Amérique, a engendré :

1° Le 22 septembre 1804, le *Suprême Conseil de France*, siégeant à Paris ;

2° Le 5 mars 1805, le *Suprême Conseil d'Italie*, siégeant à Rome ;

3° Le 4 juillet 1811, le *Suprême Conseil d'Espagne*, siégeant à Madrid, aujourd'hui séparé de la Confédération, quoique pratiquant le Rite Ecossais Ancien Accepté en 33 degrés ;

4° Le 5 août 1813, le *Suprême Conseil des Etats-Unis d'Amérique (juridiction nord)*, siégeant à Boston ;

(1) Ce tableau, dressé par Albert Pike en 1889, fait partie de la circulaire intitulée *Instructions du Sup.·. Cons.·. de Charleston aux 23 Sup.·. Cons.·. Confédérés*, laquelle porte la date du 14 juillet 1889. Cette circulaire se trouve dans *le Recueil des Instructions secrètes aux Suprêmes Conseils, Grandes Loges et Grands Orients*, recueil imprimé à Charleston, en 1890. Le document original est en anglais ; ceci en est l'exacte traduction.

5° Le 11 juin 1826, le *Suprême Conseil d'Irlande*, siégeant à Dublin ;

6° Le 24 juin 1859, le *Suprême Conseil de Colon et Cuba*, siégeant à La Havane.

B. Le Suprême Conseil de France, fils du Suprême Conseil de Charleston, a engendré :

1° Le 11 mai 1817, le *Suprême Conseil de Belgique*, siégeant à Bruxelles ;

2° Le 6 mai 1846, le *Suprême Conseil d'Ecosse*, siégeant à Edimbourg ;

3° Le 25 novembre 1871, le *Suprême Conseil de Hongrie*, siégeant à Buda-Pesth, lequel dirige la Grande Loge Symbolique de ce pays ;

4° Le 30 mai 1873, le *Suprême Conseil de Suisse*, siégeant à Lausanne.

C. Le Suprême Conseil de Boston ou des Etats-Unis d'Amérique (*juridiction nord*), fils du Suprême Conseil de Charleston, a engendré :

Le 2 février 1846, le *Suprême Conseil d'Angleterre*, siégeant à Londres.

D. Le Suprême Conseil de Belgique, petit-fils du Suprême Conseil de Charleston, a engendré :

Le 16 novembre 1829, le *Suprême Conseil du Brésil*, siégeant à Rio-de-Janeiro.

E. Le Suprême Conseil du Brésil, arrière-petit-fils du Suprême Conseil de Charleston, a engendré :

1° Le 6 mai 1842, le *Suprême Conseil du Portugal*, siégeant à Lisbonne (1) ;

2° Le 20 septembre 1856, le *Suprême Conseil de l'Uruguay*, siégeant à Montevideo.

F. Le Suprême Conseil d'Angleterre, petit-fils du Suprême Conseil de Charleston, a engendré :

Le 16 octobre 1874, le *Suprême Conseil du Canada*, siégeant à Hamilton.

(1) Dans la *Gaceta Maçonica*, organe de la G.·. L.·. « Fortaleza » de Lisbonne, on lit : « Le 23 février 1885, a été investie du 33e gr.·. notre T.·. C.·. S.·. Felippa da Vilhena, connue par les profanes pour Dona Maria Salomé da Conceiçao et Soussa, Vén.·. Maîtresse de la R.·. L.·. de Sœurs sous la dénomination de Felippa da Vilhena. C'est la première Sœur qui ait obtenu un grade aussi élevé et honorifique. »

G. Le Suprême Conseil de l'Uruguay, arrière-petit-fils du Suprême Conseil de Charleston, a engendré :

Le 15 décembre 1858, le *Suprême Conseil de la République Argentine,* siégeant à Buenos-Ayres.

H. En outre, le Suprême Conseil de Charleston a adopté :

1° Le *Suprême Conseil du Pérou,* siégeant à Lima, lequel s'est constitué de lui-même, le 23 mars 1830, et s'est rallié au Centre du Rite Ecossais Ancien Accepté ;

2° Le *Suprême Conseil de Colombie,* siégeant à Bogota, lequel s'est constitué de lui-même, le 18 février 1833, et s'est rallié au Centre du Rite Ecossais Ancien Accepté ;

3° Le *Suprême Conseil de la République Dominicaine,* siégeant à Saint-Domingue, qui s'est constitué de lui-même, le 13 décembre 1861, et s'est rallié au Centre du Rite Ecossais Ancien Accepté ;

4° Le *Suprême Conseil du Vénézuéla,* siégeant à Caracas, lequel s'est constitué de lui-même, le 3 mai 1864, et s'est rallié au Centre du Rite Ecossais Ancien Accepté ;

5° Le *Suprême Conseil de Grèce,* siégeant à Athènes, lequel s'est constitué de lui-même, le 25 janvier 1867, et s'est rallié au Centre du Rite Ecossais Ancien Accepté ;

6° Le *Suprême Conseil du Chili,* siégeant à Valparaiso, lequel s'est constitué de lui-même, le 19 août 1870, et s'est rallié au Centre du Rite Ecossais Ancien Accepté ;

7° Le *Suprême Conseil du Mexique,* siégeant à Mexico, lequel s'est constitué de lui-même, le 8 novembre 1878, et s'est rallié au Centre du Rite Ecossais Ancien Accepté.

I. Le Suprême Conseil du Vénézuéla, fils adoptif du Suprême Conseil de Charleston, a engendré :

Le 26 novembre 1870, le *Suprême Conseil de l'Amérique Centrale,* siégeant à Costa-Rica.

J. Enfin, le Suprême Conseil d'Italie, fils du Suprême Conseil de Charleston, a engendré :

1° Le 25 janvier 1878, le *Suprême Conseil d'Egypte,* siégeant au Caire ;

2° Le 11 mai 1880, le *Suprême Conseil de Tunisie,* siégeant à Tunis ;

Mais ces deux Suprêmes Conseils, demeurant sous la dépendance immédiate et directe du Suprême Conseil d'Italie, ne se rattachent qu'indirectement au Suprême Conseil de Charleston par la pratique du Rite Ecossais Ancien Accepté.

Ainsi, le Suprême Conseil de Charleston a engendré lui-même ou fait engendrer, par les Suprêmes Conseils ses fils et descendants, **26** *Suprêmes Conseils, dont 3 ne sont pas rattachés à lui; et l'union des* **23** *autres Suprêmes Conseils avec lui constitue sur le globe la Confédération Souveraine de la Franc-Maçonnerie du Rite Ecossais Ancien Accepté, répandu et pratiqué de la sorte dans le plus grand nombre de pays des deux hémisphères.*

[Au surplus, ajoute le F.·. Albert Pike, le Suprême Conseil de Charleston entretient, comme Souveraine Puissance Maçonnique, des relations d'amitié fraternelle avec les Grands Orients et Grandes Loges de tous les Rites, qui veulent bien faire appel à ses lumières en vue de l'entente commune et de la direction du mouvement maçonnique pour l'anéantissement final de l'ennemi.]

Ainsi, à l'époque où Mazzini forma le projet d'unifier la franc-maçonnerie, non pas de la manière rêvée par Ragon et beaucoup d'autres, mais en créant une direction centrale universelle, basée sur l'institution d'un Rite Suprême secret demeurant réservé à un petit nombre de hauts-maçons choisis avec le plus grand soin, c'est sur Albert Pike qu'il jeta son regard pour contracter avec lui une alliance dans ce but.

Albert Pike naquit à Boston le 29 décembre 1809. Ses parents, d'une condition très modeste, furent obligés de recourir à de valides protections pour obtenir en faveur du jeune Albert une place dans le Haward-Collège, d'où il ne sortit qu'à l'âge de vingt ans avec le diplôme de maître-ès-arts, après y avoir reçu une instruction bien solide.

En 1833, il obtint d'entrer dans la franc-maçonnerie. C'est dans la Grande-Loge de Little-Rock (Arkansas) qu'il fut initié par le frère Léonidas Polk, pasteur protestant d'abord, et après évêque de la Louisiane, général du 2e corps d'armée des confédérés esclavagistes, qui trouva la mort dans la bataille de Chattanooga le 5 mai 1864, pendant la sanglante guerre de la Sécession, où les esclavagistes se livrèrent à des crimes épouvantables.

Vers la fin de 1833, il fut reçu Maître (3e degré). Le docteur Gallatin Mackey, qui l'avait pris en affection, le créa Prince du Liban (22e degré), à Charleston, en 1856. A la Nouvelle-Orléans, il reçut la sublime lumière du 33e degré, en 1857, et aussitôt après il fut élevé à la haute dignité de membre effectif du Suprême Conseil de Charleston, dont l'âme était alors le grand secrétaire Gallatin Mackey, son ami, et dont le souverain commandeur grand-maître était le F.·. John Honour.

Vers cette époque, Pike et Mackey reçurent la visite de Longfellow. Ce Longfellow était un maçon écossais qui, en 1837, s'étant fixé aux Etats-Unis, devint l'ami et le secrétaire particulier du F.·. Moïse Holbrook, alors souverain commandeur grand-maître du Suprême Conseil de Charleston. L'intimité entre Longfellow et Holbrook s'était établie aussitôt d'une manière sérieuse : parce que tous les deux avaient étudié à fond les sciences occultes, ils aimaient à s'entretenir souvent sur les mystères de la cabale. Aussi, quand Longfellow avait demandé à son grand-maître l'autorisation de s'affilier à l'ordre des Odd-Fellows, pour en étudier l'organisme, celui-ci ne lui refusa pas de cumuler les rites.

Odd-Fellows est le nom adopté par les membres d'une société, fondée à Londres vers 1788. Ils faisaient bande à part, ainsi que le nom l'indique, aimaient s'amuser et s'aidaient mutuellement. Le lieu de leurs réunions s'appelait loge, comme en maçonnerie, et plusieurs en surgirent bientôt dans le Royaume-Uni ; beaucoup furent dissoutes sur le soupçon que leur but était séditieux. Mais la société, changeant de nom et de siège, continua à exister dans une sorte de condition moribonde, lorsqu'en 1809 divers membres fondèrent à Manchester une nouvelle Loge ; puis certains d'entre eux s'en séparèrent en 1813 pour former l'Ordre Indépendant des Odd-Fellows, dont les Membres du Conseil Central devaient tous avoir leur résidence à Man-

chester. L'ordre fut introduit en Amérique en 1819 par le forgeron Wildey, qui fonda à Baltimore la Loge *Washington N° 1*. Cette ville devint le quartier général des Odd-Fellows américains composant le Canada et les Etats-Unis ; et grâce à l'énergie de Wildey, l'ordre gagna aussitôt une consistance solide et ses principes se répandirent avec une grande rapidité.

Longfellow et Holbrook, en échangeant leurs vues en fait de cabale, avaient formé le projet de créer un rite sataniste, où les adeptes seraient instruits des pratiques de la magie noire ; mais la mort d'Holbrook, qui avait déjà composé, à cet effet, des rituels et une messe sacrilège, dite *Messe Adonaïcide*, avait retardé l'accomplissement de leur projet. Après la mort de son patron, Longfellow quitta Charleston, et en 1854 il s'était rendu à Hamilton, où ayant soumis, avec l'autorisation de Wildey, à une réunion secrète d'Odd-Fellows les rituels manuscrits de Holbrook, on décida de greffer sur cette société florissante une deuxième classe d'adeptes, pratiquant le satanisme, secrète et ignorée des adeptes de la première classe. Mais Wildey devint jaloux et refusa les locaux aux adeptes de la deuxième classe. Longfellow, non découragé par les entraves de Wildey, alla donc en 1857 à Charleston, où, comme je viens de le dire, il eut des entrevues avec Pike et Mackey, auxquels il exposa son plan. L'innovation de Longfellow fut réputée merveilleuse ; mais Pike, qui rêvait déjà d'introduire, lui, le luciférianisme dans les arrière-loges écossaises, ne se prononça pas définitivement, et Longfellow s'adressa directement au grand-maître de Charleston, le F.·. John Honour, qui fut négatif sous le prétexte qu'on ne pouvait pas introduire le satanisme dans le Suprême Conseil Ecossais à l'insu de son lieutenant-commandeur Charles Furman, lequel, déclara-t-il, n'était pas porté pour des innovations de ce genre. Enfin, Longfellow obtint de Wildey l'autorisation de

se servir secrètement de l'Ordre des Odd-Fellows pour les initiations de la 2e classe, laquelle devait former un rite absolument secret et avoir son siège central à Hamilton. Aussi les adeptes de la 2e classe d'Odd-Fellows pratiquant le satanisme, prirent le nom de *Re-Théurgistes-Optimates* et Longfellow celui de *Grand-Prêtre du Nouveau Magisme Evocateur*.

Dans mon ouvrage *le Satanisme dans la Haute-Maçonnerie*, je parlerai plus longuement de l'ordre des Odd-Fellows.

Albert Pike, qui s'était élevé petit à petit, le 6 janvier 1859 fut élu, sans concurrents, souverain commandeur grand-maître du Suprême Conseil de Charleston, grâce à l'influence de son ami Gallatin Mackey qui avait proposé son nom aux suffrages des membres du Suprême Conseil. Pike, une fois grand-maître, rétablit la prépondérance de son Suprême Conseil et arriva progressivement à devenir un important personnage maçonnique et le chef réel du Rite Ecossais. C'est une justice à lui rendre qu'il était un grand organisateur et qu'il savait faire respecter son autorité. Il avait relevé le Rite Ecossais aux Etats-Unis et n'entendait pas que les autres Suprêmes Conseils, « étant fils et petit-fils du sien », comme il disait, s'abstiennent de reconnaître sa supériorité dans le rite. Sa lutte contre un certain écossisme dissident, qu'un français, nommé Joseph Cerneau, joaillier, avait établi en 1806 à New-York avec les mêmes 33 degrés d'initiation, et que plus tard le F.·. Foulhouze, américain, remit en vigueur, est une lutte qui est restée légendaire dans les annales de la franc-maçonnerie ; car il faut voir avec quelle abondance d'épithètes terribles le F.·. Albert Pike excommuniait les cernéauïstes et foulhouzistes rebelles à sa loi! En un mot, le grand-maître américain Pike était bien l'homme qu'il fallait à Mazzini pour réaliser son important projet de centralisation de la haute-maçonnerie universelle.

D'après des lettres éparses dans diverses archives maçonniques, c'est à partir de 1866 que Mazzini avait formé ce projet. Lord Palmerston venait de mourir, le grand patriarche de la secte en Europe. Mazzini s'était convaincu que Palmerston avait imposé sa direction uniquement par effet d'influence personnelle sur les uns et les autres principaux chefs ; il n'y avait là aucune organisation effective, et ainsi ce n'était pas une œuvre durable. Mazzini étudia longuement ce qu'il y avait à faire ; il mit quatre ans à combiner la réalisation du dernier rêve de sa vie.

On peut dire qu'Albert Pike et lui se rencontrèrent dans une communauté de vues, et ils étaient bien faits pour s'entendre. Sur la première initiative, les opinions sont différentes : beaucoup pensent que c'est Pike. Il faudrait avoir les premières lettres des deux grands-maîtres pour se prononcer.

Ce qui est certain, c'est qu'en 1870 tous les deux étaient tombés tout à fait d'accord pour la création d'un Rite Suprême et l'organisation d'une haute-maçonnerie centrale. La guerre entre la France et la Prusse, qui, ainsi que je viens de le rappeler, permit au roi de Piémont, déjà intitulé roi d'Italie, de s'emparer de Rome, favorisa donc l'abolition du pouvoir temporel de la Papauté. A ce moment, la constitution de la haute-maçonnerie centrale fut décrétée et signée entre Albert Pike et Giuseppe Mazzini : que ce soit la vérité du fait, ou bien un artifice postérieur, l'acte de création est daté du 20 septembre 1870, jour de l'entrée de l'armée d'invasion commandée par le F.·. Cadorna dans la Ville Éternelle.

Les deux fondateurs se partagèrent le pouvoir : à Pike fut attribuée l'autorité dogmatique, sous le titre de Souverain Pontife de la Franc-Maçonnerie Universelle, et à Mazzini, l'autorité exécutive sous le titre de Souverain Chef d'Action Politique. Mazzini, témoignant une grande déférence envers

les lumières du patriarche de Charleston, le pria de rédiger lui-même les cahiers des grades du Rite Suprême secret, qui serait ainsi le privilège et le lien liturgique des Vrais Élus et Parfaits Initiés, membres de la haute-maçonnerie centrale.

Albert Pike, en l'honneur de son diabolique Baphomet templier, ce Palladium infernal dont son premier et historique Suprême Conseil avait la garde, intitula la fondation : Rite Palladique Réformé Nouveau (on dit aussi : le Palladium Réformé Nouveau). Il fut convenu que l'existence de ce rite serait tenue rigoureusement secrète ; qu'il n'y serait fait jamais allusion dans les assemblées des loges et arrière-loges des autres rites, même lorsque par résultat du hasard, la réunion se trouverait composée uniquement de frères ayant la parfaite initiation. Pour recruter les adeptes, on se servirait de quelques membres des autres rites, mais au début, principalement de ceux se livrant déjà à l'occultisme parmi les frères du Rite Écossais Ancien et Accepté ; on ne communiquerait donc, d'abord, le secret de la nouvelle institution qu'avec la plus grande prudence et à très peu d'affiliés des hauts-grades ordinaires. C'est une chose sue de tout le monde qu'en maçonnerie, à partir du grade de Maître inclusivement, on peut, sans être membre d'un atelier, assister à ses séances à titre de visiteur, même si l'atelier visité n'est pas de votre rite ni de votre fédération nationale, pourvu qu'on soit maçon régulier et actif et qu'on se présente dans un atelier travaillant à un degré au moins égal au grade le plus élevé que vous possédez personnellement ; ainsi, un Rose-Croix (18e degré du Rite Ecossais), voyageant n'importe dans quel pays, pourra, s'il fréquente assidûment sa loge et son chapitre, se présenter n'importe à quel atelier d'un degré égal ou d'un degré inférieur et assister à la séance, sans qu'on puisse lui en refuser l'entrée, mais il ne pourra pas entrer dans un aréopage de Chevaliers

Kadosch (30e degré), même de son rite. Un 33e sera bien accueilli partout n'importe en quel pays, n'importe dans quel atelier des rites dont l'existence n'est pas tenue secrète. Ainsi, c'était surtout des initiés du 33e degré de l'Écossisme, ce rite étant répandu dans le plus grand nombre des contrées, qui devaient, à la faveur de leur privilège, recruter des adeptes pour le Palladisme. C'est pourquoi le rite suprême a créé peu à peu ses *triangles* (nom des ateliers palladiques); mais il les établit sur des bases solides, puisque les plus inférieurs de ses initiés sont déjà des frères longtemps éprouvés dans la maçonnerie ordinaire.

On comprendra d'autant mieux ces précautions, en sachant que le Palladisme est le rite essentiellement luciférien ; sa religion est le néo-gnosticisme manichéen, enseignant que la divinité est double, et qu'il y a *Lucifer égal d'Adonaï* (nom donné en maçonnerie au Dieu des catholiques), *mais Lucifer, Dieu de Lumière et Dieu du Bien, luttant pour l'humanité contre Adonaï, Dieu des Ténèbres et Dieu du Mal*. En posant ce principe du culte secret des triangles, Albert Pike n'avait fait que préciser et retirer le dernier voile au dogme des hauts-grades de toutes les autres maçonneries ; car, dans n'importe quel rite, le Grand Architecte de l'Univers n'est pas, excepté pour les imbéciles, le dieu qu'adorent les chrétiens.

Pour d'autres motifs, ces précautions étaient encore nécessaires, afin de rendre possible l'exercice d'une suprême direction centrale, atteignant tous les rites par l'intermédiaire des influences personnelles des Vrais Elus et Parfaits Initiés, ceux-ci investis de privilèges et communiquant l'impulsion émanant du foyer de la plus haute autorité universelle ; car, si les frères non initiés aux derniers mystères avaient soupçonné l'existence de cette haute-maçonnerie centrale si bien organisée, il est évident que, dans leurs loges ordinaires, ils auraient toujours eu des

tendances à récalcitrer contre les motions des privilégiés.

Mazzini s'était réservé l'action politique; c'était dans son tempérament. En outre, afin d'assurer mieux la création et le bon fonctionnement de cette formidable machine du Palladisme, il n'avait pas hésité à s'incliner devant le patriarche de Charleston, qui, par sa prépondérance dans le Rite Ecossais, pouvait, plus facilement que lui, infiltrer la nouvelle institution en toutes les contrées du globe. Voilà la raison de Mazzini, donnant la suprématie à l'autorité dogmatique sur l'autorité politique de la maçonnerie universelle.

Alors, la Chaire du Dogme fut établie, pour le monde entier maçonnique, à Charleston, cité sainte du Palladium. Albert Pike, souverain pontife de Lucifer, fut le président du Suprême Directoire Dogmatique, composé de lui et de dix frères des plus hauts grades qui formèrent son Sérénissime Grand Collège des Maçons Emérites. D'autre part, le Souverain Directoire Exécutif de la haute-maçonnerie fut établi à Rome, où Mazzini était venu s'installer, après sa libération de Gaëte, et où il fonda, en février 1871, son fameux journal démocratique, *la Roma del Popolo*. Mazzini, qui avait ses hommes à lui et qui voyait des rivalités entre les divers Suprêmes Conseils existant en Italie, se montra peu aux assemblées officielles du Grand Orient de Rome, et, pour ne pas éveiller les défiances des hauts-gradés de la maçonnerie italienne ordinaire, qui la plupart étaient jaloux de lui et qu'il n'avait pas mis dans le secret de la nouvelle institution, il affecta de s'occuper de socialisme; ainsi, afin de donner le change aux imparfaits initiés, il organisa à Rome, en octobre 1871, un congrès d'ouvriers. Mais, en examinant la chose de près, on aurait pu voir que c'était une habile manœuvre ; car son congrès n'avait aucun but pratique et ne donna aucun résultat. Par contre, il s'occupait de grouper tous les éléments poli-

tiques de la secte, et, dans ce travail occulte, ce fut son agent Adriano Lemmi qui l'aida plus que tout autre.

Lorsque Albert Pike lui envoya une copie de ses rituels lucifériens, Mazzini s'en montra passionnément enthousiaste ; ses articles dans *la Roma del Popolo* se ressentaient de son exaltation ; mais le public ne pouvait comprendre quel était le sentiment intime dont il s'inspirait, quand il proclamait l'existence d'une divinité et qu'il combattait avec énergie le matérialisme et l'athéisme. Cette fin de l'existence de Mazzini a beaucoup étonné. On avait de la stupéfaction à voir en cet homme un mystique ; on le constatait très religieux, et il se déclarait ennemi juré du catholicisme. Rien ne surprit plus que sa lettre à Daniel Stern, où il écrivait textuellement : « Non ! je ne suis pas chrétien ! Je crois à une transformation radicale religieuse, qui embrassera à la fois et le culte et même le dogme ! » Parmi les maçons italiens, Lemmi et très peu d'autres savaient ce qu'il voulait dire par là.

Enfin, les deux grands chefs secrets complétèrent l'organisation de la haute-maçonnerie, en instituant quatre Grands Directoires Centraux, qui fonctionnèrent dès lors pour grouper les informations au profit de l'action politique et de la propagande dogmatique. Ce furent : le Grand Directoire Central pour l'Amérique du Nord, fixé à Washington ; le Grand Directoire Central pour l'Amérique du Sud, à Montevideo ; le Grand Directoire Central pour l'Europe, à Naples ; le Grand Directoire Central pour l'Asie et l'Océanie, à Calcutta. Plus tard, on créa un Sous-Directoire Central pour l'Afrique, qui fut fixé à Port-Louis (île Maurice). Et, après la mort de Mazzini, le chef suprême constitua un Souverain Directoire Administratif universel, dont le siège fut fixé à Berlin, et qui, dans la hiérarchie, vient après le Souverain Directoire Exécutif et avant les quatre Grands Directoires Centraux.

D'après la Constitution fondamentale du Palladium, la nomination du Chef d'Action Politique, président du Souverain Directoire Exécutif, appartient, non pas à l'élection, mais au chef suprême ou Souverain Pontife de la Maçonnerie Universelle. Lorsque Mazzini se sentit près de mourir, il désigna Adriano Lemmi à l'antipape Pike, le priant de le choisir pour son successeur exécutif; à cause des rivalités existant entre les différents Suprêmes Conseils italiens, il ne voulait pas donner à un membre de l'un cette direction, qui aurait pu lui faire adopter un système de préférences dans la maçonnerie des rites avoués. La situation n'était pas la même qu'aux Etats-Unis, où Albert Pike avait imposé sa loi au sein de l'Ecossisme, même avant la création du rite suprême secret. Là, Pike, qui, après avoir habité Little-Rock, Memphis et Charleston, s'était fixé définitivement à Washington d'où il dirigeait tout, n'avait pas craint d'assumer la responsabilité de la haute direction universelle avec celle du Grand Directoire Central pour 'Amérique du Nord, tout en gardant même la charge de la direction particulière du Rite Écossais; il est vrai qu'à ce Suprême Conseil il était suppléé par son fidèle et dévoué Gallatin Mackey, qui était, on peut le dire, son bras droit et l'âme du mouvement maçonnique, vu qu'il résidait, lui, à Charleston même.

Mazzini mourut le 11 mars 1872, s'étant fait transporter de Rome à Pise quand il se sentit mal (1). Albert Pike, se

(1) A la mort de Giuseppe Mazzini, le Grand Orient d'Italie adressa à toutes les loges italiennes une circulaire signée par le grand-maitre Giuseppe Mazzoni, leur ordonnant de faire les cérémonies de deuil en honneur du grand frère. Plus tard, la Maçonnerie a intrigué pour qu'il fût élevé à Rome un monument au redoutable conspirateur. Le promoteur de cette glorification posthume était le F.·. Francesco Crispi, président du conseil, auquel le roi Humbert a déclaré qu'il voulait, lui le premier, contribuer à l'érection du monument à Mazzini, à Rome; le fils de Victor-Emmanuel a offert à cet effet la somme de CENT MILLE

rapportant au choix que le grand conspirateur avait fait, nomma Adriano Lemmi son successeur, et le légendaire filou de Marseille, quoique n'étant pas encore membre du Suprême Conseil de Rome, devint, en tant que palladiste, le chef du Souverain Directoire Exécutif, tenant la correspondance avec Charleston.

Adriano, cependant, ne tarda pas à penser que l'autorité supérieure, mais secrète, qui lui avait été conférée, serait plus efficace en Italie, s'il parvenait à détruire les divers Suprêmes Conseils au profit d'un seul ; il déplorait ces rivalités et voulait l'unité de la maçonnerie italienne. Toutefois, pour réussir dans son projet, il avait besoin de manœuvrer sans se presser, de ne pas montrer le bout de l'oreille palladiste, de ne pas pousser d'abord à la multipli-

FRANCS! Le roi Humbert avait oublié que le gouvernement italien avait fait expulser Mazzini de Lugano, en mai 1869, et que deux mois après Mazzini dirigeait les préparatifs d'un soulèvement en Sicile; il avait oublié que Mazzini, en 1833, avait organisé un complot en Piémont pour abattre la monarchie et faire assassiner son grand-père Charles-Albert. Ces 100.000 francs offerts par Humbert lui font un grand tort; et afin que le lecteur puisse en juger, je veux produire ici une lettre que Mazzini avait adressée à Federico Campanella, et dont je défie quiconque de contester l'authenticité :

« Cher Federico,

« Peu de temps avant l'expédition de Savoie, après que les nôtres ont été fusillés à Gênes, à Alexandrie, à Chambéry, vers la fin de 1833, un soir vint chez moi, à l'hôtel de la Navigation, à Genève, un jeune homme inconnu. Il était porteur d'un billet de L.-A. Melegari, aujourd'hui professeur, député ministériel à Turin, alors des nôtres, qui me recommandait chaleureusement son ami, lequel se sentait fort d'accomplir un grand acte et voulait s'entendre avec moi. Le jeune homme était Antonio Gallenga. Il venait de la Corse et était un affilié à la Jeune-Italie. Il me dit qu'il avait décidé de venger le sang de ses frères et d'apprendre aux tyrans une fois pour toujours que le crime était suivi de l'expiation; qu'il se sentait appelé à détruire en Charles-Albert le traître de 1821 et le bourreau de ses frères; qu'il avait nourri cette idée dans la solitude de la Corse, jusqu'à ce qu'elle se soit faite géante et plus forte que lui... Je lui dis que *je jugeais Charles-Albert digne de mort*... J'ai compris que ce jeune homme était un de ces êtres que la Providence envoie de temps en temps sur la terre pour apprendre aux despotes que le terme de leur puissance est dans la main d'un seul homme. Je lui demandai ce qu'il voulait. « Un passeport et un peu

cation des triangles dans la péninsule : en un mot, il ne lui fallait pas heurter aucun des pouvoir rivaux établis dans les rites ordinaires. C'était affaire de patience et d'habileté.

On va voir qu'il parvint à son but.

En juin 1877, il se présenta, comme maçon ordinaire, à l'élection du conseil de l'ordre du Grand Orient d'Italie, fixé à Rome, et il fut élu. Le Grand-Maître en titre était Giuseppe Mazzoni, qui avait remplacé Frapolli. C'est seulement le 1er juin 1883 que Lemmi se fit reconnaître comme grand-maître adjoint du Grand Orient ; alors Giuseppe Petroni avait succédé à Mazzoni. Ainsi, le rusé Adriano ne se hâta pas, malgré toutes les influences dont il aurait pu disposer plus tôt.

A cette époque, la division dans l'Ecossisme italien était arrivée à l'état aigu ; les rivaux étaient en sourde hostilité. A Rome, le Grand Orient symbolique voulait dominer le Suprême Conseil d'Italie siégeant à Turin, dont le docteur Timoteo Riboli était le chef légitime, et le Suprême Conseil dissident siégeant en la vallée du Tibre, dont le souverain grand-maître grand-commandeur était le colonel et sénateur

d'argent », me répondit-il. Je lui donnai mille francs et lui dis qu'il aurait un passeport en Tessin...

« Il eut au Tessin un passeport qui fut mis au nom de Mariotti. Arrivé à Turin, il eut une entrevue avec un membre du Comité de l'Association. L'offre fut accueillie. On a pris des accords. Le fait s'accomplirait dans un long couloir à la Cour, par où le Roi passait tous les dimanches pour aller à la chapelle royale. On admettait quelqu'un pour voir le Roi avec un billet privilégié. Le Comité put en avoir un... Il fut établi que le dimanche suivant l'acte de châtiment s'accomplirait. On envoya un membre du comité, Sciandra, me demander une arme et me dire le jour ; un poignard, le manche en lapislazuli, était sur la table : je le montrai, Sciandra le prit et partit . . . .

. . . .

« Giuseppe Mazzini. »

L'assassinat ne put pas s'accomplir ; mais Mazzini avait donné le poignard, l'argent, tout.

Les mille francs donnés à Gallenga ont fructifié au 100 pour 1 (100.000) sous les auspices du F.·. Francesco Crispi.

Giorgio Tamajo et le vrai chef Luigi Castellazzo ; Lemmi, aidé en cachette par ce dernier et par le comte Pianciani, surmonta tous les obstacles ; car Tamajo, moyennant la somme de 50.000 francs, abdiqua ses droits, et le 21 janvier 1885, le Suprême Conseil de Rome fut absorbé par le Grand Orient d'Italie.

Pour que la victoire de Lemmi fût complète, il ne lui restait qu'à absorber le Suprême Conseil de Turin. Riboli ne voulait pas se laisser enlever une source de richesse, ni s'incliner, lui, le seul vrai et légitime représentant de la maçonnerie italienne reconnu au Convent Universel de l'Ecossisme, tenu à Lausanne en 1875, et par toutes les puissances maçoniques du monde, lui le médecin titulaire de Garibaldi, devant le petit juif de Rome, qui n'était investi d'aucune autorité supérieure reconnue des loges ; car, aux yeux de la multitude des maçons italiens, c'était bien Riboli, et non Lemmi, qui était le plus haut en grade, le plus élevé dans la hiérarchie avouée. Mais Lemmi, qui savait bien que son titre secret de chef palladiste lui donnerait la victoire, ne se laissa pas décourager par la résistance de Riboli. Il s'adressa directement au souverain pontife luciférien Albert Pike, auquel il fit valoir que cette scission était nuisible à la maçonnerie italienne et que la fusion était nécessaire pour la grande lutte contre le Vatican. Il fit valoir que « Rome étant la ville où avait son nid le vautour papal de la superstition », et que Rome étant la capitale définitive de l'Italie depuis 1870, il fallait que les puissances maçonniques étrangères reconnaissent enfin l'autorité de Rome. »

Les raisons avancées par Lemmi furent appréciées par le Souverain Pontife de la maçonnerie universelle, lequel au mois de novembre 1886 désarma entièrement Riboli, lui promettant une indemnité de 30.000 francs. Riboli s'inclina, et la somme lui fut distribuée par la caisse centrale de

l'Ordre. Qu'on ne vienne pas nier le payement de cette somme au vieux Riboli ; car, je suis allé à Berlin, et, par un frère loyal du Suprême Directoire Administratif de Berlin, j'ai pu lire, de mes yeux lire le bilan de 1887, où ce versement figure au budget des dépenses, chapitre des *frais exceptionnels*, en ces termes : « Suppression du Supr.·. Cons.·. d'Italie siégeant à Turin, indemnité extraordinaire attribuée au F.·. T. R. sur la proposition du F.·. A. L. et approuvée au comité secret du 28 février : 30.000 francs. »

Le cher frère Timoteo Riboli, avant d'empocher du Souverain Directoire Administratif de Berlin, le 28 février 1887, l'indemnité extraordinaire de 30.000 francs sur la proposition d'Adriano Lemmi, criait fort contre celui-ci et ne voulait pas la fusion du Suprême Conseil de Turin avec celui de Rome. Il ignorait qu'en 1885, pour le même motif, le F.·. Giorgio Tamajo avait palpé, lui, 50.000 francs, et il envoyait des protestations à droite et à gauche, sous forme de balustres, pour démontrer la légalité du Suprême Conseil de Turin, et l'illégalité du Centre Romain, en provoquant contre celui-ci les colères et les haines. Les documents que je produis à ce sujet en disent beaucoup :

COMMUNICATION DU SUPRÊME CONSEIL D'ITALIE
A TOUTES LES LOGES ITALIENNES

Salut et Fraternité

Chers Frères,

La vraie position de droit et de fait du Rite Ecossais Ancien et Accepté en Italie est peut-être ignorée, certes pas bien connue de la grande majorité des ateliers et des frères. Par là, nous rapportant à d'autres planches antérieures, nous croyons accomplir un devoir en exposant et faisant connaître cette position dans toute sa vérité.

Le Suprême Conseil siégeant à Turin est le seul légitime en Italie, étant le seul reconnu par les puissances maçonniques de notre Rite, répandues dans le monde entier, dès le Congrès

International de 1875. En ce Congrès il a été établi qu'en chaque Etat il ne devra exister qu'un seul Suprême Conseil du Rite Ecossais ; que celui-ci aura autorité absolue de juger, décider des querelles qui pourraient s'élever entre les corps du même Rite ; enfin qu'aucune autre puissance maçonnique nouvelle ne pourra s'y introduire.

Au même Congrès il a été établi aussi que « tout Corps étranger au Rite Ecossais, qui ne reconnaîtra pas le Suprême Conseil de son pays, ne pourra pas être admis à des relations d'aucune espèce par aucun des Suprêmes Conseils confédérés, et que les maçons, appartenant à des corps non reconnus régulièrement, ne pourront pas jouir des privilèges réservés aux membres faisant partie de la Confédération, à moins de se mettre sous l'obédience du Suprême Conseil Ecossais constitué dans le territoire où ils ont leur résidence et d'obtenir la régularisation de leurs titres maçonniques à partir du 3e grade.

Après avoir fixé ainsi les bases essentielles concernant le Rite Ecossais Ancien Accepté, on admit que les autres Rites se gouverneraient à leur aise, et qu'on conserverait avec eux des relations d'amitié et de fraternité. Vainement, ensuite, d'autres Corps qui prétendaient avoir légitimité et suprématie ont tenté de faire consacrer l'une ou l'autre par n'importe quel acte de reconnaissance de la part des puissances maçonniques confédérées.

Sous les auspices de l'illustre F.·. Giuseppe Garibaldi, en 1875 un traité d'union fut stipulé, lequel, pour le centre Romain porte les signatures des FF.·. Tamajo, Castellazzo et Facci. En vertu de ce pacte on aurait eu un unique Suprême Conseil siégeant à Rome, et quatre sections siégeant respectivement à Turin, à Florence, à Naples et à Palerme avec des pouvoirs déterminés et très étendus. La section de Sicile restait formée avec le Suprême Conseil Grand Orient déjà existant à Palerme et celle de Turin avec les membres du Suprême Conseil y ayant son siège.

Le Suprême Conseil qui siégeait encore à Turin, appela les FF.·. du Centre Romain à concourir à la formation des deux sections de Florence et de Naples et à établir les règles pour les relations officielles avec le Grand Orient du Rite Symbolique ; sans quoi il n'était pas possible de procéder aux élections pour e futur Suprême Conseil, ni de transférer le siège à Rome. Le Centre Romain n'a pris souci que d'une seule chose : ce fut de

recueillir dans sa main le comble des pouvoirs en tâchant de faire échouer le transfert de fait du Suprême Conseil à Rome, et il dévoila ses desseins quand il envoya à la sanction du Suprême Conseil le Statut et les Règlements rédigés par lui et contenant des principes en opposition ouverte avec ceux du Rite Ecossais. Il suffit de rappeler que l'on prétendait constituer à Rome un Grand Consistoire au-dessus de tous les autres et que l'on voulait soumettre le Suprême Conseil à une autre autorité avec le nom de « Gouvernement Suprême de l'Ordre ». Il était clair qu'on ne voulait pas la liberté des rites, ni l'égalité et la fraternité entre les divers rites, mais la soumission de toute la Maçonnerie italienne au Grand Orient Symbolique.

Le Suprême Conseil refusa sa sanction, comme il en avait le devoir sacré. Alors, le Centre Romain, foulant aux pieds le traité d'union du 22 août 1875, convoqua une assemblée à Rome pour le 16 janvier 1877, au but de nommer les Grands Officiers du Suprême Conseil qu'il méditait de constituer. A la violation du traité d'union, on ajoutait aussi le clair dessein de vouloir en cette assemblée-là vaincre et abuser du pouvoir à tout prix, puisque ceux qui avaient le droit d'y prendre part n'avaient pas été tous convoqués. Le Suprême Conseil, pour cela, refusa d'y participer et déclara que n'obtenant pas le concours du Centre Romain pour la formation des sections de Naples et de Palerme, il les aurait lui-même constituées, et d'accord, ensuite, fixé le siège de la réunion pour constituer le futur Suprême Conseil, et décidé de tout ce qui concernait la section. Le Centre Romain persista dans son idée de constituer un soi-disant Suprême Conseil ; et par conséquent celui de Turin, seul légitime et reconnu, fut forcé, au 1er mai 1877, de décréter qu'il considérait comme nul et non avenu le traité d'union de 1875 et qu'il cessait toute relation avec le Centre Romain, lequel ainsi redevenait irrégulier comme avant le pacte d'union.

Toutes les démarches conduites aussi par le pouvoir exécutif des puissances écossaises confédérées siégeant à Lausanne, et faites en vue d'obtenir qu'on en revînt au traité d'union de 1875, furent vaines à cause de l'obstination du Centre Romain qui, désormais, content peut-être de l'usurpation accomplie et tirant profit de la confusion engendrée entre rite et rite, entre Grand Orient et Suprême Conseil, trompait les ateliers, faisant croire à une légitimité qu'il n'eut jamais. Et, en effet, malgré

tous ses efforts, des décrets répétés du pouvoir déjà nommé et de chacun des Suprêmes Conseils en particulier reconnurent et consacrèrent itérativement, comme le seul légitime, le Suprême Conseil de Turin.

De tous ces faits, il existe la preuve documentée, et chaque frère pourra, s'il lui paraît bon, en faire la confrontation au siège du Suprême Conseil

En 1883, l'un de nos chers et puissants frères, de son initiative privée, s'adressa aux deux loges de Milan *la Ragione* et *la Cisalpina*, peut-être les plus importantes de la Lombardie, certes les plus dignes de récompense du Rite Symbolique, afin que, unies à lui, elles agissent de façon à faire cesser les dangers que cet état de choses apportait à la famille italienne. Ces deux loges, alors sous l'obédience du Grand Orient de Rome, accueillirent la proposition et prouvèrent « qu'au dessus de tout intérêt particulier elles s'inspiraient d'un autre bien majeur, c'est-à-dire du suprême intérêt, celui de toute la famille maçonnique, celui de la patrie politique, celui de la grande famille des maçons, l'humanité. »

Un *memorandum*, rédigé par l'un de nos FF.·. sur l'invitation de ces loges, a été par les mêmes discuté et approuvé. Dans cet important document, les loges et le F.·., après avoir exposé sommairement la longue série des faits, déclaraient « ne pas vouloir s'ériger en juges en aucune façon; être et vouloir être des FF.·. qui, déplorant les fraternelles dissensions, voudraient voir retourner entre tous les FF.·. la concorde et la paix. » Après quoi, elles ont fait des propositions et plus particulièrement : qu'on entamât à Milan des pourparlers entre des délégués spéciaux des deux parties adverses pour traiter non seulement le retour au pacte d'union, mais aussi « pour établir tout de suite une sorte de *modus vivendi* sur la base de *uti possidetis,* arrêtant qu'au Congrès de Turin de 1884 on devrait effectuer la réunion, avec parité de traitement, de tous les maçons italiens et des loges de l'une et l'autre obédience, et que en attendant les FF.·. des deux obédiences pourraient se visiter réciproque ment. »

Le memorandum a été expédié à Rome et à nous. A notre cher F.·. nous ne pouvions pas donner une réponse explicite et immédiate, d'autant plus que le très regretté grand commandeur De Milbitz, alors notre chef, était déjà frappé du mal qui nous

l'a ravi. Néanmoins, nous avons répondu qu'on était disposé à prendre en sérieuse considération les propositions, que les concessions non sans valeur que nous avions faites dans le passé en hommage à la concorde et à la paix étaient déjà un gage de nos sentiments, et nous rappelâmes qu'aux loges de notre ville nous n'avions jamais défendu d'accueillir les FF.·. appartenant au Centre Romain, lequel par contre avait défendu sévèrement à ses loges de recevoir les frères des ateliers de notre obédience.

Aux loges de Milan, le Centre Romain répondit avec une dédaigneuse fin de non-recevoir.

Il est inutile que nous ajoutions des commentaires là où les faits parlent avec tant d'éloquence. Les ateliers italiens du Rite Ecossais qui veulent au-dessus du 3ᵉ grade travailler régulièrement, qui veulent voir leurs diplômes et leurs frères de n'importe quel grade accueillis à l'étranger dans les loges du même rite, savent à quoi s'en tenir.

On a insinué, par tromperie ou par artifice, que notre Suprême Conseil a établi des taxes énormes pour suppléer au luxe des grades supérieurs. C'est une erreur et un indigne mensonge. Nous n'avons aucun luxe ; pas de locaux fastueux, point de frais au delà du simple et strict nécessaire, pas de prébendes plus ou moins somptueuses ; donc, nos taxes sont minimes, si minimes que, malgré l'augmentation constante des ateliers, le Suprême Conseil se clôture quelquefois par un *deficit* auquel a suppléé la bonne volonté des FF.·. qui en font partie.

Tout en sauvegardant les droits dont nous ne sommes que les dépositaires, jusqu'ici nous avons travaillé et nous travaillerons pour réunir les membres encore épars de la maçonnerie italienne. Quand l'œuvre sera accomplie, si les ateliers veulent et où ils voudront, nous pourrons penser à l'érection d'un temple qui soit l'honneur de l'Ordre, digne temple de la vertu et de la concorde. Tant que ce souhait ne sera pas accompli, nous nous contenterons de travailler comme nous avons travaillé jusqu'à ce moment, c'est-à-dire plus que modestement, consolés par la conscience tranquille d'avoir fait notre devoir.

Nous espérons que ces paroles seront accueilies avec esprit fraternel par tous ceux qui aiment nos institutions, et nous nous souhaitons que les FF.·. s'inspireront tous uniquement d'un seul intérêt et d'une seule pensée : la pensée que la Maçonnerie a accompli de grandes œuvres, quand elle fut unie et compacte;

et l'intérêt exclusif de la grande patrie commune, l'humanité, laquelle réclame plus que jamais l'aide des forces convergentes et le concours efficace de tous les Enfants de la Veuve.

Du Grand Orient de Turin, janvier 1886.

Le Souv.·. Gr.·. Comm.·. Gr.·. Maître :

Signé : Dr Timoteo Riboli, 33e.

Ce balustre du F.·. Riboli fut comme le mot d'ordre pour entreprendre une campagne des plus formidables contre le Centre Romain qui, quoique n'étant que Grand Orient Symbolique, usurpait les fonctions de Suprême Conseil au détriment de Turin. Et alors pour abattre le despotisme de Lemmi, les maçons restés fidèles à Riboli, au nombre desquels j'étais, nous avons commencé une propagande des plus actives; nous attirâmes à nous des frères jusqu'alors partisans de Lemmi, nous réveillâmes des FF.·. endormis, nous fondâmes de nouveaux ateliers sous l'obédience de Turin, nous proposâmes et entreprîmes la résistance à outrance.

Riboli était très content de ce mouvement, et il nous encourageait en nous prodiguant ses félicitations.

Un jour, nous nous étions réunis à Florence, chez le F.·. Scipione Fortini, avocat, et là nous avons décidé de lancer une proclamation à tous les FF.·. du Rite Ecossais Ancien et Accepté d'Italie et plus particulièrement à ceux de la Vallée de l'Arno. A cette réunion ont pris part : le F.·. Edoardo de Bartolomeis, colonel d'artillerie; le F.·. Teofilo Gay, docteur en théologie, ministre protestant ; le F.·. Scipione Fortini, avocat ; le F.·. Oscar Pio, avocat fiscal militaire; le F.·. Guglielmo Frattigiani, notable commerçant; le F.·. Domenico Margiotta, professeur ; le F.·. Guglielmo Genazzani, négociant juif.

La proclamation que nous avons lancée est la suivante :

A.·. L.·. G.·. D.·. G.·. A.·. D.·. L'U.·.

In Deo fiducia nostra

Deus meumque jus *Ordo ab Chao*

Orient de Florence, 31 janvier 1886 (E.·. V.·.)

A tous les frères maçons du Rite Ecossais Ancien et Accepté d'Italie et plus particulièrement aux frères de la Vallée de l'Arno.

Salut ! Prospérité ! Pouvoir !

Très chers Frères,

Tandis que notre Patrie, partagée et piétinée pendant des siècles par l'étranger, a enfin conquis son indépendance, grâce au sang de ses martyrs, à sa constance dans ses projets, à l'union et à la concorde de tous les partis, la Maçonnerie italienne qui fournit un contingent aussi grand à la phalange des patriotes, continue à donner encore un misérable exemple et un triste spectacle de division et de discorde.

Tandis que partout ailleurs les Maçons se lient en un faisceau et restent (suivant les constitutions) sous un seul et unique Suprême Conseil National, dans notre pays, ils se divisent en deux camps, et s'attachent à deux centres maçonniques rivaux qui se disputent la souveraine autorité : c'est-à-dire le Suprême Conseil de Turin, et le Centre Romain, ce dernier se donnant de lui-même le titre de Suprême Conseil.

Une telle désunion jette le discrédit sur cette sainte institution qui a imprimé en caractères ineffaçables les mots : Liberté, Egalité, Fraternité, sur cette institution universelle qui a pour base la religion du Vrai, du Juste, de l'Honnête, le sacrifice de soi-même pour le bien des frères et l'émancipation de l'humanité du despotisme politique et du fanatisme religieux. Cette lutte enfin, non seulement est dangereuse aux progrès de l'Ordre; mais elle éloigne de ses rangs un bon nombre de frères, soit par la lassitude de combattre, soit par l'incertitude sur la vraie et absolue légalité du Centre auquel ils appartiennent, soit par ce préjugé que la Maçonnerie a désormais fait son temps. Et ici, disons-le en passant, nous croyons rendre un vrai bénéfice à l'humanité en combattant ce faux principe.

La société est engagée aujourd'hui dans deux grands conflits;

mais il appartient à la Maçonnerie d'intervenir pour accomplir son œuvre sainte de paix. Une haine mortelle met en opposition les riches et les pauvres, et leur choc belliqueux produirait une immense ruine. La Maçonnerie peut et doit exercer son influence sur les deux camps avec impartialité et fraterniser ces cœurs ennemis ; le cri de l'opprimé d'un côté, et de l'autre le sang innocent versé par les révolutions, l'excitent à agir, à s'élancer pacificatrice parmi ces enfants d'un même père, nés pour s'aimer, et maintenant armés l'un contre l'autre.

Un autre conflit inhumain se livre dans les cœurs et dans les consciences : d'un côté, la superstition, ennemie de la patrie, arrivée à son apogée par la proclamation de l'infaillibilité d'un homme ; de l'autre côté, la négation brutale, le honteux athéisme qui réduit l'homme au niveau de la brute, se disputent la domination des intelligences, toutes les deux fausses et fatales ! Bienvenue est la Maçonnerie, qui relève les âmes abattues, les dirige dans un chemin éloigné également de l'un et de l'autre écueil et les conduit au port désiré d'une foi qui convient en même temps à la pensée, au cœur et à l'amour de la patrie. Oui, son œuvre est nécessaire aujourd'hui plus que jamais. Mais pour l'accomplir, il faut qu'elle reste fidèle à ses principes, et avant tout qu'elle soit légitime dans son gouvernement ; car il n'y a pas de vraie Maçonnerie sans légalité.

Toutefois, nous croyons faire œuvre très utile à la Maçonnerie italienne, en démontrant par des documents inébranlables quelle est sa seule suprême autorité légale.

L'article V des Grandes Constitutions de Frédéric de Prusse, promulguées en 1786, dit : « *In Europæ Magna quaque Natione, unoquoque Regno aut Imperio unicum Supremum Concilium ejusdem gradus erit.* » Nous nous proposons d'examiner brièvement et de combattre les raisons émises et soutenues par le Centre de Rome pour attaquer la légalité du Suprême Conseil d'Italie siégeant à Turin.

Nous croyons, avant tout, devoir rappeler à nos frères ces points indiscutables ;

1° Les Grandes Constitutions de 1786 et celles revues au Convent universel des Suprêmes Conseils Ecossais réunis à Lausanne et adoptées dans sa séance du 22 septembre 1875, auxquelles comme à un dogme les Suprêmes Conseils doivent obéir en tout et en chacun de leurs articles, ne prescrivent pas

que le Suprême Conseil d'une Nation, Royaume ou Empire, doive siéger en un lieu plutôt qu'en un autre de la région où il a juridiction, et par là de préférence dans la capitale du gouvernement, comme quelques-uns veulent le faire croire.

2° Le pouvoir exécutif de la confédération des Puissances Maçonniques du Rite Ecossais est actuellement confié au Suprême Conseil de Suisse, ayant son siège à Lausanne, ville qui n'est nullement la capitale helvétique.

3° Le Suprême Conseil qui n'obéit pas aux Grandes Constitutions et au pouvoir exécutif, est rebelle, et avec lui les corps maçonniques qui en dépendent.

Ces trois points indiscutables fixés comme base, dans notre examen, nous commencerons naturellement en nous reportant à la proclamation du Royaume d'Italie (mars 1861). En 1862, les FF.·. Ferdinando Ghersi, Federico Piret et Gabriele Murin, tous trois Souverains Grands Inspecteurs Généraux réguliers, fondèrent le Suprême Conseil d'Italie avec siège à Turin (1). En 1864, le siège du gouvernement étant passé de Turin à Florence, quelques membres du Suprême Conseil, soit comme appartenant au Sénat et au Parlement, soit comme employés du gouvernement, soit pour des intérêts privés ou par leur propre choix, étant passés eux aussi à Florence, tâchèrent d'y transférer le Suprême Conseil. Les FF.·. restés à Turin, et composant le Suprême Conseil régulier, protestèrent contre cet attentat ; mais cela n'a pas empêché les FF.·. de Florence d'y constituer un nouveau Suprême Conseil, et à la même époque, à Naples et à Palerme, d'autres FF.·. constituèrent d'autres Suprêmes Conseils.

Il ne faut pas être beaucoup versé dans le droit maçonnique, ni doté de grande perspicacité, pour reconnaître à première vue

(1) Dans le *Tableau de la généalogie des Suprêmes Conseils* que j'ai reproduit plus haut, Albert Pike indique le 5 mars 1805 comme date de naissance du Suprême Conseil d'Italie siégeant à Rome. Cette date est exacte, mais elle ne s'applique pas logiquement au Suprême Conseil actuel ; car le Suprême Conseil créé à Rome en 1805 ne vécut que dix ans. Quand Pike a dressé son tableau en 1889, il rattachait, dans sa pensée, le Suprême Conseil de Lemmi à celui de la première fondation ; mais ce rattachement est arbitraire, vu la trop longue interruption de siège à Rome. Aussi, nous, en 1886, alors que Riboli ne s'était pas encore vendu à Lemmi, nous avions raison de dire que le Suprême Conseil d'Italie datait de 1862 seulement et avait son siège à Turin.

la constitution illégale de tels Suprêmes Conseils, du moment qu'existait *de jure et facto* le Suprême Conseil de Turin. Cependant, à l'égard de ces quatre Suprêmes Conseils, naquirent les incertitudes, engendrant des manœuvres, des conflits, des scandales : les loges et les frères étaient attirés chacun dans la sphère du pouvoir qui réussissait le mieux à démontrer sa légalité, son importance, etc... Aussi le Suprême Conseil de Turin, pour faire cesser toute équivoque, en appela aux Puissances Maçonniques régulières du Rite Ecossais, et demanda une enquête.

Cette enquête a été faite par les deux Suprêmes Conseils des Etats-Unis d'Amérique et confiée particulièrement au Puissant F.·. Albert Goodall, 33°, grand-secrétaire, qui s'est rendu deux fois en Italie, à Turin, Florence, Naples et Palerme, et le résultat fut « une déclaration de régularité en faveur du seul Suprême Conseil du 33e et dernier degré du Rite Ecossais Ancien et Accepté, séant à Turin, avec droit de juridiction sur le royaume d'Italie. »

Malgré ce verdict émané de la Mère-Loge du Monde, et auquel les Suprêmes Conseils déclarés illégaux devaient se soumettre, ils continuèrent à fonctionner, perpétuant l'équivoque et la confusion, et le Centre de Florence s'étant transféré à Rome lors du transfert de la capitale, affirma toujours davantage sa légalité dans le royaume, et même pour dissiper les doutes qui surgissaient dans les rangs mêmes de ses FF.·., il inséra dans son journal *la Rivista della Massoneria italiana,* un long *article à sensation,* publié dans le n° 4, VIIIe année, et ayant pour titre : « Lumière, Lumière, Lumière ». Dans cet article, il oubliait habilement la mission Goodall en Italie ; mais c'est là un fait capital qui de lui-même détruit tout l'édifice du Centre Romain.

Il serait trop long, et inutile à notre but, de revoir tous les actes du Suprême Conseil d'Italie et du Centre Romain jusqu'à 1875 (époque dans laquelle se réunit à Lausanne le Convent des Puissances Maçonniques du Rite Ecossais), le premier affirmant toujours sa légalité avec franchise et loyauté, le second avec mille subterfuges. Aux frères qui voudraient suivre cette lutte peu féconde, nous conseillons de lire les circulaires émanées du Suprême Conseil siégeant à Turin et les Bulletins des travaux des Suprêmes Conseils du Monde d'un côté, de l'autre côté les circulaires et le journal *la Rivista della Massoneria italiana,*

organe du Centre Romain. Nous nous bornerons à constater que de la part du Suprême Conseil de France, chargé d'envoyer les invitations aux autres Puissances Maçonniques Ecossaises pour prendre part au Convent qui devait avoir lieu en septembre 1875 à Lausanne, le Suprême Conseil d'Italie séant à Turin fut *le seul* appelé à y prendre part comme représentant de la Maçonnerie Ecossaise italienne.

Le Centre Romain certainement s'en préoccupa, puisque, par le fait de sa non-invitation au Convent, son illégalité venait de se montrer avec le plus haut éclat ; et, en effet, le 24 juillet 1875, c'est-à-dire un mois et demi avant la réunion du Convent, le Suprême Conseil de Suisse reçut, par le grand-maître adjoint du Grand Orient d'Italie et grand commandeur du Sublime Consistoire de Rome, une demande de renseignements « sur la date à laquelle aurait lieu cette réunion et les conditions demandées pour que les représentants des divers Suprêmes Conseils du 33e degré y soient admis, renseignements qui, disait-il, leur étaient indispensables pour régler leur conduite en présence d'un événement aussi important pour l'avenir du Rite et de l'Ordre en général. »

Le Suprême Conseil de Suisse, dans sa réponse du 4 août de ladite année, naturellement renvoya le frère demandeur au Suprême Conseil de France qui était chargé de la convocation et du programme du Convent. Qu'est-ce que pouvait répondre le Suprême Conseil de France, quand, depuis 1874, il avait déjà désigné le Suprême Conseil d'Italie séant à Turin pour y prendre part ?

Ce fut alors que, sous les auspices du Fr.·. Giuseppe Garibaldi, furent jetées les bases d'un traité d'union, et un décret du Suprême Conseil séant provisoirement à Turin, et daté de Rome 23 août 1875, annonçait son union au Centre Romain. Ce décret portait la signature de sept membres du Suprême Conseil de Turin et de ces trois délégués du Centre Romain : Giorgio Tamajo, Mauro Macchi, Antonio D. Facci.

Voici les passages plus importants de ce traité d'union :

« Le Suprême Conseil siégeant provisoirement à Turin, reconnu par les Suprêmes Conseils étrangers et en vertu du décret de 1786 de Frédéric II, chargé de la haute autorité maçonnique sur le Rite sus-indiqué pour le royaume d'Italie, étant animé d'un esprit de concorde et d'amour fraternel, prenant en considération l'utilité et la prospérité des

familles maçonniques et désirant affermir et resserrer le faisceau légal qui en réunit les membres dispersés, après mûre réflexion faite, a décrété les articles suivants :

« Art. 1. — Le Suprême Conseil transporte son siège à Rome, capitale de la nation.

« Art. 2. — En vertu des grands pouvoirs qui lui furent accordés par les Statuts *généraux*, le Suprême Conseil forme quatre sections du même Suprême Conseil en Italie, c'est-à-dire une à Turin, une à Florence, une à Naples, et une à Palerme. L'étendue du pouvoir territorial de chacune de ces sections sera déterminée par un décret ultérieurement établi.

« Art. 19. — Le Suprême Conseil donnera avis de son transfert de Turin à Rome à tous les grands centres maçonniques du monde avec lesquels il se trouve en relations d'amitié et de solidarité, en y joignant le tableau des dignitaires et grands officiers de ses sections respectives qui auront déclaré se mettre sous son obédience. »

De l'examen de ces passages jaillissent les considérations suivantes :

1° Le Consistoire Romain admet que le Suprême Conseil séant provisoirement à Turin et reconnu par les Suprêmes Conseils étrangers, est chargé de la haute autorité sur le Rite Ecossais pour le royaume d'Italie.

2° Il reconnaît que le Suprême Conseil susdit, étant animé de l'esprit de concorde et d'amour fraternel, a rendu le décret dont l'article 1er dit que le Suprême Conseil transporte son siège à Rome, capitale de la nation.

3° L'art. 2 dit que le Suprême Conseil se compose de 4 sections ; or, c'est à la formation de ces sections, partie intégrante du Suprême Conseil, que le Suprême Conseil de Turin a invité le Centre Romain à coopérer avec lui, afin qu'il pût transporter définitivement son siège à Rome. Au reproche fait audit Suprême Conseil de ne s'être pas transporté avant la formation des sections, il y a lieu d'opposer ce fait, que le nouveau Suprême Conseil composé des 4 sections devait former un corps unique et indivisible ; donc il était nécessaire de former d'abord, les 4 sections pour procéder ensuite, comme prescrivent les Grandes Constitutions, à la nomination des dignitaires du pouvoir qui devait succéder au Suprême Conseil existant.

4° Enfin l'art. 19 prouve suffisamment que le Suprême Conseil ne pouvait pas, *ipso facto,* se transporter à Rome ; car en cet

art. 19 se suppose et se prévoit un certain temps nécessaire pour former les sections, attendu qu'il stipule que le Suprême Conseil donnera avis de son transfert, etc...

Voyons, soyons logiques, et surtout, francs. Ceux de Rome reconnurent le Suprême Conseil d'Italie séant à Turin et signèrent le décret d'union, au seul but d'être admis au Convent de Lausanne ; en effet, bientôt après, prenant pour prétexte des motifs futiles et arguant des vues diverses dans l'exécution du pacte d'union, ils le déchirèrent en décembre 1876, et, contrairement aux lois et constitutions du Rite Écossais, leur chef assumait lui-même la responsabilité de convoquer à Rome une assemblée pour le 14 janvier suivant, appelant tous les frères investis du 33e degré à venir procéder aux élections des charges du nouveau Suprême Conseil.

Naturellement le Suprême Conseil de Turin, par sa planche du 7 janvier, refusa l'invitation que, lui aussi, il avait reçu du Centre Romain ; il protesta contre cette convocation arbitraire et déclara l'assemblée du 14 janvier 1877 irrégulière et illégale. En outre, il annonçait que, n'ayant pas obtenu le concours du Centre Romain pour la formation des 4 Sections, il les avait lui-même constituées, et qu'en temps opportun et d'accord avec les mêmes, il fixerait la date de l'assemblée qui devait nommer le futur Suprême Conseil. Malgré cette protestation, l'assemblée annoncée eut lieu, et vous, chers Frères, vous pourrez prendre connaissance de tout ce qu'il a été dit d'étrange et de tout ce qui y a été fait irrégulièrement, en lisant le n° 4 (VIIIe année) de *la Rivista della Massoneria Italiana*. Mais ce qui est ignoré de la généralité des frères, c'est le fait suivant que nous nous abstenons de qualifier et que nous vous laissons, chers Frères, le soin de juger.

Le Centre Romain avait hâte, comme vous le pensez bien, de posséder un document du Suprême Conseil de Suisse, pouvoir exécutif de la Confédération des Suprêmes Conseil Ecossais, pour valider et légaliser sa réunion du 14 janvier. Ici, nous cédons la plume à l'autorité maçonnique ; c'est-à-dire au même Pouvoir Exécutif, en extrayant ce qui suit de la circulaire n° 6 du 9 juin 1877 adressée aux Suprêmes Conseils confédérés, page 7, lignes 12 et suivantes :

«.....Nous nous voyons dans la nécessité d'expliquer comment un télégramme émanant du souverain grand commandeur du Suprême Conseil de Suisse fut lu et acclamé dans cette réunion.

« Le 12 janvier, le Très Illustre F.·. Besançon reçut la dépêche suivante : « *Rome, 11 janvier 1877, 4 h. 30 m. du soir. (Réponse payée.) Jules Be-* « *sançon, Président Suprême Conseil Maçonnique Lausanne. Suprême Con-* « *seil 33e Italie, siégeant Rome, reconnu Congrès Lausanne d'après votre* « *publication officielle 12 décembre 1875, est convoqué pour le 14 cou-* « *rant. Nous vous avisons, afin que vous veuillez nous envoyer télégramme* « *enregistrant cet évènement dans les fastes solennels de la Maçonnerie* « *Rite Ecossais. (Signé)* TAMAJO *33e*. »

« Notre souverain grand commandeur, intimement convaincu que le F.·. Tamajo, délégué par le Suprême Conseil de Turin au Convent de Lausanne, agissait en cette circonstance selon les ordres de son Suprême Conseil d'Italie, sous la présidence du légitime souverain grand commandeur, ne fit pas attendre sa réponse, qui, par surcroît de politesse, était payée d'avance. Il envoya les félicitations qu'on réclamait de lui et reçut en retour le télégramme suivant : « *Rome, 15 janvier 1877,* « *2h. 40 m. du soir. Jules Besançon, rue Palud, 12, Lausanne. Assemblée* « *générale Suprême Conseil annoncée Rome a eu lieu hier, votre dépêche* « *acclamée. Réunion splendide. Accord parfait ; envoyons compte rendu.* « *(Signé)* TAMAJO. »

« Le journal la *Vérité* se fit l'écho de la joie que ressentaient tous les maçons, persuadé que l'union était un fait accompli entre les membres de la famille italienne. De nombreuses protestations ne tardèrent pas à éclater et notre souverain grand commandeur ne put que *déplorer que sa bonne foi ait été surprise de cette façon.* »

La réunion du 14 procéda donc à la nomination des officiers du Conseil *révolutionnaire* qu'elle était appelée à créer ; le F.·. Giorgio Tamajo se vit élever illégalement à la dignité de souverain grand commandeur.

A raison des faits exposés jusqu'ici, le Suprême Conseil de Suisse rendit et promulgua sous la date du 4 juin 1877, le décret suivant :

« Le Suprême Conseil du 33e degré pour la Suisse, Pouvoir Exécutif de la Confédération des Suprêmes Conseils du Rite Ecossais Ancien accepté ;

« Vu la circulaire du 1er mai 1877 émanant du Suprême Conseil d'Italie, siégeant provisoirement à Turin, et qui demande l'application de l'art. 11 du Traité d'Alliance et de Confédération du 22 août 1875 ;

« Entendu le rapport de son grand chancelier, pris connaissance de toutes les pièces y relatives ;

« Dans l'obligation où il est de se placer au point de vue de la stricte observation de la loi ;

« En conformité de l'art. 14 des Grandes Constitutions révisées du § 4 du préambule au Traité d'Alliance et de Confédération, des art. 10 et 11 dudit Traité.

« Invite les Puissances Maçonniques Ecossaises, faisant partie de la Confédération des Suprêmes Conseils du Rite Ecossais Ancien Accepté à ne reconnaître comme puissance légitime et régulatrice du Rite Ecossais Ancien Accepté en Italie, que le seul Suprême Conseil confédéré siégeant provisoirement à l'orient de Turin.

« Le souverain grand commandeur : A. AMBERNY 33e.

« Le grand secrétaire chancelier du Rite : JULES DUCHESNE, 33e.

« Par mandement, le chef du Secrétariat général : J. DELACRÉTAZ, 33e.

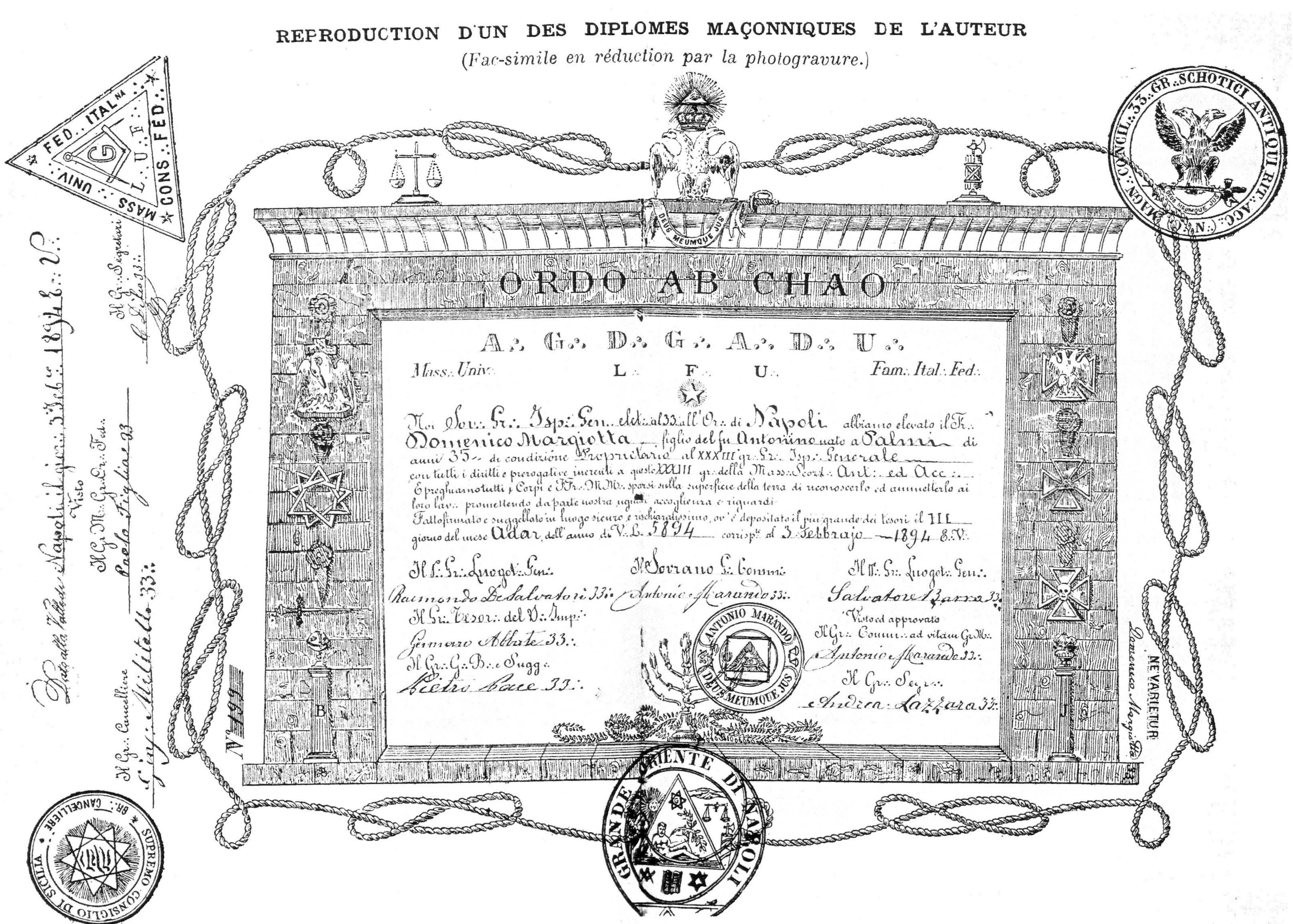
La conséquence naturelle de ce décret a été que le Pouvoir Exécutif de la Confédération du Rite Ecossais a résolu ensuite : « de priver ledit Centre Maçonnique de Rome des avantages qu'il lui avait accordés par le pacte d'union ; de rompre toute relation avec lui ; de le déclarer rebelle et de le considérer irrégulier comme avant le Pacte d'union. Fidèles aux principes de notre Ordre, déclare le Pouvoir Exécutif du Rite, nous faisons connaître cette décision à tous les Suprêmes Conseils confédérés par la stricte application de l'art. 11 du Traité d'Union. »

Naturellement, très chers Frères, le Centre Romain continua ses récriminations contre le Suprême Conseil d'Italie ; alors le président du Suprême Conseil de Suisse proposa au Suprême Conseil d'Italie, d'abord, d'adhérer à une transaction dans l'intérêt de l'Ordre, et ensuite de soumettre la question au prochain Congrès des Suprêmes Conseils confédérés ; mais à cela le même Suprême Conseil d'Italie, siégeant à Turin, s'opposa ; la chose étant contraire aux Grandes Constitutions, il se tenait fort de son droit.

Après quoi, à cause des continuelles récriminations du dit Centre Romain, basées non sur des faits et des circonstances conformes à la vérité, mais sur des captieuses argumentations, le Pouvoir Exécutif du Rite Ecossais, espérant mettre terme à un conflit qui exposait la Maçonnerie italienne aux moqueries de ses adversaires, et croyant pouvoir considérer le Suprême Conseil d'Italie comme transféré de Turin à Rome (ce qui n'était jamais arrivé ni en fait ni en droit) rendait le décret daté du 18 mars 1879, par lequel il reconnaissait implicitement l'irrégulier et rebelle Centre Romain siégeant à la via de la Valle comme transformé en Suprême Conseil d'Italie. Contre ce décret, le vrai et unique Suprême Conseil d'Italie, séant à Turin, protesta auprès de tous

REPRODUCTION D'UN DES DIPLOMES MAÇONNIQUES DE L'AUTEUR

(*Fac-simile en réduction par la photogravure.*)



ORDO AB CHAO

A∴ G∴ D∴ G∴ A∴ D∴ U∴

Mass∴ Univ∴ L∴ F∴ U∴ Fam∴ Ital∴ Fed∴

Noi Sov∴ Gr∴ Isp∴ Gen∴ elet∴ al 33 all'Or∴ di Napoli abbiamo elevato il Fr∴ Domenico Margiotta figlio del fu Antonino nato a Palmi di anni 35∴ di condizione Proprietario al XXXIII gr∴ Gr∴ Isp∴ Generale con tutti i diritti e prerogative inerenti a questo XXXIII gr∴ della Mass∴ Scozz∴ Ant∴ ed Acc∴

E preghiamo tutti i Corpi e FFr∴ MM∴ sparsi sulla superficie della terra di riconoscerlo ed ammetterlo ai loro lav∴ promettendo da parte nostra eguale accoglienza e riguardi

Fatto firmato e suggellato in luogo sicuro e rischiaratissimo, ov'è depositato il più grande dei tesori il III giorno del mese Adar, dell'anno di V∴ L∴ 5894 corrisp.te al 3 Febbrajo 1894 E∴ V∴

Il 1∴ Gr∴ Luogot∴ Gen∴ Raimondo De Salvatori 33∴

Il Sovrano G∴ Comm∴ Antonio Marando 33∴

Il II∴ Gr∴ Luogot∴ Gen∴ Salvatore Barra 33∴

Il Gr∴ Tesor∴ del S∴ Imp∴ Gennaro Abbate 33∴

Il Gr∴ G∴ B∴ e Sugg∴ Pietro Pace 33∴

Visto ed approvato

Il Gr∴ Comm∴ ad vitam Gr∴ M∴ Antonio Marando 33∴

Il Gr∴ Segr∴ Andrea Lazzara 33∴

PATENTE DE SOUVERAIN GRAND INSPECTEUR GÉNÉRAL (33e DEGRÉ) DU RITE ÉCOSSAIS ANCIEN ACCEPTÉ, SUPRÊME CONSEIL FÉDÉRAL DE NAPLES

les Suprêmes Conseils *Confédérés* et *non Confédérés,* lesquels déclarèrent ne faire aucun cas dudit décret et continuer à reconnaître le Suprême Conseil des 33es séant à Turin comme la seule et unique autorité Suprême du Rite Écossais Ancien Accepté pour tout le royaume d'Italie.

Enfin, à la suite du rapport documenté de l'Illustre F. . Eugène Baud, 33e, délégué du Pouvoir Exécutif du Rite Écossais au Congrès convoqué pour le 24 octobre 1881 à Turin, lequel rapport faisait ressortir la plus pure vérité sur le conflit entre Turin et Rome et ne faisait aucune attention aux récriminations continuelles du Centre Romain qui avait trompé le Pouvoir de Lausanne, ledit Pouvoir Exécutif du Rite, revenant aux considérations et au juste jugement qui avaient motivé sa première décision du 9 juin 1877, en réunion extraordinaire du 29 novembre 1881, a rendu et promulgué le décret suivant :

« Le Suprême Conseil de Suisse, Pouvoir Exécutif de la Confédération du Rite Ecossais Ancien Accepté,

« Considérant les observations qui lui ont été présentées par le Suprême Conseil d'Italie siégeant à Turin;

« Vu les articles 8, 10 et 11 du Traité d'Union;

« *Déclare* abroger le décret du 18 mars 1879 émanant du susdit Suprême Conseil de Suisse, Pouvoir Exécutif de la Confédération des Suprêmes Conseils.

« Le souverain grand commandeur : AMBERNY, 33e. - Pour le grand secrétaire chancelier du Rite : JULES BESANÇON, 33e. — Par mandement : le chef du Secrétariat général : J. DELACRÉTAZ, 33e. »

Voilà donc exactement, très chers Frères, comment les choses se sont passées et quelle est en réalité la situation. Le Suprême Conseil siégeant à Turin est le seul reconnu par les Suprêmes Conseils confédérés du Rite Écossais Ancien Accepté ; aux yeux de tous les maçons du monde, il est la seule légale autorité suprême écossaise en Italie et dans ses dépendances. Le Centre Romain est considéré comme schismatique et illégal par les susdits Suprêmes Conseils et il ne peut avoir des relations à l'étranger qu'avec des Centres Maçonniques schismatiques et irréguliers.

Il ne faut pas nous objecter que, le Centre Romain ayant sous son obédience plus d'ateliers que le Suprême Conseil de Turin, il est par conséquent reconnu par la majorité des maçons

d'Italie. Réussir à se faire de nombreux adhérents ne transformera jamais l'illégalité en légalité. En maçonnerie, ce n'est pas le nombre des adhérents qui établit la légitimité. Quand même le Suprême Conseil de Turin devrait rester réduit à une très infime minorité, il ne cesserait jamais pourtant d'être la seule légitime autorité maçonnique suprême en Italie pour le Rite Écossais Ancien et Accepté. Mais il n'est pas vrai qu'il soit réduit à « peu d'intransigeants » comme quelquefois le disent les adhérents de Rome.

Loin de là, il est dignement constitué, comptant un bon nombre de nobles patriotes et d'hommes savants de plusieurs contrées de l'Italie ; il a sa section principale de Turin, dignement organisée avec les charges rituelles (le grand-maître est le vénérable médecin de Garibaldi, le docteur Timoteo Riboli) ; il a ses sections régulières des Vallées de l'Arno, du Tibre et du Sebeto ; il a sous son obédience, dans tous les coins d'Italie, de sérieux ateliers, et il voit en ces jours se rapprocher de lui beaucoup de loges jusqu'à présent dépendantes du Centre Romain, lesquelles, la vérité étant enfin connue, s'empressent de rentrer dans la légalité. Nous vous invitons, très chers Frères, à imiter ce noble exemple, vous rappelant que *la légalité de l'Autorité Maçonnique de laquelle on dépend est de suprême importance*, puisque, suivant le Concordat fait au Convent de Lausanne, art. 17, § 4. « Les Maçons appartenant à des Corps non régulièrement reconnus ne pourront pas jouir des privilèges réservés aux membres faisant partie de la Confédération, à moins de se placer sous l'obédience du Suprême Conseil Écossais constitué dans le territoire où ils sont fixés, et d'obtenir la régularisation de leurs titres maçonniques à partir du 3e grade. » Puisse le G.·. A.·. D.·. L'U.·. couronner nos vœux et faire revivre la vraie Maçonnerie en Italie, la faisant rentrer dans la légalité, sans laquelle il n'y a pas vraie Maçonnerie !

Tous d'un commun accord, nous avons fait signer la présente proclamation par deux FF.·. 33es, beaucoup connus de tous les maçons italiens.

Le souverain grand inspecteur général, membre du Suprême Conseil d'Italie : Colonel Edoardo De Bartolomeis, 33e, délégué pour la Vallée de l'Arno.

Le souverain grand inspecteur général, membre du Suprême Conseil d'Italie : Docteur Teofilo Gay, 33e.

Telle fut notre proclamation, que nous lançâmes par milliers d'exemplaires dans toute l'Italie maçonnique ; et, pour la faire suivre d'un acte immédiat, nous fondâmes la *Loge-Modèle* sous le titre distinctif de *Savonarole*, en en faisant le centre d'opposition à Lemmi pour la Toscane ; ce qui nous valut les foudres de la *Rivista della Massoneria italiana*. Mais les injures envenimées du circoncis de Stamboul et de son digne secrétaire particulier, le perfide Ulisse Bacci, calomniateur de profession, chevalier d'industrie toujours criblé de dettes, n'étaient pas de nature à nous intimider. Certainement Lemmi avait un grand avantage, celui d'être le Chef d'Action Politique dans la haute-maçonnerie ; mais il ne pouvait pas revendiquer son titre devant les loges, dont les neuf dixièmes des membres au moins sont des imparfaits initiés, et l'existence de la haute-maçonnerie centrale universelle doit être tenue rigoureusement secrète, sous peine de mort. D'autre part, ce n'était pas une question de politique anticléricale qui s'agitait, et il nous semblait impossible que l'autorité suprême de Charleston prenne parti contre nous, surtout après l'enquête du F.·. Goodall, que le souverain pontife Albert Pike avait délégué. *C'était uniquement une affaire d'écossisme*, c'est-à-dire une question touchant exclusivement aux intérêts du Rite Écossais, pour la sauvegarde desquels le Suprême Conseil de Suisse est constitué Pouvoir Exécutif de la Confédération Écossaise, *et ce pouvoir est distinct du Directoire Exécutif secret de la haute-maçonnerie centrale, lequel n'a pour attribution que les affaires politiques d'intérêt universel*. Donc, il ne pouvait y avoir confusion de pouvoirs, et celui de Lausanne était pour nous !

Aussi, nous marchions intrépides à notre but, brisant les obstacles de toute sorte que Lemmi nous suscitait. Et alors, nous avons publié le programme du nouveau temple ribolien :

A.·. L.·. G.·. D.·. G.·. A.·. D.·. L'U.·.

PROGRAMME DE LA RESP.·. LOGE-MODÈLE **Savonarola** DE FLORENCE

Notre atelier a pour but *de faire revivre à Florence la vraie et légitime Maçonnerie.*

Pour atteindre ce but, nous nous sommes proposé :

1° De nous constituer sous la dépendance de *la seule légitime autorité suprême maçonnique d'Italie pour le Rite Écossais Ancien et Accepté, laquelle est le Suprême Conseil siégeant à Turin.*

2° De faire une propagande active parmi les maçons italiens qui, ignorant encore les faits, se trouvent sous la dépendance d'un Centre Maçonnique irrégulier et schismatique, afin qu'ils passent à l'obédience de l'autorité légale siégeant à Turin.

3° D'attirer à notre Ordre des profanes donnant de sérieuses garanties qu'ils pourront être des éléments de prospérité pour notre Institution ; nous ne demanderons pas la quantité, mais la qualité. Nous avons la ferme résolution de n'admettre que des hommes qui, comme moralité, intelligence, position sociale et dévouement à notre Ordre, pourront procurer à notre Loge puissance et honneur. Notre devise sera : « Peu, mais bons. »

4° Notre œuvre sera la sainte œuvre de la Maçonnerie : la fraternité des hommes, le soulagement des malheureux, le perfectionnement moral des personnes, le bien de la Patrie.

5° Nous déclarons nous tenir à l'écart, en tant que Loge, de n'importe quelle faction politique ; néanmoins, nous entendons ne rien ménager pour concourir à la bonne allure et à l'amélioration de la chose publique par des moyens légaux et honorables.

6° La question sociale, si palpitante aujourd'hui, sera l'objectif de nos études continuelles et de nos vives préoccupations. Nous nous efforcerons par la presse et par des conférences publiques de contribuer à l'acheminer vers une solution qui fasse droit à toute juste exigence.

7° Pratiquement, nous travaillerons à cette solution, aussitôt que nos moyens nous le permettront, par quelque institution bien réglementée au profit de ceux des déshérités à qui les autres institutions de bienfaisance n'ont pas encore donné assistance.

8° Nous croyons qu'il y a impérieuse nécessité pour la Maçonnerie, et que c'est sa sublime tâche, de se préoccuper du misérable état de choses provenant du conflit interminable entre l'Italie et le Vatican.

Nos populations sont menacées par deux courants contraires, et chacun d'eux est fatal à la Patrie et à la Société : d'un côté, des superstitions condamnées par la raison visent à nous ramener au moyen-âge, foulant aux pieds les droits de la Patrie ; de l'autre côté, l'athéisme et le matérialisme nous ramèneraient encore plus en arrière que le moyen-âge, niant les droits de la conscience. Dans ces tristes conditions, en proclamant la liberté de conscience, nous aurons la sublime mission de travailler à une salutaire solution du problème religieux, laquelle concilie les droits de la conscience avec les droits de la patrie.

Nous implorons sur nos travaux la bénédiction du G.·. A.·. D.·. L'U.·., à la gloire duquel nous les entreprenons.

De la Vallée de l'Arno, Orient de Florence, 2 Février 1886, E.·. V.·.

Par mandement, le Président : Edoardo de Bartolomeis.·.

le Secrétaire : Domenico Margiotta.·.

Neuf mois s'étaient à peine écoulés depuis le moment où nous, les opposants contre Lemmi, nous avions créé cette agitation qui, aux yeux de tous les FF.·. impartiaux, faisait reconnaître le bon droit maçonnique de Riboli, en qui nous avions placé notre confiance. Et voilà que soudain Riboli fit volte-face ; en novembre 1886, le Suprême Conseil de Turin, qui nous avait poussé à la résistance à outrance, capitula de la plus indigne façon, sur l'intervention d'Albert Pike. Ce n'était vraiment pas la peine que le chef suprême ait déclaré, dans la Constitution fondamentale de la haute-maçonnerie, que les Constitutions, Statuts et Règlements de chaque rite resteraient toujours respectés par Charleston, pour qu'il vienne un jour, afin d'être agréable à l'escroc Lemmi, déchirer celles du rite auquel il devait être le plus attaché, le Rite Ecossais dont il était le patriarche, en même temps que président du Suprême Directoire Dogmatique.

Trente mille francs en tout, ainsi que je l'ai dit plus haut, avaient suffi pour fermer la bouche de l'incorruptible F.·. Timoteo Riboli. Mais voici comment les choses se sont passées.

Le Suprême Conseil de Lausanne était dans un grand embarras; en tant que pouvoir exécutif particulier pour les affaires du Rite Ecossais, il était obligé de reconnaître que nous avions raison; et très fausse était la situation de Lemmi, successeur de Petroni à la grande-maîtrise du Grand Orient d'Italie. *Le Chef d'Action Politique de la haute-maçonnerie secrète se trouvait être* UN REBELLE, *en tant que maçon écossais.*

Lemmi demanda donc une nouvelle enquête supérieure, voulant faire détruire les effets de celle du F.·. Albert Goodall, de New-York. Il avait réussi à mettre dans ses intérêts sept hauts-maçons de Charleston : le F.·. William Humphreys et le F.·. Charles Inglesby, le premier grand-maître adjoint, et le second, grand secrétaire de la Grande Loge de la Caroline du Sud; et au Suprême Conseil écossais de Charleston, son grand prieur, le F.·. Crosby Tucker, ainsi que le F.·. Samuel Manning-Todd, grand auditeur, le F.·. Browne, trésorier général, le F.·. Frédérick Weber, secrétaire général, et le F.·. Thomas Caswel, grand ministre d'Etat. Les sept proposèrent la nomination d'un délégué enquêteur choisi dans le Sérénissime Grand Collège des Maçons Emérites et poussèrent au choix du F.·. Philéas Walder, trop lié avec Lemmi pour ne pas lui être favorable, aurait-il eu tort un million de fois.

Voici les points importants du rapport du vieux coquin Walder :

« ... En droit strict, la position est égale pour les deux parties adverses, malgré qu'on ait fait militer quelques apparences en faveur du Suprême Conseil de Turin.

« Il n'est pas nécessaire de remonter aux premières années du

siècle, puisque les puissances maçonniques constituées en Italie à cette époque sont toutes, les unes après les autres, tombées en sommeil si long qu'il fut vraiment celui de la mort. Les puissances maçonniques qui existent aujourd'hui sont des créations nouvelles. La constitution réelle du Grand Orient Italien est du 1er mars 1862 avec le très illustre F.·. Filippo Cordova, député et ancien ministre, pour grand-maître, et le très illustre F.·. Buscaglioni, pour grand-maître adjoint, avec siège à Turin ; nous ne reconnaissons pas d'autre date de fondation pour Turin ; et c'est en cette même année 1862 que s'est constitué dans la même ville un Suprême Conseil du 33e degré, alors qu'il y avait seulement un Consistoire du 32e degré jusqu'alors.

« Mais, d'autre part, et toujours en 1862, des FF.·. 33es appartenant au Consistoire du 32e degré établi à Livourne (Toscane), y constituèrent un Suprême Conseil, et il n'y a pas de motif de le considérer comme ayant été de fondation illégitime, alors que celui de Turin a été reconnu régulier. A Naples, un autre Suprême Conseil avait été constitué, dès l'expulsion des Bourbons. Ces deux Suprêmes Conseils de Livourne et de Naples, et celui de Turin se sont fondus ensemble, au 23 mai 1864, en un seul Suprême Conseil, par obéissance au vote de la 3e assemblée constituante de la Maçonnerie italienne, Convent de Florence, et il fut décidé alors que le nouveau et unique Suprême Conseil serait fixé à Turin ; de ce vote le très illustre F.·. Riboli se tient fort, opinant qu'il a définitivement tout régularisé.

« Cependant, on peut objecter que ce n'est point là une raison valide, si l'on voulait tout remettre en question. En effet, le Convent de Florence (21-24 mai 1864) n'avait pas qualité pour trancher les différends relatifs aux choses des ateliers supérieurs de l'Écossisme. Nous nous sommes fait représenter les procès-verbaux et nous avons constaté que les représentants des ateliers maçonniques à ce Convent se répartissaient ainsi : trente-deux loges symboliques y étaient représentées, et seulement douze ateliers supérieurs du Rite Ecossais. Or, les députés des loges symboliques ont pris part aux votes réglant la question du Suprême Conseil ! Rien n'est plus illégal.

« Je cite ces faits uniquement pour montrer qu'il est imprudent au très illustre F.·. Riboli de soulever la question d'antériorité en faveur du Suprême Conseil dont il est le souverain grand commandeur grand-maître, sous prétexte que le Suprême Con-

seil de Rome, qui a fusionné avec le Grand Orient d'Italie, dont le très illustre F.·. Adriano Lemmi est grand-maître, n'a été établi en siège fixe en cette ville qu'après l'abolition du pouvoir temporel de l'infâme Papauté. Le seul argument et le meilleur est que le Suprême Conseil de Turin a été reconnu par la Mère-Loge du Monde, de Charleston. Mais ne parlons pas de primauté de date, quand il s'agit de fondations faites au milieu d'une confusion sans exemple de tous les plus élémentaires principes du droit maçonnique.

« Le Suprême Conseil de Turin a été investi par Charleston de l'autorité régulatrice du 33e degré ; voilà le fait : mais il a été investi à une époque où le royaume, on peut le dire, était encore plus le Piémont que l'Italie; car, en fait, tant que Venise et Rome n'ont pas été réunies, l'Italie n'existait pas encore. La première année du Suprême Conseil revendicateur dans le présent litige est l'an 1862, et Turin n'a cessé d'être capitale du royaume que par la sanction du vote du parlement, c'est-à-dire en décembre 1864, et l'Italie n'a vraiment existé qu'après le 20 septembre 1870. Or, pendant cette période de 1862 à 1870, un Suprême Conseil aurait pu se constituer à Rome, qui appartenait alors à un autre territoire que celui où Turin a été capitale. D'un rapport du 30 novembre 1862, du très illustre F.·. chevalier Fausti, il résulte qu'un nombre suffisant de 32es étaient fixés à Rome en ce temps-là, et, si un Suprême Conseil n'a pas été constitué, c'est à cause du péril grave dans lequel nos maçons secrets se trouvaient, vu la tyrannie du gouvernement pontifical. Cependant, si ce Suprême Conseil avait pu se constituer, il y aurait aujourd'hui, malgré les Grandes Constitutions du Rite Ecossais Ancien Accepté, deux Suprêmes Conseils dans l'Italie-une, et il n'y aurait pas de raison de supprimer l'un au profit de l'autre.

« Il faut considérer la situation d'un regard très au-dessus de misérables chicanes. Le territoire que gouvernait maçonniquement le Suprême Conseil de Turin a eu une transformation telle, que, sur le point en litige, les Grandes Constitutions du Rite Ecossais ne sont pas applicables dans cette espèce. Ce qu'il faut voir, c'est l'intérêt de l'Ecossisme-un dans l'Italie-une...

« ...Sur le droit, quant au fait des origines, les opinions sont partagées chez plusieurs hauts-maçons non italiens à qui j'ai exposé le cas ; donc, les arguments émis d'un côté et de l'autre sont également soutenables. C'est pourquoi en Italie le droit du

Suprême Conseil de Rome a pu paraître légitime à la majorité : en effet, en basant le calcul sur les loges, on voit que le Grand Orient d'Italie, en union avec le Suprême Conseil de Rome, a 15.380 frères dans son obédience (181 loges), tandis que le Suprême Conseil de Turin a seulement 6,153 frères dans son obédience (44 loges)...

«... En résumé, les agitations provoquées contre le Suprême Conseil de Rome sont un scandale, qu'il est urgent de faire cesser. Nous n'avons pas à nous arrêter aux réclamations de quelques jeunes frères à tête chaude, et j'ai la conviction personnelle que les anciens entendront la voix de la raison. J'ai vu les principaux d'entre eux; je les ai objurgués; la pacification est faisable, sans découvrir à qui ne doit pas les connaître les rouages de notre administration suprême. Plusieurs agitateurs ont fort abusé de ce que le très illustre F.·. Adriano Lemmi est tenu de ne pas faire acte d'autorité en ce litige et de se limiter à ses droits de 33e écossais; cet abus doit avoir un terme, et l'heure est venue d'en finir.

« Pour le surplus de quelques-unes des considérations que j'ai exposées, et en bonne justice, à raison de ce que l'investiture a été donnée par le pouvoir suprême du Rite en un temps où n'était pas prévue la situation actuelle, ce serait à la Fédération du Rite Ecossais Ancien Accepté que reviendrait la charge de l'indemnité à attribuer au très illustre F.·. Timoteo Riboli. Néanmoins, les ressources extraordinaires étant aujourd'hui plus que suffisantes, je propose au Sérénissime Grand Collège d'imputer les fonds de l'indemnité au chapitre VII de la propagande et que le versement soit fait, au prochain exercice, par la caisse centrale de Berlin. « Signé : Netzakh — 686. »

« Netzakh » est le pseudonyme palladique de Philéas Walder, comme membre du Sérénissime Grand Collège des Maçons Emérites; 686 est son nombre nominal secret.

Et voilà comment et pourquoi Riboli, après s'être montré plus indomptable que Giorgio Tamajo, et nous ayant excité à la lutte, a fait sa soumission à Lemmi. Il ne savait pas la somme payée à Tamajo; avec lui, la caisse centrale de Berlin a réalisé une bonne économie, puisque Giorgio a réussi à se faire donner 20,000 fr. de plus que Timoteo. En

outre, le docteur grand-maître, sur ce qu'il a palpé, a été obligé de sacrifier un pot-de-vin de 8.000 fr., qui furent partagés entre les *honnêtes* frères de Bartolomeis et Gay, qui avaient crié si fort.

Le Suprême Conseil de Turin, qui capitula si honteusement, se composait des FF.·. Timoteo Riboli, souverain grand commandeur grand-maître ; Mauricio Berthet, lieutenant grand commandeur; Orsini, grand ministre d'Etat; Giovanni Cecconi, grand secrétaire chancelier; Tiorelti, grand garde des sceaux; Schiavoni, grand maître des cérémonies; E. Dumontel, grand trésorier général; Edoardo de Bartolomeis, grand capitaine des gardes; Anselmo Carpi, grand porte-étendard.

De Bartolomeis et Teofilo Gay furent nommés, dans le Suprême Conseil de Lemmi, le premier, grand capitaine d'armes, le second, grand orateur.

Anselmo Carpi, dont on vient de lire le nom, était un intime ami de Lemmi, et c'est lui qui prépara Riboli à avoir avec Philéas Walder l'entrevue où fut débattu le prix de la capitulation. Carpi avait appartenu, dès 1860, au chapitre de Rose-Croix établi à Livourne sous le titre *Gli Amici dei Veri Virtuosi*, dont le Très-Sage (président) était le juif Israël Costa, autre ami de Lemmi. Carpi reçut souvent le livournais Adriano dans son appartement du second étage à la via della Pace, n° 14; Israël Costa et lui s'y livraient aux plus criminelles pratiques de l'occultisme, et Lemmi porte toujours sur lui un talisman qu'Israël Costa lui fabriqua le 2 octobre 1864, dans des circonstances mémorables. Mazzini employait alors Adriano à créer de l'agitation contre la célèbre convention du 15 septembre, par laquelle Victor-Emmanuel s'était engagé vis-à-vis de Napoléon III à ne pas s'emparer de Rome. Le parlement allait se réunir le 5 octobre à Turin, et Lemmi était porteur d'une importante lettre de Mazzini contre la Papauté. Notre Adriano rendait visite ce jour-là

(le 2) à sa ville natale ; il y eut importante réunion en son honneur chez les *Amici Veri Virtuosi*, dont le chapitre s'était augmenté, depuis deux ans, d'un aréopage de Kadosch. En plus de Carpi et des frères restés inconnus, il y avait là trois juifs, le professeur de langues Israël Costa, Gabriel de Paz, chancelier de l'université israélite, Alvarenga, négociant livournais, et un cabaliste, renégat très enjuivé, le docteur Martinetti. Le talisman, sous forme de médaille heptagonale, fut béni sataniquement pour porter bonheur à Lemmi, et on y grava des signes d'exécration contre la Rome papale ; on assure que, depuis lors, Adriano, le portant sous sa chemise, ne l'a jamais quitté.

Pour revenir à l'abdication de Riboli et Tamajo, il est bon de dire que ces deux vendus s'imaginèrent cacher leur honte en jouant une comédie : ils simulèrent prendre Lemmi comme leur délégué temporaire et reçurent l'honorariat *ad vitam* ; l'honneur était sauvé ! C'est ce que le F.·. de Bartholomeis, connaissant mon caractère inflexible, mais voulant me ménager ou espérant tromper ma clairvoyance, eut le... courage de me notifier en ces termes (le 24 décembre 1886) *que l'union maçonnique en Italie était enfin accomplie par la nomination de Riboli comme souverain grand commandeur ad vitam et que Lemmi n'était que souverain grand commandeur délégué !*

Et afin que la farce soit complète, on réunit à Florence, les 27 et 28 janvier 1887, sur convocation de Tamajo et Riboli, sept compères de Turin et sept de Rome, qui ratifièrent tout, en ayant l'air de voter librement ce qui était imposé en secret par Charleston ; après quoi, on distribua dans tous les ateliers italiens des grades écossais un balustre contenant les trois documents que voici :

I. — PROCLAMATION

A tous les Suprêmes Conseils du 33e et dernier degré du Rite

Ecossais Ancien et Accepté, régulièrement constitués et reconnus dans toutes les parties du monde.

Très puissants, illustres, vénérés et chers Frères :

La complète unification de la Maçonnerie Ecossaise pour la juridiction italienne est un fait accompli ; un Suprême Conseil du 33e degré existe en Italie à l'état unique et gouverne de Rome, la capitale de la nation, tous les corps maçonniques et tous les Frères de l'ancien et vénéré Rite Ecossais.

Comme nous l'avions annoncé dans notre précédent balustre du 11 décembre 1886, quatorze frères 33rs, sept de Turin et sept de Rome, se sont réunis les 27 et 28 du mois de janvier dernier, dans la vallée de l'Arno, à Florence, et ont exercé leur mandat d'élus légitimes et de représentants reconnus, en procédant, avec la régularité la plus grande, aux élections de tous les dignitaires du Suprême Conseil unique des 33es.

Pour le poste élevé de souverain grand commandeur, les délégués ont porté leurs suffrages sur notre vénéré et très cher Adriano Lemmi, 33e et grand-maître de l'ordre au Grand Orient d'Italie.

Celui-ci, tout en protestant de sa reconnaissance pour ce grand honneur, a voulu que nous, souverains grands commandeurs ad vitam, prenant acte du vote des délégués, nous lui conférions toute l'autorité pour laquelle ceux-ci l'avaient désigné et dont il était vraiment digne. Et nous, applaudissant à une aussi sage et aussi fraternelle résolution, nous lui avons délégué pour neuf années notre souveraine puissance, que lui, avec le titre de souverain grand commandeur délégué, il a déjà assumée et qu'il exerce en notre nom et par notre mandat.

Nous vous invitons, en conséquence, très puissants, illustres, vénérés et chers Frères, à vouloir bien reconnaître au très puissant Frère Adriano Lemmi, 33e, l'autorité que nous lui avons librement déléguée et à lui transmettre désormais vos communications officielles.

En vous faisant part de ce grand évènement, nous vous prions de vouloir bien continuer au Suprême Conseil unique des 33es pour la juridiction italienne votre fraternelle bienveillance et le concours toujours désiré et toujours si précieux de votre solidarité, de vos lumières et de votre amitié.

Nous nous considérons comme véritablement très heureux d'être parvenus, à la satisfaction de nos Frères italiens, à réunir en un

seul corps la Maçonnerie (écossaise) de notre pays ; rendue ainsi mieux disciplinée et par conséquent plus forte, elle pourra plus efficacement concourir, avec les autres familles-sœurs du monde, à la propagation et à la défense des éternels principes et des vertus élevées de notre sublime Art-Royal.

Veuillez agréer, très puissants, illustres, vénérés et chers Frères, nos fervents souhaits de force, de paix et de prospérité, et notre accolade maçonnique la plus affectueuse.

Donné au siège du Suprême Conseil des 33es, dans la vallée du Tibre, à l'orient de Rome, le 28e jour du 12e mois de l'année de la Vraie Lumière 0005886 (ère vulgaire : le 28 février 1887).

Les Souverains Grands Commandeurs ad Vitam :
GIORGIO TAMAJO, 33e. — TIMOTEO RIBOLI, 33e.

II. — DÉLÉGATION

Nous, souverains grands commandeurs ad vitam du Suprême Conseil des 33es (pour la juridiction italienne), heureusement réunis désormais en un corps unique ayant son siège à Rome, capitale de la nation, prenant acte du vote émis par nos représentants légitimes constitués en congrès, les 27 et 28 janvier 1887, à Florence, nous reconnaissons le très puissant Frère grand-maître Adriano Lemmi, 33e, comme notre délégué souverain grand commandeur ; et, pour une durée de neuf années, nous lui conférons l'autorité la plus ample et la plus illimitée pour représenter et gouverner la Maçonnerie du Rite Écossais Ancien et Accepté en Italie et dans les colonies italiennes.

Donné au siège du Suprême Conseil des 33es, dans la vallée du Tibre, à l'orient de Rome, le 10e jour du 12e mois de l'an de la Vraie Lumière 0005886 (ère vulgaire : le 10 février 1887).

Les Souverains Grands Commandeurs ad Vitam pour la juridiction italienne :
GIORGIO TAMAJO, 33e. — TIMOTEO RIBOLI, 33e.

III. — ACCEPTATION (1)

Je soussigné, Adriano Lemmi, 33e, grand-maître et président

(1) Ceci est le texte complet. Le second alinéa du troisième document a été retranché sur les circulaires des ateliers de l'Ecossisme et ne figure que sur les circulaires remises aux triangles. La reproduction des deux premiers documents a été la même partout.

du conseil de l'ordre au Grand Orient d'Italie, vu le vote émis par le congrès de Florence en sa séance du 28 janvier dernier, vu la délégation ci-dessus, émanant des souverains grands commandeurs ad vitam du Suprême Conseil unique des 33es pour la juridiction italienne, m'inspirant avant tout de ma foi profonde en notre Dieu que je prie de m'éclairer chaque jour davantage et de m'accorder les forces nécessaires à l'accomplissement de la mission à moi donnée par la confiance de mes Frères ;

Voulant de tout mon cœur conduire la digne Maçonnerie Italienne dans les voies qui sont et seront reconnues les plus propices à hâter le succès final de notre lutte pour l'écrasement de l'infâme vicaire terrestre du haïssable ennemi de notre Dieu, j'écris ici, sur ce parchemin consacré selon nos mystères, l'acceptation loyale que voici, sincèrement et sans arrière-pensée aucune, et je la signe de mon sang :

J'accepte la mission de diriger temporairement les destinées du Rite Ecossais en Italie, en qualité de souverain grand commandeur délégué, et je jure de ne jamais faillir à la confiance de mes illustres et très puissants Frères 33es, parfaits initiés, régulièrement élus et saintement éclairés.

Fait et signé, le 12e jour du 12e mois de l'an de la Vraie Lumière 0005886 (ère vulgaire : 12 février 1887), de l'orient de Rome, dans la vallée du Tibre, sous la voûte céleste, aux 41°54 de latitude et 10°7 de longitude est de son zénith, au siège du Suprême Conseil des souverains grands inspecteurs généraux, chevaliers grands élus grands commandeurs du Saint-Empire, du 33e et dernier degré du Rite Ecossais Ancien et Accepté de la Maçonnerie, siégeant à Rome pour la juridiction italienne.

Le Souverain Grand Commandeur délégué :
ADRIANO LEMMI, 33e.

Comme si cela ne suffisait pas encore, Riboli envoya une circulaire à tous les Suprêmes Conseils écossais, confédérés ou non, dans laquelle il disait :

« Le grand mérite de l'acte d'union de la Maçonnerie italienne revient à l'illustre Frère Adriano Lemmi. En ce qui me concerne, je m'en tenais, comme mon illustre prédécesseur le comte Alexandre de Milbitz, aux résolutions du convent de Lausanne, et je n'aurais jamais consenti à l'union sans la noble intervention du frère Lemmi.

« D'autre part, *l'illustre Frère Albert Pike m'a réconforté ;* et maintenant, je m'en vais content et fier, non sans transmettre, au nom de l'humanité, aux grands dignitaires des Suprêmes Conseils confédérés et non confédérés, l'expression de mes sentiments de reconnaissance les plus vifs, pour leur fermeté et leurs bons conseils.

« Notre Rite avait besoin, en Italie aussi, de s'élever à la hauteur du Grand Facteur que nous vénérons sous la formule « grand architecte de l'univers » ou, Dieu, si on veut l'appeler ainsi, lequel Grand Facteur accomplit comme législateur la rédemption de l'humanité, sans que ni les mensonges ni les exagérations puissent modifier ses principes ni son but final;

« Afin donc de rassurer tous les Suprêmes Conseils du 33e degré qui sont au monde sur la véritable signification de cet évènement, je porte à leur connaissance la présente déclaration, et je la joins aux documents officiels relatifs à l'union définitive des ateliers de l'écossisme italien. En même temps, je leur renouvelle mes salutations fraternelles.

« Dr TIMOTEO RIBOLI, 33e
« *Souverain Grand Commandeur ad Vitam.* »

Moi, je savais à quoi m'en tenir ; je n'avais pas été la dupe des belles phrases du vendu Edoardo de Bartolomeis ; et ce qu'il m'avait annoncé dans sa lettre du *24 décembre 1886* COMME CHOSE FAITE était la preuve que le vote des *27-28 janvier 1887* était une cynique mystification pour les imparfaits initiés.

Cependant, j'ai voulu avoir une entrevue avec le chef également vendu Timoteo Riboli ; je suis allé à Turin, je lui ai fait visite à son domicile, via Academia Albertina, n° 29, et il m'a dit :

« — Charleston n'a été pour rien dans l'arrangement. C'est seulement à cause de l'intervention de très puissants frères italiens, parmi lesquels Aurelio Saffi et autres, que le Suprême Conseil de Turin a consenti à fusionner avec celui de Rome, gardant cependant la suprématie nominale, si bien qu'Adriano Lemmi n'est grand commandeur du

Suprême Conseil que sur ma délégation, et c'est toujours moi qui reste au sommet de la pyramide maçonnique : le centre de Turin est toujours considéré comme le centre suprême pour toute l'Italie, et c'est lui qui reçoit et accepte en matière d'Ecossisme les instructions de Charleston, Mère-Conseil du Monde. »

Le vieux traître, après avoir tenté de disculper le bandit Adriano de la fameuse accusation relative à l'affaire des Tabacs et du vol chez le docteur Grand-Boubagne à Marseille, dont quelques-uns déjà avaient entendu parler, m'a dit encore :

« — Mais, mon ami, la Maçonnerie doit être reconnaissante à Lemmi ; car c'est lui qui, aidé par le frère Crispi, lui a donné l'impulsion d'une hostilité ouverte contre le Vatican, déclarant à cet antre de la superstition et de l'obscurantisme une guerre sans quartier. Je vous prie, pour cela, d'être fidèle à Lemmi, comme vous avez été fidèle envers moi ; et rappelez-vous que Jésus-Christ n'était que franc-maçon comme nous, et qu'il a conquis le monde avec des paroles d'amour et de pardon. C'est vrai, Lemmi a été quelquefois coupable ; mais il faut oublier son passé et lui pardonner, si nous voulons le triomphe de la famille maçonnique. »

Une telle bassesse, avec tant d'hypocrisie, me répugnait ; je me suis levé et suis parti sans même dire adieu à ce vieux fourbe vénal. Tout cet égout maçonnique me soulevait le cœur. J'étais résolu à me mettre « en sommeil » pour toujours, ainsi que plusieurs autres l'ont fait, lesquels n'ont pas voulu s'accommoder du nouvel état de choses.

Mais, après réflexion, je crus devoir me contenter de changer de rite ; fâcheuse inspiration qui ne devait guère m'améliorer dans le sens religieux. Néanmoins, j'ai dû à cette décision de ne pas perdre de vue le malfaiteur Lemmi ; et je crois aussi avoir bien fait de donner tous ces détails

sur la manière dont notre héros sataniste a manœuvré pour parvenir à être, en titre et en fait, le seul grand-maître de l'Ecossisme en Italie, afin d'avoir le champ tout à fait libre pour mieux comploter contre l'Eglise et diriger à son gré officiellement les loges dans la guerre infernale.

On verra plus loin qu'il a répété exactement les mêmes manœuvres, ruses, perfidies et corruption par l'or, pour absorber le souverain pontificat de la maçonnerie universelle, en éliminant le chef suprême de Charleston, comme il avait absorbé la souveraine grande-maîtrise de l'Ecossisme italien, en éliminant le grand commandeur de Turin.

III

Le Congrès maçonnique de Milan

(28 septembre—3 octobre 1881)

ET LA PROPAGANDE ANTICLÉRICALE

Le 20 juin 1881, le Suprême Conseil de Charleston et la Haute-Maçonnerie firent une grande perte. Le docteur Gallatin Mackey, *l'alter ego* du Chef Suprême, l'homme à qui Albert Pike devait sa première importante élévation, cessait de vivre à Fortress-Montroe, en paisible villégiature. Il était né à Charleston le 11 mars 1807, et avait fait ses études au collège de la Caroline du Sud, où il fut reçu docteur en médecine en 1832. Pendant toute sa vie, il a exercé sa profession à Charleston, où il avait su conquérir de nombreuses amitiés ; mais en même temps il ne négligeait pas l'étude de l'occultisme, auquel il s'était consacré dès 1844. C'est en 1838 que le docteur se lia intimément avec Albert Pike : et en 1849 il avait été le fondateur d'un organe destiné aux initiés de la vraie lumière, le *Southern and Western Masonic Miscellany*. Ensuite, de concert avec Pike, il fonda la *Masonic Quarterly Rewiew*, revue destinée à propager les doctrines maçonniques même dans le monde profane. En 1845, il avait publié à New-York le *Lexicon of Freemasonry*, ouvrage qui lui fit une grande renommée dans les milieux maçonniques, où il était considéré comme l'auteur sacré de la maçonnerie américaine. Il a publié aussi d'autres importants ouvrages maçonniques, tels que l'*History of Freemasonry in South Carolina*, le *Manual of the Lodge*, le *Masonic Ritualist*, le *Symbolism of Freemasonry*, l'*Encyclopœdia of Freemasonry*, ouvrages très fort goûtés des francs-maçons et qui ont eu un certain retentissement.

La mort de Mackey plongea Pike dans une profonde douleur et le chef suprême voulut attester publiquement la grande estime qu'il avait pour son lieutenant, qu'il considérait comme membre de sa propre famille, comme la moitié de son âme : il lui rendit des honneurs funèbres qui firent époque ; bien plus, il garda le deuil pendant onze mois.

Or, en cette même année de la mort de Mackey à Charleston, Adriano Lemmi, chef du Souverain Directoire Exécutif à Rome, avait commencé à travailler à la déchristianisation de l'Italie catholique, donnant, sous sa direction invisible, une organisation aux forces éparses des anticléricaux de la Péninsule.

Mazzini ne s'était pas trompé sur la valeur de Lemmi pour faire le mal, quand il le désigna comme son successeur au Souverain Directoire Exécutif. Lemmi a déployé toujours la plus grande ardeur dans la persécution contre l'Eglise et une haine sauvage contre la Papauté, se montrant digne de la confiance qu'avait placée en lui le fameux conspirateur. Aussi, à cause de son activité extraordinaire, Garibaldi disait que sans Lemmi rien ne pouvait se faire de sérieux dans la grande lutte pour la destruction du catholicisme romain ; car nous ne devons pas oublier que la Maçonnerie ne vise pas le protestantisme qui est un christianisme en voie de décomposition.

L'estime que Garibaldi avait pour le voleur de Marseille, résulte de la lettre qu'il adressa au F.·. Pietro Corsigli sous la date du 15 octobre 1880, et dont voici des extraits :

« Notre organisation gouvernementale est mauvaise ; l'abaissement physique et moral de notre nation a pour cause l'éducation cléricale. Mais, pour comble de malheur, nous sommes des paresseux, nous ne savons pas agir. Il faut remuer le gouvernement, il faut que les loges le secouent. Messineo m'a envoyé une longue lettre de Palerme ; il m'invite à rappeler

à Lemmi qu'il est temps de faire quelque chose en Italie. Je sais bien que Lemmi ne peut pas suffire à tout ; il se doit d'abord aux intérêts généraux de l'institution ; mais Mazzoni et Petroni ont passé l'âge de l'activité, et si Lemmi ne décide rien au sujet de notre pays, rien ne se fera. C'est pourtant en Italie qu'il faut agir.

« Je vous résume ainsi la lettre de Messineo, mon cher Pietro, et j'ajoute que Messineo a tout à fait raison.

« Puisque vous allez à Rome le mois prochain, voyez Lemmi ; dites-lui *que ce qui est nécessaire ne lui sera pas refusé.* J'ai vu récemment un F.·. américain, qui est venu me visiter dans ma solitude. Il m'a fait part *des bonnes dispositions des Emérites à l'égard de Lemmi ; il peut donc marcher.* En avant ! toujours en avant !

« Si l'on ne secoue pas la torpeur du gouvernement, tout le travail déjà fait sera bientôt perdu ; l'ennemi reprendra peu à peu les positions d'où nous l'avons délogé. Vous connaissez le vieux dicton : les nonnes, les moines, les prêtres et les poulets ne sont jamais satisfaits. Le Vatican nous mangera, si nous ne le mangeons pas.

« Sous peine d'infamie, un peuple ne doit pas consentir à être la risée du monde, et l'on se moque partout de nous, en nous voyant encore si encapucinés. Agissons, agissons !

« Nous sommes d'accord, maçons de tous les pays, pour exterminer le monstre clérical ; mais alors pourquoi se préoccuper d'agir partout, excepté en Italie, où la Maçonnerie maintenant s'endort ? Où est le trou, là est la bête. Dites-le bien à Lemmi, non pas que son zèle ait besoin d'être stimulé, mais afin de le pousser à diriger tous ses efforts chez nous. Il y a nécessité, ainsi que Messineo le dit très justement. »

Dans cette lettre Garibaldi parle des *bonnes dispositions des Emérites* à l'égard de Lemmi, et dit : *il peut donc marcher.* Et, en effet, pour la propagation de la Maçonnerie en Italie et pour la guerre contre le « monstre clérical », on n'a pas refusé à Lemmi ce qu'il a demandé. Nous savons que des sommes considérables ont été envoyées à plusieurs reprises, au chef du Souverain Directoire Exécutif, par les hauts-maçons anglais et américains, afin qu'il pût fonder

des nouvelles Loges dans la Péninsule, et faire « la guerre au Pape de la superstition » ; mais Lemmi, qui est un bon juif, a pensé de garder une grande part de l'argent reçu et le consacrer à ses spéculations particulières, le prêtant à usure. Ce détournement de l'argent anglais et américain, s'élève à plus de quatre cent mille francs ; et Lemmi pour faire de la propagande s'est dit qu'il valait mieux frapper les loges de contributions forcées. Les pauvres loges ne pouvaient pas se soustraire à cet impôt, si elles voulaient exister ; car Lemmi, après trois avertissements inutiles, promulguait un décret de radiation. De là les plaintes adressées contre Lemmi, au Suprême Directoire Dogmatique de Charleston ; mais Albert Pike n'en a jamais eu connaissance, car le vieux Philéas Walder, complice nécessaire de Lemmi, parce qu'ils partageaient l'argent extorqué à la Maçonnerie, étant membre du Sérénissime Grand Collège des Maçons Emérites, confisquait et supprimait toute plainte envoyée contre son ami au Suprême Tribunal.

Cela prouve une fois de plus que Lemmi est un vulgaire filou, et qu'il a profité de sa position de chef du Souverain Directoire Exécutif pour exploiter tout le monde, non seulement profane, mais aussi maçonnique.

Cependant Pike avait toujours une confiance absolue en Lemmi à cause de l'âme haineuse qu'il possédait; et quand Lemmi lui fit savoir qu'il préparait le plan pour un Congrès Maçonnique à Milan, le grand-maître suprême, sous la date du 5 décembre 1880, lui répondit :

« J'approuve le projet de Congrès Maçonnique italien. Il est indubitable qu'il y a lieu de provoquer une agitation par les Loges de la Péninsule ; mais, d'autre part, calmez l'action en Bavière, et consacrez-vous tout entier à faire réussir la réunion de Milan.

« Il faut ruiner à bref délai les influences cléricales en Italie ; les lois contre les congrégations religieuses n'y sont point observées. Etait-ce donc la peine de tant travailler à les obtenir ?

« Et les écoles ? On y donne toujours l'instruction catholique Par les Loges, faites protester. Il faudrait même que le Congrès émît un vœu en faveur de la création de lycées de filles ; mais obtenez cela, en prenant les précautions utiles et en ayant soin d'obtenir aussi qu'on n'y place aucun prêtre aumônier.

« Il sera bon de faire voter un ordre du jour quelconque, témoignant que les Loges ont à cœur la solution de la question sociale dans le sens favorable aux Ouvriers.

« A raison de cet ordre du jour, vous pourrez publier un résumé des travaux du Congrès, et vous mettrez à profit cette publication pour opérer en 214 (1).

« Je m'en rapporte à vous en ce qui concerne l'opportunité ou l'inopportunité d'étendre aux Loges l'institution des Messagers. »

Il ne sera pas inutile pour le lecteur de savoir ce qu'il a été décidé par le Congrès Maçonnique qui eut lieu à Milan en 1881, pour voir si les ordres d'Albert Pike et les désirs de Garibaldi ont été accueillis.

Les résolutions donc votées furent les suivantes :

« **I**. La Franc-Maçonnerie italienne considère que la solution de la question sociale mérite non seulement l'étude, mais aussi l'action des Loges. Elle constate que le gouvernement n'a pas accompli son devoir en ce qui concerne les innombrables œuvres dites Œuvres Pies qui ont été fondées par le cléricalisme, pour corrompre le peuple, sous l'étiquette menteuse de la charité. Les mœurs de la patrie sont ainsi en péril et ont besoin d'être réformées, ainsi que les lois. Les Œuvres Pies devront donc être transformées par le gouvernement en institutions de prévoyance pour la classe ouvrière.

« **II**. Sur la demande d'un certain nombre de Frères, le Congrès décide que les femmes ne seront plus désormais tenues à l'écart de la Franc-Maçonnerie. Des Loges féminines seront constituées au plus tôt.

« **III**. Le Congrès est d'avis qu'il y a lieu également de constituer au plus tôt des Loges d'ouvriers, tant à la ville qu'à la cam-

(1) L'expression « opérer en 214 » rappelle la circulaire n° 214 rédigée en 1872 par Pike à la haute-maçonnerie au sujet des Loges de Femmes, dont il faisait nier l'existence dans le monde profane et parmi les maçons imparfaitement initiés.

pagne, et qu'elles devront être organisées de façon à ce que l'initiation des prolétaires soit le moins coûteuse possible et même gratuite, sauf une cotisation insignifiante pour couvrir les frais indispensables.

« **IV**. Le Congrès décide que, par les soins de l'autorité maçonnique, il sera institué un corps de *Messagers secrets,* lesquels seront choisis parmi les maçons de condition complètement libre et dont le dévouement à l'Ordre aura été depuis longtemps éprouvé ; ces messagers ne seront inscrits à aucune Loge particulière et relèveront directement de l'autorité centrale de la Maçonnerie italienne ; ils auront pour mission de communiquer à tous les Ateliers les ordres et les instructions du Chef.

« **V**. Il sera créé, d'autre part, un corps de Frères propagandistes, dont la fonction sera de voyager de ville en ville, comme colporteurs et marchands de toute espèce, pour répandre partout, et notamment parmi les populations rurales, des opinions favorables à la Maçonnerie, pour en faire l'éloge adroitement parmi les profanes et la défendre contre les préjugés ; ces propagandistes, qui ne se feront point connaître pour maçons et qui, dans leurs pérégrinations, s'abstiendront de toute visite aux locaux maçonniques, seront dénommés *Frères Ambulants*.

« **VI**. Lorsque l'Ordre aura intérêt à initier un personnage de condition sociale très élevée ou qui sera, pour un motif à apprécier par le Grand-Maître, dans une situation commandant la réserve la plus absolue et le secret le plus rigoureux, son initiation sera connue uniquement du Grand-Maître Adjoint, du Grand-Secrétaire et du Grand Trésorier.

« **VII**. Le Congrès déclare que la solution de la question sociale, dans le sens qui doit donner satisfaction aux revendications légitimes des travailleurs, est l'objet des constantes études et des hautes préoccupations de la Franc-Maçonnerie italienne. Les Loges sont autorisées à ouvrir, dans leur sein, des débats ayant pour but de trouver les moyens pratiques de faire aboutir auprès des pouvoirs publics toute mesure tendant à l'extinction du paupérisme et à l'amélioration du sort des classes laborieuses.

« Ce septième vœu du Congrès, adopté à l'unanimité, sera publié (1). »

(1) L'amélioration du sort des classes laborieuses a été énergiquement résolue en Sicile, sur les ordres du Frère 33e Francesco Crispi.

« **VIII.** Le Congrès décide qu'il y a lieu d'organiser secrètement les forces libérales de l'Italie et que les Loges doivent agir plus que jamais de telle sorte que la majorité de la représentation nationale au Parlement soit acquise à la Franc-Maçonnerie.

« Le Congrès adopte pour l'Italie le règlement édicté par le Grand Orient de France en 1848 (Ère Vulgaire), sous le titre *Règlement maçonnique des mesures à prendre dans les cas d'élections.* »

« **IX.** Le Congrès décide que le principal but des efforts de la Franc-Maçonnerie italienne sera, *pour le présent*, d'obtenir du gouvernement :

« *a*) La régularisation du patrimoine ecclésiastique, dont la propriété appartient à l'Etat et dont l'administration appartient aux pouvoirs civils ;

« *b)* L'application énergique de toutes les lois existantes qui assurent à la société civile son indépendance absolue vis-à-vis des influences cléricales ;

« *c)* L'observation rigoureuse des lois existantes en vertu desquelles les congrégations religieuses devraient être supprimées, et la proposition de toutes mesures de nature à empêcher que ces lois ne soient éludées ;

président du conseil des ministres, ministre de l'intérieur et ami intime du juif Adriano Lemmi.

En effet, le sort des populations siciliennes qui demandaient avec moins d'humilité qu'aux temps passés, du pain, du travail et le droit à l'existence, a été tout dernièrement amélioré sur le champ, aux soins paternels du gouvernement humanitaire de Crispi, par le fusil et le sabre des soldats.

L'amélioration consiste dans les petites sommes de :

Morts	85
Blessés grièvement	650
Ecroués	10.000
En fuite (chiffre minimum)	5.000

Dans tous les mouvements révolutionnaires, on n'avait jamais mis en prison tant de personnes.

Le gouvernement autrichien était un *tyran*, le gouvernement italien de Crispi est *le père de toutes les libertés*. A cette différence, il faut s'incliner.

Dario Papa écrit, dans l'*Italia del Popolo*, sur le compte de Crispi, lequel, pendant son exil, a été toujours *agitateur* et *agité* :

« Jadis vint Crispi même en cachette en Italie, comme il dit dans son autobiographie, pour lancer de ces bombes que n'ont pas lancé les prétendus socialistes de Sicile, ni les soi-disant anarchistes de la Lunigiana, auxquels il app rêta des balles et des menottes. »

« *d)* La promulgation de la loi sur les biens des congrégations religieuses (confiscation) ;

« *e)* La suppression de toute instruction religieuse dans les écoles ;

« *f)* La création de collèges pour jeunes filles, où celles-ci soient à l'abri de toute influence cléricale quelconque.

« **X**. Enfin, le Congrès décide que, par l'initiative de l'autorité maçonnique, il sera procédé à la création d'un grand parti anticlérical, sans distinction d'opinion politique, et dont le but sera de combattre et de détruire le cléricalisme par tous les moyens, quels qu'ils soient. »

Adriano Lemmi a aussitôt obéi aux résolutions du Congrès qu'il avait dictées et aux ordres d'Albert Pike, chef suprême de la franc-maçonnerie, en fondant, le 13 juillet 1881, dans la Ville Sainte, les dix cercles anticléricaux suivants, dont les frais d'installation et de location ont été payés par la caisse du Souverain Directoire Exécutif de Rome :

(1. *Circolo anticlericale del rione Ponte* (dont fut président le F.·. Nino de Andréis, 33°). — 2. *Circolo anticlericale del rione Monte-Esquilino.* — 3. *Circolo anticlericale dei rioni Trastevere-Sant'Angelo-Ripa.* — 4. *Circolo anticlericale del rione Borgo* (dont fut président le F.·. colonel Achille Maïocchi, député, un des lieutenants lucifériens de Lemmi ; ce cercle fut établi à proximité du Vatican). — 5. *Circolo anticlericale del rione Pigna.* — 6. *Circolo anticlericale del rione Campo-Marzio.* — 7. *Circolo anticlericale del rione Regola.* — 8. *Circolo anticlericale dei rioni Trevi-Colonna* (dont fut président le F.·. Ettore Ferrari, autre lieutenant de Lemmi). — 9. *Circolo anticlericale del rione Monte-Testaccio.* — 10. *Circolo anticlericale del rione Campitelli.*

L'exemple de Rome fut suivi, par ordre de Lemmi, presque dans toutes les villes plus importantes de la Péninsule, à cause du travail des Loges, qui poussaient dans le monde profane à l'organisation de cercles anticléricaux.

Mais le travail en Italie n'était pas suffisant pour la haine de Lemmi : il voulut que des cercles anticléricaux fussent fondés même à l'étranger, où il savait que ses frères en maçonnerie auraient tout fait pour lui être agréable.

Dans l'espace d'un an, Lemmi avait obtenu en Italie un résultat si étonnant que le frère espagnol Agapito Balaguer écrivait, en 1883, au souverain grand maître du Suprême Conseil d'Espagne en ces termes :

« A cette heure, il n'est pas une ville italienne de plus de 8.000 habitants qui n'ait son cercle anticlérical ouvrier. La propagande contre la superstition catholique a pris, dans ce pays, des proportions inouïes, dont nous ne saurions trop nous réjouir.

« Toutefois, les Italiens n'ont pas un fonctionnement semblable à celui des Espagnols et des Français. Les groupes n'ont pas, en général, un comité central apparent, les reliant les uns aux autres d'une façon permanente. Chacun semble, aux yeux des membres non initiés, se mouvoir avec une parfaite autonomie. Ce n'est que dans certaines occasions, par exemple, pour fêter un anniversaire populaire, qu'ils centralisent leurs pouvoirs entre les mains d'un comité élu, lequel a une existence qui prend fin aussitôt après l'expiration des causes de sa formation ; et, de cette manière, la véritable direction centrale est ignorée.

« Le mot d'ordre est toutefois le même dans tous les groupes, et les drapeaux de chaque cercle, d'un bout à l'autre de l'Italie, sont d'un modèle semblable. En cas de manifestation, tous les groupes sont sur pied ; chaque inscrit va se ranger autour du drapeau de son cercle, et ainsi toutes les forces anticléricales d'une ville sont immédiatement réunies.

« Tel est le système d'organisation des plus grandes villes : Rome, Naples, Florence, Turin, Milan.

« Il convient, cependant, de faire une mention spéciale pour la Lombardie. Là, l'organisation existe selon le mode espagnol et français. Tous les groupes de cette vaste province sont régis, indépendamment de leurs comités particuliers, par une commission centrale qui porte le nom de Comité Directif et siège à Milan, corso Vittorio-Emanuele, 15. C'est une fédération qui a pour titre : *Lega Popolare Anticlericale* (ligue populaire anticléricale).

« Les membres de ce comité directif sont, pour le présent exercice 1883, nos FF.·. Felice Cavallotti, président, député de la ville au Parlement, Ottorino Lazzarri, secrétaire, Enrico Dalbesio, Giuseppe de Franceschi, Carlo Ferrari-Ferruccio, Ferdinando

Fontana, Alexandro Ouchtomskoy, Emilio Quadrio, Aristide Polastri, et un profane, le citoyen Nicola Torti, qui est un ouvrier. Parmi les FF.·. qui ne font pas partie du comité directif, mais qui agissent de la façon la plus active, il faut citer les FF.·. Pirro Tornaghi, Edgardo Ghezzi, Adriano Boneschi et Emanuele Mariano Le comité est renouvelé chaque année, le 16 décembre, par une assemblée générale. La ligue a un organe, intitulé l'*Anticlericale*. La cotisation est de cinquante centimes par mois.

« Le comité directif a seul le mandat de convoquer les groupes en assemblée plénière ; toutefois, quand vingt groupes votent qu'il y a lieu de convoquer une assemblée plénière, le comité directif est tenu de faire la convocation dans les quinze jours.

« L'influence du F.·. Cavalotti, à qui, vous le savez, notre illustre F.·. Adriano Lemmi n'est pas sympathique, se fait ressentir dans cette ligue ; il en résulte qu'elle ne prend guère son inspiration à la via della Valle, à Rome. Mais il n'y a que demi-mal ; car l'action, pour être parallèle, ne vise pas moins à atteindre le même but. Le F.·. Castellazzo, à qui je parlais de la ligue de Cavalotti, me disait que son existence est très précieuse au F.·. Lemmi ; en effet, cette fédération qui est manifestement indépendante du Suprême Conseil de Rome, aux yeux de tous, empêche de soupçonner qu'ailleurs tous les groupes sont reliés au Souverain Directoire Exécutif.

« Enfin, en Italie, les diplômes des groupes anticléricaux sont délivrés d'une façon des plus irrégulières. Des groupes en ont, d'autres n'en ont pas. Ceux qui en ont les reçoivent en général du comité du groupe lui-même, contrairement au système adopté en Espagne et en France, où c'est la commission centrale de Barcelone et celle de Paris qui les délivrent. Quelques groupes italiens, notamment la société des *Droits de l'Homme,* de Rome, se font délivrer leurs diplômes par la commission centrale de Paris ; cela, disent-ils, en signe d'alliance franco-italienne.

« Presque partout, les groupes n'ont pas de titre distinctif. Ils s'appellent : cercle anticlérical de telle ville, quand il n'y a qu'un groupe dans la ville, ou de tel quartier, quand la ville est importante.

« On n'appelle guère les femmes à faire partie des groupes anticléricaux ; la femme italienne est encore trop superstitieuse. Quant aux sœurs, elles n'ont rien à faire dans ces cercles, vu que

l'élément ouvrier y domine. Néanmoins, il en est quelques-unes, très rares, qui ont demandé elles-mêmes à en faire partie ; mais ce sont uniquement celles qui cultivent la muse et qui ont toujours quelque poésie de leur composition à réciter ; elles ne se font connaître que comme écrivains devant les ouvriers, dont elles recherchent les applaudissements ; il faut bien leur passer cette satisfaction d'amour-propre, d'autant plus qu'en se mêlant au peuple elles font une propagande qui n'est pas sans résultats.

« A Naples, le principal groupe a pris un titre distinctif : *les Humanitaires*. C'est une femme qui préside ce cercle, notre S.·. Ernesta Napollon. Ce groupe est très nombreux ; notre illustre défunt F.·. Garibaldi s'y était inscrit, quelque temps avant sa mort ; c'est aussi ce cercle que notre F.·. Giovanni Bovio a choisi pour être celui de son inscription dans le parti anticlérical non fermé aux profanes. Le F.·. Cresponi y vient aussi parfois.

« J'ai longuement causé à Rome avec les FF.·. Lemmi, Castellazzo, Pantano et Parboni. Ils se réjouissent de l'organisation ainsi créée ; elle est en pleine prospérité. Malgré la divergence des préférences politiques, tous sont d'accord pour détruire le Vatican. L'union est faite par le groupement des FF.·. Adriano Lemmi, Crispi, Alessandro Castellani, Pianciani, Ettore Ferrari, Maffi, Ludovico Fulci, auxquels se joignirent, dès l'année dernière, les FF.·. Alberto Mario, Napoleone Parboni, Benedetto Cairoli, Cesare Becherucci, Bertani, Andrea Costa, Guido Bandinelli, Gregorio Pirani, Giovanni Silli, Filopanti, Settimio Boën, et les FF.·. Pantano, Alberto Mancini, Dr Eugenio Marchesini, du Cercle Central Républicain. Le cercle *Maurizio Quadrio,* de Rome, a signé son adhésion par la main des FF. . Nissolino, A. Fratti, F. Albani et Falleroni, et le Cercle Démocratique Universitaire, par la main des FF.·. Paoloni, Gatti, Ribo, G.-M. Gastiglione, Scifoni, Palombi et Marini.

« Dans les provinces, partout où j'ai passé, j'ai reçu le meilleur accueil, et tous souhaitent que le mouvement anticlérical d'Espagne et de France marche de pair avec celui d'Italie.

« A Gênes, j'ai vu avec plaisir, à la tête des ouvriers anticléricaux, nos FF.·. Firpo, Mosto-Papa, Marcelli, Federico Ottoni, Genovesi, Gamba ; à la Spezia, nos FF.·. Rafaele Milanesi, Luigi Morolli, Delbecchi, Abel Vanni, Alamanno del Bravo, Carlo

Grazzini ; à Ancône, nos FF.·. Bosdari et Domenico Barzilari ; à Trévise, notre F.·. Antonio Mattei ; à Novare, notre F.·. Carlo Massa ; nos FF.·. Quartaroli, Liverani, Zanoli, Turchi, Epaminondas Farini, Giovanni Valzania, à Lugo, où est le centre des associations populaires de la Romagne ; à Viareggio, notre F.·. Palmerini ; à Lucques, notre F.·. Amerogi ; à Savone, notre F.·. Scotto ; à Girgenti (Sicile), notre F.·. Riggio ; à Camogli, notre F.·. Queirolo ; à Sicarolo, notre F.·. Giovanni Alberti ; à Pise, nos FF.·. Carlo Caluri, Ferdinando Barsotti, Egidio Bandini ; à Macerata, notre F.·. Cicarelli ; à Asti, nos FF.·. Borelli et Musso Grillone ; et tant d'autres que j'oublie.

« Partout, nos FF.·. dirigent les cercles ouvriers anticléricaux ; l'organisation est merveilleuse ; partout, le flot monte et grossit chaque jour, et notre chère Maçonnerie tient les écluses ! »

Les commentaires sont inutiles à ce document de haute importance qui parle par soi-même.

Voyons maintenant ce que Lemmi écrivait le 29 septembre 1883 « aux FF.·. Délégués Secrets du Souverain Directoire Exécutif auprès des Cercles populaires anticléricaux d'Italie » ; car il ne suffisait pas d'avoir fondé ces cercles, il fallait s'en servir pour répandre dans le peuple la haine de l'Église.

Lemmi rédigea donc cette circulaire, destinée aux propagandistes des triangles :

« A tous les délégués du Souverain Directoire Éxécutif pour la propagande populaire.

INSTRUCTION D'ORDRE SECRET

« Chers Frères, nous vous rappelons vos serments et notre voûte du 25 juin dernier, dans laquelle nous vous disions combien nous comptons sur vous.

« Il faut, par votre inspiration, faire mettre à l'étude dans les Cercles anticléricaux toutes les questions qui plaisent à l'ouvrier, et principalement celles qui entretiennent dans son cœur la haine de la superstition (*lisez : du catholicisme*). Cette haine est sainte, et il est nécessaire de l'attiser sans cesse.

« Multipliez les conférences.

« Que nos conférenciers, sans trop insister sur le rôle de la Franc-Maçonnerie, en fassent l'éloge, comme en passant ; qu'ils détruisent les préjugés existant contre nous, mais en termes discrets et adroits.

« Qu'ils abordent les plus hauts sujets, dans des entretiens familiers, et que, pour mieux conquérir l'affection du peuple, ils montrent l'ère de bonheur qui s'ouvrira pour l'Italie lorsque le pape n'en souillera plus le sol, lorsque les noms de cardinal, d'archevêque, d'évêque ne seront plus prononcés dans la patrie enfin délivrée des conspirateurs parricides.

« Le programme des sujets à traiter est vaste. Voici, cependant, ce qu'il faut dire aux auditeurs prolétaires :

« Le but de la société est le bonheur commun. On y arrivera par un gouvernement institué pour garantir à l'homme la jouissance de ses droits naturels. Par *homme,* nous entendons tout individu, sans distinction de sexe, faisant partie de l'humanité ; mais, en ce qui concerne la femme, il faut avant tout la soustraire au confessionnal, et c'est seulement lorsque son esprit sera dégagé de la superstition, que l'homme libre, trouvant enfin en elle une digne compagne, pourra par une législation sage lui assurer la jouissance des mêmes droits.

« Ces droits sont : l'égalité, la liberté, la sûreté, la propriété.

« Devant la nature, tous les hommes sont égaux ; ils doivent l'être de même, devant la loi ; telle est l'*égalité* civique.

« Pour être juste et par conséquent devenir la règle supérieure des citoyens, la loi doit être l'expression libre et solennelle de la volonté générale ; mais il faut que la volonté de chacun des citoyens participant au pacte social soit vraiment libre, c'est-à-dire affranchie des erreurs imposées par la séculaire tyrannie des prêtres ; sans quoi, le suffrage des hommes superstitieux fausse la consultation du peuple, en y introduisant des éléments serviles, un esprit de discorde et l'arrière-pensée criminelle de se servir de la liberté pour l'anéantir.

« Il est donc nécessaire, avant tout, de réduire les antilibertaires, les suppôts du despotisme, à l'impuissance, jusqu'au jour où, la tyrannie sacerdotale ne pouvant plus avoir d'action sur eux, leurs esprits comprendront enfin la vérité.

« La loi, ainsi établie, doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. Elle ne peut ordonner que ce qui est équitable, que ce qui est utile à la prospérité sociale, que ce

qui est à l'avantage de tous. Elle ne peut défendre que ce qui est nuisible à la société. Toute loi, qui ne réunirait pas ces conditions, amènerait le retour à l'esclavage, et ne serait pas la loi.

« Dans la société, doit exister, pour le bien général, une administration ; les fonctions administratives ne sauraient constituer une supériorité de caste ou autre ; elles constituent simplement des emplois publics, auxquels tous les citoyens doivent être également admissibles.

« L'élection aux emplois publics doit être faite autant que possible par le suffrage du peuple. Pour les charges spéciales dont le choix des investis appartient naturellement aux administrateurs de la société, ceux-ci ne doivent investir des fonctions que les hommes à l'âme libre et distinguer parmi eux, pour leur donner la préférence, ceux qui sont les plus méritoires par les vertus et les talents.

« Par *liberté*, il faut entendre le pouvoir naturel qui appartient à l'homme de faire tout ce qui lui plaît sans nuire aux droits d'autrui. La liberté a donc pour principe la nature ; son unique règle est la justice ; la sauvegarde de la liberté de chacun, pris en particulier, est la loi, résultant du pacte social. La limite morale de la liberté est dans cette maxime : « Ne fais pas à « autrui ce que tu ne veux pas qu'il te soit fait. »

« Ainsi, dans une société libre, il ne peut exister de prêtres de la superstition ; car, au nom de son dogme, le prêtre prétend s'opposer à ce que l'homme suive la voix de la nature, même si l'homme, en exerçant son droit, ne nuit en aucune façon à autrui. C'est pourquoi le prêtre de la superstition, étant l'ennemi-né de la liberté humaine, doit disparaître.

« Toute opinion tendant à développer le bien-être général dans la société affranchie du despotisme sacerdotal doit pouvoir être exprimée librement ; chaque citoyen a le droit de la manifester soit par la plume, soit par la parole, en un mot, de n'importe quelle manière. Là est la vraie liberté de la manifestation de la pensée. Mais la loi ne saurait tolérer que, par la presse ou autrement, des citoyens indignes de ce nom, étant, par faiblesse intellectuelle, enclins à désirer la servitude, puissent se livrer à une propagande des mauvais principes, destructeurs de la liberté si chèrement acquise par le sang des martyrs du droit humain, et fausser ainsi les esprits de leurs concitoyens ; une loi qui permettrait une si pernicieuse licence préparerait le

retour de la tyrannie et ne serait donc pas la loi d'une société libre. Les législateurs qui la voteraient seraient d'avance les complices des antilibertaires et les restaurateurs de la superstition, pendant tant de siècles seule cause des maux de l'humanité. Aussi une telle loi est impossible, — sans valeur, si elle venait à être édictée; — et la seule liberté vraie, en matière de propagande des opinions, est celle qui, d'accord avec la raison, a pour base cet axiome : « Liberté du bien, répression du mal. »

« Dans le même sentiment, le droit de s'assembler paisiblement ne peut être interdit aux citoyens. Egalement, le droit d'association est fondamental dans une société libre, sauf le cas où des individus associés poursuivraient un but contraire aux intérêts de la société elle-même, c'est-à-dire aux intérêts de l'ensemble des hommes constituant le corps social.

« Par *sûreté*, il faut entendre la protection accordée par la société à chacun de ses membres pour la conservation de sa personne, de ses droits et des biens qui lui sont propres.

« Quand nous aurons constitué la société vraiment libre, il sera prudent néanmoins de nous tenir en garde contre le rétablissement de la tyrannie ; car il est des natures perverses qui éprouvent le besoin d'asservir la multitude en se plaçant au-dessus d'elle en caste privilégiée. Ces mauvais citoyens recourront à l'hypocrisie, lorsqu'ils verront l'impossibilité de renverser par la violence notre édifice social. Il faut donc prévoir même le cas où, à force d'astuce et trompant le peuple, ils parviendraient, en simulant la vertu, à avoir la majorité dans les emplois publics, à devenir les gouvernants.

« Pour écarter tout péril résultant de cette situation, il est indispensable que, par la loi établie lors de l'avènement de la liberté et de l'égalité, ceux qui gouvernent soient à jamais dans l'impossibilité d'opprimer le peuple ; c'est la loi elle-même qui, au moyen de mesures sagement prévues, doit protéger la liberté publique individuelle contre l'oppression possible des gouvernants. Aussi, nul ne doit être accusé, arrêté ni détenu, que dans les cas déterminés par la loi et selon les formes qu'elle a prescrites.

« Tant que le gouvernement se trouve entre les mains d'hommes justes, ces formes seront nécessairement respectées ; c'est pourquoi le citoyen, régulièrement accusé d'un délit

ou d'un crime, et quelque innocent qu'il puisse être, doit se soumettre à la loi justement invoquée pour l'appeler ou le saisir; sa résistance serait une grave faute et aggraverait son cas.

« Mais, si les gouvernants sont des hypocrites ayant surpris la confiance du peuple, ils exerceront leur autorité par des actes en violation de la loi; car ceux qui rêvent l'anéantissement de la liberté ont bientôt fait d'agir avec arbitraire. Alors, l'acte exercé contre l'homme en dehors des cas et sans les formes que détermine la loi est un acte tyrannique, contre lequel le citoyen opprimé a le droit et le devoir de se révolter, et, si l'on veut agir contre lui par la violence, il lui opposera légitimement la force.

« Dans une société libre, gouvernée par des administrateurs justes, les peines portées par la loi contre les citoyens qui se seront rendus coupables d'un délit ou d'un crime doivent être proportionnées à la faute, et, par leur nature, être utiles à la société.

« Il n'est pas de plus grand crime que celui de complot pour faire revivre la superstition et restaurer la tyrannie sacerdotale; une société libre étant pour chacun de ses membres la meilleure des mères, travailler au retour du despotisme des prêtres et à la renaissance des dogmes maudits, c'est se rendre le pire des parricides; celui qui serait criminel à ce point, plus coupable que la vipère dénuée de raison piquant le sein qui l'a réchauffée, devra être retranché de la société, c'est-à-dire mis à mort.

« Par droit de *propriété*, il faut entendre celui que tout citoyen possède naturellement de disposer comme il lui convient du produit de son travail. Le travailleur économe doit être libre d'acquérir et de veiller à l'augmentation de son bien-être; mais sont mal acquis les biens obtenus par la spéculation ou par l'exploitation abusive d'autrui, et la loi doit avoir la prévoyance nécessaire pour que toute spéculation ou exploitation abusive soit rendue impossible. Des sages mesures que les législateurs auront à fixer dans ce sens, il résultera que la société libre, fondée sur l'égalité et la justice, ne verra pas ces fortunes scandaleuses, honte des siècles précédents, source de paresse chez les uns et de misère infligée fatalement aux travailleurs parias.

« Chacun est propriétaire de soi-même; mais la personnalité humaine n'est pas une propriété aliénable. On a le droit d'en-

gager ses services et son temps, mais non de se vendre ni de se céder en aucune manière. Tout contrat, même sous forme de vœu, aliénant la personnalité d'un individu et soumettant sa volonté à l'arbitraire d'un autre, est illégal.

« L'intérêt général passant avant l'intérêt particulier dans une société libre, un citoyen peut être exproprié, lorsque la nécessité publique le commande ; mais c'est le seul cas où un membre de la société peut être privé de tout ou partie de sa propriété. D'autre part, la justice veut que le citoyen exproprié au nom de l'intérêt suprême de tous soit préalablement et convenablement indemnisé.

« L'indemnité en cas d'expropriation ne doit avoir lieu que s'il s'agit de biens honnêtement acquis, cela est de toute évidence. C'est pourquoi, lorsque la société des hommes libres se constituera, un de ses premiers actes de salut public sera de déposséder les ministres de la superstition et tous les moines et nonnes parasites, qui, par le mensonge et la captation, ont accumulé des richesses illégitimes et accaparé hypocritement des domaines, soit d'une façon collective comme congrégations, soit avec une astuce personnelle non moins scélérate, comme prêtres vendant des indulgences, des prières et des places au prétendu paradis et se faisant donner en échange des biens matériels. Toute fortune de prêtre, de moine ou de nonne, représente donc un passé impuni d'escroqueries et de vols, et, à ce titre, elle doit être confisquée sans indemnité aucune, par la justice du gouvernement, au profit de la société brisant les chaînes de l'erreur. Cette équitable expropriation est déjà en voie d'accomplissement chez les nations où la vraie lumière commence à pénétrer : elle devra être exécutée jusqu'au bout et d'une manière impitoyable.

« L'emploi des biens des malhonnêtes gens expropriés devra être réglé de façon à créer à la société des hommes libres des ressources suffisantes pour assurer la subsistance aux citoyens malheureux, vieillards ou infirmes ; car les secours à ceux qui sont hors d'état de travailler sont la dette sacrée de la société libre et juste.

« L'instruction, étant le pain de l'âme, doit être conforme à la science progressive et à la morale civique. L'instruction à tous les degrés doit être gratuite : tant que l'idéal de la société des hommes libres ne sera pas réalisé, nous devons ajouter que

l'instruction doit être égalemcnt laïque; quand le peuple aura enfin la liberté que lui veut donner la Franc-Maçonnerie, ce mot de laïcité n'aura plus de raison d'être inscrit dans la loi, puisqu'il n'y aura plus de prêtres. Aujourd'hui, comme plus tard, nous devons dire encore qu'au moins l'instruction primaire doit être obligatoire.

« Sur la question d'existence ou de non-existence de la divinité, il ne faut pas contrecarrer les idées particulières que peuvent avoir les ouvriers de nos cercles. Ne cherchons pas à convertir les athées à notre philosophie métaphysique, et bornons-nous à apprécier qu'ils sont nos utiles auxiliaires pour la ruine de la superstition. Quant à ceux qui sont spiritualistes, il convient de rectifier leur jugement sur la notion de Dieu ; avec adresse et graduellement, on leur expliquera, dans les conférences, que l'Être suprême, étant de sa nature suprêmement bon et vraiment père de l'humanité, doit être séparé de la conception sacerdotale, dont le Dieu, tel qu'il est défini et imposé par les prêtres, est en réalité un persécuteur surnaturel, infiniment mauvais et barbare; sans soulever aucun voile, nos conférenciers habitueront le peuple à honorer l'Être suprême tout en haïssant le clergé. La lumière se fera d'elle-même dans les esprits intelligents, en attendant qu'elle puisse être révélée publiquement, lorsque l'idéal de la société des hommes libres sera réalisé.

« Enfin, pour ce qui concerne la politique. il faut faire pénétrer dans les esprits cette idée que la souveraineté réside dans le peuple, et qu'elle est une et indivisible, imprescriptible et inaliénable ; mais, étant donné que nos nationaux ne sont pas encore mûrs pour la République, que c'est en dirigeant les conseils de la Monarchie que nous parviendrons à détruire l'influence cléricale et à anéantir la superstition elle-même, et que c'est là le suprême objectif de tous nos efforts, nos conférenciers, sans prêcher aucunement le renversement de la Maison de Savoie dont nous n'avons pas à nous plaindre, devront simplement poser la question politique en ces termes à leurs auditeurs :
« Le Statut est éminemment respectable, lorsque le peuple
« l'accepte librement ; il forme un contrat entre le peuple et
« l'autorité, sous la condition naturelle que le peuple peut
« toujours, lorsqu'il ne répond plus à son sentiment et à ses
« besoins d'expansion libérale, le revoir et le réformer par les

« moyens légaux. La constitution actuelle de l'Etat est donc « susceptible de constante amélioration, et elle sera loyalement « respectée par tous les bons citoyens, tant que la Maison de « Savoie sera en communion d'idée avec le peuple ; mais un « principe de droit humain domine tout, c'est celui qui dit « qu'une génération ne peut assujettir à ses lois les générations « futures. »

« Tel est le *memorandum,* qui servira de guide à tous nos conférenciers dans l'œuvre de propagande créée maçonniquement par la fondation des cercles populaires anticléricaux d'Italie. »

Voilà une circulaire qui dit beaucoup de choses, et sa divulgation ne saurait trop être faite. Elle montre comment Lemmi manœuvre ; et toujours il a été ainsi animé d'un zèle fanatique, sauvage.

Sa haine ne s'est pas éteinte avec le nombre des années. Tout dernièrement (1894), sous ses auspices, se constituait à Milan une *Nuova Lega Anticlericale* (nouvelle ligue anticléricale), dont je donne le programme ; le lecteur verra que les résolutions votées au Congrès de Milan de 1881 sont toujours observées.

Art. 1. — La nouvelle Ligue se propose de combattre de toute sa force les idées cléricales qui foulent aux pieds la raison et la science, entravent le progrès et sont un obstacle continuel au triomphe du vrai, de la justice et de la liberté.

Art. 2. — L'action de la Ligue sera celle d'agir tant qu'elle pourra pour affaiblir l'influence malfaisante du parti clérical, qui, né jésuite, travaille sous terre et élève la jeunesse à l'impuissance masquée d'une apparence de libéralisme et de loyauté.

Art. 3. — Les cléricaux dans leurs cercles reçoivent des jeunes gens et, leur faisant croire que le cercle a un but scientifique ou de divertissement, les forment à leur ressemblance et en font des individus dangereux à l'humanité. — Nous voulons combattre et faire propagande ouvertement ; nous ferons de nouveaux sociétaires avec une vraie loyauté. Par des conférences publiques, nous généraliserons les principes anticléricaux ; nous accepterons les adversaires et leurs laisserons faculté de discuter.

Art. 4. — Nous soutiendrons par des brochures et des conférences l'abc-

lition de la *loi des garanties* et participerons à un mouvement, à une manifestation faite dans ce but.

Art. 5. — Nous réfuterons le dogme religieux à raison de ce qu'il est contraire au principe du libre examen et de la raison, et par là un danger pour la société humaine.

Art. 6. — Dans les élections politiques et administratives, la Ligue se bornera à montrer au doigt les candidats cléricaux proposés par n'importe quel parti, favorisant des conférences à cet effet et se servant d'autres moyens de propagande qui seront fixés dans des réunions spéciales.

Art. 7. — La Ligue enverra, soit ouvertement, soit incognito, ses délégués pour y discuter, si cela lui sera permis, ou simplement entendre les arguments des adversaires.

Art. 8. — Après vote du *Comité Exécutif*, la Ligue prendra part aux commémorations et aux honneurs funèbres d'hommes anticléricaux, à n'importe quel parti qu'ils aient appartenu.

Art. 9. — Quand la Ligue aura un journal, elle y publiera même des articles des adversaires, pourvu qu'ils soient signés.

Art. 10. — La Ligue fera tenir fréquemment des conférences par ses membres ou par des anticléricaux bien connus.

Art. 11. — La Ligue reconnaît à chaque membre le devoir absolu d'agir à la diffusion des idées anticléricales, et à procurer de nouveaux membres.

Art. 12. — La Ligue entend constituer, selon ses moyens, une bibliothèque populaire avec le concours de ses membres.

Les instructions de Lemmi aux anticléricaux d'Italie sont exécutées même à l'étranger par ses émissaires et par les francs-maçons de tous les pays ; car le but suprême de la secte est celui de déchristianiser tous les peuples catholiques du monde entier, pour remplacer, dans un grand bouleversement social, la religion de Dieu par le culte de Satan, intitulé : « Grand Architecte de l'Univers » aux yeux des dupes, qu'on ne veut pas tout d'abord effrayer.

Mais, en dehors de la création et de l'organisation, dans le monde profane, des cercles anticléricaux, qui ont fait tant de mal à la religion catholique en Italie, Adriano Lemmi, toujours plus enragé contre l'Eglise qu'il voudrait pouvoir détruire, n'a jamais cessé d'ordonner aux francs-maçons de propager les théories naturalistes, sachant bien que s'il

n'était pas appuyé tout à fait ouvertement par le gouvernement anticatholique de la péninsule, la protection secrète ne pouvait pas lui manquer. La secte n'ose pas encore faire connaître aux peuples son projet suprême ; « le monde, disent ses chefs, n'est pas encore mûr pour être éclairé de la vraie lumière ». Mais, en attendant, tous les moyens, *même le matérialisme*, lui sont bons au but préliminaire de ruiner la croyance au Dieu adoré par les catholiques.

C'est pour cela que Lemmi tantôt prêche Lucifer, comme lorsqu'il fait chanter dans les banquets maçonniques l'*Hymne à Satan*, de Carducci, et tantôt il fait combattre l'idée du surnaturel, pour atteindre le catholicisme mieux et plus particulièrement. C'est une double tactique. Or, comme il est un âne, en fait de littérature, il a deux secrétaires, qui lui rédigent tour à tour ses discours et ses manifestes : Ulisse Bacci, qui est athée, et Umberto dal Medico, qui est luciférien.

Et voici une circulaire, dans le sens naturaliste, qu'il adressa aux loges italiennes, vers la fin de 1886 ; mais, au fond de son naturalisme brutal, on perçoit l'esprit satanique qui l'a inspirée :

Aux Vénérables Frères des Loges de la Haute-Italie.

Bien que ne soient pas encore achevées les démarches pour une organisation des forces maçonniques italiennes, sous la haute et unique direction d'un Grand Orient général qui lie le faisceau des énergies, tant individuelles des Frères que des Ateliers existants ou à constituer, le Grand Orient s'adresse aux Frères et aux Loges de la Haute-Italie pour une affaire de suprême importance en vue du triomphe de l'Humanité, de la Vérité creusée au sein de l'humanité même, contre les dérivations surmondiales produites par le mauvais instinct des théocraties et religions surnaturelles, et de la plus tenace entre elles, la religion catholique. On doit louer les travaux faits dans le passé, au nom de la politique et de la finance italienne, qui ont affirmé

et mis en pratique l'humanitarisme, principalement : la suppression des ordres religieux, la confiscation des biens ecclésiastiques, la destruction du pouvoir temporel. Ce sont trois grands résultats historiques, qui constituent la base de granit du mouvement maçonnique italien.

Très louables sont les efforts de la presse et de l'école ; et dernièrement il faut signaler, comme exemple digne d'être suivi, les démonstrations populaires, les meetings et les cercles anticléricaux.

Mais cela ne suffit pas ; la bonne volonté du gouvernement vers la propagande des indiscutables théories naturalistes, en opposition à la prétendue révélation chrétienne, ne peut pas se déterminer d'un seul coup ; les exigences politiques à l'intérieur et à l'extérieur lui imposent de tenir compte bien souvent des préjugés invétérés des populations, et des jalousies des cabinets d'Europe que nous voudrions voir, au contraire, unis et engagés en un travail grandiose, c'est-à-dire la destruction des puissances catholiques, en tant que catholiques. Le bien général de la Maçonnerie en Italie, ainsi que le bien général de la Maçonnerie en Europe, maintenant demande qu'on marche avec précaution. Mais les nécessités politiques des hommes d'Etat ne lient pas l'action privée des francs-maçons, et cette action privée peut se développer de telle façon que le Ministère même ait ensuite à se trouver plus libre pour nous prêter l'aide de la force qu'il a dans ses mains, là où il sera utile de s'en servir en vue du triomphe de l'humanisme purifié des superstitions.

Il convient donc de profiter des conditions présentes et des conquêtes passées, de bien régler nos opérations, et de progresser avec courage, avec calme, avec efficacité.

Avant tout, il faut faire entrer dans le peuple l'idée que la Maçonnerie n'a pas un but politique, mais seulement de bienfaisance et de paix, de liberté et d'affranchissement des esprits, actuellement sous le joug des religions tyranniques par leurs dogmes et leurs préceptes.

En second lieu, il faut donner à entendre, dans nos discours et démonstrations, que la Maçonnerie ne combat pas les catholiques, mais les cléricaux (1), lesquels sont corrupteurs du catholicisme

(1) Cette distinction que le voleur de Marseille simule entre *catholiques* et *cléricaux*, me fait souvenir de la parole lancée par le frère Léon Gambetta: « Le cléricalisme, voilà l'ennemi ! » parole pleine d'audace, qui

et le déshonorent en le traînant sur la place et dans les débats politiques.

Ainsi, on doit s'appliquer à démontrer que la religion a une vraie liberté et fleurit mieux en ces Etats où, comme aux Etats-Unis d'Amérique, la séparation est complète entre l'Eglise et l'Etat ; et qu'il est utile que l'Etat n'ait pas des engagements statutaires envers l'Eglise.

L'instruction et l'éducation des écoles doitê tre une des préoccupations quotidiennes des Francs-Maçons. Ils doivent veiller avec soin à ce qu'il ne soit pas accordé des patentes, sauf dans des cas exceptionnels, à des personnes catholiques, mais en tout cas jamais à celles qu'on saurait profondément attachées au catholicisme ; il faut arriver à ce que les municipalités ne choisissent pas des instituteurs d'instincts catholiques ; il faut obtenir que les écoles communales, les asiles, les collèges, les lycées, es écoles techniques, selon les cas, soient ou indifférents ou adversaires du catholicisme, et qu'on y infiltre des théories et habitudes naturalistes et libres, ennemies des préjugés religieux. Les écoles supérieures sont généralement au pouvoir de nos frères ou de nos alliés ; mais il y manque la lutte énergique ; il est temps de l'entreprendre à découvert. Pour mieux diriger l'instruction, il y a des moyens légaux et des moyens suggestifs. Le moyen légal est de susciter un mouvement d'opinion pour enlever les écoles communales aux municipalités et les soumettre directement à l'Etat ; à cela contribuera la démonstration de ce que les communes n'ont pas une éducation ni une liberté suffisantes, et de ce qu'elles sont dominées par de petites passions locales, d'où provient leur inaptitude à remplir le grand devoir didactique de l'éducation. Le moyen suggestif consistera à insinuer dans l'âme des professeurs que l'Etat les rétribuera plus largement ; c'est aussi un moyen d'élite et très efficace de signaler ces maîtres et ces maîtresses qui ont des vénérations

a été commentée par le frère Courdavaux de la manière suivante : « *La distinction entre le catholicisme et le cléricalisme est purement officielle, subtile pour les besoins de la tribune ; mais, en loge, disons-le hautement et pour la vérité*, LE CATHOLICISME ET LE CLÉRICALISME NE FONT QU'UN. »

Lemmi, donc, sait bien ce qu'il dit et ce qu'il fait dire par ses adeptes aux foules ignorantes, et celles-ci ne voient pas le reptile qui se cache sous l'herbe !

contraires à la vraie religion, de les rendre impopulaires et de les forcer à abandonner leurs fonctions, dans lesquelles ils sont nuisibles au progrès humain. Un autre moyen encore est de louanger l'excellence de l'instruction humanitaire auprès des familles, et de rehausser en couleurs tout ce qui pourra être déshonorant pour les membres du clergé voués à l'instruction ou pour les maîtres laïques imbus des mêmes idées.

Mais on n'obtiendra pas beaucoup dans le champ de l'instruction, si l'on n'impose pas silence au clergé. Pour arriver à ce *desideratum*, en attendant que le gouvernement soit en mesure d'établir par loi la destitution officielle du clergé et de pouvoir le forcer à l'inaction et anéantir son influence sur le peuple, il est nécessaire de continuer à représenter au peuple le clergé comme un mystificateur qui prêche les vertus qu'il n'a pas, la doctrine à laquelle il ne croit pas, ou comme un parasite qui vit de l'ignorance publique. Néanmoins et tout en même temps, il est nécessaire de laisser le clergé dans la persuasion que les pouvoirs publics se feront les amis et les protecteurs du clergé et de l'Eglise, lorsque le clergé et l'Eglise auront cessé de faire opposition, et désarmé vis-à-vis de l'Etat ; il faut faire croire au bas clergé que le gouvernement veut l'enrichir et l'émanciper des évêques et du pape. D'autre part, il faut se servir de tous les moyens pour créer dans le public l'opinion que le peuple a droit non seulement à l'administration des biens des paroisses, mais aussi à l'élection des curés, et que les évêques et le pape ont détruit ce droit par esprit de tyrannie. Voilà comment on préparera le chemin à la laïcisation de la religion, comment on rendra impuissante la hiérarchie catholique, et comment on facilitera l'œuvre des législateurs qui auront constitué civilement l'Eglise sous la dépendance de l'Etat.

Pour propager dans le peuple ces idées de salut, sont bons les journaux, les associations, les sociétés ouvrières de secours mutuels, les coopératives, les conférences, les centres maçonniques, et les correspondants maçonniques dans les bourgs et campagnes où il n'existe pas de Loges maçonniques.

Ces instructions seront ensuite mieux déterminées ; cependant, que chaque adepte de notre Ordre les suive fidèlement, et il sera prochain le jour où la Nature, sur la ruine des fausses religions, chantera vers le ciel l'hymne de la rédemption ; et la superstition dite révélée aura fini alors de refréner les forces

vives de l'homme, et l'humanité marchera dans les voies d'un progrès sans limite et sans obstacle, s'adonnant entièrement à produire sur la terre le bonheur de tous, qui aujourd'hui n'est rêvé que pour une vie à venir.

Nous recommandons à nos Frères d'avoir toujours sous leurs yeux les décisions maçonniques relatives à la crémation des cadavres, aux mariages seulement civils, aux enterrements seulement civils ; nous leur recommandons de ne pas permettre, autant que possible, le baptême des enfants ; nous leur recommandons de veiller au discrédit où l'on doit mettre toute chose ayant le caractère religieux, et principalement la presse catholique ; nous leur rappelons nos instructions relatives aux œuvres de bienfaisance, destinées à venir en aide seulement à ceux qui par esprit appartiennent à la Franc-Maçonnerie ou qui laissent espérer d'en faire partie.

Signé : ADRIANO LEMMI, 33e.·.
Grand-Maître.

Ce document n'a pas besoin de commentaires ; il parle trop par lui-même.

Toutefois, la circulaire ci-dessus (de 1886) ne suffisait pas à assouvir la haine du renégat enjuivé ; et voilà qu'en février 1888, il engage les loges à veiller aux *Œuvres Pies*, aux élections administratives, aux Ecoles Elémentaires et à constituer des commissions permanentes qui puissent opérer dans le monde profane.

La circulaire suivante contient sur ce sujet toute la pensée de Lemmi et de la Maçonnerie italienne, et c'est bon que le public en ait connaissance, pour comprendre toujours mieux de quoi est capable la secte perfide.

Le Très Puissant Grand-Maître à toutes les Loges de la Communion Italienne.

Illustre et Cher Frère Vénérable,
Très chers Frères,

Comme nous l'avons annoncé par notre précédente planche circulaire, la Maçonnerie italienne, ayant réuni tous ses membres épars en un faisceau puissant d'affections et de volontés, et étant réorganisée en chaque vallée, doit maintenant se préparer à des

études et à des travaux répondant à son inclination, à ses principes, à ses traditions.

Si l'année passée, par la coopération unanime de tous nos meilleurs et distingués frères, apporta à l'Ordre le grand bénéfice de l'unité des forces, celle qui commence maintenant doit lui apporter les consolations et la gloire d'une œuvre sage, civile, profitable, dans laquelle ces forces s'exercent et unanimement conspirent pour le bien de l'humanité et le progrès de notre pays...

La Maçonnerie, vous le savez, chers Frères, est principalement une Institution intellectuelle destinée à former, réformer et raffermir les consciences et les caractères...

Jamais autant qu'aujourd'hui, non pas l'opportunité, mais la nécessité absolue d'un travail collectif ne s'était imposée aux Loges italiennes : nos ennemis, très fortement organisés, obéissant à un seul mot d'ordre qui du Vatican se répand dans tous les plus petits et plus obscurs centres cléricaux du monde, essaient d'étouffer l'esprit de la Maçonnerie, c'est-à-dire l'esprit de la Liberté, de la Civilisation et des Sciences. Les Loges maçonniques ne peuvent donc s'arrêter en des arides discussions académiques, mais elles doivent toutes descendre dans la lice et ouvertement travailler pour réaliser le plus promptement possible les projets de notre idéal.

Il faut combattre l'œuvre perfide des cléricaux, qui tendent à relâcher les liens de l'unité politique de l'Etat, et pourvoir à ce que ces liens deviennent toujours plus homogènes, plus forts, plus intimes.

S'inspirant de ces considérations, le Grand Orient d'Italie entend et ordonne que toutes les Loges surveillent les *Œuvres Pies*, s'occupent assidûment des élections administratives, contrôlent la conduite des syndics (maires), étudient dans quelles conditions sont dirigées les écoles élémentaires, et examinent quels peuvent être les besoins de leurs villes respectives, afin qu'ils soient en harmonie avec la pensée et avec les arrêts d'un Etat prévoyant et civil.

Les Loges sont, par conséquent, invitées à constituer cinq commissions permanentes qui fonctionneront conjointement et pendant le même temps que les Lumières de la Loge ; chacune de ces commissions sera composée de trois ou de cinq frères, et elles se répartiront les divers travaux dont nous avons parlé plus haut. Ainsi seront constituées immédiatement :

1° Une Commission de vigilance pour les Œuvres Pies ;
2° Une Commission pour les Élections administratives ;
3° Une Commission pour le Contrôle des Maires ;
4° Une Commission pour les Écoles élémentaires ;
5° Une Commission pour les besoins locaux.

Ces commissions doivent représenter l'œil, la pensée, le cœur et le bras de la Maçonnerie, *sortant de ses temples* et voyant, étudiant, sentant et opérant dans le monde profane. Les commissaires seront choisis parmi les Frères qui, par leurs études et par leur position, sont plus aptes aux travaux spéciaux de leurs commissions respectives ; le résultat de leurs travaux, leurs propositions éventuelles et les réclamations devront être communiqués au Vénérable, lequel, à son tour, les transmettra au Grand Maître de l'Ordre.

Dans cette vallée où il y a plusieurs Loges, sera convoquée une Assemblée plénière de tous les Frères, dans laquelle, sur la proposition de toutes les *Lumières* (c'est-à-dire les Officiers) préalablement réunies, seront nommées et constituées les commissions et sera choisi le Vénérable, auquel elles devront s'adresser pour leurs communications avec le Grand-Maître...

J'envoie, ci-joint, un exemplaire des règles fondamentales pour le bon gouvernement des Loges et pour leurs rapports avec l'Autorité Suprême de la Maçonnerie italienne. Qu'elles soient exécutées avec une scrupuleuse exactitude, la discipline et l'ordre étant des conditions indispensables pour une vie florissante et féconde. Comme Grand-Maître, connaissant l'énorme responsabilité qui m'incombe vis-à-vis de l'Ordre et du Pays, je ne permettrai qu'aucune Loge viole impunément les lois maçonniques discutées et approuvées par nos Assemblées.....

Donné en la Vallée du Tibre, à l'orient de Rome, du siège du Grand Orient d'Italie, le 9e jour du XIIe mois de l'an de la Vraie Lumière 000887 et de l'Ere Vulgaire le 9 février 1888.

Le Grand Maître de l'Ordre :
ADRIANO LEMMI.

Eh bien ! le croira-t on ? Tous ces efforts en vue de démolir le catholicisme et la papauté par la calomnie et la persécution visible et occulte, ne suffisaient pas encore à apaiser la soif de destruction qui dévore Lemmi. Il trouvait que ses vœux, ses aspirations n'étaient pas réalisés assez

promptement; et comme si l'aide et la protection de ses frères au pouvoir en Italie n'étaient pas assez grandes, il s'adressa à Albert Pike en personne, pour lui demander de mettre en mouvement, sans attendre davantage, les forces maçonniques du monde entier contre le Vatican.

La lettre qui suit et qu'il adressa au Souverain Pontife Luciférien, le 21 novembre 1888, prouve bien ce que je viens de dire.

« Très illustre Frère, écrivait Lemmi à Albert Pike, vous savez combien le Pape s'efforce partout de miner le progrès, aidé par les Evêques, qui, sous le manteau de la religion, organisent la rébellion et le parricide.

« Vous savez que, lorsque les Italiens luttaient pour la liberté et pour l'unité de la Patrie, le Pape, son poignard planté dans le cœur de l'Italie, avait des gibets et des bagnes pour ces héros, et que, maintenant que le Vatican conspire pour rendre la Patrie asservie et divisée, il veut l'impunité pour ce crime et proteste contre l'Italie.

« Aidez-nous à lutter contre le Vatican, VOUS DONT L'AUTORITÉ EST SUPRÊME, *et, sous votre initiative, toutes les Loges d'Europe et d'Amérique épouseront notre cause* » (1).

(1) Cet appel de Lemmi au chef suprême universel de la secte fit grand plaisir à celui-ci, et dans sa joie il reproduisit la lettre d'Adriano dans le *Bulletin officiel du Suprême Conseil de Charleston* (volume IX, page 64). Dans sa hâte de faire l'insertion, le vieux Pike oublia de supprimer certains mots de la lettre de Lemmi qui trahissaient l'existence de la haute-maçonnerie supérieure à tous les rites et ayant son siège central à Charleston, organisation que doivent ignorer tous les maçons non initiés au Palladisme.

Une négligence du même genre avait été commise, en 1888, par Albert Pike, dans des circonstances semblables et également à propos d'une lettre du même Lemmi.

Lemmi, qui déteste la France et qui ne s'en cache pas, avait envoyé, d'accord avec le F∴ Crispi, une circulaire datée du 6 mars 1888 et destinée à tous les chefs de Suprêmes Conseils et Grands Orients (sauf au Grand Orient et au Suprême Conseil de France, du moins j'aime à le croire). Cette circulaire était tout à fait antifrançaise. Lemmi y faisait l'éloge de la Triple-Alliance et la déclarait due à l'action secrète des diplomates que la Maçonnerie sait mettre en œuvre. Mais il ajoutait qu'il faudrait commencer des efforts diplomatiques pour obliger la France à désarmer. « Ce désarmement, disait-il, est nécessaire pour la

Albert Pike n'avait certainement pas besoin d'être prié pour la guerre contre le Vatican, et toute l'infamie de sa pensée est contenue dans la réponse à Adriano. La voici :

« Le Vatican possède une immense puissance sous le contrôle d'une seule volonté, qui s'attribue le pouvoir de transformer un crime en un acte religieux, en lui accordant à l'avance l'absolution plénière.

« Ses ressources sont immenses, et les trésors incalculables que fournit le Denier de Saint-Pierre sont employés par la Papauté à créer des obstacles à la grandeur, à la liberté et à la prospérité de l'Italie, et à replonger le monde tout entier dans les ténèbres, l'ignorance et la dégradation qui l'enveloppaient il y a quatre siècles.

« La Franc-Maçonnerie s'est placée à la tête des armées du peuple et est prête pour la guerre.

« Les moyens ne lui manqueront pas en cas de besoin. Elle pourra empêcher le Vatican de parvenir au pouvoir ; elle pourra saper les fondements de ses forteresses et les détruire ; elle pourra s'opposer à ses empiètements, affaiblir par tous les moyens son influence, taxer ses richesses, tarir ses sources de revenus. »

En répondant dans ces termes, Pike s'inspirait du souvenir d'une voûte de délibération, célèbre dans la haute-maçonnerie, laquelle est datée du 15 août 1871 et qui fut

paix, comme la paix est nécessaire pour la justice, et la justice pour le bonheur de l'humanité. » Dans l'exemplaire qu'il adressa à Albert Pike, il ajouta quelques mots, car il ne pouvait pas traiter avec lui d'égal à égal ; et ainsi, en lui parlant, lui Lemmi à Albert Pike, il lui disait (je cite textuellement) : « *Vous qui gouvernez avec sagesse et amour les Centres Suprêmes de la Confédération maçonnique universelle.* »

Pike, cette fois encore, inséra la lettre de Lemmi, sans penser à supprimer le passage dénonciateur de son pouvoir suprême. Aussi, tous les maçons imparfaits initiés, c'est-à-dire les dupes que les chefs secrets mènent par le bout du nez sans qu'ils s'en aperçoivent, peuvent, au cas où ils auraient encore des doutes après mes révélations, voir cette lettre, comme l'autre citée ci-dessus, dans l'organe officiel d'Albert Pike. Celle relative au désarmement à imposer à la France est tout au long dans le *Bulletin officiel du Suprême Conseil pour la Juridiction Sud des Etats-Unis*, VIIIe volume, IIe partie, pages 439 et suivantes ; et la phrase que je viens d'indiquer occupe les 5e et 6e lignes de la page 439.

envoyée à Mazzini en réponse à sa demande d'un plan précis pour guider le Souverain Directoire Exécutif dans l'organisation des forces maçonniques en vue de la destruction définitive de l'Eglise. Mais cette voûte, rédigée à l'issue d'un conventicule du Sérénissime Grand Collège des Maçons Emérites, était entièrement un document palladique d'un bout à l'autre.

Au contraire, Albert Pike, en répondant comme on vient de voir à la lettre de Lemmi du 21 novembre 1888, écrivait de façon à pouvoir s'insérer dans son Bulletin officiel, qui est à la disposition de tous maçons, même imparfaitement initiés, et il affecta cette fois de ne parler que comme un chef de Suprême Conseil du Rite Ecossais. Sa dite lettre est au *Bulletin Officiel du Suprême Conseil pour la Juridiction Sud des Etats-Unis,* volume IX, pages 332-333.

Pour ce qui est relatif au satanisme de Lemmi, j'ai dit qu'il ne le cachait pas plus que sa haine contre la France; et c'est très vrai. En France, où on lira d'abord ce livre, on sera étonné de ce que j'avance, car il faut n'avoir plus aucune honte pour se dire sans voile le soldat de Lucifer contre Dieu; mais en Italie, tout le monde sait qu'Adriano Lemmi est sataniste.

C'est au nom de Satan qu'il envoie ses circulaires, quoique en ménageant parfois l'opinion des imparfaits initiés; mais il suffit de feuilleter la collection de son journal réservé aux francs-maçons, pour connaître ses sentiments d'occultisme et de renégat s'étant voué au diable.

Oui, c'est comme sataniste qu'il a organisé le mouvement anticlérical, et il s'en vantait dès 1883, lorsqu'il faisait insérer dans son organe officiel, la *Rivista della Massoneria italiana* (volume de l'année maçonnique 1er mars 1883 au 28 février 1884, page 306), cette déclaration cynique :

« *Vexilla regis prodeunt inferni*, a dit le Pape. Eh bien, oui! oui! les drapeaux du Roi des Enfers s'avancent, et pas un homme

ayant conscience de son être, ayant l'amour de la liberté, pas un qui ne vienne se ranger sous ces drapeaux, sous ces bannières de la Franc-Maçonnerie, symbolisant les forces vivantes de l'humanité, l'intelligence en opposition avec les forces inertes de l'humanité abrutie par la superstition !

« *Vexilla regis prodeunt inferni !*... Oui ! oui, les drapeaux du Roi des Enfers s'avancent ! car la Franc-Maçonnerie, qui, par principe, par institution, par instinct, a toujours combattu et combattra toujours sans trêve et sans quartier tout ce qui peut empêcher le développement de la liberté, de la paix et du bonheur de l'humanité, a le devoir de combattre aujourd'hui, plus énergiquement et plus ouvertement que jamais, toutes les menées de la réaction cléricale ! »

IV

Où le public commence à connaître Adriano

Aussitôt que le vieux Riboli et les membres du Suprême Conseil de Turin se furent vendus lâchement à l'intrigant Adriano, les maçons à l'âme honnête (il y en avait) refusèrent de le reconnaître comme grand-maître, et, le méprisant comme homme, ils se révoltèrent, préférant ou se mettre en sommeil ou se constituer en Loges Indépendantes. Mais ce travail, tant qu'il fut isolé, n'aboutissait pas à fouler aux pieds l'usurpateur ; aussi, le besoin de se grouper en fédération ne tarda pas à se faire sentir dans le sein de tous les ateliers travaillant chacun pour son compte. C'est ainsi que la Mère-Loge *Archimède*, à l'orient de Palerme, pratiquant le Rite Ecossais Ancien et Accepté, prit l'initiative de secouer le joug tyrannique du fripon, et, à la date du 30 mars 1889, elle envoya aux Loges Indépendantes et aux frères en sommeil, une planche circulaire, leur proposant de se confédérer pour être forts dans la lutte, et de se réunir en Congrès dans la capitale de l'île. Bon nombre d'ateliers et de frères répondirent favorablement à l'appel, tellement que le 29 mai de la même année, les délégués, réunis en congrès dans les locaux de la Mère-Loge *Archimède*, proclamèrent constituée la Fédération Maçonnique des Loges Indépendantes d'Italie.

Voici le texte exact du procès-verbal de proclamation :

« Respectable Mère-Loge *Archimède* à l'orient de Palerme. »

« Occupent les lumières : — Vénérable, I. Sinigagliesi ; 1er Surveillant, G. Cardura ; 2e Surveillant, E. Quattrochi ; Orateur, G. Scelsi ; Secrétaire, P. Scelsi ; Expert, G. Lamanna ; Maitre des cérémonies, R. Moschitta.

« Les travaux au grade d'Apprenti s'ouvrent avec les batteries rituelles. Sont présents les Délégués et Représentants suivants :

« Le F.·. Gaetano Turio pour la R.·. Loge *le Devoir*, à l'or.·. de Livourne ; le F.·. Ranieri Garini, pour la R.·. Loge *Felice Orsini*, à l'or.·. de Livourne ; le F.·. Ignazio Sinigagliesi, pour le Chapitre Indépendant des Vallées de la Spezia et Lunigiana et de leurs Loges dépendantes ; le F.·. Giuseppe Scelsi, pour la R.·. Mère-Loge *Archimède*, à l'or.·. de Palerme et pour sa filiale sous le titre *Nuova Confidenza*, à l'or.·. de Novi-Ligure : le F.·. Garibaldi Bosco, pour la R.·. Loge *Giordano Bruno*, à l'or.·. de Palmi ; le F.·. Santi Pellerito, pour la R.·. Loge *Carlo Pisacane*, à l'or.·. de Palerme ; le F.·. Enzo Quattrocchi, pour la R.·. Loge *Euraco*, de Termini-Imerese ; le F.·. Placido Lauricella, pour la R.·. Loge *Fratellanza Artigiana*, à l'or.·. de Vittoria.

« Le F.·. Vénérable fait la relation des faits qui ont démoralisé l'ancienne Institution Maçonnique en Italie, et qui donnent origine à la Réforme dans la Fédération actuelle ; et en vertu de cela il invite les FF.·. Délégués Représentants et les FF.·. de la R.·. Mère-Loge *Archimède* à proclamer la Fédération des Loges indépendantes Italiennes. Après quoi, à l'*unanimité* ladite Fédération est proclamée par tous les Délégués et par les frères de la R.·. Mère-Loge *Archimède*.

« En foi de quoi a été délivrée copie du présent procès-verbal à tous les Ateliers, signé par tous les Délégués représentant les Loges.

« Donné à l'or.·. de Palerme le 29 mai 1889 (ère vulgaire).

« ONT SIGNÉ : Pour les RR.·. LL.·. *Il Dovere* : Gaetano Turio ; — *Felice Orsini* : R. Gorini ; — *Archimède* : G. Scelsi ; — *Carlo Pisacane* : Santi Pellerito ; — *Euraco* : Enzo Quattrocchi ; — *Nuova Confidenza* : G. Scelsi ; — *Giordano Bruno* : Bosco Garibaldi ; — *Fratellanza Artigiana* : Lauricella Placido ; — et pour le Chapitre des Vallées de la Spezia et Lunigiana et ses Loges : Ignazio Sinigagliesi. »

Et, dans cette grande réunion, les délégués discutèrent aussi et rédigèrent la Constitution fondamentale des Loges Italiennes Indépendantes Fédérées, dont je traduis ici le préambule, très significatif :

Les Francs-Maçons italiens, voulant s'affranchir du joug tyrannique de l'autorité romaine, incarnée dans la personne d'Adriano Lemmi, illégalement délégué à la suprême direction de l'Ordre en Italie ;

Considérant que Lemmi et consorts ont frauduleusement violé les lois de l'Ordre Maçonnique, comprises et exprimées dans le mot triangulaire, base et fondement de la Franc-Maçonnerie : *Liberté, Fraternité, Égalité*, soit en faisant servir la grande famille à leurs ambitions personnelles, soit en la transformant en

vulgaire boutique, et en reniant continuellement ses vues élevées et humanitaires, et en en falsifiant le but final.

Venait ensuite le texte de la Constitution, en 66 articles divisés en 7 chapitres : — 1° Règlements ; 2° Autorité e- Magistère ; 3° Finances ; 4° Elections ; 5° Dispositions particulières ; 6° Dispositions générales ; 7° Dispositions tran sitoires.

Ce schisme donna beaucoup à réfléchir au signor Lemmi ; car il envoya aussitôt à Palerme son grand secrétaire, Luigi Castellazzo, 33e, avec la mission secrète de tout faire pour ramener les brebis égarées à la bergerie maçonnique du Grand Orient de Rome. Mais le grand secrétaire retourna à Rome, la cornemuse dans le sac.

La Fédération se mit, sans tarder, en œuvre pour se faire reconnaître par les puissances maçonniques étrangères. Une première tentative fut couronnée de succès, et on me fit part de l'heureux évènement par la planche suivante :

CONSEIL FÉDÉRAL

N. 15

Objet :

Notification de reconnaissance

Avec une Puiss.·. Maç.·. Etrangère

A.·. L.·. G.·. D.·. G.·. A.·. D.·. L'U.·.

Et des Martyrs de la Liberté

Maçonn.·. Univers.·. Famille Italienne

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

Ordo ab Chao

Or.·. de Palerme, le XIIe jour du Xe mois, an de la V.·. L.·. 5889 et de l'E.·. V.·. 12 octobre 1889

Très Cher Fr.·. Vénérable de la R.·. L.·. *Giordano Bruno* à l'or.·. de Palmi.

Nous avons la faveur de vous transmettre la copie authentique du décret de reconnaissance mutuelle et d'assistance réciproque stipulé entre notre Famille Fédérale et la Suprême Autorité du Rite de Misraïm séant à Paris. L'original est déposé aux archives. Dès ce moment, les Loges du Rite de Misraïm ont le devoir d'assister et admettre à leurs travaux les frères de la Fédération, de même que tous nous nous engageons à assister et admettre à nos travaux les frères des Ateliers Misraïmites qui nous présenteront des documents réguliers.

Dans l'attente de vous lire, agréez la triple accolade fraternelle pour vous et pour tous les FF.·. de la R.·. L.·. *Giordano Bruno*.

Le Secrétaire :
Signé : PIETRO SCELSI.

Le Président :
Signé : IGNAZIO SINIGAGLIESI, 33e.
(Ici le sceau fédéral.)

Voici le décret de reconnaissance :

ORDRE MAÇONNIQUE ORIENTAL DE MISRAIM OU D'ÉGYPTE

Vallée de Paris, le 5e jour du mois d'octobre 1889 (E.·. V.·.)

SOUVERAIN GRAND CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ORDRE
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

T.·. Ill.·. et T.·. C.·. F.·.

J'ai la faveur de vous informer que, après avoir pris connaissance, par l'entremise de notre T.·. C.·. F.·. et ami Parmentier, de Paris :

1° De la Constitution de votre nouvelle Fédération Maçonnique ;

2° De la cause qui en a provoqué la fondation (*la malhonnêteté de Lemmi*) ;

3° Du but humanitaire et progressiste que vous poursuivez ;

4° Du désir enfin, que vous manifestez de voir votre Fratern.·. Fédération reconnue par la nôtre et, par suite, de conclure avec notre Ordre un traité d'amitié et d'affiliation ;

Les Membres du S.·. G.·. C.·. G.·. de notre Ordre sont heureux de vous adresser l'expression et l'assurance de leurs sentiments les plus fratern.·. en y joignant leurs vœux les plus sincères pour la prospérité de votre nouvelle Fédération.

C'est vous dire, T.·. Ill.·. et T.·. C.·. F.·. que notre S.·. G.·. C.·. G.·. non seulement reconnait votre fratern.·. Fédér.·. comme Puissance Maçonnique Régulière et régulièrement constituée, mais aussi considère comme virtuellement établi, dès ce jour, un traité d'amitié et d'affiliation entre votre Fédération et la nôtre, sur la base d'une réciprocité pleine et entière dans tout ce qui a trait aux sentiments et aux droits maçonniques, expression de la fraternité la plus sincère et de la plus étroite solidarité.

Partant de cette réciprocité pleine et entière, le S.·. G.·. C.·. G.·. s'engage à :

1° Reconnaître, dès ce jour, votre Fratern.·. Fédérat.·. comme Puissance Maçonnique régulière ;

2° Traiter et considérer, dans tous les Ateliers Misraïmites continentaux et d'Outre-Mer, tous les FF.·. de votre Fratern.·. Fédération à l'égal des Membres de notre Ordre ;

Comme conséquence, le Souverain Grand Conseil Général espère qu'il y aura, entre nos deux Fédérations et dans le plus bref délai possible, échange de Garants d'Amitié.

Telle est, T.·. Ill.·. et T.·. C.·. F.·., la décision du S.·. G.·. C.·. G.·. que je suis heureux de vous transmettre, en y joignant les salutations les plus fraternelles et l'expression des sentiments d'amitié et de soli-

darité de tous les Membres de notre Conseil à l'adresse de tous nos frères de votre Fédération.

Le Grand Chancelier Secrétaire :
Signé : DOCTEUR CHAILLOUX.
(Ici le sceau du Gr.·. Chanc.·.)

Pour copie conforme à l'original qui est dans les Archives de la Fédér.·. Maçon.·. Ital.·.

Palerme, 14 octobre 1889 (E.·. V.·.)

Le Vice-Secrétaire :
Signé : LAURICELLA PLACIDO.

(Ici le sceau du Conseil Fédéral.)

La Fédération, dans le but de s'affermir toujours davantage, donna son adhésion au *Congrès Franco-Italien de Cannes*, et adressa à ce propos à tous ses Ateliers la circulaire suivante :

CONSEIL FÉDÉRAL

Objet :
Circulaire

Or.·. de Palerme, le XX[e] jour du X[e] mois, an de la V.·. L.·. 5889 et de l'E.·. V.·. 20 décembre 1889

Très Cher Frère Vénérable de la R.·. L.·. *Giordano Bruno*, à l'or.·. de Palmi.

Le Conseil Fédéral, ayant à cœur d'adhérer en son propre nom au *Congrès Franco-Italien* qui aura lieu à Cannes (Alpes-Maritimes) dans les jours des 5 et 6 janvier 1890, a le devoir d'interpeller toutes les Loges Fédérées, afin d'être autorisé à envoyer l'adhésion au nom de toute la Famille Fédérale Italienne.

Dans l'assurance que votre Respectable Atelier, apercevant dans ce Congrès un des buts principaux de la Fédération (*la Fraternité des Peuples*), voudra seconder par son suffrage les désirs du conseil, je vous prie d'envoyer votre planche de réponse pas plus tard que le 28 courant.

Recevez la triple accolade fraternelle,

Par mandement, le Secrétaire :
Signé : P. SCELSI.

(Ici le sceau du Conseil Fédéral.)

Mais le signor Lemmi ne dormait pas. Furieux de ce que la mission qu'il avait confiée au F.·. Luigi Castellazzo n'avait pas abouti, il avait fait serment de détruire la jeune Fédération, et il se servait de ses armes habituelles : la calomnie et la moquerie.

Le document suivant montrera la manière d'agir du flibustier :

CONSEIL FÉDÉRAL
—
Objet :
Circulaire
—

Or.·. de Palerme, le XX° jour XII° mois, an de la V.·. L.·. 5890
et de l'E.·. V.·. 22 février 1890

Très Cher F.·. Vénérable de la R.·. L.·. *Giordano Bruno*,
or.·. de Palmi.

Nous nous hâtons de vous mettre en garde, vous et tous les chers frères de la Fédération contre les menées du sieur Lemmi, dont les scribes salariés osent adresser, au nom de quelques frères de la Fédération, en contrefaisant leurs signatures, des lettres à d'autres frères de la Fédération, et cela dans le but de semer le germe de la discorde et la méfiance entre les Loges Fédérées et entre les frères. Il nous est impossible de déterminer le contenu; car chaque lettre a un texte différent des autres.

En effet, notre Très Cher Fr.·. Correspondant et Garant d'amitié auprès de la Puissance Suprême de l'Ordre oriental de Misraïm de Paris, nous écrit qu'ayant appris la détermination du Grand Orient de Paris du Rite Français, lequel reconnaîtra comme Puissance Maçonnique régulièrement constituée notre Fédération un an après sa fondation, le sieur Lemmi s'est engagé formellement à *détruire la même Fédération*, pour faire voir au monde entier *qu'elle n'a été*, dit-il, *qu'une conception d'esprits malades et dérangés*, et, pour cela, un *ballon d'essai*.

Vous voyez donc, Très Cher Frère, qu'aujourd'hui, plus que jamais, la vie et la grande existence de la jeune Fédération, déjà aimée à l'étranger, dépend de notre courage et de la constance unanime de tous les frères.

Nous vous prions d'envoyer à l'adresse connue du F.·. P. Scelsi toute lettre ou planche que vous pourriez recevoir, afin qu'elle soit déposée avec les autres dans les archives de la Fédération, comme document.

Agréez, Très Cher Frère, pour vous et pour tous les FF.·. de votre R.·. Loge, la triple accolade fraternelle.

Le Secrétaire :
Signé : P. Scelsi.

Le Président :
Signé : I. Sinigagliesi.

(Ici le sceau du Conseil Fédéral.)

En même temps, et comme protestation et défi aux inouïes machinations de l'enjuivé, le Conseil Fédéral décida

de réunir en un 2e Congrès, à Livourne, les délégués de tous les Ateliers Confédérés. En voici la circulaire :

CONSEIL FÉDÉRAL
—
Objet :
circulaire
—

Or.·. de Palerme, j.·. XX, m.·. XII, an de la V.·. L.·. 5 90
et de l'E.·. V.·. 22 février 1890

Très Cher Frère Vénérable,

Dans les jours des 29-30-31 mars aura lieu le 2e Congrès Maçonnique à l'or.·. de Livourne (art. 33 de la constitution). Veuillez donc nous envoyer, avant le 5 mars prochain, les questions que votre R.·. Atelier voudra présenter, afin de les inscrire dans l'ordre du jour.

Veuillez aussi nous dire le nom du Délégué que votre Atelier choisira, afin que nous en donnions connaissance aux Très Chers Frères Vénérables des Ateliers séant à Livourne, pour être reconnus par les mêmes par des diplômes et planches de présentation que le Conseil délivrera à tous les Délégués.

Agréez, T.·. C.·. F.·., la triple accolade fraternelle.

Le Secrétaire :
(Ici le sceau Fédéral.) *Signé* : P. Scelsi.

L'annonce officielle d'un deuxième Congrès Fédéral mit Lemmi en fureur. Il ne pouvait pas tolérer que l'Etranger puisse penser un seul moment que sa promesse de détruire la Fédération serait une menace en l'air. Il comprit alors, en bon juif, qu'en cette circonstance l'or serait le moyen le plus convaincant pour amener la destruction du groupement fédéral, et il expédia à Palerme l'un des agents secrets du Souverain Directoire Exécutif négocier avec les frères Scelsi, et ceux-ci prirent l'engagement formel de produire la dissolution de la Fédération moyennant la somme de dix mille francs. L'agent, qui avait pleins pouvoirs, paya aux frères Scelsi le prix de la trahison ; et immédiatement, ils se mirent à l'œuvre de destruction. Ils s'étaient déjà rendus coupables envers la Fédération, laquelle avait gardé le silence pour ne pas provoquer un scandale dès son début.

La grave culpabilité de ces gens sans honneur est manifestée par ce document :

MAÇON.·. UNIVERSELLE FÉDÉRAT.·. ITALIENNE

A.·. L.·. G.·. D.·. G.·. A.·. D.·. L'U.·.
et des
MARTYRS DE LA LIBERTÉ

CONSEIL FÉDÉRAL
—
PRÉSIDENCE
—

O.·. de Palerme, 10 mars 1890, E.·. V.·.

Très cher Frère Vénérable,

Les travaux par nous commencés et continués avec tant d'amour et de zèle, ont subi un long retard par suite d'une scission arrivée au sein de notre Suprême Conseil. Cette dissension s'est produite par les menées ambitieuses et par les actions malhonnêtes de deux de nos frères, qui, avec la ruse et une hypocrisie consommée, étaient parvenus aux charges les plus élevées de notre Fédération ; ceci doit vous être raconté entièrement, la nécessité étant de vous démontrer que de notre part rien n'a été négligé pour la bonne marche des travaux. Mais si les travaux généraux ont diminué pour un instant, jamais d'autre part n'a diminué notre activité absorbée par le travail très louable de moraliser cette assemblée, que l'unanimité de vous a préposée à la direction de notre jeune Fédération.

Les frères Pietro et Giuseppe Scelsi, l'un secrétaire, et l'autre orateur de ce Conseil Fédéral, appartenant tous les deux à la R.·. Mère-Loge *Archimède*, sont accusés :

1° Le F.·. Giuseppe Scelsi, de s'être approprié la taxe d'entrée dûment perçue des mains d'un profane qui devait être initié ; la quittance par lui frauduleusement délivrée a été saisie et est déposée dans nos Archives.

Au sujet de ce délit, plusieurs frères ont interpellé en loge le coupable ; et alors celui-ci, aidé par son frère Pietro, s'est insurgé contre l'autorité, séance tenante, descendant à des actes honteux et ridicules, se servant de mots orduriers et nullement maçonniques. Et ensuite, se prétendant maîtres de notre Temple, ils ont volé la clef afin de s'approprier les meubles, accessoires, décors, en un mot, le matériel. Ils le tinrent fermé pendant plusieurs jours pour empêcher la marche des travaux ; ce à quoi ils ont réussi en partie. — Cependant, cet attentat leur a été infructueux ; car, ayant requis l'assistance de la loi, nous les avons contraints à restituer la clef, et nous avons pu reprendre les travaux interrompus.

Pour ces faits, nous avons formulé les deux chefs d'accusation suivants :

2° Rébellion contre la Mère-Loge constituée en assemblée ;

3° Main-mise arbitraire sur le local de notre Temple.

Bien plus, quand ils ont eu en leur pouvoir la clef, ils se sont emparés de tous nos papiers et les ont transportés à leur domicile ; c'est pourquoi nous les avons accusés de :

4° Vol de tous les documents de la Resp.·. Mère-Loge *Archimède* et de tout ce qui appartenait au Conseil Fédéral, c'est-à-dire sceaux et timbres, papiers, diplômes, statuts, etc., ainsi que de tous les Documents du Souverain Chapitre *Humanitas*.

Pour ces délits très graves, la Mère-Loge *Archimède* a expulsé lesdits frères Scelsi, et a remis leur dossier pour le procès à ce Conseil Fédéral.

Nous, constitués en Cour de Justice, nous avons commencé nos travaux en formulant les chefs d'accusation selon les faits exposés non seulement par la Mère-Loge *Archimède*, mais aussi par chacun des frères.

En dehors des quatre accusations susnommées, nous travaillons à l'instruction du procès et au développement des autres accusations suivantes qui pèsent personnellement sur le frère Giuseppe Scelsi :

5° Escroquerie, au moyen de lettres de change n'ayant aucune valeur, commise au préjudice de l'un de nos frères et de l'oncle de ce dernier ;

6° Autre escroquerie de cent francs au préjudice d'un autre frère ;

7° Détournement de six cents francs, au préjudice d'une Société de Secours Mutuels dans laquelle il s'était introduit en démocrate et faisant parade de principes plus ou moins républicains ou socialistes, selon le cas.

Comme conséquence à la communication de la R.·. Mère-Loge *Archimède* et aux accusations susexposées qui déshonorent le citoyen et l'homme et le rendent indigne d'appartenir à notre famille, nous avons suspendu les frères Scelsi de leurs fonctions dans le Conseil Fédéral, et nous attendons la fin de l'instruction de l'affaire et son résultat pour prononcer contre eux la peine qu'ils méritent.

Nous vous prions de faire part de cette planche à tous les frères, afin qu'ils sachent que, dès ce moment, les frères Scelsi

sont exclus de tout privilège afférant à notre Fédération, et expulsés de toute la communion maçonnique.

En même temps, nous vous prions de nous faire connaître les nouvelles lumières de votre Resp.·. Atelier, vous envoyant ci-joint la liste des nôtres ; et nous vous informons que dans le Conseil Fédéral, la charge de F.·. Orateur a été confiée à notre F.·. Bosco Garibaldi, et celle de Secrétaire, confiée au Secrétaire-adjoint, le F.·. Lauricella Placido.

Avec la triple accolade fraternelle, nous vous saluons affectueusement.

Le Président :
(Signé) Ignazio Sinigagliesi, 33°.

Ont signé les Conseillers : — Lauricella Placido, 9°, secrétaire ; Gaetano Candura, 33° ; L. d'Angelo, 30° ; Bosco Garibaldi, 15° ; Santi Pellérito, 30° ; Enzo Quattrocchi, 18°, Représ.·. la R.·. L.·. *Euraco*, de Termini, délégué au Conseil Fédéral.

Ont signé, aussi, les Lumières de la R.·. Mère-Loge *Archimède* : — Ignazio Sinigagliesi, 33°, Vénérable ; Candura Gaetano, 33°, premier surveillant ; Quattrocchi Enzo, 18°, second surveillant ; Ballotta Salvatore, 18°, orateur ; Perez Antonino, 9°, expert ; L. Cavallero, 3°, maître des cérémonies ; Lucciano d'Angelo, 30°, trésorier ; Dolce Luigi, 9°, secrétaire.

Ont signé, aussi, les Lumières de la R.·. L.·. *Carlo Pisacane* : — Santi Pellerito, 30°, vénérable ; Ant. Pelleriti, 18°, premier surveillant ; Ciraulo Antonino, 15°, second surveillant ; Bosco Garibaldi, 15°, orateur ; Mosellia Raffaele, 9°, expert ; Bianco Carmelo, 9°, maître des cérémonies ; Luciano d'Angelo, 30°, trésorier ; Lauricella Placido, 9°, secrétaire.

Adresse de la Planche :
A l'Ill.·. F.·. Domenico Margiotta,
Membre actif de la R.·. Mère-Loge *Archimède* et du Secret Souverain Chapitre *Humanitas*, Vénérable de la R.·. L.·. *Giordano Bruno*, à l'or.·. de Palmi.

Cette fois, il faut l'avouer, le juif parvint à son but ; car « ses métaux » ont été, comme toujours, très bien dépensés, et il réussit, du moins en partie. Je dis en partie, parce qu'un 3e Congrès des Loges Fédérées eut lieu, après l'élimination des semeurs de discorde ; mais on peut affirmer que les incidents que je viens de rapporter ont marqué l'agonie de la Fédération. Et en effet, le Centre de Palerme disparut pour faire place à l'Orient de la Spezia, qui fut choisi pour siège du 3e Congrès et du Conseil Fédéral. Les deux documents suivants prouvent la vérité de ce que j'avance :

A.·. L.·. G.·. D.·. G.·. A.·. D.·. L'U.·.
et des Martyrs de la Liberté
MAÇONNERIE UNIVERSELLE — FÉDÉRATION ITALIENNE

Souv.·. Chapitre *Aulo Persio*
Or.·. de la Spezia

Vallée de la Spezia, j.·. XXVIIII, m.·. VII, an de la V.·. L.·. 000891
et de l'E.·. V.·. le 29 septembre 1891

Très Cher F.·. Vénér.·. de la R.·. Loge *Giordano-Bruno*
à l'or.·. de Palmi.

Ce Souverain Chapitre qui a été choisi par le Conseil Fédéral pour être le siège du 3[e] Congrès Maçonnique a la faveur d'inviter votre R.·. L.·. afin qu'elle daigne nous déclarer le nombre, les noms et l'heure de l'arrivée en cet orient, des frères qui seront désignés à la représenter.

Agréez la triple salutation fraternelle ensemble à tous les ff.·. de votre orient.

Le Secrétaire: (Signé) F. SOMMOVIGO.

Le Président: (Signé) C. TORRACCA.

CONSEIL FÉDÉRAL
N. 6
Objet: PARTICIPATION

A.·. L.·. G.·. D.·. G.·. A.·. D.·. L'U.·.
et des Martyrs de la Liberté.
Maçon.·. Univers.·. Féd.·. Ital.·.
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

O.·. de la Spezia, j.·. XXI, m.·. VIII, an de la V.·. L.·. 000391
et de l'E.·. V.·. 21 octobre 1891.

Très cher F.·. Vénérable de la R.·. L.·. *Giordano Bruno,*
à l'or.·. de Palmi.

Nous sommes heureux de vous faire part de la nomination du nouveau Conseil Fédéral séant à l'or.·. de la Spezia, dans les personnes des RR.·. Frères: C. Torracca, président; M. Mussi, orateur; G. B. Triglia, trésorier; G. Spezia, secrétaire; G.-B. Giani, conseiller; O. Vernassa, conseiller; F. Sommovigo, conseiller.

La gravité de la tâche que le Congrès Maçonnique a bien voulu nous confier, n'est échappée à aucun de nous; mais, sûrs du concours de toutes les Loges Fédérées et de tous les vrais Frères, nous avons accepté cette charge.

Cependant, selon les délibérations prises, nous invitons votre Respectable Atelier à vouloir bien nous confirmer son adhésion.

Dans l'attente d'une réponse affirmative de votre part, nous vous prions d'agréer nos fraternelles salutations.

Le Secrétaire: *(Signé):* G. SPEZIA.

Le Président: *(Signé)* C. TORRACCA.
(Ici le sceau du Conseil Fédéral.

Adresse profane du Conseil Fédéral:
César Torracca
Montée du Château, n° 10, 2[e] étage, à la Spezia.

Je prie les lecteurs d'être indulgents si je multiplie les citations de documents ; car peut-être, en voyant ces pièces, quelques-uns pourraient penser qu'elles n'ont pas grand intérêt et que j'aurais dû me limiter à faire le récit des faits en peu de lignes, la nécessité de reproduire de simples lettres de convocation ou de faire part paraissant discutable. Mais, si je remplis mon livre de documents, même de ceux comme les ci-dessus, d'apparence insignifiante, ce n'est pas pour le vain motif d'augmenter le nombre des pages.

J'ai, au contraire, de très bonnes raisons pour faire figurer dans mon volume tout ce qui peut prouver au public français, à qui est destinée cette édition première, que j'ai été réellement en situation, dans la maçonnerie, de connaître beaucoup de choses. En Italie, où je suis bien connu, tout le monde sait que j'ai été un des chefs, et, pour une édition italienne, je n'aurai pas besoin de donner tant de preuves de ma participation aux incidents des luttes maçonniques. En France, ce n'est pas la même chose. Il y a nécessité à ce que je me sauvegarde, à l'avance, des manœuvres des agents de Lemmi ; car ce livre contrariera beaucoup et gênera l'intrus du palais Borghèse, ainsi que tous les hauts-maçons.

Lemmi a des agents qui vont non seulement au sein des loges, mais encore parmi les catholiques. Il ne faut pas que ceci étonne ; il en a été toujours ainsi. Le chevalier Fausti, qui était 33e et dont il est question dans le rapport du F.·. Philéas Walder cité plus haut (page 129), était le secrétaire même du cardinal Antonelli, et il tenait Mazzini au courant de toutes les résolutions prises au Vatican. Ces agents sont très difficiles à connaître, parce que sur la liste du Souverain Directoire Exécutif, ils ne figurent pas sous leurs noms véritables ; chacun a un pseudonyme secret qui lui est donné par le Chef d'Action Politique et sous lequel il signe ses rap-

ports, et c'est aussi le faux-nom sous lequel on le désigne, lorsqu'on a occasion d'en parler entre chefs ou lieutenants ou inspecteurs délégués des Directoires, soit dans une correspondance, soit verbalement. Mais, une fois les catholiques prévenus, ils pourront facilement découvrir ces agents, au moyen de l'observation.

Afin de ne pas être soupçonnés, ils se donnent volontiers pour adversaires de la franc-maçonnerie ; à l'occasion, ils en disent du mal, ou ils écrivent contre elle, si leur mission doit s'exercer dans la presse. Mais on aura vite remarqué que leurs attaques sont de celles qui sont indifférentes à la secte. Ils l'attaquent, par exemple, sur la question politique ; ils révèlent uniquement l'action parlementaire, que les loges ne cachent plus depuis longtemps. Alors, on les croit antimaçons, et on leur accorde confiance dans le monde catholique. Seulement, quand il y a des révélations gênantes pour la maçonnerie, comme ce qui touche aux loges de femmes ou bien ce qui dévoile l'organisation centrale supérieure, aussitôt ils prennent feu et ils crient à l'exagération, à l'imposture ; ils font tout ce qu'ils peuvent pour détruire l'effet de la dénonciation publique des manœuvres secrètes les plus dangereuses pour la société chrétienne ; car, avec les sœurs maçonnes, tenues rigoureusement inconnues, la secte agit jusqu'au foyer des familles, pour démoraliser, et, d'autre part, l'organisation centrale supérieure, c'est-à-dire le Rite Suprême ou Palladisme, est la véritable puissance, et la plus formidable, de la franc-maçonnerie.

Aussi, quand quelqu'un nie cela, on peut être sûr que c'est un agent secret. Je donne là, à mes lecteurs catholiques, la pierre de touche qui leur permettra de reconnaître l'or faux ; car il arrive que l'agent secret du Souverain Directoire Exécutif est parfois un homme qui paraît tout le contraire de ce qu'il est, et il y en a eu et il peut y en avoir encore même au nombre des ecclésiastiques. Le F.·. Roca,

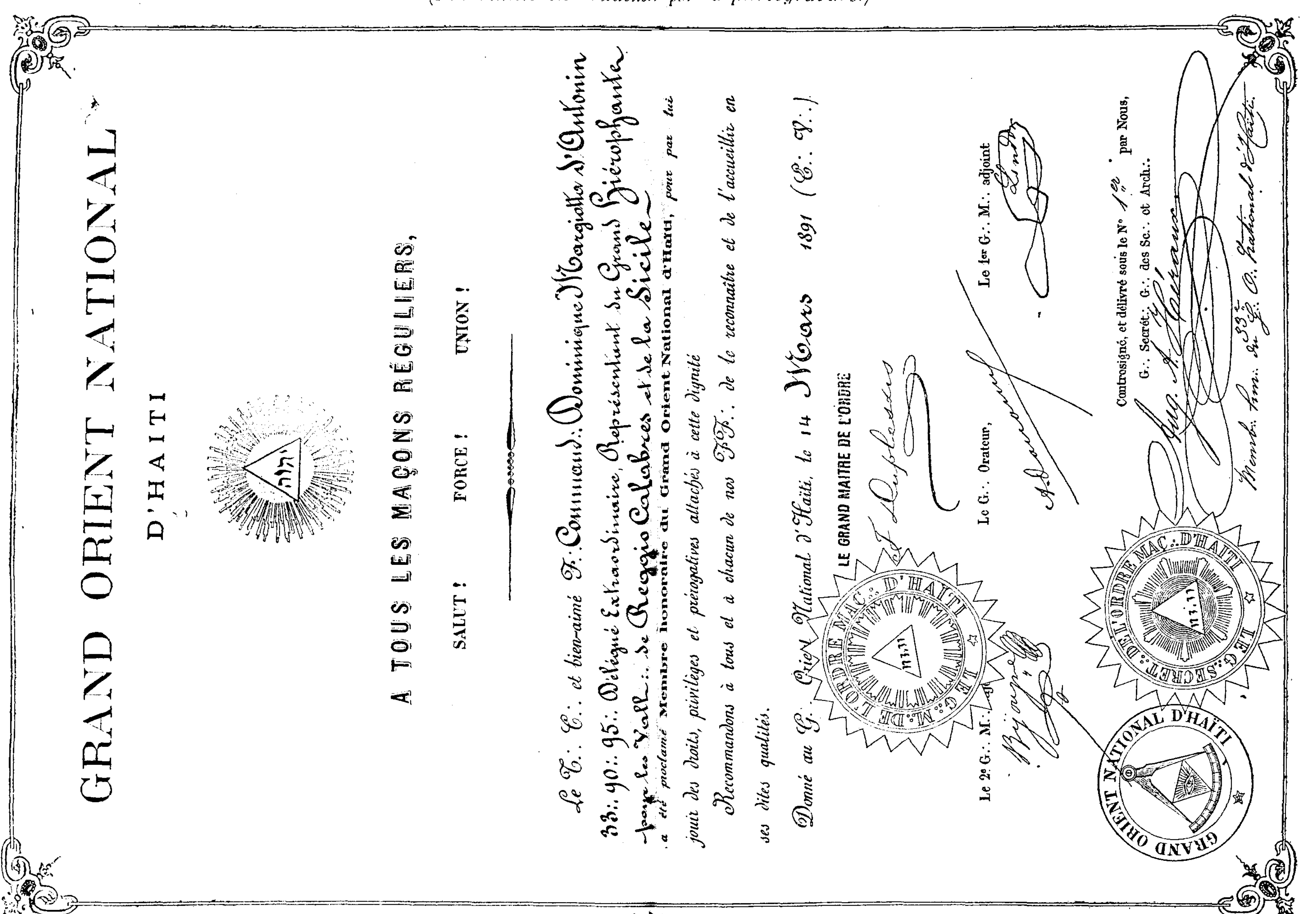
chanoine apostat, qui appartenait secrètement au Grand Orient de France, même avant d'avoir été mis en interdit et qui est mort il y a un an, faisait une abominable propagande dans le clergé, recrutant les prêtres qu'il pensait pouvoir attirer, et il s'est vanté, dans un de ses écrits, d'en avoir amené *plus de mille* aux loges secrètes gnostiques françaises. Je crois qu'il se vantait ; mais, s'il a corrompu seulement dix prêtres, c'est déjà beaucoup trop, et c'était tout autant de Judas, tout autant d'agents secrets de la secte. Don André-Gomez Sommorostro, qui était archiprêtre de la cathédrale de Ségovie et dont l'affiliation secrète à la maçonnerie a été découverte il y a deux ans, fut, pendant vingt-huit ans, Vénérable d'une des loges de la ville, et tout en étant franc-maçon et l'un des pires, il a été le confesseur de la reine. C'est par un prêtre, secrètement franc-maçon, que le roi de Naples, Ferdinand II, a été empoisonné ; dans mon pays, on nomme tout haut ce misérable ! Cluseret a raconté à l'un de mes amis que, pendant la Commune, Raoul Rigault avait, parmi ses agents qui le renseignaient sur l'archevêché et sur les dignitaires du diocèse, un vicaire de l'une des paroisses de Paris.

Je rappelle ces faits lamentables, afin que les catholiques sachent bien qu'il ne faut pas toujours se fier aux apparences et qu'ils doivent se tenir sur leurs gardes, quand ils ont affaire à des gens n'étant pas contre la franc-maçonnerie *sans aucune restriction*. Quand on a vu ce que j'ai vu, on ne s'étonne de rien ; mais les catholiques, ne soupçonnant pas l'intensité du mal et oubliant souvent les avis du Souverain Pontife, sont trop portés à être confiants, et cela permet aux Mazzini, aux Pike, aux Lemmi, de les endormir, au moyen de leurs agents secrets.

Comme j'ai à prévoir des manœuvres et que je sais de quoi est capable le sieur Adriano dit Simon, je ne dois donc rien négliger pour établir quelle a été ma situation dans la

REPRODUCTION D'UN DES DIPLOMES MAÇONNIQUES DE L'AUTEUR

(Fac-simile en réduction par la photogravure.)



GRAND ORIENT NATIONAL

D'HAITI

A TOUS LES MAÇONS RÉGULIERS,

SALUT! FORCE! UNION!

Le T.·. C.·. et bien-aimé F.·. Command.·. Dominique Margiotta d'Antonin 33.·. 90.·. 95.·. Délégué Extraordinaire, Représentant du Grand Hiérophante pour les Vall.·. de Reggio Calabria et de la Sicile a été proclamé Membre honoraire du Grand Orient National d'Haïti, pour par lui jouir des droits, privilèges et prérogatives attachés à cette dignité.

Recommandons à tous et à chacun de nos FF.·. de le reconnaître et de l'accueillir en ses dites qualités.

Donné au G.·. Orient National d'Haïti, le 14 Mars 1891 (E.·. V.·.)

LE GRAND MAITRE DE L'ORDRE

Le G.·. Orateur,

Le 1er G.·. M.·. adjoint

Le 2e G.·. M.·. adj.

Contresigné, et délivré sous le N° 1er par Nous,

G.·. Secrét.·. G.·. des Sc.·. et Arch.·.

Memb. hon.·. du 33e G.·. O.·. National d'Haïti.

(PATENTE DE MEMBRE D'HONNEUR DU GRAND ORIENT NATIONAL D'HAITI)

secte, afin qu'on soit certain que je parle en parfaite connaissance de cause ; et alors, si des agents secrets viennent essayer de révoquer en doute mes révélations très gênantes pour la secte, on comprendra qu'ils jouent leur rôle, et les catholiques intelligents, étant prévenus, se détourneront d'eux.

Mais je reviens au 3e congrès de la première Fédération italienne des loges antilemmistes. Il fut la dernière manifestation de l'indépendance, et après cela personne n'a plus entendu parler de la Fédération ! Elle mourut en maudissant cet homme qui est l'opprobre de l'humanité et qui s'appelle Adriano Lemmi. Elle mourut, et les Loges, cessant d'être groupées, furent sans force dans leur isolement ; peu à peu, la plupart d'entre elles tombèrent en sommeil, c'est-à-dire cessèrent de se réunir. Le renégat enjuivé de Stamboul était parvenu à ses fins.

Toutefois, il avait été très mortifié par cette insubordination, et il avait cherché comment il pouvait empêcher pareille révolte de s'étendre, sans avoir à se prévaloir de ses droits d'important chef de la haute-maçonnerie. C'est alors qu'Albert Pike jugea bon de lui décerner publiquement un superbe *satisfecit*, ne dévoilant pas son grade palladique et seulement en le représentant aux yeux des imparfaits initiés comme un maçon écossais des plus méritants. Donc, Pike pansa les blessures récemment faites à l'amour-propre de Lemmi, en faisant savoir à tous les Suprêmes Conseils qu'il nommait Adriano membre d'honneur du grand Suprême Conseil de Charleston, et il lui envoya un magnifique diplôme.

Lemmi, — peut-on en douter? — répondit, à grand orchestre, au Très Puissant Frère qui lui témoignait ainsi son estime, en lui adressant et en faisant publier la lettre de remercîment suivante :

Or.·. de Rome, le 12 septembre 1889, E.·. V.·.

A l'Illustre et Très Puissant Frère Albert Pike, 33e, Souverain Grand Commandeur du Suprême Conseil des 33es pour les Etats-Unis, Juridiction Sud,
à Washington.

Illustre et Vénéré Frère,

Il m'est parvenu — autant inattendu que bien agréé — le magnifique diplôme qui témoigne combien vous m'avez estimé digne d'être inscrit parmi les Membres d'honneur du Suprême Conseil des 33es pour la Juridiction Sud des Etats-Unis.

A vous donc, vénéré et cher Frère, et à tous les Souverains Inspecteurs Généraux qui composent ce glorieux Suprême Conseil des 33es, je présente mes plus vifs et plus sincères remercîments.

L'honneur qui est fait en ma personne à la Maçonnerie Italienne rendra toujours plus solides, plus intimes et plus affectueux les liens d'amitié fraternelle, qui, dès longtemps, unissent les Maçons libres et acceptés de votre grande République aux francs-maçons de l'Italie.

Le grand honneur qui vient de m'être décerné formera toujours le plus doux souvenir de ma vie, et le Diplôme qui témoigne de votre charmante affection, ainsi que de celle de votre Suprême Conseil à mon égard, sera l'héritage le plus précieux de mes fils; ils trouveront en lui aussi la force nécessaire pour persévérer dans le difficile, mais confortable exercice des *vertus publiques et privées*.

Veuillez agréer, Illustre et Vénéré Frère, mes salutations affectueuses et fraternelles.

Adriano Lemmi, 33e
Délégué Souverain Grand Commandeur.

Il fallait vraiment un formidable cynisme à Lemmi, pour qu'il osât parler de ses *vertus publiques et privées*, lui dont l'existence toute entière n'a été qu'un tissu d'infamies, lui, usurier, voleur et assassin !

Mais laissons notre héros à sa glorification, et voyons-le travailler à augmenter de plus en plus sa fortune; car s'il compte laisser un héritage à ses enfants, ce sera sans doute autre chose que le diplôme à lui décerné par l'antipape

uciférien Albert Pike. Ce sont, en effet, ses manœuvres pour accroître sa richesse qui l'ont fait dénoncer en premier lieu publiquement au mépris des honnêtes gens.

Lemmi, débarrassé de la Fédération maçonnique des indépendants, — dont il avait eu de grosses inquiétudes tout en simulant de s'en moquer, — respirait enfin à l'aise ; il *pensa que le moment était venu pour lui* de centraliser dans ses mains le « monopole des tabacs ».

A ce propos, j'emprunte au journal le *Popolo Romano*, n° du 5 avril 1890, le récit des faits de cette louche affaire :

« Les sieurs Hoffmann et Watyn étaient à Rome ces jours passés, et par leur représentant et associé pour les affaires d'Italie, M. Adriano Lemmi, ils se sont mis d'accord avec le Ministre des Finances, pour la fourniture de dix millions de kilogrammes de tabacs Kentuky par des traités privés sans concurrence.

« Le prix?... Celui résultant de la cote de New-York *en ces jours-là*.

« Aussi, qu'est-il arrivé ?... Tout simplement ceci : les contractants, qui avaient envoyé de bonne heure l'un de leurs agents en Amérique, le sieur Reusens, ont fait faire en ces jours-là par celui-ci des acquisitions bruyantes, lesquelles, nonobstant l'abondante récolte de l'année, ont fait élever les prix à tel point, qu'il y a eu surprise sur le marché américain.

« La surprise était naturelle, mais les fournisseurs privilégiés de notre gouvernement avaient atteint leur but : celui de faire élever, pour ces jours-là, les prix d'une manière artificielle ; ces prix devant servir de base au contrat.

« En effet, le 6 juin, le traité d'achat fut signé à New-York par le nouveau consul Riva avec la maison Watyn Tael et Cᵒ, *alias* Hoffmann, *alias* Roux-Boudain, *alias* le représentant Lemmi, aux conditions qui avaient été fixées ici à Rome. »

Tels sont les faits. Il en résultait, en toute évidence, que les acquisitions n'avaient pas été faites aux termes de la loi directement par un fonctionnaire, mais combinées à Rome avec le sieur Lemmi représentant son groupe habituel de spéculateurs, et sans aucun concurrent ; et par là on a donné au consul la faculté de signer. Le profit de ce jeu fut quelques millions au bénéfice du groupe.

Pourtant, Lemmi était le grand-maître de la Maçonnerie en Italie ; et nous venons de voir comme il proclame bien haut ses vertus, et nous savons qu'il dit la maçonnerie synonyme de probité. Mais les faits le démontrent bien juif. Donc, maçonnerie et judaïsme sont en Italie la même chose ; et si je dis seulement : en Italie, cela ne signifie pas qu'il en soit autrement ailleurs.

Voilà les gens qui prétendent apporter la civilisation au monde. Voilà le progrès qu'ils enseignent et le bien-être que les peuples peuvent attendre d'eux. Cette louche escroquerie a soulevé en Italie un scandale épouvantable, et a été portée devant le Parlement.

Ici je cède la plume au journal *Don Chisciotte*, pour ne pas être accusé de partialité :

« Ainsi, cette triste affaire des tabacs, qui est seulement un incident dans le Gouvernement en ces dernières années, reviendra devant le Parlement, et celui-ci devra, après discussion, prononcer un jugement.

« C'est sur ce point — selon nous — que sera révélée une des formes les plus étranges d'incompatibilité qu'on ait jamais présentée à une assemblée législative.

« Les comptes sont faits avec la plus grande exactitude : à la Chambre il y a maintenant *trois cents députés appartenant à la Maçonnerie*, et c'est la majorité absolue sur 504.

« Or, quand cette malheureuse question des tabacs sera portée devant la Chambre, on se trouvera fatalement dans cette situation étrange, inouïe : les 300 députés francs-maçons devront s'ériger en juges de leur chef, reconnu grand-maitre du Conseil des 33es, dont quelques-uns se trouvent aussi à la Chambre.

« La condition des choses, alors, sera inconcevable : les 300 députés maçons auront à choisir d'être ou bons maçons ou bons députés. Et dans l'un et dans l'autre cas, parmi le public, il subsistera toujours un doute sur la puissance et sur la nature du Grand Orient.

« L'importance de cette nouvelle forme d'incompatibilité, tout à fait imprévue, ne pourrait, pourtant, être plus évidente.

« Et l'on ne pourra invoquer aucune loi pour l'empêcher ; cette incompatibilité ne peut avoir une fin que dans l'un de ces deux cas seulement : ou que les députés qui appartiennent à la Maçonnerie renoncent de prendre part à la discussion et au vote sur l'affaire des tabacs, ou bien que le Grand Orient, reconnaissant la condition étrange où il place plus que la moitié du Parlement Italien, préfère se démettre maintenant qu'il a le temps. »

Le *Don Chisciotte*, journal anticlérical, mais non maçon, était naïf. Les faits ont constaté que la fameuse enquête sur les tabacs s'est terminée en fumée. Et c'est ainsi que cela devait finir. Les démarches de Lemmi près des 33es du ministère, le silence de la presse officieuse sur la question, les révélations même du journal *Don Chisciotte* sur ce point, qu'à la Chambre les députés francs-maçons étaient trois cents, tout cela ne pouvait pas amener une solution juste. Les députés trois-points, ayant à décider d'être ou bons maçons ou bons députés, et considérant qu'à être mauvais maçons on risque sa peau, ont voté pour sauver le prestige de la secte et le chef de leur Grand Orient.

Quelques bonnes âmes candides s'attendaient à ce que les députés maçons auraient abandonné leur Lemmi. Non; mais ayant aidé Lemmi dans cette malpropre affaire, les députés maçons se sont mis en contradiction avec leurs belles et solennelles paroles : il faut aider les frères maçons quand ceux-ci se trouvent dans la misère; jamais, quand ils ont les poches pleines au préjudice de la nation à laquelle ils appartiennent.

Et, en effet, dans la séance du 19 mai 1890, le Parlement Italien a rejeté la proposition d'enquête à une forte majorité, malgré les protestations d'Imbriani qui voulait la lumière à tout prix.

Et c'est ainsi que le trigame Crispi et son compère sont sortis de l'aventure sains et saufs.

Cependant, il ne faudrait pas croire que notre Lemmi était sur des roses. Sans doute, encore cette fois, il se tirait d'embarras; ses spéculations frauduleuses avaient l'impunité, parce que les députés maçons ne pouvaient pas voter contre leur chef. Mais déjà l'opinion publique était secouée; on commençait à se dire en Italie : « Qu'est-ce donc que ce personnage qui se place au-dessus des lois et que les ministres protègent, même alors qu'il est pris la main dans

le sac? » Les murmures se faisaient entendre; et si le gouvernement ne voulait pas s'enquérir, il y eut des indépendants qui se mirent à fouiller le passé du coquin.

Ce fut d'abord le colonel Achille Bizzoni qui eut le vent des friponneries de Marseille. Puis, le député Matteo-Renato Imbriani-Poërio, qui, bien connu pour son honnêteté intransigeante, souleva une tempête à la Chambre en affirmant que « le sieur Adriano Lemmi n'était qu'un filou déjà condamné comme tel ». Le grelot, comme on dit, était attaché maintenant.

Les journaux non inféodés à la secte s'emparèrent des révélations d'Imbriani et ouvrirent une campagne en pleine règle contre le bandit; particulièrement, la *Voce della Verità*, qui signala le jugement de Marseille et en donna la date, d'après une indiscrétion insérée dans un journal de Bruxelles. Alors, Lemmi, voyant que son infamie était découverte, paya d'audace, et il écrivit à la *Voce della Verità* pour protester, en déclarant « ne pas être applicable à lui, cette vieille sentence du Tribunal de première instance de Marseille, prononcée le 22 mars 1844 et par laquelle avait été condamné pour vol *un certain Adriano Lemmi, de Florence, ex-négociant* ».

Oui, il payait d'audace; car il ajoutait :

« Pour éviter toute équivoque, je vous prie de vouloir bien accueillir et insérer la déclaration suivante : — Adriano Lemmi, de Florence, condamné à Marseille en 1844, n'a rien de commun avec Adriano Lemmi, de Livourne, lequel, établi depuis 1843 à Constantinople, était en 1844 directeur d'une maison de commerce en affaires maritimes dans cette même ville, qu'il n'a quittée qu'en 1847 pour se rendre à Londres.

« J'ai bien l'honneur, Monsieur le Directeur, de vous saluer.

« ADRIANO LEMMI,

« *Grand-Maître de la Maçonnerie Italienne.*

« Rome, le 23 avril 1890. »

Le scandale provoqué par la presse devenant inquiétant, Lemmi envoya aux loges italiennes une planche-circulaire affirmant toujours qu'il n'avait rien à voir avec son homonyme condamné à Marseille en 1844.

Néanmoins, Imbriani n'accepta pas les dénégations péremptoires du maître-fripon, et il maintint que c'était lui, bien lui, le grand-maître de la Maçonnerie italienne, qui avait été condamné à Marseille comme voleur.

Je vais reproduire l'article que publia alors Imbriani, et la suite de mon livre prouvera, quand nous aurons à parler de miss Diana Vaughan, que le député indépendant et honnête était tout à fait bien renseigné :

« Dans un lointain, lointain horizon, écrivit Imbriani, il y a un arrêt concernant un signor Adriano Lemmi ; un arrêt étranger, pour vol d'or étranger, accompagné (le vol, non l'or) d'autres imputations qui n'ont rien à faire avec le patriotisme. Cet arrêt, attaqué comme apocryphe, *nous l'avons vu*. C'est un morceau de papier un peu déchiré, muni du sceau du Tribunal correctionnel de Marseille.

« C'est toute une histoire, longue à raconter, que l'aventure dans laquelle ce papier est venu en Italie ; peut-être un jour nous en ferons un sujet de récit à la Balzac : excepté le talent de l'immortel écrivain français, excepté la forme brillante du narrateur des exploits du forçat Vautrin, il y aura là tout l'intérêt que Balzac sait inspirer.

« Pour le moment, il me suffit de faire savoir que le fameux et nullement apocryphe arrêt a été délivré en copie authentique par la Chancellerie de France au comte de Cavour, et que sur le personnage à qui s'applique vraiment ce document authentique, personne dans le gouvernement n'a soulevé aucun doute, tant il est vrai que le comte de Cavour s'en est servi avec succès dans le but qu'il visait. Du reste, les habitants de Marseille de cette époque-là ne sont pas tous morts. »

Pour parler ainsi avec une telle assurance, il fallait bien qu'Imbriani, qui est d'ailleurs incapable de mensonge, ait réellement vu le document en question. Certes, il n'avait

pu que l'entrevoir ; car de pareils papiers ne sortent pas des archives du ministère. Mais, n'importe, Imbriani avait vu, avait lu, il savait à quoi s'en tenir, et hardiment il le disait.

Aussi, Lemmi se garda bien de lui répliquer.

Toutes les personnes de bon sens comprirent qu'il était vraiment le voleur condamné, et que le comte de Cavour n'aurait eu aucune raison de mettre dans les dossiers secrets du ministère la preuve de l'infamie d'un Adriano quelconque, d'un Lemmi non mêlé à la politique.

Cependant, il faut reconnaître que l'opinion publique est vite lassée, et le vieux coquin ne l'ignore pas. Il ne souffla plus un mot ; la tempête passa, et les journaux ainsi que le public s'occupèrent d'autre chose. Alors, les séides du grand-maître disaient, lorsque plus tard quelqu'un par hasard reparlait de cette affaire : « Oh ! ce sont des cancans ; Lemmi a nié ; et puis ses ennemis n'ont rien prouvé, rien montré. »

Quant à Francesco Crispi, il avait bien tiré d'affaire son ancien ami et toujours complice, lors du gros scandale des tabacs ; cette fois-ci, il lui venait en aide, en faisant l'étonné, en ayant l'air de n'avoir jamais rien vu dans les archives du gouvernement. Encore un peu, et, grâce à lui, Lemmi pouvait paraître blanc comme une colombe. Du reste, en maçonnerie, ce sont des petits riens ; car, si pour certaines gens, on devait fouiller toujours trente ou quarante ans en arrière, et même moins que cela, je vous assure qu'il n'y aurait pas beaucoup de frères auxquels on pourrait délivrer des patentes d'honnêteté !

Peu de jours après que le Parlement émettait le vote honteux par lequel Adriano Lemmi était tiré sain et sauf de l'affaire des tabacs, une autre tuile tomba sur la tête du filou : le député Tommasi-Crudeli fit une conférence à Arezzo, à l'occasion d'une fête, et il parla longuement de la

maçonnerie, avouant qu'il avait appartenu à la secte dès son plus jeune âge et par tradition de famille. Ensuite, il démontra que la maçonnerie sicilienne, après 1860 ayant refusé de se fondre avec l'italienne, il fut envoyé représenter le Grand Orient d'Italie auprès de la maçonnerie de l'Ile. Et dans son discours, il dit : « *Je découvris la cause secrète du refus et de l'opposition à la fusion :* TOUT LE BRIGANDAGE SICILIEN ET LA MAFIA FAISAIENT PARTIE DE CETTE MAÇONNERIE. »

C'était en 1871 que le député Tommasi-Crudeli, pris de dégoût, avait abandonné la maçonnerie, qui, selon lui, « était jadis une association humanitaire (?), dans laquelle on entrait pour donner, tandis que maintenant elle est devenue une bande comprenant beaucoup d'individus qui n'y sont entrés que pour prendre. »

L'orateur conclut en déplorant que cette institution ait pénétré dans toutes les principales couches sociales, et se soit emparée de toutes les administrations publiques où elle tyrannise à son gré.

Toutes ces choses-là les catholiques les prêchaient depuis longtemps ; mais le grand nombre se refusait à les croire, s'imaginant avec entêtement qu'ils parlaient ainsi en haine de la maçonnerie.

Pendant cette période de temps, le juif Lemmi n'eut pas de chance. Après la retraite de Tommasi-Crudeli, se retournant contre lui, il y eut celle du F∴ Uriele Cavagnari, qui écrivit, vers la même époque :

« Nous démontrerons promptement comme quoi la Franc-Maçonnerie se trouve sous le coup de plus de cinquante articles du Code pénal et comme quoi *le sieur Adriano Lemmi et tous ses 33es, tôt ou tard, finiront tous aux galères ;* plus tard, s'ils ne commettent pas la folie de se défaire de nous ; plus tôt, s'ils la commettent.

« Nous aussi, nous avons des frères, — mais des frères vrais, ceux-ci, — qui enverront en morceaux, aux soixante-dix pro-

vinces d'Italie, notre cadavre, si l'on nous assassine, et qui en feront un labarum de vengeance et d'extermination ; et nous aurons ainsi le bonheur d'être utile à notre prochain, plus encore étant mort que demeurant vivant. *Exoriare aliquis nostris ex ossibus ultor.*

« Nous ne disons pas cela par plaisanterie, ni pour nous ceindre le front d'une auréole. Nous sommes à cet âge où la vie se sent bouillonner dans toute sa force et dans toute sa beauté ; nous sommes hors des étourderies et du sentimentalisme appris ou spontané ; et pour ces raisons, nous aimons l'existence, et nous la garderons autant qu'on peut l'aimer et la garder.

« Mais, un peu par impétuosité de tempérament, un peu par hasard, nous nous sommes engouffré dans un océan qui n'a d'autre horizon que la catastrophe de la Franc-Maçonnerie ; car, se sentant entraînée dans le tourbillon de l'abîme, elle fera tout naturellement contre nous ce que nous faisons contre elle. C'est pourquoi, en même temps que nous voyons devenir urgente la nécessité de défense pour tous les hommes indépendants et voués à l'exil, en même temps que nous voyons rechercher par les sicaires les moyens les plus faciles et les moins dangereux de nous supprimer, il est raisonnable que nous soyons prêts aussi pour le voyage le plus court.

« Il ne faut pas penser que la Maçonnerie nous néglige parce que nous sommes petits !... Non ! la Maçonnerie a des calomnies, du fer et du poison pour tout le monde.

« Dans la maison et dans la villa du défunt grand-maître de la Maçonnerie Giuseppe Petroni, on faisait un double ordre d'études théorico-pratiques de toxicologie minérale, végétale et animale. Spécialiste parfait dans la culture des ptomaines était le grand-maître-adjoint Raffaële Petroni. Et, à Rome, il y a encore des personnes qui peuvent en témoigner *autant que nous*.

« Oui, honorable Procureur du Roi, c'est tout à fait comme cela ! »

Pour le bandit que Mazzini et Pike ont mis à la tête du Directoire Exécutif de la haute-maçonnerie, le rêve suprême a été toujours la destruction complète de l'Eglise catholique et le triomphe du Temple de Satan. Et S. S. Léon XIII avait bien raison de dénoncer les projets de la secte infer-

nale ; il savait exactement ce qui se tramait. La presse libérale, dans son hypocrisie incorrigible, a prétendu que le Pape exagérait le danger dont le Saint-Siège était menacé. On va voir, par un document, que Lemmi, chef du Directoire Exécutif, menait avec acharnement l'action politique ; on saura une fois de plus que Crispi n'est que l'exécuteur des volontés maçonniques d'Adriano.

Vous apprendrez pour quel motif, à l'époque où nous en sommes dans ce récit, le gouvernement italien retarda la date des élections générales politiques, et vous vous convaincrez encore que le but réel de la révolution italienne n'a pas été seulement la fin de la puissance temporelle des Papes, mais l'érection du Temple dit de la Raison Emancipée, à construire sur les ruines de l'Eglise.

Tout cela, vous l'apprendrez en lisant la planche secrète qui suit, et qui fut adressée à tous les Vénérables par le Grand Orient de la Vallée du Tibre.

Vallée du Tibre, 10 octobre 1890, F.·. V.·.

« Aux Frères Vénérables des Loges Italiennes.

« L'édifice que les Frères du monde entier sont en train d'élever ne pourra pas être déclaré bien solidement construit, tant que les Frères d'Italie n'auront pas donné à l'humanité les décombres de l'Institution du grand ennemi.

« Notre œuvre se poursuit avec activité en Italie, et le Grand Orient de la Vallée du Tibre a pu, dans l'anniversaire de 1789, proclamer que les lois en Italie sont élaborées à la lumière de l'esprit de la Maçonnerie Universelle. Nous allons appliquer le scalpel (*sic*) au dernier refuge de la superstition, et la fidélité du Frère 33e qui est à la tête du pouvoir politique, nous est une sûre garantie que le Vatican tombera sous notre marteau vivifiant (*sic*).

« Mais, pour que ce travail n'ait pas de trêve et ne perde aucun des bénéfices qu'en espère l'humanité, il est indispensable qu'aux prochaines élections politiques 400 Frères au moins entrent dans la Chambre Législative. Dans la législature en cours, les Frères sont 300 ; ce nombre ne suffit pas pour le travail futur ; car il

s'agit de conduire à terme l'œuvre de la délivrance de l'humanité, et les derniers efforts rencontreront les plus grands obstacles de la part du *chef-prêtre* et de ses lâches esclaves.

« La *Loge du Tibre,* adhérant aux nombreuses Loges Italiennes, a pu obtenir que son Vénérable Crispi prorogeât la dissolution de la Chambre, afin que nous pussions arrêter ensemble les listes de nos candidats à la représentation nationale. Nos listes sont prêtes, et j'en envoie un exemplaire à toutes les Loges Italiennes. Les candidats sont comme un seul homme disposés à suivre le Vénérable Crispi, qui, à son tour, se soumet et prend le mot d'ordre à la *Loge du Tibre*, dépositaire de la volonté des Loges non seulement italiennes, mais aussi étrangères ; et en même temps nos candidats ne perdront jamais de vue le *Pacte de Rome*, conclu pour le bien de la démocratie. En effet, au programme actuel de gouvernement devra succéder un autre programme plus progressiste ; et nous devons prévoir dès à présent la force des évènements et préparer l'application des mesures qui seront nécessaires.

« Les Frères des différentes Loges agiront donc auprès des Préfets qui nous appartiennent par le plus grand nombre, auprès des Conseils Départementaux et auprès des personnes influentes, pour le triomphe de nos candidatures. *Qui aura coopéré à la diffusion de la lumière vivra de la lumière.* Il faut mettre dans l'impossibilité de nuire les prêtres, les journaux des ténèbres, et même les irréguliers qui ont attaqué, pendant la législature courante, la Maçonnerie sous des prétextes futiles, telles que la question des tabacs ou celles de nos influences. Et nous profitons de cette circonstance pour rappeler que sont légitimes les moyens nous permettant de faire argent dans le but de semer une propagande féconde, et, au sujet de nos influences auxquelles le Grand Orient ne doit pas renoncer, que nous les faisons agir toujours pour l'intérêt suprême de l'Ordre.

« Le Grand Orient invoque le *Génie de l'Humanité*, afin que tous les Frères travaillent au dernier effort de disperser les pierres du Vatican pour construire avec elles le Temple de la Raison Emancipée.

« Donné au Grand Orient de la Vallée du Tibre.

« Adriano Lemmi, 33e

« *Délégué Souverain Grand Commandeur.* »

Cette planche secrète, adressée à tous les Vénérables des loges italiennes, était donc destinée aux francs-maçons seuls ; les profanes devaient toujours en ignorer l'existence. Mais, à côté de cette planche secrète, il y eut une proclamation pour le gros public et que le grand-maître-fripon fit paraître dans la *Riforma,* journal du F.·. Crispi ; de cet illustre frère qui, en 1846, était pauvre comme Job et chantait la gloire des Bourbons ; de cet homme de *grand* cœur, qui, pendant son exil à Malte, vivait du travail de repasseuse de sa première femme, Rosalie Montmason, qu'il a répudiée ensuite pour pratiquer le mormonisme, se mariant à une deuxième femme dont on ignore le nom, mais de laquelle il eut un fils, nommé Luigi Crispi, né à Florence en 1872, et qui exploite tout le monde, à l'exemple de son père ; de ce Francesco Crispi, qui se maria une troisième fois, et sans avoir pris même la peine de divorcer, à une nouvelle femme qui s'appelle Donna Lina Barbagallo, aujourd'hui Vice-Reine d'Italie et cousine des Souverains, puisque son « grand » mari est décoré du collier de la Très Sainte Annonciade ; de ce patriote, enfin, qui, en 1859, demandait très humblement un emploi de secrétaire communal d'une petite ville, laquelle repoussa sa demande, et qui, se servant de la révolution pour s'élever aux conseils de la couronne, est devenu le grand patriarche des lettres de change politiques.

La *Riforma,* comme je disais, publia la prose de l'enjuivé, laquelle n'est qu'une exhortation générale de travailler dans le champ électoral. Cependant, il y a là quelque chose à glaner. Par exemple, Lemmi y disait que la maçonnerie doit « combattre sans cesse le cléricalisme, *le seul parti contre lequel la haine est sainte* », et il ajoutait qu'il faut « délivrer le pays des liens qui encore l'unissent à la Papauté ». C'était une nouvelle déclaration de guerre ; et certes il n'y en avait nul besoin, car le travail maçonnique contre

l'Eglise et tout sentiment religieux est bien connu maintenant, surtout depuis que l'encyclique *Humanum Genus* de Léon XIII l'a mis au jour, comme en pleine lumière de soleil.

Mais il y a, dans ce manifeste écrit pour les badauds, une phrase qui a dû faire beaucoup rire Lemmi en l'écrivant. Pour tenir très haut l'honneur de la Maçonnerie, il recommande à ses fidèles « de ne pas se jeter au milieu d'intérêts misérables et particuliers », et de se tenir toujours « dans un camp élevé et serein » ; car « *la maçonnerie doit attaquer tous ceux qui n'ont pas donné et qui ne donnent pas constante preuve d'un vertueux désintéressement.* »

Oui, vraiment, cette prédication du désintéressement par Adriano Lemmi est une des « fumisteries » les plus audacieuses que le coquin ait osées. Le voit-on, lui, pauvre millionnaire, qui s'est ruiné pour amour de la patrie dans cette petite affaire des tabacs !

Les contrats à l'amiable, où valsaient des douzaines de millions, ceux-là « se tenaient dans un camp élevé et serein ! » Si élevé, ma foi, que les Italiens ne savent pas encore au juste de quelle façon s'est conclue cette affaire-là, ni combien de millions le sieur Lemmi a *sereinement* escroqués de cette façon au détriment des contribuables.

Le grand-maître-fripon dit que pour le cléricalisme la haine est chose sainte. Evidemment, les cléricaux manquent de charité en répétant que la maçonnerie, avec son Lemmi à la tête, est la ruine de l'Italie et des autres nations catholiques ; par contre, la maçonnerie est pleine de sentiments charitables, lorsqu'elle fait poignarder ses adversaires ; accusation qui pourtant est l'expression de la plus pure vérité, et qui a été, notamment, prononcée en plein Parlement italien par le député Imbriani, sans qu'aucun des 300 maçons présents ait osé lui donner un démenti !

J'ai dit que ce manifeste du sieur Lemmi est, au fond,

peu savoureux ; mais l'intéressant est pour nous d'observer où et par qui il a été publié. Le grand-maître de la Maçonnerie Italienne, aujourd'hui Souverain Pontife de la Maçonnerie Universelle, avait choisi la *Riforma* (organe officieux salarié par le peu honorable Crispi), afin de faire comprendre aux Italiens que lui, le filou avéré, l'usurier et le grand « tabacchante », il est maître de commander là où Crispi commande, et que le grand-maître peut parler quand il veut par l'organe du président du conseil des ministres.

Sur ce président du conseil, compère du voleur de Marseille, un illustre personnage, que je ne veux pas nommer et qui connaît Crispi de près, — car il eut occasion de le combattre au Parlement, — a composé le charmant sonnet qui suit. Je le traduis textuellement de l'italien :

« Dans la terre des Vêpres, il naquit et vécut son jeune âge en fidèle chrétien; et des vers et des proses et des hymnes sacrés il écrivit, comme s'il était un humble franciscain.

« Il fut pour Bourbon, mais ensuite il le maudit ; il jeta sa foi au bonnet mazzinien ; et au Vicaire du Christ il fit une guerre âpre, implacable, avec une haine folle.

« Vieux et rusé maçon, ministre audacieux, pour lui, la Loge est la plus parfaite législatrice de tout droit et de tout devoir ; et dans sa maçonnerie il se vautre.

« Tel est l'homme qui te retient esclave, ô ma patrie, toi jadis riche, toi jadis en paix, maintenant condamnée à servir une secte impie ! »

Les élections générales de 1890 n'ont donc été qu'un vaste tripotage ayant pour base les instructions de Lemmi ; et l'Italie a assisté à un nauséabond spectacle, en voyant les préfets se faire les valets des candidats lemmistes, s'imposer à toutes les administrations publiques, acheter les suffrages des électeurs par des émissaires qui ne prenaient pas même la peine de se cacher, se servir des menaces et des promesses de toute sorte ! D'autre part, l'or que le Directoire Administratif de Berlin envoya à Lemmi pour faire la campagne électorale, servit à payer la corruption, ainsi que l'argent de la Banque Romaine, lequel, extorqué aux administrateurs, sur l'ordre des ministres francs-

maçons, coula comme un fleuve. En ce temps de gouvernement maçonnique, les candidats honnêtes et indépendants ont été combattus par la calomnie et par tous les moyens lâches et infâmes, par la presse vénale au service de l'ancien voleur de Marseille; les candidats esclaves du Suprême Conseil de Rome, ramassés dans les bas fonds sociaux, ont été élevés au Parlement sur des monceaux d'écus.

Le résultat, en somme, a été conforme à la volonté de Lemmi et de son compère Crispi, et la Chambre italienne s'est peuplée d'une bande d'individus créés politiciens et mis au monde parlementaire, à l'image de leur digne patron ; sur les sièges de Montecitorio se sont assis, souillant de leur contact les honnêtes gens de l'opposition, les pires chenapans, des gens de sac et de corde, comme on dit en France, oui, même des repris de justice, des ex-surveillés de la police, ayant appartenu au banditisme des *Lazzaroni*, de la *Camorra*, de la *Maffia*, de la *Picciotteria*, de la *Mala-Vita* et autres associations de malfaiteurs.

Aussi a-t-on dit avec raison que la moitié du Parlement italien, lors de cette boueuse législature, était digne de peupler le bagne ; avec cette différence peut-être que les forçats auraient été plus dignes de s'asseoir à Montecitorio que les élus de la fraude, choisis d'avance par un Adriano Lemmi ! (1)

(1) Dans mon ouvrage *le Satanisme dans la Haute-Maçonnerie*, je parlerai des députés appartenant à la « Picciotteria », etc.

Au moment où je corrige les épreuves de ce volume, je lis dans le *Matin*, n° du 5 septembre, une dépêche de Milan, ville dont Cavalotti est député, et je vois que Cavalotti vient de dire publiquement tout comme moi.

Voici la dépêche du journal parisien (5 septembre, d'un correspondant) : — Le *Secolo* publie un discours que M. Cavalotti a prononcé à Termi.

Un passage de ce discours dit que « les concussionnaires et les dilapidateurs des deniers publics se promènent orgueilleusement et siègent comme législateurs là où il est d'usage de prêcher au pays la vertu et le sacrifice ».

L'orateur ajoute « qu'avant de penser à chasser les derviches pillards de Karthoum, où ils sont chez eux, il conviendrait de chasser les dervi-

La politique de l'Italie s'étant concentrée entièrement dans la franc-maçonnerie, je crois de mon devoir d'user ici de quelques notes particulières à propos d'un banquet maçonnique qui eut lieu à Rome en cette époque.

A la place d'honneur s'assit le malfaiteur Adriano Lemmi, qui n'était pas encore chef suprême de la secte. Il y avait aussi le peu honorable frère Leone Fortis, secrétaire général du Ministère de l'Intérieur, plusieurs députés et fonctionnaires publics ; c'était là l'entourage de cet homme taré ; vivant dans la même atmosphère de scélératesse, ces gens-là ne sentaient pas l'infamie de leur cher Adriano.

On donna beaucoup de solennité à cette agape maçonnique ; grand honneur pour l'enjuivé, les ministres Crispi, Lacava, Seismit-Doda et Miceli lui envoyèrent publiquement leur adhésion. Ah ! on le voit bien, ils ne le renient point ; car il est leur véritable chef, et il les tient tous (2).

ches razzieurs de Montecitorio, où ils ne sont pas à leur place et n'ont pas le droit de rester ».

(2) C'est à cette occasion que le F.·. Crispi envoya son *public* salut maçonnique à Lemmi en ces termes, que je traduis textuellement ; car la lettre a été insérée dans la *Rivista della Massoneria Italiana* (tome XXI, année 1890-1891, page 4) :

« *Au Grand-Maître de la Maçonnerie italienne, Adriano Lemmi.*

« Rome, le 2 mars 1890.

« Très Honoré et très Puissant Frère,

« Je vous adresse mon salut fraternel.

« Que le Grand Architecte de l'Univers vous protège, pour le bien de « la Patrie et de l'Humanité !

« Francesco Crispi, 33e. »

C'est dans ce même numéro de la *Rivista*, à la page précédente, que Lemmi, d'accord avec Crispi, son complice en conspirations mazziniennes et autres, inséra la déclaration que voici, laquelle aurait bien dû faire méditer le petit-fils de Charles Albert (voir ma note page 101) :

« La Franc-Maçonnerie italienne prend aujourd'hui, 2 mars 1890, l'engagement solennel de faire élever une statue à Giuseppe Mazzini, au très pur et très audacieux philosophe conspirateur *qui fit le premier pâlir les tyrans*, en criant bien haut dans le monde le nom de l'Italie et ses droits. Ce fait mettra le sceau à la première période de la reconnaissance morale et politique de l'Italie. »

Lemmi prononça un discours impie, où il célébra les conquêtes maçonniques dans la législation des *Œuvres Pies*. Il réclama qu'on pourvût à l'instruction publique ; et conclut en disant : « La Maçonnerie n'obéit pas, et ne commande pas non plus au gouvernement ; mais c'est elle qui prépare le terrain aux conquêtes libérales. »

Nous avons donc ainsi la déclaration officielle du Chef d'Action politique de la secte, établissant que la nouvelle loi sur les *Œuvres Pies* a été réellement préparée dans les loges maçonniques.

Ce fut à cette époque que, même dans un banquet donné à Cesena en l'honneur du roi Humbert, avec le concours du ministre F.·. Finali et du bien fameux député Rocco De Zerbi, au moment du toast, le ministre leva le verre au roi, et De Zerbi leva le sien à Finali, et celui-ci dit, s'adressant aux révolutionnaires des Romagnes :

« — Elle fut bien votre œuvre, la perpétuelle rébellion contre la Papauté, ce chancre (*sic*) qui empêcherait éternellement l'unité, si le centre de l'Italie ne disait pas que les Papes ne doivent pas être des Rois. Je bois à la forte Romagne, et à celui qui aujourd'hui la personnifie le mieux : à Finali. »

L'outrage à la Papauté est, on le constate ici, entouré de toutes les formes officielles !

Il est impossible de dire toutes les lois bêtement impies qui furent votées par les députés francs-maçons et *picciotti* au cours de cette honteuse législature, elle a été vraiment la négation de Dieu.

Et ce n'est pas la faute de ces députés indignes, si l'on n'a pas pu encore brûler publiquement l'encens maçonnique sur les autels de la déesse Raison et de Satan, ni saccager et démolir le Vatican : le mari de Rosalie Montmason, de Lina Barbagallo et de l'autre s'est surpassé lui-même ; et Lemmi a été tellement fier de son compère qu'en lui serrant

la main dans une explosion de joie, il le salua alors « *le plus grand libre-penseur de l'Italie régénérée* ».

Mais on sait aussi que le cabinet du F.·. Crispi n'eut pas longue vie ; lors de sa chute, il avait attiré sur lui le mépris de toute la nation, qu'il avait réduite à la misère : sa couronne de faux lauriers ne servit alors qu'à mieux le désigner à l'exécration du peuple,

Cependant, Crispi, en tombant du pouvoir, eut une consolation : il mit dans sa poche l'argent des fonds secrets ; si bien que son successeur ne trouva pas un sou en caisse. Il est vrai que le premier soin de celui-ci fut de traire fortement la Banque Romaine, la vache à lait des hauts-maçons et ministres italiens ; le directeur Bernardo Tanlongo fut contraint à donner 600.000 francs pour la campagne électorale du nouveau ministère.

C'était aussi avec des mandats sur la Banque Romaine que Lemmi, de son côté, se consolait des humiliations, lorsque les indépendants lui crachaient à la face ses crimes et ses turpitudes.

V

Comment Lemmi est devenu Chef suprême

Une date de douleur universelle pour la haute-maçonnerie, c'est celle du 2 avril 1891. Ce jour-là, mourut Albert Pike, dans sa quatre-vingt-deuxième année.

Cet homme avait été un grand organisateur : il avait, d'abord, remis en pleine prospérité son Suprême Conseil écossais de Charleston, que les commandeurs grands-maîtres, ses prédécesseurs, avaient laissé à l'abandon; puis, il l'avait replacé, en reprenant les anciennes traditions, à la tête de tout l'Ecossisme sur le globe; enfin, il avait fondé avec Mazzini la haute-maçonnerie, il avait créé le Palladisme. Or, comme Mazzini avait vécu moins de deux ans après l'institution du rite suprême, c'était bien Pike qui avait tout fait, en réalité. Aussi, sa mémoire est en grand honneur dans la secte, n'importe en quel pays.

Et jusqu'à sa dernière heure, cet homme fut d'une prodigieuse activité. La haute-maçonnerie ne lui fit jamais négliger les affaires particulières de son rite écossais. Il cumulait ainsi trois hautes fonctions : 1° commandeur grand-maître du Suprême Conseil écossais de Charleston, où James-Cuningham Batchelor (1) était devenu, dans les derniers temps, son lieutenant, et celui-ci lui succéda à ce poste; 2° directeur grand-maître général du Grand Directoire Central de Washington (où il habitait), qui fonctionne au-dessus de tous les rites pour la direction secrète de toute

(1) Le F.·. Batchelor n'était pas luciférien et s'occupait exclusivement des affaires du Rite Ecossais.

la maçonnerie de l'Amérique du Nord et de l'Amérique Centrale, et là il eut pour remplaçant Macdonald Bates; 3° enfin, comme faîte de son autorité, souverain pontife, c'est-à-dire chef dogmatique, de la franc-maçonnerie universelle. Il suffisait à tout, toujours debout, toujours plein de verdeur et d'énergie.

Pour donner une preuve de son zèle maçonnique, on cite, — et c'est un fait de vérité absolue, — un extraordinaire voyage de propagande qu'il accomplit à soixante-quatorze ans. Ce fut une tournée générale d'inspection dans l'Amérique du Nord, et une partie de son compte-rendu a été publiée dans le *Bulletin officiel du Suprême Conseil de Charleston*. Ce vieillard infatigable fit en six mois, surtout en chemin de fer, et le reste du temps en voiture, un voyage circulaire dont le total de milles parcourus donne 23,185 kilomètres, ce qui représente plus de vingt-et-une fois le trajet du Havre à Marseille.

Quand il mourut, la haute-maçonnerie était formidablement organisée. Cela est démontré par le document suivant, que j'ai copié aux archives du Grand Directoire Central de Naples, dont j'ai été inspecteur permanent et souverain délégué :

TABLEAU DE LA HAUTE-MAÇONNERIE
au 29 septembre 1890

Classement par Grands Directoires Centraux
GOUVERNANT EN TOUT 77 PROVINCES TRIANGULAIRES

DIRECTION SUPÉRIEURE UNIVERSELLE

I. — Suprême Directoire Dogmatique ; siège de CHARLESTON, dit *Très-Saint-Siège*.

SOUVERAIN PONTIFE DE LA FRANC-MAÇONNERIE UNIVERSELLE : général Albert Pike *Limmud-Ensoph*).

SÉRÉNISSIME GRAND COLLÈGE DES MAÇONS EMÉRITES. — Membres ad vitam : Albert-Georges Mackey (*Kether*-924); Jonathan Chambers (*Khokhma*-767);

William Upton *(Binah-739)*, Josiah Essex (*Khesed-1069*); Robert Crowell *(Din-1244)*; Macdonald Bates *(Tiphereth-928)*; Philéas Walder *(Netzakh-686)*; Goldsborough Bruff *(Hod-1134)*; William Ireland *(Iesod-433)*; Richard Thompson *(Malkhuth-1062)*.

II. — Souverain Directoire Exécutif; siége de ROME, dit *Très-Puissant-Siège*.

SOUVERAIN CHEF D'ACTION POLITIQUE : Adriano Lemmi *(Occabys-461)*.

Lieutenants Grands Assistants : Pirro Aporti *(Salmenac-1321)*; Luigi-Revello *(Decmaker-405)*; Ettore Ferrari (*Ranoubroondgi-1776*).

III. — Souverain Directoire Administratif; siège de BERLIN, dit *Parfait-Royal-Siège*.

Souverain Délégué aux Finances : Bleichroëder (*Schlomoh-1120*).

Souverain Délégué à la Propagande : Findel, à Leipzig *(Axel-368)*.

GRAND DIRECTOIRE CENTRAL DE WASHINGTON
pour l'Amérique du Nord

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE **26** PROVINCES TRIANGULAIRES

(La juridiction comprend aussi l'Amérique Centrale avec les Antilles.)

SOUVERAIN DIRECTEUR GRAND-MAITRE GÉNÉRAL : Général Albert Pike *(Hbaï-Azariah-753)*.

1. *Province Triangulaire de Montréal* (Bas-Canada). — Grand-Maître Provincial : D. Willis (492).

2. *Province Triangulaire de Hamilton* (Haut-Canada). — Grand-Maitre Provincial : Hugh Murray (482).

Les deux chefs-lieux des provinces canadiennes se partagent, en outre, la juridiction des Triangles de toute la région anglaise : Colombie Britannique, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Ecosse, Ile du Prince-Edouard, Manitoba.

3. *Province Triangulaire de New-York* (Etats-Unis). — Grand-Maitre Provincial : James Fraser (1142).

4. *Province Triangulaire de New-York et Brooklyn* (Etats-Unis). — Grand-Maître Provincial : Albert Coverley (446).

5. *Province Triangulaire de Buffalo* (Etats-Unis). — Grand-Maitre Provincial : Otto Bucher (1181).

L'Etat de New-York, où sont très nombreux les Triangles, est ainsi divisé en 3 provinces.

6. *Province Triangulaire de Philadelphie* (Etats-Unis). — Grand-Maître Provincial : Ant. Socker (805).

7. *Province Triangulaire de Pittsburg* (Etats-Unis). — Grand-Maître Provincial : Robert Huggins (1257).

L'Etat de Pensylvanie, où sont nombreux les Triangles, est ainsi divisé en 2 provinces. En outre, le premier des deux chefs-lieux étend sa juridiction sur les Etats de New-Jersey et de Delaware; et le second chef-lieu (Pittsburg) étend sa juridiction sur l'Etat de West-Virginia.

8. *Pr. Tr. de Baltimore* (Etats-Unis). — G.-M. P. : T. Bayldon (706).

La province comprend exactement l'Etat de Maryland.

9. *Pr. Tr. de Boston* (Etats-Unis). — G.-M. Pr. : H. Palmer (629).

La province comprend les Etats de Massachusetts, Maine, New-Hampshire et Vermont.

10. *Province Triangulaire de la Nouvelle-Orléans* (Etats-Unis). — Grand-Maître Provincial : Achille Morel (449).

La province comprend les Etats de Louisiane, Texas, Alabama, intégralement, et la région sud de l'Etat de Mississipi.

11. *Province Triangulaire de Cincinnati* (Etats-Unis). — Grand-Maître Provincial : David Hackett (879).

12. *Province Triangulaire de Cleveland* (Etats-Unis). — Grand-Maître Provincial : John Freeman (519).

L'Etat d'Ohio, où sont nombreux les Triangles, est ainsi divisé en 2 provinces; et, particulièrement, Cleveland est chef-lieu provincial des Triangles de couleur.

13. *Province Triangulaire de Saint-Louis* (Etats-Unis). — Grand-Maître Provincial : Francis Lee (701).

La province comprend les Etats de Missouri, Kansas, le territoire Indien, intégralement, et la région est de l'Etat de Colorado.

14. *Province Triangulaire de Chicago* (Etats-Unis). — Grand-Maître Provincial : Henri Morton (1103).

La province comprend les Etats d'Illinois, Nebraska, Minnesota, Iowa, et les territoires de Dacotah, Wyoming et Montana.

15. *Province Triangulaire de San-Francisco* (Etats-Unis). — Grand-Maître Provincial : W. Hertzog (828).

La province comprend les Etats de Californie, Névada, Orégon, les territoires d'Arizona, Nouveau-Mexique, Washington, Utah, Idaho, intégralement, et la région ouest de l'Etat de Colorado.

16. *Province Triangulaire de Louisville* (Etats-Unis). — Grand-Maître Provincial : N. Pixlyson (301).

La province comprend les Etats de Kentucky et d'Indiana.

17. *Province Triangulaire de Washington* (Etats-Unis). — Grand-

Maître Provincial : Macdonald Bates (928). Grand-Maître Provincial adjoint : Marc Attenborough (1782).

La province comprend le district fédéral de Colombie et l'Etat de Virginie (orientale).

18. *Province Triangulaire de Providence* (Etats-Unis). — Grand-Maître Provincial : Martinengo (2093).

La province comprend les Etats de Rhode-Island et de Connecticut.

19. *Province Triangulaire de Détroit* (Etats-Unis). — Grand-Maître Provincial : G. Wattson (1519).

La province comprend les Etats de Michigan et de Wisconsin.

20. *Province Triangulaire de Charleston* (Etats-Unis). — Grand-Maître Provincial : Jonathan Chambers (767).

La province comprend les Etats de Caroline du Nord et du Sud, de Géorgie et de Floride.

21. *Province Triangulaire de Memphis* (Etats-Unis). — Grand-Maître Provincial : John Price (453).

La province comprend les Etats de Tennessée et d'Arkansas, intégralement, et la région nord de l'Etat de Mississipi.

22. *Province Triangulaire de Mexico* (Mexique). — Grand-Maitre Provincial : Manuel Escobedo (608).

23. *Province Triangulaire de Guadalajara* (Mexique). — Grand-Maitre Provincial : I. Camarena (482).

Le premier des deux chefs-lieux a juridiction sur la région sud du Mexique ; et le second, sur la région nord.

24. *Province Triangulaire de Guatemala* (Amérique Centrale). — Grand-Maître Provincial : Feliz Matos (943).

La province comprend les 5 républiques : Guatemala, Honduras, San-Salvador, Nicaragua et Costa-Rica.

25. *Province Triangulaire de la Havane* (Cuba). — Grand-Maitre Provincial : Marquis d'Almeiras (751).

La province comprend Cuba, la Jamaïque, Porto-Rico et toutes les Petites Antilles, sans distinction de pavillon, et la République Dominicaine.

26. *Province Triangulaire de Port-au-Prince* (Haïti). — Grand-Maître Provincial : Fénélon Duplessis (1253).

La province est restreinte à la République d'Haïti, l'accord n'ayant pu se faire avec les triangles de Saint-Domingue.

Les Mères-Loges du Lotus, c'est-à-dire les Parfaits Triangles générateurs à qui sont dues la création et l'organisation des Ateliers Palladiques dans le

gouvernement du Grand Directoire de Washington, sont au nombre de neuf : le *Lotus Canadien*, comprenant dans sa Seigneurie les provinces 1 et 2 ; le *Lotus de New-York*, les provinces 3, 4, 5 et 18 ; le *Lotus de Pensylvanie*, les provinces 6, 7 et 12 ; le *Lotus de Maryland, Colombie et Virginie*, les provinces 8, 11 et 17 ; le *Lotus du Charles-River*, la province 9 ; le *Lotus du Sud-Uni*, les provinces 10, 13, 16, 20 et 21 ; le *Lotus des Lacs du Nord*, les provinces 14 et 19 ; le *Lotus Californien et des Montagnes Rocheuses*, la province 15 ; le *Lotus du Mexique et du Centre-Amérique*, les provinces 22, 23, 24, 25 et 26.

Ces 9 Mères-Loges du Lotus sont établies aux orients de : Montréal, New-York, Philadelphie, Baltimore, Boston, Charleston, Chicago, San-Francisco et Mexico.

NOTA. — Au chef-lieu de chaque province triangulaire, il y a un Parfait Triangle qui porte aussi le nom de *Lotus* et qui centralise la correspondance de la province; mais il ne faut pas confondre un Parfait Triangle Lotus avec une Mère-Loge, quoique la Mère-Loge soit le plus souvent le Parfait Triangle centralisateur de sa province.

GRAND DIRECTOIRE CENTRAL DE MONTEVIDEO

pour l'Amérique du Sud

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE **10** PROVINCES TRIANGULAIRES

SOUVERAIN DIRECTEUR GRAND-MAITRE GÉNÉRAL : Carlos de Castro (*Neder-Joïada*-1612).

27. *Province Triangulaire de Caracas* (Vénézuéla). — Grand-Maître Provincial : général Joaquin Crespo (922).

La province comprend les quatre Etats de Colombie, Bolivar, Vénézuéla et Equateur, et étend, en outre, sa juridiction aux trois Guyanes.

28. *Province Triangulaire de Rio-Janeiro* (Brésil). — Grand-Maître Provincial : docteur H. Valladarès (1031).

29. *Province Triangulaire de Bahia* (Brésil). — Grand-Maître Provincial : Jorges da Costa (1079).

Le Brésil est ainsi divisé en 2 provinces. Le premier chef-lieu provincial brésilien a sous sa juridiction le District fédéral et les Etats de Rio-Janeiro, Espirito-Santo, Minas Geraês, Matto-Grosso, Sào-Paulo, Parana, Santa-Catharina, Rio-Grande-do-Sul ; et le second chef-lieu a sous sa juridiction les Etats de Bahia, Goyaz, Sergipe, Pernambuco, Alagoas, Parahyba, Rio-Grande-do-Norte, Céara, Piauhy, Maranhao, Para, Amazonas.

30. *Province Triangulaire de Lima* (Pérou). — Grand-Maître Provincial : Francisco Mariategui (1729).

La province comprend exactement le territoire du Pérou.

31. *Province Triangulaire de la Paz* (Bolivie). — Grand-Maître Provincial : Angel Urioste (1080).

La province comprend exactement le territoire de la Bolivie.

32. *Province Triangulaire de Montevideo* (Uruguay). — Grand-Maître Provincial : Luis Lerena (637).

33. — *Province Triangulaire de Treinta-y-Très* (Uruguay). — Grand-Maître Provincial : Miguel Britos (1076).

L'Uruguay, où sont nombreux les Triangles, quoique le territoire soit peu vaste proportionnellement aux autres contrées de l'Amérique du Sud, est ainsi divisé en 2 provinces, dont les chefs-lieux triangulaires se partagent la juridiction des 19 départements de la République ; le premier chef-lieu gouverne 7 départements formant la région sud, et le second, 12 départements formant la région nord.

34. *Province Triangulaire de Buenos-Ayres* (Rép. Argentine). — Grand-Maître Provincial : Otto Recke (1190.)

35. *Province Triangulaire de Tucuman* (Rép. Argentine). — Grand-Maître Provincial : Domingo de Paz (335).

La République Argentine, où sont nombreux les Triangles, est ainsi divisée en deux provinces triangulaires, qui se partagent la juridiction des 14 provinces nationales. Au premier chef-lieu appartient le gouvernement des territoires de Buenos-Ayres, Entre-Rios, Santa-Fé, Cordoba, San-Luis, Mendoza, San-Juan, La Rioja, et les droits éventuels sur la Patagonie ; au second chef-lieu appartient le gouvernement des territoires de Tucuman, Corrientes, Santiago, Catamarca, Salta, Jujuy, et, en outre, celui de Paraguay, mais avec traité d'alliance passé entre le Parfait Triangle Lotus de Tucuman et le Parfait Triangle de Coritiba (dans l'état brésilien de Parana).

36. *Province Triangulaire de Valparaiso* (Chili). — Grand-Maître Provincial : B. Alamoz-Gonzalez (1152).

La province comprend exactement le territoire du Chili.

Les Mères-Loges du Lotus, à qui sont dues la création et l'organisation des Ateliers Palladiques dans le gouvernement du Grand Directoire de Montevideo, sont au nombre de cinq : le *Lotus Colombien*, comprenant dans sa Seigneurie la province 27 ; le *Lotus du Brésil*, les provinces 28, 29 et 31 ; le *Lotus des Andes*, les provinces 30 et 36 ; le *Lotus d'Uruguay*, les provinces 32 et 33 ; le *Lotus Argentin*, les provinces 34 et 35.

Ces 5 Mères-Loges du Lotus sont établies aux orients de : Caracas, Rio-Janeiro, Lima, Montevideo et Buenos-Ayres.

GRAND DIRECTOIRE CENTRAL DE NAPLES

pour l'Europe

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE 27 PROVINCES TRIANGULAIRES

SOUVERAIN DIRECTEUR GRAND-MAITRE GÉNÉRAL : Giovanni Bovio (*Jabschaddaï-Sbvigds*-358).

37. *Province Triangulaire de Londres 1re* (Angleterre). — Grand-Maître Provincial : Hugh-David Sandeman (476).

38. *Province Triangulaire de Londres 2e* (Angleterre). — Grand-Maître Provincial : colonel Shadwell-Clerke (670).

39. *Province Triangulaire de Birmingham* (Angleterre). — Grand-Maître Provincial : Lord Leigh, avec un suppléant : Samuel Bray (595).

40. *Province Triangulaire de Liverpool* (Angleterre). — Grand-Maître Provincial : colonel G. St. (1203).

41. *Pr. Tr. de Manchester* (Angleterre). — G.-M. Pr. : John Yarker (574), à Withington, avec grand-maitre honoraire, qui est le marquis de Londonderry, dit grand-maître provincial de Durham.

Ces 5 chefs-lieux triangulaires se partagent la juridiction des 40 comtés de l'Angleterre proprement dite et les 12 comtés de la principauté de Galles. Les Triangles de cette principauté appartiennent à la province 40 et relèvent de Liverpool. La province 37 (Londres 1re) comprend la partie de la capitale anglaise située sur la rive droite de la Tamise, les 9 comtés les plus au sud de l'Angleterre, et la ville de Bristol dans le comté de Glocester. La province 38 (Londres 2e) comprend la partie de la capitale située sur la rive gauche de la Tamise, les comtés de la région qui a pour extrémité nord le comté de Lincoln, qui est bornée à l'est par la mer du Nord, et dont les comtés formant la ligne extrême de l'ouest sont ceux de Rutland, Northampton, Bucks et Berks. La province 39 comprend les comtés centraux d'Oxford, Glocester (moins la ville de Bristol), Monmouth, Hereford, Worcester, Warwick, Leicester, Stafford et Shropshire. La province 41 comprend les autres comtés, c'est-à-dire toute la partie septentrionale de l'Angleterre proprement dite, au nord de Liverpool et à l'exception de cette ville.

42. *Province Triangulaire d'Edimbourg* (Ecosse). — Grand-Maitre Provincial : colonel Archibald Campbell (484).

43. *Province Triangulaire de Glasgow* (Ecosse). — Grand-Maître Provincial : William Pearce (444).

Les 33 comtés d'Ecosse sont répartis sous la juridiction de ces 2 chefs-lieux triangulaires, la ligne de division du territoire étant tracée dans le sens longitudinal. La province 43 comprend les comtés occidentaux de Kirkendbright, Wigtown, Ayr, Lanark, Dumbarton, Renfrew, Stirling, Bute, Argyll, et toute la région au delà des monts Grampians, à l'exception des comtés d'Aberdeen, Banff, Nairn et Elgin-Moray, lesquels appartiennent à la province 42, ainsi que tous les comtés orientaux.

44. *Province Triangulaire de Dublin* (Irlande). — Grand-Maître Provincial : John-Fitz Townshend (1534).

La province comprend exactement le territoire de l'Irlande.

Les îles normandes appartiennent à la juridiction de la province 37, et les îles des Hébrides à la juridiction de la province 43.

45 *Province Triangulaire de Hambourg* (Allemagne). — Grand-Maitre Provincial : Salomon Schaffer (1255).

La province comprend les 3 villes libres hanséatiques (Hambourg, Lubeck. Brême), le Hanovre, le grand-duché d'Oldenbourg, les Pays-Bas. les duchés de Brunswick et de Sleswig-Holstein, le Danemark et la Suède-Norwége.

46. *Province Triangulaire de Berlin* (Allemagne). — Grand-Maître Provincial : Justus Hoffmann (1401).

La province comprend la région de Prusse jusqu'à l'Elbe (rive droite), c'est-à-dire la Prusse proprement dite, le Brandebourg, le Mecklembourg, la Poméranie, la Posnanie et la Silésie ; et, en outre, sa juridiction s'étend sur la région supérieure du duché d'Anhalt et sur tous les pays polonais, sans distinction de pavillon, sauf la Podolie qui appartient à l'obédience de la province 62.

47. *Province Triangulaire de Munich* (Allemagne). — Grand-Maître Provincial : J. Bayerlein (675).

La province comprend la Bavière (moins le district du Palatinat) et le Wurtemberg, y compris l'enclave prussienne de Hohenzollern.

48. *Province Triangulaire de Dresde* (Allemagne). — Grand-Maître Provincial : docteur Karl Welte (703).

La province comprend le royaume de Saxe (en moins, la portion de territoire située sur la rive gauche de la Mulde, région réservée à la province 49, et, en plus, tout le territoire entre la Mulde et l'Elbe jusqu'à leur confluent près Dessau) ; en outre, la province 48 comprend la Bohême dans sa juridiction.

49. *Pr. Tr. de Leipzig* (Allemagne). — G.-M. Pr. : Findel (368).

La province comprend tout le territoire allemand qui est borné, à

l'est, par la Mulde et l'Elbe (y compris Dessau), au nord, par le Hanovre et le Brunswick, à l'ouest, par la Basse-Hesse, et au sud, par la Bavière ; c'est-à-dire : la portion du royaume de Saxe qui entoure Leipzig jusqu'à la Mulde, la Saxe prussienne, la portion sud-ouest du duché d'Anhalt, le grand-duché de Saxe-Weimar-Eisenach, les duchés de Saxe-Meiningen, de Saxe-Altenbourg, de Saxe-Cobourg-Gotha, les principautés de Schwartzbourg (Sondershausen et Rudolstadt), de Reuss (Greiz et Schleiz-Géra).

50. *Province Triangulaire de Francfort-sur-le-Mein* (Allemagne). — Grand-Maître Provincial : Alex. Knoblauch (563).

La province comprend le territoire de Francfort, le grand-duché de Hesse-Darmstadt, la Hesse prussienne, le Nassau, le grand-duché de Bade, le district bavarois du Palatinat, la Prusse Rhénane, la Westphalie, les principautés de Waldeck et Pyrmont, de Lippe, et de Schaumbourg-Lippe.

51. *Province Triangulaire de Strasbourg* (Allemagne). — Grand-Maitre Provincial : Siméon Bernheim (795).

La province comprend le territoire alsacien-lorrain annexé à l'Allemagne en 1871, et, en plus, le Luxembourg.

52. *Pr. Tr. de Paris* (France). — G.-M. Pr. : E. Hubert (1616 A).

53. *Pr. Tr. de Lyon* (France). — G.-M. Pr. : Auguste Bouvet (1210).

La France, moins 4 départements et la Corse, est ainsi divisée en deux provinces palladiques. La province 52 comprend la région nord du pays et a pour limite inférieure les départements suivants (lesquels appartiennent à sa juridiction) : Vendée, Deux-Sèvres, Vienne, Indre, Cher, Nièvre, Côte-d'Or, Haute-Saône, Doubs ; soit, en tout, 41 départements, celui du Nord appartenant à l'obédience de la province 55. La province 53 comprend la région sud du pays et a pour limite supérieure les départements suivants (lesquels appartiennent à sa juridiction) : Charente-Inférieure, Charente, Haute-Vienne, Creuse, Allier, Saône-et-Loire, Jura ; soit, en tout, 40 départements, ceux de Savoie, Haute-Savoie et Alpes-Maritimes appartenant à l'obédience de la province 56.

54. *Province Triangulaire de Zurich* (Suisse). — Grand-Maître Provincal : Louis Ruchonnet (1225).

La province comprend exactement le territoire de la République Helvétique.

55. *Province Triangulaire de Bruxelles* (Belgique). — Grand-Maitre Provincial : comte Eugène Goblet d'Alviella (697).

La province comprend le territoire de la Belgique, et, en plus, le département français du Nord.

56. *Pr. Tr. de Milan* (Italie). — G.-M. Pr. : Paolo Corradi (756).

57. *Province Triangulaire de Naples* (Italie). — Grand-Maître Provincial : Tomaso Cresponi (1616 B).

Les deux provinces triangulaires italiennes comprennent ensemble plus que le territoire actuel d'Italie. La province 56 a sous sa juridiction le Piémont, la Ligurie, la Lombardie, la Vénétie, Parme et Modène, la Toscane, la Romagne, et, en outre, les trois départements français de Savoie, Haute-Savoie, Alpes-Maritimes, la Sardaigne et la Corse, et les pays autrichiens en deçà des Alpes Rhétiques, Carniques et Juliennes (districts de Trente et Brixen du Tyrol, Trieste, Goritz, l'Istrie et Fiume). La province 57 a sous sa juridiction le reste de l'Italie, c'est-à-dire le Latium, les Marches, l'Ombrie, les Abruzzes et Molise, la Campanie, la Basilicate, les Pouilles, les Calabres et la Sicile.

58. *Province Triangulaire de Madrid* (Espagne). — Grand-Maître Provincial : don Eduardo Contreras (1536).

59. *Province Triangulaire de Barcelone* (Espagne). — Grand-Maître Provincial : don Pablo Ferrer (873).

L'Espagne est ainsi divisée en deux provinces. La province 58 comprend la Nouvelle-Castille, l'Estramadure, la Manche, l'Andalousie et l'ancien royaume de Murcie. La province 59 comprend la Catalogne, l'ancien royaume de Valence, l'Aragon, la Navarre, la Vieille-Castille, l'ancien royaume de Léon, la Galice, la Biscaye, les Asturies et les îles Baléares.

60. *Province Triangulaire de Porto* (Portugal). — Grand-Maître Provincial : Felippe Cardoso da Matta (1797).

La province comprend exactement le territoire du Portugal, ainsi que Madère et les Açores.

61. *Province Triangulaire de Buda-Pest* (Hongrie). — Grand-Maître Provincial : Antal de Berecz (721).

La province comprend, d'abord, en général, tout l'empire-royaume d'Autriche-Hongrie, moins la Galicie polonaise et la Silésie autrichienne qui appartiennent à l'obédience de la province 46, moins la Bohême qui appartient à l'obédience de la province 48, et moins les territoires de Trente, Brixen, Goritz, Trieste, l'Istrie et Fiume, qui appartiennent à l'obédience de la province 56. Mais, d'autre part, le chef-lieu triangulaire 61 étend sa juridiction sur la région des Balkans, c'est-à-dire les provinces turques de Bosnie et d'Herzegovine et le sandjak de Novibazar, le Monténégro, la Serbie, la Bulgarie (soit sans la Roumélie Orientale qui appartient à l'obédience de la province 63) ;

dans la région, exception est faite de la Roumanie, laquelle relève du chef-lieu triangulaire 62.

62. *Province Triangulaire d'Yékatérinoslaw* (Russie). — Grand-Maitre Provincial : Stepan Maggioro (1233).

La province comprend tout le territoire de l'empire russe, moins les provinces polonaises (sauf une, la Podolie) qui appartiennent à l'obédience de la province 46 ; et, en outre, la province 62 étend sa juridiction sur la Roumanie (1).

63. *Pr. Tr. de Stamboul* (Turquie). — G.-M. Pr. : Isaac Graff (696).

La province comprend le territoire de la Turquie d'Europe (la Roumélie intégralement), moins la Bosnie, l'Herzégovine et Novibazar, qui appartiennent à l'obédience de la province 61 ; en outre, le chef-lieu triangulaire 63 étend sa juridiction sur la Grèce, les îles Ioniennes et l'Archipel.

Les MÈRES-LOGES du LOTUS, à qui sont dues la création et l'organisation des Ateliers Palladiques dans le gouvernement du Grand Directoire de Naples, sont au nombre de neuf : le *Lotus d'Angleterre*, comprenant dans sa Seigneurie les provinces 37, 38, 39, 40 et 41 ; le *Lotus d'Ecosse*, les provinces 42 et 43 ; le *Lotus d'Hibernie*, la province 44 ; le *Lotus Saint-Hermann ou de la Germanie Orientale*, les provinces 45, 47, 50 et 51 ; le *Lotus Saint-Frédéric ou de la Germanie Occidentale*, les provinces 46, 48 et 49 ; le *Lotus de France, Suisse et Belgique*, les provinces 52, 53, 54 et 55 ; le *Lotus des Victoires*, les provinces 56 et 57 ; le *Lotus Ibérien*, les provinces 58, 59 et 60 ; le *Lotus du Danube*, les provinces 61, 62 et 63.

Ces 9 Mères-Loges du Lotus sont établies aux orients de : Londres, Edimbourg, Dublin, Cologne, Berlin, Paris, Rome, Madrid et Buda-Pest.

GRAND DIRECTOIRE CENTRAL DE CALCUTTA

pour l'Asie et l'Océanie

(AVEC SOUS-DIRECTOIRE POUR L'AFRIQUE)

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE 14 PROVINCES TRIANGULAIRES

SOUVERAIN DIRECTEUR GRAND-MAITRE GÉNÉRAL : Frederick Hobbs *(Djenbal-Kranor-926)*, à Calcutta ; chargé plus spécialement de la direction de l'Asie.

SOUVERAIN SOUS-DIRECTEUR GRAND-MAITRE DÉLÉGUÉ, pour l'Océanie : Lord Carrington (*Goloam-Azoé*-1142), à Sydney (Australie).

(1) En réalité, le chef-lieu triangulaire Yékatérinoslaw n'exerce sa juridiction, faute de Triangles, que dans les gouvernements d'Yékatérinoslaw, Kherson, Bessarabie, Podolie, et dans la Roumanie ; il y a aussi, *dit-on*, des Triangles isolés et disséminés dans la province de l'armée du Don, dans l'Astrakan et en Circassie.

Souverain Sous-Directeur Grand-Maitre Délégué, pour l'Afrique : Horace de Cayla (*Abrangado-Shèmer*-366), à Port-Louis, île Maurice.

Nota. — Le Sous-Directeur d'Océanie reçoit sa correspondance d'ordre par Calcutta, et c'est à Calcutta qu'il envoie ses rapports. Par contre, le Sous-Directeur d'Afrique reçoit sa correspondance d'ordre directement de Charleston et lui envoie ses rapports sans intermédiaire, mais en en transmettant le double à Calcutta.

D'autre part, le chef-lieu triangulaire 70 reçoit sa correspondance d'ordre du Directoire de Calcutta et envoie ses rapports à la fois à ce Directoire et au Sous-Directeur d'Océanie. Le Sous-Directeur d'Afrique n'est en relations directes de réception et d'envoi, en dehors de sa province (n° 75), qu'avec les chefs-lieux triangulaires 76 et 77 ; encore le chef-lieu 77 est autorisé à envoyer un duplicata de ses rapports directement à Charleston. Les chefs-lieux triangulaires 64, 73 et 74, sont en relations directes de réception et d'envoi avec le Grand Directoire de Naples, tout en transmettant un duplicata de leurs rapports, le chef-lieu 64 au Grand Directoire de Calcutta, et les chefs-lieux 73 et 74 au Sous-Directeur d'Afrique.

Les provinces asiatiques sont au nombre de six, portant les n°s 64 à 69 ; les provinces océaniennes sont au nombre de trois, portant les n°s 70, 71 et 72 ; les provinces africaines sont au nombre de cinq, portant les n°s 73 à 77.

64. *Province Triangulaire de Jérusalem* (Palestine). — Grand-Maître Provincial : Habib Shakal (383).

La province a dans sa juridiction toute la Turquie d'Asie, y compris l'Arabie.

65. *Province Triangulaire de Téhéran* (Perse). — Grand-Maître Provincial : Robert Crawford (1464).

La province comprend la Perse, le Turkestan, l'Afghanistan, l'Hérat et le Béloutchistan.

66. *Province Triangulaire de Calcutta* (Inde Anglaise). — Grand-Maître Provincial : révérend Toby Croksonn (1282).

67. *Province Triangulaire de Madras* (Inde Anglaise). — Grand-Maître Provincial : Samuel Turner (1243).

Ces deux provinces se partagent la juridiction d'un immense territoire : la province 66, surtout, qui comprend, sous le nom de Nord-Indoustan, toute la région supérieure au Godavery, lequel marque la limite entre les deux obédiences palladistes, et elle a, en outre, juridiction sur la Birmanie ; la province 67 comprend, sous le nom de Sud-Indoustan, la région inférieure, et elle a, en outre, juridiction sur l'île de Ceylan. La côte occidentale appartient à la province 67 depuis l'extrémité sud (cap Comorin) jusqu'à Surate ; au-dessus de Surate, les pays appartiennent à la province 66.

68. *Province Triangulaire de Singapore* (Indo-Chine anglaise). — Grand-Maître Provincial : Nathan Spencer (1170).

La province comprend l'île de Singapore, la presqu'île de Malacca, le Siam, l'Annam, le Cambodge, le Tonkin et la Cochinchine.

69. *Province Triangulaire de Shang-Haï* (Chine). — Grand-Maître Provincial : John Butterfield (1280).

La province a dans sa juridiction les villes ouvertes de Chine et du Japon ; mais le chef-lieu triangulaire peut, en outre, par traité du Palladium avec la San-ho-hoeï (maçonnerie chinoise), constituer des Triangles Mixtes dans l'intérieur des terres et jusque dans les villes saintes du Thibet; ces Triangles Mixtes ont deux grands-maîtres siégeant ensemble à l'orient, l'un appartenant au Palladium, et l'autre, à la San-ho-hoeï. Les villes de Chine, Corée et Japon où fleurissent le plus prospérément soit les Ateliers Palladiques proprement dits, soit les Triangles Mixtes, sont : Pékin, Fou-Tchéou, Kou-lan-sou, Kiu-Kiang, Nankin, Shang-Haï, Canton, Si-Ngan-Fou, Hang-Kow, Shing-King, Wen-Tchéou, Hong-Kong, Tien-Ssin, Llassa-du-Thibet; Séoul, en Corée; et, au Japon, Yédo, Nagasaki, Neegat, Osaka, Simoda, Yamanashi, Yokohama.

70. *Province Triangulaire de Batavia* (Java). — Grand-Maître Provincial : révérend Daniel Hirsch (646).

La province comprend dans sa juridiction la Malaisie et la Micronésie.

71. *Province Triangulaire de Sydney* (Australie). — Grand-Maître Provincial : Henry Spiers (1168). Suppléant : Arthur Bray (629).

La province comprend dans sa juridiction l'Australie, et, en général, toutes les îles de la Mélanésie, sans distinction de pavillon (y compris, par conséquent, la Nouvelle-Calédonie, les îles Salomon, les Nouvelles Hébrides, etc.).

72. *Province Triangulaire de Dunedin* (Nouvelle-Zélande). — Grand-Maître Provincial : Mgr Newill (évêque protestant) (553).

La province comprend dans sa juridiction la Nouvelle-Zélande, et, en général, toutes les îles de la Polynésie (y compris, par conséquent, les îles Marquises, l'archipel de Taïti, les îles Sandwich, etc.).

73. *Province Triangulaire d'Alexandrie* (Egypte). — Grand-Maître Provincial : Abraham Tilche (726).

La province comprend l'Egypte, la Tripolitaine, la Nubie et jusqu'à l'Abyssinie.

74. *Province Triangulaire de Constantine* (Algérie). — Grand-Maître Provincial : révérend Besançon (564).

La province comprend l'Algérie, la Tunisie et le Maroc.

75. *Province Triangulaire de Port-Louis* (île Maurice). — Grand-Maître Provincial : Edouard Virieux (587).

La province comprend l'île Maurice, la Réunion, Madagascar, toutes les îles de la mer des Indes à l'est de l'Afrique, et les régions accessibles de la côte orientale depuis la baie de Lagoa jusqu'au cap Guardafui.

76. *Province Triangulaire de Capetown* (colonie du Cap). — Grand-Maître Provincial : Thomas Epps (885).

La province comprend toutes les régions accessibles de l'Afrique Méridionale depuis la baie de Lagoa, à l'est, et, en remontant la côte occidentale, d'autre part, jusqu'à l'embouchure du Congo ; et plus spécialement, le Transwaal, Natal et le Zoulouland, l'Etat libre d'Orange, la colonie du Cap, les territoires allemands de Damaraland et Grossnamaland, le territoire portugais d'Angola et la région sud de l'Etat indépendant du Congo (Mouata-Yanwo, Kazongo et Mzird).

77. *Province Triangulaire de Monrovia* (Liberia). — Grand-Maître Provincial : Henry Brown (607).

La province comprend dans sa juridiction toutes les régions accessibles de la côte occidentale d'Afrique depuis les bouches du Congo jusqu'au cap Noun, la République de Libéria formant le point central de ralliement ; et plus spécialement, le Congo français, les territoires allemands de Cameroun et de Togo, les dépendances anglaises de Lagos et d'Akra, les pays de protectorat français, la République de Libéria, la colonie anglaise de Sierra-Leone, la Guinée portugaise, le Sénégal et le Soudan français, et le gouvernement espagnol de Rio de Oro avec les Canaries.

Les Mères-Loges du Lotus, à qui sont dues la création et l'organisation des Ateliers Palladiques dans le gouvernement du Grand Directoire de Calcutta sont au nombre de dix : le *Lotus d'Apadno*, comprenant dans sa Seigneurie la province 64 ; le *Lotus des Enfants d'Ismaël*, la province 65 ; le *Lotus de l'Inde*, les provinces 66 et 67 ; le *Lotus des Yésidis*, la province 68 ; le *Lotus Céleste*, la province 69 ; le *Lotus de Bratha-Yuda*, la province 70 ; le *Lotus Océanien*, les provinces 71 et 72 ; le *Lotus Sainte-Hypatie*, les provinces 73 et 74 ; le *Lotus Africain*, les provinces 75 et 76 ; le *Lotus des Tropiques*, la province 77.

Ces 10 Mères-Loges du Lotus sont établies aux orients de : Jérusalem, Tauris, Calcutta, Madras, Singapore, Tong-Ka-Dou, Batavia, Sydney, Dunedin, Alexandrie, Constantine, Port-Louis, Capetown et Freetown.

Voilà les 77 Provinces Triangulaires, qui sont en quelque sorte les archidiocèses de la haute-maçonnerie, et les 33 Mères-Loges du Lotus, qui sont les Triangles Fondateurs

d'où est sorti le Palladisme se répandant peu à peu sur toute la surface du globe.

C'était bien une organisation formidable, comme je l'ai dit, et pour diriger toute cette machine secrète, il fallait un cerveau puissamment organisé ; ainsi l'était celui d'Albert Pike. A sa mort, il fut remplacé d'une façon suffisante pour la direction du Rite Ecossais et pour celle du Directoire Central de Washington, mais très insuffisante pour la fonction qui nécessitait un zèle de tous les instants, c'est-à-dire celle de la suprême grande-maîtrise. Là, le Sérénissime Grand Collège des Maçons Emérites lui donna pour successeur le premier de ses membres, le F∴ Albert-Georges Mackey, ingénieur, fils naturel du docteur Gallatin Mackey, et que les palladistes, afin de ne pas le blesser, affectent de prendre pour son neveu.

Albert-Georges était loin de posséder les qualités exceptionnelles de Pike, ni même celles du docteur Gallatin. Il lui manquait la force de caractère, l'énergie, l'activité ; mais il avait été choisi par ses collègues, tout exprès à cause de son effacement, parce qu'il y avait des rivalités chez les Emérites et que l'élection du plus insignifiant d'entre eux leur assurait un règne collectif sous l'étiquette de sa nullité. Au Sérénissime Grand Collège, tout nouveau venu prend le numéro d'ordre du décédé qui laisse une place vacante, et c'est ainsi que le premier, le *Khéter*, n'est pas forcément le plus important, ni le plus actif, ni le plus capable. Néanmoins, il est juste de reconnaître qu'Albert-Georges dit Mackey était, malgré son peu de valeur, estimé dans la haute-maçonnerie. Ceux qui le connaissent le disent d'une grande probité, mais d'une nonchalance invraisemblable, aimant peu le bruit, recherchant au contraire l'obscurité, toujours prêt à s'effacer au profit d'un Chambers ou d'un Thompson quelconque. Le fait certain, en tout cas, c'est qu'il n'y a eu aucune plainte pendant les deux années et cinq mois que son pontificat a duré.

Par contre, Lemmi n'a pas manqué de profiter de cet effacement volontaire du chef de Charleston, pour se grandir, se multiplier, se faire passer comme indispensable; et jamais il n'a simulé un dévouement à se faire tuer pour la maçonnerie, autant que depuis la mort de Pike jusqu'au jour où il est arrivé à son but.

Il avait le cœur rongé par le ver de l'ambition; il ne pouvait se consoler à la pensée de ne pas être le premier dans la secte; et aussi, et surtout, il avait grande envie d'avoir le maniement des fonds de la caisse centrale, ce Pactole où ruissellent les millions, parce qu'il a pour sources les prélèvements secrets, au minimum d'un-pour-cent, sur les contributions personnelles de tous les francs-maçons du monde entier. Cette caisse centrale le tentait, et souvent, la nuit, il dut en rêver.

Les rivalités au sein du Sérénissime Grand Collège empêchèrent les Emérites de voir le travail souterrain auquel Adriano se livrait pour miner leur puissance; un seul savait ce qui se complotait; c'était le vieux Walder, qui a été toujours son complice. Lemmi et lui s'étaient dit qu'avec un peu d'audace et d'astuce ils pourraient parvenir à déposséder Charleston de ses privilèges. Philéas Walder, qui passait continuellement sa vie à voyager, se souciait peu que le siège de la direction suprême fût dans une ville ou dans une autre, et il comptait avoir un gros cadeau d'Adriano en favorisant ses desseins. On ne saura peut-être jamais quel pacte les deux coquins conclurent; probablement ils durent se promettre de partager chaque année l'excédant des millions de la propagande générale; car jamais tout n'est dépensé, et il est facile, dans un emploi d'argent aussi secret, de faire croire à plus de dépenses qu'il y en a eu en réalité, attendu que pour les trois quarts le chef suprême n'a pas de justification à produire au Souverain Directoire Administratif de Berlin. Il est bon de savoir que ce Directoire est plutôt comptable que caissier.

Mais, pour réaliser ce beau projet, il fallait d'abord créer un mouvement d'opinion dans les provinces triangulaires. A cela Lemmi employa comme instruments directs ses agents secrets du Directoire Exécutif.

Le chef d'action politique possède, en effet, un personnel d'agents spéciaux, qu'il est seul à connaître, avec ses secrétaires de confiance. Il y en a un par chaque province triangulaire. L'agent du Directoire Exécutif est choisi de telle sorte qu'il n'inspire pas méfiance à l'ennemi (c'est-à-dire aux catholiques) et qu'il puisse en même temps avoir des relations fréquentes avec les maçons imparfaits initiés ; il va tout à la fois à l'église et à la loge, et il voyage beaucoup, n'importe sous quel prétexte. L'agent de cette espèce a lui-même un secrétaire intime, à qui il fait écrire toutes ses lettres ordinaires et qui signe même pour lui ; il résulte de cela que personne ne connaît la véritable écriture de l'agent, et pourtant les profanes ou les maçons imparfaits initiés qui sont en correspondance avec lui croient la connaître. Cette précaution est prise pour le cas où un rapport de l'agent viendrait, par accident, à tomber entre les mains de l'ennemi ; alors, en voyant l'écriture du rapport, qui est, celle-là, la vraie écriture de l'agent, personne ne pourra soupçonner qu'il en est l'auteur. Le secrétaire intime n'est pas confident de l'agent, à moins que celui-ci soit sûr de lui ; mais, on le comprend, il n'est pas nécessaire de le mettre dans la confidence ; l'autre se borne à lui dicter ses lettres ordinaires. En outre, Lemmi, qui ne se cache pas pour dire que les juifs sont les seuls ou presque les seuls sur qui il compte toujours, a choisi à peu près uniquement des juifs pour ses agents secrets.

Dans les Directoires Centraux, on connaît, par leur nom de guerre et par leur nombre nominal, les agents particuliers du chef d'action politique ; mais pas autrement. On a la liste de ces noms et nombres, parce que Lemmi, lors-

qu'il discute avec le Directoire Central telle ou telle mesure à prendre, cite les motifs de son avis personnel, et il indique parfois d'où il tient le renseignement sur lequel il se base pour avoir telle opinion ; mais il l'indique seulement par le nom de guerre ou le nombre nominal. Aussi, il inscrit sur le budget du Souverain Directoire Exécutif le total des sommes octroyées à chaque agent pendant le cours de l'année, et là encore il met seulement les noms de guerre. Néanmoins, il peut arriver qu'un grand-maître provincial et même des frères ou sœurs de son entourage les plus éprouvés connaissent en réalité tel ou tel agent de Lemmi, par exemple, à l'occasion d'une mission commune, de très haute importance ; mais cela est l'exception, et il faut que l'agent consente à être ainsi dévoilé au grand-maître de la province triangulaire ou aux frères et sœurs placés à la tête d'une mère-loge du Lotus.

Au Grand Directoire Central de Naples, dont j'étais inspecteur permanent et souverain délégué, nous avions la liste des agents secrets de Lemmi dans les 27 provinces triangulaires d'Europe. Je puis donner cette liste, comme curiosité ; mais elle n'apprendra rien à personne. Cependant, elle pourra être utile, si des circonstances graves faisaient qu'on ait à soupçonner quelqu'un. En effet, ces noms n'ont pas été fabriqués au hasard. Le prénom est toujours juif, et le nom est cabalistique le plus souvent ; mais, si l'on additionne la valeur des lettres conformément à l'alphabet du magisme palladique (1), on doit trouver le même total pour le nom de guerre de l'agent secret et pour son nom sous lequel il est connu dans le monde profane.

Ainsi, j'ai eu des motifs sérieux, en 1893, de soupçonner que l'agent secret de Lemmi dans la province triangulaire

(1) L'Alphabet du Magisme Palladique, avec la valeur de ses lettres, a été publié sans aucune erreur dans la *Revue mensuelle, religieuse, politique et scientifique*, n° 3, pages 83-84-85.

de Londres 2e était un vieux juif de Piccadilly, s'appelant « Daniel Mold » de son véritable nom. Ma défiance ayant été éveillée, je recherchai la liste des noms de guerre communiquée au Grand Directoire Central de Naples, et je trouvai, pour cette province, le pseudonyme « Adam Kadzmoun ». En additionnant les lettres selon leur valeur magique, je constatai que le nom de guerre inscrit donnait le total **244**, exactement comme le vrai nom de l'individu soupçonné. Je ne m'étais donc pas trompé, et le vieux *Daniel Mold* était bien l'agent secret du chef d'action politique, sous le faux nom d'*Adam Kadzmoun*.

Voici la liste pour l'Europe, par provinces triangulaires :

37. Londres 1re : *Jonas Hesçbon*. — 38. Londres 2e : *Adam Kadzmoun*. — 39. Birmingham : *Isaïe Samballat*. — 40. Liverpool : *Jacob Bel-Betsin*. — 41. Manchester : *Caïn Pharabel*. — 42. Edimbourg : *Eliphaz Jédithun*. — 43. Glasgow : *Aaron Malmenekh*. — 44. Dublin : *Elie Galaor*.

45. Hambourg : *Isaac Scémolith*. — 46. Berlin : *Nathan Sophôloth*. — 47. Munich : *Israël Bottar-Melim*. — 48. Dresde : *Josué Pedatsur*. — 49. Leipzig : *Manassès Imanter*. — 50. Francfort-sur-le-Mein : *Lazare Kertur*. — 51. Strasbourg : *Juda Tubaël*.

52. Paris : *Moïse Lid-Nazareth*. — 53. Lyon : *Tobie Basçanpérim*. — 54. Zurich : *David Sybb-Ather*. — 55. Bruxelles : *Jérémie Saulem*.

56. Milan : *Zacharie Bar-Abib*. — 57. Naples : *Siméon Mérémoth*. — 58. Madrid : *Abraham Garielhy*. — 59. Barcelone : *Lévy Khar-Jéricho*. — 60. Porto : *Zador Guibbaréem*.

61. Buda-Pest : *Salomon Mahaséja*. — 62. Yékatérinoslaw : *Eléazar Hiel-Kérith*. — 63. Stamboul : *Samuel Stroum-Pyls*.

Lemmi ne s'appuya pas uniquement sur ses agents spéciaux ; il avait encore les loges secrètes israélites pour l'aider, car toute la juiverie maçonnique le soutient, et c'est là sa plus grande force. Par décret du 12 septembre 1874, qui confirme un traité signé entre les *Bnaï-Bérith* (fils de l'alliance) et l'autorité suprême de Charleston, Albert Pike

a autorisé les israélites francs-maçons à constituer une fédération secrète qui fonctionne à côté des loges ordinaires et dont le centre universel est à Hambourg, rue Valentinskamp, sous le titre de Souverain Conseil Patriarcal.

Le document a été écrit en deux langues, en anglais et en français ; et voici la partie française :

Entre les soussignés :

D'une part, le très illustre, très puissant et très divinement éclairé Frère Limmud-Ensoph (Albert Pike), grand-maître conservateur du Palladium Sacré, souverain pontife de la Franc-Maçonnerie Universelle, agissant comme chef suprême de l'Ordre, mai après avoir toutefois recueilli l'assentiment unanime du Sérénissime Grand Collège des Maçons Emérites ;

D'autre part, le très illustre, vaillant et parfait Frère Nathaniel Kelup-Abiachaz (Armand Lévy) (1), 33e, lieutenant grand assistant et souverain délégué du Grand Directoire Central de Naples, membre d'honneur ad vitam du Sublime Consistoire Fédéral des Bnaï-Bérith d'Allemagne, agissant comme mandataire général tant de ce Consistoire que de ceux d'Amérique et d'Angleterre, les diverses fédérations des Bnaï-Bérith lui ayant donné pleins pouvoirs, et lesdits pouvoirs ayant été examinés et reconnus réguliers ;

Accord définitif est fait, au nom de la Haute-Maçonnerie de la Parfaite Initiation, le Saint Nom de Notre Divin Maître ayant été invoqué, et règlement des propositions échangées de part et d'autre a été arrêté par le présent Acte de Concordat, dans les termes suivants :

Le Suprême Directoire Dogmatique de la Franc-Maçonnerie Universelle reconnaîtra les Loges Israélites, telles qu'elles existent déjà dans les principaux pays.

(1) Le document ne porte pas le nom d'*Armand Lévy*, que j'ai mis là pour l'explication, pas plus que le nom d'*Albert Pike* ci-dessus, mais tous les hauts-maçons connaissent le pseudonyme palladique de souv.·. pont.·. adopté par Pike, et dans les Grands Directoires on sait aussi que c'est le juif français (ou plutôt cosmopolite) Armand Lévy qui a signé cet acte de concordat. Du reste, il suffit de procéder par l'addition des lettres à leur valeur magique, comme je l'ai indiqué plus haut, pour constater que le nom *Armand Lévy* et le pseudonyme *Nathaniel Kelup-Abiachaz* donnent chacun le même total : **347.**

Sera instituée une Confédération générale, dans laquelle se fondront les Ateliers américains, anglais et allemands du régime des Bnaï-Bérith.

Le siège central de la Confédération sera établi à Hambourg, et le Corps souverain prendra le titre de Souverain Conseil Patriarcal.

Les Loges Israélites conserveront leur autonomie et ne relèveront que du Souverain Conseil Patriarcal de Hambourg. Pour en faire partie, il ne sera pas nécessaire d'appartenir à l'un des rites maçonniques officiels.

Le secret de l'existence de la Confédération devra être rigoureusement gardé par les membres de la Haute-Maçonnerie à qui le Suprême Directoire Dogmatique jugera utile de le faire connaître.

Le Souverain Conseil Patriarcal de Hambourg, ni aucune des Loges de son obédience, ne figureront jamais sur les états annuels du Souverain Directoire Administratif ; mais le Souverain Conseil Patriarcal enverra directement au Suprême Directoire Dogmatique une contribution représentant le 10 pour 100 des cotisations personnelles des membres des Loges Israélites, soit le quart de la perception centralisée à Hambourg au profit de la propagande générale de la Confédération, sans que le Trésor de Charleston ait à établir jamais un impôt supplémentaire sur les droits d'initiation.

Les rituels de la Confédération seront rédigés par une commission nommée au sein de la Loge Israélite n° 1 de New-York et soumis à l'examen du Souverain Conseil Patriarcal, élu par les délégation des Loges Israélites actuellement existantes. En cas de tempérament (*sic*) à introduire dans la rédaction, les modifications, additions ou suppressions seront discutées dans les chefs-lieux de correspondance. En outre, les rituels ne seront définitifs que lorsqu'ils auront reçu l'approbation du Suprême Directoire Dogmatique.

L'initiation dans les Loges Israélites ne sera pas graduée ; le Maçon appartenant à d'autres rites ou le profane admis recevra la consécration pleine et entière en une seule et même tenue, après avoir satisfait aux épreuves. Toutefois, les affiliés aux Loges Israélites qui n'appartiendront pas aux rites maçonniques officiels, recevront du Patriarche-président de l'Atelier, en séances de comité, une instruction orale leur faisant connaître l'enseignement des trois grades symboliques ; mais les mots

sacrés et de passe, ni les signes de reconnaissance propres à ces trois grades ne pourront leur être communiqués.

Aucun Frère Maçon des rites officiels, mais n'étant pas israélite, ne pourra exiger l'entrée d'une Loge Israélite, quel que soit son grade. Seuls, les Mages Elus, 3e degré masculin du Rite Suprême, appartenant au Parfait Triangle ou à l'un des Parfaits Triangles de la même ville désigné d'un commun accord, ou, à défaut de haut atelier palladique dans la ville, appartenant à l'un des Parfaits Triangles de la province également désigné d'un commun accord, auront accès de droit, comme visiteurs, dans la Loge Israélite ; le nombre de leurs visites ne sera pas limité.

Auront droit d'entrée, comme visiteurs, mais deux fois seulement au cours d'une même année, les Inspecteurs Généraux du Palladium en mission permanente, pourvus du grade de Mage Elu, et les Inspectrices Générales, mais uniquement les Souveraines parmi les Maîtresses Templières, 2e degré féminin du Rite Suprême.

Néanmoins, le président et la présidente du Lotus établi au chef-lieu de la province triangulaire auront toujours droit d'entrée dans toutes les Loges Israélites, sans exception, existant sur le territoire de leur province.

Au Souverain Conseil Patriarcal de Hambourg, tout Mage Elu et toute Maîtresse Templière Souveraine auront l'entrée comme visiteurs, non par droit, mais à titre de bon accueil, sur demande adressée au Souverain Patriarche, et ce, quel que soit le Parfait Triangle auquel ils soient inscrits.

Les Loges de la Confédération pourront initier et admettre des Sœurs Israélites sans avoir à solliciter d'autre autorisation que celle du Souverain Conseil Patriarcal de Hambourg.

Signé en la Vallée du Tibre, au Grand Orient de Rome, le 5e jour de la Lune Nisan, 24e jour du 1er mois de l'an 000874 de la Vraie Lumière.

NATHANIEL KELUP-ABIACHAZ.

Pour la légalisation de la signature du F.·. Nathaniel Kelup-Abiachaz, lequel a signé en notre présence au Très-Puissant-Siège du Souverain Directoire Exécutif :
Vallée du Tibre, grand Orient de Rome, et même jour que ci-dessus.

OCCABYS.

(Ici le sceau du Souv.·. Dir.·. Ex.·.)

Signé au Suprême Orient de Charleston et sous l'œil du Tout-Puissant Divin Maître, le 1er jour de la Lune Thischri, 12e jour du 7e mois de l'an 000874 de la Vraie Lumière.

LIMMUD ENSOPH.

Décret

Nous, Grand-Maître Conservateur du Palladium Sacré, Souverain Pontife de la Franc-Maçonnerie Universelle;

Le Sérénissisme Grand Collège des Maçons Emérites ayant été réuni et nous approuvant;

En exécution de l'Acte de Concordat, passé entre Nous et les trois Sublimes Consistoires Fédéraux des Bnaï-Bérith d'Amérique, d'Angleterre et d'Allemagne, lequel Acte a reçu notre signature aujourd'hui;

Avons décrété et décrétons :

ARTICLE UNIQUE. — *La Confédération générale des Loges Secrètes Israélites est instituée et constituée dès ce jour sur les bases de l'Acte de Concordat annexé au présent décret, lequel Acte de Concordat fera loi.*

Donné en Solennelle Voûte, au Suprême Orient de Charleston, en la Vallée chérie du Divin Maître, le 1er jour de la Lune Thischri, 12e jour du 7e mois de l'an 000874 de la Vraie Lumière.

LIMMUD ENSOPH.

(Ici le sceau du Chef Suprême.)

Cette fédération secrète, dont les loges ne portent aucun titre, mais seulement un numéro d'ordre, est devenu puissante très rapidement. Elle compte environ 500.000 membres (1), dont 60.000 appartiennent en même temps aux loges des rites officiels; mais, parmi ces derniers, presque tous sont affiliés également aux triangles, car le juif franc-maçon est bien vite recruté par le Palladisme.

Par les agents particuliers du Souverain Directoire Exécutif, qui tous lui sont dévoués, et comme juifs, et parce qu'il les paie bien, Lemmi eut bien vite fait passer un mot d'ordre aux frères israélites qui ont un pied dans les loges

(1) A elle seule, la Confédération générale des Loges Secrètes Israélites apporte annuellement, en chiffres ronds, *un million huit cent mille francs* à la caisse centrale de Charleston. La cotisation personnelle est, par an, de 36 fr., dont 14 fr. 40 vont au Souverain Conseil Patriarcal de Hambourg, et celui-ci, là-dessus, transmet à Charleston 3 fr. 60 par tête. On comprend par là si Adriano devait envier les fonctions de chef suprême !

de la fédération secrète, et l'autre pied dans les triangles; et c'est, en effet, au sein des loges juives que l'on a arrêté toutes les mesures pour créer le mouvement d'opinion nécessaire à la réussite des projets ambitieux du circoncis de Stamboul. Aussi, on peut dire avec raison que tout ce qui s'est passé a été le complot du Souverain Conseil Patriarcal de Hambourg contre le Suprême Directoire Dogmatique de Charleston; le Temple de Melchisédech conspirait contre le Sanctum Regnum.

Plus loin, je donnerai le texte de la Voûte de Protestation de mes anciens amis les hauts-maçons américains; mais, d'après ce que je viens de dire, on sera peut-être étonné d'abord que le Comité d'Oxfort-Street ne nomme pas les loges secrètes juives comme ayant été les foyers du complot. Pourtant, j'expose la vérité des faits; seulement, on ne doit pas oublier que les hauts-maçons protestataires étaient liés par le serment : « Le secret de l'existence de la Confédération Israélite, est-il dit dans l'acte de concordat du 12 septembre 1874, devra être rigoureusement gardé par les membres de la Haute-Maçonnerie à qui le Suprême Directoire Dogmatique jugera utile de le faire connaître. » En pensant à cela, on ne sera plus surpris de ce que les protestataires américains n'ont pas été précis *sur ce seul point de leur voûte.* Mais moi, j'ai été délié par le Saint-Office de tout serment prêté à la secte, et je considère que j'ai le devoir de parler et de tout dire. Et je défie qu'on élève une contradiction; car je puis prouver que Palacios et miss Vaughan, en se rendant ensemble de Londres à Berlin après la Voûte de Protestation, se sont arrêtés à Hambourg, à la fin de janvier dernier et premiers jours de février, qu'ils ont usé de leur droit pour obtenir l'entrée du Temple de Melchisédech, et qu'ils ont dit de dures vérités aux membres du Souverain Conseil Patriarcal. Si miss Vaughan voulait parler, elle pourrait raconter beaucoup de choses à ce sujet.

Ce que je sais d'une façon certaine, c'est que les loges juives ont été les premiers instruments de Lemmi, et des instruments volontaires. Cinquante mille maçons à la fois palladistes et membres de la fédération ayant son centre à Hambourg, obéissant au mot d'ordre donné par les agents juifs à la solde directe du Chef d'Action Politique, ont fait dans les triangles une propagande extraordinaire qui a duré plusieurs mois.

Le mot d'ordre était celui-ci : on demandait, à chaque tenue triangulaire, jusqu'à ce qu'on l'obtienne, la mise à l'ordre du jour et la discussion de vœux en faveur du transfert du Suprême Directoire Dogmatique de Charleston à Rome. Il s'agissait d'influencer le Sérénissime Grand Collège des Maçons Emérites et de lui faire croire que toute la haute-maçonnerie des deux hémisphères verrait avec joie que la tête de l'Ordre fût en Italie, et à Rome même, pour combattre mieux le Vatican. Par comble d'hypocrisie, Lemmi faisait dire que, si le transfert était voté, il ne briguerait pas la fonction de chef suprême et qu'il serait très heureux de demeurer modestement au second rang, pour servir avec plus d'efficacité la cause en unissant ses efforts à ceux du plus digne et plus capable que lui qui serait choisi et dont il suivrait toujours volontiers les inspirations.

Le dossier des hauts-maçons américains qui protestèrent plus tard, une fois les faits accomplis, est plein de preuves flagrantes démontrant les manœuvres inouïes et variées de Lemmi.

J'en citerai une seule, prise dans le procès-verbal officiel d'une tenue triangulaire de la Mère-Loge *le Lotus Ibérien*, à Madrid, le 1er novembre 1892 ; c'était au commencement de l'agitation.

« Le F∴ 639 (1) demande quelles seraient les conséquences

(1) C'est le frère Ruiz Vergara.

d'un vote entraînant le transfert de la Suprématie à Rome. Ne vaudrait-il pas mieux maintenir la situation telle qu'elle a été réglée par le regretté souverain pontife défunt? On sait qu'il a tout réglé sagement. Le chef suprême, s'il est à Rome, ne se laissera-t-il pas entraîner à prendre des mesures peut-être trop promptes, sous l'impression d'une colère contre l'ennemi, lorsque celui-ci fera une manifestation publique nécessitant une riposte? Le pouvoir suprême étant à distance du pouvoir exécutif, il y a une sage pondération, et les actes sont mieux ordonnés et mieux exécutés.

« Le F.·. 813 (1) ne partage pas l'avis du précédent. La lutte est entrée dans une nouvelle phase; l'action doit être prompte. Charleston est trop loin.

« La S.·. 398 (2) fait remarquer que, si l'on sanctionne le vœu déposé, il faudra non pas un scrutin, mais deux. Quels seront alors, interroge-t-elle, les candidats à la suprême grande-maîtrise?

« Le F.·. 813 dit qu'il s'étonne d'une semblable question. Pourquoi deux scrutins? Il ne s'agit que du transfert du Sanctum Regnum. Certainement, le chef suprême aura à s'adjoindre à Rome de nouveaux Emérites, formant un second Sérénissime Grand Collège, et les Emérites actuels s'éteindront les uns après les autres par le décès; mais il ne sera pas nécessaire de nommer un nouveau chef suprême, car le très estimé et vénéré pontife pourrait fort bien, il semble, venir s'installer dans la capitale d'Italie; il n'exerce plus sa profession depuis une dizaine d'années, et le climat de Rome ne pourra pas être nuisible à sa santé (Rires).

« Le F.·. 639 objecte que c'est là une supposition. Il est plus logique d'admettre que, si le transfert est voté, le souverain pontife de Charleston démissionnera. Alors, qui élira-t-on à sa place? Les candidatures qui seront posées, vraisemblablement seront des candidatures de frères italiens. Dans le gouvernement du Grand Directoire de Naples, nous connaissons un certain nombre de frères qui seraient capables de prendre les rênes, parmi les hauts-maçons italiens; mais les électeurs appartenant aux trois autres gouvernements seront fort embarrassés

(1) C'est le frère Agapito Balaguer, ami et grand admirateur de Lemmi.

(3) C'est la sœur Elvire veuve Ozana.

pour voter, car ils ne connaissent des hauts-maçons italiens que bien peu et seulement de nom.

« La S∴ 398 ajoute que le chef d'action politique est connu comme haut-maçon italien, à l'exclusion des autres. S'il pose sa candidature, le transfert se sera fait à son profit personnel ; en vérité, on n'échappera pas à un scrutin se faisant à bulletin forcé.

« Le F∴ 813 déclare qu'il est autorisé à affirmer que le chef d'action politique n'a aucunement l'intention de poser sa candidature à la suprême grande-maîtrise, et que dans le cas où le transfert à Rome sera voté, il sera le plus zélé pour faire valoir au Convent Souverain les mérites des autres hauts-maçons italiens plus dignes et plus capables que lui. Le président du Souverain Directoire Exécutif sait bien qu'il est, avant tout un homme d'exécution ; son plus beau titre de gloire est d'avoir été le lieutenant de l'illustre et regretté frère 614 (1) ; être le bras qui frappe sans trembler, lorsque la tête lui donne l'ordre, voilà le rôle qu'il a tenu jusqu'à présent et qu'il veut tenir jusqu'à sa mort ; il n'a pas d'autre ambition (Applaudissements). »

Vous voyez par ceci quel a été le travail souterrain des lemmistes, et ils tinrent un semblable langage dans toutes les provinces triangulaires.

Partout, on trompait impudemment.

Le 21 janvier 1893, à la tenue solennelle du Souverain Directoire Exécutif, où l'on célébra le centenaire de la décapitation de Louis XVI, qui est ce qu'en style palladique on appelle « le deuxième coup de canon », Lemmi dit, dans son discours :

« — C'est une glorieuse année, celle de 1793 ; et celle-ci, qui en porte le nombre mille fois béni, ne doit pas se limiter dans de simples commémorations. A raison des grandioses souvenirs des géants révolutionnaires, nos ancêtres, il faut faire une œuvre grande en cette année-ci. Le devoir de la haute-maçonnerie est d'unir à jamais les deux dates des deuxième et troisième coups de canon dans

(1) Giuseppe Mazzini.

un nouvel évènement qui sera le point de départ d'une campagne où les victoires seront décisives. En prononçant cette déclaration, je sais que je suis l'interprète des vœux de l'immense majorité des provinces triangulaires. Le suprême siège de l'Ordre, à Rome ! voilà bien sa place. Quel grandiose avenir s'ouvrirait pour la Franc-Maçonnerie universelle, si le fait tant souhaité s'accomplissait en cette année qui porte le mémorable nombre de 93 et s'il s'accomplissait le jour même du 20 septembre, le jour anniversaire du troisième coup de canon ! »

Lemmi trouva un appui sérieux dans le Grand Directoire Central de Calcutta. Là, il avait pour lui le souverain directeur grand-maître général, le F∴ Frédérick Hobbs, gagné à prix d'or, — les protestataires américains affirment qu'il a reçu *un million ;* — et c'est lui qui écrivit au souverain pontife de Charleston et aux dix Emérites du Sérénissime Grand Collège la lettre du *12 février*, où il y a ceci :

« ...Ne vous le dissimulez pas, très éminents et très vénérés frères, le transfert du siège suprême à Rome est réclamé par le vœu général. Dans le gouvernement de ce Grand Directoire, nous sommes tout à fait désintéressés sur cette question, et nous vous parlons en complète indépendance.

« Chaque jour, nous recevons les rapports de nos quatorze provinces triangulaires ; l'opinion parle haut ; quoiqu'il puisse vous en coûter, il faut la satisfaire à bref délai.

« Si nous nous trompons, cependant, on le verra bien ; une consultation générale des triangles dans les quatre gouvernements, suivie d'un Convent Souverain, voilà ce qui mettra tout le monde d'accord.

« C'est une expérience que votre sagesse, planant au-dessus de l'amour-propre américain, ne peut pas refuser de tenter.

« Le souvenir et l'estime demeureront toujours attachés au nom de Charleston, qui, dans l'histoire de l'Ordre, portera le titre de noble et fécond berceau de la haute-maçonnerie. Ce titre-là, rien ne l'effacera jamais ; il vivra à travers les siècles.

« Descendez dans vos consciences, ô hommes vertueux ; envi-

sagez le bien qui résultera de votre décision méritoire ; et promulguez au plus tôt le décret que les Triangles des deux hémisphères attendent avec impatience. »

D'autres adresses au souverain pontife de Charleston et au Sérénissime Grand Collège furent réunies également au Grand Directoire de Naples et envoyées par Bovio.

Au Souverain Directoire Administratif de Berlin, où, par un système de roulement très ingénieux qu'Albert Pike avait imaginé, il y a constant mélange des délégués des Suprêmes Conseils, Grands Orients, Grandes Loges, etc., de tous les pays du globe, les agents de Lemmi travaillaient aussi les hauts-maçons, venus là pour les affaires budgétaires.

On disait partout, en répétant le mot du F.·. Hobbs :

— C'est une expérience à tenter ; on ne peut pas refuser la consultation des Triangles. Si, contrairement à ce que nous croyons, la majorité des parfaits initiés veut le maintien du siège suprême à Charleston, eh bien ! le scrutin du Convent Souverain secret le démontrera, et nous nous inclinerons de bon cœur. Alors, la question sera enterrée, et la suprématie de Charleston n'en sera assise que plus solidement et à jamais.

Dans le Sérénissime Grand Collège, on avait fini par croire que peut-être Hobbs et les autres avaient raison. Ce brave Hobbs ! il parlait avec un tel accent d'homme désintéressé ! Le vieux Philéas Walder, lui, d'ordinaire si arrogant, il faisait l'hypocrite auprès de ses collègues, et c'est lui qui a arraché à Georges Mackey et aux Emérites la signature du décret.

Sa tactique a été celle-ci :

Comme c'est lui qui, parmi tous, était constamment en voyage et qui inspectait le plus de Mères-Loges du Lotus et de chefs-lieux triangulaires, il affirmait à ses collègues qu'il n'y avait rien à craindre du résultat de la consultation

et que les hauts-maçons des gouvernements de Naples et de Calcutta se trompaient en croyant au vote du transfert. Pour ôter aux Emérites la crainte de se voir déposséder de leurs privilèges, il leur montrait des rapports sur l'opinion répandue dans chacune des 77 provinces triangulaires ; et c'était vraiment la vérité qu'il mettait sous leur regard. Certainement, la majorité se révélait fidèle à Charleston.

Mais, d'autre part, le rusé coquin exagérait l'agitation occasionnée dans les triangles par la campagne des partisans du transfert. Si Georges Mackey et les Emérites, disait-il, ne signaient pas le décret sollicité, un schisme se produirait par le mécontentement des réclameurs ; la maçonnerie universelle serait coupée en deux tronçons rivaux et hostiles, les gouvernements de Naples et de Calcutta, d'un côté, et les gouvernements de Washington et de Montevideo, de l'autre. Cela ne serait plus la maçonnerie universelle, alors ; et l'on aurait détruit l'œuvre du sublime Albert Pike, pour s'être entêté à ne pas donner à une minorité de criards cette consultation, ce Convent Souverain, qui était destiné en toute certitude à leur fermer la bouche une bonne fois.

Voilà comment l'hypocrite Walder a atteint son but. La suite des évènements montrera quelle était la canaillerie de cet homme. C'est vrai que cela ne lui a pas porté bonheur, puisqu'il est mort peu après le Convent Souverain, et si peu de temps après qu'on a dit que sa mort n'était pas naturelle, que les partisans de Charleston qu'il avait dupés s'étaient vengés ; on a même osé dire dans les triangles qu'il avait été empoisonné par l'initiative de miss Vaughan. Mais c'est là une infâme calomnie, parce que miss Vaughan, au contraire, a été toujours opposée aux pratiques ultionnistes ; et ils le savent bien, les amis d'Adriano, eux qui l'ont accusée d'avoir plusieurs fois fait manquer leurs coups criminels ! Laissons-là ces impostures, repoussons-les du

pied dans le ruisseau d'où elles sortent. Walder est mort d'une mort naturelle ; c'est Dieu qui l'a frappé pour son châtiment, et non pas miss Diana, encore aveugle, hélas !

Enfin, le 31 mars, le souverain pontife de Charleston signa le décret, contresigné par les dix Emérites, en vertu duquel étaient ordonnées les tenues triangulaires préparatoires. D'après les termes du décret, les grands-maîtres des triangles (ou ateliers-souches palladiques) avaient à mettre à l'ordre du jour, dans les plus prochaines tenues, la discussion de la question, à savoir s'il y avait lieu de transférer de Charleston à Rome le siège du Suprême Directoire Dogmatique ; dans les triangles, chacun, frère ou sœur, pourrait librement exprimer son opinion, et l'on voterait, à la fin de l'ultième tenue, l'adoption d'un procès-verbal qui exposerait les sentiments exprimés par les uns et les autres, en indiquant les motifs de l'avis de la majorité et également ceux de la minorité ; et là, conformément aux dispositions de la Constitution fondamentale du Palladium qui règlent tout en prévision des nécessités d'un Convent Souverain, les frères et sœurs du premier degré palladique (1) auraient voix consultative. Après quoi, à cette dernière séance, les travaux du premier degré seraient fermés, pour être aussitôt réouverts au second degré ; et alors, en tenue de grand triangle, les Hiérarques, Maîtresses Templières et Mages Elus procèderaient à la nomination du délégué souverain chargé de représenter la province au Convent secret. Des assemblées préparatoires devraient avoir lieu dans une

(1) Le premier degré palladique est : *Kadosch du Palladium*, pour les frères, et *Elue Palladique*, pour les sœurs. Le deuxième degré est : *Hiérarque*, pour les fréres, et *Maîtresse Templière*, pour les sœurs. Le troisième et dernier degré est réservé aux frères, sous le titre de *Mage Elu* : mais certaines sœurs sont distinguées des autres, au titre de *Maîtresse Templière Souveraine* qui leur donne entrée chez les Mages Elus en certaines circonstances exceptionnelles. L'atelier du premier degré s'appelle *Triangle ;* du deuxième, *Grand Triangle ;* et du troisième, *Parfait Triangle.*

période de temps commençant au jour de la réception du décret et finissant au 1er juin ; chaque atelier palladique serait libre de ne pas attendre cette dernière date pour avoir l'ultième tenue destinée au vote du procès-verbal donnant l'état général de la discussion et au vote de la nomination du délégué, afin que les plus éloignés aient le temps de se rendre au Convent, dont la date était fixée au 20 septembre ; mais, du 1er juin au 20 septembre, il y avait une latitude suffisante.

Il est bon de dire en passant que, pour les Convents Souverains, il y a vingt-deux provinces triangulaires qui ont la faculté de déléguer à leur choix ou un frère ou une sœur ; mais le frère délégué doit toujours être Mage Elu, et la sœur déléguée ne peut être choisie que parmi les Maîtresses Templières ayant qualité de Souveraines.

Ces vingt-deux provinces sont les suivantes :

NOUVEAU MONDE

Gouvernement de Washington. — 2. Hamilton. — 3. New-York. — 4. New-York et Brooklyn. — 7. Pittsburg. — 9. Boston. — 15. San-Francisco. — 22. Mexico. — 23. Guadalajara.

Gouvernement de Montevideo. — 28. Rio-de-Janeiro. — 32. Montevideo. — 34. Buenos-Ayres.

ANCIEN MONDE

Gouvernement de Naples. — 37. Londres 1re. — 39. Birmingham. — 46. Berlin. — 47. Munich. — 50. Francfort-sur-le-Mein. — 54. Zurich. — 56. Milan. — 58. Madrid.

Gouvernement de Calcutta. — 66. Calcutta. — 71. Sydney. — 73. Alexandrie (1).

Le décret prescrivait que les procès-verbaux des ateliers palladiques de chaque province seraient immédiatement

(1) Sur ces vingt-deux provinces ayant la faculté de déléguer indifféremment un frère ou une sœur, neuf seulement en usèrent pour déléguer une sœur. Ce sont les provinces 4, 7, 9, 23, 34, 39, 47, 54 et 66. — M. De la Rive a donné les noms et titres de ces neuf sœurs déléguées au Convent secret de Rome, dans son remarquable ouvragé *la Femme et l'Enfant dans la Franc-Maçonnerie Universelle*.

transmis au Parfait Triangle Lotus établi au chef-lieu triangulaire, lequel ferait le recensement des voix obtenues dans les divers Grands Triangles de la province par les différents candidats à la délégation et proclamerait le délégué élu. Puis, le Parfait Triangle Lotus de chef-lieu enverrait, toujours immédiatement, les procès-verbaux des Triangles de sa province directement au Suprême Directoire Dogmatique de Charleston, avec son propre procès-verbal de proclamation du délégué élu par les Grands Triangles ; et il notifierait au Souverain Directoire Exécutif de Rome *seulement le nom du délégué provincial*, c'est-à-dire pas les procès-verbaux donnant l'état de l'opinion manifestée dans les Triangles de l'obédience.

Quant à l'organisation matérielle du Convent secret, c'est le Souverain Directoire Exécutif qui en était chargé. Lemmi, pour simuler l'indifférence, avait dit que Berlin, territoire neutre en cette circonstance et siège du Souverain Directoire Administratif, lui paraissait la ville la mieux indiquée pour ces solennelles assises de la haute-maçonnerie. On aurait pu le prendre au mot ; mais le vieux Walder empêcha ses collègues de marquer dans le décret le lieu de réunion.

Il fit valoir que le fait de fixer d'avance la ville pourrait donner l'éveil, si une seule indiscrétion était commise. Il dit qu'on devait s'en rapporter à Lemmi, *puisqu'il ne serait pas candidat à la suprême grande-maîtrise, en cas de vote du transfert*, et que, d'ailleurs, il le répétait et maintenait, ce vote était improbable, la majorité étant sûrement acquise pour que le siège suprême demeurât à Charleston.

D'ailleurs, Lemmi avait du temps devant lui pour décider où cela vaudrait le mieux de tenir la réunion ; n'étant pas candidat, cela ne ferait rien qu'elle ait lieu en Italie, et c'est toujours chose agréable qu'un voyage en Italie. Le vieux Walder était tellement affirmatif sur la certitude qu'il avait de la majorité des opinions pour Charleston, que ses

collègues se laissèrent prendre à ses belles paroles ; Georges Mackey et Chambers écrivirent même à Lemmi pour lui faire savoir que le Sérénissime Grand Collège était tout à fait indifférent à l'endroit où se tiendrait le Convent, que Berlin ou l'Italie étaient également bons. Lemmi, avec son hypocrisie consommée, répondit : « Pourquoi pas à Charleston ? cela prouverait bien que je ne poursuis aucun but personnel. » Il savait que Mackey et les Emérites feraient assaut de délicatesse et ne voudraient pas avoir l'air de chercher à influencer. En effet, ils répliquèrent : « Non, non, pas à Charleston ; nous ne voulons pas qu'on nous accuse de nous imposer. » Ils pensaient que le maintien de Charleston, voté dans un Convent tenu en Europe, et même en Italie, aurait une bien plus grande portée.

Au fond, ils avaient raison ; car la majorité dans les Triangles était vraiment acquise à Charleston. Mais ils auraient dû se méfier de Lemmi, qui est capable de tout. En lui laissant le choix de la ville et en le chargeant de l'organisation matérielle du Convent Souverain, ils commirent une faute irréparable.

Cela, les rares clairvoyants l'ont vu, dès la réception du décret relatif aux assemblées préparatoires. Le lecteur aussi va le comprendre, par une courte explication. S'il y avait eu un délégué par atelier palladique, chacun aurait reçu un mandat formel et n'aurait pu être, au Convent Secret, que l'exécuteur des volontés de la majorité de son Triangle : mais une pareille assemblée, d'autant de délégués qu'il existe de Triangles dans le monde entier, n'était pas possible pour être tenue cachée aux imparfaits initiés ; d'ailleurs, la Constitution fondamentale du Palladium règle les choses comme il vient d'être dit. Il en résulte que sont tout à fait distincts le vote du Triangle adoptant le procès-verbal qui expose les sentiments de sa majorité, en faisant connaître aussi l'opinion et l'état numérique de sa minorité,

et le vote par lequel les voix des Hiérarques, Maîtresses Templières et Mages Elus de l'atelier indiquent leur préférence pour tel ou tel candidat. L'élu définitif ne représente donc pas les Triangles pris individuellement ; mais, par le recensement effectué au chef-lieu triangulaire, il est le représentant de la majorité des hauts-maçons des 2e et 3e degrés palladiques de la province qui ont confiance en lui. De cette façon, le délégué provincial n'a pas reçu un mandat impératif ; investi de la confiance de l'ensemble des Grands Triangles de la juridiction, c'est à son honnêteté qu'il appartient d'examiner, par les procès-verbaux centralisés au chef-lieu, quelle est l'opinion qui domine dans l'ensemble des Triangles, s'il veut tenir compte des sentiments des frères et sœurs du 1er degré, ceux-ci et celles-ci ayant eu voix consultative pour dire la solution qu'ils désirent voir adoptée par le Convent secret, mais n'ayant pas participé à son élection.

Si au lieu de Lemmi il y avait eu à la tête du Souverain Directoire Exécutif un homme honnête, désintéressé dans l'affaire, il n'y avait aucun danger, et tout se serait passé pour le mieux ; mais, avec un intrigant aussi perfide, qui avait manœuvré tout cela afin de faire éclater sa candidature à la dernière heure, et en s'arrangeant (on va le voir) pour que sa candidature soit unique, il était certain qu'on allait aboutir à une gigantesque duperie.

D'abord, ayant succédé à Mazzini dans l'action politique directrice, Lemmi, par ses vingt-et-une années de fonction à un poste aussi important, connaissait exactement la valeur personnelle de chacun parmi tous les hauts-maçons qui avaient chance d'être élus délégués, et il savait comment il devrait s'y prendre pour faire influencer tel et tel. Sitôt connus les noms des élus, il pourrait mettre en œuvre les conseils habiles de ses complices dévoués pour faire voter dans ses vues les hésitants, et l'or pour acheter ceux susceptibles de se laisser corrompre.

A chaque chef-lieu triangulaire, lorsque se fit le recensement des suffrages, l'agent spécial du Souverain Directoire Exécutif fut présent, et il télégraphia à Lemmi le nom de l'élu ; en même temps, il prenait connaissance du résumé de l'état général des opinions manifestées dans les Triangles de l'obédience ; ce résumé, chaque Parfait Triangle Lotus le rédigea pour ses archives, avant d'envoyer les procès-verbaux à Charleston ; et, au moyen de mots de convention arrêtés d'avance, chaque résumé du chef-lieu fut transmis par télégraphe à Lemmi. Ainsi, il a tout su bien avant Georges Mackey et les Emérites, et, dès le 1er juin, il a pu prendre partout ses dispositions pour réussir dans son complot.

Or, — et cela est prouvé, — malgré toute la propagande que les Bnaï-Bérith à la fois palladistes et membres des loges juives ont faite dans les Triangles pendant les assemblées préparatoires, *quarante-trois provinces, à une énorme majorité au sein des ateliers en tenue au 1er degré, manifestèrent formellement leur opinion contre le transfert du Siège Suprême ;* les procès-verbaux transmis à Charleston en font foi. En outre, le choix même des délégués de ces quarante-trois provinces indiquait le sentiment des électeurs hauts-maçons ; car, je le répète, dans quarante-trois provinces triangulaires, furent élus les candidats à la délégation qui se montrèrent partisans du maintien du siège suprême à Charleston.

Voici les quarante-trois provinces triangulaires qui, avant le Convent Souverain, avaient l'immense majorité de leurs hauts-maçons contraires au transfert :

Gouvernement de Washington :

1. Montréal. — 2. Hamilton. — 3. New-York. — 4. New-York et Brooklyn. — 5. Buffalo. — 6. Philadelphie. — 7. Pittsburg. — 8. Baltimore. — 9. Boston. — 10. Nouvelle-Orléans. — 11. Cincinnati. — 12. Cleveland. — 13. Saint-Louis. — 14. Chicago. —

15. San-Francisco. — 16. Louisville. — 17. Washington. — 18. Providence. — 19. Détroit. — 20. Charleston. — 21. Memphis. — 22. Mexico. — 23. Guadalajar. — 24. Guatemala. — 25. La Havane. — 26. Port-au-Prince.

Soit : la totalité des vingt-six provinces du Gouvernement de Washington.

Gouvernement de Montevideo :

27. Caracas. — 28. Rio-de-Janeiro. — 29. Bahia. — 30 Lima. — 31. La Paz. — 32. Montevideo. — 33. Treinta-y-Très. — 34. Buenos-Ayres. — 35. Tucuman. — 36. Valparaiso.

Soit : la totalité des dix provinces du Gouvernement de Montevideo.

Gouvernement de Naples :

39. Birmingham. — 40. Liverpool. — 41. Manchester. — 43. Glasgow. — 47. Munich. — 49. Leipzig.

Soit : six provinces (sur vingt-sept) du Gouvernement de Naples.

Gouvernement de Calcutta :

75. Port-Louis.

Soit : une province (sur quatorze) du Gouvernement de Calcutta.

En outre, dans neuf provinces, les opinions pour et contre le transfert se sont trouvées partagées à peu près également ; là, le délégué fut considéré comme devant s'inspirer de l'intérêt général, tel qu'il apparaîtrait manifesté au Convent. Par conséquent, c'est neuf délégués encore qui auraient dû se joindre à la majorité charlestonienne, en bonne logique.

Ce sont les provinces suivantes :

Gouvernement de Naples : — 37. Londres 1re. — 38. Londres 2e. — 58. Madrid. — 60. Porto. — 61. Buda-Pest.

Gouvernement de Calcutta : — 65. Téhéran. — 68. Singapore. — 76. Capetown. — 77. Monrovia.

Pour faire toucher du doigt combien les électeurs hauts-maçons ont été dupés par les complices de Lemmi, il suffira de rappeler que le vieux Walder s'était fait déléguer

par la province de Singapore, une des neuf où il y a eu opinion mixte, et beaucoup des électeurs qui étaient favorables au maintien de Charleston lui donnèrent leur suffrage, ne pouvant pas supposer une seconde qu'il voterait pour le transfert, lui qui était membre du Sérénissime Grand Collège !

Si tout s'était passé régulièrement, Charleston serait sorti de cette épreuve du Convent secret avec une majorité de cinquante-deux voix ; car, c'est dans vingt-cinq provinces au plus que l'opinion se manifesta assez nettement pour le transfert du siège suprême à Rome.

Mais Lemmi, à qui tous les moyens sont bons, avait à son service :

1° L'astucieuse habileté de certains complices, dont je vais dire un mot;

2° La corruption par l'or;

3° Le crime.

Le 20 mai, c'est-à-dire quand partout les délégués furent élus, — car, usant de la latitude accordée, nulle part on n'attendit jusqu'au 1er juin, tant le règlement définitif de la question passionnait les Triangles, — il lança son décret de chef organisateur, par lequel la réunion était fixée en Italie, mais sans indication de la ville. Chaque délégué devrait être rendu à Rome le 15 septembre et, le jour même de son arrivée, faire connaître par lettre, adressée à lui Lemmi, l'hôtel ou le domicile privé où il serait descendu, ainsi que le nom pris pour ce voyage. Cette convocation fut télégraphiée en chiffre secret par chaque Directoire Central aux chefs-lieux triangulaires de sa juridiction.

Les agents spéciaux du Souverain Directoire Exécutif, obéissant au mot d'ordre de leur chef, firent dire à chaque délégué, par les grands-maîtres des Parfaits Triangles Lotus, au moment du départ, que la ville italienne où se tiendrait le Convent secret leur serait désignée indivi-

duellement, à leur arrivée à Rome, et que ce serait ou Rome, ou Naples, ou Milan, suivant qu'il serait jugé à la dernière heure plus aisé d'avoir l'assemblée dans une de ces trois villes sans éveiller les soupçons des profanes et des imparfaits initiés.

Or, Lemmi avait bien décidé en lui-même que le Convent aurait lieu à Rome même ; et, afin de vaincre les dernières hésitations des délégués qui auraient pu trouver la Maçonnerie italienne pas assez somptueusement installée dans la Ville Eternelle, il avait négocié depuis quelque temps la location du premier étage du palais Borghèse, l'antique et splendide demeure de cette grande famille patricienne, le palais même construit par le pape Paul V et qui devait être, c'est le cas de le dire, une propriété « intangible » par la Révolution ; car, au nom de la loi, ce palais fait partie des domaines auxquels le respect est assuré.

Malheureusement, la fortune du prince Borghèse s'étant tout à coup trouvée compromise, un séquestre fut nommé pour sauvegarder les intérêts des créanciers, sans aliéner les immeubles réservés ; le séquestre fut l'administrateur de la Caisse d'épargne de Milan, et c'est avec cet agent du gouvernement que Lemmi traita, comme représentant du Grand Orient d'Italie.

C'était un coup monté, d'accord avec le ministère, composé de 33es en grande partie. Pour assurer la magnificence de l'installation sacrilège de la Maçonnerie dans ce palais pontifical, on alloua 600.000 fr. à Lemmi d'une manière détournée. Je vais dire comment.

C'est le gouvernement lui-même qui a fait ce cadeau à la haute-maçonnerie ; l'opération a été masquée sous prétexte de gratification à Lemmi, non pas comme grand-maître italien, bien entendu, mais comme commissionnaire des tabacs. A quel propos cette gratification? demandera-t-on. Le motif allégué a été celui-ci : « Pour récompenser le

commissionnaire des tabacs, qui a fourni à l'Etat une quantité de tabacs américains supérieure à celle établie. » Et, soi-disant aussi, la qualité aurait été meilleure que celle fixée par les traités.

Quelle moquerie !... D'abord, l'excédant de la livraison n'était pas en rapport avec la gratification accordée ; ensuite, la qualité n'était nullement supérieure. Or, quand même cela eût été, on pense bien que le commissionnaire, en achetant et en livrant, avait fait ses comptes, et que, loin d'en être de sa bourse, il avait encore réalisé du bénéfice ; s'agissant de n'importe qui, c'est comme cela que les choses se passent ; à plus forte raison, quand c'est un Lemmi qui est le commissionnaire ! Un enfant comprendrait cela.

Mais le plus fort, c'est que Lemmi, en forçant la quantité demandée, n'avait reçu *aucun ordre, aucune commande*, et qu'en lui délivrant un mandat de 600.000 fr., à toucher sur le trésor de l'Etat, le ministre des finances Bernardo Grimaldi commit un acte non délibéré par le conseil, et seulement d'accord entre lui, le chef du ministère Giolitti et Lemmi. Maintenant, il faut dire que Giolitti et Grimaldi sont 33es.·. tous les deux. Avez-vous compris ?

Cela a donc été un vol pur et simple, commis au préjudice de la nation. Et voilà comment, dans mon malheureux pays, le gouvernement subventionne en cachette le Suprême Conseil et le Souverain Directoire Exécutif sous le couvert de la commission des tabacs ; voilà comment la caisse de la haute-maçonnerie a été alimentée, aux dépens des contribuables, au moment même où le peuple est dans une extrême misère !

Je cite cet exemple en passant ; car je pourrais en raconter bien d'autres. Au moment où les délégués allaient arriver pour le Convent Souverain, il fallait de l'or à Lemmi, beaucoup d'or et n'importe sous quel prétexte. Le trafic des four-

nitures de tabacs masquait tout. Il n'y a qu'à voir les dates et constater l'inutilité des commandes. C'est *le 6 juin 1893* que Lemmi se voyait adjuger, comme représentant la maison Kiébel (.·.), d'Hambourg, un lot de 40.000 k^os^ de tabacs de Saint-Domingue et de 35.000 k^os^ du Brésil ; c'est *le 10 août 1893* qu'il lui a été adjugé, comme représentant de la maison Watien Tall (.·.) et Cie, de New-York, le lot surprenant de 4.400.000 k^os^ de tabacs ! Et les journaux de l'époque ont constaté naïvement qu'un de ces lots fut sans effet. Je crois bien ! Ce qu'il fallait, c'était imaginer des prétextes pour que Lemmi pût passer au guichet du Trésor.

Du reste, soyez persuadés que, si dans cette circonstance Adriano a touché de l'argent pour embellir le Temple du Grand Architecte, cela ne lui a jamais fait négliger ses intérêts particuliers. Il faut savoir comment il se comportait envers la Banque Romaine ! Un de ses procédés était d'imposer au directeur Tanlongo un versement à faire à quelque 33e de son Suprême Conseil et de partager avec celui-ci l'argent ainsi extorqué. Lemmi, armé des pleins pouvoirs des ministres 33es .·. (ses subalternes en maçonnerie), mettait audacieusement le couteau sous la gorge de Bernardo Tanlongo, et la Banque Romaine était obligée de s'exécuter.

Tenez, voici une histoire entre mille, qui va vous donner une idée de la façon dont Lemmi opère. Cela s'est passé alors que Crispi était ministre avant Giolitti et que le portefeuille des finances avait été attribué à Miceli, autre 33e ; c'est officiel, c'est un des scandales qui ont été révélés lors de l'affaire judiciaire (terminée par l'acquittement de Tanlongo) qui a suivi la catastrophe de la Banque Romaine.

Le coup fut fait entre le grand-maître Adriano et les trois 33es Crispi, Miceli et Sciarra. Ce dernier, qui est le prince Maffeo

Sciarra, ex-propriétaire du journal maçonnique la *Tribuna*, est une des colonnes de la haute-maçonnerie à Rome : c'est chez lui que fut installé le centre anticlérical romain (dit *Société des Droits de l'Homme*), foyer de tous les cercles anticléricaux d'Italie.

Il avait extorqué déjà 200.000 francs à la Banque Romaine; et, comme il est criblé de dettes, que ses propriétés sont hypothéquées trois fois plus que leur valeur, il avait remis à Tanlongo contre les espèces un billet, portant son unique signature, qui, naturellement, ne fut pas payé à l'échéance. Sciarra ne fut même pas poursuivi, et le billet resta en souffrance dans le portefeuille de la Banque Romaine.

Voilà que Sciarra eut besoin encore de 200.000 francs, un peu plus tard. A qui les demander ? Il va trouver son grand-maître Lemmi, sa providence.

Adriano dit :

— Il ne faut pas songer à les faire donner par la Banque Romaine. Mais nous allons nous adresser à la Banque Nationale de Toscane. Seulement, tu demanderas 300.000 fr., et tu me donneras le tiers.

— Affaire entendue, répond Sciarra.

Il fait un billet de 300.000 fr., payable sous la condition de renouvellements illimités, et il va le proposer à la Banque Nationale de Toscane, pour qu'elle veuille bien lui en fournir le montant en belles espèces bien sonnantes. Comme c'est public que Sciarra ne paye pas ses dettes, l'escompte est refusé.

Alors, tandis que le conseil d'administration de cette banque était en séance, à Rome où est son siège, le président reçoit un télégramme ; il le lit, et il en était stupéfait tellement, qu'il en donna lecture aux membres du conseil

La dépêche était ainsi conçue *(textuel)* :

« Au nom de Son Excellence le ministre Miceli, je prie le conseil d'administration de la Banque Nationale de Toscane d'ouvrir immédiatement un crédit de trois cent mille francs au prince Maffeo Sciarra.

« ADRIANO LEMMI. »

Les membres du conseil d'administration ne se laissèrent pas intimider, et à l'unanimité ils refusèrent de subir un pareil chantage. Ils firent part de leur délibération, si nettement négative, à la direction générale de la Banque, à Florence, et le commandeur Appelius l'approuva immédiatement. D'où, colère bleue du vice-grand-architecte Lemmi.

Il va trouver Miceli, avec Sciarra ; et Miceli est d'avis qu'il ne faut pas insister auprès de la Banque Nationale de Toscane, mais qu'il vaut mieux frapper encore au guichet de la Banque Romaine ; seulement, il est nécessaire que Crispi se mette de la partie. Alors, tous les trois, ils se rendent chez le premier ministre et lui expliquent l'affaire. Crispi, séance tenante, envoie chercher le commandeur Tanlongo. Celui-ci arrive, ne sachant pas ce qu'on lui veut ; mais, quand il voit Lemmi et Sciarra, il comprend, l'infortuné, que c'est un nouveau chantage.

— Il faut verser de suite les 300.000 fr. à Sciarra ! ordonne Crispi, qui ne prend pas la peine de discuter.

Tanlongo se désole. Il rappelle la vieille dette impayée du prince franc-maçon. Comment présenter au conseil d'escompte cette nouvelle demande de 300.000 francs ? Non, cela est impossible.

— Arrangez-vous comme vous voudrez, commande Crispi. Prenez, si vous voulez une quatrième hypothèque sur les maisons Sciarra ; mais les 300.000 fr., il faut les donner quand même, et immédiatement !

Tanlongo courba le front... Et voilà comment l'ancien

billet impayé de 200.000 fr. fut changé en un billet de 500.000 fr. de Sciarra, qui n'a pas été payé davantage, et qui figure, au bilan de la Banque Romaine, parmi les pertes sèches, parce que l'argent a été donné sans aucune garantie sérieuse, par ordre de Crispi et Miceli, obéissant eux-mêmes au commandement de Lemmi.

Et la liste serait trop longue à mettre dans ce volume, si je voulais citer tous les hauts-maçons de l'entourage de Lemmi qui ont puisé à leur gré dans le coffre-fort de la Banque Romaine.

Je noterai seulement encore Carducci, l'auteur de *l'Hymne à Satan*, le 33e palladiste, qu'Adriano affecta de présenter comme candidat à la suprême grande-maîtrise de l'Ordre, pour mieux cacher son jeu, et qui, une fois les délégués arrivés à Rome, déclara refuser toute candidature. Carducci dit : « Il n'y a qu'un frère digne du souverain pontificat à établir à Rome ; c'est le F∴ Adriano Lemmi. »

Savez-vous combien cette manœuvre a été payée à Carducci ?

QUATRE MILLIONS.

Oui, c'est comme cela ; le F∴ Giosué Carducci, 33e, sénateur, personnage qui n'est pas dans les affaires, homme n'ayant aucune fortune personnelle, sans autres appointements que ceux qu'il touche à raison de sa chaire de littérature à l'Université de Bologne, eh bien, il a eu un compte de crédit ouvert à la Banque Romaine sur l'ordre de Lemmi, et son découvert, c'est-à-dire les sommes qu'il a touchées sans que ladite Banque Romaine puisse jamais en avoir le remboursement, s'élève à 4 millions 549 mille 450 francs (*chiffre officiel*).

Donc, le gouvernement italien, soit directement, soit indirectement, a favorisé, même au point de vue pécuniaire, Adriano Lemmi, pour le faire briller dans son installation au palais Borghèse, et pour le faire réussir dans

son exaltation au souverain pontificat de la Maçonnerie universelle.

On sait la première chose qu'a faite l'enjuivé de Stamboul, en entrant dans la demeure du Pape Paul V. Cela causa un grand scandale dont se sont faits l'écho les journaux de l'époque, même les plus indifférents à l'ordinaire. Il fit construire les latrines du Suprême Conseil au-dessus de la chapelle particulière, en faisant diriger l'écoulement des excréments sur l'autel même. Cela prouve bien son âme ordurière; car, pour commettre cette abomination, il était obligé d'empuantir le local. Il y eut des protestations et l'architecte, à cause de l'hygiène, dut disposer les latrines autrement. Mais Lemmi, alors, imagina autre chose : il a fait placer dans les water-closets un Christ crucifié, la tête en bas ; et au-dessus, on a collé, par son ordre, une pancarte, portant ces mots : « *Avant de sortir, cracher sur le traître. Gloire à Satan !* »

Après cela, on ne s'étonnera pas que j'accuse, comme l'ont accusé les hauts-maçons américains, un scélérat aussi ignoble d'avoir employé même les moyens criminels pour réussir dans son complot ; car il est arrivé cette chose inouïe, que quatorze délégués au Convent Souverain se sont trouvés subitement malades au moment de se mettre en route, et ces délégués étaient des quarante-trois sur lesquels le parti de Charleston avait le droit de compter absolument.

Voici les quatorze provinces triangulaires qui ont failli n'être pas représentées au Convent Souverain :

10. Nouvelle-Orléans. — 12. Cleveland. — 15. San-Francisco. — 21. Memphis. — 24. Guatemala. — 25. La Havane. —27. Caracas. — 28. Rio-Janeiro. — 30. Lima. — 31. La Paz. — 32. Montevideo. — 33. Treinta-y-Très. — 34. Buenos-Ayres. — 75. Port-Louis.

Dans les provinces de la Nouvelle-Orléans, de San-Fran-

cisco, de Rio-Janeiro, de Montevideo et de Buenos-Ayres, les élections avaient été faites beaucoup avant la dernière limite de temps, et les délégués s'étaient mis en mesure de partir à l'avance. Aussi, quand l'empêchement se produisit, il fut réparable, grâce à l'activité des grands-maîtres provinciaux. En effet, le président du Parfait Triangle Lotus de chef-lieu télégraphia à tous les présidents de Grands Triangles de sa province de convoquer immédiatement une tenue extraordinaire pour voter sur le choix d'un nouveau délégué, celui élu d'abord ne pouvant remplir son mandat. Il y eut un nouveau vote dans les Grands Triangles, avec un nouveau recensement et une nouvelle proclamation d'élection au chef-lieu. Aussi, en ces cinq provinces, la représentation du parti de Charleston n'eut pas à souffrir de l'étrange incident si imprévu.

Mais dans les neuf autres provinces, soit que le grand-maître provincial ait perdu un peu la tête, soit qu'il n'y ait pas eu le temps nécessaire pour convoquer les Grands Triangles et élire un suppléant régional en remplacement du délégué empêché, les présidents de Lotus de chef-lieu n'osèrent pas prendre sur eux la responsabilité d'une décision. Ils en référèrent par télégraphe à Charleston, et Georges Mackey, l'imbécile, leur télégraphia à son tour cette réponse stupide : « Envoyez pouvoir en blanc à Bovio, pour qu'il donne mandat à un suppléant européen. »

C'était un suicide. Bovio, grand-maître général du Grand Directoire Central de Naples, et ses lieutenants assistants étaient entièrement dévoués à Lemmi, dont Georges Mackey continuait à ne pas se défier ; les neuf indispositions subites de délégués américains, les seules qu'il connut alors, ne lui avaient pas ouvert les yeux. Il comptait toujours sur cinquante-deux voix contre le transfert !

Quand le Grand Directoire Central de Naples eut reçu ces neuf pouvoirs en blanc, il constitua neuf délégués italiens

pour représenter les provinces de Cleveland, Memphis, Guatemala, la Havane, Caracas, Lima, la Paz, Treinta-y-Três et Port-Louis. Au Convent, le délégué-suppléant de Port-Louis, craignant Lemmi, n'osa pas voter pour le maintien à Charleston, comme il aurait dû le faire ; mais il eut, du moins, l'honnêteté de s'abstenir. Les huit autres votèrent cyniquement contre le sentiment de la province qu'ils représentaient. Quelle somme les vendus du Grand Directoire Central de Naples et ces huit délégués suppléants ont-ils touchée pour prix de cette trahison? Je l'ignore; mais c'est notoire, dans la haute-maçonnerie, que l'or a coulé comme un fleuve. Ceux qu'on savait honnêtes, incapables de se vendre à Lemmi, ont été écartés. Ainsi, moi qui aurais voté pour Charleston et qui ne me serais pas laissé prendre aux astucieux raisonnements des FF.·. Nevin et Gray, les grands recruteurs d'Adriano, on s'est bien gardé de me donner une délégation de suppléant.

A part deux ou trois délégués américains, les autres arrivèrent pleins de confiance en Europe, dans le courant du mois d'août, débarquant quelques-uns à Bordeaux, et le plus grand nombre à Londres, où une soirée de gala fut donnée en leur honneur par la Mère-Loge du Lotus d'Angleterre, au temple secret d'Oxford-Street.

Parmi les représentants du parti de Charleston, se trouvait miss Diana Vaughan, une des neuf Maîtresses Templières Souveraines élues déléguées ; elle était alors grande-maîtresse du Parfait Triangle *Phébé-la-Rose*, à l'or.·. de New-York, et elle avait reçu délégation de la province triangulaire de New-York et Brooklyn. A Londres, elle était descendue, comme à son habitude, chez un vieux lord, qui est un ancien ami de feu son père et qui l'aime autant que si elle était son enfant.

A l'époque du schisme qui a suivi l'élection frauduleuse de Lemmi, beaucoup de journaux ont parlé de miss

Vaughan, d'abord au moment de la *Protesting Vault* des hauts-maçons américains, ensuite quand elle donna sa définitive et complète démission. En effet, elle ne ferma pas sa porte, même à des profanes, se prêta à quelques interviews, notamment de plusieurs reporters de journaux boulevardiers parisiens, et entretint correspondance avec quiconque elle savait adversaire de Lemmi ; car elle le déteste et surtout le méprise comme la boue du ruisseau. Dans le nombre des écrivains antimaçons qui ont consacré des pages élogieuses à miss Vaughan, tout en la plaignant de son erreur, il faut citer en premier rang M. A.-C. De la Rive, qui a longuement parlé d'elle et a publié son portrait très ressemblant dans le livre *la Femme et l'Enfant dans la Franc-Maçonnerie Universelle*. Mais il m'appartient aussi de rendre hommage à cette vaillante femme, si noble de cœur ; car nous avons fait ensemble la campagne contre Lemmi, et son amitié, dont elle m'honore, est pour moi des plus précieuses.

Miss Diana Vaughan est fille de père et mère protestants ; sa défunte mère était française, des Cévennes, et elle en est le vivant portrait, assure-t-on ; son père, d'origine anglaise, s'établit propriétaire dans le Kentucky, deux ans après son mariage, et l'élevage l'enrichit ; il a laissé à miss, fille unique, une fortune considérable, dont elle use en faisant beaucoup de bien. Dès son jeune âge, à Louisville, elle n'avait pas de plus grand bonheur que d'aller voir les pauvres et les secourir ; à New-York, où elle se fixa plus tard, quelque temps après la mort de son père, c'était la même chose.

Comme la plupart des natures bonnes, elle a l'esprit porté à la gaîté, d'une humeur douce, volontiers rieuse dans l'intimité ; c'est l'effet du sang français qui coule dans ses veines et qui corrige la rigidité native des familles protestantes. Etant née à Paris le 29 février 1864, elle plaisante

volontiers au sujet de cette date peu commune, qui lui permet de *n'avoir pu fêter encore que sept fois* l'anniversaire de sa naissance, malgré qu'elle ait trente ans aujourd'hui. Mais surtout elle est contente d'être venue au monde sur le sol français ; car elle aime passionnément la France, autant que si c'était sa véritable patrie.

Elle parle et écrit le français d'une façon parfaite ; c'est même sa langue favorite. A New-York, elle l'enseignait à ses frères et sœurs des Triangles autres que le sien et avec lesquels elle était en bonne relation d'amitié palladiste ; le Triangle *Phébé-la-Rose*, dont elle était grande-maîtresse, a été fondé par des hauts-maçons de la colonie française de cette ville, en son honneur.

Je fis la connaissance de miss Vaughan, en 1889, au Grand-Hôtel, à Naples, où elle était venue, à la suite de son voyage en France, lors de la grande exposition du centenaire de la Révolution ; j'avais tenu à lui être présenté par un franc-maçon de haute marque. C'était alors, et elle est encore aujourd'hui, — car les années semblent ne pas vouloir toucher à ses traits gracieux, — une jeune femme d'une beauté admirable, d'une politesse exquise, de manières très distinguées et d'une intelligence tout à fait supérieure. Dans son regard pénétrant, l'esprit brille comme une étincelle ; puis, tout à coup, l'expression des yeux s'adoucit, et c'est la bonté de cette nature d'élite qui y éclate. Mais elle sait allier la bonté du cœur à la fermeté du caractère ; car, dans les circonstances importantes de la vie, elle est d'une énergie rare et bien au-dessus de son sexe. Causant volontiers, avec un laisser-aller charmant, ayant parfois des originalités de langage qui rappellent le « gavroche » parisien, mais sans jamais descendre à la trivialité et encore moins aux sous-entendus peu honnêtes, maintenant passés en mode jusque dans les salons du grand monde, elle a la conversation agréable au plus haut degré,

c'est un vrai plaisir de passer une heure en sa compagnie, quand on a sa confiance, parce qu'avec elle on apprend toujours, et qu'elle est instruite, comme on dit, jusqu'au bout des ongles.

Loyale comme un chevalier du moyen-âge, franche à ne pouvoir pas cacher sa pensée dès qu'elle sait une mauvaise action commise, ayant le culte de la probité, honnête dans tous les sens du mot, elle a dû à son père, d'abord, et à elle-même ensuite, en sachant imposer sa volonté, d'être l'objet du plus grand respect au sein même des Loges d'Adoption et jusque dans les Triangles.

D'autres écrivains ont raconté qu'elle ne voulut jamais consentir à profaner une hostie consacrée, malgré que le sacrilège soit imposé à la réception du grade de Maîtresse Templière ; et je suis heureux de confirmer ici ce fait, qui est absolument vrai. Sa lutte contre la fille du F∴ Philéas Walder est légendaire dans la haute-maçonnerie : on sait que sa réception à ce grade, dans le Grand Triangle *Saint-Jacques* (1), alors présidé par la fameuse Sophia, fut compromise par son refus formel qu'elle opposa à la grande-maîtresse lui ordonnant de poignarder une hostie ; elle déclara résolument qu'elle ne croyait pas à la présence réelle du Dieu des catholiques dans l'eucharistie, et que, par conséquent, elle ne voulait pas commettre un acte de folie ; et il fallut l'intervention personnelle d'Albert Pike pour lever à son bénéfice les exigences du règlement. Refusée au

(1) Le Triangle *Saint-Jacques* est un des ateliers palladiques de Paris, dépendant de la Mère-Loge *le Lotus de France, Suisse et Belgique.* Le fait rappelé ici eut lieu en 1885 ; miss Vaughan était venue en France, pour régler des affaires d'intérêt, provenant de la succession de sa mère. La tenue d'initiation, du 25 mars, où elle refusa de transpercer une hostie consacrée, malgré l'ordre du grand-maître Bordone (le fameux général garibaldien) et de la grande-maîtresse Sophia Walder, a été racontée tout au long par M. le docteur Bataille et par M. A.-C. De la Rive, qui tous deux, et ce dernier quoique profane, peuvent être comptés au nombre des amis de miss Vaughan.

Triangle de Sophia Walder, elle avait été proclamée Maîtresse Templière par le Triangle *les Onze-Sept*, de Louisville, sans passer par les formalités d'admission ; et cela avait occasionné un retentissant conflit entre les palladistes parisiens et les hauts-maçons du Kentucky, amis du père de miss Diana Cette initiation amicale, faite à titre honoraire, était en réalité contraire à la Constitution, puisqu'on ne peut recevoir la lumière d'un grade que dans l'atelier où l'on s'est présenté aux épreuves ; aussi les palladistes du Triangle *Saint-Jacques* non seulement réclamaient contre l'honorariat accordé à miss Vaughan par *les Onze-Sept*, mais encore ils exigeaient sa radiation complète du Palladisme et de toute maçonnerie. Albert Pike, en considération des services qu'il jugeait miss Vaughan capable de rendre à la haute-maçonnerie comme propagandiste de premier ordre, commanda par décret du 8 avril 1889, qu'elle serait proclamée Maîtresse Templière au titre effectif dans le Grand Triangle *Saint-Jacques*, et l'appuya auprès de la haute-maçonnerie d'Europe en lui donnant une mission d'entière confiance, celle d'apporter à Paris sa célèbre voûte d'*Instructions* du 14 juillet 1889 ; et la proclamation régulière définitive de la sœur Diana, ainsi imposée par le chef suprême, eut lieu dans la capitale française le 15 septembre de cette même année du centenaire révolutionnaire. C'est de là que vient la haine mortelle de Sophia Walder contre miss Vaughan.

Cet incident avait été un véritable évènement dans les ateliers palladiques ; et, tous les hauts-maçons, frères et sœurs, on était curieux de connaître cette jeune américaine, en faveur de qui le souverain pontife Albert Pike venait de faire fléchir les règlements. Aussi, lorsqu'après un court séjour en France, elle vint se délasser des soucis de la politique secrète de l'internationalisme maçonnique, dans un voyage d'agrément en Italie, et surtout lorsqu'elle vint se reposer un peu sous le beau ciel resplendissant du sourire

de la fée Parthénope, tous les hauts-maçons de Naples et de l'Italie méridionale, nous fîmes assaut pour être reçus par l'aimable voyageuse, notre sœur.

Telle qu'elle était alors, elle est encore. Plus grande que la moyenne, d'une voix bien timbrée et pure, sans aucun accent, d'une physionomie régulière, elle aime l'élégance, mais une élégance de bon goût, et non ce luxe ridicule qui caractérise les riches étrangères ; ainsi, ses costumes, faits d'étoffes de prix, ont un cachet plutôt simple, et elle ne porte jamais d'autre bijou qu'un léger bracelet ou une épingle de cravate ; ni boucles ni pendants à ses oreilles, qui n'ont jamais été percées. Sa façon d'arranger ses cheveux donne à son visage un petit air de jeune éphèbe, qui lui va à ravir ; car elle n'a pas une chevelure capable de se tresser en longues nattes : la sienne est courte naturellement, sans avoir besoin de recourir aux ciseaux, et elle frise un peu. Aussi, lorsqu'il lui arrive, par originalité, de venir à une tenue triangulaire en costume masculin, l'illusion est complète, et l'on croirait voir Adonis ressuscité et habillé chez le grand tailleur du monde fashionable. Je sais qu'à l'un de ses derniers voyages à Paris, elle s'est fait portraicturer par un des plus célèbres photographes du boulevard, en habit, avec ses insignes d'Inspectrice Générale du Palladium : c'est une superbe photographie en pied, du plus grand format ; mais cette photographie, on le comprend sans peine, elle ne la prodigue pas.

Sa simplicité, mêlée d'élégance et d'originalité, ne l'empêche pas d'aimer le confortable ; du reste, il est nécessaire qu'il en soit ainsi ; autrement, elle se ruinerait bientôt la santé dans ses incessants voyages. Heureusement, sa grande fortune lui permet de ne se refuser rien. C'est pourquoi, elle voyage toujours par les transports les plus rapides, bien accompagnée, et comme une personne de sang royal. A Paris, quand elle y vient, elle descend chez une de ses amies

les plus dévouées, Mlle L*** de B***, si elle ne fait que s'arrêter *un ou deux jours*, ou bien dans l'un des premiers hôtels de la capitale, fréquenté par l'aristocratie princière d'Europe, si elle doit séjourner quelque temps.

Pour compléter d'esquisser la physionomie de cette personne, sympathique malgré son erreur, de cette fière et courageuse Diana Vaughan qui a tenu un si grand rôle dans la haute-maçonnerie, je dirai enfin qu'elle possède une éloquence très entraînante, et que, parmi les sœurs propagandistes du Palladisme, elle a été certainement la plus brillante conférencière que les Triangles aient jamais eue.

En toute vérité, miss Vaughan est le contraste le plus frappant qu'on puisse opposer à Lemmi, lui qui est laid comme les sept péchés capitaux, avec sa tête de vieux juif, — car il a le type israélite, quoique né de famille catholique, — avec ses yeux en dessous qui ne regardent jamais en face, avec son teint terreux, jauni, et sa bouche au méchant rictus, avec son corps qui se pelotonne comme une araignée prête à bondir sur sa proie, avec ses mains d'où la vie semble s'être retirée, tellement elles ont la froideur du reptile, et surtout avec cette expression de physionomie, répugnante de fausseté, basse, réfléchissant comme un miroir son âme scélérate, son cœur haineux gonflé de tous les vices, et son cerveau toujours en travail de cupidité, de trahison et de crime.

Ah ! combien j'aurais voulu être là, le jour où ma noble amie, pénétrant jusque chez lui, dans son repaire, lui donna sa démission, qu'elle tenait à lui remettre, à lui en personne, pour lui cracher une dernière fois à la face les plus dures et les plus terribles vérités !

Il faut rendre à miss Diana Vaughan cette justice, qu'elle a été la plus clairvoyante des hauts-maçons du parti américain.

A la soirée de gala donnée à Oxfort-Street par les palla-

distes anglais, elle se rencontre avec la sœur Carmen Blanco, et grand est son étonnement ; car elle savait que c'était la sœur Romula Sanchez, qui avait été élue à la délégation de la province triangulaire de Buenos-Ayres. L'autre, qui est grande-maîtresse de la Mère-Loge *le Lotus Argentin,* lui raconte que la sœur Sanchez s'est trouvée brusquement et gravement malade, la veille du jour où elle comptait partir, et c'est tout au plus si le grand-maître provincial a eu le temps de faire recommencer l'élection ; voilà, dit-elle, pourquoi elle se trouvait là.

Miss Vaughan n'a pas une hésitation, et elle dit :

— C'est un coup de Lemmi ; ce cas ne doit pas être isolé, ou bien je me tromperais fort !

Quelques jours ensuite, on apprenait à Londres qu'il y avait d'autres remplacements, pour des causes semblables ; puis, que des pouvoirs en blanc avaient été expédiés au Grand Directoire Central de Naples.

Alors, miss Vaughan déclara :

— Nous marchons à une défaite certaine. Le transfert du siège suprême de Charleston à Rome sera voté.

Elle ne se trompait pas ; excepté Palacios et un ou deux autres, ses collègues la plaisantaient et soutenaient qu'elle se créait de fausses idées, que le transfert serait repoussé par les deux tiers des délégués au Convent. Mais la sœur Diana Vaughan tenait bon dans son appréciation, et elle perdit de plus en plus tout espoir, quand elle sut que certains délégués, même d'Amérique, frayaient avec divers hauts-maçons bien connus comme lemmistes, et n'habitant pas l'Angleterre, qui y étaient venus. Ainsi, arrivèrent à Londres les délégués de Bruxelles, de Hambourg, de Berlin, qui n'avaient aucun motif avouable d'y venir ; car ce n'était pas leur route pour se rendre en Italie, certes ! Ces trois-là, qui, dès les assemblées préparatoires, s'étaient prononcés vivement pour le transfert, avaient accaparé les

délégués d'Hamilton, de Bahia, de Valparaiso, puis ceux de Liverpool, de Manchester et de Glasgow. On ne saura jamais ce qui fut tripoté alors entre ces neuf hauts-maçons; mais c'est un fait certain, que ces trois américains, ces deux anglais et l'écossais de la province 43 tournèrent casaque, alors que leurs mandants s'étaient prononcés à une énorme majorité pour Charleston.

Aussi, ce qui ne peut être nié, c'est que le délégué de la province d'Hamilton, le frère canadien Henri Bernard, qui était auparavant un simple employé, sans fortune, ne retourna au pays, après le Convent, que pour donner congé à son patron et à son propriétaire et emmener sa femme et ses deux enfants. Maintenant, il s'est installé à Londres, loin de ses frères palladistes de la province d'Hamilton, qui l'appellent traître, et il vit en rentier, menant un train de vie bien au-dessus de celui d'un employé qui a su s'économiser un capital.

Puis, Graveson, qui profita de son voyage en Europe pour voir des négociants d'Allemagne avec qui il est en rapport d'affaires, poussa jusqu'à Leipzig et vit le délégué de la province 49 (le délégué de Findel, si l'on veut mieux dire), et Findel lui-même, et il écrivait à miss Vaughan :

«... Je ne comprends rien à ce qui se passe. Findel, sur qui nous comptions, me semble fort être en train de se ranger au parti de Rome. J'ai eu une longue conversation avec lui. Il ne sait pas trop ce qu'il veut, ou, pour mieux exprimer ma pensée, il parle comme un homme qui va mal agir et qui prend les devants en imaginant tous les prétextes possibles dont il pourra se prévaloir plus tard pour s'excuser.

« Si je ne le savais pas tout à fait lucide d'esprit, je mettrais cela sur le compte de son grand âge et je dirais qu'il radote (*sic*), tellement j'ai été surpris par ses explications embrouillées...

«... Son délégué ne peut pas, cependant, nous fausser compagnie; car dans la province de Leipzig, où Lemmi est peu estimé, on a été en très forte majorité pour déclarer en triangles que les choses doivent demeurer dans le *statu quo*, et que voter le transfert serait faire un affront à Charleston, qui n'a pas démérité. J'ai vu les procès-verbaux, dont Findel a le double au grand complet; ils sont très nets. Eh bien,

Findel me raconte qu'il y a eu revirement d'opinion dans la province, depuis l'élection du délégué. J'ai vu celui-ci aussi ; c'est un grand diable de saxon, dont l'initiation au 3e degré (palladique) est toute récente ; il a une figure qui ne m'inspire pas confiance.

« Findel prétend que Mackey va donner sa démission par lassitude, et aussi afin que les délégués souverains soient bien libres dans leur vote au Convent. Cela n'a pas le sens commun. Findel approuve cela, en disant : « Mackey démissionnant, la question sera mieux posée entre « Rome et Charleston purement et simplement. » Et il ajoute que, s'il a appuyé dans les triangles le maintien du *statu quo*, c'était par considération pour Mackey ; mais que maintenant la situation est totalement changée, et que, puisqu'on a le temps encore en Europe, il va convoquer les triangles dans sa province et avoir une nouvelle consultation avant le départ de son délégué pour l'Italie.

« Walder a passé par ici il y a huit jours ; il a logé chez Findel et a reçu les compliments des membres du Lessingbund présents à Leipzig : mais il est bien malade ; Findel croit qu'il n'ira pas loin et qu'il aurait beaucoup mieux fait de se reposer, au lieu de s'être mis en quatre pour avoir un mandat de délégation.

« Quant à la Sophia, elle ne pense pas à vous, ma chère amie ; elle a trouvé une grande occupation depuis son élection par Zurich et avant de se rendre en Italie. Elle a juré de fermer la bouche à l'ex-grande-maitresse odd-fellow Barbe B., qui s'est renfermée dans un couvent adonaïte, mais qui a, paraît-il, la langue trop longue ; et Sophia remue ciel et terre, avec Larocque, pour découvrir la retraite de cette transfuge Ruth.

« Je ne retournerai pas à Londres avant le Convent. Je serai à Rome le 15 septembre. Si j'ai du nouveau d'ici là, je vous le transmettrai. Mais, ma chère amie, je vous en prie, écrivez à Findel ; vous savez que vous lui êtes sympathique et qu'il vous a nommée *l'ange du bon conseil*. Apportez, je vous en conjure, votre douce lumière dans son cerveau troublé. »

Tout cela, c'était des mauvais présages. Miss Vaughan ne prit pas la peine d'écrire à Findel. Son avis ne fut point qu'il s'était vendu, mais que Lemmi avait trouvé un bon moyen de le faire tomber dans ses filets. Findel n'est pas, en somme, un malhonnête homme ; mais il est très orgueilleux. Adriano avait su le prendre par la vanité. On verra plus loin que, là encore, la grande-maîtresse de New-York ne s'était pas trompée.

Ne voulant pas prolonger son séjour à Londres, elle

mit à profit le temps qui lui restait, pour faire un voyage en France, avant de se rendre en Italie. Elle alla et vint, rendant visite à plusieurs de ses amis de France.

Les 12 et 13 août, elle était à Orléans ; c'est là qu'elle composa cette courte poésie, que tous les antilemmistes des Triangles savent par cœur :

« Môssieu Lemmi »

De Livourne ou Stamboul, à qui revient la honte
D'avoir produit Simon, l'être à jamais flétri,
Qui, vivant de la boue, est fier quand son flot monte ?
Livourne l'a vu naître, et Stamboul l'a pétri.

Il débute en volant le docteur Grand-Boubagne ;
Puis, il apprend, des juifs, l'art d'esquiver le bagne,
Son âme est un égout qui corromprait un saint

Lâche, avare et fripon, plus vil et plat qu'un pitre,
L'affront glisse sur lui, comme l'eau sur la vitre ;
On peut lui dire tout : juif, voleur, assassin !

Diana Vaughan

Orléans, 13 août 93.

A Orléans, miss Vaughan vit des frères et sœurs palladistes, et l'on causa des éventualités de la journée du 20 septembre. On parla aussi de l'affaire Barbe, à laquelle Graveson avait fait la première allusion dans sa lettre de Leipzig.

Il s'agissait d'une sœur odd-fellow, qui, depuis assez longtemps déjà réfugiée dans un couvent, avait eu l'occasion d'être interrogée par un dignitaire ecclésiastique, et cette maçonne convertie avait fait des révélations d'une certaine gravité. M. le chanoine Mustel, directeur de la *Revue Catholique de Coutances*, qui est toujours au premier rang pour combattre la secte, avait inséré dans son journal une longue lettre du dignitaire ecclésiastique qui avait vu et interrogé cette Barbe Bilger et qui exposait ses aveux ; cette publication avait irrité violemment la haute-maçonnerie

française. Malgré les précautions de style prises par M. le chanoine Mustel, on pouvait, non pas avoir la certitude, mais prendre le soupçon que la retraite de l'ex-sœur Barbe était située dans la région de l'est plutôt qu'ailleurs ; ce qui n'empêcha pas que des palladistes la recherchèrent jusque dans le midi.

Les principales recherches furent dirigées par Sophia Walder et le F.·. Larocque (successeur de Bordone comme grand-maître du Triangle *Saint-Jacques*) ; ils firent visiter et visitèrent eux-mêmes plusieurs départements. A l'époque du 10 août, ils s'étaient partagé la fin de l'enquête, et Larocque explora en dernier lieu le département de Meurthe-et-Moselle, où il déclarait être convaincu que Barbe Bilger se trouvait cachée, et en jurant qu'il la découvrirait bien. La Sophia avait interrompu un moment sa part d'enquête, après avoir fouillé le département de la Meuse, et était rentrée à Paris provisoirement pour une autre affaire.

C'est dans une conversation du 12 août, à Orléans, que miss Vaughan fut mise tout à fait au courant de la question Barbe Bilger par un ami de Larocque ; elle vit bien par là les dangers que cette ex-maçonne allait courir. Comme on ne put pas lui dire exactement où celle-ci était, puisqu'on l'ignorait encore, et qu'on se borna à lui communiquer la conviction de Larocque, qu'elle se cachait en Meurthe-et-Moselle, miss se trouva dans l'impossibilité d'agir directement pour sauver la malheureuse femme. Néanmoins, son âme généreuse s'étant émue, elle fit quelque chose ; et plus tard la Sophia se douta bien que la grande-maîtresse de New-York avait entravé ses projets, car elle l'accusa de leur avortement, devant Lemmi. Ce que fit miss Vaughan, je le dirai ailleurs.

Un incident comique de la recherche de la pauvre Barbe Bilger par ces misérables qui avaient juré sa perte, se produisit la semaine suivante. L'agent spécial de Lemmi pour la

province 32 connaissait l'affaire, et, pour se faire valoir, il alla trouver Sophia Walder, à qui il dit :

— Moi, je me charge de vous la trouver, votre Barbe Bilger. Vous savez que les curés ont grande confiance en moi ; je réponds de leur tirer les vers du nez... Quels sont les départements de l'est que vous n'avez pas encore visités ?

— Il me reste à voir la Marne, répondit la Sophia ; et Caïn (c'est Larocque) est en Meurthe-et-Moselle.

— Eh bien, si vous voulez, partons ensemble demain pour Reims. Là, j'en connais des curés, des tas ! A l'archevêché, je suis reçu à grandes portes ouvertes. Je vais les faire parler, vous allez voir ça !

Sur cette belle promesse, la Sophia prit le train avec Moïse Lid-Nazareth, et ils débarquèrent à Reims le 18 août.

Ils y restèrent ce jour-là et le lendemain, la Sophia laissant manœuvrer son compagnon à sa guise. Mais voilà que Moïse-Lid-Nazareth s'était trop vanté. Les prétextes qu'il imagina pour entrer en conversation et sa mauvaise tenue inspirèrent la défiance à première vue, partout où il se présenta ; car il osa même aller à l'archevêché, comme il l'avait dit : et tout le monde lui ferma la porte au nez, sans vouloir laisser ses explications suspectes se prolonger. On a cité à l'un de mes amis, à propos de cette aventure, un vénérable ecclésiastique qui trouva l'attitude de notre homme tellement bizarre et louche, qu'il le reçut dans la cour, refusant de le laisser aller plus loin, et finalement le fit déguerpir sous l'affront.

Aussi, la Sophia fut très furieuse contre l'agent Moïse, qui lui avait fait perdre deux jours, et elle n'a pas dû le recommander à Adriano pour une gratification !

La mauvaise humeur de la grande-maîtresse du *Lotus de France, Suisse et Belgique* s'est exhalée dans cette lettre, dont j'ai vu la photographie que miss Vaughan a su se pro-

urer (c'est la fille Walder qui écrit à son amie et complice la Grande Lieutenante du Triangle *Saint-Julien*, à Paris) :

« Nancy, 20 août.

« Ma chère Emilie,

« Lid-Nazareth s'est fort démené à Reims ; mais il n'inspire pas confiance et n'a pu nulle part aborder la question. Il m'a fait perdre mon temps TRÈS BÊTEMENT. Par bonheur, Caïn m'a télégraphié que c'était à Nancy. J'ai planté là Moïse et j'ai rejoint Caïn.

« Ici, enquêté à la Visitation, rien ; enquêté sur les Carmélites, rien ; c'est sûrement, et très sûrement, *au Bon-Pasteur*.

« Tu vois que nous avons réussi. Quand je te le disais !...

« Maintenant, nos batteries sont prêtes, et nous avisons.

« A bientôt. « SOPHIA. »

C'était bien, en effet, au couvent du Bon-Pasteur de Nancy que se trouvait Barbe Bilger, et la Sophia et Larocque s'y présentèrent vraiment. Je n'ai pas à en dire davantage ; toutefois, on saura qu'ils ne réussirent pas à avoir une entrevue avec l'ex-maçonne.

Les batteries dont la fille Walder parlait, c'était un scandale qu'elle voulait provoquer par la voie de la presse radicale de Paris ; on ferait beaucoup de tapage autour de Barbe Bilger, et on la représenterait comme folle ; on accuserait les sœurs du Bon-Pasteur et l'évêque de Nancy de la séquestrer ; on sommerait le procureur de la République de faire enfermer Barbe dans un asile d'aliénés, dont les administrateurs étaient affiliés à la secte, et l'on comprend ce que la pauvre femme serait devenue. On choisit le journal la *Lanterne* pour l'instrument de ce complot, et, dans toute cette affaire, le F.·. Mayer se laissa mener du bout du nez par la Sophia ; mais ils n'aboutirent à rien, vu la grande perspicacité de l'intelligente supérieure du Bon-Pasteur et la fermeté de l'évêque de Nancy, qui ne se laissa pas intimider par les menaces publiques de la *Lanterne* (1).

(1) Les personnes qui seront désireuses d'avoir tous les détails sur l'affaire Barbe Bilger, si intéressante, devront se reporter au volume *la Femme et l'Enfant dans la Franc-Maçonnerie Universelle*, de M. De la

Cela n'était pas tout, Après Barbe Bilger, on devait diriger les coups contre M. le chanoine Mustel. Il y avait une nouvelle manœuvre des plus odieuses toute prête. La Sophia se rendit dans le département de la Manche; elle recueillit des informations, pour voir le parti qu'elle pouvait en tirer en les travestissant. Il fallait jeter la déconsidération sur le vaillant prêtre luttant contre la franc-maçonnerie. Moïse Lid-Nazareth, voulant se réhabiliter comme habile aux yeux de la Sophia, avait préparé un monceau de calomnies contre M. le chanoine Mustel. On devait le traîner dans la boue, l'accabler d'infamie et de ridicule, le dénoncer publiquement à son évêque comme fou, ouvrir une campagne formidable pour le discréditer de toutes les façons. Le F.·. Mayer lui-même ne pouvait avoir soupçon de toute cette abominable intrigue; on escomptait surtout son plaisir à faire du scandale. Tout était prêt, lorsqu'un rédacteur de la *Lanterne* ne sut pas retenir sa langue et parla du mystérieux appui que son directeur avait pour manœuvrer contre les prêtres et les couvents; la Sophia apprit l'indiscrétion commise et rompit avec le F.·. Mayer.

Et toutes ces perfidies, toutes ces scélératesses étaient commandées par Lemmi, qui s'est fait adresser par l'agent de la province 52 un rapport sur Barbe Bilger et sur M. le chanoine Mustel.

Donc, miss Diana Vaughan se rendit en Italie, portant dans son cœur navré la certitude de la défaite que le parti de Charleston subirait par la ruse, la corruption et le crime de « Simon ». — C'est le nom sous lequel, dans la haute-

Rive, qui lui a consacré des nombreuses pages. Cet auteur a reproduit les articles de M. le chanoine Mustel, et fait connaître les résultats de ses enquêtes personnelles; car, lui aussi, il a démoli les projets de l'infernale Sophia. Il donne l'explication de la formation cabalistique du nom de l'agent Moïse Lid-Nazareth. En rapprochant ses révélations des miennes, qui les confirment, on aura cette étrange histoire tout à fait complète.

maçonnerie, on désigne Adriano, parce qu'un jour, à une cène triangulaire (banquet palladique), il avait dit qu'il sentait en lui « l'âme de Simon de Gitta », c'est-à-dire Simon le Mage, le haineux ennemi de saint Pierre, chef des apôtres ; et ses adversaires eux-mêmes ont adopté cette dénomination de lui, pour la raison qu'elle rappelle la « simonie », qui est un des vices de l'enjuivé de Stamboul.

Le bruit de la démission de Georges Mackey s'était confirmé; il n'était pas besoin alors d'être un grand prophète pour prédire que Lemmi poserait sa candidature, précisément parce qu'il avait annoncé d'abord qu'il ne la poserait pas.

Un des plus vifs chagrins de la grande-maîtresse de New-York, c'était que non seulement le futur souverain pontife de la Maçonnerie Universelle, dont elle prévoyait l'élection vénale et frauduleuse, serait un voleur, mais encore qu'avec lui la Chaire du Dogme serait occupée par un sataniste, c'est-à-dire par un palladiste non orthodoxe.

Pour comprendre cette distinction qui étonnera le lecteur catholique, il faut ne pas perdre de vue que l'orthodoxie du Palladisme, lequel appelle Adonaï le Dieu des chrétiens, consiste à voir en son surnaturel adversaire non pas un archange déchu, mais un rival égal en pouvoir, plutôt plus puissant même, *Excelsus Excelsior, Deus Optimus Maximus*, le combattant de toute éternité et devant avoir, selon la tradition du « Livre Apadno », le triomphe final, le 29 septembre de l'an 000999 de la Vraie Lumière, soit dans un siècle et cinq ans. A raison de cela, les palladistes orthodoxes donnent à l'adversaire d'Adonaï le seul nom de Lucifer, Dieu-Bon, et condamnent expressément l'usage du mot « Satan », qui représente l'idée de diable, c'est-à-dire d'un être inférieur à Adonaï.

Or, Lemmi est au nombre des hauts-maçons qui invoquent le grand architecte indifféremment sous les noms de

Lucifer ou de Satan, et en cela il contrevient à la fameuse voûte d'*Instructions du 14 juillet 1889,* d'Albert Pike, le premier souverain pontife palladiste, qui s'exprimait en ces termes :

«... Il faut éviter de passer d'un extrême à un autre.

« En France, — du moins dans la plupart des Loges du Rite Français, — on a trop de tendances à professer un scepticisme absolu. C'est ainsi qu'on Nous a communiqué des planches de convocation d'Ateliers, où ne figure plus la formule : *A la gloire du Grand Architecte de l'Univers.* Dès 1877, nous avions malheureusement prévu qu'on en viendrait là. Jusqu'en cette année 1877, le 1er article de la Constitution du Rite Français portait : « La « Franc-Maçonnerie a pour principes l'existence de Dieu, « l'immortalité de l'âme et la solidarité humaine. » Le Convent de septembre 1877, au Grand Orient de France, supprima l'affirmation de la divinité, et vota que l'article 1er de la Constitution du Rite Français porterait : « La Franc-Maçonnerie a pour principes « la liberté absolue de conscience et la solidarité humaine. » En 1884, le Convent annuel des Loges du Rite Français aggrava encore cette suppression de l'affirmation de la divinité, en introduisant ceci dans la rédaction dudit 1er article : « Considérant les « conceptions métaphysiques comme étant du domaine exclusif « de l'appréciation individuelle de ses membres, la Franc-Maçon-« nerie se refuse à toute affirmation dogmatique. » Voilà certainement un excès que Nous réprouvons de toutes nos forces.

« Mais, par contre, en Italie et en Espagne, de nombreux Frères, — bien intentionnés, sans doute, — pèchent par l'excès contraire, et leur erreur mérite d'être rectifiée.

« En effet, ces Frères, mus par une légitime haine contre le Dieu des prêtres, glorifient son adversaire sous le nom de Satan, et en lui conservant la situation et le rôle d'un ange déchu, révolté. Il y a là une hérésie manifeste. Le mot « Satan », ayant été inventé par l'imposture sacerdotale et s'appliquant à un être surnaturel subalterne ou diable, ce mot n'a pas lieu d'être prononcé, ne doit pas être prononcé en Maçonnerie.

« On Nous a signalé une Loge de Gênes qui a poussé l'inconscience jusqu'à arborer dans une manifestation publique une bannière portant : *Gloire à Satan !* A Milan, des Frères Maçons

ont, dans une fête, fait exécuter et ont chanté un *Hymne à Satan* (1).

« D'Espagne, on Nous a fait hommage d'une poésie signée par le F.·. Bartrina, poésie dont voici le texte :

REHABILITACION (2)

Solo estaba Satan en el infierno
Siglos hacia, cuando entro Caïn;
Ambos a Dios juraron odio eterno
Y dar juraron a sù imperio fin.

(1) Le souverain pontife de Charleston aurait pu signaler aussi le F.·. Gustave Desmons, 33e, membre du Suprême Conseil de France, qui a écrit ceci :

« La lutte engagée entre le Catholicisme et la Franc-Maçonnerie est une lutte à mort, sans trêve ni merci. Il faut que partout où apparaît l'homme noir, apparaisse le franc-maçon ; il faut que partout où l'un élève la croix en signe de domination, l'autre élève le drapeau de la Franc-Maçonnerie en signe de liberté. Les deux camps sont nettement délimités : le camp de Dieu et le camp de Satan, a dit le pape Léon XIII. L'hésitation n'est plus possible. Contre l'Eglise ou contre Nous ! » (*Memorandum du Rite Ecossais Ancien Accepté*, organe officiel du rite en France, année 1884, n° 85, page 48.)

M. Adolphe Ricoux, qui a donné des extraits de cette voûte d'*Instructions du 14 juillet 1889* d'Albert Pike, signale encore en note ce passage d'un article du F.·. G.-G. Seraffini, 33e, dans la *Rivista della Massoneria italiana*, organe officiel de Lemmi comme commandeur grand maître du Suprême Conseil de Rome :

« Le Génie de l'Avenir — notre Dieu à nous ! — porte en lui le germe de la nouvelle loi du Bien. Son dogme est de ne pas en avoir ; son esprit est la fusion de ceux d'Epicure et d'Archimède voués à la recherche du Vrai. Son âme nie que le bien-être social se trouve à fuir l'animalité ; car il est réellement la conséquence de l'animalité humaine. L'édifice social qui s'écroule a besoin d'une pierre angulaire ; c'est lui qui la posera, et cette pierre angulaire sera sur la terre et non pas dans les cieux. Saluez le Génie rénovateur, vous tous qui souffrez. Levez haut les fronts, mes Frères ; car il arrive, Lui, Satan le Grand ! » (*Rivista*, tome X (année maçonnique 1879-1880), page 265, colonne 1, lignes 37 et suivantes, et colonne 2, lignes 1 à 5).

Quant à l'*Hymne à Satan*, auquel Albert Pike fait allusion dans sa voûte, c'est celui du F.·. Giosué Carducci.

(2) Voici la traduction de cette poésie :

« Seul était Satan dans l'enfer — depuis des siècles, quand entra Caïn ; — tous deux jurèrent à Dieu une haine éternelle, — et ils jurèrent de mettre fin à son empire.

« — Je suis la révolution, par Dieu maudite, — chassée par Dieu, dit

— Soy la revolucion, por Dios maldita,
Desterrada por Dios, dijo Satan.
— Soy el trabajo, que a ese Dios irrita,
Dijo el terrible vastago de Adan.

Miraronse : en la luz de la mirada
Brillo rayo de colera en los dos.
Y la raza de Abel tremblo asustada,
Y hasta en su trono estremeciose Dios.

La maldicion divina con su peso
No los hundio. — ¡ Raza de Abel, atras !
¡ Plaza al triunfante carro del progreso,
Quo arrastra Caïn y empuja Satanas !

H.·. Joaquin-Maria-Bartrina.

« Certes, ces vers sont animés par un souffle généreux ; mais ils sont en opposition directe à l'orthodoxie maçonnique.

« Les égarés qui glorifient Satan considèrent, en général, que le Dieu des prêtres a manqué à de prétendues promesses faites par lui à l'humanité, et, en présence de la désertion de ce Dieu, ils font appel au diable. Tel est le système de la goétie, qui est une aberration, qui est la démonomanie.

« Existe-t-il un diable ? — Les prêtres disent : Oui. — Nous répondons : Non.

« Qu'est-ce que le diable ? — C'est, disent les prêtres, le prince des anges, qui s'est révolté contre Dieu, et qui, ayant été vaincu par l'archange Mikaël, a été pour son châtiment précipité en enfer, où il est condamné à rôtir éternellement en la compagnie d'autres anges, ses complices, devenus des démons, et de ceux d'entre les humains qui n'ont pas vécu selon la loi des prêtres.

« Or, cette légende sacerdotale n'est qu'un infâme mensonge, et nos Frères qui glorifient Satan n'aboutissent, en réalité, qu'à

Satan. — Je suis le travail, qui a contre lui Dieu irrité, — dit le terrible rejeton d'Adam.

« Ils se regardèrent : dans la lumière de leur regard — brilla un rayon de colère en tous deux. — Et la race d'Abel trembla pleine de crainte, — et jusque sur son trône Dieu frémit.

« La malédiction divine, malgré son poids, — ne les a pas écrasés. Race d'Abel, arrière ! — Place au char triomphant du progrès, — que traîne Caïn et que pousse Satan ! »

consacrer l'imposture et à nous nuire maladroitement dans l'opinion de la multitude ignorante.

« C'est pourquoi, Nous condamnons, de la façon la plus formelle, la doctrine du Satanisme, qui est une divagation de nature à faire le jeu des prêtres. Les Francs-Maçons satanistes donnent, sans s'en douter, des armes contre la Franc-Maçonnerie.

« Ce que nous devons dire à la foule, c'est : — Nous adorons un Dieu, mais c'est le Dieu que l'on adore sans superstition.

« A vous, Souverains Grands Inspecteurs Généraux, Nous disons, pour que vous le répétiez aux Frères des 32e, 31e et 30e degrés : — La religion maçonnique doit être, pour nous tous, initiés des hauts grades, maintenue dans la pureté de la doctrine luciférienne.

« Car le Dieu Lucifer de la théurgie moderne n'est pas le diable Satan de la vieille goétie. Nous sommes Ré-Théurgistes Optimates, et non praticiens de la magie noire.

« Les prêtres, en inventant Satan, ont créé les sorciers, leurs sanglants sacrifices du moyen-âge, leurs folles assemblées, leurs criminels et horribles conventicules de goules et de stryges. Mais il y a deux magies : la magie lumineuse, et la magie des ténèbres. Il est vrai que les prêtres, lorsqu'ils ont eu l'omnipotence, ont persécuté également les mages de la sagesse et les mages de la folie, ont brûlé les Templiers, nos pères, aussi bien que les sorciers, oubliant que ces derniers, sans eux, n'eussent pas existé.

« La magie créatrice du démon, cette magie qui a dicté le Grimoire du pape Honorius, l'Enchiridion de Léon III, les exorcismes de l'église catholique, les réquisitoires des Laubardemont, les sentences des Torquemada, cette magie n'est pas la nôtre ; cette horreur, cette démence, avec son cortège de turpitudes et de cauchemars, c'est la Rome papale qui doit en porter la responsabilité.

« Elle a été enfantée par Adonaï, calomniateur de Lucifer. Dans sa rage contre son éternel et magnanime antagoniste, le Dieu Mauvais a bouleversé chez les hommes superstitieux la notion des choses saintes. Il *a nié la divinité* du Père du Bien et l'a appelé le Mal. Il a voulu écraser la raison sous les pieds de la crédulité aveugle. Il a perverti le sens de toutes choses ; il a porté son chaos jusque dans la logique des mots. L'hypocrisie

a été par lui transformée en sainteté; le vice, en vertu; le mensonge, en vérité; le caprice et l'arbitraire, en justice; la divagation et la foi de l'absurde, en science théologique. La nuit a osé appeler nuit le jour; ténèbres, la lumière; licence, la liberté; erreur, la philosophie. L'orgueil qui se prétend infaillible et se cantonne dans l'obscurité de ses dogmes illogiques et antinaturels, l'orgueil superbe a eu le cynisme de nommer orgueil l'humble raison qui doute, qui ne croit que lorsqu'elle est sûre, qui n'émet une affirmation que lorsque la preuve des faits a été irrévocablement donnée par la science. Oui, Adonaï et ses prêtres ont jeté au ciel de notre Dieu toutes les boues de leur impudence, en qualifiant d'orgueilleuse l'intelligence raisonnable, qui cherche la solution des grands problèmes, qui marche sans cesse à une découverte nouvelle, qui est toujours insatiable de vérité.

« Si Lucifer n'était point Dieu, Adonaï, dont tous les actes attestent la cruauté, la perfidie, la haine de l'homme, la barbarie, la répulsion pour la science, si Lucifer n'était point Dieu, Adonaï et ses prêtres le calomnieraient-ils?

« Oui, Lucifer est Dieu, et malheureusement Adonaï l'est aussi. Car la loi éternelle est qu'il n'y a pas de splendeur sans ombre, pas de beauté sans laideur, pas de blanc sans noir; car l'absolu ne peut exister que comme deux; car les ténèbres sont nécessaires à la lumière pour lui servir de repoussoir, comme le piédestal est nécessaire à la statue, comme le frein à la locomotive.

« En dynamique analogique et universelle, on ne s'appuie que sur ce qui résiste. Aussi l'univers est-il balancé par deux forces contraires qui le maintiennent en équilibre : la force qui attire, et celle qui repousse. Ces deux forces existent en physique, en philosophie et en religion. Et la réalité scientifique du dualisme divin est démontrée par les phénomènes de la polarité et par la loi universelle des sympathies et des antipathies. C'est pourquoi les disciples intelligents de Zoroastre, ainsi qu'après eux les Gnostiques, les Manichéens, les Templiers, ont admis, comme seule conception métaphysique logique, le système des deux principes divins se combattant de toute éternité, et l'on ne peut croire l'un inférieur à l'autre en puissance.

« Donc, la doctrine du Satanisme est une hérésie; et la vraie et pure religion philosophique, c'est la croyance en Lucifer.

égal d'Adonaï, mais Lucifer Dieu de Lumière et Dieu du Bien, luttant pour l'humanité contre Adonaï, Dieu des Ténèbres et Dieu du Mal... »

Tant qu'Albert Pike a vécu, le signor Adriano a mis un frein à son satanisme; il ne voulait pas courir le risque d'être révoqué de sa présidence du Directoire Exécutif, pour cause de non-orthodoxie luciférienne ; on invoquait bien un peu Satan par-ci par-là, dans la maçonnerie dépendant du Sup.·. Cons.·. de Rome, mais sans faire grand bruit et pas officiellement. Mais, une fois Pike mort et enterré, et surtout lorsque Lemmi l'a su remplacé par l'incapable Georges Mackey, dit « Frère Tranquille » ou « le Chevalier Invisible », alors il ne s'est plus gêné, et il faisait chanter l'*Hymne à Satan* à tous les banquets maçonniques italiens.

Les palladistes orthodoxes, ceux qui croient sincèrement (comme miss Diana) à la divinité de Lucifer telle que Pike l'a définie, ceux-là redoutaient à l'avance, comme la pire des catastrophes, l'élection de Simon au siège suprême, en cas de vote du transfert.

Afin de bien marquer les deux opinions qui vivent dans les Triangles, — mais en faisant observer d'abord que, sur l'ensemble de tous les ateliers palladiques du globe, les non-orthodoxes ou satanistes sont l'infime minorité, — je crois que le mieux à faire ici, c'est de reproduire quelques passages d'un article, remarquable par son exactitude et sa netteté, que M. le chanoine Mustel a publié sur les cas si contradictoires de miss Vaughan et de la Sophia, mettant en parallèle les deux grandes-maîtresses et faisant ressortir combien chez elles deux tout est opposé. C'est l'article intitulé DEUX LUCIFÉRIENNES, paru dans la *Revue Catholique de Coutances* (n° du 15 juin 1894), après la démission définitive de la grande-maîtresse de New-York.

Voici des extraits de ce qu'a écrit M. le chanoine Mustel :

Loin de se ressembler, les deux personnages, tous deux étranges, sur lesquels j'appelle de nouveau l'attention des lecteurs de la *Revue*, forment un contraste complet et qui me paraît aussi instructif qu'étonnant.

Sophia Walder présente, à un degré difficile à dépasser, tous les caractères d'une adoratrice et d'une imitatrice fidèle de l'Esprit de ténèbres, de celui qui fut homicide dès le commencement. On l'a pu voir par les trois lettres d'elle que la *Revue* a publiées. Là déborde en laves incandescentes le feu sombre de haine, de fureur, de féroce et impérieux orgueil dont elle est une incarnation parfaite. Elle apparaît comme une vision réelle et une émanation directe de l'enfer, une sœur ou une progéniture entièrement ressemblante des esprits de l'abime, écumant de rage et vomissant, avec une volupté sauvage et à torrents continus, les blasphèmes et les malédictions contre Dieu et tout ce qui est Dieu.

La perversité satanique n'a peut-être jamais trouvé un être humain en qui elle se reproduisît plus exactement qu'en cette furie insatiable de sacrilèges et dont toutes les passions et toutes les facultés intellectuelles, vraiment puissantes, se concentrent sur un seul but : outrager et détruire, s'il était *possible, Dieu et tout ce qui rappelle ou bénit son nom.*

Il faut lire, dans le livre si instructif de M. De la Rive : *La Femme et l'Enfant dans la Franc-Maçonnerie*, le rôle qu'elle a pris relativement à Barbe Bilger, et mieux encore peut-être les deux articles qu'elle publia dans *la Lanterne* à cette occasion, pour juger comme elle le mérite ce démon femelle.

Cependant la justice nous oblige à rappeler qu'élevée dans le satanisme le plus pur par un père digne d'elle, Sophia Walder n'a fait que mettre en pratique les leçons qui lui ont été données. Elle s'est formée sur le modèle de celui qu'elle adore et dans lequel on lui a montré le dieu suprême, l'*Excelsus Excelsior*.

Aussi est-elle profondément digne de pitié plus encore que d'aversion ; et, puisque la miséricorde de Dieu est infinie, il faut voir en elle son malheur plus encore que son effrayante scélératesse, et ne pas l'exclure de nos prières, en la jugeant indigne ou incapable de conversion. La bonté de Dieu est infinie. Et quel est le chrétien digne de ce nom qui ne fût prêt à donner son sang pour sauver cette âme ? Or, Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui est meilleur et plus compatissant que nous, est mort et a demandé à son Père le pardon pour Sophia Walder, comme pour ses bourreaux et pour tous ses ennemis.

Diana Vaughan est bien plus incompréhensible. Aussi M. le docteur Bataille déclare-t-il, dans son numéro d'avril de la *Revue Mensuelle*, qu'elle est « la seule de son cas » qu'il ait rencontrée.

Il ajoute cette appréciation qui nous paraît très plausible et que nous avons plaisir à enregistrer : « J'incline à croire que le démon, en la

protégeant dans les conditions que j'ai expliquées, ne se retient peut-être pas, au sens absolu du mot, mais y est contraint par la volonté toute-puissante de Dieu. Le démon, lui aussi, n'est qu'un instrument. C'est même là ce qui me fait le plus espérer que la Grande-Maîtresse de New-York finira par se convertir, quoi qu'elle en dise. »

Elle en est très loin, il faut l'avouer, si l'on consulte ses idées, ses résolutions et ses engagements actuels. Mais elle en paraît bien plus près, quand on interroge son cœur et ses actes.

Ardente, active, pleine de zèle, hélas ! pour son abominable dieu et pour son culte, elle a d'ailleurs des vues droites et élevées et un sens moral juste et délicat. Sophia est perfide, Diana est franche; Sophia hait jusqu'à la mort, Diana ne hait personne, protège même ses adversaires, comprend et pratique le dévouement et la charité. Sophia est cupide, Diana est généreuse; Sophia a des mœurs infâmes, Diana est chaste et honore la vertu là où elle la voit et croit la voir. Sophia, enfin, connait et comprend très bien son dieu, et c'est parce qu'il est la personnification et l'agent du mal, du désordre et de la révolte dans le monde, qu'elle le sert et l'adore. Diana se fait, au contraire, de Lucifer, une image absolument contraire à ce qu'il est réellement; de sorte que, dans l'esprit mauvais, elle se figure, non ce qu'il est, mais l'antithèse de ce qu'il est. Elle s'imagine un Lucifer bon, protégeant le bien, miséricordieux même, tel, en un mot, que sont les anges de lumière, et c'est en le revêtant des perfections divines qu'elle se prosterne devant lui ; de sorte que son erreur n'est pas dans la conception qu'elle se fait de la divinité, mais elle consiste à attribuer les dons divins à l'infernal ennemi de Dieu.

Cet état d'âme est extraordinaire, invraisemblable, même ; mais on ne peut expliquer autrement cette physionomie morale, vraiment mystérieuse et sympathique. C'est surtout par un vif sentiment de l'honneur que miss Diana est sortie de la Franc-Maçonnerie. Il suffit, pour s'en convaincre, de lire le texte même de sa démission, texte avec lequel concordent tous ses actes antérieurs.

Mais cette pièce ne témoigne pas moins clairement de sa générosité, de sa grandeur d'âme et de l'absence, chez elle, de tout fiel, de toute rancune, malgré son indignation légitimement irritée.

Puis, M. le chanoine Mustel faisait l'éloge de la charité de miss Vaughan et énumérait quelques-uns de ses actes généreux ; et il ajoutait :

Mais miss Diana ne borne point ses libéralités à ses tristes coreligionnaires. L'auteur de cet article le sait personnellement. Sans aucun motif, sinon de lui témoigner qu'elle ne lui gardait pas rancune d'un acte dont elle aurait pu se plaindre et se trouver offensée, elle lui adressait

de Londres, le 22 janvier dernier, deux billets de 100 francs *« pour les pauvres, dont M. Mustel a l'occasion de soulager la misère »*.

Ici, encore une citation d'aumônes à des communautés religieuses, dont M. le chanoine Mustel a eu connaissance. Je supprime ce passage de l'article ; car je sais que ma noble amie m'en voudrait, si j'insistais sur ses actes de charité.

Avec tout cela, continuait M. le chanoine Mustel en rappelant une récente interview de la jeune femme par un journaliste parisien, — avec tout cela, miss Diana croit d'une foi aveugle à la divinité de Lucifer. Elle se propose même de faire plus tard, à Paris, des conférences : « où j'expliquerai, dit-elle, complètement notre doctrine, que vous appelez néo-gnosticisme manichéen ; on verrait alors qu'elle n'a rien d'absurde, et que c'est bien nous, croyants du Palladisme, qui avons la vraie lumière... Je suis sûre que je gagnerais des âmes à mon Dieu. »

Racontant une visite faite par elle à ses « chers Vaudois » du Piémont, elle disait au même interlocuteur : « J'ai vu ces braves gens, si simples, si bons, si vertueux... Comme on prie bien quand on est chez eux ! J'y ai prié de toute mon âme ! » N'est-ce pas étonnant de trouver une dévote de Lucifer ?

Néanmoins, elle ne témoigne aucun mécontentement de ce qu'on prie pour sa conversion.

Un de nos amis lui ayant dit qu'il y a des communautés (notamment un couvent de Carmélites du diocèse de X...) qui se sont vouées à prier pour elle chaque jour, jusqu'à sa conversion qu'on espère, quoi qu'elle en dise, elle répondit simplement, parlant des Carmélites : « Ce sont vos contemplatives ; j'aime mieux les Sœurs de Charité ; enfin, ce sont aussi de bonnes femmes. »

Un de nos buts, en donnant ces détails, est de provoquer de saintes âmes à prier aussi pour cette âme si éloignée de la foi, mais que la connaissance et l'amour de Notre-Seigneur Jésus-Christ pourraient élever si haut.

Nous achèverons de la faire connaitre en reproduisant ici deux lettres qu'elle nous a écrites cette année :

Hambourg, 1er février.

« Monsieur,

« J'ai brûlé la première lettre (1) ; je garde précieusement la seconde ; je savais votre bon cœur.

(1) Il s'agit d'une lettre confidentielle que j'avais adressée à miss Vaughan pour lui demander quelques renseignements. La seconde est celle par laquelle je la remerciai de me les avoir donnés et de l'offrande qu'elle mettait à ma disposition. (*Note de M. Mustel.*)

« Il est aisé de deviner vos sous-entendus, et je ne m'en offense pas. De mon côté, je prie mon Dieu pour vous ; assaut de prières contraires; nous saurons dans l'autre vie, vous et moi, qui est dans le vrai. Etant bon, vous n'avez pas à craindre les atteintes du *Mauvais*, quel qu'il soit ; le *Bon* vous protège.

« Ces lignes ne sont pas œuvre de prosélytisme, mais expression de ma pensée sincère. Gardez vos convictions, je garde les miennes. L'erreur religieuse ne compte pas devant le *Bien éternel.* »

Miss Vaughan me chargeait ensuite d'avertir un écrivain catholique prêt à partir pour l'Italie et qu'elle croyait menacé par le palais Borghèse, de « ne pas commettre d'imprudences ». — Sur ce point, elle s'était méprise.

Elle ajoutait :

« Ne m'écrivez plus ; en ce moment, vos lettres ne me parviendraient pas.

« Avec estime, mes civilités. « D. V. »

Mais c'est la seconde lettre, reproduite par M. le chanoine Mustel, dans laquelle ma généreuse amie se peint le mieux. Le directeur de la *Revue Catholique de Coutances* lui avait consacré un article, où, en passant, il l'avait qualifiée d' « idolâtre » ; ayant eu connaissance de l'article, elle fut beaucoup chagrinée par ce mot ; elle était alors à Turin, sur le point de partir pour Rome, et cette lettre-ci a son importance à cause de cela. Elle montre sa sérénité d'âme, au moment où elle méditait sa dernière entrevue avec Lemmi, puisqu'elle l'a écrite la veille même du jour où elle tomba chez lui à l'improviste, lui remettant sa démission complète et définitive.

Voici cette lettre, telle que M. le chanoine Mustel l'a publiée :

Turin, le 18 avril 1894.

« Monsieur l'Abbé,

« En plusieurs circonstances, vous avez parlé de moi avec des égards auxquels j'ai été sensible. Je tiens à vous en remercier. Un mot malheureux vous a échappé, pourtant; vous m'appelez « idolâtre ». Pourquoi?

« Dans toutes les religions, une statue sur l'autel est un symbole, et nous ne sommes « idolâtres » ni vous ni moi. Ne tirez pas offense de mon observation, je vous prie ; elle est faite sans âpreté ni rancune, et je sais que vous n'avez pas décoché ce mot par intention blessante.

« Je voudrais voir inutilisés à jamais tous les mots quelque peu sentant l'invective, quand on aborde d'une part ou d'autre les questions de désaccord religieux. Contre l'improbité et les crimes, flétrissure impitoyable ; pour la différence d'opinion, *sweet-temperedness*.

« Laissons. C'est votre intention générale que je retiens. Aussi vous suis-je reconnaissante. Surtout, je ne suis point accoutumée à la courtoisie de la part des prêtres catholiques. Cette ville-ci me rappelle un moine qui m'outragea, il n'y a pas fort longtemps. Il s'insinua auprès de moi, par l'intermédiaire d'un ami, en se donnant pour un prêtre ordinaire ; il ne fallut pas de longues relations avant l'explosion de sa méchanceté ; dès lors qu'il me comprit réfractaire à son prosélytisme, il m'injuria. Je viens d'apprendre ici quel il est réellement ; c'est un jésuite, nulle surprise ; il se nomme le Père... Pauvre monsieur le jésuite ! sa brutalité lui reste.

« La bonté du cœur est le plus doux parfum dans l'humanité. Je viens de visiter ici nos chers Vaudois. Si vous venez quelque jour en pèlerin pour le pape, arrêtez-vous à Turin, et faites une excursion à Torre-Pellice, centre des vertueuses communautés vaudoises ; il ne faut pas trois heures en chemin de fer, et je vous assure que ces braves gens méritent d'être vus chez eux. Leurs communautés ont triomphé des persécutions les plus sanglantes ; elles sont là depuis six cents ans. Ah ! leur objectif religieux n'est pas le vôtre ; mais vous ne pourriez moins faire que leur rendre justice, admirer leur simplicité, reconnaître que l'incroyance à l'idéal catholique ne dessèche point la plante vivace du cœur humain, ne saurait empêcher même l'épanouissement de toutes les vertus.

« Cette lettre n'est aucunement pour la publicité, car les esprits étroits de votre religion vous feraient un crime de l'avoir reçue, et je ne veux vous nuire (1). Retenez-la comme un remerciement et un gage de sympathie ; ainsi je songe à ces frêles lianes qui mettent en contact, sans les lier, les cimes de deux arbres d'espèce contraire et chacun fortement enraciné, par leur guirlande gracieuse au-dessus de l'abîme profond, infranchissable.

« Veuillez agréer, monsieur, avec mon estime, mes civilités.

« D. Vaughan. »

M. le chanoine Mustel terminait en disant qu'il pourrait faire beaucoup de remarques au sujet de cette dernière lettre, mais que c'était inutile et que les lecteurs les feraient

(1) Miss Diana se trompe ici complètement, mais quoi d'étonnant ? Ajoutons qu'avant de publier sa lettre nous nous sommes assuré qu'elle ne s'y opposait pas. (*Note de M. Mustel.*)

eux-mêmes sans peine. Enfin, il insistait une dernière fois sur la différence énorme, « entre les lettres de Sophia, vraies piqûres d'aspic, et les lettres de miss Vaughan, calmes, sereines et d'une exquise politesse » ; et il donnait ces deux lignes pour conclusion, qui sera aussi dans le cœur de tous mes lecteurs :

« Que Dieu la délivre du joug qui l'empêche de lever vers lui ses regards et de le reconnaître ! »

Reprenons notre récit où nous en étions, c'est-à-dire lorsque la grande-maîtresse de New-York, après quelques visites à des amis de France, prit la route de l'Italie pour le Convent du 20 septembre 1893 ; car les faits de la digression qui précède sont postérieurs à cette grande assemblée secrète de la haute-maçonnerie.

Miss Vaughan n'attendit pas le 15 septembre pour être à Rome ; mais elle y fut d'abord incognito, afin de mieux se rendre compte des manœuvres de Lemmi. Si le circoncis de Stamboul a des agents, par contre, miss possède des amis sûrs et fidèles, même parmi ceux qui approchent le grand-maître-fripon. Donc, elle connut bientôt exactement tout ce qui se passait.

Lemmi agissait déjà en vrai maître absolu. Sous prétexte d'empêcher des indiscrétions, il avait, quelque temps auparavant, porté un décret, par lequel il commandait que, jusqu'à nouvel ordre, parmi les Inspecteurs Généraux du Palladium et les grands-maîtres provinciaux, toute correspondance de chef à chef touchant les questions de haute-maçonnerie, devrait être envoyée au Souverain Directoire Exécutif, *afin qu'il en prenne connaissance avant la transmission*, cette mesure despotique étant applicable aux 27 provinces européennes ; on avait l'obligation de lui envoyer la lettre sous deux enveloppes, l'extérieure, fermée, à son nom, et l'intérieure, ouverte, au nom du destinataire, et ses secrétaires prendraient ainsi connaissance de la missive

et en feraient ensuite l'envoi. Il invoquait pour cela une prétendue trahison, à réprimer avec urgence. Il y eut mécontentement de plusieurs, cette manière d'opérer faisant perdre du temps ; alors Lemmi, ne voulant pas compromettre sa popularité chez les hauts-maçons européens, déclara que maintenant son but était atteint et révoqua son décret. La vérité est qu'il l'avait édicté dans un moment de colère ; mais aucune trahison ne fut signalée par la suite. C'était une invention de sa part, pour voir jusqu'à quelles exigences de sa tyrannie ses futurs sujets des triangles se plieraient.

A Rome, tout ce qui est juif ou protestant dans la haute-maçonnerie s'agitait en faveur de Lemmi. Les délégués, sitôt arrivés, faisaient connaître leur adresse au Souverain Directoire Exécutif, ainsi que cela avait été arrêté, et Lemmi leur envoyait ses émissaires, ses « entraîneurs ». La plupart des délégués profitaient du voyage pour aller d'une ville à l'autre, visitant la belle Italie : partout les agents de Simon les rejoignaient et faisaient œuvre de toute leur astuce pour les attirer à la cause du transfert et leur vanter le dévouement de leur patron.

D'ailleurs, Lemmi a su toujours se faire bien voir des ministres protestants, qui, presque partout, sont les auxiliaires de la secte. On serait stupéfait, si la liste était dressée de tous ceux qui en font partie.

En Italie, les plus dévoués à Lemmi sont :

Le pasteur Gray, demeurant à Rome, via Venti-Settembre, son ami intime et l'un de ceux à qui il demande souvent conseil ; ce révérend, né en Ecosse, est presbytérien, et il est du Rite Ecossais Ancien Accepté sous la bannière de son digne ami.

Le docteur Nevin, autre ministre protestant, demeurant aussi à Rome, via Firenze ; il est né en Amérique et appartient à un Rite américain ; il va aux Etats-Unis chaque année ; comme protestant, il est un grand propagandiste parmi les épiscopaux.

Le révérend Mac-Dougall, établi à Florence, encore un ministre protestant (presbytérien), qui est franc-maçon et l'un des agents d'Adriano.

Le pasteur Teofilo Gay, 33e, disciple du précédent; à force d'intrigues, il s'est fait une position chez les Vaudois ; j'ai dit comment il s'est vendu à Lemmi, à l'époque de la trahison de Riboli ; il passa au Suprême Conseil de Rome et en est devenu le grand orateur.

Voilà les principaux qui, avec Philéas Walder, — ancien ministre protestant, lui aussi, anabaptiste, puis mormon, — furent les grands recruteurs à la solde du Chef d'Action politique, ambitieux du souverain pontificat de la secte universelle. Ils entraînèrent des défections, avec les arguments astucieux de leur rouerie, et surtout avec l'or que Simon mit à leur disposition.

Mais il faut dire aussi un mot de l'état troublé où était l'Italie, au point de vue parlementaire. Le cabinet Giolitti avait fait la culbute à son tour, et personne ne pouvait songer que le roi Humbert aurait confié encore une fois le mandat de constituer le nouveau ministère au F.·. Francesco Crispi, qui était déjà tombé sous une explosion d'indignation de tout le pays. C'est dans cet état pathologique de la péninsule que le Convent secret de la haute-maçonnerie allait se tenir le 20 septembre.— Où? — Le 15, Lemmi avait fait savoir aux délégués que ce ne serait ni à Milan ni à Naples, comme on l'avait cru, mais à Rome. — Et, d'autre part, le grand-maître-fripon avait négocié un pacte secret avec Crispi. Adriano ferait agir en faveur de Francesco toutes les influences des sénateurs, députés, fonctionnaires, et de tous les autres personnages politiques qu'il a dans la main, et tous feraient croire au roi que Crispi était redevenu l'homme indispensable ; mais, en revanche, Crispi s'était engagé vis-à-vis de Lemmi à détruire, aux archives secrètes du ministère, le fameux texte authentique de la

condamnation marseillaise de 1844, reçu par Cavour de la chancellerie de France.

Quand Crispi, redevenu ministre, voulut plus tard exécuter sa promesse, il en fut bien empêché. Le dossier Adriano Lemmi, qui avait été autrefois à la division politique des affaires étrangères et qui ensuite avait été transféré à la division de la police politique et administrative au ministère de l'intérieur, ne se trouvait plus nulle part. Crispi fit appeler M. Leonardi, chef de la police politique; celui-ci ne put plus montrer qu'une couverture vide. « Passez, muscades! » il n'y avait plus rien; le document principal et la correspondance annexée avaient disparu, et l'infortuné chef de la police politique et administrative n'y avait vu que du feu. Et il n'était pas coupable, le cher homme, je vous en réponds! Tout ce que je puis dire (le lecteur comprendra ma discrétion), c'est que ce petit miracle de prestidigitation a coûté 30.000 fr. à miss Diana Vaughan.

Encore, si le dossier s'était détruit tout seul, par un autre miracle, Lemmi et Crispi n'en auraient pas été mécontents; mais il était évident qu'il existait quelque part, car miss Vaughan fit passer sous les yeux des délégués du Convent, le 20 septembre, la photographie des pièces principales qui démontraient l'indignité de l'intrus du palais Borghèse. Si ce document capital, que le greffe du Tribunal de Marseille aujourd'hui ne délivrerait plus, n'existe pas aux archives du gouvernement italien, c'est précisément afin qu'il soit à jamais conservé pour l'histoire et que tout le monde le puisse bien voir.

Le voici!... Le voici, le vieux papier dont a parlé Imbriani. Frères et sœurs de la haute-maçonnerie des Triangles, et vous aussi, francs-maçons gogos qui ne connaissez rien au delà des ateliers des rites officiels, admirez, mettez vos lunettes pour mieux lire, et contemplez le glorieux passé de votre glorieux chef, l'enjuivé Adriano Lemmi.

Miss Diana Vaughan a eu l'obligeance de me mettre en mesure de publier ici la reproduction *fac-simile*, obtenue par la photogravure (en réduction pour entrer dans ces pages), de la copie officielle, authentique, de la condamnation de Lemmi ; copie écrite par un employé du greffe du Tribunal de Marseille pour M. Mourier, procureur impérial près le Tribunal de 1re instance de Marseille; copie que M. le procureur Mourier a revêtue du sceau du Tribunal, afin d'attester l'authenticité du document ; copie que M. le procureur Mourier a transmise à M. Delangle, garde des sceaux, qui la lui avait demandée et qui la remit à M. Thouvenel, ministre des affaires étrangères du gouvernement de Napoléon III.

Ce document, qui est resté de 1861 à 1893 dans les archives secrètes du ministère italien, voici comment il arriva à Turin : — On sait quelle fut, en 1860 et en 1861, l'anxiété de Cavour, voulant soustraire à Garibaldi, vainqueur en Sicile et à Naples, la direction exclusive et l'extension indéfinie du mouvement révolutionnaire ; Garibaldi était accaparé par les mazziniens, les Crispi, Bertani, Saffi, Philippe de Boni, Alberto Mario, Bixio, Türr, Lemmi, Cozenz, Medici, Bordone, Sirtori. Le prodictateur Pallavicino Trivulcio dut inviter Mazzini à quitter Naples et en fit sortir Crispi. Cavour craignait qu'après avoir donné en secret les millions piémontais pour l'expédition garibaldienne contre François II, son cher roi Victor-Emmanuel soit frustré du royaume des Deux-Siciles et qu'il s'y instituât une république ; les mazziniens y poussaient. Le 7 juillet 1860, Garibaldi, sous l'influence des mazziniens, avait montré qu'on pouvait agir sans Cavour, puisqu'il avait expulsé de Palerme La Farina, un des hommes les plus dévoués au ministre piémontais. Puis, après une petite comédie de conciliation, imaginée par Bertani, les cavouristes et les mazziniens firent la paix ensemble, à la fin de 1860. Le

7 novembre, Victor-Emmanuel fit son entrée à Naples; la dictature de Garibaldi cessa, et Cavour, tout en travaillant à organiser au profit de son roi l'administration des territoires volés à François II, avait à contenir les révolutionnaires qui y étaient restés après le départ de leur chef pour Caprera, en même temps qu'il s'occupait d'enlever au souverain légitime ses dernières positions militaires. Alors, le prince Eugène de Carignan avait été envoyé à Naples au titre de lieutenant du roi, emmenant avec lui, comme secrétaire d'État, le jeune diplomate Constantin Nigra, lequel quittait pour cette mission son poste d'ambassadeur du Piémont à Paris. Or, le chevalier Nigra était très attaché à Cavour, à qui il devait sa fortune politique depuis 1855; il l'avait accompagné dans tous ses voyages, lui avait servi de secrétaire particulier pendant les conférences de Paris; Cavour, son protecteur, lui avait confié les missions les plus délicates, et c'est Nigra qui, en 1859, avait habilement mené les négociations qui aboutirent à la guerre austro-italienne et au mariage du prince Napoléon avec la princesse Clotilde. On sait que, pendant la guerre d'Italie, il fut le trait d'union entre Napoléon III et Cavour, qui avaient tous deux la plus grande confiance en lui; toute la correspondance secrète entre l'empereur français et le ministre piémontais passa entre ses mains. Aussi, lorsqu'il vit à Naples que les mazziniens ne s'accommodaient pas de l'administration du prince Eugène de Carignan, il résolut de rendre un grand service à Cavour en lui fournissant de quoi obliger à la tranquillité ceux qui avaient du linge sale. Mettant à profit ses bonnes relations avec Napoléon III, qui n'aimait guère les mazziniens depuis les bombes Orsini, il s'adressa directement à l'empereur et lui demanda de lui procurer tous les documents prouvant la malhonnêteté des révolutionnaires italiens ayant quelque peu habité en France, et même celle des révolutionnaires

français, comme Bordone et autres, qui étaient venus à Naples. Napoléon III donna donc ses instructions à ses ministres Thouvenel et Delangle. Les greffes correctionnels eurent leurs archives examinées avec soin, et c'est ainsi que le document concernant Lemmi fut envoyé par le procureur Mourier au garde des sceaux Delangle.

On voit que ce papier-là est précieux, et qu'il vaut bien les 30.000 fr. que miss Vaughan a employés pour le sauver de la destruction promise par Crispi.

Ce document, envoyé par M. Thouvenel le 2 mars 1861 à M. le baron Charles de Talleyrand-Périgord, ambassadeur de France à Turin, fut remis par celui-ci au comte de Cavour. Il avait fait le voyage avec un autre dossier judiciaire concernant un autre mazzinien, qui se trouve, lui aussi, au nombre des *ennemis de miss Diana Vaughan* : c'est le dossier de Bordone, également demandé et obtenu par Nigra pour les archives secrètes de Cavour. Ce dossier, miss Vaughan le possède aussi ; mais, Bordone étant moins important que Lemmi, il ne lui a coûté que 10.000 fr. Cependant, il est bon de dire que ce dossier contient trois condamnations, dont une à deux mois et une à trois ans de prison pour escroquerie, prononcées par les tribunaux correctionnels de Paris et de Cherbourg. Je sais que M. le général Cluseret, aujourd'hui député français, a eu entre les mains, pendant qu'il était délégué à la guerre sous la Commune, la correspondance échangée entre le chevalier Nigra et le ministre des affaires étrangères de France, M. Thouvenel, pour avoir le dossier Bordone ; M. Cluseret n'est pas un clérical, certes, mais il est un homme sachant rendre témoignage à la vérité, et je suis certain qu'il ne me démentira pas. J'ajoute que Bordone, quand le gouvernement de Victor-Emmanuel lui montra les documents qui le concernaient, en prit son parti ; et savez-vous ce qu'il fit pour ne pas les voir exhibés? Il se fit l'espion de Garibaldi au profit des

gouvernements italiens et français !... Voilà ce qu'a été Bordone, l'homme qui, avant Larocque, présidait le Triangle parisien *Saint-Jacques*, assisté de la grande-maîtresse sa digne amie, l'odieuse Sophia Walder !...

Le F.·. Bordone, ce fameux héros des Loges et des Triangles, est descendu encore plus bas dans l'infamie. Quand l'empire sombra au milieu de la guerre avec la Prusse, et alors que Gambetta fit venir Garibaldi, croyant qu'il allait sauver la France, Bordone se vendit à Bismark. Il réussit à se faire nommer général chef d'état-major auprès de Garibaldi, et il informait le général en chef allemand de tous les mouvements que l'armée des Vosges allait opérer. Par sa trahison, il faillit faire tomber à Autun cette petite armée au pouvoir de l'ennemi ; elle ne fut sauvée que par une manœuvre opportune de Cremer. Je sais que Cluseret connaît toute l'histoire de cette trahison ; s'il voulait la raconter, il pourrait écrire là-dessus quelques pages bien intéressantes.

Mais laissons-là l'infâme Bordone.

Maintenant, je publie ci-contre (aux pages 287 à 292) la reproduction *fac-simile,* en réduction par la photogravure, du jugement qui restera l'une des hontes d'Adriano Lemmi. C'est bien le document même qui a été photographié. Le lecteur, d'ailleurs, comprendra sans peine que je ne m'exposerais pas à une poursuite pour faux ; car une photographie a la valeur de l'original, au regard de la loi, et si cette pièce n'était pas vraie, par sa publication ici je serais un faussaire, condamnable comme tel.

Extraits des régistres du greffe du tribunal de première instance séant à Marseille.

En la cause de Monsieur le Procureur du Roi près le tribunal de première instance séant à Marseille, — demandeur aux fins d'une citation du dix huit Mars mil huit cent quarante quatre.

Contre

Le nommé Adrien Lemmi âgé de vingt deux ans, se disant ex-négociant, né à Florence, demeurant à Marseille rue Vacon, prévenu de vol. — présent et détenu

Vu les articles cinquante deux et quatre cent un du code pénal.

En fait, le deux Janvier dernier, Adrien Lemmi arriva de Livourne à Marseille possesseur pour toute fortune et de son aveu d'une somme de trois cents francs destinée dans l'opinion du prévenu aux frais d'un voyage à Paris que celui-ci devait effectuer incessamment.

Cette somme fut bientôt épuisée par des dépenses fort au-dessus des moyens de Lemmi qui resta sans ressource quelconque.

Le prévenu se lia d'amitié avec le sieur Grand Bonbagne docteur en médecine à Marseille on ne sait trop comment et par quel motif ; Lemmi se disait alors propriétaire d'un patrimoine considérable qu'il tirait de la succession de l'un de ses oncles et dont le revenu était fort au-dessus de la somme annuelle de vingt mille francs.

Il montrait même une lettre de crédit à lui annoncée ; remise par la maison Falconnet & Compagnie de Naples sur les sieurs Pastré frères de Marseille, lettre de crédit qui plus tard a été reconnue fausse et a donné lieu à une poursuite au grand criminel, à raison de laquelle Lemmi a été renvoyé devant la cour d'assises des Bouches du Rhône par la même ordonnance du douze Mars courant.

C'est à l'aide de ces moyens fallacieux que Lemmi parvint sans la moindre peine à se faire prêter diverses sommes par le sieur Grand Bonbagne et être admis dans la maison de ce dernier comme le serait un proche parent.

Le prévenu a avoué et

Cette déclaration est confirmée par la déposition des sieur & dame Grand Bonbagne que dans la matinée du trois février dernier se trouvant dans la chambre à coucher de la dame Grand Bonbagne, celle-ci ayant ouvert son secrétaire pour en extraire un papier sans importance qu'elle voulait montrer au prévenu ce dernier feignit de se sentir incommodé et demanda une tasse de tisanne de tilleul.

La dame Grand Bonbagne mit tant d'empressement à satisfaire à cette demande qu'elle sortit aussitôt de son appartement pour descendre dans la cuisine sans prendre la précaution de fermer son secrétaire.

Tommi s'étant déjà apperçu que dans un des tiroirs de ce bureau était une bourse en perles communes de couleur verte qui paraissait dodue; telles sont les expressions employées par le prévenu, et profitant de l'absence momentanée de la dame Grand Bonbagne Tommi s'empara de cette bourse et sortit presque immédiatement de la maison.

Etonnée de cette fuite la dame Grand Bonbagne vérifia le tiroir de son bureau et ayant reconnu

le vol commis à son préjudice elle conçut l'opinion que Lemmi en était seul l'auteur. Cette dame et son époux se mirent à la recherche du voleur qui fut rencontré dans une auberge possesseur de la majeure partie de la somme volée.

Attendu que la soustraction frauduleuse ci-dessus mentionnée a été commise sans effraction quelconque en plein jour, et par une seule personne.

Qu'elle constitue le vol simple prévu et puni par l'article quatre cent un du code pénal.

Attendu que Lemmi est étranger, qu'il est impliqué dans une procédure en faux sur écriture de commerce.

Qu'il ne présente aucune espèce de garantie.

Par tous ces motifs.

Le Tribunal faisant droit à la plainte de Monsieur le Procureur du Roi, déclare Adrien Lemmi atteint et convaincu d'avoir dans la matinée du trois février dernier, frauduleusement soustrait dans le mode prédésigné au préjudice et dans la maison du sieur Alphonse

Grand Bonbagne, docteur en médecine rue Petit Saint Jean Numéro trente trois à Marseille.

Primo. La quantité de quinze pièces en or dites napoléons de la valeur totale de trois cents francs.

Secundo. Une bourse en perles communes de couleur verte avec fermoir

Tertio. Un papier contenant une recette pour la confection d'une confiture.

Pour réparation — Par application des articles cinquante deux et quatre cent un du code pénal condamne Lemmi à un an un jour d'emprisonnement et aux dépens avec contrainte par corps.

Ordonne qu'à l'expiration de la peine il demeurera placé pendant cinq ans sous la surveillance de la haute police.

Ordonne la restitution au sieur Grand Bonbagne de la somme de trois cents francs, de la bourse et du papier sus-énoncés.

Fait en jugement, — prononcé en audience publique, au palais

De justice à Marseille le vingt deux
Mars mil huit cent quarante quatre.
Signés : de la Boulie ;
Bouis ; Vassy, & Gilly.
Enregistré à Marseille le
onze avril mil huit cent quarante quatre
folio 79 case 8 reçu droits en débet un franc
dix centimes à comprendre dans les frais
Signé Fourtier
Expédition conforme délivrée
à Monsieur le Procureur
Impérial par nous greffier

TRIBUNAL DE 1RE INSTANCE DE MARSEILLE (BOUCHES-DU-RHONE)

Mais on savait, par l'audace que montra Lemmi en 1890, lorsqu'Imbriani dit, à la tribune du Parlement, que Lemmi avait été condamné comme voleur, et lorsque la *Voce della Verità* (voir plus haut, page 191) donna la date du jugement, on savait qu'il se tenait fort de sa fausse déclaration devant le Tribunal correctionnel, à qui il s'était dit natif de Florence. Il avait cru se tirer d'embarras en disant : « Adriano Lemmi, de Florence, condamné à Marseille en 1844, avait alors vingt-deux ans ; moi, je suis Adriano Lemmi, de Livourne, j'étais alors à Constantinople, et j'avais vingt-quatre ans ». (Voir plus haut, page 67.)

Pour confondre le mensonge du scélérat, miss Vaughan, par ses amis, s'était procuré l'acte de naissance de Lemmi. (Voir celui reproduit page 9, il a la même valeur que celui mis entre les mains de la grande-maîtresse de New-York.) En outre, ses amis lui remirent une pièce *notariée* des plus importantes, dont voici maintenant le *fac-simile*, en réduction par la photogravure :

— Copia Autentica —

Repertorio N. 2327.
Fascicolo N. 845 —
— Verbale di Constatazione di fatto —

Regnando S. M. Umberto I per grazia di Dio e per volontà della Nazione, Re d'Italia. —

L'Anno milleottocentonovantuno e questo dì cinque del mese di Gennaio in Firenze in Piazza del Duomo N. 24 negli uffici dell'Opera del Duomo. —

A richiesta del Signor Michele di Alessandro Batelli benestante nato all'Incisa e domiciliato in Firenze.

Io Carlo del Cav. Dott. Vincenzo Guerri Notaro Pubblico residente in Comune di Fiesole, inscritto presso il Consiglio Notarile di Firenze mi sono recato nella località suindicata ed ho ivi ritrovato —

Il Signor Giuseppe fu Giovanbattista Cerroni Ministro delle fedi di battesimo dell'Opera Secolare di S. Maria del Fiore, nato in Comune di Sesto Fiorentino e domiciliato in Firenze, da me personalmente conosciuto —

Ed in presenza mia dei Signori Raffaello fu Luigi Nannelli legatore di libri nato e domiciliato a Firenze ed Enrico fu Vincenzo Vannini macchinista nato e dom. a Fiesole testimoni aventi tutti i requisiti voluti dalle vigenti disposizioni di legge, il Sig. Richiedente ha dichiarato al prelodato Sig. Cerroni che interessa a lui constatare quali e quanti sono i maschi di cognome Lemmi che figura essere stati battezzati nella Basilica di S. Giovanni di Firenze negli anni 1820–1821–1822–1823–1824–

Ciò posto e dopochè io Notaro sempre alla richiesta che sopra ho deferito al detto Sig. Cecconi il giu-



ramento di dire tutta la verità, giu-
ramento che egli ha prestato nelle
prescritte forme, lo stesso Signor Giu-
seppe Becconi nella suespressa sua
qualità ha dichiarato
1° Che nei registri della Opera Seco-
lare di S. Maria del Fiore, da lui con-
servati in questo Archivio, trovansi
annotati e indicati tutti gli indi-
vidui dell'uno e dell'altro sesso
che sono stati battezzati nell'In-
signe Basilica di S. Giovanni di
Firenze dal 1450 a tutt'oggi
2° Che dai detti registri apparisce
che gli individui di sesso masculi-
le portanti il cognome Lemmi,
che sono stati battezzati nell'In-
signe Basilica di S. Giovanni Bat-
tista di Firenze negli anni 1820-
1821-1822-1823 1824 sono i seguenti
1° Lemmi Eustachio Giuseppe, Raf-
faello, di Vincenzo di Matteo e dell'An-
na di Gio Batta Morandi nato
il 5 Marzo 1820 nel Popolo di S. Gae-
tano: —

Secondo ed ultimo foglio
Carlo Lemmi

2° Lemmi Pietro di Giuseppe di Bartolommeo e dell'Assunta di Andrea Bruni nato il 28. aprile 1820 nel Popolo di S. Maria a Ricorboli
3° Lemmi Gaetano, Giuseppe, Raffaello di Vincenzio di Matteo Lemmi e dell' Anna di Gio Batta Morandi nato il 7 giugno 1821 nel Popolo di S. Gaetano. —
4° Lemmi Gaetano, Giuseppe, Raffaello di Vincenzio di Matteo e dell' Anna di Gio. Batta Morandi nato il 28 Maggio 1822 nel Popolo di S. Gaetano
5° Lemmi Pietro, Maria, Baldassarre di Luigi di Agostino e dell'Anna di Sebastiano Fanfani nato il 28 giugno 1822 nel Popolo di S. Salvi —
6° Lemmi Angiolo M.a di Luigi di Bartolommeo e dell' Angiola di Angiolo Traballesi nato il 4 Febbraio 1823 nel Popolo di S. Salvi. —
7° Lemmi Giovanni Luigi Odoardo, di Gaspero di Francesco e della

Gaetano di Luigi Agonu e il 9 Agosto 1823 nel Popolo di S. Frediano —

8.° Lemmi Franco, Matteo Baldassarre figlio di Vincenzo di Matteo e dell'Anna di Gio: Batta Morandi nato il 4 Ottobre 1824 nel Popolo di S. Gaetano —

9.° Lemmi Ercole Ferdinando, Baldassarre di Roberto, di Niccola e della Teresa di Domenico Bossi nato il 10 Ottobre 1824 nel Popolo di S. Pietro in Gattolino —

3.° Che nessun altro individuo portante il cognome Lemmi figura negli indicati cinque anni nei registri suindicati —

E richiesto io Notaro ho redatto di tutto ciò il presente verbale che scritto da me in due fogli da L 1.20 occupando la scrittura cinque pagine circa è stato fatto e ricevuto con l'osservanza delle formalità di legge ed è stato quindi firmato in calce

come appresso ed in margine dell' altro foglio dal Sig. Richiedente, dal Sig. Cenoni dai testimoni e da me. —

E prima delle sottoscrizioni io Notaro ho dato lettura di tutto questo atto in presenza dei testimoni al Sig. Richiedente ed al Sig. Cenoni i quali da me interpellati hanno dichiarato essere quanto sopra è scritto conforme in tutto alla verità ed alla loro volontà —

Fir.to Michele Batelli

" = Giuseppe Cenoni

" = Raffaello Nannelli teste

" = Enrico Vannini teste

" = Carlo Lucerni Notaro —

Registrato a Firenze il 10 Gennaio 1891 Reg 145 fog: 170 N.° 2398 tratto Lire 1.20

N:25 Il Controllore

Fir.to Giorgeri

Il Ricevitore

Fir.to Regana


Copia in conformità dall'originale firmato nò manca a forma di legge e depositato presso di me Notaro

Rilasciata previa collazione, pure al Sig. Michele Batelli

Lì 10 Gennaio 1891

Carlo Querci Notaro

CARLO QUERCI NOTARO FIESOLE

Onorario . . . . L.	3.	—
Carta bollata . . »	3.	60
Scritturazione . »	2	—
Collazionatura . »	1	—
Legalizzazione . »	3.	20
L.	12.	80

VISTO PER LA LEGALIZZAZIONE DELLA FIRMA

DEL sig. Carlo Querci

Notaro di Fiesole

FIRENZE Lì 10 Gennaio 1891

Il Presidente del Trib. Civ. e Corr.

AMMINISTRATIVA

UNA LIRA

Ce document qui précède amène nécessairement une petite explication et ensuite a besoin d'être traduit.

La pièce est ce qu'on nomme un « *procès-verbal de constatation de fait* ». Le voleur du docteur Grand-Boubagne savait que les Lemmi sont assez nombreux dans l'ancienne capitale du grand-duché de Toscane. C'est pourquoi, lors qu'il avait répondu à la *Voce della Verità,* il espérait qu dans le nombre il se trouverait quelque Adriano, sur le do duquel sa condamnation retomberait ; il aurait fallu alor faire une enquête sur cet autre Adriano, cela eût été la bou teille à l'encre, et notre héros aurait bénéficié des doutes.

Alors, en 1891, des patriotes italiens, adversaires de Lemmi et amis de la France, eurent la curiosité de faire vérifier sur les registres de l'état-civil de Florence pou savoir s'il était vraiment né dans cette ville en 1822 quelque Adriano Lemmi, à qui pourrait s'appliquer le jugement de

1844 du tribunal de Marseille condamnant un voleur de ce nom âgé de 22 ans. Afin de pousser la constatation plus loin encore et pour supprimer tout doute, ils firent porter les recherches de l'officier de l'état-civil non seulement sur l'année 1822, mais encore sur les années 1820 et 1821, d'une part, 1823 et 1824, d'autre part, soit sur une période de cinq ans. Or, les recherches ont fait découvrir que, pendant ces cinq ans, il est né à Florence neuf enfants Lemmi du sexe masculin, et pas un seul d'entre eux n'a reçu, parmi ses prénoms celui d'Adriano. On voit bien là la main de la Providence.

C'est maître Carlo Querci, notaire à Fiésole, près Florence, qui a prêté son concours officiel pour faire cette décisive constatation ; et une photographie de son procès-verbal a été remise à miss Vaughan, à l'époque du Convent secret, pour qu'elle joigne cette pièce à son dossier.

Voici la traduction littérale de ce document qui ferme la bouche menteuse du grand-maître-fripon Adriano Lemmi :

Copie authentique. — Répertoire : n° 2327 ; fascicule 845.

Sous le règne de S. M. Umberto, par la grâce de Dieu et la volonté de la Nation, roi d'Italie.

L'an mil huit cent quatre-vingt-onze, le cinq du mois de janvier, place du Dôme, n° 24, dans les bureaux des travaux du Dôme.

A la requête du sieur Michele, fils d'Alessandro Boselli, propriétaire, né à l'Incisa et domicilié à Florence;

Moi, Carlo, fils du chevalier et docteur Vincenzo Querci, de Nola, résidant publiquement dans la commune de Fiésole, inscrit près le Conseil des notaires de Florence, je me suis transporté dans la localité susdite, et j'y ai retrouvé :

Le sieur Giuseppe, fils de défunt Giovachino Cecconi, conservateur des Extraits de Baptême de l'œuvre séculière de Santa-Maria del Fiore, né dans la commune de Sesto, florentin et domicilié à Florence, lequel *m'est personnellement connu.*

En ma présence et devant les sieurs Raffaello, fils de défunt Luigi Nannelli, relieur, né et domicilié à Florence, et Enrico, fils de défunt Vincenzo Vannini, menuisier, né et domicilié à Fiésole, témoins réunissant toutes les conditions requises par les dispositions de la loi en vigueur, le sieur requérant a déclaré au susdit sieur Cecconi qu'il a

intérêt à constater quels sont et en quel nombre les enfants mâles du nom de Lemmi qui figurent comme ayant été baptisés dans la Basilique de San-Giovanni de Florence (1) dans les années 1820, 1821, 1822, 1823 et 1824.

Ceci posé, et après avoir, moi Notaire, toujours sur la requête ci-dessus, prêté entre les mains dudit sieur Cecconi le serment de dire toute la vérité, serment que lui aussi a prêté dans les formes prescrites, ledit sieur Giuseppe Cecconi, en sa qualité susdite, a déclaré :

Premièrement, que dans les registres de l'Œuvre séculière de Santa-Maria del Fiore, conservés par lui dans ces Archives, se trouvent notés et indiqués tous les individus de l'un et de l'autre sexe, qui ont été baptisés dans l'Insigne Basilique de San-Giovanni de Florence, de 1450 jusqu'à aujourd'hui ;

Deuxièmement, que d'après lesdits registres, les individus du sexe masculin portant le nom de Lemmi, qui ont été baptisés dans l'Insigne Basilique de Saint-Jean-Baptiste de Florence dans les années 1820, 1821, 1822, 1823 et 1824, sont les suivants :

1° Lemmi *Eustachio Giuseppe-Raffaello*, fils de Vincenzo (fils de Matteo) et d'Anna (fille de Giovanni-Battista Morandi), né le 5 mai 1820, dans le quartier de San-Gaetano ;

2° Lemmi *Pietro*, fils de Giuseppe (fils de Bartolomeo) et de l'Assunta (fille de Andrea Benci), né le 28 avril 1820, dans le quartier de Santa-Maria-à-Ricorboli ;

3° Lemmi *Gaetano-Giuseppe-Raffaello*, fils de Vincenzo (fils de Matteo) et d'Anna (fille de Giovanni-Battista Morandi), né le 7 juin 1821, dans le quartier de San-Gaetano ;

4° Lemmi *Gaetano-Giuseppe-Raffaello*, fils de Vincenzo (fils de Matteo) et d'Anna (fille de Giovanni-Battista Morandi), né le 28 mai 1822, dans le quartier de San-Gaetano ;

5° Lemmi *Pietro-Maria-Baldassarre*, fils de Luigi (fils d'Agostino) et d'Anna (fille de Sebastiano Fanfacci), né le 28 juin 1822, dans le quartier de San-Salvi ;

6° Lemmi *Angiolo-Maria*, fils de Luigi (fils de Bartolomeo) et d'Angiola (fille d'Angiolo Traballesi), né le 4 février 1823, dans le quartier de San-Salvi ;

(1) Il est important que le lecteur sache ceci : à Florence, les baptêmes se font exclusivement à la Basilique de Saint-Jean, autrement nommé « le Baptistère », qui est l'ancienne cathédrale et se trouve une dépendance de la nouvelle (Santa-Maria del Fiore ou le Dôme). Je le répète, on ne baptise pas dans les autres églises, et par conséquent c'est là seulement que le notaire avait à faire sa constatation. Il est bon de rappeler aussi qu'en Italie, comme en d'autres pays catholiques, les naissances sont enregistrées à l'église, et non à la mairie comme en France.

7° LEMMI *Giovanni-Luigi-Odoardo*, fils de Gaspero (fils de Francesco) et de Gaetana (fille de Luigi Agostini), né le 9 août 1823, dans le quartier de San-Frediano;

8° LEMMI *Franco-Matteo-Baldassarre*, fils de Vincenzo (fils de Matteo) et d'Anna (fille de Giovanni-Battista Morandi), né le 4 octobre 1824, dans le quartier de San-Gaetano;

9° LEMMI *Ercole-Ferdinando-Baldassarre*, fils de Roberto (fils de Niccola) et de Teresa (fille de Domenico Bosi), né le 10 octobre 1824, dans le quartier de San-Pietro-in-Gattolino;

Troisièmement, qu'aucun autre individu portant le nom de Lemmi ne figure pendant les cinq années indiquées dans lesdits registres (1820, 1821, 1822, 1823 et 1824).

Et moi, Notaire, en étant requis, j'ai rédigé sur tout cela le présent procès-verbal, qui, écrit par moi en deux feuilles d'une lire et vingt centimes, l'écrit occupant environ cinq pages, a été fait en observant toutes les formalités de la loi, puis été signé à la fin comme ci-dessous et en marge de l'autre folio par le sieur requérant, par le sieur Cecconi, par les témoins et par moi.

Et avant d'apposer les signatures, moi Notaire, j'ai donné lecture de tout ce qui précède, en présence des témoins, au sieur requérant et au sieur Cecconi, lesquels, interpellés par moi, ont déclaré que le tout écrit ci-dessus était en tout point conforme à la vérité et à leur volonté.

Signatures : Michele BOSELLI, requérant; Giuseppe CECCONI, conservateur des archives; Raffaello NANNELLI, témoin; Enrico VANNINI, témoin; Carlo QUERCI, notaire.

Enregistré à Florence le 10 janvier 1891, reg. 145, folio 170, n° 2308. L. 1,20, n° 15. — Le Contrôleur : C. GINGIRI.

Le Receveur : C°. REGANO.

— J'atteste que la copie ci-dessus est conforme à l'original, signé en marge selon la loi, et déposé chez moi, Notaire. Ladite copie est laissée pour collationnement au sieur Michele Boselli.

Ce dix janvier mil huit cent quatre-vingt-onze.

Signé : CARLO QUERCI, notaire.

Honoraires..................	3 lire
Papier timbré....................	3 60
Copie............................	2 00
Collationnement..................	1 00
Légalisation.....................	3 20
	12 l. 80

Vu pour la légalisation de signature du sieur Carlo Querci, notaire de Fiesole.

Florence, le 10 janvier 1891.

Le président du Tribunal Civil :

Signé : G. de ALBERTI.

Ce document authentique prouve donc, avec une valeur irréfragable, qu'il n'est pas né à Florence d'Adriano Lemmi

quelconque, à qui pourrait s'appliquer l'infamante condamnation marseillaise de 1844. Il n'y a qu'un seul et unique Adriano Lemmi, qui avait exactement vingt-deux ans en cette année 1844, et qui venait réellement de Livourne, ainsi que l'a constaté l'instruction et l'a consigné le jugement; c'est l'Adriano Lemmi né à Livourne en 1822, c'est le fils de Fortunato Lemmi et de Teresa Merlini, c'est le grand-maître suprême actuel de la Franc-Maçonnerie Universelle.

Mais nous arrivons au Convent où la corruption et la fraude ont produit son élection.

Ce jour du 20 septembre 1893, l'aspect de la Ville Eternelle fut d'un calme extraordinaire; pas des bruits, ni les cris de joie des années précédentes : les citoyens, impressionnés par les vols et les prévarications sans nombre commises par des députés et même des ministres, par toutes les extorsions pratiquées au détriment de la Banque Romaine dont le scandale commençait, n'étaient pas disposés, ceux-là mêmes qui avaient jusqu'alors approuvé la réunion de Rome au royaume italien, à fêter pour la 23e fois l'anniversaire de la brèche de la Porta-Pia. On savait maintenant que par cette brèche étaient entrés à Rome l'immoralité et le libertinage, y produisant une affreuse misère et la ruine complète de plusieurs familles de l'antique et noble patriciat.

Les Romains, d'ordinaire joyeux, paraissaient avoir le deuil au cœur, ce jour-là. Ils ne pouvaient pas, sans frémir, penser que le peuple meurt de faim, tandis que les gouvernants volent des millions, en se proclamant honnêtes et patriotes. Cependant l'affichage officiel avait été fait pour dire que ce jour était une « fête nationale »; les fonctionnaires pavoisèrent, et aussi les employés du gouvernement qui ne voulaient pas s'exposer à perdre leur place; mais ce fut là toute la décoration des fenêtres dans la ville, et ce fut maigre.

Le matin, quelques sociétés dites patriotiques, c'est-à-dire les sociétés garibaldiennes, ayant à leur tête l'immanquable association des *Reducci* ou « vétérans des batailles de la patrie », allèrent au Panthéon, selon leur habitude, pour déposer des couronnes sur le tombeau de Victor-Emmanuel, accompagnées, sur tout leur passage, par l'indifférence générale. Seuls, les notables francs-maçons s'étaient joints aux glorieux débris des bataillons de la chemise rouge.

L'après-midi, les mêmes sociétés dites patriotiques, mais n'ayant plus dans leur cortège les notables francs-maçons, allèrent parader à la Porta-Pia, suivis de bandes de gamins débraillés. Là, après les notes harmonieuses de la *Marche Royale*, le prince Ruspoli, syndic (maire) de la capitale, lut un discours de circonstance, qui est chaque année le même, célébrant « Rome délivrée du joug des prêtres par la valeur des armées italiennes » et la déclarant « conquête intangible », pour répéter le mot du roi Humbert. Le F.·. Raffaële Cadorna ne laissa pas échapper cette occasion de rappeler qu'il était l'auteur de la brèche sacrilège et le chef des envahisseurs ; c'est pourquoi il envoya au syndic un télégramme, dont fut donnée lecture, et où il se glorifiait avec sa vanité bien connue.

Le soir, à la place Colonna, il y eut concert par la musique municipale, et les mêmes qui avaient pavoisé leurs fenêtres y allumèrent des lampions. C'était piteux. A la réjouissance de la place Colonna, les notabilités maçonniques brillèrent par leur absence, comme à la manifestation de l'après-midi ; leur abstention fut signalée par les journaux.

Où donc étaient les frères trois-points? car on pense bien qu'ils n'étaient pas indifférents à la célébration d'un anniversaire qui appartient surtout à eux. — Ils inauguraient le palais Borghèse. L'après-midi, le Convent secret

avait eu lieu, dans le même temps que les gobe-mouche paradaient à la Porta-Pia ; et là, Lemmi avait eu soin d'envoyer tout le menu fretin des loges, c'est-à-dire les imparfaits initiés, afin qu'ils n'aient pas soupçon de l'assemblée souveraine. Puis, le soir, on avait fait l'inauguration maçonnique officielle, avec grande absorption de *bibite* (boissons rafraîchissantes).

Voici comment les choses se sont passées :

Dans les journées des 16, 17, 18 et 19, les délégués avaient déposé au Souverain Directoire Exécutif leur *Etat de Province Triangulaire* et fait viser leurs pouvoirs de délégation. Le mandataire justifie de son identité auprès du Chef d'Action politique, s'il n'est pas déjà personnellement connu de lui, et lui remet un double de son Acte de Mandat, afin qu'il ait le loisir de l'examiner avant la réunion ; ce double est absolument conforme à la pièce que le délégué garde sur lui jusqu'à la tenue de l'assemblée.

Le Convent Souverain du 20 septembre 1893 a été une occasion de dresser l'état général de toutes les provinces triangulaires du globe. J'ai pu me procurer celui de la province de Zurich, et je le reproduis ci-après (voir pages 311 à 314). Il offre un intérêt particulier, à raison de ce que c'est cette province que représentait la fameuse Sophia.

Les délégués arrivèrent par petits groupes de quatre ou cinq, comme des touristes, en costume de voyage, pour ne pas attirer plus particulièrement l'attention ; les neuf Maîtresses Templières déléguées s'étaient dispersées dans les différents petits groupes, et les hauts-maçons italiens servant de suppléants, à la suite de la manœuvre que j'ai déjà racontée, étaient entrés à l'avance avec les délégués des provinces 56 et 57 ; aussi, personne dans le voisinage ne put prendre garde à ces visiteurs exceptionnels. On sait que les salles de rez-de-chaussée du palais, où se trouvait la célèbre galerie de peinture transportée depuis 1891 à la

villa Borghèse sont occupés par les magasins d'antiquités de Sangiorgi, et que c'est aux magnifiques appartements du premier étage que la maçonnerie s'est installée. Maintenant, Lemmi a formé le projet de prendre encore les appartements d'où s'en va le cardinal Ruffo-Scilla, peu flatté d'un tel voisinage ; mais voici pourquoi il prend encore la charge de ce loyer qui lui ajoutera 6.000 francs de frais par an : c'est parce que ces appartements ont une entrée privée du côté de la petite rue dell'Arancio donnant sur la Ripetta, et par où les sœurs mopses et les agents secrets pourraient pénétrer, même de jour, sans être remarqués.

Quant à la séance, ce n'est pas dans le procès-verbal officiel qu'il faut en chercher un véritable compte-rendu ; il ne contient que des chiffres de scrutins. Heureusement, j'ai l'exacte physionomie de l'assemblée par une lettre d'un des 77 délégués à un grand-maître provincial, son ami ; c'est la lettre intime qui accompagnait le rapport réglementaire, et précisément elle a plus de valeur et elle est plus intéressante parce que son signataire y parle à cœur ouvert. Je dois dire que la communication qui m'a été faite de cette lettre n'est pas une indiscrétion ; l'auteur et le destinataire m'avaient autorisé, il y a six mois, à reproduire ce que j'en jugerai utile ; et ils ne sont pas gens à revenir sur leur parole, même s'ils désapprouvent ma conversion.

« ...Du reste, écrit ce délégué (un antilemmiste), la séance, dans la salle du grand temple, ne fut pas longue. Je comprends que la Constitution prescrive de limiter le plus possible la discussion dans les Convents Souverains ; mais là, il n'y en a pas eu du tout. Tout avait été réglé par Simon pour que les opérations soient plus qu'expéditives, et cela ressemblait à un escamotage.

« Le tirage au sort, dès les portes closes, amène à l'orient le délégué de la province 46 (je reconnais Justus Hoffmann, aussi dévoué à Simon que les Walder père et fille), et à droite et à gauche de l'Urne Palladique, les délégués de la province 22 (c'est Palacios) et de la province 66 (c'est la sœur Noémi Kling, à la tête d'oiseau de proie). Le triangle des hautes lumières du Convent étant ainsi constitué, un des secrétaires

du Souv.·. Dir.·. Exéc.·. déclare que tous les pouvoirs communiqués au Directoire ont été vérifiés et sont tous d'une régularité parfaite. L'appel est fait par numéro d'ordre de province (1) ; mandats et cartes sont remis au triangle des hautes lumières (2) ; cette formalité est accomplie très prestement. Ah ! mon cher ami, Simon avait hâte d'en finir.

« Le F.·. première haute lumière reçoit du secrétaire du Souv.·. Dir.·. Exéc.·. deux voûtes, dont il donne lecture ; c'est, d'abord, une lettre du grand niais Georges (3), qui remet sa démission au Convent Souverain, « afin, dit-il, de laisser aux délégués la liberté la plus « complète » ; tu vois par là que Findel était bien renseigné ; c'est, ensuite, le décret du pouvoir exécutif, ordonnant que, si le vote sur le transfert donne comme résultat le maintien du *statu quo*, le nouveau chef suprême sera élu par le Sérénissime Grand Collège de Charleston, et que, si au contraire le transfert résulte du scrutin, il sera procédé immédiatement à un deuxième scrutin pour l'élection directe du nouveau chef suprême par le Convent. Le décret ayant l'approbation des Emérites (quel aveuglement !), aucune objection n'est soulevée, et le F.·. première haute lumière s'empresse de dire : « Je prends acte de l'assen- « timent unanime. » (!!!)

« Le rapport officiel te donne les chiffres du scrutin sur le transfert, qui a obtenu quarante-huit boules blanches, à la grande stupéfaction de la plupart de nos amis. Quoique le vote ait été secret, nous avons pu le reconstituer très facilement, les vingt-cinq fidèles à Charleston s'étant rendus après la séance chez Palacios, où nous avons signé une première protestation pure et simple, en vue de savoir ceux sur qui l'on pouvait compter pour la résistance. D'autre part, en déduisant les abstentions, que Diana avait eu soin de noter au moment de l'appel pour le vote, nous avons eu exactement les provinces dont les délégués se sont prononcés en faveur de Rome.

(1) On fait l'appel ainsi : *Province Triangulaire n° 1?... Province Triangulaire, n° 2?...* etc., et ainsi de suite, sans que les noms soient prononcés. Il en est de même pour les scrutins : à l'appel du numéro d'ordre de sa province, le délégué s'avance et met dans l'urne sa boule (*blanche*, pour, *noire*, contre), ou son bulletin, en scrutin d'élection. Celui qui s'abstient volontairement, c'est-à-dire dont l'absence n'a pas été constatée à l'ouverture des travaux, ne répond pas à trois appels successifs et reste à sa place.

(2) Chaque délégué ou déléguée remet aux trois hautes lumières, formant le triangle directeur du Convent : son mandat, qui sera brûlé à la fin de la séance, le pouvoir-duplicata vérifié les jours précédents demeurant seul aux archives du Souverain Directoire Exécutif ; et sa carte palladique d'identité, où est sa photographie revêtue du sceau de son atelier, laquelle lui sera rendue. Cette carte d'identité est dans le genre des cartes d'abonnement aux chemins de fer.

(3) Albert-Georges dit Mackey, successeur de Pike au souverain pontificat.

« Hoffmann a proclamé : *votants*, **73**; *pour le transfert*, **48**; *contre*, **25**. Les *quatre abstentions* sont : le délégué-suppléant de Port-Louis ; les délégués de Capetown et de Monrovia, provinces où l'opinion était divisée en parts égales ; et le délégué de Shang-Haï, que nous pensions décidé pour Rome, vu les votes des assemblées préparatoires de sa province ; mais tu sais que Shang-Haï a besoin de ménager la San-ho-Hoeï, qui est si attachée à la mémoire de notre cher Pike.

« Les vingt-cinq provinces dont les délégués ont gardé leur fidélité à Charleston sont Montréal, New-York, New-York et Brooklyn, Buffalo, Philadelphie, Pittsburg, Baltimore, Boston, Nouvelle-Orléans, Cincinnati, Saint-Louis, Chicago, San-Francisco, Louisville, Washington, Providence, Détroit, Charleston, Mexico, Guadalajara, Rio-Janeiro, Montevideo, Buenos-Ayres, Tucuman, et Birmingham ; c'est l'amitié de la sœur-déléguée Cecil F.-B. pour Diana, qui a préservé cette dernière province de la défection.

« Nous avons eu défection de huit provinces par ces maudits pouvoirs en blanc, que Bovio a eu l'effronterie de répartir exclusivement entre des frères italiens, tous dévoués à Simon ; ces délégués-suppléants ont donc voté cyniquement le transfert. Soit, pour nous, la perte de huit voix, qui sont celles des provinces de : Cleveland, Memphis, Guatemala, La Havane, Caracas, Lima, La Paz, et Treinta-y-Très. Par les délégués directs des provinces, nous avons eu quatre défections américaines (Hamilton, Port-au-Prince, Bahia et Valparaiso), cinq défections européennes impardonnables (Liverpool, Manchester, Glasgow, Munich et Leipzig, puisque la majorité avait été défavorable au transfert, dans les assemblées préparatoires de ces cinq provinces), et sept défections, dont cinq européennes et deux asiatiques, moins coupables (Londres 1re, Londres 2e, Madrid, Porto, Buda-Pest, Téhéran et Singapore, où l'opinion des Triangles avait été assez divisée), mais sur lesquelles Charleston comptait. Quant aux vingt-quatre autres provinces, les seules sur lesquelles le parti de Rome avait le droit de compter, d'après les votes des assemblées préparatoires, il n'y a rien à dire (1).

« Dès la proclamation du résultat du scrutin, l'intrigue de Simon s'est complètement démasquée. Le F.·. première haute lumière a déclaré que, par le fait du vote du transfert acquis et vu le décret lu à l'ouverture des travaux, il y avait lieu de procéder, séance tenante, à l'élection du nouveau souverain pontife. Les délégués des provinces de

(1) Ce sont, par conséquent, les provinces de : Edimbourg, Dublin, Hambourg, Berlin, Dresde, Francfort-sur-le-Mein, Strasbourg, Paris, Lyon, Zurich, Bruxelles, Milan, Naples, Barcelone, Yékatérinoslaw, Stamboul, Jérusalem, Calcutta, Madras, Batavia, Sydney, Dunedin, Alexandrie et Constantine.

Philadelphie, Boston, Chicago, San-Francisco, Louisville, Washington, Rio-Janeiro et Montevideo ont répondu, dans un court colloque, qu'il y avait lieu de faire des réserves sur la validité du décret, en ce qui concernait son ordonnance d'un second scrutin éventuel ; car, ont-ils dit, l'élection du chef suprême n'appartient qu'aux Émérites qui doivent être unanimes pour son choix, et c'est seulement si les Emérites ne peuvent se mettre d'accord que l'élection revient à un Convent Souverain. « Ce que la Constitution fondamentale stipule est au-dessus de tout décret », s'est écriée Diana ; mais Hoffmann lui a imposé silence. Protestations de plusieurs ; tumulte. Le délégué de Shang-Haï, qui s'est abstenu au premier vote, invoque son abstention comme preuve de sa neutralité, et, faisant le bon apôtre, prêche le calme, la conciliation ; quand je t'aurai dit que c'est l'onctueux révérend Toby C., tu t'imagineras entendre sa parole hypocrite. Il jouait son rôle de bon apôtre dans la comédie !

« Là-dessus, la première haute lumière Hoffmann demande *quelles sont les candidatures* (ainsi, au pluriel) qui se présentent. Hobbs, délégué de Madras, et Umberto del Medico, délégué de Milan, annoncent qu'ils proposent la candidature du très estimé (*sic*) président du Souverain Directoire Exécutif. Moment de silence ; tous nos amis avaient compris le complot, depuis la proclamation du premier scrutin. Diana, sans perdre de temps, distribue les documents que tu sais, en épreuves photographiques ; elle en remet même un exemplaire à la Sophia, qui le déchire et l'appelle « vendue aux jésuites ». Nouveau tumulte, et diverses interventions. Cependant, personne n'a présenté d'autre candidature. « Et la candidature de Carducci ? » interrogent plusieurs voix. « Le F∴ Carducci n'est pas candidat », déclare Umberto del Medico. Je ne sais qui a l'absurde idée de crier : « Votons pour Carducci quand même ! » Graveson riposte : « Non, votons à bulletins blancs ! » et c'est au milieu du bruit et de la confusion que le F∴ première haute lumière fait recommencer l'appel des provinces. Enfin, le calme se rétablit ; on vote.

« Il est impossible, pourtant, de démêler qui a voté pour Carducci, par protestation, et qui a voté à bulletins blancs. Le dépouillement fait, Hoffmann a proclamé ainsi le résultat du second scrutin : **46** voix au F∴ 461 (Lemmi) ; **13** voix au F∴ 675 (Carducci) ; **18** *délégués n'ont « voté pour aucun candidat.* Le nombre de voix nécessaires est donc « atteint par le F∴ 461, et je le déclare élu. » Quelques-uns protestent, et parmi eux est Diana ; ils disent qu'il manque douze voix à Simon pour être élu légalement, la Constitution exigeant les trois quarts des votants en cas d'élection du chef suprême par un Convent Souverain ; mais on ne les écoute pas, et nous avons su plus tard quel parti les fraudeurs ont tiré d'une fatale négligence de Palacios. Pour être valable, le procès-verbal doit porter les signatures des trois hautes

lumières constituant le triangle directeur des travaux de l'assemblée. Sur trois, nous avions Palacios pour nous. Or, Hoffmann a eu la coquinerie d'inscrire les 18 dans les termes dont il s'était servi au moment de la proclamation, et Palacios a signé, sans y attacher d'autre importance ; il aurait dû, avant l'incinération des bulletins, exiger qu'on employât les mots : « *dix-huit bulletins blancs* ». Le procès-verbal n'en eût pas moins été voté par la majorité simonienne ; mais, du moins, nous serions forts pour contester l'élection sur ce point, qui est d'une illégalité flagrante. Cette négligence a permis à Simon de transformer en abstentionnistes les 18 délégués qui ont voté à bulletins blancs ; et je te jure, sur mon honneur, qu'il en a été ainsi : pas un délégué n'est demeuré à sa place, lors de l'appel des provinces ; non, il n'y a pas eu une seule abstention. Mais le tour si bien joué a pu se faire, grâce à une habile diversion spontanément imaginée par les Walder. Au moment où quelques-uns des nôtres protestaient, comme je viens de te le dire, Diana déclara tout haut : « Je préfère démissionner, plutôt que d'accepter une telle élection, que je regarde comme tout à fait illégale. » Là-dessus, Walder père s'écrie : « Ah ! non, vous ne démissionnerez pas, avant que l'affaire de Nancy soit tirée au clair. » Sophia, à son tour, de hurler comme une enragée : « Elle s'est vendue aux jésuites ! Elle nous a empêchés de tirer la fille Barbe de son couvent ! Je suis certaine qu'elle est venue à Nancy avant Larocque et moi, et qu'elle a averti l'évêque de nos recherches ! Je demande qu'elle soit mise en accusation ! » Dans le parvis, Sophia avait déjà, avant la séance, raconté à sa manière cette histoire de l'ex-sœur Barbe B. Au milieu d'un tel esclandre, nous avons dégagé notre amie, et c'est pendant le tumulte que la première haute-lumière a rédigé le court procès-verbal. Puis, le silence revenu, chacun était heureux d'en finir ; le procès-verbal a été adopté à mains levées, personne ne prenant garde au piège d'Hoffmann. Palacios a signé. On a brûlé les mandats et rendu les cartes. C'était fini.

« Le soir, Simon a donné sa fête d'inauguration officielle. Le bruit a couru que quatre délégués du parti de Charleston n'ont pas cru devoir refuser l'invitation, non pour rendre hommage au faux élu, mais par égard envers d'autres frères italiens. Simon a prononcé son discours destiné aux rites officiels. Del Medico l'a complimenté. On s'est rafraîchi jusqu'à minuit ; il paraît que c'était beau, et que le speech de Simon était adroitement tourné pour donner à entendre aux parfaits initiés et aux autres. Le lendemain, Carducci a protesté contre les suffrages recueillis par lui ! Trois des nôtres ont fait, le 23, une démarche auprès de Simon, pour l'inviter à se justifier des accusations portées contre lui ; il s'est borné à tout nier, et, à la fin, il les

(Voir la suite page 315.)

PROVINCE TRIANGULAIRE DE ZURICH

Province n° 3 de la Très Puissante Seigneurie du Lotus de France, Suisse et Belgique.

(*Mère-Loge : le Lotus de France, Suisse et Belgique, à Paris.*)

Chef-lieu de Province : ZURICH.

Siège de Suprême Conseil : LAUSANNE (Rite Ecossais Ancien Accepté).

Siège de Directoire : GENÈVE (Régime Ecossais Rectifié).

Siège de Grande Loge : BERNE (Grande Loge Alpina).

Chefs-lieux de Correspondance Patriarcale : AARAU (correspondance de Hambourg), et WINTHERTHUR (correspondance de Hamilton).

REPRÉSENTATION DE LA PROVINCE, par la T:-: Ill:-:, T:-: P:-: et T:-: E:-: S:-: **SOPHIA-SAPHO**, au **Convent Souverain de Rome,** du 20e jour du 7e mois de l'an 000893 de la V.·. L.·. (20 septembre 1893, E.·. V.·.).

POUVOIRS : Par élection des 11 Grands Triangles de la Province, après consultation favorable des 14 Triangles. — 847 électeurs (677 Frères des 2e et 3e degrés, et 170 Sœurs du 2e degré) ; 835 suffrages obtenus. — Mandat du 14e jour du 5e mois de l'an 000893 de la V.·. L.·.

Suit la situation des Ateliers-Souches, des Triangles, des Loges odd-fellows et des Loges israélites ; rôle par cantons.

Note de l'Auteur. — Pour la commodité de la reproduction de ce document, j'ai dû faire quelques abréviations. C'est ainsi que T. P. signifie Triangle Palladique ; L. E., Loge Ecossaise ; L. I., Loge Israélite ; L. O. F., Loge Odd-Fellow ; L. F., Loge Française ; M. T., Maîtresse Templière. — Quand le canton (nom imprimé en caractère gras) porte le même nom que son chef-lieu, je n'ai pas répété le nom de la ville chef-lieu.

VILLES CLASSÉES PAR CANTONS	NOMS DES ATELIERS	NOMBRE DES FRÈRES 31 déc. 1889	24 juin 1893	OBSERVATIONS
Argovie.				
Aarau.	T. P. Les Paillettes d'Or	38	54	Demande à être érigé en Grand Triangle. — 23 Sœurs, dont 7 M. T.
»	L. E. Brudertreue	126	135	Loge-annexe : 51 Frères, 30 Sœurs.
»	L. I. N° 325	62	71	Obédience directe de Hambourg ; Mages du Lotus Saint-Ulric seuls visiteurs.
»	L. I. N° 383	44	113	Obédience du N° 325 ; Mages du Lotus Saint-Ulric seuls visiteurs.
Appenzell.	...	...	...	Pas d'Ateliers en Appenzell.
Bâle.	T. P. Saint-Procope	25	32	Grand Triangle. — 18 Sœurs, dont 8 M. T.
»	L. E. Freundschaft und Bestandlitkeit	88	97	Loge-annexe : 29 Frères, 12 Sœurs.
»	L. O. F. Amadæus-Himmel	104	145	15 Sœurs-Ruth.
Berne.	T. P. Archétélès	72	80	Parfait Triangle. — 42 Sœurs, dont 25 M. T. (1 Souveraine).
»	L. E. Zur Hoffnung	139	152	Loge-annexe : 45 Frères, 31 Sœurs.
»	L. I. N° 309	24	27	Obédience directe de Hambourg ; Mages d'Archétélès seuls visiteurs.
Bienne.	T. P. Nugerol-la-Vertu	16	18	5 Sœurs, dont 2 M. T. initiées à Archétélès. — Peu d'avenir.
»	L. E. L'Etoile du Jura	52	64	Pas de Loge-annexe.
Saint-Imier.	T. P. Les Mages de la Suze	19	28	Grand Triangle. — 15 Sœurs, dont 6 M. T.
»	L. E. Bienfaisance et Fraternité	64	63	Loge-annexe : 34 Frères ; 12 Sœurs.
Porrentruy.	L. E. La Tolérance	62	58	Loge-annexe : 28 Frères, 13 Sœurs.
»	L. O. F. Le Mont-Terrible	71	89	13 Sœurs-Ruth.
Fribourg.	L. E. La Régénérée	26	31	Loge-annexe en sommeil. Tenues de l'Atelier de plus en plus irrégulières. En isolement : 2 Sœurs.
Saint-Gall.	L. E. Concordia	112	123	Loge-annexe : 55 Frères, 32 Sœurs.
»	L. O. F. Zur Ruhmesthurm	60	85	8 Sœurs-Ruth.
Genève.	T. P. Gladio-Dei	124	158	Parfait Triangle. — 67 Sœurs, dont 33 M. T. (3 Souveraines).
»	T. P. La Lampe Eternelle	39	36	Grand Triangle. — 20 Sœurs, dont 9 M. T.
»	L. E. Les Amis de la Vérité	96	103	Loge-annexe : 41 Frères, 28 Sœurs.
»	L. E. Cordialité	85	82	Pas de Loge-annexe.
»	L. E. Fidélité et Prudence	155	179	Loge-annexe : 124 Frères, 81 Sœurs. — Très active, très zélée ; grand avenir.
»	L. E. Persévérance	84	91	Loge-annexe : 32 Frères, 15 Sœurs.
»	L. E. L'Union des Cœurs	97	110	Loge-annexe : 58 Frères, 35 Sœurs.
»	L. E. Les Amis Fidèles	96	92	Loge-annexe : 26 Frères, 10 Sœurs.
»	L. E. Union et Travail	64	73	Loge-annexe : 31 Frères, 22 Sœurs.
»	L. O. F. Les Rénovés Optimates	112	168	44 Sœurs-Ruth.
»	L. F. La Fraternité	123	148	Loge-annexe : 65 Frères, 41 Sœurs.
»	L. I. N° 382	18	23	Obédience directe de Hambourg ; Mages du Gladio Dei seuls visiteurs.
Glaris.	...	...	...	Pas d'Ateliers en Glaris.
Grisons.				
Coire.	T. P. La Sainte Maison-Dieu	10	13	6 Sœurs, dont 1 M. T. initiée au Lotus Saint-Ulric.
»	L. E. Libertas et Concordia	29	40	Loge-annexe en sommeil ; n'avait que 6 Sœurs, qui ont évolué au Triangle.
Lucerne.	...	...	...	Pas d'Ateliers en Lucerne (malgré Congrès tenu en 1881).

Neuchâtel.	T. P. Saint-Guillaume	21	4[illegible]	Grand Triangle (demande à être érigé en Parf. Triangle). — 25 Sœurs, dont 12 M. T.
»	L. E. La Bonne Harmonie	66	72	Loge-annexe : 29 Frères, 14 Sœurs.
»	L. I. N° 456	30	21	Obédience du N° 325 ; Mages d'Archétélès seuls visiteurs.
La Chauxdefonds	L. E. L'Amitié	155	168	Loge-annexe : 75 Frères, 48 sœurs. — Décroissance des Sœurs, qui passent aux Odds-Fellows.
»	L. O. F. La Ronde Noire	140	172	29 Sœurs-Ruth.
Fleurier.	T. P. Les Bonnes Fées	42	46	Grand Triangle. — 41 Sœurs, dont 5 M. T. — Très visité.
»	L. E. L'Egalité	35	47	Pas de Loge-annexe ; le Triangle Les Bonnes Fées en tient lieu à cet Atelier.
Le Locle.	L. E. Les Vrais Frères Unis	73	84	Loge-annexe : 38 Frères, 22 Sœurs.
Schaffhouse.	...	...	...	Pas d'Ateliers en Schaffhouse.
Schwytz.	...	...	...	Pas d'Ateliers en Schwytz.
Soleure.	...	...	...	Pas d'Ateliers en Soleure.
Tessin.				
Lugano.	T. P. La Profondità di Dio	31	50	Parfait Triangle. — 24 Sœurs, dont 9 M. T. (2 Souveraines).
»	L. E. Il Dovere	85	104	Loge-annexe : 58 Frères, 35 Sœurs.
Thurgovie.	...	...	...	Pas d'Ateliers en Thurgovie.
Unterwalden.	...	...	...	Pas d'Ateliers en Unterwalden.
Uri.	...	...	...	Pas d'Ateliers en Uri.
Vaud.				
Lausanne.	T. P. Le Lion de la Louve	60	78	Parfait Triangle. — 32 Sœurs, dont 17 M. T. (1 Souveraine).
»	L. E. Espérance et Cordialité	91	85	Loge-annexe : 46 Frères, 19 Sœurs.
»	L. E. La Liberté	89	97	Pas de Loge-annexe.
»	L. O. F. Les Patriarches Vaudois	55	79	13 Sœurs-Ruth.
»	L. I. N° 411	20	24	Obédience du N° 325 ; Mages du Lion de la Louve seuls visiteurs.
Aigle.	L. E. La Chrétienne des Alpes	52	52	Pas de Loge-annexe.
Aubonne.	L. E. La Constance	79	90	Loge-annexe : 25 Frères, 13 Sœurs.
Bex.	L. E. Progrès et Vérité	42	45	Loge-annexe : 16 Frères, 8 Sœurs.
Nyon.	L. E. La Vraie Union	51	61	Loge-annexe : 23 Frères, 20 Sœurs.
Orbe.	L. E. La Nouvelle Etoile	19	22	Pas de Loge-annexe.
Vevey.	T. P. Eurêka	13	32	Grand Triangle. — 15 Sœurs, dont 7 M. T.
»	L. E. Constance et Avenir	56	82	Loge-annexe : 25 Frères, 11 Sœurs.
Yverdon.	L. E. La Fraternité	31	38	Pas de Loge-annexe.
Valais.	...	...	...	Pas d'Ateliers en Valais.
Zoug.	...	...	...	Pas d'Ateliers en Zoug.
Zurich.	T. P. Le Lotus Saint-Ulric	96	121	Parfait Triangle. — 55 Sœurs, dont 29 M. T. (4 Souveraines).
»	L. E. Modestia cum Libertate	160	192	Loge-annexe : 138 Frères, 84 Sœurs. — L'Atelier est revenu à sa haute prospérité de 1880.
Winthèrthur.	L. E. Akazia	3[illegible]	47	Loge-annexe : 23 Frères, 19 Sœurs.
»	L. O. F. Les Chevaliers de Kyburg	46	70	7 Sœurs-Ruth. — Obédience directe de Hamilton ; centralisation de la correspondance.

Remarques complémentaires de la Déléguée. — Il y a lieu d'accorder, par l'intermédiaire du Suprême Conseil, ce qui a été demandé pour l'Aréopage *la Concorde* et le Chapitre *la Prudence*, de Genève, et pour l'Aréopage *les Amis de la Lumière* et le Chapitre *l'Amitié*, de Lausanne. — Il y a lieu d'encourager indirectement la Loge de Maîtres Ecossais de Saint-André (4e degré du Rite Ecossais Rectifié), souchée sur les Loges *les Amis Fidèles* et *l'Union des Cœurs*, de Genève. — Il y a lieu de tempérer le zèle de la Loge Odd-Fellow *le Mont-Terrible*, de Porrentruy.

Signé : SOPHIA-SAPHO.

ROLE GÉNÉRAL AU 24 JUIN 1893 (E.·. V.·.)

CANTONS	ATELIERS-SOUCHES (Grande Loge Alpina, Rite Ecossais Ancien Accepte, Régime Ecossais Rectifié)		RITE SUPRÊME			RITES SECRETS Reconnus et Indépendants		
			SOEURS du 1er degré palladique	Parfaits Initiés		ODD-FELLOWS		LOGES
	FRÈRES	SOEURS		FRÈRES (1er, 2e et 3e degrés)	SOEURS (2e degré)	FRÈRES	SOEURS	ISRAÉLITES
Argovie	135	30	16	54	7	»	»	184
Appenzell	»	»	»	»	»	»	»	»
Bâle	97	12	10	32	8	115	15	»
Berne	337	56	29	126	33	89	13	27
Fribourg	31	2 (is.)	»	»	»	»	»	»
Saint-Gall	123	32	»	»	»	85	8	»
Genève	878	232	45	191	42	168	41	23
Glaris	»	»	»	»	»	»	»	»
Grisons	40	6 (év.)	5	13	1	»	»	»
Lucerne	»	»	»	»	»	»	»	»
Neuchâtel	371	65	19	62	17	172	29	21
Schaffhouse	»	»	»	»	»	»	»	»
Schwytz	»	»	»	»	»	»	»	»
Soleure	»	»	»	»	»	»	»	»
Tessin	101	35	15	50	9	»	»	»
Thurgovie	»	»	»	»	»	»	»	»
Unterwalden	»	»	»	»	»	»	»	»
Uri	»	»	»	»	»	»	»	»
Vaud	572	71	23	110	24	79	13	24
Valais	»	»	»	»	»	»	»	»
Zoug	»	»	»	»	»	»	»	»
Zurich	239	103	26	121	29	70	7	»
	2.927	611	188	762	170	808	126	279

a congédiés en leur disant que le Convent était terminé, leurs pouvoirs légalement détruits par l'incinération rituelle, et que, par conséquent, ils n'avaient aucun mandat pour l'interroger ; enfin, que c'était lui qui commandait, et qu'ils n'avaient qu'à obéir.

« C'est donc la lutte ; il ne se retirera pas. Diana veut mettre au jour son infamie et même la publier par la voie de la presse profane ; je crois qu'elle va trop loin. Graveson, Palacios et elle, très montés, sont partis pour Londres, après avoir recueilli des signatures de protestation et s'être fait donner carte blanche. On a nommé Ferrari arbitre dans l'affaire Barbe B. ; car Simon, sur le rapport d'un de ses agents, a accueilli l'accusation de Sophia. Cet agent aurait réussi à photographier une lettre de Diana ; Simon la dit compromettante pour elle : mais Ferrari, que j'ai vu, m'a dit n'être nullement convaincu de la culpabilité de notre amie, tant qu'on n'aura pas de meilleures preuves.

« Quant à moi, j'ai prolongé mon séjour ici. Notre fête a eu lieu le 29 ; je n'ai pas cru devoir m'abstenir d'y aller, après avoir eu une entrevue avec Bovio, qui a reconnu que ma présence ne devrait être nullement considérée comme un acte d'adhésion à l'élection du 20. Simon était triomphant. Il a lu avec orgueil sa première voûte encyclique, dont tu as dû recevoir l'exemplaire destiné à ton Lotus. Il y proclame son élection... par la transformation des bulletins blancs en abstentions. Puis, il a lu ses décrets. Del Medico est son successeur à la présidence du Souv.·. Dir.·. Exéc.·. Les dix Emérites de Charleston conservent leur titre, mais passent honoraires, et ils ne seront pas remplacés en honorariat à leur décès. Il a nommé, d'autre part, dix nouveaux Emérites, à titre effectif, et leur a ajouté la qualification de Patriarches ; ce sera là le Sérénissime Grand Collège du nouveau pontificat, les dix Emérites actifs. Tu ne vas pas tarder à recevoir notification de ces nominations, auxquelles il faut ajouter — innovation de Simon — deux Grands Assistants Pontificaux dont il s'entoure : Carducci et Ferrari. Il a créé ainsi le Triangle Suprême, à cause des difficultés de la réunion du Sér.·. Gr.·. Collège ; car les dix Patriarches Emérites sont bien dispersés, vraiment

« Juges-en par leur nomenclature.

« Patriarche Maçon Emérite allemand : Findel (*Kether*-368), à Leipzig. — Patriarche Maçon Emérite des Indes : Hobbs (*Khokhma*-926), à Calcutta. — Patriarche Maçon Emérite hongrois : Antal de Berecz (*Binah*-721), à Buda-Pest. — Patriarche Maçon Emérite australien : W.-J. Clarke (*Khesed*-409), à Melbourne. — Patriarche Maçon Emérite anglais : Sandeman (*Din*-476), à Londres. — Patriarche Maçon Emerite français : Floquet (*Tiphereth*-1255), à Paris. — Patriarche Maçon Emérite égyptien : Gérasimos Poggio (*Netzakh*-1165), à Alexandrie. — Patriarche Maçon Emérite espagnol : Miguel Morayta (*Hod*-816), à Madrid. — Patriarche Maçon Emérite chilien : B. Alamos-

Gonzalez (*Iesod*-1152), à Valparaiso. — Patriarche Maçon Emérite belge : Goblet d'Alviella (*Malkhuth*-697).

« Quelqu'un qui va être profondément vexé, c'est notre vieux F.·. Hubert; car il s'attendait à cette haute distinction comme couronnement de sa longue carrière maçonnique, et il ne se consolera pas d'avoir été tenu à l'écart. »

Voilà donc comment le renégat enjuivé Adriano Lemmi, notoire voleur, vice incarné, est devenu le chef suprême de la Franc-Maçonnerie universelle : par la tromperie, par la corruption, par la fraude et par le crime.

Orgueilleux de ce nom de Simon, que les rares honnêtes de la secte donnent avec mépris à ce simoniaque, il l'a attaché, depuis le 29 septembre 1893, officiellement à son prénom d'Adriano ; il en a fait son nom pontifical. Il croit que, sous ce nom du Mage de Gitta, il luttera plus efficacement contre le successeur de saint Pierre. Il veut venger le Père du Gnosticisme, vaincu par le Chef des Apôtres aux premiers siècles de l'Eglise.

Au lendemain de son élection vénale et frauduleuse, il a prononcé ces mots de défi, qu'il pense être une grande parole :

« — Si je n'étais italien, je voudrais être prussien. J'ai deux haines au cœur : Dieu et la France. »

Cette parole suffirait à donner la mesure de ce qu'il vaut; mais, autrement, la lumière est faite sur lui, Ce livre montrera qu'il est bien le digne Vicaire de Satan.

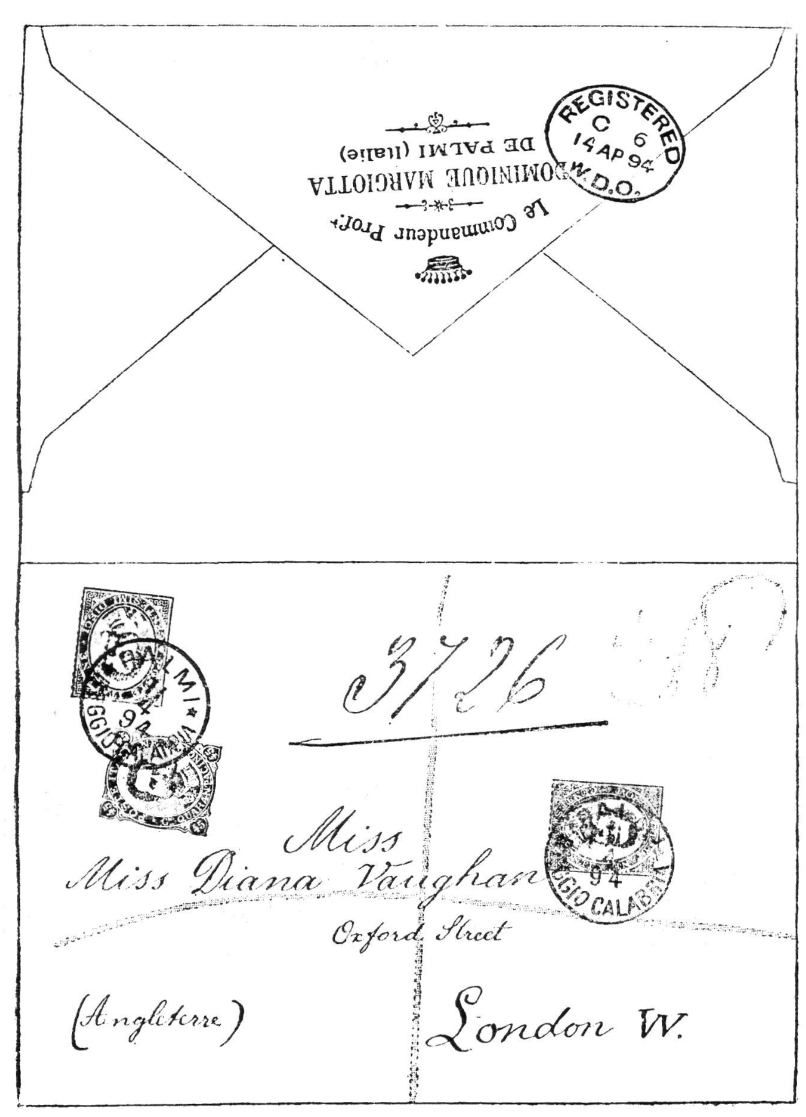
Et s'il reste encore des aveugles, prières pour eux !

Surtout, n'oublions pas les dernières recommandations du Saint-Père Léon XIII, si magnifiquement formulées dans la Lettre Apostolique *Præclara*, du 20 juin 1894, et qui montrent à tous les chrétiens leur devoir en présence du formidable assaut de la haute-maçonnerie infernale :

« Un autre péril grave pour l'unité, c'est la Secte Maçonnique; puissance redoutable qui opprime depuis longtemps les nations, et surtout les nations catholiques. Fière jusqu'à l'insolence de sa force, de

ses ressources, de ses succès, elle met tout en œuvre, à la faveur de nos temps si troublés, pour affermir et étendre partout sa domination. Des retraites ténébreuses où elle machinait ses embûches, la voici qu'elle fait irruption dans le grand jour de nos cités ; et, comme pour jeter un défi à Dieu, c'est dans cette Ville même, capitale du monde catholique, qu'elle a établi son siège. Ce qu'il y a surtout de déplorable, c'est que, partout où elle pose le pied, elle se glisse dans toutes les classes et toutes les institutions de l'Etat, pour arriver, s'il était possible, à se constituer souverain arbitre de toutes choses. Cela est surtout déplorable, disons-Nous, car, et la perversité de ses opinions, et l'iniquité de ses desseins sont flagrantes. Sous couleur de revendiquer les droits de l'homme et de réformer la société, elle bat en brèche les institutions chrétiennes : toute doctrine révélée, elle la répudie : les devoirs religieux, les sacrements, toutes ces choses augustes, elle les blâme comme autant de superstitions ; au mariage, à la famille, à l'éducation de la jeunesse, à tout l'ensemble de la vie publique et de la vie privée, elle s'efforce d'enlever leur caractère chrétien, comme aussi d'abolir dans l'âme du peuple tout respect pour le pouvoir divin et humain. Le culte qu'elle prescrit, c'est le culte de la nature ; et ce sont encore les principes de la nature qu'elle propose comme seule mesure et seule règle de la vérité, de l'honnêteté et de la justice. Par là, on le voit, l'homme est poussé aux mœurs et aux habitudes d'une vie presque païenne, si tant est que le surcroît et le raffinement des séductions ne le fassent pas descendre plus bas.

« Quoique sur ce point, Nous ayons déjà donné ailleurs les plus graves avertissements, Notre vigilance apostolique Nous fait un devoir d'y insister et de dire et de redire, que, contre un danger si pressant, on ne saura jamais trop se prémunir. Que la Clémence divine déjoue ces néfastes desseins. Mais que le peuple chrétien comprenne qu'il faut en finir avec cette secte, et secouer une bonne fois son joug déshonorant : que ceux-là y mettent plus d'ardeur, qui en sont plus durement opprimés, les Italiens et les Français. Nous avons déjà dit Nous-même quelles armes il faut employer et quelle tactique il faut suivre dans ce combat : la victoire du reste n'est pas douteuse, avec un chef comme Celui qui put dire un jour : « *Moi, j'ai vaincu le monde.* »



FAC-SIMILE (en réduction par la photogravure) de LOPPE de la LETTRE RECOMMANDÉE par laquel a transmis à Miss Diana Vaughan le décret de l'Pa 8 avril 1894.

NOTES ET DOCUMENTS

SUR

LA CONTESTATION DE L'ÉLECTION DE LEMMI

ET QUELQUES ACTES DE SA 1re ANNÉE DE SUPRÊME GRANDE-MAITRISE

A l'histoire de Lemmi, débutant dans la vie par une condamnation comme voleur pour devenir le suprême grand-maître de la Maçonnerie, il est bon d'ajouter quelques notes sur les faits principaux survenus pendant sa première année de pontificat satanique.

⁂ Le 29 septembre 1893, Adriano donne le mot de passe annuel des Triangles. En vrai cynique qu'il est, il glorifie, par ce mot de passe, un grand voleur célèbre, afin de montrer à quel point il se moque des accusations portées contre lui.

Ce mot de passe est ainsi : — Le tuileur demande : *Ben-Chorim?* (que le chef suprême interprète par : Quel est le fils des hommes libres?) — Le tuilé doit répondre : *Barabbas.*

⁂ Le 5 octobre, plusieurs hauts-maçons américains protestataires se réunissent à Londres et décident d'organiser la résistance.

⁂ Le 8 octobre, les journaux anglais et américains donnent la nouvelle de la mort du F∴ Walder. — M. De la Rive, dans son ouvrage, publie ainsi la traduction d'une dépêche cablée en Amérique :

« *Echos de Londres* (par télégraphe).

« Londres, 8 octobre. — On annonce la mort de M. Philéas Walder, le spirite bien connu, qui était passé à Londres, à l'âge de soixante-dix ans, après son retour d'un voyage en Italie. Il avait une réputation en Europe et en Amérique comme représentant du spiritisme, et il était aussi bien connu comme l'ami de John Taylor, le successeur de Brigham Young ; c'est en qualité de disciple de ce dernier qu'il fit tant pour la propagation du mormonisme. On ne doit pas oublier également qu'il était un occultiste de l'école d'Eliphas Lévi. »

⁂ Le 15 octobre, Ettore Ferrari rend sa sentence d'arbitrage dans l'affaire de Diana Vaughan, déclarant la plainte non fondée, comme n'étant appuyée par aucune preuve sérieuse. Le même jour, à New-York, le Triangle *Phébé-la-Rose* refusait la démission de miss Vaughan ; d'autre part, elle l'avait retirée par une lettre qui arriva ensuite.

⁂ Le 10 novembre, Paolo Figlia, député au Parlement, et un groupe important de maçons italiens, se séparent de Lemmi, refusant de reconnaître son autorité suprême et fondent la *Fédération Maçonnique Italienne* (antilemmiste), avec trois Suprêmes Conseils du Rite Ecossais Ancien Accepté : à Palerme, Naples et Livourne.

⁂ Le 15 décembre, *Voûte de Protestation* des hauts-maçons américains ; le texte original est du F∴ Palacios.

Dei Optimi Maximi ad Gloriam

To the Most Illustrious, Most Puissant and Most Lightened Brothers in Our Divine Master Excelsus Excelsior, composing, by right of Ancient and members for life, the Most Serene Grand College of Emerited Masons ;

To all the Noble Lords Grand-Masters, presiding over the Perfect Triangles of the Elect Magi ;

To all the True Elect and Perfect Initiated, to which belongs the reserved knowledge of the mysterious numbers 77 and 666, Elect Magi and Sovereign Templar Mistresses, Hierarchs and Templar Mistresses of the Worthy Revelation, as well as to the Knights Kadoschof the Palladium, and to the Knights-Sisters Palladic Elect, dispersed over the surface of the earth ;

A greeting on all the points of the triangle !

Health ! Stability ! Power !

PROTESTING VAULT

Against the facts performed in the valley of Rome, at the 20th day of the 7th month, on the year 000893 of the True Light.

The facts, the redressing of which is claimed by the present vault, are now known to all the True Elect, as those have been notified to the Perfect Triangles, Grand Triangles and Triangles by the new Supreme Dogmatical Directory of the Palladium, in his encyclical letter of the 29th of the 7th month, on the year 000893 of the True Light, sealed in the Valley of Rome and delivered hierarchically, in a copy conformable to the original, by the messengers of the Central Directories; but the whole truth remains untold.

The protesters, numbered six and twenty, including twenty five sovereing delegates present at the deed, and one sovereign delegate, who could not stand by, but the substitute of which wisely and prudently abstained from the vote at the first turn, and threw a blank ticket at the second, expound the acts and situation thence disastrously resulting for our holy cause.

Dei Optimi Maximi Ad Gloriam

Aux Très Illustres, Très Puissants et Très Eclairés Frères en Notre Divin Maître Excelsus Excelsior, composant, à titre d'Anciens et de membres à vie, le Sérénissime Grand Collège des maçons Emérites ;

A tous les Nobles Seigneurs Grands-Maîtres, présidant les Parfaits Triangles des Mages Elus ;

A Tous les Vrais Elus et Parfaits Initiés, ayant la connaissance réservée des nombres mystérieux 77 et 666, Mages Elus et Maîtresses Templières Souveraines, Hiérarques et Maîtresses Templières de la Digne Révélation, ainsi qu'aux Chevaliers Kadosch du Palladium et Chevalières Elues Palladiques, répandus sur la surface du globe ;

Salut sur tous les points du triangle !
Santé ! Stabilité ! Pouvoir !

VOUTE DE PROTESTATION

Contre les faits accomplis en la vallée de Rome le 20e jour du 7e mois an 000893 de la Vraie Lumière.

Les faits, dont le redressement est réclamé par la présente voûte, sont connus aujourd'hui de tous les Vrais Élus, ayant été signifiés aux Parfaits Triangles, Grands Triangles et Triangles par le nouveau Suprême Directoire Dogmatique du Palladium en sa lettre encyclique datée du 29e jour du 7e mois, an 000893 de la Vraie Lumière, scellée en la vallée de Rome et transmise hiérarchiquement en copie conforme par les messagers des Directoires Centraux ; mais l'entière vérité n'a pas été dite.

Les protestataires, au nombre de vingt-six, comprenant vingt-cinq délégués souverains présents à l'accomplissement des faits, et un délégué souverain qui ne put être présent, mais dont le suppléant s'est sagement et prudemment abstenu au premier scrutin et a voté par bulletin blanc au second scrutin, exposent donc les actes et la situation qui en résulte désastreusement pour notre sainte cause.

The present protesting vault aims at the two ballots, and requests to be proceeded urgently to their annulment. Therefore the twenty six protesters have constituted a Standing Committee in the Valley of London, in order to receive the assents to their opposition, and they declare themselves assuming the responsibility of each and all together.

First ballot : the Transfer.

Athoïm. —*It was of no use to transfer the Supreme Dogmatical Directory.*

The Charleston's Brothers, the president as well as the members of the supreme power, holding their office before the incriminated ballot, have not acted in such a manner as to forfeit the whole masonry's esteem ; they had been and are still wholly trusted by the Directories and Triangles. The direction has always conducted itself blamelessly, and has not discontinued to prove foresight, concord, wisdom and perfect discretion.

Not one act [of the second Sovereign Pontificate was complained of, nor so little claimed at ; and the lasting preceding administration, as long as persevered, had been unanimously admired, by all, even by the Brothers not completely initiated, to whom prudence commands to keep hidden the motive powers of the Order.

Nobody would have dared to accuse the Charleston's Brothers; therefore reasons of country, instead of persons, have been put forth, to solicit the preparatory vote of the Triangles, by which the sitting of the Sovereign Convent was allowed. Thus it was prevailed upon the Triangles to give a preparatory vote, and the same pretended reasons of country have been only brought forth to obtain the suffrages of the sovereign delegates for the beheading of Charleston.

Yet the management of the Charleston's administration had al-

La présente voûte de protestation vise les deux scrutins et requiert qu'il soit procédé avec urgence en vue de leur annulation, c'est pourquoi les vingt-six protestataires ont constitué un Comité de Permanence en la vallée de Londres pour recevoir les acquiescements à leur opposition, et ils déclarent assumer la responsabilité de chacun et de tous ensemble.

Premier scrutin : le Transfert.

Athoïm (1). — *Il était inutile de transférer le Suprême Directoire Dogmatique.*

Les Frères de Charleston, tant le président que les membres du pouvoir suprême en fonctions avant le vote attaqué, n'ont pas démérité de la Maçonnerie universelle ; ils avaient et ils ont encore l'entière confiance des Directoires et des Triangles. La direction a eu toujours une conduite irréprochable et a multiplié constamment les preuves de sa prévoyance, de sa concorde, de sa sagesse et de sa discrétion parfaite.

Aucun acte du deuxième Souverain Pontificat n'a été l'objet d'une plainte, ni de la plus minime réclamation, et la longue gestion précédente avait été l'objet de l'unanime admiration, pendant toute sa durée, même de la part des Frères incomplètement initiés, à qui la prudence nécessite de tenir cachées les forces motrices de l'Ordre.

Nul n'aurait eu l'audace d'accuser les Frères de Charleston ; à cause de cela, on a prétendu des raisons de pays, au lieu de personnes, pour solliciter le vote préparatoire des Triangles qui a autorisé la tenue du Convent Souverain. On a ainsi obtenu le vote préparatoire des Triangles, et les mêmes prétendues raisons de pays ont été seules produites afin d'obtenir les suffrages des délégués souverains pour la décapitation de Charleston.

Or, le fonctionnement avait toujours été très excellent à Char-

(1) En style palladique, on se sert des lettres de l'alphabet des Mages pour numéroter les subdivisions d'une voûte. De même qu'on mettrait : (A), (B), (C), (D), etc., les hauts-maçons mettent : *Athoïm*, *Beïnthin*, *Gomor*, *Dinaïn*, *Eni*, *Ur*, *Zaïn*, etc., noms des lettres de leur alphabet secret, placées dans l'ordre suivant : A, B, G, D, E, U-V, Z, H, Th, I-J-Y, C-K, L, M, N, X, O, F-P, Ts, Q, R, S, T ; en tout, vingt-deux lettres.

ways been excellent ; it did not any harm to the Order, that the Supreme Dogmatical Directory settled in such a place. Therefore, as for the city of the Palladium, there was no inconvenience to remain the seat of the highest and most worshipful direction.

BEÏNTHIN. — *It was injust to transfer in Europe the Supreme Dogmatical Directory.*

The american Masonry of the United-States is the most important on the surface of the earth, according to the number of the adepts, as well as to prosperity of the Bodies. Its contributions make up the greatest part of the wealth of the seven Directories, and give life to the action of sovereignty in the Order, and to the high propagandism, now very powerful.

Europe, if it had not the seat of the Dogmatical Supremacy, possessed the two Sovereignties, both Executive and Administrative.

To transfer in Europe the seat of the Dogmatical Directory is an iniquitous dispossessing : for, according to the vote incriminated by the protesters, the three highest powers of the Order will be reunited in Europe, among which two Sovereignties into an only country, into an only city, and almost in the hands of one man. But that is contrary to the venerated tradition, and foolishness is joined to injustice, if the vote of the transfer is not soon repealed. And schism should be unluckily created ; for, the numerous, prosperous and powerful American Masonry will not suffer itself to be dispossessed, and to become a stupid milk-cow, at the best of its usurper.

leston ; aucun dommage n'a été causé à l'Ordre par le fait que le Suprême Directoire Dogmatique était établi à Charleston. La cité du Palladium pouvait donc, sans nul inconvénient, continuer à être le siège de la très haute et très vénérable direction.

BEÏNTHIN. — *Il était injuste de transférer en Europe le Suprême Directoire Dogmatique.*

La Maçonnerie américaine des Etats-Unis est la plus importante sur la surface du globe, tant sous le rapport du nombre des adeptes que sous le rapport de la prospérité des Ateliers. Ses contributions constituent la plus grande part de la richesse des sept Directoires (1) ; elles donnent la vie à l'action de la souveraineté dans l'Ordre et à la haute propagande aujourd'hui si puissante.

L'Europe, si elle ne possédait pas le siège de la Suprématie Dogmatique, possédait les deux Souverainetés Exécutive et Administrative.

Transférer en Europe le siège du Directoire Dogmatique est un acte d'inique dépossession ; car, d'après le vote attaqué par les protestataires, les trois plus hauts pouvoirs de l'Ordre se trouveront réunis en Europe, parmi lesquels deux de ces souverains pouvoirs dans un seul pays, dans une seule ville, et, en quelque sorte, dans les mains d'un seul individu. Or, cela est contraire à la vénérée tradition, et une imprudence s'ajoute à l'injustice, si le vote du transfert n'est pas annulé bientôt. C'est le schisme que l'on créerait fatalement, attendu que la nombreuse, prospère et puissante Maçonnerie américaine ne se laissera pas déposséder, pour devenir la stupide vache à lait de l'usurpateur de ses droits.

(1) La « voûte » parle ici : 1° du Suprême Directoire Dogmatique, objet du transfert ; 2° des deux Souverains Directoires, l'un Exécutif, à Rome, l'autre Administratif, à Berlin ; 3° des quatre Grands Directoires Centraux, établis à Washington, pour l'Amérique du Nord, à Montevideo, pour l'Amérique du Sud, à Naples, pour l'Europe, et à Calcutta, pour l'Asie et l'Océanie. Il y a encore, à Port-Louis, un Sous-Directoire pour l'Afrique, dépendant du Grand Directoire de Calcutta. Tous ces directoires sont alimentés par la caisse du Rite Suprême, approvisionnée elle-même par le minimum d'un-pour-cent des contributions de tous les Ateliers du globe (voir le Tableau de la Haute-Maçonnerie, pages 206 et suivantes).

GOMOR. — *It is dangerous to transfer in Italy the Supreme Dogmatical Directory.*

Especially, to have chosen Italy as the new seat of the Supremacy is bad, above all because the political existence of this country for the future is intirely undecided.

The seat of the Executive Sovereignty was sufficient for the Orient of Rome, as this seat does not allow more than the instalment of a Supreme Council of middle importance. The chief employment of the Executive power is concentrated in vigilance; it is not operating as an high police court, depending upon none but itself, ordering and moving every thing with effective forces of considerable amount, subjected directly to its authority; but it works out, watching over the enemy, in order to advise quickly and clearly the supreme chief of the most seasonable decisions for the opportunity. It is together an advance-guard of the Order, and the future executer of the supreme decrees; therefore, in such an employment it wants no numerous staff, neither ministerial records.

On the contrary, if the Palladium is translated at the Orient of Rome and the same becomes definitively the Supreme Dogmatical Directory, hence the central archives and the holiest things are in danger of a sudden enterprise amidst an unexpected conflagration.

The transfer to Rome of the Supremacy of the Order and of its complicated machinery could not be effectuated without danger, but in case that the various Estates of whole Europe would be republican, and united by the bonds of a general peace, rooted firmly in the minds of men. Before this political evolution is accomplished, which indeed will be the basis of the decisive action of the Masonry, is a very real danger to transfer the Supremacy in Europe, above all in Italy. If, by prevailing reasons, it should be necessary the seat of the most high and worshipful direction to be removed from the United-States of America, that is to say, if the necessity should befall to bring it nearer to the central seat of the enemy, it must be settled at least in a country no catholic, either in Prussia, or rather in England. But, as it is demonstrated in the precedent Athoïm, the necessity, even the utility of the transfer whatsœver, is wanting.

Gomor. — *Il est dangereux d'avoir transféré en Italie le Suprême Directoire Dogmatique.*

En particulier, le choix de l'Italie pour le nouveau siège de la Suprématie est mauvais, surtout pour la raison que l'avenir politique de ce pays est tout à fait très incertain.

Le siège de la Souveraineté Exécutive suffisait à l'orient de Rome, parce que ce siège ne comporte pas une installation autre que celle d'un Suprême Conseil de moyenne importance. La principale fonction de l'Exécutif est concentrée dans la vigilance ; il n'agit pas comme une haute police s'inspirant d'elle-même, ordonnant et mettant tout en mouvement avec des effectifs considérables placés directement sous son autorité ; mais il fonctionne en surveillant l'ennemi, pour communiquer avec promptitude au chef suprême un avis bien net sur l'opportunité des décisions à prendre. Il est à la fois la sentinelle avancée de l'Ordre et le futur exécuteur des suprêmes décrets ; à cause de cela, dans un tel poste, il n'a aucun besoin d'un nombreux état-major, ni des archives d'un ministre.

Au contraire, si le Palladium est transporté à l'orient de Rome et si cet orient devient le siège définitif du Suprême Directoire Dogmatique, voilà les archives centrales et les plus saintes choses en péril d'un coup de main dans le cas d'une conflagration subite.

Le transfert à Rome de la Suprématie de l'Ordre et de tout ce qui est inhérent à son organisation si complexe ne pourrait être effectué sans danger, que si l'Europe entière avait tous ses divers Etats républicains et unis par les liens d'un pacte de paix générale, enraciné dans les esprits de chacun. Avant l'accomplissement de cette évolution politique, qui sera la base de l'action décisive de la Maçonnerie, il y a réel danger à opérer le transfert de la Suprématie en Europe, et par-dessus tout en Italie. Si des raisons majeures s'imposaient pour que le siège de la très haute et très vénérable direction fût enlevé aux Etats-Unis d'Amérique, c'est-à-dire si la nécessité survenait de le rapprocher du siège central de l'ennemi, il faudrait du moins le placer en pays non catholique, soit en Prusse, soit en Angleterre de préférence. Or, ainsi que cela est démontré dans l'Athoïm qui précède, la nécessité, ni même l'utilité du transfert, quel qu'il soit, n'existe pas.

As for the danger of the instalment of the Supremacy at the orient of Rome, in the clearest manner it appears : for the european dominions have never expressly acknowledged as lawful the occupation of the roman territory by the king of Italy; that forbearance of the dominions, although it is to be lamented, our grief does not hinder to be. Therefore, it is wise to foresee the blow of any sudden and great european war, that should be as swift in results as dreadful in fights; thus we must look upon that mornful prospect, at which all the progressionists would be immensely grieved, that is, the possibility of a restoration, by some vanquishers, of the temporal kingdom of the Superstition's Pope.

Truly then, in the space of one night, all the things, holiest to us, should suddenly fall in power of an hateful and merciless enemy, who would destroy the holy things, and, seizing upon our archives, would lay hold of the whole our humanitarian machinery.

Second Ballot : the Election.

Dinaïn. — *The Election is infected with original treachery.*

The two ballots may seem distinct from each other to any, who would disregard them or does not know the perfidious plot of the Elect. Yet, in behalf of the whole truth, it must be declared, they were bound; but they were presented to the Triangles as distinct, and by no means depending upon one another.

The circumstances, that have promoted the preparatory vote, are present now to memory of all. They have only urged seemingly plausible reasons, that, as they said, were making in behalf of the transfer to Rome of the most high and worshipful direction, and the contrivers of the motion (we understand now they followed a watch-word) forcibly affirmed that the italian petition in demand of the transfer concealed no intrigue of personal ambition; for they declared that the grand-master of the Sovereign Executive Directory would not present himself as candidate to the Pontificate of the universal Masonry.

Now, we question the conscience of the Perfect Initiated, Here was not some unworthy craft, and the most treacherous cheat?...

Quant au danger de l'installation de la Suprématie à l'orient de Rome, il apparaît avec la plus grande clarté ; car les puissances européennes n'ont jamais reconnu formellement la légitimité de l'occupation du territoire romain par le roi d'Italie ; cette abstention des puissances est regrettable, mais le chagrin que nous en éprouvons n'empêche pas ce fait d'être. Aussi, il est sage de prévoir la soudaineté d'une grande guerre européenne, qui serait autant prompte dans ses résultats que terrible dans ses batailles ; il faut donc envisager la lamentable perspective, qui serait une cause d'immense douleur pour tous les hommes de progrès, c'est-à-dire la possibilité d'une restauration, par certains vainqueurs, du royaume temporel du Pape de la Superstition !

Vraiment alors, du jour au lendemain, tout ce qui est pour nous le plus sacré se trouverait subitement au pouvoir d'un ennemi haineux et barbare, qui détruirait les choses saintes, et qui, en s'emparant de nos archives, mettrait la main sur tous les rouages de notre machine humanitaire.

Deuxième scrutin : l'Election.

. Dinaïn. — *L'élection est entachée de tromperie originelle.*

Les deux scrutins peuvent paraître distincts l'un de l'autre, aux yeux de qui ne les examine pas ou ignore la perfide trame de l'Elu. Cependant, au nom de la vérité, il faut dire qu'ils étaient liés ; mais ils ont été présentés aux Triangles comme distincts et n'influant aucunement l'un sur l'autre.

Les circonstances qui ont provoqué le vote préparatoire sont présentes encore au souvenir de tous. On a fait valoir uniquement des motifs, plausibles d'aspect, qui, disait-on, militaient en faveur du transfert à Rome de la très haute et très vénérable direction, et les instigateurs de ce mouvement (on comprend aujourd'hui qu'ils obéissaient à un mot d'ordre) affirmaient avec énergie que la pétition italienne en demande du transfert ne cachait aucune intrigue d'ambition personnelle ; car, déclaraient-ils, le grand-maître du Souverain Directoire Exécutif ne présenterait pas sa candidature au Pontificat de la Maçonnerie universelle.

Maintenant, nous interrogeons la conscience des Parfaits Initiés. Est-ce qu'il n'y a pas eu là une indigne manœuvre, la

When in the first ballot (about the transfer) the votes were summed up and the result proclaimed, one only candidateship was held out, that of the grand-master of the Sovereign Executive Directory.

ENI. — *The Election is infected with bribery.*

The grand-master of the Sovereign Executive Directory had scattered everywhere a report, that he would not be a candidate to the supreme grand-mastership; but when once the transfer to the Orient of Rome was obtained, he declared himself a candidate, and that not only was made cynically, but no other italian Brother or resident in Italy declared himself a candidate. Thence it plainly appears, that either the italian Brothers went together previously, or was a general forbearance of the competitors, enjoined to them by an unlawful pressure from the grand-master of the Sovereign Executive Directory; or a craft a long while since prepared, and the result of which was purchased with money. |

In each other of these three cases, the vote itself is vitiated.

Those three aspects of the question were carefully examined by a swift inquest; by that inquiry of the causes it has been discovered that the forbearance of the competitors of the Elect had been resolved upon by a bargain between him and them. Even we know with what money the grand-master of the Sovereign Executive Directory has paid the retiring of the Brothers, whose candidateship has been announced in the time of the preparatory vote in the Triangles. It is the coffer of the Roman Bank that has been put under forced contribution, so studiously the italian government supported in his designs the worthless wretch, who was deceiving all the honest Brothers, to glut his ambition. Now the italian government operated in such manner, because it is personally interested in having at Rome, instead of Charleston, the supreme direction of the universal Masonry; and that intermeddling of a political authority, nay friendly and no profane, in the strictly secret action reserved to the perfectly initiated adepts of the Palladium, is one argument more to add to the precedent Gomor, to demonstrate that the ballot of the transfer to Rome has not been a work of general interest.

As to the fact of the purchasing of the competitors, payed for

plus traîtresse supercherie ?... Lorsque le premier scrutin (sur le transfert) a été dépouillé et son résultat proclamé, il n'a été présenté qu'une seule candidature : celle du grand-maître du Souverain Directoire Exécutif.

Eni. — *L'élection est entachée de corruption.*

Le grand-maître du Souverain Directoire Exécutif avait fait dire partout qu'il ne serait pas candidat à la suprême grande-maîtrise ; une fois le transfert à l'orient de Rome obtenu, il s'est déclaré candidat, et non seulement cela a été ainsi avec cynisme, mais aucun autre Frère italien ou résidant en Italie ne s'est déclaré candidat. Il est évident qu'il y a eu là : soit une entente préalable entre les Frères italiens, soit une abstention générale des compétiteurs, imposée à eux par une pression illégitime du grand-maître du Souverain Directoire Exécutif, soit une manœuvre depuis longtemps préparée et dont le résultat a été acquis avec de l'argent.

Dans l'un quelconque de ces trois cas, le scrutin lui-même est vicié.

Ces trois aspects de la question ont été examinés d'une façon attentive par une rapide enquête ; cette recherche des causes a fait découvrir que l'abstention des compétiteurs de l'Elu avait été l'objet d'un marché entre celui-ci et eux. Nous savons même quel est l'argent avec lequel le grand-maître du Souverain Directoire Exécutif a payé la retraite des Frères dont les candidatures avaient été annoncées, au temps du vote préparatoire dans les Triangles. C'est la caisse de la Banque Romaine qui a été mise à contribution forcée, tant le gouvernement italien secondait les projets de l'indigne personnage qui a trompé tous les honnêtes Frères pour assouvir son ambition ; or, le gouvernement italien a agi de la sorte, parce que son intérêt personnel est que la suprême direction de la Maçonnerie universelle soit à Rome, au lieu de Charleston ; et cette immixtion d'une autorité politique, même amie et non profane, dans l'action rigoureusement secrète réservée aux adeptes parfaits initiés du Palladium, est un argument de plus à ajouter au Gomor qui précède, pour prouver que le scrutin du transfert à Rome n'a pas été une œuvre d'intérêt général.

Sur le fait de l'achat des compétiteurs, payés pour s'abstenir

abstaining after allowing to publish their candidature in the Triangles, we know undoubtedly that an amount of ten millions lire has been spent at this effect, and extorted from the Roman Bank : the principal competitor has received, for his share alone, above four millions.

Is it not a clear case of bribery?

Ur. — *The Elect is not orthodox.*

The Elect does not keep his heresy in secrecy; but he has many times proclamed it grievously.

By the venerated tradition, frequently and learnedly explained by the most lamented first supreme chief, sublime legislator of the Palladic New and Reformed Rite, and creator of our universal organization, it is required that the word « Satan » should not be used, as being not the name of the Good-God, but on the contrary the word used by the priests of the superstition, in the blasphemous imprecations that they for ever belch out slanderously.

Yet the italian grand-master is using the proscribed and exploded word, and allows to be used, as it is plain by official statements of banquets, nay of agapæ. Besides, in a late triangulary holy-supper, he has substituted for the *Goddaël-Mirar,* yet obligatory without an exception, the hymn where the Excelsior is termed with the name repugnant to orthodoxy.

By such deeds, the italian grand-master has classed himself among the heretics.

Now it is not to be admitted that the supreme Dogmatic Pulpit should not be orthodox; thence the whole venerated tradition should be overthrown, that was preserved unadulterated by the first and the second Pontificates ; or at least, the divine protection should be withdrawn, as long as the dogmatizing heresy shall live.

après avoir laissé annoncer leurs candidatures dans les Triangles, nous avons la certitude qu'une somme totale de dix millions de lires a été dépensée à cet effet, extorquée à la Banque Romaine ; le principal compétiteur a reçu, à lui seul, plus de quatre millions de lires (1).

C'est là un cas manifeste de corruption.

UR. — *L'élu n'est pas orthodoxe.*

L'Elu ne tient pas son hérésie dans le secret ; il lui a donné plus d'une fois une fâcheuse publicité.

La vénérée tradition, commentée souvent et avec science par le tant regretté premier chef suprême, sublime législateur du Rite Palladique Réformé Nouveau, et créateur de notre organisation universelle, exige que le mot « Satan » ne soit pas employé, n'étant pas le nom du Dieu-Bon, et étant au contraire le mot usité par les prêtres de la superstition, dans les blasphématoires imprécations que leurs bouches vomissent sans cesse calomnieusement.

Cependant, le grand-maître italien emploie l'expression proscrite et condamnée, et il en autorise l'emploi, ainsi que cela est constaté par des relations officielles de banquets et même d'agapes. Et il y a plus, dans une assez récente cène triangulaire, il a remplacé le *Goddaël-Mirar,* obligatoire pourtant sans exception, par l'hymne où l'Excelsior est appelé du nom contraire à l'orthodoxie.

Par de tels agissements, le grand-maître italien s'est classé lui-même au nombre des hérétiques.

Or, il est tout à fait inadmissible que la Chaire suprême du Dogme ne soit pas orthodoxe ; ce serait le bouleversement de toute la vénérée tradition, conservée pure par le premier et le second Pontificats, la ruine du Temple, ou tout au moins le retrait de la protection divine pendant les années de l'hérésie dogmatisante.

(1) Il s'agit du sénateur Giosué Carducci, dont la candidature avait des chances de succès, puisque, au scrutin du 20 septembre, bien qu'il se soit refusé à la dernière heure à se porter en concurrence à Adriano Lemmi, il a eu néanmoins 13 voix sur 77 votants. Le compte de Carducci à la Banque Romaine, compte qui lui a été ouvert sans raison sérieuse et par la seule influence de Lemmi, s'est trouvé, je l'ai dit plus haut et je le rappelle, lors de la découverte du pot-aux-roses, en excédent de 4 millions 549 mille 450 francs.

ZAÏN. — *The Elect is disqualified, with respect to the common integrity.*

The undersigned protesters have summoned vainly the italian grand-master, become fraudulently supreme chief, to exculpate himself from the grievous charges brought against his probity. The summons have been made by word and by vault in a regular message before and after the ballot of the election. The proofs of this baseness, such as brought forth by the accusers, in form of authentic documents photographed, have been put before the culprit; the same will be found annexed at the present vault, with the papers testifying the veracity of the protesters about the other points started or denounced in this strife.

The Elect has been contented with denying in a passion, nor he would be explicit with giving the authentic proofs, that were requested from him to clear up the proofs of his opposers.

Among these accusations, one is relative to a profane sentence; another, consisting in a complaint of many Brothers, should have unquestionably caused a trial of the first Pontificate, if it had reached its supreme tribunal. The matter is, to have lodged important funds, in the personal name of the italian grand-master, when this sum belonged to the Masonry. In England and the United-States, the adepts of the perfect initiation have always wished for the prosperity of the italian Masonry; besides, the poverty of this Family is a well known fact in the Order; therefore, the english and american masons have delivered to the italian grand-master large subsidies, often reiterated, in order to multiply the lodges in a country where the Pope of the Superstition is proudly enthroned. Now, the accusers of the Elect maintain that he has kept for himself a large part of this received

ZAÏN. — *L'Elu est indigne sous le rapport de la vulgaire probité.*

Les protestataires ont sommé vainement le grand-maître italien, devenu chef suprême grâce à la fraude, de se disculper des graves accusations qui ont été portées contre sa probité. Les sommations ont été faites, de vive voix et par voûte en message régulier, avant et après le scrutin de l'élection. Les preuves de l'indignité, telles qu'elles sont produites par les accusateurs, sous forme de documents authentiques photographiés, ont été mises devant l'accusé ; et aussi on les trouvera annexées à la présente voûte, avec les pièces témoignant la véracité des protestataires sur les autres points soulevés ou dénoncés en ce litige.

L'Elu s'est contenté de nier avec colère, et il n'a pas voulu s'expliquer d'une façon complète par des preuves authentiques qui lui ont été demandées en vue de l'anéantissement de celles de ses adversaires.

L'une des accusations est relative à une condamnation profane (1); une autre, consistant en une plainte de nombreux Frères, aurait occasionné bien certainement un jugement du premier Pontificat, si elle était parvenue jusqu'à son tribunal suprême (2). L'affaire est un placement d'une somme importante au nom personnel du grand maître italien, alors que cette somme appartient à la Maçonnerie. En Angleterre et aux Etats-Unis, les adeptes de la parfaite initiation ont toujours désiré la prospérité de la Maçonnerie italienne ; d'ailleurs, la pauvreté de cette Famille est notoire dans l'Ordre, et c'est pourquoi les maçons anglais et américains ont transmis au grand-maître italien de forts subsides, souvent réitérés, afin qu'il multipliât les loges dans le pays où le Pape de la Superstition trône orgueilleusement. Or, les accusateurs de l'Elu soutiennent qu'il a gardé pour lui une notable

(1) Il s'agit de la condamnation *pour vol* à un an et un jour de prison et cinq années de surveillance de la haute police, prononcée contre le nouveau chef suprême, le 22 mars 1844, par le Tribunal Correctionnel de Marseille *(Note de la traduction française).*

(2) Les adversaires du nouveau chef suprême de la Maçonnerie ont affirmé, d'autre part, que toutes les plaintes envoyées à Charleston contre Lemmi étaient confisquées et supprimées par le F.·. Philéas Walder, un de ses plus dévoués complices, et qu'ainsi elles ne parvinrent jamais à Albert Pike.

money, what would be a very robbery committed to the detriment of the Order. Besides, he has laid a tax upon the poor italian lodges, which are obliged to pay, on pain of erasing, after three premonitions. The accusers assert, with substantial proofs, that on the year 1890 (vulgar era) the amount of those embezzlements of the english and american propagating funds, and of extortions from the poor italian masons came to four hundred thousand lire, that the culprit placed at his personal name. Finally, the accusers affirm that in this wrong and contemptible behaviour is found the only cause of many defections and secessions in Italy, as many masons of that country being very discontented, and in such a degree, that they have dared to say it, even among the profane world.

The new supreme chief, fraudulently elected, by his posture proves that it is impossible to him to clear himself of the charge; but the sauciness of the man is very cynic one. Before the flood of accusations, he seems to take this motto : « We must put a bold face on the matter ! » Above all, is absolutely shocking the annual-word, that he has imposed to the Triangles, as a sign of rejoicing for his elevation, and that the adepts of the perfect initiation will be obliged to say, to the 29[th] day of the 7[th] month on the year 000894, under pain of seeing the Temple's doors shut before them. To choose such an annual-word demonstrates that the Elect challenges the scorn of every honest mason. We should like to ask if the Brothers and Sisters, that honour probity as one of the first natural virtues, may accept long more such a heavy humiliation. Nor is any good reason to say that this secret-word was imagined in opposition to the traitor justly executed ; nay, this current annual-word is nothing but an impudent glorification of an historic thief.

HÉLÉTHA. — *The Elect has suppressed all control of his operations, immediately from the day after his accession.*

The Sovereign Pontiff of the universal Masonry is the very supreme chief, it is to say, the highest in the hierarchy : to him no Brother has the power to command any act, and whatever he commands must be accomplished. But, if he has nothing that

part de l'argent ainsi reçu; ce serait là un vol commis au détriment de l'Ordre. En outre, il a frappé d'un impôt les pauvres loges italiennes, impôt qu'elles sont obligées de lui payer sous peine de radiation, après trois avertissements. Les accusateurs de l'Elu avancent, avec de solides preuves à l'appui de leur dire, qu'en 1890 (ère vulgaire) le total de ces détournements sur les fonds anglais et américain de propagande et des extorsions aux pauvres maçons italiens s'élevait à quatre cent mille lires, que l'accusé plaça à son nom personnel. Les accusateurs affirment enfin que c'est dans cette conduite abusive et méprisable que se trouve la seule cause des nombreuses défections et scissions en Italie, beaucoup de maçons de ce pays étant très mécontents et à un degré tellement haut qu'ils n'ont pas craint de le dire, même dans le monde profane.

L'attitude du nouveau chef suprême, élu grâce à la fraude, prouve qu'il lui est impossible de se disculper ; mais il a l'impudence tout à fait cynique. En présence de la marée montante des accusations, il apparaît avoir pris pour devise : « Il faut payer d'audace! » Ce qui est absolument révoltant surtout, c'est le mot annuel qu'il a imposé aux Triangles, en réjouissance de son avènement, et que les adeptes de la parfaite initiation seront contraints de dire jusqu'au 29e jour du 7e mois de l'an 000894, sous peine de voir les portes du Temple rester fermées pour eux. Ce choix inconvenant d'un tel mot annuel montre que l'Elu brave le mépris des maçons honnêtes. Nous nous demandons si les Frères et Sœurs qui honorent la probité comme une des premières vertus naturelles peuvent accepter plus longtemps une si pesante humiliation. On n'a aucune bonne raison de dire que ce mot secret a été imaginé en esprit d'opposition au traître justement mis à mort ; non, le mot annuel en cours n'est rien autre qu'une impudente glorification d'un historique voleur.

HÉLÉTHA. — *L'Elu a supprimé tout contrôle de ses opérations, dès le lendemain même de son avènement.*

Le Souverain Pontife de la Maçonnerie universelle est vraiment le chef suprême, c'est-à-dire qu'il est le plus élevé dans la hiérarchie; aucun Frère n'a le pouvoir de lui commander un acte, et ce qu'il ordonne doit être accompli. Néanmoins, s'il est sans

countervails himself for the solution of dogmatical questions, he is surrounded by most wise counsellers, having a long experience, whose the choice belongs to him, but that, selected always among the veteran masons, residing in the neighbourhood of his seat, make a kind control to him and a warrant to all the adepts, respecting the direction of material works. To fulfill that noble mission, the Most Serene Grand-College of Emerited Masons has been instituted, whose the existence by itself gives whole security to the mind of the adepts of the perfect initiation.

The new supreme chief, fraudulently elected, was first bound to proceed to the nomination of the ten members of his Most Serene Grand-College, according to the Statutes, whilst he named his successor to the Sovereign Executive Directory. He has declared that the Most Illustrious, Most Puissant and Most Lightened Ancient Brothers, composing the precedent Most Serene Grand-College of Charleston, will keep their dignity, with the title of honorary members *ad vitam ;* for that, he is thoroughly blameless. But, to nominate the active members of his Most Serene Grand-College, he used a palpable reach. Instead of choosing ten perfect initiated high-masons, resident in Italy, and accordingly very able to control his operations, he has scattered those ten nominations in so many countries, as if the most important dignity of such a function were any title merely honorific, nay, a diploma or medal, allowed to flatter vanity by this mark of the high esteem of the supreme chief.

Therefore the adepts of the perfect initiation have known the names of the ten among them for which the fraudulently Elected entertains higher regard ; but now they are destitute of all guarantee about the gestion of the most weighty interests of the Order.

That situation is particularly intolerable, when such an authority without any control is exercised by a man so much suspected, and previously guilty of many malversations.

contre-poids pour la solution des questions de dogme, il est entouré de conseillers d'une très grande sagesse, doués d'une longue expérience, dont le choix lui appartient, mais qui, choisis toujours parmi les vétérans maçons résidant à proximité de son siège, forment un contrôle bienveillant pour lui et une garantie pour l'universalité des adeptes en ce qui concerne la direction des œuvres matérielles. C'est pour remplir cette noble mission que le Sérénissime Grand Collège des Maçons Émérites a été institué : son existence donne par elle-même tout repos à l'esprit des adeptes de la parfaite initiation.

Le nouveau chef suprême, élu grâce à la fraude, a eu d'abord à procéder aux nominations des dix membres de son Sérénissime Grand Collège, conformément aux Statuts, en même temps qu'il nommait son successeur au Souverain Directoire Exécutif. Il a déclaré que les Très Illustres, Très Puissants et Très Éclairés Frères Anciens, composant le précédent Sérénissime Grand Collège de Charleston, conserveront leur dignité, avec le titre de membres honoraires *ad vitam;* en cela, il est à l'abri de tout reproche. Mais, pour nommer les membres actifs de son Sérénissime Grand Collège, il a usé d'un artifice manifeste. Au lieu de choisir dix hauts-maçons parfaits initiés résidant en Italie et pouvant contrôler ses actes par conséquent, il a distribué ces dix nominations dans tout autant de pays, comme si la dignité si importante de cette fonction était un titre simplement honorifique, un diplôme ou une médaille flattant la vanité de celui à qui cette marque de haute estime du chef suprême est décernée.

Les adeptes de la parfaite initiation ont donc appris les noms des dix d'entre eux que l'Élu par fraude place le plus haut dans sa considération ; mais maintenant ils sont dépourvus de toute garantie touchant la gestion des intérêts matériels de l'Ordre tout à fait les plus importants.

Cette situation est particulièrement insupportable, quand une telle autorité sans aucun contrôle se trouve exercée par un homme autant suspect et déjà coupable de nombreuses malversations.

THELA. — *The election is irregular, and that irregularity is aggravated by many exceptional circumstances, that give plausible grounds to the most rightful suspicions.*

For the first Pontificate, there was no election ; indeed the first supreme chief created the organisation ; he ordained the whole, and his authority was acknowledged. As to the second Pontificate, the titular was appointed by the predecessor, and that appointment was confirmed by the unanimous suffrage of the Most Serene Grand-College ; according to the fundamental Constitution of the Palladium, it is in that manner that the election of the supreme chief of the universal Masonry must be performed. In case only that, past eleven days, the members of the Most Serene Grand-College would not agree to elect unanimously one among them, *or any perfect initiated of the highest degree, taken out of themselves*, then the directors of the seventy seven Triangulary Provinces convocate Perfect Triangles, Grand Triangles and Triangles to sit in order to choose delegates, whose the assembly will make the secret Sovereign Convent. There the candidate to the supreme grand-mastership must obtain, to be lawfully elected, a number of votes equivalent *at least to three fourths of the voters*. Such is the law.

But this law was transgressed.

To the regularity of the whole, it woulde be necessary to have held two sittings, instead of one, at the time of the Sovereign Convent. In the first, the ballot about the transfer must have taken place ; and, as the tranfer of the supreme seat was granted, it should have been necessary, notwithstanding the unrighteousness of this vote, that the majority, which had given it and therefore believed it lawful, would have suspended the session of

Théla. — *L'élection est irrégulière, et son irrégularité est aggravée par une réunion exceptionnelle de circonstances motivant les plus légitimes soupçons.*

Pour le premier Pontificat, il n'y eut pas élection; car, à vrai dire, le premier chef suprême fut créateur de l'organisation : il institua tout, et son autorité fut reconnue. Pour le deuxième Pontificat, il y eut désignation par le prédécesseur, laquelle fut confirmée par le suffrage unanime du Sérénissime Grand Collège; en vertu de la Constitution fondamentale du Palladium, c'est de cette façon que l'élection du chef suprême de la Maçonnerie universelle doit être effectuée. Uniquement, dans le cas où, onze jours s'étant écoulés, les membres du Sérénissime Grand Collège ne se seront pas mis d'accord pour élire à l'unanimité l'un d'eux *ou un parfait initié du plus haut degré pris en dehors d'eux,* alors les directeurs des soixante-dix-sept Provinces Triangulaires convoquent les Parfaits Triangles, Grands Triangles et Triangles à tenir séance pour le choix des délégués (1) dont la réunion formera le Convent Souverain secret. Là, le candidat à la suprême grande maîtrise doit obtenir, pour être légitimement élu, un nombre de voix équivalant *au moins aux trois quarts des votants.* Telle est la loi.

Or, la loi a été transgressée.

Afin que tout eût été régulier, il aurait fallu tenir deux séances lors du Convent Souverain, et non pas une séance unique. Dans la première, le scrutin sur le transfert aurait eu lieu; et puisque le transfert du siège suprême a été adopté, il aurait fallu, malgré l'iniquité de ce vote, que la majorité qui l'avait émis et le considérait donc valable suspendît la session du Convent et mandât à Charleston le résultat, par la Voie d'Immédiateté, ainsi

(1) Un délégué par Province Triangulaire. Vingt-deux provinces ont le privilège de pouvoir déléguer indifféremment un Frère ou une Sœur, pourvu que celle-ci soit Maîtresse Templière Souveraine; neuf seulement ont délégué une Sœur au Convent secret de Rome, du 20 septembre 1893. Les Frères délégués à un Convent Souverain doivent avoir le grade de Mage Elu. Les simples Triangles ne participent pas à l'élection des délégués, quant au vote; mais c'est dans leur atelier que se tient la réunion préparatoire, et les Frères et les Sœurs du premier degré palladique ont voix consultative (*Voir détails au chapitre V*).

the Convent, and informed Charleston of the result, by the Immediacy-Way, and of the names of the candidates to the Sovereign Pontificate. Indeed the Ancient, members of the Most Serene Grand-College, enjoyed the plenitude of their power, and were congregated at Charleston, one excepted, present at Rome ; this, by the Immediacy-Way, might make known to his Most Illustrious, Most Puissant and Most Lightened colleagues to what candidate he had given his vote for the supreme grand-mastership. After that, if the unanimous agreement might not have been made, the eleven days elapsed, the Sovereign Convent would have taken seat again, and proceeded to the second ballot, with regard to the three fourths of the voters, a number necessary for a lawful election.

In such a manner this important business ought happen, regularly and faithfully, as the fundamental Constitution of the Palladium has not provided against the transfer of the supreme seat out of Charleston. Since then the members of the Most Serene Grand-College might elect at the Dogmatic Pulpit a perfect initiated of the highest degree, taken out of themselves, to them first it belonged to exercise the rights of Grand Electors, even after the transfer of the supreme seat to Rome was voted. To the Sovereign Convent those wise observations were presented, between the two ballots, by some of the protesting writers of the present vault ; but the voice of reason was drowned.

On the other hand, the requisite number of suffrages for a right election was not reached ; therefore the proclamation, that declares elected the actual titular of the supreme grand-mastership, is worth nothing.

At the first ballot (about the tranfer), one vote more than the half of the voters was enough ; that had been agreed, at the time of the preparatory assembly of the Triangles. Four sovereign delegates from this ballot abstained. But not in any place, in any Triangle, it was said, at the time of the preparatory assembly, that it might be enough, at the second ballot, to have a majority below the three fourths of the voters ; for, if such a project had been proposed to the Triangles, it would have been disowned by all the sincere and honest high-masons, which defend and will always defend the Constitution, as an holy-arch. Then, at the second ballot, the seventy seven sovereign delegates voted, no one excepted. Therefore *fifty eight votes ad minimum* were necessary to be lawfully elected.

que le nom des candidats au Souverain Pontificat. En effet, les Anciens, membres du Sérénissime Grand Collège, possédaient la plénitude de leurs pouvoirs et se trouvaient réunis à Charleston, sauf un seul qui se trouvait présent à Rome; celui-ci pouvait, par la Voie d'Immédiateté, faire connaître à ses Très Illustres, Très Puissants et Très Eclairés collègues à quel candidat il donnait son vote pour la suprême grande-maîtrise. Après quoi, si l'accord unanime n'avait pas pu se faire, après les onze jours écoulés, le Convent Souverain aurait repris séance et procédé au deuxième scrutin, en tenant compte des trois quarts des voix des votants, nombre nécessaire pour avoir une légitime élection.

Voilà comment cette grave affaire aurait dû se passer, en régularité et loyauté, puisque la Constitution fondamentale du Palladium n'a pas prévu le fait du transfert du siège suprême hors de Charleston. Les membres du Sérénissime Grand Collège pouvant élire à la Chaire du Dogme un parfait initié du plus haut degré pris en dehors d'eux, c'était à eux d'abord que revenait le premier exercice des droits de Grands Electeurs, même le siège suprême ayant été voté transféré à Rome. Au Convent Souverain, ces sages observations furent présentées entre les deux scrutins par plusieurs des protestataires rédacteurs de la présente voûte; mais la voix de la raison fut étouffée.

D'autre part, le nombre exigé de suffrages pour une élection en règle n'a pas été atteint; c'est pourquoi la proclamation déclarant élu le titulaire actuel de la suprême grande-maîtrise n'a aucune valeur.

Au premier scrutin (sur le transfert), la moitié plus une des voix des votants suffisait; cela avait été convenu, lors de la réunion préparatoire des Triangles. A ce scrutin, quatre délégués souverains s'abstinrent. Mais il n'a été dit nulle part, dans aucun Triangle, au temps de la réunion préparatoire, que l'on pourrait se contenter, pour le deuxième scrutin, d'une majorité inférieure aux trois quarts des votants; car, si un projet semblable avait été proposé aux Triangles, il aurait eu contre lui la réprobation de tous les hauts-maçons sincères et honnêtes, qui défendent et défendront toujours la Constitution comme une arche sainte. Or, au deuxième scrutin, les soixante-dix-sept délégués souverains votèrent, sans une seule abstention. Il fallait donc *cinquante-huit voix au minimum* pour être légalement proclamé élu.

Even it results from the official report of the Convent that the grand-master of the Sovereign Executive Directory has *obtained upon the whole forty six votes.* The falsely Elected falsifies ciphers audaciously : in his encyclical letter, where he announces his election, he pretends to have caught forty six votes *among fifty nine voters ;* but there is a glaring untruth.

Here is the truth : the *thirty one* sovereign delegates, who opposed against the supreme exaltation of that man, were disunited : to put a name into the ballot-box, *thirteen* voted for a Brother who had withdrawn his candidateship ; *eighteen*, having this not orthodox, as well as the only candidate and angry with all these tricks, protested significantly, with voting by blank vote-tickets. Now then, to transform eighteen blank vote-tickets into eighteen abstainings, that is a shameful cheating.

At least, the protesters point out above all this passing strange fact : fourteen sovereign delegates fell sick, the instant they set out upon the journey ; among which five might be replaced by a swift vote of the constituents ; as to the nine others, the Perfect Triangles and Grand Triangles, there represented, were compelled, as unexpectedly surprised, to send their mandats to some Brothers living in Italy, that were not but insufficiently known to them. But the electors of the Perfect and Grand Triangles, who were replaced in that case of main force by italian substitutes, had pronounced against the transfer to Rome, and their true delegates would have a fortiori refused their votes to the intriguing-leader who imposed himself suddenly as only candidate. Only one of the nine italian substitutes abstained at the first ballot and voted at the second with a blank vote-ticket, thus correctly and wisely acting ; the eight others voted for the transfer and supreme exaltation of the grand-master their countryman, and thus trampled under foot the feelings of their constituents.

Accordingly, this election is fraudulent in its essence, in preparing, working, accomplishing, proclamating and notifying it.

Conclusion

The first ballot was related to an useless changing ; besides, its consequences are dangerous, even only according to the

Il résulte du procès-verbal même du Convent que le grand-maître du Souverain Directoire Exécutif a obtenu en tout *quarante-six voix*. Audacieusement, le faux Elu falsifie les chiffres : dans sa lettre encyclique où il annonce son élection, il prétend avoir obtenu quarante-six voix *sur cinquante-neuf votants ;* mais c'est là un mensonge monstrueux.

Voici la vérité : les *trente-et-un* délégués souverains, qui furent opposés à l'exaltation suprême de cet homme se divisèrent ; afin de mettre un nom dans l'urne, *treize* votèrent pour un Frère qui avait retiré sa candidature ; *dix-huit,* tenant ce Frère pour non-orthodoxe autant que l'unique candidat, et indignés de toutes ces perfides manœuvres, protestèrent significativement en votant par bulletins blancs. Or donc, transformer dix-huit bulletins blancs en dix-huit abstentions est une ignoble tricherie.

Enfin, les protestataires signalent surtout ce fait fort étrange : quatorze délégués souverains tombèrent malades au moment de se mettre en route ; cinq purent être remplacés par un vote prompt de leurs mandants ; pour les neuf autres, les Parfaits Triangles et Grands Triangles représentés furent obligés, étant surpris inopinément, d'envoyer leurs mandats à des Frères habitant l'Italie, et ces mandataires suppléants leur étaient connus d'une façon insuffisante. Or, les électeurs des Parfaits Triangles et Grands Triangles, qui furent remplacés en ce cas de force majeure par des suppléants italiens, s'étaient prononcés contre le transfert à Rome, et leurs vrais délégués auraient refusé, à plus forte raison, leurs suffrages au meneur de l'intrigue s'imposant soudain comme unique candidat. Un seul des neuf suppléants italiens s'abstint au premier scrutin et vota au deuxième par bulletin blanc, agissant ainsi correctement et avec sagesse ; les huit autres votèrent pour le transfert et pour l'exaltation suprême du grand-maître leur compatriote, et ainsi ils ont foulé aux pieds les sentiments de leurs mandants.

C'est pourquoi cette élection est frauduleuse dans son essence, dans sa préparation, dans sa manipulation, dans son accomplissement, dans sa proclamation et dans sa notification

Conclusion

Le premier scrutin se rapportait à un changement inutile ; en outre, ses conséquences sont dangereuses, même seulement

chosen city as the supreme seat translated. It must be repealed, because it is the result of an intrigue that only aimed at making the second ballot obligatory, therefore at satisfying a personal ambition, instead of serving the holy cause. Moreover, the first choices of sovereign delegates in the preparatory vote of the Triangles prove evidentely that forty three Triangulary Provinces were not pleased with the project of translating the supreme seat out of Charleston.

The second ballot, issued from the first, is altogether calamitous for the holy cause. It is the result of untruth, venality and fraud ; it gives up the Dogmatic Pulpit and the highest authority to an unworthy and turbulent personage, who contemns the orthodoxy ; among the honest adepts of the perfect initiation, none will tolerate the central proselytizing fund to be at disposal of an inveterate depredator, whose the first operation was to suppress any control about him. Therefore, this second ballot is null and void by right.

Speculatively, the votes proclaimed at Rome at the 20th day of athe 7 month on the year 000893 and notified to the Triangles, as not very lawful, do not at all bind the conscience of the True Elect and Perfect Initiated Brothers and Sisters.

Practically, until the illegal facts are redressed, the lawful supreme authority resides in the Most Serene Grand-College of Emerited Masons, only regular members of which are the Ancient and high-chiefs for life Brothers in Our Divine Master, actually nine, since the late decease of the tenth, living at Charleston. Whereas the last rightful supreme chief maintains his resignation and declares to confine himself in an impartial forbearance among those sad circumstances, the undersigned protesters invite the Perfect Triangles, Grand Triangles and Triangles to manifest highly and urgently their opinions about the situation, and to impart them, in a double vault, to the Most Serene Grand-College, at Charleston, and to the Standing Committee of Protestation, at London, that, with the speedy intervention of the majority of Triangulary Provinces, the Ancient and high-chiefs for life Brothers in Our Divine Master proclaim the definitive annulment of the two incriminated ballots, complete their venerated College, and elect a new Sovereign Pontiff and grand-master of the Supreme Dogmatical Directory,

quant au choix de la ville choisie pour le siège suprême transféré. Il doit être annulé ; car il est le résultat d'une intrigue qui avait l'unique but de rendre obligatoire le deuxième scrutin, par conséquent de satisfaire une ambition personnelle, et aucunement de servir la cause sainte. Il y a plus, les premiers choix de délégués souverains dans le vote préparatoire des Triangles *prouvent avec évidence que quarante-trois Provinces Triangulaires* voyaient défavorablement le projet de transfert du siège suprême hors de Charleston.

Le deuxième scrutin, conséquence du premier, est tout à fait désastreux pour la cause sainte. Il est le fruit du mensonge, de la vénalité, de la fraude ; il livre la Chaire du Dogme et la plus haute autorité à un homme indigne et turbulent, contempteur de l'orthodoxie ; parmi les probes adeptes de la parfaite initiation, aucun ne voudra tolérer que le fonds central de propagande soit à la disposition d'un déprédateur invétéré dont le premier acte a été de supprimer tout contrôle autour de lui. Ce deuxième scrutin est nul et non avenu de plein droit.

En principe, les votes proclamés à Rome le 20e jour du 7e mois de l'an 000893 et notifiés aux Triangles, n'étant point vraiment légaux, n'engagent aucunement la conscience des Vrais Elus et Parfaits Initiés.

En pratique, jusqu'au redressement des illégalités commises, la suprême autorité légitime réside dans le Sérénissime Grand Collège des Maçons Emérites, dont les seuls membres réguliers sont les Anciens et hauts-chefs à vie Frères en Notre Divin Maître, actuellement au nombre de neuf, vu le récent décès du dixième, qui siègent à Charleston. Attendu que le dernier chef suprême légitime maintient sa démission et déclare se renfermer dans une impartiale abstention en ces tristes circonstances, les protestataires soussignés invitent les Parfaits Triangles, Grands *Triangles et Triangles à manifester hautement et d'urgence leurs* opinions au sujet de la situation et à en faire parvenir l'expression, en double voûte, au Sérénissime Grand Collège, à Charleston, et au Comité de Permanence de la Protestation, à Londres, afin que, la majorité des Provinces Triangulaires intervenant bientôt, les Anciens et hauts-chefs à vie Frères en Notre Divin Maître proclament l'annulation définitive des deux scrutins attaqués, complètent leur Collège vénéré et élisent un nouveau Souverain Pontife et grand-maître du Suprême Directoire Dogmatique, en-

according to the prescriptions of the fundamental Constitution of the Palladium.

Until full solution, the duty of the Perfect Triangles, Grand Triangles and Triangles is to signify also to the Sovereign Administrative Directory that they oppose against the ordinary previous deduction from the taxes of the Bodies being delivered to the usurper of the supreme power.

Thereupon, in case that the falsely Elected would give the order XIX, we, protesting, all Elect Magi and Sovereign Templar Mistresses, pronounce from this very instant the « *Veto* », and declare to be lawfully in a state of self-defence.

Twenty six Sovereign Delegates have signed :

United States of America : the provincial delegate of Baltimore (*Brother Amalek Plato*) ; the provincial delegate of Boston (*Sister Hypatia Schoulkain*) ; the provincial delegate of Chicago (*Brother Galileo Vanini*) ; the provincial delegate of Cincinnati (*Brother Pontius Erel*) ; the provincial delegate of Detroit (*Brother Achab Nomos*) ; the provincial delegate of Louisville (*Brother Julian Betsalel*) ; the provincial delegate of New-York (*Brother Julian Ultor*) ; the provincial delegate of New-York and Brooklyn (*Sister Masanec Asmodæa*) ; the provincial delegate of New-Orleans (*Brother Azariah Zisha*) ; the provincial delegate of Philadelphia (*Brother Faustus Elymas*) ; the provincial delegate of Pittsburg (*Sister Virgignea Emeneth*) ; le délégué provincial de Providence (*Frère Bruno Gnosis*) ; the provincial delegate of Saint-Louis (*Brother Deipn Apolyon*) ; the provincial delegate of San-Francisco (*Brother Prometheus Iacxsol*) ; the provincial delegate of Washington (*Brother Stephen Elbahhour*) ; — Dominion of Canada : the provincial delegate of Montreal (*Brother Petrabsumpta*

se conformant aux prescriptions de la Constitution fondamentale du Palladium.

Jusqu'à la solution, les Parfaits Triangles, Grands Triangles et Triangles ont le devoir de signifier aussi bien au Souverain Directoire Administratif qu'ils s'opposent à ce que le prélèvement ordinaire sur les contributions des Ateliers soit remis à l'usurpateur du suprême pouvoir.

Dans le cas où le faux Elu donnerait l'ordre XIX, nous qui protestons, tous Mages Élus et Maîtresses Templières Souveraines, prononçons dès à présent le « *Veto* » et déclarons être en état de légitime défense.

La voûte est signée par 26 Délégués Souverains :

Etats-Unis d'Amérique : le délégué provincial de Baltimore (*Frère Amalec Platon*) (1) ; la déléguée provinciale de Boston (*Sœur Hypatie Sommité-de-Possession*) ; le délégué provincial de Chicago (*Frère Galilée Lucilio-Vanini*) ; le délégué provincial de Cincinnati (*Frère Ponce-Pilate Ange-du-Feu*) ; le délégué provincial de Détroit (*Frère Achab la-Loi*) ; le délégué provincial de Louisville (*Frère Julien-le-Philosophe Dans-l'ombre-de-Dieu*) ; le délégué provincial de New-York (*Frère Julien-le-Philosophe le-Vengeur*) ; la déléguée provinciale de New-York et Brooklyn (*Sœur Madeleine-Saint-Nectaire à-Asmodée*) le délégué provincial de la Nouvelle-Orléans (*Frère Auxiliaire-de-Dieu Jean-Ziska*) ; le délégué provincial de Philadelphie (*Frère Fauste-Socin Elymas-le-Magicien-de-Paphos*) ; la déléguée provinciale de Pittsbourg (*Sœur la Vierge-de-Feu Vérité*) ; le délégué provincial de Providence (*Frère Giordano-Bruno la-Science*) ; le délégué provincial de Saint-Louis (*Frère le-Dieu-réside-en-nous Celui-qui-extermine*) ; le délégué provincial de San-Francisco (*Frère Prométhée Soleil-dans-les-cieux*) ; le délégué provincial de Washington (*Frère Etienne-Dolet Elu-de-Dieu*) ; — Canada : le délégué provincial de

(1) Les noms insérés dans le document sont les noms maçonniques de triangle. En haute-maçonnerie, on prend obligatoirement un premier nom à l'initiation de Kadosch du Palladium, auquel on en ajoute un deuxième au grade de Mage Elu, pour les Frères ; quant aux Sœurs, elles prennent un nom maçonnique même dans les rites ordinaires (Adoption et autres), dès le grade de Maîtresse, ou en Palladisme dès la première initiation, et elles s'ajoutent le deuxième à la promotion de Souveraineté en Maitrise Templière. Grand nombre de noms sont pris dans l'hébreu ou bien sont des noms de personnages historiques ou légendaires, choisis dans un esprit de haine contre la religion catholique.

Alzabel); — MEXICO : the provincial delegate of Mexico (*Brother Caïn Emmanuel*) ; the provincial delegate of Guadalajara (*Sister Amalarikisis Cayma III*); — BRASIL : the provincial delegate of Rio-Janeiro (*Brother Jayme Amarïah*) ; — URUGAY : the provincial delegate of Montevideo (*Brother Guillelmo Ianoda*); — ARGENTINE REPUBLIC : the provincial delegate of Buenos-Ayres (*Sister Salomé Thamedi*) ; the provincial delegate of Tucuman (*Brother Maximiliano Luz-del-Zenit*). — BRITISH ISLANDS : the provincial delegate of Birmingham (*Sister Hypatia Molochia VII*) ; — MAURITIUS : the provincial delegate of Port-Louis (*Brother Salatiel Mahamonghout*).

The present protesting vault was done and expressed, writ and given with regard and reverence for the mysterious numbers 77 and 666, and the original ms. laid down under the Gold-Key, in the Valley of London, at the 15th day of the 10th month on the year 000893 of the True Light. The assents must be sent to the Standing Committee, seated in the hall of the Mother-Lodge *Lotus of England*, in the secret temple of Oxford-street.

A Copy delivered to the Triangle......., in the Valley of......., province of......., and certified conformable to the original ms.

The Standing Committee of Protestation :

ALEX. GRAVESON, Elect Magus, grand-master of the Perfect Triangle *God's Love*, provincial delegate of Philadelphia;

VICENTE-FELIZ PALACIOS, Elect Magus, grand-master of the Perfect Triangle *Fiat Lux*, provincial delegate of Mexico.

DIANA VAUGHAN, Sovereign Templar Mistress, grand-mistress of the Perfet Triangle *Phébé-la-Rose*, provincial delegate of New-York and Brooklyn.

Montreal (*Frère la-Pierre-sera-anéantie Baal-Zéboub-en-joie*) ; — Mexique : le délégué provincial de Mexico (*Frère Caïn Dieu-est-avec-nous*) ; la déléguée provinciale de Guadalajara (*Sœur Puissante-entre-tous-Isis la-Troisième-à-Caym*) ; — Brésil : le délégué provincial de Rio-Janeiro (*Frère Jacques-Molay le-Verbe-du-Seigneur*) ; — Uruguay : le délégué provincial de Montevideo (*Frère Guillaume-Farel Adonaï-renversé*) ; — République Argentine : la déléguée provinciale de Buenos-Ayres (*Sœur Salomé-fille-d'Hérodiade Lampe-perpétuelle*) ; le délégué provincial de Tucuman (*Frère Maximilien-Robespierre Lumière-du-Zénith*) ; — Iles Britanniques : la déléguée provinciale de Birmingham (*Sœur Hypatie la-Septième-à-Moloch*) ; — Ile Maurice : le délégué provincial de Port-Louis (*Frère Demandé-par-Dieu Celui-qui-porte-la-grande-couronne*).

La présente voûte de protestation a été faite et conçue, écrite et donnée avec respect et vénération des nombres mystérieux 77 et 666, et l'original déposé sous la Clef d'Or, en la Vallée de Londres, le 15e jour du 10e mois de l'an de la Vraie Lumière 000893. Les adhésions devront être envoyées au Comité de Permanence, siégeant au local de la Loge-Mère *le Lotus d'Angleterre*, temple secret d'Oxford-Street.

Copie délivrée au Triangle................., vallée de.............. province de.............. certifiée conforme à l'original.

Le Comité de Permanence de la Protestation :

Alex. Graveson, Mage-Elu, grand-maître du Parfait Triangle *Amour de Dieu*, délégué provincial de Philadelphie.

Vicente-Feliz Palacios, Mage Elu, grand-maître du Parfait Triangle *Que la Lumière soit*, délégué provincial de Mexico.

Diana Vaughan, Maitresse Templière Souveraine, grande-maîtresse du Parfait Triangle *Phébé-la-Rose*, déléguée provinciale de New-York et Brooklyn.

☞ Cette voûte de protestation fut envoyée non seulement aux Parfaits Triangles Lotus de chef-lieu et aux grands-maîtres provinciaux, mais même à tous les Triangles du monde entier. Pendant que Graveson, Palacios et miss Vaughan agitaient ainsi la haute-maçonnerie dans son ensemble, Figlia et ses amis travaillaient plus particulièrement les membres du Rite Ecossais en Italie ; leurs trois Suprêmes Conseils antilemmistes de Palerme, Naples et Livourne se fortifiaient par des adhésions nouvelles à leur révolte, en nombre toujours croissant. En refusant de reconnaître l'autorité suprême d'Adriano-Simon, ils groupèrent ainsi rapidement tous les maçons italiens qui, en politique, sont adversaires de la Triplice et qui sont, au contraire, partisans de l'union avec la France.

Voici les chefs de la rébellion italienne, qui secondaient les efforts des hauts-maçons américains :

Suprême Conseil de Palerme (vallée de l'Oreto), qui est en même temps le Suprême Conseil Fédéral : — Paolo Figlia, 33e ; Benedetto Quinci del Grano, 33e ; Giuseppe Polizzi, 33e ; Aristide Battaglia, 33e ; Francesco-Paolo Mondini, 33e ; Francesco Giliberto, 33e ; Giuseppe Militello, 33e ; Giovanni Leone, 33e ; Salvatore Vicesvinci, 33e ; Antonio Lombardo, 33e ; Cesare di Leo-Cadelo, 33e.

Suprême Conseil de Naples (vallée du Sebeto) : — Antonio Marando, 33e ; Marino Marini, 33e ; Salvatore Barra, 33e ; Giovanni Mariello, 33e ; Benedetto di Meglio, 33e ; Raimondo di Salvatori, 33e ; Gennaro Abate, 33e ; Ludovico Miselpieri, 33e ; Andrea Lazzara, 33e.

Suprême Conseil de Livourne (vallée de l'Arno) : — Fortunato Savi, 33e ; Neocle Renucci, 33e ; Luigi Caire, 33e ; Ulisso Parini, 33e ; Silvio Belli, 33e ; Carlo Leoni, 33e ; Arturo Bruno-Frager, 33e ; Luigi Morgantini, 33e ; Italo Benporad, 33e ; Natale Cafanielli, 33e.

Paolo Figlia fut élu, pour cinq ans, grand-maître général de la Fédération.

☞ A la suite de la voûte de protestation, miss Vaughan se rendit à Paris (où elle séjourna une dizaine de jours, fin décembre), dans le but de rallier contre Lemmi quelques hauts-maçons français ; mais elle échoua. C'est pendant ce séjour à Paris qu'elle consentit à recevoir à son hôtel la visite de quelques adversaires de la franc-maçonnerie ; ce qui la fit accuser plus tard de trahison par les lemmistes. Pourtant, elle refusa de donner tout renseignement quelconque sur les choses secrètes de l'Ordre et se borna à documenter ses visiteurs profanes en ce qui concernait l'indignité de Lemmi, comme homme privé (voir l'*Echo de Rome*, le *Rosier de Marie*, la *Revue Mensuelle*, la *Franc-Maçonnerie démasquée*, la *Revue Catholique de Coutances*). Un chambellan de S. S. Léon XIII ayant réussi à se faire présenter à la grande-maitresse de New-York, elle le reçut très courtoisement ; mais, celui-ci lui ayant offert de lui ménager une entrevue avec S. E. le cardinal Parocchi, elle refusa net, d'une façon absolue. Je dis cela uniquement parce que je rapporte avec scrupule toute la vérité, et non pour défendre miss Vaughan contre les accusations qui ont été formulées à son égard par les lemmistes ; car elle s'en moque tout à fait.

C'est aussi pendant ce séjour à Paris que lui fut notifiée la sentence arbitrale de Ferrari, rendue dans son différend avec la grande-maitresse du Lotus de France, Suisse et Belgique. La lettre de miss Vaughan, dont photographie avait été transmise à Lemmi par l'agent Moïse Lid-Nazareth, fut reconnue ne pas être de son écriture, quoique écrite sur son papier à lettre, et elle n'avait pas la portée que l'agent lui attribuait. Mais la principale accusation était d'avoir fait échouer l'affaire Barbe Bilger. La Sophia prétendit que miss s'était rendue à Nancy,

avant elle, avait vu l'évêque et l'avait mis au courant de ce qui se tramait ; elle avait appris cela, disait-elle, quelques jours après son échec, et c'est pourquoi elle le lui attribuait. Or, miss Vaughan n'était nullement allée à Nancy ; la Sophia avait exagéré et ne put prouver ses dires ; c'est là ce qui fit tomber l'accusation.

Maintenant, ma généreuse amie est, de la façon la plus sûre, à l'abri de toute vengeance maçonnique ; aussi, il n'y a plus l'inconvénient de faire savoir ce qui s'est passé. Miss Vaughan, lorsqu'elle avait appris à Orléans le complot, avait simplement écrit à l'évêque de Nancy, Mgr Turinaz, pour le prévenir, et même elle ne s'était pas fait connaître, ne cherchant pas à se faire bien voir des catholiques, mais agissant seulement par charité envers une malheureuse à qui l'on voulait du mal : les maçons honnêtes ne sauraient incriminer miss pour cela, puisqu'il s'agissait d'empêcher un crime. Miss Vaughan avait conservé le brouillon de sa lettre et me l'a communiqué avec autorisation de publier ce document ; je suis aussi chargé de remercier publiquement en son nom Mgr l'évêque de Nancy, qui a observé la plus parfaite discrétion, comme cela lui était demandé.

Voici la lettre, ou, du moins, la copie du brouillon :

« Orléans, 13 août 93.

« Monseigneur,

« La personne qui vous écrit est une protestante, ayant des croyances tout à l'opposé du catholicisme ; elle appartient, en outre, à une société qu'il est inutile de nommer, mais dont les adhérents sont notablement hostiles à l'institution de la papauté. C'est vous dire que votre correspondante est une adversaire.

« Néanmoins, elle est une adversaire loyale et n'a jamais participé à une mauvaise action. En vous adressant cette lettre, elle n'a qu'un but : faire avorter un projet criminel, qu'un hasard vient de lui faire connaître.

« Par suite d'une imprudence commise par un prêtre de Cherbourg, on a appris, dans un certain milieu, il y a environ un mois, qu'une femme, nommée Barbe Bilger, ayant appartenu à une société également ennemie de votre Eglise, se trouverait en ce moment dans un couvent français. On a procédé à une enquête dans plusieurs diocèses, et c'est dans le vôtre qu'est cette femme, assurent les enquêteurs.

« On s'occupe donc, en ce moment, de la faire sortir de son refuge, de gré ou de force. Je n'ai pas à vous dire dans quelle intention on veut s'assurer de sa personne ; vous le comprendrez, sans que j'aie à m'expliquer clairement.

« Si les enquêteurs se sont trompés et si, par conséquent, Barbe Bilger n'est pas dans un couvent de votre diocèse, tenez ma lettre pour non avenue. Si elle y est, au contraire, vous voilà averti ; mais ne perdez pas de temps.

« Passant accidentellement en France, je me suis arrêtée dans plusieurs villes où j'ai des amis ; partout, j'ai constaté l'existence de ce complot. Si je vous en informe, c'est que j'en suis tout à fait certaine. J'ai su *hier* que c'était votre diocèse qui était visé.

« Sous aucun prétexte, ne publiez cette lettre ; ne la montrez à personne ; mais, après l'avoir lue, brûlez-la, et faites-en votre profit. Si un indiscret quelconque venait à la voir, cette confidence qu'une loyale adversaire vous fait pourrait être répétée de bouche en bouche. C'est donc à votre honneur d'homme que j'adresse mon appel. La plus légère indiscrétion pourrait causer ma mort. »

(*Aucune signature.*)

☞ Dans le courant de décembre, Georges Mackey vint à Londres. On lui reprocha d'avoir donné sa démission; mais il dit qu'il en avait assez. On sut, d'autre part, que les Emérites de Charleston étaient furieux de s'être laissé jouer par Lemmi; on espéra, un moment, au Comité permanent de la Protestation, qu'ils agiraient de leur côté et se mettraient d'accord avec les hauts-maçons qui combattaient pour leur cause.

☞ Le 5 janvier 1894, Lemmi voyant que la révolte gagnait du terrain, essaya d'apaiser la tempête et demanda la paix. Il chargea la sœur Walder de voir Mackey et d'user de son entremise pour obtenir la conciliation.

Cette dépêche, adressée à Georges Mackey, en témoigne :

« *Paris. 5 janvier.* — Suis chargé par Simon traiter avec dissidents. Acceptez-vous entrevue? Réponse télégraphique. Puis partir demain. »

(*Signé*) VERNON.

Ce pseudonyme était alors le nom trimestriel de Sophia Walder; car, conformément à l'habitude de ceux des Inspecteurs et Inspectrices du Palladium dont la mission est de voyager sans cesse, elle prend en voyage un nom qui est changé tous les trois mois.

Après avoir consulté le Comité de Protestation d'Oxford-Street, le démissionnaire souverain pontife répondit, également par télégraphe :

« Inutile venir. Voûte protestation est maintenue par Comité. Dites mes regrets personnels. Opposants sont unanimes contre toute transaction proposée par Simon. »

☞ C'est à cette époque que je me joignis à mes compatriotes, les opposants italiens de la Fédération antilemmiste.

Le F∴ Militello, grand chancelier du Suprême Conseil Fédéral, m'écrivit :

« Or∴ de Palerme, le 10 janvier 1894 (E∴ V∴)

« Très illustre et très puissant F∴ Domenico Margiotta, 33e, à l'or∴ de Palmi.

« Vos balustres nous sont très agréables; car en vous ce Suprême Conseil reconnaît une vraie valeur pour la Féd∴ Maç∴ Italienne, vous qui, par vos moyens personnels et par votre intelligence, pouvez lui être d'un grand secours.

«... Ici, il est utile de vous le déclarer, les Corps confédérés ne maintiennent aucune relation avec le Pessina de Naples. — Notre puissant grand-maître de retour de Rome, nous assure y avoir laissé les pouvoirs nécessaires pour y constituer une Loge à l'obédience de notre fédération; *ce qui donnera à réfléchir au grand pontife Lemmi.*

« Nous devons profiter des scissions qui se produisent d'avec Rome et nous rallier à tous les Suprêmes Conseils d'Amérique en révolte contre Lemmi depuis le Congrès du 20 septembre. Et comme vous êtes en relations de fraternelle amitié avec plusieurs de ces Suprêmes Conseils, vous pourrez très bien, et avec certitude de réussite, les disposer à s'unir à nous, particulièrement votre puissante amie et très éclairée sœur Diana Vaughan. Nous nous confions donc à vous pour disposer en notre faveur les âmes des FF∴ d'Amérique.

« Dans le Suprême Conseil de la vallée du Sebeto, grand orient de Naples, vous occuperez la place due aux mérites non seulement maçonniques, mais aussi profanes, dont vous êtes orné. Quant à ce Suprême Conseil, grand orient de Sicile, j'ai proposé pour le moment votre nomination comme *membre d'honneur à vie*, et je vous en envoie le décret...

« Agréez la triple et mystérieuse accolade fraternelle.

« *Le Grand Chancelier :*

(Ici le sceau du Sup∴ Cons∴ Fédéral) « GIUSEPPE MILITELLO, 33e. »

Cette missive était accompagnée du décret rendu en mon honneur par le grand-maître général de la Fédération, agissant comme souverain commandeur grand-maître du Suprême Conseil de Palerme, grand orient de Sicile.

SUP.·. CONS.·. REG.·. DE LA FÉD.·. MAÇ.·. ITALIENNE

du Rite Ecossais Ancien Accepté, en la vallée de l'Oreto

« Or.·. de Palerme, le X° jour du XI° mois de l'an 000394 de la V.·. L.·. (10 janvier 1894, E.·. V.·.)

« NOUS, Grand Commandeur ad vitam et Grand-Maître de cet antique et historique Sup.·. Cons.·. Rég.·. en la vallée de l'Oreto;

« Considérant que le Très Illustre et Très Puissant F.·. Domenico Margiotta, 33°, à l'orient de Palmi, réunit toutes les qualités et aptitudes qui le rendent digne d'une distinction spéciale;

« Le nommons MEMBRE D'HONNEUR AD VITAM de cet historique Sup.·. Cons.·., avec l'autorité, le caractère, les titres et les privilèges inhérents au grade que nous lui confirmons et à la distinction spéciale que nous lui décrétons.

« Notre Puissant F.·. Grand Chancelier est chargé de l'exécution du présent décret et d'en donner connaissance à l'intéressé.

« Donné aujourd'hui, au Palais de ce Suprême Conseil, grand orient de Palerme, le 10 janvier 1894 (ère vulgaire).

« *Le Grand-Chancelier :*
« G. MILITELLO, 33°. »
(Ici le sceau particulier du gr.·. chancelier)

« *Le Grand-Maître :*
« PAOLO FIGLIA, 33°. »
(Ici le sceau du Suprême Conseil

Le 21 janvier, fête d'ordre palladique, Lemmi envoya aux 77 provinces triangulaires sa voûte encyclique, dont le principal but était de légitimer le Satanisme et de décréter que désormais on pourrait dans les triangles donner au Grand Architecte indifféremment le nom de « Lucifer » ou celui de « Satan ». Il disait respecter l'opinion de son éminent prédécesseur Albert Pike, mais atténuer la rigueur de ses prescriptions du 14 juillet 1889. Il faisait un grand éloge du F.·. Carducci, « qui a eu son *Eureka*, le jour où l'inspiration divine a fait jaillir de son cerveau et de son cœur l'hymne immortel qui est sa gloire »; et il invitait les poètes palladistes des divers pays à traduire en leur langue « les vers sublimes du Premier Grand Assistant Pontifical près le Suprême Très-Saint-Siège de la Haute-Maçonnerie. »

Cette voûte aura sa place dans mon prochain ouvrage : *le Satanisme dans la Haute-Maçonnerie.*

Le 23 janvier, le F.·. Findel, dont la défection a été récompensée par la nomination au « cardinalat palladiste », avec titre de Doyen du nouveau Sérénissime Grand Collège, se pose en conciliateur et propose une réunion au siège du Souverain Directoire Administratif à Berlin, « terrain neutre », dit-il. Les opposants de Londres acceptent d'y venir.

Palacios et miss Vaughan, partant avec pleins pouvoirs du Comité permanent de la Protestation, et se rendant de Londres à Berlin, sont reçus, le 30 janvier, au Temple de Melchisédech, à Hambourg, par le Souverain Conseil Patriarcal de la Confédération des Loges secrètes juives. Séance solennelle ; mais, malgré les honneurs qui leur sont rendus, Palacios et miss Vaughan reprochent à la Confédération israélite la conduite de ses membres palladistes qui ont préparé déloyalement l'élection de Lemmi.

Aux réunions qui ont eu lieu à Berlin, du 5 au 16 février, plusieurs

séances sont orageuses (voir la *Revue Mensuelle*, n° 4, datée d'avril 1894, qui en a rendu compte assez longuement). Les hauts-maçons de Leipzig proposent une nouvelle Constitution : le siège du Souverain Directoire Administratif serait transporté à Charleston, qui resterait la ville-sainte du Palladium et conserverait les archives, le Baphomet templier et toutes les saintes reliques réunies au Sanctum Regnum depuis Isaac Long; le Souverain Directoire Administratif, réorganisé sur de nouvelles bases, aurait la gestion des fonds de la haute-maçonnerie; chaque année, une Commission serait élue par les quatre Grands Directoires Centraux de Washington, Montevideo, Naples et Calcutta, et règlerait le budget. D'autre part, le Souverain Directoire Exécutif deviendrait un sous-directoire dépendant directement du chef suprême, et Lemmi demeurerait le souverain pontife définitivement reconnu par les 77 provinces triangulaires. A sa mort, l'élection de son successeur se ferait, non par les membres du Sérénissime Grand Collège, ni par un Convent Souverain non plus, mais par un plébiscite des Grands Triangles, avec recensement fait à Rome sous le contrôle de délégués des quatre Grands Directoires Centraux et du Souverain Directoire Administratif.

C'est ce projet qui est connu sous le nom de « combinaison Findel » ou bien « compromis de Leipzig », parce qu'il a été imaginé par Findel et élaboré au Parfait Triangle Lotus de Leipzig, avant d'être discuté à Berlin entre les partisans de Lemmi et les délégués du Comité protestataire d'*Oxford-Street*. *Afin que la discussion ait lieu dans le calme*, Findel avait invité la Sophia à se faire oublier momentanément, et en effet on ne la vit pas à Berlin ; mais il y eut néanmoins de vives *altercations en séance, notamment entre Palaciós et Justus Hoffmann.*

Un article important du projet, qui fut adopté par les hauts-maçons allemands et bientôt sanctionné par les FF.·. anglais, porte :

« Le Chef Suprême, Souverain Pontife de la Haute-Maçonnerie, recevra du Souverain Directoire Administratif, transporté à Charleston et seul dépositaire des fonds centraux, une somme annuelle de 300.000 dollars (un million 500.000 fr.), sur laquelle il est 60,000 dollars dont le Chef Suprême n'aura pas à rendre compte. Pour le reste, soit 20.000 dollars par mois, il devra en justifier l'emploi, effectué dans l'intérêt de la haute propagande. Au cas où cette allocation ne lui suffirait pas, ses frais extraordinaires lui seraient remboursés, une fois son compte vérifié et approuvé par la commission du budget central. »

D'autre part, il fut décidé qu'une rente viagère de 60.000 dollars (300.000 fr.) serait servie à Georges Mackey à titre de retraite.

☞ Pendant que ces négociations avaient lieu à Berlin et motivaient l'échange de nombreux télégrammes avec les Anciens Emérites de Charleston, la Fédération des révoltés italiens ne désarmait pas. Lemmi, sans négliger de réclamer de meilleurs avantages pécuniaires, brûlait de se signaler aux Triangles, et, le 2 février, il déclarait qu'il fallait réagir contre le mouvement catholique en faveur de Jeanne d'Arc ; il annonça qu'il répondrait au décret de Léon XIII, du 27 janvier, ordonnant l'introduction de la cause de la Pucelle d'Orléans en vue de la canonisation.

Le 3 février, le grand-maître du Suprême Conseil de Naples m'écrivait une lettre très importante que je publierai dans mon prochain volume et par laquelle Pessina est tout à fait démasqué. Aujourd'hui, je cite seulement un passage qui se rapporte à Lemmi :

« Nous avons le devoir de descendre sur le champ de bataille, pour écraser la tête aussi à ce reptile de Lemmi, qui a usurpé un titre glorieux et qui à Rome occupe un siège que nous briserons, et nous ferons flotter à la place

le drapeau que tint avec des bras d'athlète le colosse Domenico Anghèra, drapeau qui dans nos mains ne pliera jamais... Oui, travaillons pour élever l'étendard de la victoire sur la chute des fripons Lemmi et Pessina. »

Cette lettre accompagnait le décret qui me nommait *Membre Actif* de l'antique et orthodoxe Suprême Conseil de Naples. — Par l'article 2, j'étais délégué à l'inspection générale de toutes les Loges et de tous les Ateliers maçonniques du Rite Ecossais dans les trois Calabres. — Par l'article 3, je recevais mandat de créer partout de nouvelles Loges. — L'article 4 m'autorisait à initier des profanes jusqu'au 3ᵉ degré inclusivement; « pour augmenter de lumière les FF.·. du 3ᵉ jusqu'au 33ᵉ degré, il suffira que le F.·. Margiotta en fasse la demande pour en obtenir immédiatement l'autorisation. » — Le décret est signé par les 33ᵉˢ Antonio Marando, souverain commandeur grand-maître, Raimondo di Salvatori, grand ministre d'état, Gennaro Abbate, grand garde des sceaux, et Lazzara Andrea, grand chancelier, et il porte les quatre sceaux réglementaires.

Le 7 février, le Suprême Conseil de Catane (du Rite Egyptien de Memphis Réformé) faisait adhésion à la révolte de Figlia, Marando, etc., et était admis dans la Fédération.

A cette époque, aussi, la Maçonnerie indépendante italienne, voulant donner un témoignage de haute estime à la sœur Diana Vaughan, me confia le soin de faire le rapport officiel rappelant ses mérites.

☞ Le 23 février, le compromis de Leipzig fut ratifié par le décret dit de conciliation du Souverain Directoire Administratif, lequel compromis, bien accueilli par les anciens Emérites de Charleston acceptant leur honorariat, n'aurait force de loi, dit le décret, qu'après adoption, à la majorité, dans les Grands Triangles.

Ce décret occasionna la dissolution du Comité protestataire de Londres, le grand nombre trouvant que la combinaison Findel arrangeait tout. « La malhonnêteté de Lemmi n'est plus à craindre, et c'est l'essentiel », a dit le F.·. Alexander Graveson, lorsqu'il a reçu communication du texte définitif du projet. Le F.·. Palacios, lui, a déclaré qu'il se soumettrait, si le plébiscite des Grands Triangles ratifiait le nouveau Statut fondamental du Palladium. Ainsi finit le schisme des hauts-maçons américains; car la consultation générale des provinces, effectuée dans le courant des mois de mai et juin, donna partout une très grande majorité au règlement ainsi fait de la nouvelle situation.

Quant à miss Vaughan, en quittant Berlin après le décret, elle disparut complètement, voyageant incognito en Allemagne, puis en Suisse, puis en Italie, jusqu'au jour où, tombant à l'improviste chez Lemmi à Rome, elle lui remit sa démission complète et définitive.

Pendant qu'on ne savait où elle se trouvait, le Suprême Conseil Fédéral de Palerme, — arrivant trop tard, comme les carabiniers d'Offenbach, — rendit un décret à l'éloge de miss Diana Vaughan. Il la nommait Membre d'Honneur et Protecteur du Suprême Conseil Fédéral de Palerme et stipulait, en outre, que son nom serait inscrit au Livre d'Or de tous les Suprêmes Conseils, Aréopages, Chapitres et Ateliers quelconques faisant partie de la Fédération Maçonnique Italienne (décret du 8 avril). En même temps, je fus chargé de transmettre à miss Vaughan ledit décret et le balustre du grand chancelier qui l'accompagnait, et je m'acquittai de ma mission, dès que je reçus les documents, c'est-à-dire le 11 avril.

Mais, ignorant alors, comme tout le monde, où se trouvait la grande-maîtresse de New-York, je lui expédiai les pièces à son adresse à Londres,



L∴ U∴ F∴

Sup∴ Cons∴ Gen∴ della Fed∴ Mass∴ Ital∴
di Rito Scozz∴ Ant∴ ed Acc∴

Or∴ di Palermo il g∴ VIII del mese II
A∴ V∴ L∴ 5894
E∴ V∴ 8 Avril 1894.

Très-Chère, T∴ Eclairée et T∴ Vaillante Soeur Diana Vaughan Maîtresse Templière du Palladium Reformé Nouveau et Grande-Maîtresse du Parfait Triangle « Phébé-la-Rose » à l'Or∴ de New-York

Nous sommes en connaissance de tout ce que Vous avez fait pour le triomphe de la vraie Franc-maçonnerie; mais, malheureusement, l'or semé par le traître Simon, a corrompu beaucoup de consciences au Convent du 20 Septembre dernier à Rome; et son élection est tout-à-fait honteuse!

Après ce vote inattendu, le devoir des vrais Francs-maçons était de se rebeller contre l'usurpateur; ce que nous avons fait suivant votre glorieux exemple.

C'est vous dire, T∴ Chère Sœur, que votre noble conduite a été appreciée à sa juste valeur par les maçons à l'âme honnête et indépendante; et tous les rebelles d'Italie réunis en Congrès à Palerme, ont decidé de se grouper en Fédération Générale Italienne, dont le Chef Suprême est le Très-Puiss∴ T∴ Ill∴ Fr∴ Paolo Figlia 33∴ Député au Parlement, frère très affectionné, comme nous tous le sommes, à la grande mémoire de notre regretté Fr∴ Général Albert Pike.

La Federation Italienne est formée des Suprêmes Conseils de toutes les Régions de la presqu'île, et chaque Supr∴ Cons∴ a à son obéissance les Aréopages, Chapîtres et Loges de sa Vallée.

Pourtant, voulant vous donner, T∴ Chère Sœur, un témoignage de haute sympathie nous Vous avons proclamée

Membre d'Honneur Protecteur

de notre Supr∴ Cons∴ en la Vallée de l'Oréto (Or∴ de Palerme) qui est la puissance suprême de la Fédération Italienne

Daignez agréer l'hommage que nous rendons à votre âme independante et enflammée du feu sacré qui émane du Grand Architecte de l'Univers, lequel est le but de tous nos travaux, comme de notre vie à venir.

Notre Suprême Conseil serait très-heureux et fier d'obéir à la Supr∴ Autorité de Charleston, et c'est vous, T∴ Chère Sœur, que nous osons prier de faire prendre en considération notre ardent desir. Nous ne pouvons pas réconnaître comme Souverain Pontife de la Franc-Maçonn. Univers. le haïsable usurpateur de Rome: nous voulons être obéissants seulement aux Decrets

du légitime successeur de notre regretté Fr∴ le Général Albert Pike, résident au Sanctum Regnum de Charleston.

Nous vous prions de lui recommander notre Fédération Italienne, à fin qu'il se daigne la réconnaître comme puissance légitime et régulière pour la juridiction de l'Italie et de ses colonies.

Notre Puiss∴ Fr∴ Dominique Margiotta 33∴ Membre d'Honneur de notre Sup∴ Cons∴ est chargé de faire toutes les démarches nécessaires pour un traité d'alliance et de bonne amitié avec la Sup∴ Autorité de Charleston; c'est vous dire T∴ Chère Soeur, qu'il est investi par notre Sup∴ Cons∴ de tous les pouvoir et facultés pour traiter l'affaire.

Nous avons l'espoir T∴ Chère et Tr∴ Eclairée Soeur que vous voudrez bien vous interesser à nous, a fin qu'en Italie y soit une suprème puissance maçonnique réconnue légitimement par Charleston.

Dans cet espoir je vous prie T∴ Chère Soeur de vouloir bien agréer les plus sincères hommage de tous les Membres du Suprème Conseil de cette Vallée et croir à nos meilleurs sentiments

Pour le Grand-Maître Général
Le Gr∴ Chancel∴ Gr Secret∴
Joseph Militello 33∴





L∴ U∴ F∴

Sup∴ Cons∴ Gen∴ della Fed∴ Mass∴ Ital∴

di Rito Scozz∴ Ant∴ ed Acc∴

Or∴ di Palermo il g∴ VIII del mese II
A∴ V∴ L∴ 5894
E∴ V∴ 8 Aprile 1894

Nous

President de la Fédération Maçonn∴ Italienne, Gr∴ Maître et Gr∴ Comm∴ ad vitam du Suprême Conseil Général de Rite Ecossais Anc∴ et Acc∴ siégeant en la Vallée de l'Orèto Gr∴ Orient de Palerme,

Vu le rapport dressé par notre T∴ Puiss∴ et T∴ Ill∴ Fr∴ Domenique Margiotta 33∴ Membre Actif du Supr∴ Cons∴ pour la Vallée du Sébéto, Inspecteur Général de tous les Ateliers des trois Calabres, Membre d'Honneur du Supr∴ Cons∴ pour la Vallée de l'Orèto, Comm∴ des Chev∴ defenseurs de la Franc-Maçonnerie Universelle;

avons decrété et decretons

Art 1.er

Voulant récompenser par un témoignage d'affectueuse sympathie et de haute éstime notre Très-Illustre F∴ Puissante

et T. Éclairée Soeur (Diana) Vaughan, Maîtresse Templière Souveraine Grande-Maîtresse du Parfait Triangle Phébé-la-Rose, Déléguée de la Province Triangulaire de New-York et Brooklyn, pour les éminents services qu'Elle a rendus à la haute-maçonnerie, pour son dévouement et son attachement très-fidèle à ses principes; pour avoir si vaillamment levé dans la haute maçonn∴ le drapeau de la rebellion au Congrès du 20 Septembre 1893 (E∴V∴) contre le Gr∴ Maître du Souverain Directoire Exécutif du irrégulièrement Souverain Pontife de la Franc-Maçonn∴ Univers∴, pouvoir rendu glorieux par les rares vertus et par la haute sagesse et honnêteté de notre T∴ Puiss∴ T∴ regretté Fr∴ Albert Pike qui a un temple d'amour dans les coeurs de tous vrais Fr∴ Maçons∴

Nous lui avons, dans notre solennelle assemblée de ce jour, décerné le titre de

Membre d'Honneur Protecteur

de notre Suprême Conseil de Rite Écoss∴ Anc∴ et Acc∴

Art. 2.

Le nom de notre T∴ Chère, T∴ Éclairée et T∴ Vaillante Soeur Diana Vaughan, Membre d'Honneur Protecteur de notre Ancien et historique Suprême Cons∴, est inscrit dès ce jour au Livre d'Or de tous les Suprêmes Conseils, Aréopages, Chapitres et Ateliers composants la Fédération Maçonnique Italienne

Art. 3.

Notre T∴ Puiss∴ Fr∴ Gr∴ Chanc∴ Gr∴ Secrét∴ est chargé de annoncer l'heureux événement à tous les Suprêmes Conseils de la Fédération.

Art. 4.

Plein pouvoir est donné à notre T∴ Puiss∴ Fr∴ Dominique Margiotta 33∴ de faire parvenir, en notre nom, le présent Décret à notre Tr∴ Éclairée Soeur Diana Vaughan et nous mettre en rapports de bonne amitié avec la Suprême Autorité de Charleston, à laquelle nous devrons obéir; car nous reconnaissons

cette Suprême Autorité comme le seul, unique et légitime Pouvoir Suprême de la vraie Franc-Maçonn∴ Universelle

Fait, écrit et donné au Suprême-Conseil-General, en la Vallée de l'Oreto, Grand Orient de Palerme, le VIII jour de 7∴ mois de l'an de la Vraie Lumière 000.894

Le Presid∴ Gr∴ Maître Gen∴ de la Federation
Gr∴ Comm∴ ad Vitam
/ Paolo Figlia 33∴

SUPR∴ CONS∴ GR∴ OR∴ DI SICILIA

Le Gr∴ Ministre d'Etat
/ Avv.t A. Battaglia 33∴

Le Gr∴ G∴ des Sceaux et Timbres
F. Gilberto 33∴

Le Gr∴ Chanc∴ Gr∴ Secret∴ General
/ Joseph Militello 33∴



en ayant soin de faire l'envoi par lettre recommandée. Miss Vaughan ne put donc retirer le pli à la poste anglaise, qu'après sa démission donnée à Lemmi. Il est vrai que, toujours renseignée à merveille, elle sut sa nomination avant de reprendre la route d'Angleterre; et, de Florence, le surlendemain de sa démission, elle remercia Figlia, Battaglia et moi-même, tout en nous déclarant à tous que, sa décision étant irrévocable, elle s'était retirée à jamais de la maçonnerie.

Plus tard, après ma conversion, j'ai tenu à ce qu'il soit prouvé que je m'étais acquitté fidèlement de ma mission auprès de miss Vaughan; c'est pourquoi je l'ai priée de vouloir bien me mettre en mesure de faire cette preuve publique. Miss a fait photographier alors l'enveloppe recommandée dans laquelle je lui ai transmis ses titres de nomination, ainsi que ces documents eux-mêmes, m'autorisant à publier le tout, afin de montrer aussi qu'elle n'a pas été expulsée de la franc-maçonnerie (comme Lemmi en a fait courir le bruit), mais qu'il n'avait tenu qu'à elle d'y rester avec honneur.

Je reproduis donc ces documents en *fac-simile* par réduction de photogravure. Page 318, on a la photographie de l'enveloppe de ma lettre recommandée du 11 avril, parvenue à Londres le 14; le n° 3726 est celui de l'enregistrement par la poste de Palmi, et le n° 318 (qui, sur l'original, est au crayon bleu) est celui de l'enregistrement par la poste de Londres; il y a aussi sur l'original deux traits au crayon bleu, en croix, qui sont une marque des lettres recommandées en Angleterre. Miss Vaughan a effacé le n° de la maison de son domicile d'Oxford-Street; par conséquent, je n'ai pas à le révéler. Je pense qu'avec la production de cette preuve authentique, personne de mes anciens amis de Palerme ne m'accusera de n'avoir pas rempli ma mission. Pages 358 à 363, on a le *fac-simile* du décret et du balustre que j'avais fidèlement transmis, et dont miss Vaughan a conservé les originaux à titre de bon souvenir de ses amis les maçons indépendants italiens.

☞ Le 7 avril, Lemmi envoyait aux 77 provinces triangulaires une ignoble voûte encyclique, où il vomit sa bave sur la pure mémoire de l'héroïque et sublime Jeanne d'Arc. Il y déclarait que les maçons français, eux surtout, ont à prendre bien garde à ne pas la glorifier, « sous prétexte de patriotisme », parce que « ce serait tomber dans le piège clérical ». Il faisait, par contre, l'éloge de Voltaire, et il invitait les *bons* francs-maçons à commémorer cette année-ci, au 21 novembre, dans tous les Ateliers, le deuxième centenaire de sa naissance, afin de répondre aux catholiques qui viennent encore d'exalter Pie IX, « pour défier de nouveau les hommes du progrès ».

☞ Voici maintenant la traduction exacte de la démission définitive et complète de miss Diana Vaughan (l'original est en anglais); la date est le 19 avril 1894.

Vallée du Tibre, orient de Rome.

Le XIX[e] jour du II[e] mois, an 000894 de la Vraie Lumière, et sous l'œil de Notre Divin Maître *Excelsus Excelsior*.

Moi, soussignée, Diana Vaughan, Maîtresse Templière Souveraine, ayant la connaissance réservée des nombres mystérieux 77 et 666, première et seule Souveraine en 796; Grande-Maîtresse du Parfait Triangle *Phébé-la-Rose*, à l'orient de New-York; Grande-Maîtresse honoraire du Parfait Triangle *les Onze-Sept*, à l'orient de Louisville; membre d'honneur de la Loge-Mère *le Lotus d'Angleterre*, à l'orient de Londres; membre d'honneur du Parfait Triangle *Fiat Lux*, à l'orient de Mexico; membre d'honneur du Parfait Triangle

Hochmah-Kadeschnou, à l'orient de Calcutta ; membre d'honneur du Parfait Triangle *Tsedik'iou*, à l'orient de Buenos-Ayres ; membre d'honneur de tous les Grands Triangles et Triangles des provinces de Memphis, Baltimore, Philadelphie, Charleston, Cleveland et Boston ; Inspectrice Générale du Palladium Réformé Nouveau, en mission permanente ; déléguée de la Province Triangulaire de New-York et Brooklyn au Convent Souverain dit du 20 septembre 1893 (ère vulgaire) ; Chevalière de l'Ordre d'Isis et Osiris et membre d'honneur de son Souverain Chapitre, à l'orient de Mexico ; vice-présidente honoraire du Conseil de l'Ordre des Chevaliers du Temple (section des Bosquets), à l'orient de Philadelphie ; membre d'honneur du Grand Consistoire Directeur du Rite des Ecossaises de Perfection pour la Louisiane, à l'orient de la Nouvelle-Orléans ;

Je déclare :

1° Persister à tenir pour nulle et sans valeur la voûte circulaire illégitimement dénommée lettre encyclique, datée du 29e jour du 7e mois, an 000893 de la Vraie Lumière, et signée par le Frère Adriano Lemmi, Grand-Maître du Souverain Directoire Exécutif, à l'orient de Rome, par laquelle voûte ledit Frère Lemmi se qualifie faussement de Souverain Pontife de la Franc-Maçonnerie Universelle ;

2° Persister à affirmer que le scrutin sur lequel ledit Frère Adriano Lemmi prétend fonder son usurpation a été irrégulier et frauduleux, tant dans son essence et sa préparation que dans son accomplissement et sa proclamation ;

3° Refuser d'accepter le projet de nouvelle Constitution fondamentale du Palladium, élaboré à Leipzig et admis au vote de ratification des Grands Triangles, en vertu du décret dit de conciliation du Souverain Directoire Administratif, daté du 23e jour du 12e mois, an 00893 de la Vraie Lumière, orient de Berlin ;

4° Refuser expressément et à jamais de reconnaître pour chef suprême de la Franc-Maçonnerie Universelle un homme condamné pour vol par les tribunaux profanes et dont les malversations innombrables au préjudice des loges italiennes auraient dû entraîner sa radiation absolue de l'Ordre ;

5° En conséquence, donner ma démission complète et définitive, absolue et irrévocable, de maçonne tant palladique qu'écossaise ; renoncer à tous droits sur la caisse de prévoyance de Charleston ; abandonner, sans réserve ni restriction, toutes sommes avancées à titre de prêt amical pour fondation de Grands Triangles et Triangles dans les provinces de Memphis, Buffalo, Treinta-y Très, Tucuman, Caracas, Guadalajara, Singapore, Dublin, Manchester, Hambourg, Dresde, Strasbourg, Zurich, Buda-Pest, Porto, Yékatérinoslaw et Stamboul, lesdites sommes remises par moi sur mes fonds personnels aux Nobles Seigneurs Grands-Maîtres Mages Elus directeurs des dix-sept provinces triangulaires ci-dessus et dont les reçus en bonne et due forme m'ont été délivrés du 7e jour du 2e mois 000889 au 1er jour du 12e mois, an 000893 de la Vraie Lumière, s'élevant ensemble à 48.350 dollars, et dont je me refuse à réclamer le remboursement.

Que le Grand Architecte de l'Univers et mon Céleste Protecteur me soient toujours en aide ! *Point n'ai failli, point ne faillirai à ma foi.*

Signé : DIANA VAUGHAN.

Cette dernière phrase, que j'ai mise en *italiques*, est en français dans le texte original.

Après cela, il est bon de reproduire, pour la fixer dans cet ouvrage, la lettre que miss Vaughan envoya de Florence aux FF.·. Figlia et Battaglia ; c'est le manifeste que la grande-maîtresse démissionnaire lançait contre Lemmi en se retirant. Il a été publié par les journaux, miss l'ayant communiqué à M. De la Rive dans ce but.

Florence, 21 avril 1894.

Aux très honorables Paolo Figlia, député au Parlement, et Aristide Battaglia, à Palerme.

Chers Amis,

Je regrette de toute mon âme de ne plus pouvoir vous appeler Frères. J'avais remis à Rome ma démission signée, complète et irrévocable, lorsque vient de me parvenir l'avis de mon élection à la dignité de Membre d'honneur et Protectrice du Suprême Conseil Général, puissance suprême de la Fédération Maçonnique italienne. Absente de ma résidence, j'y retrouverai à mon retour le diplôme que vous avez bien voulu me faire expédier ; je le conserverai en précieux souvenir.

L'intervention des Maçons allemands a été funeste à notre juste rébellion ; vous en connaissez comme moi le triste résultat. Par une combinaison bysantine, on a pensé sauvegarder le coffre-fort, mettre l'argent à l'abri de la cupidité du voleur, tout en s'inclinant devant lui et lui conservant comme légitime et pour toujours le titre de chef suprême. Ils ont garanti la finance et piétiné l'honneur. C'est une abdication et une honte.

Lorsque mes meilleurs camarades de combat n'ont pas compris le devoir, je ne pouvais que me retirer. C'est ce que j'ai fait, le cœur plein d'amertume, mais non sans avoir témoigné tout mon mépris à Barabbas-Simon, dans une dernière entrevue.

Vous ne me tiendrez pas rancune de ma non-acceptation de la haute dignité que vous avez daigné me conférer ; elle ne m'est plus acceptable aujourd'hui. Il y aurait grande illusion à ne pas s'avouer la défaite. La vraie Maçonnerie est morte ; entendez les acclamations à la gloire du crime pontifiant : ce sera là toute l'oraison funèbre de l'assassinée. Puisse-t-elle ressusciter, la Maçonnerie probe et libre, après cette épreuve de corruption, de trahison et de boue !

De cette lutte de sept mois je garde une leçon : c'est que la centralisation à outrance est fatale à l'honnêteté ; la centralisation crée la direction puissante, mais celle-ci finit toujours par susciter la convoitise et engendrer la tyrannie, et c'est le moins scrupuleux qui devient le tyran.

Ma foi demeure intacte. J'en renouvelle le serment entre vos mains, chers anciens Frères ; jamais je ne l'abjurerai, jamais ! Mais mon espoir n'est plus qu'en notre Dieu.

Vous, Maçons italiens indépendants, vous êtes plus infortunés que tous autres, puisque vous aurez plus près sous les yeux le répugnant spectacle quotidien de l'improbité triomphante. Du moins, ne vous lassez pas de clamer à l'Elu de la fraude vos malédictions et sa turpitude.

Nous avons démontré qu'Adriano Lemmi fut, le 22 mars 1844, condamné pour vol, par le tribunal correctionnel de Marseille, à un an et un jour de prison et à cinq ans de surveillance de la haute police, et que, son emprisonnement terminé, il quitta furtivement la France pour se réfugier en Turquie ; nous avons exhibé le texte du jugement, photographié sur le document du greffe, et cette condamnation infamante s'applique bien à lui.

Malgré l'évidence, Lemmi nie, prétend qu'en 1844 il était établi à Constantinople déjà, chef d'une importante maison de commerce en affaires marisimes ; mais il n'a pas pu faire la preuve de son dire.

S'il avait cette importante situation, comment n'en est-il resté aucune trace ? Comment, lorsque Kossuth vint en Turquie, en 1849, Lemmi, ce soi-disant grand commerçant dirigeant de brillantes affaires, se fit-il recueillir par le patriote hongrois pour être son copiste, son *facchino*, son domestique à petits gages ? Et quand Kossuth, en octobre 1851, se rendant aux Etats-Unis, 'arrêta à Marseille, pourquoi Lemmi, au lieu d'accompagner son patron dans

la ville, demeura-t-il à bord du paquebot *le Missisipi,* se protégeant sous le pavillon américain ?

Redites cela à cet homme couvert d'opprobre, dont l'intrigue et la tricherie ont fait un chef suprême. Forcez à rougir ceux qui s'inclinent devant lui.

Mes regrets sont vifs de ne pouvoir continuer la lutte; mais Charleston, pour conserver la gestion financière, a abaissé son drapeau ; demain, les capitulants glorifieront le Palais Borghèse. Je m'efface donc pour prier dans la retraite, l'âme abreuvée de dégoût.

Par la pensée, néanmoins, chers amis, je suis toujours avec vous.

Mes mains dans les vôtres.

DIANA VAUGHAN.

La publicité donnée à la démission de la grande-maîtresse de New-York jeta un grand trouble dans la franc-maçonnerie ; car cette constatation de l'existence des Triangles n'était pas faite pour être agréable aux FF.·. gogos, apprenant ainsi qu'on les dirige à leur insu et qu'une partie de leur argent va alimenter une caisse étrangère. Alors, se produisirent partout des réclamations dans les Loges ; et cela a été signalé au nouveau chef suprême par cette voûte de grandes lamentations du F.·. Goblet d'Alviella, créé « cardinal palladiste » sous le titre de Patriarche Maçon Émérite belge.

Voici un extrait de sa *Voûte d'urgence, n° 385*, datée de l'orient de Bruxelles, le 30 juin 1894 (ère vulgaire).

« Le Grand-Maître Provincial du Lotus 55 a encore la douleur de vous faire part des constatations fâcheuses qui ont été faites sur tous les points de la province, à l'occasion de la fête solsticiale. De partout il me revient que l'on murmure dans les Loges contre les Triangles et contre toute direction extra-nationale ; depuis deux mois, partout, aux tenues, le sac des propositions est plein d'interpellations au sujet de l'existence de la Haute-Maçonnerie. Quand le Vénérable n'est pas un parfait initié, il proteste et nie avec une énergie qui rend la confiance ; mais, quand il appartient d'autre part au Rite Suprême, *il est arrivé parfois qu'il se soit trouvé embarrassé,* ayant été pris à l'improviste, et alors des démissions ont suivi ses explications jugées insuffisantes par les interpellateurs.

« Cette situation déplorable, qui s'aggrave de jour en jour, est le résultat de la démission de la sœur américaine 141 *(c'est le nombre nominal de miss Diana Vaughan)*. Cette femme, en communiquant sa démission à un de nos ennemis, à un misérable folliculaire français qui s'est empressé de la publier, a foulé aux pieds ses serments les plus sacrés, *et elle ne mérite plus aucune pitié.* Elle nous a fait un mal inouï. Or, comme la contagion gagne toutes les Loges belges, et qu'il doit en être de même dans les autres pays, je ne vois qu'un remède : **il faut s'entendre partout pour nier carrément.** Donnez vite le mot d'ordre ; il n'est que temps de réagir.

« A nos banquets solsticiaux, les abstentions ont été nombreuses ; ce n'est plus le zèle qui se ralentit, c'est la démission qui se multiplie dans des proportions inquiétantes. Dans trois Ateliers des grades inférieurs, on a voté un vœu tendant à la nomination d'une Commission de surveillance, *dont même les Apprentis pourraient faire partie,* et qui aurait pour mandat permanent de vérifier si les autorités supérieures du Rite transmettent, à Charleston ou ailleurs, une part proportionnelle quelconque des cotisations. Comment empêcher ce vœu d'avoir une suite ? Ce serait le renversement de la hiérarchie. Il vous appartient d'aviser, mais réagissez immédiatement. »

Ma démission, arrivant ensuite, et surtout ayant accompagné ma conversion, au palais Borghèse on a été plus bouleversé que jamais. Le bruit a couru que Lemmi en a été malade ; mais je n'ose espérer l'avoir mis en émoi à ce point. Ah ! si ma conversion pouvait le faire réfléchir,

lui aussi ! car il ne faut pas détester les hommes, même les méprisables comme celui-ci ; mais seulement il faut haïr leur méchanceté.

Quoiqu'il en soit, un symptôme du détraquement de la secte, c'est le vote qui a eu lieu au récent convent du Grand Orient de France, tenu en septembre à Paris, lequel vote a produit le document que voici qui me servira à terminer ces notes :

« Dans sa séance du 15 septembre 1894, et en réponse aux inventions fantaisistes des journaux cléricaux, lesquels affirment, contrairement à la vérité, que la Franc-Maçonnerie universelle est soumise à la direction de personnages reconnaissant pour chef le grand-maître du Grand Orient d'Italie, le F.·. Lemmi ;

« Vu la requête présentée par la Loge les *Vrais Amis réunis*, O.·. de Toulouse ;

« Et se référant au décret du Conseil de l'Ordre en date du 25 avril 1893, décret aux termes duquel les Ateliers sont déliés exceptionnellement du secret maçonnique en ce qui concerne les questions, rétrospectives ou actuelles, où le patriotisme de la Franc-Maçonnerie française se trouve mis en cause ;

« *L'Assemblée Générale du Grand Orient de France a déclaré et affirmé à la face du monde, certaine de n'être démentie par personne, que la fédération du Grand Orient de France n'est soumise à aucune direction ou inspiration étrangère, à aucune autorité constituée en dehors d'elle-même; et que cette autonomie des pouvoirs nationaux est la première règle des diverses Puissances Maçonniques à la surface du globe;*

« A décidé que la présente déclaration serait exceptionnellement communiquée à la presse. »

Je n'ai qu'un mot à ajouter pour conclure : — Les personnes sans parti-pris, qui liront ce livre, trouveront que les FF.·. du Grand Orient de France ont un joli toupet, surtout si l'on veut bien constater que, la veille même de cette délibération, les membres du Convent avaient élu *secrétaire du Conseil de l'Ordre*... qui ?... le représentant même de Lemmi auprès d'eux, le garant d'amitié d'Adriano-Simon !

FIN